& Sciences sociales

Sociologie

Olivier Chadoin

Être architecte

Les vertus de l'indétermination

De la sociologie d'une profession
à la sociologie du travail professionnel

Pulim

Préface à la première édition

Yvon LAMY
Professeur de sociologie
Université de Limoges

Je me réjouis de préfacer l'ouvrage issu de la thèse d'Olivier Chadoin. Je le ferai en deux temps successifs : d'abord, le parcours intellectuel de l'auteur, ensuite les formes que prend la crise de la profession d'architecte par le biais des enquêtes qu'il a menées.

Le parcours d'Olivier Chadoin est significatif à plusieurs titres. Son cheminement de doctorant a été inverse de celui habituellement effectuée par les autres étudiants.

Son point de départ de chercheur en effet,

- c'est un travail de terrain au plus près des agences d'architecture,
- ce sont des liens durables avec la profession des architectes et des urbanistes…
- c'est un engagement dans l'enseignement de la sociologie auprès de futurs diplômés en architecture.

Dès le départ, son objectif intellectuel a été de tirer *de cette triple proximité* un certain nombre de résultats empiriques publiables, d'articles et de contributions à des ouvrages collectifs que, plus tard, il voudra synthétiser. C'est pourquoi, ses divers « papiers » sont parus avant même que ne soit écrite la thèse, alors que, habituellement, nos étudiants exploitent leur thèse après la soutenance.

Jusqu'en 1995, il est étudiant de sociologie à Bordeaux 2. Puis, à la suite d'un DEA portant sur *Les trajectoires de jeunes diplômés en architecture et la recomposition d'un espace professionnel*, il se lance, jusqu'en 2000, dans la recherche contractuelle appliquée et s'investit dans de nouvelles charges pédagogiques :

- *Première conversion*, il se décide à monter sa propre agence de « sociologue indépendant » et puise alors dans le vivier de ses compagnons d'études bordelais pour faire face aux divers appels d'offre qui se présentent.
- *Deuxième conversion*, à ma demande, il vient rejoindre, comme ATER, l'équipe de Limoges en train de construire la filière de sociologie *ex nihilo*.
- *Enfin*, en Octobre 2005, il est nommé Maître assistant à l'École Nationale Supérieure d'architecture de Paris La Villette.

Si j'ai bien saisi la posture adoptée, le fait, pour Olivier Chadoin, de répondre aux appels d'offre revient à s'afficher moins comme sociologue de la ville que comme sociologue de la culture urbaine, autrement dit comme sociologue du projet urbain. Dans cette optique, Olivier participe à des enquêtes commandées par les Collectivités locales, leurs Services d'urbanisme, les CAUE départementalisés… Il répond à des appels d'offre du Ministère de l'Équipement. Et il collabore, comme sociologue, à divers programmes d'agences privées d'architecture et d'urbanisme…

À la mi-temps de la décennie 90, en effet, la période est encore favorable à une telle démarche : de nombreuses villes moyennes continuent de se lancer, certes de manière variable et inégale selon les couleurs politiques de leurs élus, dans des grands chantiers de construction, aussi bien d'équipements publics que de logements sociaux. Parallèlement, les grandes municipalités veulent laisser la trace de leur « passage » dans l'espace urbain. Elles veulent faire « œuvre urbaine ».

Toutes ces politiques sont le symptôme de l'importance prise par la maîtrise d'ouvrage, *à partir de la décentralisation*. Une fraction des diplômés d'architecture va avoir ainsi l'occasion d'y découvrir une nouvelle mission, à savoir : le « conseil » auprès des donneurs d'ordre de la sphère publique et de la sphère privée. Parfois même, cette frange d'architectes aura la conviction de perdre le sens de la conception et la reconnaissance du constructeur, dans la mesure où les interventions se limitent à l'amont du projet, à sa faisabilité, à la recherche des meilleurs opérateurs et maîtres d'œuvre.

Or précisément, ce qui intéresse Olivier Chadoin avant tout autre chose, c'est la maîtrise d'œuvre. Et, dans la maîtrise d'œuvre, [ce qui l'intéresse] c'est la place que cherche à stabiliser et la part que cherche à prendre la profession d'architecte « en action », comme il le dit. Son chapitre sur « l'espace de la maîtrise d'œuvre » dans

la 3e Partie est sans doute l'un des plus importants de l'ouvrage : il présente cet espace comme un lieu de « réarrangements identitaires » et de transferts entre les missions et les activités, les fonctions et les compétences, les titres acquis et les interventions négociées. Et plus généralement encore, il caractérise cet espace comme opposant « tensions internes » et « pressions externes ».

Donc, on ne peut comprendre la posture aujourd'hui précarisée de l'architecte, qu'en partant du lien de la production architecturale et paysagère, avec les politiques d'urbanisation (comme le projet urbanistique « Paris-Bercy » le montre). Et cela, sans omettre d'observer les effets que l'une et les autres ont sur les utilisations de l'espace bâti et sur les modes de vie et d'habiter qu'elles impliquent.

Revenant sur les conditions *socio-politiques* et *socioéconomiques* de la profession en tant que telle, Olivier Chadoin observe comment ses effectifs augmentent, comment elle se « salarie » et comment elle se féminise au moins relativement (Partie I, chapitre 2). Désormais, l'architecte exerce *pratiquement* son « savoir-faire » en se trouvant contraint de s'adapter à de nouveaux objets, en fragmentant ses missions, en segmentant ses domaines. Dans ce contexte, en effet, la profession se tourne vers des objets autres que ceux, prestigieux, de la création ou de « l'imaginaire » constructeur. Elle se tourne en particulier vers ceux, plus modestes, de la réhabilitation de « l'existant » (Partie IV) La profession s'insère, alors, dans un marché *risqué…*

Elle intègre un espace productif largement occupé par d'autres métiers où elle doit se battre concurremment à d'autres, où elle doit « défendre chèrement sa peau ». Ne serait-ce que pour parvenir à investir les fonctions de coordination et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) – convoitées par l'ensemble des professions de la maîtrise d'œuvre –. Toutes ces professions (d'exécution, de gestion, de maintenance …) s'affichent comme ayant vocation à ce que Anselm Strauss appelle « Travail d'articulation » (Voir la diversité des encadrés qui, dans la 3e partie présentent des cas, des portraits, des paradigmes… au sujet des « métiers de l'articulation », des « coopérations concurrentielles », des modalités d'interprofessionnalité, de transversalité et de traduction d'un « langage spécialisé » en un autre, ce qui implique l'allongement des « chaînes de travail ».)

Le problème de l'architecture (et de l'architecte) pourrait être formulé de la manière suivante : Comment prendre part à la production collective de « l'espace ou du cadre bâti », [ou encore, selon les termes « vitruviens »], au processus d'édification, tout en continuant d'afficher une identité stable, constante et en revendiquant toujours très haut le « titre » symbolique d'architecte ? En dépit des nouvelles contraintes du marché et de l'âpre concurrence générée par la division du travail, l'enjeu de reconnaissance de l'architecte, est bien de « persévérer dans son être et dans son faire », comme dirait sans doute Spinoza si, bien sûr, Spinoza était architecte. Le travail qu'Olivier nous présente aujourd'hui est issu de ce parcours. Durant dix ans, il y a forgé ses hypothèses de recherche. Cette publication en est le point d'aboutissement, sans doute provisoire.

Ce travail déploie toutes les dimensions de la crise du métier d'architecte et l'illustre en s'appuyant sur une triple enquête de terrain.

Elle apparaît comme une sorte de remise à plat et comme l'amorce d'une réorganisation. Elle se signale d'abord par une disjonction qui s'approfondit *entre* formation scolaire et statut professionnel. Elle se signale aussi par la rupture *entre* profession et travail, par recomposition et segmentation en missions partielles au sein de l'espace de la maîtrise d'œuvre comme espace déterminé par des rapports entre des positions sociales. Cette crise structurelle, Raymonde Moulin en avait déjà pointé l'avènement dès 1973. Dans le langage de l'ouvrage, Olivier Chadoin introduit les principaux signes de cette crise et de cette remise à plat. J'en ai relevé six occurrences caractéristiques. L'architecture contemporaine, c'est :

- moins une profession, qu'un travail ;
- moins une commande, qu'une demande ;
- moins une œuvre singulière, qu'un collectif de maîtrise d'œuvre ;
- moins un « geste artiste » surplombant souverainement l'espace urbain, qu'une « activité laborieuse » régulée par la division du travail ;
- moins une « compétence générale », qu'une « segmentation des missions » et qu' « une fragmentation des domaines » : désormais programme, projet, réalisation, contrôle s'emboîtent et interférent… ;
- et enfin, c'est moins un individu médiatisé par sa *signature*, qu'un groupe anonyme couvert par un *sigle*, groupe dont le nombre s'étend et dont les limites professionnelles sont souvent flexibles (croissance du nombre d'étudiants, du nombre d'agences, multiplication des architectes- salariés, des architectes

femmes, des architectes - conseils et coordonnateurs, et cela parallèlement à la diversification des objets et des interventions de terrain…).

Désormais, nombre d'architectes font accompagner leur titre d'un *tiret* suivi d'un autre qualificatif. Le titre est comme devenu double. Comme Janus, en pratique, il fait toujours valoir une compétence sur un premier versant et une qualité sur un second. Par exemple, dans « Architecte – Coordonnateur » : « Architecte », c'est le titre, c'est « l'être » / « Coordonnateur », c'est le poste, c'est le « faire ». Les architectes sont des individus que l'incomplétude du langage inclut dans un ensemble indéterminé : d'où le titre du livre. Toute cette démarche autour de l'architecte comme *être double* peut faire penser à l'image célèbre de l'enlacement de l'homme et du serpent dans les cercles infernaux de la *Divine Comédie*, dans le Chant XXV de *l'Enfer*. Dante y dit qu'au moment de l'enlacement, l'homme se transforme en serpent et le serpent en homme, mais il compare cette mutuelle métamorphose au feu qui dévore une feuille de papier, précédé par une frange rougeoyante où le blanc meurt sans qu'apparaisse encore le noir.

Au fond, il s'agit d'un problème classique qui affecte toutes les institutions actuelles et tous les métiers contemporains. Certains de ces métiers, confrontés à la pression du marché, y disparaissent purement et simplement. Les architectes « sauvent leur peau », au moins en apparence. Mais à quel prix ? La précarité les affecte structurellement, et presque toujours en renversant les données du problème. Que voit-on et que dit-on d'eux, en effet ? Jadis, c'était le titre qui faisait l'emploi, c'était l'être qui déterminait le faire. Aujourd'hui, c'est l'emploi qui fait en quelque sorte le titre, c'est le faire qui, tant bien que mal, détermine l'être…La précarité se loge dans l'approximation, dans l'indétermination du renversement opéré. Et devant un tel renversement de la preuve d'architecture, on voit bien comment, très logiquement, le groupe cherche à se ressouder dans la défense de son identité. Il s'inscrit dans la quête d'un « faire » qui pourrait sauvegarder ses références identitaires, tout en innovant dans les voies et les moyens d'interventions et de missions… En tous les cas, cela veut dire que le groupe ne se déploie plus dans le domaine de l'exception artistique, mais, de plain-pied, dans la routine du marché et des lois économiques.

Il faut ici aussi rappeler l'intérêt sociologique de cette enquête qu'illustre la partie concernant la ZAC « Paris Bercy » (Partie II) : Il s'agit de la construction d'un « morceau de ville » dans la « continuité » du tissu urbain. Cette construction se décline comme l'esthétique d'un « parc », comme l'habitabilité des logements d'un « front » et comme les activités de négoce d'un « fond ».

Cet emboîtement des trois espaces *est* une production collective, négociée et contractuelle. Elle reflète l'existence d'une compétence groupée : « le projet travaille » comme un collectif, sous la direction d'un architecte coordonnateur.

Cet exemple – qui s'étale sur une quinzaine d'années – est évidemment paradigmatique. Il montre des architectes en situation, « tirés » vers une sorte de « multipositionnalité » de leurs modes d'interventions. Ils endossent divers rôles selon les cas, les chantiers et les périodes de la construction. Et comme les élus, ils ont aussi à affronter la revendication des écologistes sur la qualité de l'aménagement spatial…

Ce qui est certain, c'est qu'ils ne sont plus des créateurs singuliers et solitaires face à des clients privés. Ils ne répondent plus à quelques grands commanditaires ou mécènes particuliers, toujours en quête de grandes *signatures*. Avec des ingénieurs, des économistes, des « professionnels de l'ordonnancement pilotage et de la coordination » et au même titre qu'eux, ils sont parties prenantes d'un projet d'urbanisme aux ramifications étendues, dans lequel la maîtrise d'œuvre est démultipliée selon plusieurs approches professionnelles : en quelque sorte, ils sont passés de *l'un* au *multiple*.

Ce qui est novateur, c'est qu'à travers ce cas, l'enquête esquisse une figure *différente et contrastée* de l'architecte :

- D'un côté, il est architecte des espaces bâtis, en prise directe avec les opérations de construction et d'aménagement ;
- Mais, de l'autre, il est en position de prescription et de médiation : il donne des normes et coordonne les diverses opérations entre les ingénieurs, architectes de terrain et collectivités - maîtres d'ouvrage. Cette deuxième figure d'architecte apparaît, en quelque sorte, en surplomb par rapport aux interventions de ses collègues de terrain. Sa mission est directement de lutter contre toutes les tentatives de « collages architecturaux » et d'articuler - par un document qui coiffe les autres - architecture et urbanisme, de produire ce que Milan Kundéra appelle une « écriture polyphonique »,

centrée sur une « grandeur » reconnue par les acteurs : cadre urbain de qualité, site exceptionnel à respecter... Il crée un « théâtre urbain ».

Cette enquête illustre le passage de la sphère administrative et de toute sa mécanique de décisions et d'actions à la construction d'une cohérence urbaine visible.

Deux leçons peuvent finalement être tirées des enquêtes de cet ouvrage :

D'abord, les pratiques architecturales au sein de la maîtrise d'œuvre, mettent en jeu des situations de travail différenciées dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation (le marché dit de « l'existant »). Le champ de la maîtrise d'œuvre est en pleine expansion. Ce qui multiplie les points d'application possible de l'architecte et qui diversifie ses approches. Dans ces situations (dont le chantier est l'image), les architectes continuent à s'apparenter à des sortes de chefs d'orchestre ou à se déclarer comme des créateurs d'œuvres, mais, pratiquement, ils ne peuvent produire qu'*avec* d'autres professionnels : ils s'insèrent dans des rapports d'interdépendance et de concurrence avec d'autres fonctions qui, en retour, les relativisent et les banalisent. Autrement dit, la profession comme groupe homogène fermé, comme collectif déterminé (avec son titre, son identité historique, son enseignement supérieur, ses droits d'entrée, son territoire d'intervention, « organisation pré-capitaliste du monde », ses discours dominants sur la commande publique de bâtiments neufs au plus haut de l'échelle, ses grands noms…) constitue une sorte d'« obstacle épistémologique » pour comprendre le travail *en acte* de l'architecte aujourd'hui. La définition homogène proclamée se heurte à des situations hétérogènes vécues et exercées.

Ensuite, l'observation de la profession s'opère sous trois angles qui en relativisent et en banalisent le statut :

- les nouveaux modes et milieux d'exercice auxquels elle donne lieu (division du travail en agences, interdépendance et concurrence, insertion dans un espace élargi de la maîtrise d'œuvre, marché de la maîtrise d'œuvre) ;
- les nouveaux types de commande qui s'ouvrent *tous azimuts* à des interventions jadis déconsidérées (les projets de construction, la réhabilitation de l'ancien, logements ou centres villes historiques)
- les discours *imperturbablement* centrés sur la continuité du nom d'architecte, sur la force de sa signature *en tant qu'architecte*…

Donc, il n'existe plus d'ajustement entre l'architecte et son œuvre. Mais, à l'inverse, une tension permanente entre milieu de travail, mode de travail, objet de commande, maintien du nom et du titre… Cette tension s'accompagne de débats sur le travail architectural et l'existence d'un noyau dur de compétence et d'expertise.

D'un côté, parfois, on se dit que les architectes qui se crispent sur leurs titres ne *servent* pas à grand-chose et que la situation éclatée actuelle les assigne à une position résiduelle qui va les faire disparaître, puisque l'impression prévaut qu'ils sont dépossédés de leurs compétences ; mais, *de l'autre*, l'observation montre qu'ils continuent à se battre pour continuer à *servir* à quelque chose : ils s'infiltrent dans tous les pores du tissu urbain ! ! ! C'est toute la tension déjà évoquée plus haut entre « être » et « faire ». Ce n'est plus l'être qui fonde le faire, mais le faire qui fonde l'être.

Quoi qu'il en soit de leurs incertitudes sémantiques et de leurs hésitations professionnelles, les architectes, dans la situation qui est la leur aujourd'hui, peuvent être rapprochés de celle que connaissent, que vivent ou que partagent de nos jours beaucoup de nos collègues sociologues… Que font ces derniers, en effet ? Ils s'interrogent sur ce qu'ils doivent être, faire ou dire dans la cité : doivent-ils débattre entre eux dans leur cercle fermé sur leurs problèmes d'École ? doivent-ils répondre aux attentes des médias, des élus sur les problèmes sociaux qui surgissent ? doivent-ils se mettre en position concurrentielle avec les autres analyseurs de la société et de ses problèmes ?

Que dire de ce rapprochement ? Certes, les sociologues ne dessinent en rien l'espace urbain physique tel qu'il s'offre à nous. Mais, sans doute, peuvent-ils contribuer à l'émergence du « sens » d'une époque et, par-là, peser sur la décision politique dont un des vecteurs précisément concerne la production de la ville. Est-ce qu'ils le doivent, c'est une autre affaire. De ce point de vue, je me demande ce que pourrait apporter une possible enquête sur la demande interne des étudiants en architecture à l'égard des sociologues, ces sociologues qui sont présents dans les Écoles depuis la Réforme Malraux de 1967-1968.

Introduction

Olivier CHADOIN

« *Je commençai l'étude en pensant apporter une réponse à la question usuelle : 'ces hommes sont-ils des professionnels ?' C'était une fausse question, car le concept de 'profession' dans notre société n'est pas tant un terme descriptif qu'un jugement de valeur et de prestige. Il arrive très souvent que les gens qui exercent un métier tentent de modifier l'idée que s'en font leurs différents publics. Ils essayent ainsi également de modifier leur conception d'eux-mêmes et de leur travail. Le modèle que ces métiers se donnent est celui de la 'profession'. En conséquence le terme de profession est un symbole de la conception du travail qui est revendiquée, et par suite un symbole du moi*. ».
Everett C. Hugues, « *Le travail et le soi* », 1951.

« L'architecte sur son podium est un mort vivant. Et dans son vaisseau qui prend l'eau de toutes parts, il ne lui reste plus, dans ce sauve-qui-peut, qu'à choisir une des nombreuses façons de faire de l'architecture pour demeurer encore en activité. En fait, il n'existe déjà plus de profession homogène, mais huit-mille façons d'être architecte quand on est inscrit et répertorié officiellement au tableau de l'Ordre, et cent-mille façons de ne pas l'être mais d'en assurer les fonctions quand on est habile à jouer des structures économiques de notre monde. Comment décrire une profession qui n'existe plus dans sa réalité active et dont il ne demeure que le masque ? La profession est moribonde, je ne peux pas la décrire. En réalité je vais décrire au fur et à mesure de ma vie, non pas la profession elle-même, mais ses sursauts pour survivre, les mille et une adaptions de chacun de ses membres ».
Claude Parent, Architecte – *Un homme et son métier*, 1975

Cet ouvrage porte sur ce que je propose d'appeler le « travail professionnel » des architectes, en entendant par là un regard sur leurs pratiques. Elles sont toujours doubles : à la fois travail de production architecturale et travail de production d'une identité professionnelle, celle d'architecte. Ce fil directeur s'est imposé pour répondre à deux enjeux : d'une part, celui de la mise en cohérence de différents travaux de recherche sur cette profession, issus d'un parcours ; d'autre part l'inscription de ce travail dans un ensemble de connaissances et de recherches sur cette profession. C'est l'explicitation préalable de ces deux directions qui guide cette introduction.

Quel regard porter sur les architectes aujourd'hui ? Suite à la recherche pionnière de Raymonde Moulin et de son équipe[1], cette population fait aujourd'hui l'objet d'un renouveau d'analyse, notamment par l'histoire et la sociologie. Néanmoins, ces deux approches semblent buter sur la question de « l'identité » de ce groupe. Les recherches disponibles en effet pointent pour cette profession au moins trois caractéristiques fortes : d'abord la relative faiblesse de sa cohésion professionnelle, ensuite ses difficultés à maintenir sa place dans la division sociale de l'acte de construire, et enfin sa segmentation et son hétérogénéité voilées par l'unité fictive à laquelle renvoie le terme « profession ». Ce dernier subsume finalement un ensemble de positions et de parcours hétérogènes. De là, la difficulté à cerner aujourd'hui une définition claire des limites de ce groupe social, et ensuite, la peine à saisir le noyau dur d'une « expertise » ou d'une « compétence » des architectes qui permettrait de garantir ou même d'imposer leur position dans la division du travail de l'acte de construire. En définitive, c'est le maintien même de la notion de profession qui est questionné : peut-on encore parler à propos de ce groupe d'une profession ? Si la plupart des approches conservent la notion, c'est en effet pour la faire suivre d'un qualificatif qui en modère aussitôt l'usage : « profession menacée » selon Florent Champy[2], « profession en mutation » selon Guy Tapie[3], « identité professionnelle ambivalente » selon Christian Sallenave[4],

[1] Raymonde Moulin, Françoise Dubost, Alain Gras, Lautman Jacques, Jean-Pierre Martinon, Dominique Schnapper, *Les architectes, Métamorphose d'une profession libérale,* Calmann-Lévy, 1973.
[2] Cf. *Sociologie de l'architecture,* La découverte, coll. « Repères », 2001.
[3] Cf. *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000
[4] Cf. Professionnalisation ambivalente et dynamique identitaire spécifique des architectes en France, de 1969 à 2001, Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2001.

ou « segmentation professionnelle et champ » selon Véronique Biau[5]. Enfin, n'est-ce pas une profession « hétéronome » comme le dit Christian de Montlibert[6] ?

Pourtant, l'historiographie de ce groupe professionnel le fait émerger comme figure sociale nouvelle à l'âge de la Renaissance. A partir de cette période se dégage le rôle de l'architecture comme un des arts libéraux, opposé aux arts mécaniques, fondé sur un savoir et une expertise de type intellectuel. L'architecte est décrit comme un « professionnel » capable de définir de façon autonome les règles de son activité. C'est effectivement à ce moment que la peinture, la sculpture, et l'architecture se voient attribuer chacune pour leur part le statut *d'ars liberalis*[7]. On sait que les architectes sont à cette époque les protégés des grands princes et les familiers des humanistes. C'est la figure bien connue de l'architecte démiurge dont Paul Valéry a donné la définition[8] la plus connue, qui prévaut. Une représentation s'impose, celle du concepteur génial et omniscient du Quattrocento telle qu'a pu l'incarner remarquablement Leon Battista Alberti[9]. À cette époque, s'établit véritablement la différenciation d'une activité comme secteur particulier du champ artistique et se met en place la représentation charismatique de l'architecte, celle de « l'homme du dessein et du dessin », la figure du « chef d'orchestre », placé à la tête du processus de construction, ordonnant le travail des corporations depuis le point de vue de la perspective[10] et du plan.

Aujourd'hui, les activités des architectes sont instituées officiellement et juridiquement encadrées ; l'architecte est DPLG, c'est à dire Diplômé par le Gouvernement. Le groupe dispose en droit du pouvoir exclusif d'exercer une activité socialement valorisée et d'en réglementer l'accès. Cet état de fait est le fruit d'un long processus. En ce sens, la profession est bien une occupation qui peu à peu est parvenue à mettre en place les conditions de son institutionnalisation, c'est à dire un groupe dont l'existence résulte d'une « spécification autoritaire au nom de l'intérêt commun[11] ». Les architectes sont effectivement une « profession » au sens « classique » donné à cette notion. La définition de leur groupe repose sur (1) une spécialisation du savoir entraînant une détermination précise et autonome des règles de l'activité ; (2) une formation intellectuelle longue et de niveau supérieur qui suppose l'existence d'écoles et de formations dûment reconnues ; (3) la présence de barrières à l'entrée pour ceux qui ne remplissent pas les conditions précédemment énoncées.

Plus exactement, l'architecte est le garant de la qualité des projets d'édification du fait de l'obtention d'un diplôme, qui en fait foi, et qui lui « donne compétence » sur une sorte de territoire réservé en matière de cadre bâti dont l'Ordre professionnel est un gardien. Ainsi, entre autres choses, la loi sur l'architecture de 1977 rend le recours à un architecte obligatoire au-dessus d'un seuil de construction de 170m² et interdit l'exercice de la conception à quiconque ne possède pas la certification DPLG, garantie publique assurant également l'accès à un statut social de rang élevé[12]. Du point de vue de la reproduction et de la protection de cette expertise, le lien

---

[5] Cf. Véronique Biau, « Sociologie des architectes », in *Urbanisme,* n° 293, mars-avril 1997, pp. 61-65, « Stratégie de positionnement et trajectoires d'architectes », in *Sociétés contemporaines,* n° 29, Janvier 1998, et « La consécration des grands architectes », in *Regards Sociologiques,* n° 25-26, 2003.

[6] Cf. *L'impossible autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale*, PUS, 1995.

[7] Martin Warnke montre bien comment l'architecte doit son identité non seulement à l'affirmation de sa pratique en tant qu'*ars liberalis* contre l'*ars mechanica* mais aussi comment celui-ci acquiert cette identité auprès des Princes et des Grands, à la Renaissance. Cf. « L'artiste et la cour », *Revue Française de Sociologie*, XVIII, 1977.

[8] « Mais le constructeur que je fais maintenant paraître, trouve devant soi pour chaos et pour matière primitive, précisément l'ordre du monde que le Démiurge a tiré du désordre du début. La nature est formée et les éléments sont séparés ; mais quelque chose lui enjoint de considérer cette œuvre inachevée, et devant être remaniée et remise en mouvement, pour satisfaire plus spécialement à l'homme. Il prend pour origine de son acte le point même où le dieu s'est arrêté », Paul Valéry cité par Gérard Ringon, in *Histoire du métier d'architecte en France,* PUF, 1996, p. 4.

[9] Émile Durkheim, dans *L'évolution pédagogique en France,* PUF, 1938, p. 222, rapporte d'Alberti ses extraordinaires exploits physiques, sa grande érudition dans des domaines aussi variés que le droit, la physique et les mathématiques, son apprentissage de la musique sans maître... Aussi pour Émile Durkheim, il constitue une sorte de parangon du courant humaniste Renaissant.

[10] Sur le rôle joué par l'invention de la perspective à la fois comme point de vue et position cf. Erwin Panofsky, *La perspective comme forme symbolique*, Ed. de Minuit, 1975. Autrement dit l'architecte né avec l'usage de la perspective. Ce passage est généralement illustré par l'histoire de la construction du dôme de Florence (1434), sorte de « mythe fondateur » qui vient compléter les « récits instaurateurs » de la profession que sont les traités, notamment le *De Re Aedificatoria* de Leon Battista Alberti (1450). Cf. sur ce point Jean Castex, *Renaissance, Baroque et Classicisme – Histoire de l'architecture, 1420-1720,* Hazan, coll. « H2A », 1990. Sur la conversion du regard et du rapport à l'espace introduit par les peintres de la Renaissance, cf. aussi Pierre Francastel, *Peinture et société,* Denoël Gonthier, 1977.

[11] Cf. Max Weber, *Économie et société*, T. 1, Plon, Coll. Agora, 1971, p. 201206

[12] Edmond Goblot (*La barrière et le niveau,* PUF, 1967), a montré que les groupes qui se nomment « profession » imposent par là une qualité sociale distinctive et supérieure à celle des métiers. Effectivement les architectes font partie des professions

avec les établissements d'enseignement, chargés de la distribution des titres, est donc tout à fait essentiel. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la question de l'enseignement et de la formation resurgit invariablement dans les moments d'inquiétude des architectes sur leur identité et la valeur de leur exercice. Tout se passe comme si la stabilité de ce corps professionnel engageait un débat jamais clos sur le lien à établir entre enseignement et profession.

Ces éléments structurants de la forme professionnelle « classique » de l'exercice de l'architecture sont cependant aujourd'hui mis en doute et de nombreuses analyses ont pointé leur disparition ou leur effacement chez les architectes. D'abord, dans les années soixante-dix, Raymonde Moulin[13] et son équipe ont montré que l'affrontement des « idéologies[3] » architecturales et l'incapacité du système de formation à se réformer ont contribué à la remise en cause de ce système alors accusé de conservatisme et d'anachronisme. Depuis, d'autres analyses poursuivent ce constat. Ainsi, Florent Champy[4] et Guy Tapie[14] parlent respectivement de « profession menacée », incapable de faire valoir la singularité de son expertise, de « mutations et diversifications », « d'hétérogénéité des compétences » d'une profession qui ne s'exerce plus sous la forme exclusive de la conception libérale. Enfin, Christian de Montlibert[15] insiste sur les changements intervenus dans le recrutement social des architectes et par conséquent sur la variété des modes d'exercice de la profession. De même, Véronique Biau qui, analysant la consécration des « grands » architectes, met à jour la polarisation de ce corps professionnel et la variété des trajectoires de ses membres. Cette voie est également suivie pour aborder la question des trajectoires d'insertion des jeunes diplômés en architecture[16] ou celle des liens existants entre la féminisation[17] de cette profession et le renouvellement de ses « stéréotypes professionnels[18] ».

Toutes ces approches convergent pour exprimer la difficulté à saisir clairement les contours de ce groupe professionnel à l'heure actuelle en prise avec une division du travail accrue, une diversification des modes d'exercice et un élargissement de son recrutement social. Sous nos yeux, les quelques 27000 architectes recensés par l'institution ordinale[19] (ils étaient 10342 en 1975) semblent manifester de vives inquiétudes quant à la définition de leur profession, c'est-à-dire de leur mission et de leur identité, comme l'atteste bien le nombre important d'enquêtes, de colloques et de publications consacrés à ces problèmes. Non seulement cette profession a considérablement rajeuni (35 % des architectes ont moins de 40 ans contre 7,6 % il y a 12 ans[20]) en même temps que se manifestaient les effets de la récession de ses marchés traditionnels, notamment de la

qui se définissent plus par ce qu'elles « sont » que par ce qu'elles « font », et le titre DPLG apparaît bien comme une « certification » comme l'entend Pierre Bourdieu lorsqu'il définit la « magie d'État ». « L'octroi d'un diplôme s'inscrit dans la classe des actes de certification ou de validation par lesquels une autorité officielle, agissant en mandataire de la banque centrale de crédit symbolique qu'est l'État garantit et consacre un certain état de choses, entre le discours et le réel », explique-t-il in *La Noblesse d'État,* Minuit, 1989, p. 538.

[13] Cf. *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, *op. cit.* On peut ici raisonnablement parler d'idéologies dans la mesure où la bataille des doctrines architecturales se fait dans cette période sur fond d'un débat politique sur la question du rôle social de l'architecte. Ce que montre très bien le travail de Jean-Louis Violeau sur cette période, cf. Jean-Louis Violeau, *Mai-68 – Mai 81 : l'entre-deux-mai des architectes*, Paris, École d'architecture de Paris Villemin, coll. « In extenso », 1999. [4] Cf. *Les architectes et la commande publique,* PUF, 1998 et *Sociologie de l'architecture,* La découverte – Repères, 2001.

[14] Cf. *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000.

[15] Cf. Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte.* PUS, 1995, *op. cit.*

[16] Olivier Chadoin, *Trajectoires de jeunes diplômés en architecture et recomposition d'un champ professionnel,* DEA de sociologie, Université de Bordeaux II, 1995.

[17] Olivier Chadoin, « Féminisation : la fin d'un modèle », in *Urbanisme,* n° 302, septembre-octobre 1998, pp. 71-74.

[18] L'expression est utilisée ici au sens de Everett C. Hugues, pour qui les professions ne se définissent pas seulement par le diplôme et les fonctions assurées, mais également par des « caractéristiques auxiliaires » ou des propriétés sociales telles que le sexe, la couleur de peau… cf. « Dilemmes et contradictions de statut », in *Le regard sociologique – Essais choisis,* Textes rassemblés et traduits par Jean-Michel Chapoulie, Paris EHESS, 1996, pp. 187-198.

[19] Il faut ici souligner la difficulté à cerner les contours de ce groupe sur la seule base du recensement établi par l'Ordre des architectes dont la représentativité est sans doute moins statistique que politique. En effet cette institution compte essentiellement dans ses effectifs les architectes exerçant en libéral ou salariés d'agence. Elle écarte de ceux-ci les architectes qui exercent au sein de la fonction publique, pour des maîtres d'ouvrage, les enseignants ou ceux qui aujourd'hui font de la programmation ou des études urbaines. Ainsi, estime-t-on généralement que le nombre réel des individus diplômés DPLG et qui exercent des missions en référence à cette formation dépasse largement le nombre d'inscrits à l'Ordre (27 000) avec un effectif de 35 000 à 40 000 individus selon les estimations (cf. partie 1, chapitre 2).

[20] Selon les chiffres produits et publiés par l'Observatoire de l'Économie de l'Architecture (OEA), in *Architectes – Bilan 2000 de la profession,* Ordre des architectes, 2000.

commande publique[21]. Cependant, au-delà des causes économiques de ces transformations, ce qu'il faut rechercher prioritairement ce sont les conséquences comme les origines, proprement sociales, et économiques et politiques, qui participent de cet état de « malaise » de la profession. Que se passet-il par exemple dès lors que le volume des commandes publiques neuves est dépassé par celui de la commande de réhabilitation ? Comment la profession s'adapte-t-elle à ce changement dans ses discours et ses pratiques ? Ce sont deux des questions auxquelles j'ai cherché à répondre dans ce travail. Tout se passe en fait comme si l'obtention du monopole d'un territoire d'exercice était condamnée en son principe dès lors qu'il s'agit « d'adapter » cette profession et d'étendre son champ d'exercice en le diversifiant.

Ces changements se manifestent à plusieurs niveaux qui peuvent être classés à partir de la définition classique d'une profession et de son système de reproduction.

D'abord, on observe de nombreuses transformations, qui, dans la continuité des analyses entreprises par Raymonde Moulin, selon l'hypothèse d'une inscription dans un mode de production capitaliste, peuvent être pensées en termes de recomposition et de redistribution du travail de production du cadre bâti. Pour plus de clarté, ces changements, peuvent être appréhendés différemment selon qu'ils se situent au niveau « interne » ou « externe » à la maîtrise d'œuvre traditionnelle. Autrement dit, si croissance de la division du travail il y a, il convient de distinguer ce qui ressort de la fragmentation de l'expertise globale de l'architecte en expertises partielles avec ce qui est développement des postes (salariés ou non) par extension de la définition de l'expertise de l'architecte (avec l'invention de nouveaux métiers par exemple). D'un côté, on assiste à une re-définition de l'identité professionnelle par rétrécissement de la définition du rôle traditionnellement dévolue à l'architecte et, de l'autre, on aurait également re-définition mais par extension de cette mission.

Ce qui caractérise actuellement la montée de la division du travail et du salariat en architecture ce n'est donc pas seulement l'éclatement d'une mission globale en missions partielles mais c'est également l'invention de nouveaux postes (au sens de places dans l'espace des métiers de l'architecture et de la ville) sur la base de la formation générale et généraliste d'architecte. Sans aller plus loin, ici, dans l'exposition de ces transformations on comprend aisément ce qui se joue : la définition de la mission de l'architecte (à laquelle le diplôme ouvre droit) ; elle qui, classiquement, fondait l'élément de base de l'unité du système professionnel et permettait de définir classiquement le contenu des enseignements, se trouve modifiée. Comment dans ces conditions définir alors la « professionnalité » des architectes ? Ce problème traverse à la fois la profession et les nombreux travaux réalisés à son propos.

Toutes ces analyses précitées convergent pour dire que l'architecte, qui jusqu'à présent pouvait se prévaloir de l'identité de « chef d'orchestre[22] », garant de l'unité de la maîtrise d'œuvre, est mis en question. Sa position dans le processus de production d'un ouvrage est désormais dépendante d'une fragmentation en plusieurs domaines (le programme, le projet, la réalisation et le contrôle par exemple dans les cas les plus simples). Mais encore, on observe l'émergence de nouvelles préoccupations en matière de cadre bâti qui amènent à parler de diversification à propos, et en référence à, la fonction traditionnelle de maîtrise d'œuvre des architectes. En d'autres termes, c'est la question du territoire d'intervention actuel de l'architecte qui est posée. Enfin et surtout, une telle interrogation ne peut être menée sans, d'une part une observation fine des pratiques actuelles des architectes, d'autre part une analyse de leur place au sein du champ de la maîtrise d'œuvre dans lequel les architectes sont en concurrence et en complémentarité avec d'autres professionnels contribuant à la production de la ville et de l'architecture (ingénieurs, économistes, programmistes, urbanistes, paysagistes…).

L'analyse des changements de cette profession indique donc, en creux, la difficulté qu'il y a aujourd'hui à la saisir depuis le modèle des « professions établies » sans déboucher sur le constat d'un inachèvement, d'une recomposition, ou d'un défaut de constitution de la forme professionnelle. Dans cette approche, la notion de profession fonctionne finalement sur le mode d'un concept analogique et d'une définition préalable permettant de pointer les manques et les décalages constatés par rapport à un modèle théorique de départ mais rend malaisée la compréhension d'une possible formule de recomposition, ou de ce qui la rend possible.

Plus prosaïquement, la compréhension des changements qui affectent le champ de l'architecture emprunte aujourd'hui principalement deux voies : celle d'une « sociologie des professions » et celle d'une « sociologie du

[21] Jacques Lautman et Raymonde Moulin (« La commande publique d'architecture », in *Sociologie du travail,* n° 2, octobre-décembre., 1970, pp. 393-415), ont montré qu'en raison de son aspect prestigieux la commande publique a toujours occupé une place de choix dans le monde des architectes, au point qu'elle exerce sur celui-ci une « fonction rectrice ».

[22] Sur cette figure et ses origines, cf. Viviane Claude, « Le Chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres », in *Annales de la recherche urbaine,* n° 44-45, 1989, pp. 69-80.

travail ». La première direction engage le plus souvent le travail de recherche sur la manière dont le groupe se maintient comme profession par un système de certification, de barrières à l'entrée, une formation, une compétence, ou encore comment cette forme professionnelle change et s'adapte à de nouveaux contextes, comment parvient-elle à conserver sa place dans la division du travail ? La seconde s'intéresse plus au processus de construction et aux configurations d'acteurs qu'ils mobilisent. Elle fait débuter la réflexion au niveau de l'observation des pratiques et des relations qu'entretiennent les architectes dans les projets avec les autres métiers partenaires de l'acte de construire. L'analyse engage alors la question de l'identité professionnelle des architectes comme une variable en jeu dans la négociation avec les autres professions intervenantes dans la construction.

Reste finalement le problème de l'usage de la notion de profession. C'est la première des difficultés que rencontre l'analyse sociologique du groupe des architectes en butant sur la question des limites de ce groupe. Cette notion apparaît dès lors insuffisante pour le saisir dans sa diversité. Elle rend bien compte des éléments de fondation de son identité, mais elle achoppe sur la question de ses changements. En limitant l'approche à la question des contours identitaires de la profession en référence à un « modèle classique » de la forme professionnelle, elle ne permet pas de saisir la profession dans sa dimension active et relationnelle, ou mieux, dans ses stratégies de positionnement pour lesquelles la revendication du statut de professionnel est une ressource.

Ainsi, est-elle le plus souvent conduite à analyser la forme actuelle de la profession d'architecte en termes de déficit. S'agissant des marchés, elle comprend la difficulté des architectes à les investir et à s'y maintenir comme un handicap culturel ou organisationnel. Quant à sa place par rapport aux autres professions de la maîtrise d'œuvre, elle est analysée en termes de difficultés à faire valoir et reconnaître une expertise et une légitimité fondée sur des savoirs reconnus. De ce point de vue, le propos est d'ailleurs très proche de la position dominante dans les institutions représentatives de la profession. Dans cette optique, l'approche historique et la question de l'identité de la profession conduisent finalement à conclure à une faiblesse du corps professionnel ou à sa déstabilisation externe. Celui-ci est alors vu comme incapable de se réguler et de fonder sa position sur des « savoirs et savoir-faire clairement identifiables », ce qui « accentue la concurrence entre les professions » explique par exemple Florent Champy[23]. De cette manière, les professions de la ville et de l'urbain sont « confrontées à un cercle vicieux. L'absence de régulation de la démographie professionnelle (…) et l'absence de monopole (…) créent un déséquilibre de l'offre et de la demande d'intervention sur le cadre de vie. Ce déséquilibre exacerbe la concurrence entre les professions, tentées de se repositionner conjoncturellement en fonction des demandes, et rend illisible la frontière de leurs interventions ». Autrement dit, selon cette clôture problématique le défaut de cohésion professionnelle conduit les architectes à être « soumis aux aléas des commandes et ce sont les stratégies de réponse à ces commandes qui permettent de rendre compte de la répartition actuelle du travail[24] ». Empruntant une autre direction, les travaux de Guy Tapie ou de Gérard Ringon[25] parviennent à un constat proche en mettant à jour chez les architectes une « hétérogénéité des savoirs et des compétences », et une « hybridation des compétences », qui conduit à parler à propos de ce groupe d'une « identité en négociation ». Ainsi, le plus souvent ce sont des couples d'opposition entre deux termes qui guident ces analyses : liberté/contrainte, commande publique/commande privée, autonomie/hétéronomie, processus/profession, culture/ marché. Au final, la capacité des architectes à demeurer et à s'imposer comme profession dans le monde de la construction est moins vue comme le résultat de leur action que comme celui d'une négociation qui toujours engage ou entame leur identité professionnelle.

Pour moi ces constats sont en fait la base d'un programme. Et si cette indétermination était vertueuse ? Si le titre d'architecte fonctionnait avant tout comme une « croyance » ou un « crédit » de compétence permettant des repositionnements et des adaptations constantes ? Alors il faudrait abandonner la volonté de caractériser la « compétence » ou la « l'identité professionnelle » des architectes pour comprendre comment ils parviennent à maintenir leur présence dans le monde contemporain de la construction. Comment le titre d'architecte et les conceptions qui y sont associées fonctionnent comme un capital mobilisable par ces derniers pour poursuivre leur existence et se maintenir comme « professionnels ». L'hypothèse que je voudrais tester ici est que loin d'une

[23] Cf. « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain - L'état des savoirs,* La découverte, 2000, pp. 215-224. L'auteur va plus loin, constatant que ce « jeu est à somme nulle », il explique « qu'en consacrant leur énergie à des combats stériles, les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage s'interdisent de convaincre le public de l'intérêt de leurs interventions, alors même qu'une demande considérable d'amélioration du cadre de vie devrait leur permettre de coexister ».

[24] *Idem*, p. 223.

[25] Cf. *Les architectes : mutations d'une profession, op. cit.*, pp. 247-250.

« déprofessionnalisation » ou d'une « mutation d'identité » on observe chez les architectes une grande faculté d'adaptation liée au capital symbolique attaché à leur titre. Si effectivement l'absence d'une forme professionnelle au sens « classique » est un élément constaté de façon récurrente chez les architectes et que c'est dans le jeu des commandes et des concurrences interprofessionnelles que se définissent les contours de cette profession, il faut alors se donner les moyens de l'approcher sous cet angle.

L'interrogation qui structure cet ouvrage est par conséquent la suivante : Comment en l'absence de forme professionnelle établie les architectes maintiennent-ils leur position, (1) dans les processus, où ils cohabitent avec d'autres professionnels, (2) dans l'espace de la maîtrise d'œuvre où se joue la définition de leur champ d'intervention, (3) au niveau des marchés de la maîtrise d'œuvre où la concurrence interprofessionnelle oblige à des repositionnements constants ? Pour le dire autrement, il s'agit de saisir « la profession en action » en dépassant la seule observation des jeux de négociations entre professions dans les situations de travail pour l'étendre à l'analyse de ce que font les architectes pour s'imposer à plusieurs niveaux comme profession. C'est-à-dire comme un groupe soumis à des adaptations qui appellent la mobilisation de ressources spécifiques au moins dans trois espaces sociaux : celui des dispositifs de projet, celui de l'espace de la maîtrise d'œuvre, celui des marchés.

Mené sous cet angle, l'exercice sociologique est forcément tiraillé entre diverses directions et il est peu concevable de l'identifier à une branche spécifique de la discipline. Effectivement, « dès que la sociologie des professions sort du cadre étroit de l'analyse des professions libérales ou savantes, elle se heurte à des difficultés considérables qui expliquent son éclatement relatif en multiples courants théoriques et son interaction forte avec d'autres branches de la sociologie : sociologie du travail, des organisations, des relations professionnelles[26] ».

En ce sens, ce travail se situe entre une « sociologie du travail » et une « sociologie des professions » pour développer une sociologie du « travail professionnel » entendue comme une analyse de la manière dont le travail et les pratiques des architectes renvoient simultanément à une construction architecturale réelle et à une *construction sociale* du fait professionnel. Il s'agit donc de considérer le « travail professionnel » comme un travail de construction sociale de la forme professionnelle vis-à-vis des acteurs avec lesquels les architectes travaillent (commanditaires et partenaires de la maîtrise d'œuvre). Autrement dit, je ne préjuge pas de la constitution a priori du groupe des architectes en tant que profession pour étudier la manière dont celui-ci prend et fait valoir sa place dans la division du travail de l'acte de construire[27]. Je considère au contraire que cette place est le fait d'un « travail professionnel » au sens où elle engage l'architecte à toujours redéfinir la nature de ses compétences et de son identité pour faire sa place dans cette division du travail. Surtout, cette posture montre qu'il n'est pas démuni ou sans ressources pour réaliser ce travail. Cette idée de travail professionnel est moins un concept qu'un terme qui s'est imposé pour désigner une posture ou un regard permettant d'organiser à des fins compréhensives la description des pratiques des architectes[28]. Il permet finalement d'éviter le piège nominaliste qui consiste à vouloir caractériser et définir de manière stable la compétence ou l'identité de cette profession. A l'inverse il invite à décrire et comprendre ses pratiques comme faisant partie d'un travail de construction permanente. Je fais donc l'hypothèse principale que ce « travail professionnel », dont la description est au centre de mon propos, est la base d'une recomposition de cette profession sous l'effet de « tensions » et de « pressions[29] ».

---

[26] Cf. Claude Dubar, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, A. Colin, 1995, p. 155.

[27] Cf. le conseil de Claude Dubar et Pierre Tripier, idem, pp. 247-249, qui consiste à abandonner toute définition générique *a priori* de ce que doit être une profession pour privilégier l'étude singulière d'un modèle possible de groupement de type professionnel.

[28] Cette posture destinée avant tout à éviter le nominalisme sous-jacent à l'usage de la notion de profession doit beaucoup aux discussions et échanges entretenus avec Gérald Houdeville. Son travail, portant certes sur un autre univers, s'est heurté aux mêmes difficultés. Cf. *Des sociologues à la sociologie, l'autonomisation d'un espace de production intellectuelle et ses effets – Le cas de la sociologie en France après 1945*, Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Nantes, 2006.

[29] Pierre Bourdieu explique, au sujet du champ scientifique, que l'autonomie d'un champ se joue dans un équilibre entre des forces internes et externes qu'il propose de nommer « tensions » et « pressions ». « En fait, le champ est soumis à des *pressions* (externes), et habité par des *tensions* (internes), entendues comme des forces qui agissent de manière à écarter, à séparer les parties constitutives du corps. Dire que le champ est relativement autonome par rapport à l'univers social environnant, c'est dire que le système des forces qui sont constitutives de la structure du champ (tensions) est relativement indépendant des forces qui s'exercent sur le champ (pressions). Il dispose en quelque sorte de la 'liberté' nécessaire de développer sa propre nécessité, sa propre logique, son propre *nomos* ». Cf. *Science de la science et réflexivité*, Ed. Raisons d'Agir, 2001, pp. 94-96.

Cette hypothèse générale est testée à trois niveaux d'observation qui fondent l'économie générale de ce livre.

La première partie est consacrée à un détour réflexif et théorique sur la position de ce travail dans le champ de la production intellectuelle sur la profession d'architecte. Son objet n'est pas d'établir un « état de l'art » de la sociologie des professions ou du travail, qui est fait et bien fait par ailleurs, mais d'ordonner un état des questions et des analyses où s'articulent sciences sociales et architecture. Cette partie, placée en amont du travail empirique, est nécessaire comme guide de lecture préalable aux trois enquêtes qu'elle précède. Elle est l'occasion de préciser et de situer mieux les notions utilisées comme les partis-pris méthodologiques qui sont au principe des résultats d'analyse présentés. Celle-ci mobilise non seulement un « état des questions » mais elle est aussi l'occasion de revenir sur des travaux d'analyse de la profession d'architecte, de son identité, et sur les rapports entre sciences sociales et architecture. Il s'agit là d'attester de l'intérêt du passage d'une sociologie de la profession à une sociologie du « travail professionnel » tel que je le définis : c'est-à-dire comme *une activité des professionnels pour maintenir et faire valoir leur expertise face aux autres professions de la maîtrise d'œuvre, à trois niveaux : dans les projets, dans l'espace de la maîtrise d'œuvre et dans les marchés de maîtrise d'œuvre.* Avec cette définition je fais donc l'hypothèse que la forme professionnelle n'est pas donnée a priori pour permettre aux architectes d'imposer leur expertise et leur position dans la division du travail de construction. Elle fait l'objet d'un travail continu de construction qui se réalise à la fois dans et en dehors d'elle.

Une seconde partie est consacrée aux mécanismes de la production architecturale. Elle procède de la volonté de dépasser l'approche en termes de profession pour saisir le travail architectural à travers ses pratiques. Elle présente l'analyse particulière d'une configuration de projet dans laquelle l'architecte est amené à développer des pratiques qui le font sortir de son rôle traditionnel. Le travail architectural y est observé et analysé « en action » dans ses relations aux autres professions de la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Ainsi est posée la question particulière de la coordination et de la tenue des dispositifs de travail dits « de projet ». Je pose dans cette partie la question de la régulation des dispositifs collectifs de production architecturale et urbaine à l'heure où l'architecte n'est plus en mesure d'incarner la figure classique du « chef d'orchestre ». J'aborde le rôle de l'architecte à partir de ses pratiques dans une situation de projet pour faire apparaître ses compétences relationnelles et de négociation[30], dépassant ainsi l'image de l'architecte comme créateur singulier dominant l'ensemble du processus de la production bâtie. Enfin, la restitution monographique du développement du projet étudié est représentative d'une manière de « faire la ville » qui se développe au début des années quatre-vingt. La description d'un processus de production et de ses acteurs est l'occasion de montrer comment les architectes sont à peu près présents à tous les niveaux de la production urbaine et architecturale, dans des rôles relativement diversifiés.

Dans une troisième partie, c'est la question de l'évolution de la place de l'architecte au sein des métiers de la maîtrise d'œuvre qui est appréhendée. Comment se positionne la profession d'architecte aujourd'hui dans cet ensemble de métiers concourant à la fabrication de la ville et de l'architecture ? Si cette profession a effectivement longtemps été à la tête des processus de production de l'architecture et de la ville, reconnue comme légitime à en assurer le « leadership », les choses vont tout autrement à présent. D'une part, d'autres métiers prétendent aujourd'hui prendre une place dans ces processus, d'autre part, les professions partenaires des architectes au sein de la maîtrise d'œuvre se structurent, se professionnalisent et s'organisent pour occuper une place de plus en plus forte dans ce champ. Du même coup, la place de l'architecte au sein de cet espace professionnel, comme les rôles qui lui sont attribués, ne sont pas assis une fois pour toutes sur une légitimité acquise. Au contraire, celle-ci est l'occasion d'une négociation toujours recommencée entre ces professions. De fait le modèle de la correspondance entre un métier et une liste de fonctions prises en charge dans un processus de production ne tient pas. Cette interrogation est donc l'occasion d'éclairer le chassé-croisé entre fonctions et métiers au sein de l'espace de la maîtrise d'œuvre. Ce dernier se réalise notamment sous l'effet des pressions externes que sont par exemple les exigences des commanditaires, qu'on appelle désormais maîtres d'ouvrage.

Enfin, une quatrième partie aborde les prises de position et stratégies de la profession d'architecte face à la redéfinition de ses marchés. Le contexte de travail des architectes se caractérise en effet par la dépendance à une demande changeante et à des marchés relativement segmentés. Aussi, les architectes sont-ils pris entre les nécessités d'une adaptation quasi-spécialisée à certains secteurs de commande très pointus (logements, bureaux, hôpitaux…), et l'obligation de se réadapter dès lors que le poids économique de ces demandes diminue.

[30] Effectivement, « l'étude des compétences (des architectes) mises en œuvre dans la négociation présente un intérêt particulier puisqu'elles sont peu connues et peu reconnues par les architectes eux-mêmes, dont la culture tend à minimiser tout ce qui contribue à faire du projet un travail collectif » note Florent Champy, dans *Les architectes et la commande publique,* PUF, coll. « Sociologie », 1998, pp. 225-226.

Il en est ainsi du secteur de commande particulier de la réhabilitation. Longtemps dévalué et boudé par la profession au profit de la construction neuve, celui-ci représente aujourd'hui un marché très important. Il s'agit pour les architectes de développer des outils et des stratégies qui leur permette de le réinvestir. Comment et avec quels outils une profession parvient-elle à s'adapter à de nouveaux marchés jusqu'ici délaissés, voire même dévalués dans l'ordre du prestige professionnel ? Telle est l'interrogation de cette dernière partie qui offre l'occasion de saisir la question de l'évolution des identités et des valeurs d'une profession comme ses ressources, moyens et stratégies de réponses au changement.

En saisissant la profession d'architecte « en travail », selon ces trois entrées, il s'agit de montrer qu'une sociologie du « travail professionnel » est un complément indispensable à la fabrication d'une connaissance en termes de profession. En décrivant le travail que font les architectes pour maintenir leur place dans le monde contemporain de la production de la ville, ces derniers apparaissent comme actifs, en relation avec d'autres métiers, dans les jeux de positions de ce monde. Loin d'apparaître déterminés ou dominés par les changements qui affectent cet univers, on les voit mobiliser un ensemble de ressources pour faire valoir leur place et la maintenir. Le crédit symbolique attaché au titre même d'architecte apparaît alors comme un instrument efficace, dans la mesure où il demeure lié à la représentation généraliste de cette activité, héritée de l'histoire. Mieux encore, lorsqu'on suit les architectes dans leur « travail professionnel », le constat qui s'impose est celui d'une grande capacité de repositionnement et de multipositionnement. Cela tout en tentant de préserver l'unité minimale qu'engage le mot « architecte ». Comme si finalement, en dépit d'une croissance de la division du travail, une complexification des modes de production de l'architecture, la concurrence de métiers « prétendants » dans le monde de la construction, les architectes parvenaient à s'adapter non pas en faisant valoir une compétence de nature technique mais une attitude, une « culture » et un crédit attachés au titre. En ce sens, l'hypothèse générale qui traverse l'ensemble de l'ouvrage et lui donne son titre est que si les architectes parviennent à demeurer encore dans le monde contemporain de la construction c'est en particulier en raison des « vertus d'indétermination[31] » attachées à leur activité. Indétermination qui permet finalement de continuer à être présent, certes dans des rôles diversifiés, mais à tous les niveaux des processus de production de l'architecture.

[31] J'emprunte ici les termes utilisés par Pierre Bourdieu à propos de la logique pratique et des symboles. L'analogie avec la pratique rituelle ou magique permet ici de comprendre les effets du capital symbolique attaché au titre d'architecte comme les « coups doubles » et les « doubles ententes » qu'il permet. Cf. *Le sens pratique*, Ed. de Minuit, 1980, pp. 426-438.

PARTIE I. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel

Introduction

Pour aborder le phénomène architectural et urbain, les focales possibles sont relativement nombreuses. Un survol rapide de ce paysage intellectuel montre des lignes de structuration assez marquées et différencie les travaux selon qu'ils s'attachent aux thèmes de la réception du travail sur la ville (usages, habitants, quartiers…), à la dynamique des formes urbaines (génétique urbaine, typo-morphologie, métropolisation…), ou bien, enfin, aux logiques de la production de la ville (professionnels de l'espace, référents urbanistiques et architecturaux…). Or, l'observation de cette partition sommaire montre un relatif déséquilibre en matière de connaissance : alors même que les travaux concernant les deux premiers thèmes sont relativement nombreux, les travaux relatifs à la connaissance des groupes et des logiques professionnelles au principe de l'action sur la ville restent encore peu nombreux et mal connus. Cela, au moment même où ces milieux sont l'objet de profondes mutations comme en attestent les récents travaux sur les professions d'architecte, ou encore, la progressive émergence et reconnaissance de nouvelles fonctions (programmateurs, aménageurs urbains…). Partant, ce sont non seulement ces groupes professionnels qui restent peu connus mais c'est également leurs méthodes et leurs logiques d'action et valeurs de référence qui restent dans l'ombre. Autrement dit, alors que l'on dispose de nombreux travaux sur les acteurs du « vivre en ville », on connaît encore assez peu ceux qui « font la ville[1] ». Cette question demeure pourtant d'un intérêt stratégique indéniable à la fois pour des questions évidentes de réflexivité des groupes concernés mais également pour nourrir le vivier des connaissances nécessaires à un enseignement de ces métiers.

Cette partie présente une vue synthétique des différents travaux existants à propos du champ architectural[2]. Un tel exercice achoppe évidement sur la question de l'exhaustivité. Le propos n'est cependant pas d'y prétendre. Depuis les enseignements de l'histoire de l'art jusqu'aux réflexions actuellement en cours, le groupe des architectes comme la production architecturale elle-même ont été largement traités. Il s'agit donc ici simplement de donner là un état de la réflexion sur cette profession et de situer dans ce dernier le cadre d'analyse particulier qui est le mien. Je vise donc d'abord à mettre en exergue les différentes perspectives analytiques existantes pour rendre compte du monde des architectes afin d'en tirer des enseignements quant à la situation de mes investigations. Ensuite je m'efforcerai de les prendre comme des points d'appel nécessaires pour la construction de ma démarche. Il ne s'agit en aucune manière de présenter l'ensemble des orientations théoriques et méthodologiques de la sociologie des professions et du travail mais plutôt de faire un parcours dans les travaux disponibles sur la profession d'architecte aujourd'hui et d'en repérer les grandes lignes de partage et les différences d'orientation.

Parmi ces analyses, celles en termes de symbole ou d'usage occupent une bonne place. Néanmoins, elles ne permettent pas d'aborder la question des mécanismes qui mènent à la production des objets architecturaux ni même celle des acteurs qui s'y engagent. Ainsi leur reproche-t-on le plus souvent d'oublier que les œuvres comme les producteurs ont une « position », c'est-à-dire qu'ils se définissent dans un rapport entretenu avec d'autres individus et d'autres œuvres dans une situation donnée. Sur ce point, l'analyse sociologique est cependant loin d'être complètement absente. C'est d'ailleurs le propre de sa démarche que de contextualiser la production architecturale en rappelant qu'elle est prise dans un certain nombre de contingences : contexte historique, économique, milieu des architectes, relation aux autres professions participant à la construction.

Elle écarte d'emblée la croyance en l'idée du don naturel et du « génie créateur », et réintroduit le social dans l'art pour permettre le dépassement de toute « vision pure » de la création et de l'œuvre[3]. Cette volonté de rompre avec l'illusion de la création et du créateur autonome a donné lieu à différents types de travaux à propos de l'architecture. Ces travaux ont pris plusieurs directions pour pointer au moins quatre niveaux de changement de la profession d'architecte :

[1] Sur cette question cf. Véronique Biau, « Que sait-on de ceux qui font la ville », in *Le courrier du CNRS, La ville,* n° 81, CNRS, 1994, à qui j'emprunte cette distinction.

[2] Sur l'aspect général du rapport entre sciences sociales et architecture et ces questions, on peut se reporter à l'article de François Lautier, « Penser l'architecture », in *L'état des sciences sociales en France,* Paris, La découverte, 1986.

[3] Cf. Sur ce point l'article de Pierre Bourdieu, « Mais qui a créé les créateurs ? », in *Questions de sociologie,* Ed. de minuit, 1980.

- la segmentation interne du champ de l'architecture par l'analyse des trajectoires et positions des architectes aujourd'hui ;
- la fin de la figure du « chef d'orchestre » et le renouveau de la place de l'architecte dans la division du travail de production architectural ;
- la pression des contraintes externes (économiques et politiques) qui obèrent l'autonomie de la profession d'architecte ;
- enfin, la recherche d'une compétence qui serait propre à l'architecte et le différencierait des autres métiers de la construction[4].

Ces différentes directions d'analyse de la profession sont non seulement représentées par des noms propres et des travaux, mais elles s'inscrivent aussi dans une ligne de partage claire entre sociologie du travail et sociologie des professions. Ainsi, deux types d'analyses se distinguent clairement. Les premières replacent les architectes dans une division du travail et sont à la recherche d'un renouveau de leurs compétences. Les secondes, à l'inverse, concentrent leur regard sur les trajectoires des architectes, la structuration de leur milieu ou champ, ou encore la façon dont des contraintes économiques et politiques pèsent sur l'autonomie de ce groupe professionnel. Les travaux de ce dernier ensemble ont pour point commun une interrogation à partir des notions de profession et d'identité professionnelle ; aboutissant par-là régulièrement à des constats de « déprofessionnalisation » ou de fait professionnel « inachevé ». Enfin, à ces analyses il faut ajouter celles qui entendent éclairer les produits architecturaux et leur réception.

Pour la clarté du propos on peut donc distribuer les analyses disponibles selon deux grandes directions.

D'abord, les travaux en termes de profession qui visent l'approche du groupe des architectes en tant qu'il est porteur de valeurs et de normes spécifiques. Ces approches, on le verra, s'appuient le plus souvent sur l'examen des éléments de la forme professionnelle (enseignement supérieur, barrières à l'entrée, corps de savoir constitué). Cette partie ne présente pas seulement un état des connaissances. Elle est également appuyée sur la reprise critique de mes travaux sur les liens entre profession, enseignement et féminisation (chapitre 1).

Ensuite, les investigations qui s'attachent à saisir la notion de profession ou de « champ » et qui prennent acte de la diversité interne de ce corps professionnel. À travers l'exploration des pratiques, elles se donnent pour objet d'analyser non plus la réception ou les producteurs de l'architecture mais la question même de la production architecturale comme étant le résultat d'un travail collectif engageant les architectes à « négocier » leur position et leur rôle dans un espace occupé par d'autres logiques professionnelles et d'autres manières d'agir. Il s'agit là de poser les principes d'une sociologie du travail professionnel, c'est-à-dire d'une articulation originale des travaux sur les mécanismes de la production architecturale et ceux sur l'identité professionnelle des architectes. C'est en fait dans cette dernière approche que ce travail trouve sa filiation la plus directe. Il y puise à la fois son parti pris d'analyse et son outillage conceptuel (chapitre 2).

Pour terminer cette présentation, un dernier chapitre (3) est consacré au positionnement singulier de mon propos vis à vis des travaux présentés. J'y explicite les problèmes posés par la « sociologie des professions » et propose une définition du terme de « travail professionnel » ; au principe de la construction de cet ouvrage.

[4] Cette direction de recherche emprunte en fait deux voies distinctes : d'une part, une volonté de caractériser le travail des architectes par l'observation de leurs pratiques et interactions avec d'autres métiers, d'autre part, des recherches autour de la notion de projet qui se doublent d'une volonté de renouvellement de la pensée architecturale qui est en rapport direct avec une recherche d'autonomie professionnelle. C'est notamment le cas des travaux de Philippe Boudon autour de la notion *d'architecturologie* ou de Michel Conan sur la conception architecturale qui s'inspire des sciences cognitives pour définir ce que concevoir un projet d'architecture signifie et engage comme facultés spécifiques. Ces directions de travail sont présentées plus après.

Chapitre 1 – De l'objet aux acteurs de sa production : la profession

La sociologie des professions libérales nous enseigne que ces professions, dites aussi « établies », tiennent généralement leur statut et leur respectabilité de la délimitation claire d'une place, d'un territoire spécifié et spécifique référé à un corps de savoirs légitimes, et enfin d'une sélection des caractéristiques des nouveaux entrants. C'est ainsi que la profession d'architecte s'est historiquement constituée, et, cette représentation d'une sorte d'âge d'or[1] est encore largement présente dans les esprits[2]. Ce modèle d'analyse de la « forme professionnelle » qui a donné lieu à de nombreux travaux est cependant aujourd'hui très discuté. Reposant sur une définition unitaire du groupe, il achoppe notamment sur le problème de la diversité des modes d'exercice d'une même profession. Pour le cas des architectes, la dispersion des diplômés dans d'autres secteurs que celui de la maîtrise d'œuvre libérale engage de la sorte à questionner l'impossibilité de dépasser des couples d'opposition tels que « professionnels/non professionnel », « autonomie/hétéronomie ».

C'est ainsi que les débats contemporains autour de la profession d'architecte, mettent en exergue la difficulté à définir l'identité de cette profession et sa place dans la production du cadre architectural et urbain. Qu'est-ce donc qu'être architecte aujourd'hui ? Comment se définissent les diplômés en architecture qui exercent d'autres métiers que ceux traditionnellement dévolus à cette profession ? Comment se définissent les architectes qui sortent du champ historiquement institué de leur action et entrent dans « des jeux sociaux et des systèmes de références qui ne sont alors plus tout à fait les mêmes[3] » ? Analysant ainsi les modes d'exercice contemporains de l'architecture et l'organisation du travail dans les agences Guy Tapie évoque une « hybridation des compétences[4] », en d'autres termes, un mélange sans centre ou noyau dur identifiable.

Tel est le débat que soulève l'usage de cette notion de profession, laquelle est fréquemment mobilisée pour rendre compte de la situation présente des architectes. Surtout, on va le voir, la définition unitaire et fermée de la définition du groupe n'est pas suffisante pour rendre compte des jeux de concurrence et de complémentarité qu'il entretient avec les autres acteurs des processus de production de la ville et de l'architecture. Plus profondément, toute l'histoire de cette profession semble traversée par une contradiction de fond : d'un côté il est question de définir un champ de pratiques spécifiques et un territoire dans le but de protéger l'exercice et de contrôler le nombre de professionnels, de l'autre il s'agit d'élargir la définition de cette profession pour y englober des formes diversifiées de la pratique architecturale et se positionner sur de nouvelles places.

1.1. La sociologie de la profession : une « sociologie classique »

Revenons donc tout d'abord brièvement sur la constitution originelle et l'étymologie du terme profession lui-même. Celui-ci renvoie au mot latin *professio* qui lui-même renvoie à l'idée de déclaration publique. Historiquement le terme profession ramène ainsi à des activités instituées officiellement et juridiquement encadrées ; il met l'accent sur l'efficacité symbolique de rites sociaux[5] qui incitent les groupes professionnels à s'organiser en entités disposant du pouvoir exclusif d'exercer une activité socialement valorisée[6] et d'en réglementer l'accès. En ce sens, on pourrait définir la profession comme une occupation qui peu à peu est

[1] Ainsi Pierre Tripier et Robert Damien notent que dans la trame rhétorique des organisations professionnelles le modèle trinaire des mythologies occidentales *(« âge d'or, décadence, résurrection »)* occupe une place de choix. Cf. « Rhétoriques professionnelles » in Claude Dubar, Yves Lucas (Dir.), *Genèse et dynamique des groupes professionnels,* Presses Universitaires de Lille, 1994.

[2] Cf. Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte,* PUF, « Que-sais-je ? », 1996. L'auteur parvient en particulier à se dégager des mythes fondateurs de la profession en interrogeant leur fonction de cohésion et en pointant leurs décalages avec les pratiques actuelles.

[3] C'est la question que pose notamment Bernard Haumont sur une registre un peu différent in « Le projet urbain : un nouveau champ pour l'architecture et ses recherches », *Les cahiers de la recherche architecturale*, pp. 103-110, n°32-33, 1995.

[4] Cf. *Les architectes : mutations d'une profession*, *op. cit.*, p. 247.

[5] Cf. Raymond Boudon, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1980

[6] Une des oppositions les plus marquées, procédant également de cette institution de groupements en tant que profession, est sans doute celle qui distingue les termes « métier » et « profession ». Le premier renvoyant au latin *ministerium*, qui lui-même, renvoie aux charges et devoirs associés à la fonction de serviteur (donc à une activité non autonome) alors que le second est associé à une activité autonome de type intellectuel. Plus généralement, cette opposition nous ramène au clivage, mis en place au XIII^{e} siècle, entre arts libéraux et arts mécaniques.

parvenue à mettre en place les conditions de son institutionnalisation, c'est-à-dire, rappelons-le, un groupe dont l'existence résulte d'une « spécification autoritaire au nom de l'intérêt commun[7] » comme l'exprime Max Weber.

De même, pour l'interactionnisme[8], plus centré sur les objets de la pratique quotidienne, les professions sont définies comme « des occupations ayant eu suffisamment de chance pour acquérir et préserver, dans le monde actuel du travail, la propriété d'un titre honorifique[9] ». Selon cette approche, l'existence des professions repose sur la distinction entre le sacré et le profane. Everett C. Hughes montre par exemple, en analysant la relation thérapeutique comment l'interaction entre le client et l'expert est complètement structurée par cette opposition mentale. Mais, ce que la méthode d'analyse des interactions a pu encore peut-être le mieux dégager, c'est la façon dont les groupements de type professionnel ordonnent leurs activités, la nature des règles qui président dans ces formations à la division du travail. Les questions essentielles que se pose par exemple Hughes sont : « Que considérez-vous comme sale, honteux et pénible dans votre travail ? » et « Avez-vous la possibilité de déléguer les sales travaux ? » et « comment ? ». Le professionnel est ainsi défini comme celui qui a la capacité de déléguer les « sales boulots » et de ne garder que ce qui est lié à une satisfaction symbolique et à une définition prestigieuse. À partir de là, toute profession tend à se constituer en un groupe de pairs avec son code informel, ses règles de sélection et son langage commun et par-là même à sécréter des stéréotypes professionnels. Ces stéréotypes sont généralement des définitions idéales du professionnel qui s'organisent autour de caractères définis. Ainsi, les représentants du courant interactionniste ont pu parler, à propos des professions d'organisations fondées autour de stéréotypes professionnels, excluant de fait ceux qui n'y correspondent pas. Par exemple, un médecin américain, est défini selon Hugues de façon stéréotypée autour des caractères « blanc, anglo-saxon, homme, de culture protestante ».

Au-delà de leurs discordances paradigmatiques, la plupart des définitions de la notion de profession retiennent les critères suivants quant à l'identification de ce type particulier de groupements :

- une spécialisation du savoir entraînant une détermination précise et autonome des règles de l'activité : la définition d'une expertise ;
- une formation intellectuelle longue et de niveau supérieur qui suppose l'existence d'écoles et de formations dûment reconnues : l'existence d'un système d'enseignement de niveau supérieur ;
- l'existence de barrières à l'entrée pour ceux qui ne remplissent pas les conditions précédemment énoncées : la protection d'un territoire d'exercice.

Dans cette acception, l'architecte est le garant de la qualité des projets d'édification du fait de l'obtention d'un diplôme, qui en fait foi, et qui lui « donne compétence » sur une sorte de territoire réservé en matière de cadre bâti dont l'Ordre des architectes est un gardien. Ainsi, la loi sur l'architecture de 1977 rend le recours à un architecte obligatoire à compter d'un seuil de surface construite et interdit l'exercice de la conception à quiconque ne possède pas la certification DPLG[10]. Si l'on en reste donc à ces attributs distinctifs, l'architecte est bel est bien un professionnel dans une profession et, la formation du groupe des architectes répond en effet bien à ce que l'on nomme « professionnalisation ».

Les extraits du code Guadet, texte pré-fondateur de l'Ordre des architectes, donnent une appréhension assez claire des bases de l'identité professionnelle de l'architecte telle qu'elle se trouve alors historiquement arrêtée : l'architecte exerce un art, son rapport au commanditaire est désintéressé et basé sur la confiance, enfin, il est responsable et indépendant[11]. Outre cela, le texte laisse entrevoir également la position de l'architecte parmi les professionnels du bâtiment : en vertu d'un savoir particulier (dont le diplôme est une forme objectivée), il est celui qui dispose de la compétence légitime en matière d'édification. Plus encore qu'à un savoir, l'expertise est donc liée à un territoire (et donc à une position dans la division du travail de production du bâti).

---

[7] Cf. Max Weber, *Économie et société*, Plon, Coll. Agora, 1971, p. 201-206. On retrouve ce thème développé également chez Magali Sarfatti Larson avec la notion de « social closure » ou encore chez Andrew Abbott qui parle de « juridiction ». Cf. le Chapitre 6 du livre de Claude Dubar et Pierre Tripier, Sociologie *des professions,* A. Colin, 1998, pp. 113-138.

[8] Pour une présentation de cette sociologie, cf. entres autres Claude Dubar, *La socialisation, constructions des identités sociales et professionnelles,* A. Colin, coll. U, 1995 ; Everett C. Hugues, *Le regard sociologique,* essais choisis et commentés par Jean-Michel Chapoulie, Ed. de l'EHESS, 1996 ; Eliott Freidson, *La profession médicale,* Payot, 1984.

[9] Howard S Becker (1983), cité in Claude Dubar, 1995.

[10] Le contenu de l'intervention de l'architecte est défini par la loi du 3 janvier 1977 (art. 3, al. 2), le code de l'urbanisme (art. L. 421-2, al. 3) et le code des devoirs professionnels de l'architecte (art. 16).

[11] Pour une analyse du système de valeur de la profession appuyée sur ce code cf. Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte…, op. cit.* p. 46-50.

Le diplôme d'architecte (J. Guadet 1906)[12]

Le désir qu'un *titre incontestable* put les distinguer de ceux qui exerçaient sans études préalables, une profession ouverte à tous et où parfois on était étonné de rencontrer *les épaves de tous les déclassements* (...) le diplôme d'architecte est un titre scolaire, la *constatation sérieuse d'études sérieuses* (...) c'est *une recommandation, une sanction d'études, une présomption puissante de valeur artistique et professionnelle* : par conséquent, une garantie, une garantie assez analogue à celle qui résulte du doctorat de médecine (...) l'épreuve du diplôme est un couronnement d'études, et pour pouvoir s'y présenter il faut déjà *justifier de titres sérieux*. Voilà ce qu'est le diplôme d'architecte : *garantie très sérieuse de bonnes études et, j'ajouterai, présomption d'honorabilité,* car le jeune homme qui a, pendant des années, travaillé efficacement pour conquérir un titre ambitionné a bien des chances d'être *un homme sérieux et honorable* (...) Et tout cela, maintenant, ne se conteste plus. Aujourd'hui lorsqu'on se renseigne sur un jeune architecte, fut-ce dans des vues matrimoniales, on demande tout d'abord : est-il diplômé ? Même les personnes étrangères à la profession posent cette question.

Si l'on s'accorde sur l'idée selon laquelle c'est une compétence de type particulier qui permet à l'architecte d'instituer son territoire d'intervention et de lui donner un statut à part dans le champ des métiers de la construction, on comprend bien la nécessité et l'utilité fonctionnelle du système d'enseignement pour la stabilité du corps professionnel.

De la même façon, l'aboutissement de la longue entreprise de définition de la profession sera rendu possible avec la création de l'Ordre (31 décembre 1940 : institution dont la fonction affirmée est bien de[13] « *fermer la profession aux indésirables (...) séparer nettement l'exercice de l'architecture, profession libérale, de celui de l'entreprise, profession commerciale, (...) et enfin d'interdire la profession aux incompétents*[14] *»*. Il s'agit de protéger l'exercice de la profession, de poser les fameuses « barrières à l'entrée ». « L'institution ordinale », garante de ces dernières, offre ainsi le moyen d'une régulation concordante de celle effectuée par le système d'enseignement. Ainsi, l'adéquation entre le recrutement sélectif et la formation des professionnels sont deux éléments qui, avec le titre, signent l'achèvement du fait professionnel[15].

La profession, redéfinie en 1941 par le nouveau code des devoirs professionnels[16], repose ensuite sur la définition canonique suivante : elle s'exerce sous forme « exclusivement libérale », le salariat en agence ou dans la fonction publique est cependant « toléré » et, ce qui demeure exclu c'est toute forme de bénéfice issue de la relation entre l'architecte et l'habitant. Ainsi, on le voit bien à travers cette brève restitution d'un « bout d'histoire », d'une part la sphère architecturale s'est progressivement constituée en tant que profession par le droit et avec le soutien du pouvoir en place, de l'autre, elle s'est instituée comme système autonome et régulé dont l'unité était assurée par l'adéquation entre un système d'enseignement et la définition particulière d'une activité. De la sorte, il s'établissait une continuité forte entre les systèmes d'enseignement et l'activité professionnelle jusque dans les années soixante-dix. Raymonde Moulin écrit par exemple « le système académique, comme système de formation et de qualification, associé à l'Ordre (...) constituait un ensemble institutionnel et cohérent[17] ». Dans l'organisation de la profession, telle que décrite par l'auteure, il est effectivement indéniable que la sélection, la cooptation et le système des ateliers, qui institue la relation particulière du maître et de l'élève, font système ; la reproduction du corps contrôlée par le corps est alors la règle. On a là les bases de ce que l'on pourrait nommer un « système d'emploi corporatiste[18] ».

Les groupements professionnels, tel celui des architectes, fondés sur certaines formes de cooptation, protégés par des *numerus clausus,* exigeant à l'entrée des organismes de formation certains diplômes plutôt que d'autres,

[12] Texte présenté dans l'anthologie de Jean Pierre Epron, *Architecture, architectes, enseignement, Une anthologie, 1790-1948,* IFA, Paris, 1978. C'est moi qui souligne.

[13] Tous les extraits en italiques et entre guillemets sont issus d'entretiens, ou de documents indigènes cités.

[14] Tels sont les termes utilisés par les architectes alors partisans de la création d'un Ordre. Propos extraits de M. Roux - Spitz, « la création projetée d'un Ordre des architectes » in *L'architecte*, 1927.

[15] Pour une présentation historique des débats qui mènent à la création de l'Ordre des architectes, Cf. Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France, op. cit.*, pp. 96-98.

[16] Code des devoirs professionnels de l'architecte, décret du 14 septembre 1941.

[17] Cf. Raymonde Moulin et Al., *Les architectes, métamorphose…, op. cit.*, p. 24-25.

[18] Cf. Denis Segrestin, *Le phénomène corporatiste,* Fayard, 1985.

exercent donc sur la composition sociale de leur structure une sélection des propriétés sociales de manière à assurer la conservation de la valeur distinctive du titre qui les qualifient par séparation[19]. On sait effectivement qu'un des principes de la préservation de la valeur marchande et symbolique d'un titre scolaire repose sur l'accès du moins grand nombre d'individus et sa limitation aux individus dont les propriétés sociales sont socialement dévaluées.

Il s'ensuit que l'histoire des rapports entre enseignement et profession s'exprime dans une discussion jamais close sur les critères et les modalités de la qualification de l'architecte et la garantie sociale qu'elle apporte[20]. Non seulement le diplôme est l'occasion de réaffirmer une position sociale (« l'honorabilité » évoquée par Guadet), mais il entérine une appartenance à un corps d'experts, une protection du territoire, une attestation de la capacité exclusive de ses détenteurs à pratiquer « l'art de l'édification ».

Le titre d'architecte est donc un élément charnière du fait professionnel. Il consacre l'appartenance à un groupe social pour celui qui en est le porteur[21]. Il institue de fait une frontière sociale avec les autres groupes sociaux. Et enfin, il « justifie en raison », il authentifie le monopole de la compétence technique et sociale de son titulaire. Il représente, de ce point de vue, une sorte de garantie, un certificat qui permet d'assurer la collectivité de l'identité et de la confiance de ceux à qui elle a décidé de confier l'aménagement de l'espace. Par définition, en tant qu'il « certifie », le diplôme, est une composante primordiale de la forme professionnelle. Il permet de réserver l'exercice d'une compétence, de définir une expertise, sur un territoire particulier, à ses seuls détenteurs et, surtout, par l'acte de séparation qu'il consacre il est au principe d'une attribution identitaire. Sur ce point, il n'est pas inintéressant de rappeler que la profession d'architecte est une de ces positions de l'espace social qui permet aux individus d'être définis plus par « ce qu'ils sont » que par « ce qu'ils font »[22] ; confirmant par-là que l'attribution du diplôme est bien un acte de catégorisation légitime par lequel est discerné l'attribut le plus déterminant de l'identité sociale[23].

E. Pontremoli, « De la profession d'architecte et de l'enseignement de l'architecture[24]

La valeur d'origine et la valeur de spécialisation ne sont pas suffisamment précisées pour une clientèle trop ignorante et mal informée. Ce sont donc ces valeurs qu'il faut déterminer au préalable, *c'est l'enseignement de l'architecture qui est en cause* (...) en même temps qu'*il faut former des architectes d'indiscutable valeur*, il faut *apprendre au public à les distinguer* des ignorants et des profiteurs. (...) L'obligation pour chacun *d'indiquer sa provenance, de produire ses titres, de prouver son identité* ; obligation qui est la conséquence de la liberté et qui doit puissamment contribuer à organiser la profession et sa moralité en *renseignant exactement le public sur la qualité de chacun* : principe essentiel de défense contre toutes les falsifications aussi bien matérielles que spirituelles ; obligation que la plupart des ingénieurs jugent suffisantes pour défendre leur corporation (...) et puisque les écoles d'État ont été tout d'abord indiquées, *il convient de savoir comment se recrutent leurs élèves*. Ceux-ci proviennent actuellement de toutes les classes de la population : les uns sont *des architectes -nés* ; les autres se destinent à cet art poussés par leur professeur ou leurs familles parce que dès l'enfance ils dessinent passablement et que le métier d'architecte paraît à leur entourage plus sûr que celui de peintre ou de sculpteur ; d'autres veulent, enfin, devenir architectes, sans vocation aucune, parce que, à un certain moment le métier paraît bon, que la bâtiment va et qu'aucun diplôme ni baccalauréat n'est exigé pour entrer dans la carrière (...) Dans l'enseignement de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts et

[19] Pierre Bourdieu, (*La distinction, critique sociale du jugement,* Ed. de minuit, 1979) montre comment l'exigence de critères particuliers dans les grandes écoles est en fait un moyen de sélectionner des « critères cachés ». Ainsi, le fait de demander un diplôme particulier à l'entrée peut être en fait une manière d'exiger une origine sociale particulière.

[20] Jean-Pierre Epron, *Architecture, architectes, enseignement, Une anthologie, 1790-1948,* IFA, Paris, 1978

[21] Cf. Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État,* Minuit, 1989.

[22] *Idem* p. 68, Pierre Bourdieu observe à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des classements officiels les agents sont plus définis par « ce qu'ils sont » que « ce qu'ils font ». Ce qui nous renvoie directement au clivage, vu plus avant, entre arts mécaniques et arts libéraux.

[23] Cf., Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État,* Minuit, 1989.

[24] *Architecture, architects…,* IFA, Paris, 1978. C'est moi qui souligne.

> des écoles régionales d'architecture *un concours est organisé avec un programme sérieux, complet, et un nombre fixe de bénéficiaires*.

Selon cette lecture en termes de profession, être architecte c'est donc appartenir à un groupe qui, de façon authentifiée dispose du droit réservé d'exercer un savoir particulier au niveau de l'aménagement de l'espace qu'il a acquis par des études longues et de niveau supérieur dans des établissements spécialisés dont l'accès est réservé. En ce sens, le système d'enseignement représente un enjeu de poids pour la stabilité de la profession. Ce dernier est un élément fondamental pour la reproduction de la structure professionnelle car c'est également à ce niveau que se joue la préservation de la valeur symbolique du titre par l'accès contrôlé d'un plus ou moins grand nombre d'individus de plus ou moins grande valeur sociale.

On a là, tous les éléments qui classiquement définissent ce qui a pu être appelé le « modèle de l'École Nationale Supérieur des Beaux-Arts ». Il s'agit en fait d'un ensemble qui de façon simpliste peut être défini au moins par trois caractéristiques principales :

- une forte adéquation entre système professionnel et système de formation du fait d'une forte sélection à l'entrée, de l'importance des relations d'atelier et de la place d'instance de régulation tel l'Ordre, et de légitimation comme le célèbre prix de Rome ;
- une grande capacité d'intégration des individus entrants dont l'aspect de la structure traditionnelle de l'atelier comme base pédagogique et l'apprentissage des règles de l'art auprès du maître sont de bonnes illustrations ;
- une forte lisibilité du territoire. La mission de l'architecte, ainsi que sa place dans le procès de production comme dans l'espace social, sont clairement perceptibles (ce sont les figures classiques déjà évoquées de « l'architecte artiste » et du « chef d'orchestre ») et, par-là, offrent d'une part le terrain d'un lien pédagogique clair et d'autre part le terreau nécessaire au développement de la croyance et de l'adhésion aux valeurs du champ.

Concernant le premier aspect, on sait en effet qu'en vertu de l'exercice d'une forte sélection, du système des concours et d'une pratique du mandarinat quasiment institutionnalisée, le système d'enseignement (alors centralisé) fonctionne en parfaite concordance avec les objectifs de préservation du territoire définis par l'institution ordinale. Mieux encore, le consensus existant à propos de la définition de l'architecture (la détermination d'une doctrine dominante) est suffisamment fort pour que les enseignants (qui sont aussi des professionnels de la profession) assurent la bonne reproduction du corps professionnel. Aussi, au niveau du second point on peut observer une solide intégration des individus par l'adhésion au modèle dominant de l'exercice libéral de l'architecture ; lui-même étant au principe de la pleine réalisation du corps. De fait, pour reprendre le langage de François Dubet et Danielo Martuccelli et ce qu'ils nomment la « *paideïa fonctionnaliste*[25] », on est là face à un modèle de type sériel ; un système dans lequel l'institution produit des rôles ajustés à la structure.

Outre ces constats, il faut souligner ici que si ce modèle offre à l'observation autant de cohérence, si forte intégration des éléments il y a, c'est, parce que la profession a encore la capacité de proposer un modèle unifié et cohérent de ce que sont l'architecte et l'exercice de l'architecture. Dans un tel système il y a une référence stable sur laquelle peuvent se conformer, et les principes d'enseignement, et les futurs architectes. En ce sens, on peut, sans peine, avancer l'hypothèse selon laquelle la capacité à définir « expertise » et territoire de façon claire est au principe d'une forte cohésion du groupe professionnel[26].

1. 2. Les vicissitudes de la profession

Ce bel et (trop) harmonieux mécanisme dit de l'ENSBA a néanmoins éclaté et cessé de remplir ses fonctions de formation et de consécration des architectes dès la fin des années soixante. L'affrontement des idéologies architecturales associé à l'incapacité de l'enseignement à se réformer pour s'adapter aux nouvelles conditions de production (notamment la production rapide et massive de logements) ont contribué à la remise en cause de cette institution jugée obsolète. À cette ancienne organisation fondée sur l'atelier et le dessin s'est substitué un enseignement plus ouvert qui se caractérise par un changement de statut des enseignants, la pluridisciplinarité,

[25] Cf. « *À l'école, sociologie de l'expérience scolaire* », Seuil, 1996.

[26] Ainsi pour François Aballéa c'est l'éclatement et la perte de référents unitaires (la pluralité des paradigmes architecturaux) qui est à l'origine des discordances observables au niveau du groupe professionnel et de l'enseignement. Cf. « L'évolution de la professionnalité des architectes » in *Recherche sociale,* FORS, n°113, janvier-mars 1990.

la diversification des cursus possibles, et l'introduction des sciences sociales[27]. Pour autant, les discussions, réformes, et débats depuis l'effondrement de l'ancienne structure ne cessent de scander l'actualité architecturale. A une formation consensuelle et ajustée, car largement protégée, semble s'être substituée une réalité plus complexe sur fond de changement du système d'enseignement et d'éclatement de la définition classique du métier d'architecte. Il s'ensuit des débats incessants sur la vocation du travail architectural et sur l'existence d'un noyau dur de compétence. À ce sujet, les architectes sont unanimes pour dire que le noyau de leur compétence professionnelle est la capacité à *« faire projet[28] ».* Cependant dès lors qu'il s'agit de s'accorder sur une définition de ce terme et sur ses modalités de transmission les choses deviennent beaucoup plus compliquées. Sans compter que la notion de projet fait aujourd'hui l'objet d'un surinvestissement professionnel et idéologique important et semble être passé au discours contemporain commun[29].

On est donc actuellement face à une réalité plus mouvante dans laquelle la solide relation entre enseignement et profession qui prévalait dans l'ancien modèle professionnel s'est dissoute[30]. La disparition de ce système intégré, producteur d'une forte cohésion semble avoir laissé la place à une réalité plus incertaine dont les traits caractéristiques sont, et l'éclatement de la définition stable de la professionnalité de l'architecte, et la complexification du système de formation. Aussi, si l'enseignement a pu être un élément prépondérant dans la préservation de la définition de l'architecte et de sa fonction, il semble en être tout autrement aujourd'hui. Ces changements s'actualisent selon deux directions : du côté de l'enseignement on constate une croissance du nombre d'inscrits et un changement de la structure des effectifs ; du côté de la profession on observe une dispersion des diplômés sur des postes qui ne correspondent plus forcément à la définition historique et idéale-typique de l'exercice de la profession d'architecte.

Du côté de l'enseignement

L'interrogation des caractéristiques du public des écoles d'architecture[31] montre que celles-ci n'échappent pas aux évolutions globales que connaît depuis le début des années 80 l'enseignement supérieur dont les effets les plus manifestes sont la massification et l'hétérogénéité croissante des volumes et des espèces de capitaux[32]. Les enfants des professions libérales sont de moins en moins nombreux alors qu'augmente le nombre d'étudiants issus de la bourgeoisie moyenne salariée[33]. Sans compter qu'à cela, s'ajoute une forte féminisation[34].

Évolution de la répartition par sexe des étudiants diplômés DPLG

	% de femmes	% d'hommes
1983-84	29,2	70,8
1984-85	27,6	72,4
1987-88	34,6	65,4
1990-91	36,1	63,9

[27] Cf. Guy Tapie, *L'enseignement de l'architecture en France*, Rapport pour le BRAU, 1996.

[28] Je reprends ici l'expression communément utilisée par les architectes.

[29] Ainsi, Luc Boltanski et Eve Chiapello identifient le développement d'une « cité par projet ». Cf. *Le nouvel esprit du capitalisme,* Gallimard, 1999.

[30] Sur ce point, cf. le chapitre VI du livre de Gérard Ringon (*Histoire du métier d'architecte, op. cit.* pp. 99-118), et aussi Guy Tapie, *Les Architectes : mutations d'une profession, op. cit.*, pp. 251-295.

[31] Depuis 2005 on ne parle plus d'écoles d'architecture mais d'écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). Néanmoins, pour faciliter la lecture, je conserve ici le terme d'école d'architecture.

[32] Notons que les écoles d'architecture sont sans doute les premières touchées des grandes écoles par ce mouvement en raison de la position moyenne qu'elles occupent dans l'espace des grandes écoles. Cf. Pierre Bourdieu, « Agrégation et ségrégation ; le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*., 1987, n°69, pp. 2-5. Pour des raisons de lisibilité je n'ai pas ici repris tous les tableaux attestant de cette évolution. Pour une vue plus détaillée sur les origines sociales des étudiants en architecture cf. Olivier Chadoin*, Être architecte : les vertus de l'indétermination,* Thèse de Doctorat en Sociologie, Université de Limoges, 2006, pp. 79-80.

[33] Ces évolutions sont relevées dès 1975 par Bernard Lamy et Michel Robirosa, *L'évolution de la profession d'architecte,* Centre de Sociologie urbaine, 1975.

[34] La féminisation des diplômés DPLG est en effet constante, passant de 15% en 1977 à 30% en 1983 et 42% en 1997. Cf. sur ce point Olivier Chadoin, « Féminisation : la fin d'un modèle », in *Urbanisme,* n°302, septembre-octobre 1998, pp. 71-74.

1993-94	38,9	61,1
1996-97	42,2	57,8

Source : DAPA, Observatoire de l'économie de l'architecture. 2000.

Au niveau des origines sociales des étudiants inscrits dans la vingtaine d'écoles d'architecture que l'on compte en France, on note certes un recrutement fort dans les couches supérieures de la population mais également, dès 1975, une diminution forte du nombre de fils d'architectes. Ces derniers sont passés de 19,5 % avant 1965 à 13,5 % en 1975. Inversement, le nombre d'enfants issus de familles salariées a augmenté sensiblement. Christian de Montlibert[35] le confirme : les caractéristiques des étudiants architectes se sont considérablement modifiées car ils sont moins souvent issus de la bourgeoisie d'affaire ou des professions libérales qu'autrefois. En comparant à la fois les origines sociales et les origines scolaires des étudiants en architecture entre la période couverte par l'enquête de Bernard Lamy et Michel Robirosa[36] (1975) et celle actuelle, on remarque un changement global de la valeur sociale du public des écoles d'architecture.

Certes, on note un recrutement qui reste celui d'une grande école. Ce sont notamment encore les séries de baccalauréat les plus prestigieuses qui sont les plus représentées et pour lesquelles l'écart entre le pourcentage d'inscrits en Diplôme d'Études Fondamentales en Architecture (DEFA, correspondant au premier cycle des études d'architecture) et celui d'inscrit en DPLG (Second cycle menant à l'obtention du titre d'architecte) reste le plus faible. Néanmoins, au niveau de l'origine sociale des étudiants, un changement se dessine, avec notamment une tendance à la « moyennisation » du recrutement. À ce propos, Christian de Montlibert affirme que ce mouvement place les écoles d'architecture dans l'espace des grandes écoles comme des « établissements moyens[37] ». Cet état de fait est la conséquence logique d'un mouvement de fond qui a affecté l'enseignement supérieur ces dernières décennies, lequel s'accompagne généralement d'une croissance du nombre de diplômés et, partant, d'une dévaluation des titres. La valeur des titres étant en effet, corrélée non seulement au nombre de porteurs mais aussi aux propriétés secondaires de ceux-ci[38].

Ces mouvements conjugués d'augmentation continue des effectifs, d'élargissement du recrutement et de féminisation ne sont pas sans répercussions sur l'organisation de la profession elle-même et sur sa cohésion. Considérant que le statut de l'architecte est fondé sur la valeur d'un titre rare et d'accès difficile qui lui garantit une certaine autorité sur un territoire spécifique dans le processus d'édification, on peut d'ores et déjà se demander si ces changements ne sont pas en mesure de perturber la valeur symbolique du titre qui est au principe de la croyance en la compétence de ce professionnel. Le titre « architecte », on l'a vu, fonctionne en effet autant comme garantie d'une compétence technique que comme garantie de dignité sociale.

À ce niveau c'est l'identité d'une profession qui est en jeu. On le sait, le niveau de prestige d'une profession tient pour une grande part au tri qu'elle effectue dans le recrutement de ces membres. On sait en effet que le prestige comme la stabilité d'un groupe professionnel trouve son principe non pas dans la seule distinction entre le sacré et le profane (ou autres caractères « séparateurs ») mais en vertu du fait que les professions opèrent à leur entrée de véritables sélections des caractères dans les biographies[39]. De la sorte, la féminisation ou l'arrivée d'individus des classes les plus modestes peuvent contribuer à modifier la valeur sociale des titres par le seul fait qu'ils brouillent la relation commune entre la valeur du titre et la valeur sociale de son détenteur qui est commune aux professions dites « établies ». C'est d'ailleurs là une des critiques les plus sérieuses que l'on peut adresser à une stricte sociologie des professions : en réfléchissant en termes de profession on risque le piège d'une croyance en la constitution naturelle d'un groupe alors que celui-ci est avant tout construit socialement par la sélection de certaines trajectoires biographiques et propriétés sociales.

Plus profondément, deux logiques parallèles sont discernables dans les transformations qui touchent actuellement le monde de la production architecturale : l'évolution de la structure de la population étudiante,

[35] Cf. *L'impossible autonomie de l'architecte*, PUS, 1995.

[36] Cf. *L'évolution de la profession d'architecte…*, *op. cit.*

[37] À partir d'une analyse factorielle des correspondances, l'auteur confirme en effet clairement comment les écoles d'architecture se trouvent, de par la nature de leur recrutement, sur une position moyenne dans l'espace des grandes écoles. Cf. *L'impossible autonomie…*, *op. cit.* p. 61.

[38] Cf. Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps,* Ed. de minuit, 1989.

[39] Everett C. Hugues, montre, à ce propos, comment une profession repose sur un « stéréotype » réunissant un ensemble de caractères idéaux (protestant, blanc, d'origine aisée, marié, catholique... cf. « Dilemmes et contradictions de statut », in *Le regard sociologique – Essais choisis,* 1996, *op. cit.*, pp. 187-198.

et celle de la structure des emplois dans le champ architectural. On a là deux mouvements concomitants qui méritent d'être interrogés.

Nombre d'étudiants diplômés DPLG (1900-1997).

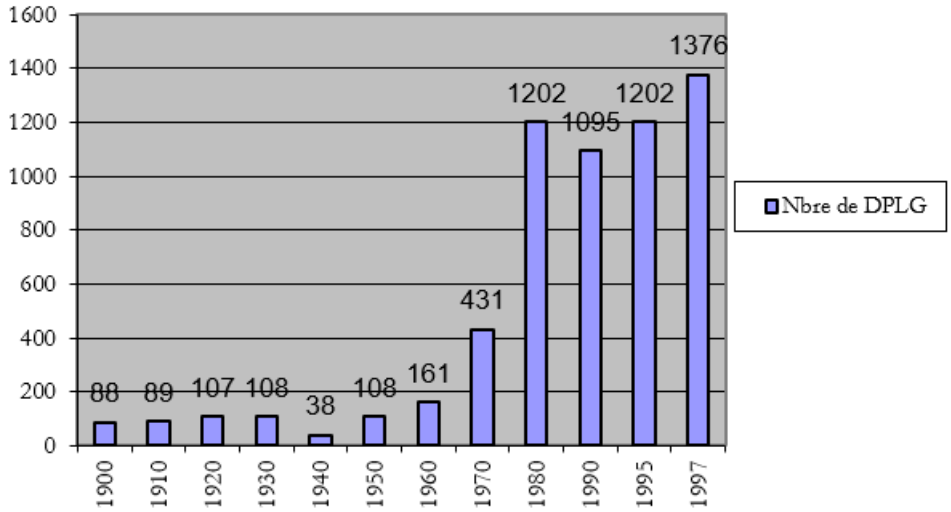

Source : OEA – Bilan 2000. Jusqu'en 1960 le nombre de diplômés est faible et stable (excepté la rupture de 1940 liée à la seconde Guerre mondiale). C'est après la réforme de 1968, et la suppression du *numerus clausus* que le nombre des diplômés commence à croître. La décrue de l'année 1990 est liée à la chute du nombre des inscrits entre 1980 et 1985 (- 37 %) et sans doute à la crise des marchés de la maîtrise d'œuvre qui a poussé de nombreux étudiants à allonger la durée de leurs études. Mais, depuis 1995 le nombre de diplômés est à nouveau à la hausse.

Alors que l'ancien système pouvait fonctionner, pour parler comme Hughes, sur un « modèle référentiel » conforté par une certaine homogénéité de recrutement social, à l'heure actuelle se pose la double question de la perte du modèle de référence et de l'hétérogénéité croissante des biographies d'étudiants. Si dans un passé encore proche, la fabrication de l'identité d'architecte pouvait être facilement analysée selon le modèle d'une socialisation anticipatrice sur la base de trajectoires orthodoxes[40], dès lors que le chemin qui mène à la mission est brouillé[41] (flou autour de la définition du rôle de l'architecte), qu'il n'y a plus de correspondance parfaite entre le titre et le poste, les agents se trouvent dans une situation où les ajustements routiniers ne vont plus de soi. Ainsi, aujourd'hui la profession se pose, par exemple, non seulement le problème de la délimitation de la fonction de l'architecte mais aussi celui du contenu à donner aux enseignements et des stratégies à mettre en place au sein des écoles[42]. L'un et l'autre de ces éléments étant, bien entendu, largement liés.

Au vu de ces données, on voit que c'est la prépondérance d'une harmonie nécessaire entre enseignement et profession qui est questionnée. Les dynamiques qui, présentement travaillent ces deux pôles conduisent à s'interroger sur leur fonction actuelle dans la préservation du groupe professionnel. Pour reprendre les termes de l'analyse de « l'institution classique » proposée par François Dubet[43], il ne semble plus y avoir d'intégration des éléments. Au niveau, du système de formation, on observe une différenciation des enseignements et un changement de la composition, comme du volume, des effectifs. Au niveau de la profession, le partage des tâches se complexifie, le rôle de l'architecte apparaît largement brouillé au sein d'un ensemble d'intervenants de plus en plus dense.

[40] Non seulement la mission de l'architecte apparaissait très clairement à l'étudiant mais le parcours qui y menait était encore clairement identifiable (obtention du DPLG, travail en agence avec un patron, installation en libéral, commande publique...). Ainsi par conformation à ce modèle donné du professionnel se composait une socialisation anticipée.

[41] Plus généralement encore, ce qui pourrait être évoqué ici c'est le brouillage de la relation entre les titres et les postes qui caractérise la situation de nombreux jeunes diplômés aujourd'hui. Cf. entres autres Louis Chauvel, *Le destin des générations*, PUF, 1998.

[42] Ces thèmes, récurrents, divisent les architectes en deux positions radicalement différentes que l'on peut résumer comme suit : extension de la mission de l'architecte et refonte des enseignements / recentrage sur l'essence de la compétence de l'architecte (le projet) et mise en œuvre d'un recrutement sélectif.

[43] François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Seuil, 1995.

Du côté de la profession

Ce que marque actuellement la montée de la division du travail et du salariat en architecture ce n'est pas seulement l'éclatement d'une mission globale en missions partielles mais c'est également l'invention de nouveaux postes sur la base de la formation générale et généraliste d'architecte[44]. C'est donc bien l'identité professionnelle des architectes que questionnent ces transformations. Dès 1973, était signalée la « métamorphose d'une profession libérale : « sous les contraintes de l'économie capitaliste. Les architectes se trouvaient acculés au dilemme suivant : « ou bien se soumettre à la demande en participant à un urbanisme spéculatif, voué à la réitération ou bien, à la faveur d'une commande exceptionnelle, construire le chef-d'œuvre unique et il dépend de la profession et de ses capacités à se rénover (...) que l'architecte réinterprète sa fonction traditionnelle en construisant à la fois une vision neuve et cohérente de la ville et de sa propre place dans un processus infiniment plus compliqué que jadis[45] ».

Aussi, sans entrer dans l'exposition détaillée de ces transformations, on voit bien ce qui se joue ici : la définition de la mission de l'architecte, qui, classiquement, fondait l'élément de base de l'unité du système professionnel et permettait de définir le contenu des enseignements, se trouve modifiée. L'architecte, qui jusqu'à présent pouvait se prévaloir de l'identité de chef d'orchestre, garant de la maîtrise d'œuvre, se trouve mis en question. D'un côté, sa position dans le procès de production est dorénavant dépendante d'une fragmentation en plusieurs domaines (le programme, le projet, la réalisation et le contrôle par exemple dans les cas les plus simples) de l'autre, on observe l'émergence de nouvelles préoccupations en matière de « cadre bâti » qui amènent à parler de diversification à propos de la fonction traditionnelle de maîtrise d'œuvre des architectes. C'est donc bien la question des limites du territoire de l'intervention actuelle de l'architecte qui est posée. Doit-il se recentrer sur l'exercice du projet d'architecture ? Doit-il étendre sa mission à des fonctions plus générales telles que celles rassemblées sous le vocable d'urbanisme[46] ?

Est-ce à dire que c'est l'autonomie même du champ architectural qui s'en trouve modifiée ? Si l'on s'en remet aux analyses de Christian de Montlibert[47], on peut assurément répondre par l'affirmative. Pour autant, ce qui demeure inexpliqué, c'est d'une part la logique sociale qui est au principe de ces transformations de la structure des places dans le processus de production du « cadre bâti » et, d'autre part, la question de ses effets sur l'identité du groupe professionnel.

La plupart des analyses ont souligné très tôt que la mythique fonction de synthèse et d'orchestration tradition-nellement dévolue à l'architecte était vouée à l'obsolescence, notamment sous la contrainte du marché. Depuis s'est ajoutée à cela une forte croissance des effectifs professionnels et, à en croire les différentes études disponibles, comme les propos des architectes que nous avons pu rencontrer, la maîtrise complète du processus d'édification n'est plus qu'un rêve ancien. Si la concentration des moyens de production dans de grosses agences est restée relativement marginale, on constate cependant de nombreux changements qui donnent à penser qu'une organisation nouvelle se forme au niveau de la distribution des postes et des tâches dans le procès de la conception architecturale. Tandis que la part des agences n'employant aucun salarié est passée de 44 % en 1977 à 64 % en 1991, celle des agences employant 6 à 9 salariés est passée de 7,4 % à 2,8 % dans la même période (cf. tableau de la section 3.2 du chapitre 3). Quant aux agences employant 10 à 19 salariés elles passent de 4,1 % en 1977 à 1 % en 1991. Ainsi, un processus complexe, dont jusque-là l'architecte avait la maîtrise, peut se diviser en plusieurs missions distinctes sur la base desquelles des spécialisations de compétence s'opèrent : « une dissociation des expertises a conduit à une autonomie des responsabilités consacrant le rôle particulier de chacun et non d'un responsable unique et il n'y a plus de légitimité qui s'impose à tout coup et pour tout projet[48] ».

À cette nouvelle organisation correspond non seulement une redéfinition de la fonction traditionnelle de l'architecte par recentrage sur l'exercice de la conception[49] mais également l'émergence de « nouveaux

[44] Cf. Guy Tapie, « Rôles et positions des architectes dans les projets architecturaux et urbains. Une comparaison franco-espagnole », in *Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux,* vol. 3, PUCA, 1998, pp. 53-62.
[45] Raymonde Moulin et Al, *Les architectes, métamorphose …, op. cit.* p 293.
[46] Rappelons ici que le mot urbanisme est très peu utilisé par nos voisins anglais qui lui préfèrent la distinction entre les *urban studies* (études urbaines), *l'urban design* (composition urbaine) et le *town-planning* ou *city-planning* (planification urbaine).
[47] Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie… op. cit.*
[48] Cf. Catherine Chimits, Guy Tapie, *France – Espagne, analyse comparée de la production d'équipements publics,* rapport, PUCA-MELT, 1993, p. 51.
[49] Recentrage qui n'est sans doute pas étranger à l'émergence de la notion « d'objet » et a son succès en architecture dans le courant des années quatre-vingt.

métiers » tels que ceux de paysagiste, ou de programmateur... Par ailleurs, ces modifications s'accompagnent de glissements de sens assez significatifs qui conduisent à utiliser les termes de « maîtrise d'œuvre », de « concepteur », « monteur d'opérations »… et non plus d'architecte, de commanditaire et de chantier qui laissent transparaître une plus grande simplicité des processus.

Si l'on étend la réflexion, au-delà du seul processus de conception architecturale, à l'ensemble des intervenants en matière d'aménagement de l'espace, on constate les mêmes faits : croissance du nombre des intervenants et/ou des prétendants à l'intervention. On sait par exemple comment les thèmes nouveaux du paysage et de la « qualité de vie » ont pu être au principe de l'apparition de nouveaux métiers, tels que ceux de paysagiste[50] ou d'urbaniste, et comment ceux-ci prétendent également « dire l'espace ». En définitive, ce qui marque actuellement la montée de la division du travail et du salariat en architecture ce n'est donc pas seulement l'éclatement d'une mission en missions partielles mais c'est également l'invention de nouveaux postes sur la base même de la formation d'architecte (design, aménagement intérieur…).

Nombre d'architectes inscrits à l'Ordre et population professionnelle totale

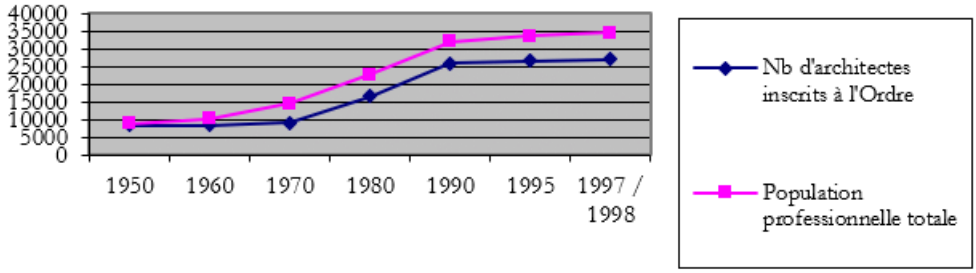

Source : Établi d'après le recoupement des données du CNOA-OEA (colonne 1) et des estimations de population professionnelle totale (colonne 2, c'est-à-dire « du nombre total d'architectes susceptibles d'exercer en France ») réalisée par le GRESA (Jacques Allegret, École d'architecture de Paris Villemin) pour la Direction de l'architecture – Ministère de la culture (DAPA). Ne sont pas considérés dans ces estimations les détenteurs d'un diplôme étranger (411 en 1997, ce qui porterait la population totale à 35 100 pour l'année 1998).

Années	Nombre d'inscrits à l'Ordre (A)	Nombre total d'architectes (B)	Solde (B – A)
1941	638	9644	9006
1942	5008	9537	4529
1950	8566	8904	338
1978	12461	20653	8192
1981	18765	23894	5129
1997	26970	34685	7715

Source : OEA – Bilan 2000, p. 51. La comparaison entre l'évolution du nombre « d'architectes inscrits à l'Ordre » et de la « population professionnelle totale » montre que si les effectifs ordinaux augmentent, il reste quand même une population importante (et elle aussi en augmentation) qui n'est pas inscrite aux tableaux de cette institution. Parmi cette population on trouve bien sûr les diplômés qui ont définitivement quitté le champ architectural mais aussi ceux qui ont investi d'autres places dans le monde de la production architecturale et urbaine sur la base de leur diplôme (conseil, programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage, que ce soit d'ailleurs dans la sphère publique ou dans la sphère privée). Ces derniers ne sont en fait pas inscrits à l'Ordre puisque leurs pratiques, si elles engagent quand même une compétence architecturale, sortent de la définition de la « maîtrise d'œuvre traditionnelle ». Ils ne sont en conséquence pas obligatoirement inscrits à l'Ordre comme le prévoit le cadre de la loi de 1977 sur l'architecture.

La féminisation comme cas type d'une source interne de diversification

Par la sélection et le contrôle de ses effectifs (*numerus clausus*, système des ateliers, cooptation) les architectes n'ont donc jamais négligé la bonne reproduction de leur identité et territoire d'action. En ce sens la période de turbulence qu'ils traversent actuellement peut certes être analysée sur le registre économique de la baisse du

[50] Françoise Dubost, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail,* n°2, 1985, p 154-164.

volume global de la commande d'architecture mais aussi, et surtout, sur le registre sociologique comme un des effets de l'affaiblissement de la maîtrise que ce corps exerce sur sa construction sociale. A l'heure où nombre d'analystes mettent l'accent sur les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes diplômés, sur le rétrécissement du territoire d'action de la profession, et sur la dispersion de ses effectifs, on peut ainsi voir une des sources des changements qui affectent cette profession dans les évolutions qualitatives de sa population.

De ce point de vue, l'étude de la féminisation[51] établit une ligne de partage intéressante entre les approches privilégiant l'homogénéité du groupe des architectes à travers la notion de profession et les approches qui cherchent à comprendre sa recomposition. Ainsi, Florent Champy note par exemple que « le nombre de plus en plus élevé de femmes constitue un indice de la faiblesse de la profession, comme l'incapacité de cette dernière à contrôler sa démographie[52] ». Pour autant, l'entrée des femmes en architecture se présente comme un processus ambigu et, s'il semble être un des moteurs de la dispersion de cette profession, il n'y a pas de stricte causalité mécanique entre dépréciation du statut et féminisation. A l'inverse, comme l'atteste l'exemple d'autres professions libérales, d'un côté la féminisation oblige à des réarrangements identitaires et, de l'autre, elle peut s'avérer être un atout dans la redéfinition d'une profession et dans l'extension de son territoire.

Comme d'autres univers sociaux, le monde de la création architecturale demeure, tant dans son organisation que dans ses représentations les plus communes, marqué par un point de vue foncièrement masculin. Jusqu'à une période relativement récente, les ateliers d'architecture, principaux lieux d'apprentissage et de socialisation aux normes et valeurs de cette profession, restaient fermés aux femmes et seules quelques pionnières ont pu y pénétrer. Pour exemple, en 1960 il y avait encore seulement 0,8 % de femmes inscrites à l'Ordre des architectes.

Nombre total d'architectes inscrits à l'Ordre, répartition par sexe.

Années	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
1983	1537	18937	7,5 %	92,5 %
1986	2246	20907	9,7 %	90,3 %
1989	2916	22421	11,5 %	88,5 %
1992	3344	22845	12,8 %	87,2 %
1995	3724	22899	14 %	86 %
1998	4234	22848	15,6 %	84,4 %

Source : OEA – Bilan 2000, p. 60.

Néanmoins, après la réforme de 1968 (dite « Malraux ») la situation des effectifs féminins des écoles d'architecture s'est rapidement débloquée et le pourcentage de femmes diplômées (Diplômé(e) Par Le Gouvernement) qui était déjà de 15 % en 1977 passe dès 1993 à 43 % dans un mouvement de croissance continue. Si l'ouverture du système d'enseignement a eu des effets réellement visibles en matière d'accès des femmes à la formation d'architecte, elle cache cependant un écart qui mérite interrogation : en 1996, alors que la part des femmes diplômées est d'environ 42 %, seulement 16 % de femmes sont inscrites sur les tableaux de l'institution ordinale. Entrées tardivement en profession, non seulement celles-ci constituent la part la plus jeune de l'effectif professionnel (27,7 % ont moins de 40 ans) mais elles sont sur-représentées dans les modes d'exercice et les activités les moins « traditionnels » de la profession. Pour preuve, elles exercent moins souvent en tant qu'architecte libéral ou associé que les hommes (74 % contre 84 %) et elles présentent un taux de salariat

[51] Les références sur ce thème sont encore rares en France. On pourra consulter Jean B. Morris Dixon, « A white gentleman's profession ? », *Progressive Architecture,* n°11, novembre 1994 *;* et Ann Bussel, « Women in architecture : Leveling in playing field », *Progressive Architecture,* n°11, novembre 1995 et, plus récemment Bridget Fowler, Fiona Wilson, « Women architects and their discontents », in *Sociology,* Vol. 38-1, 2004, pp. 101-119.

[52] Cf. « Vers la déprofessionnalisation, l'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n°2-3, novembre 1999, p. 24.

deux fois plus élevé que celui des hommes (14,2 % contre 7,4 %[53]). Par ailleurs, lorsqu'elles ne renoncent pas à exercer la profession d'architecte dans sa forme canonique, une frange importante d'entre elles travaillent « dans l'ombre d'un architecte[54] » sans être inscrites à l'Ordre, ou, se voient attribuer les tâches les moins valorisées dans des agences à l'organisation et aux rythmes très masculins. Parallèlement, elles sont nombreuses à se diriger vers les positions salariées de l'administration publique[55]. Enfin, on observe qu'elles sont portées à se diriger plutôt vers les professions salariées liées à l'urbanisme et à suivre les formations complémentaires les plus liées à cette vaste discipline[56]. De même, elles font leurs études plus rapidement et travaillent moins en agences pendant celles-ci que leurs collègues de sexe masculin, (elles font également plus souvent des formations complémentaires au DPLG). Autrement dit, les étudiantes font leurs études plus rapidement mais ont tendance à cumuler les diplômes (capitalisation scolaire), tandis que les étudiants font de leur côté leurs études moins rapidement mais perpétuent l'alternance agence/école pour « faire la place » et donc cumuler les relations utiles à leurs investissements futurs dans la profession (capitalisation sociale).

Durée moyenne des études des DPLG, comparaison hommes/femmes (années)

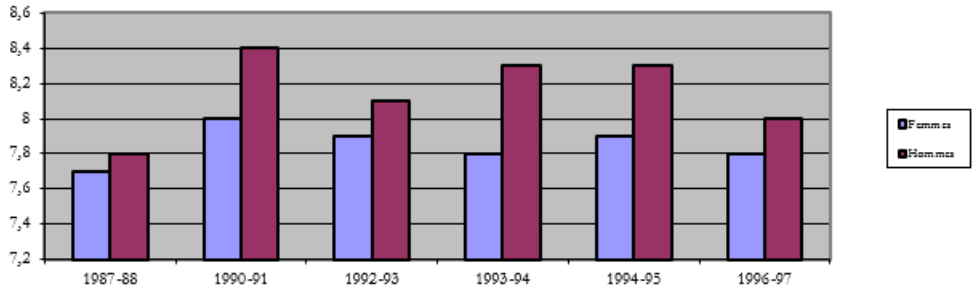

Années	*Femmes*	*Hommes*
1987-88	7,7	7,8
990-91	8	8,4
1992-93	7,9	8,1
1993-94	7,8	8,3
1994-95	7,9	8,3
1996-97	7,8	8

Source : OEA – Bilan 2000. La durée théorique des études d'architecture est de 6 ans. Pour autant la pratique qui consiste à « faire la place » en agence n'a pas disparu et explique que la durée moyenne effective quel que soit le sexe est de 8 ans. Néanmoins, chez les femmes qui font moins de stages et plus souvent des formations complémentaires, cette durée est plus réduite (entre 2 et six mois de moins en moyenne).

Finalement, une opposition se dessine entre un secteur majoritairement investi par les hommes, lié à la conception architecturale la plus classique, et un autre, plus large, où l'activité de conception et l'exercice libéral sont quasiment absents. Une telle opposition n'est d'ailleurs pas absente des esprits puisque toutes les jeunes

[53] La représentation de cette forme d'exercice est encore plus élevée (15,8%) pour les femmes de moins de 40 ans. En outre, la part respective des architectes en situation dite « sans activité » est de 27,6% pour les femmes contre 23,5% pour les hommes. Cf. *Bulletin de l'observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle*, n°1, octobre 1997.

[54] Cf. Anne Bloch, « L'accès des femmes à la profession d'architecte », in *Architecte et Société,* Rapport du groupe Environnement et cadre de vie, 1985.

[55] Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie … op. cit*, pp. 56-59.

[56] Selon une enquête réalisée en 1995, elles sont 43% à avoir choisi une « diversification au sein de l'architecture » contre 33% pour les hommes. Par ailleurs 32, 8% des architectes salariés dans le secteur public ont fait une formation complémentaire liée à l'urbanisme contre 19% d'architectes libéraux. Cf. *Enquête sur l'insertion des jeunes diplômés en architecture,* DAU, 1995.

diplômées confient établir une distinction entre « *l'architecture pure* » et les autres modes d'exercice. En 1980 déjà, une revue d'architecture notait : *« de nouvelles spécialités se créent, qui sont plus accessibles aux femmes, parce que ce sont des champs nouveaux et parce qu'il s'agit de tâches facilement considérées comme féminines : travail d'études, de gestion, de conseil, de pédagogie, d'animation, d'information, d'aménagement intérieur*[57] ». Comme si cette opposition relevait en fait d'un classement depuis l'exercice de la conception en libéral vers les formes les plus « impures », les moins proches de la confection du projet et du statut libéral (les métiers de l'urbanisme se tournant plus fréquemment vers la maîtrise d'ouvrage et les études préalables, que vers la maîtrise d'œuvre et « l'architecture vive »). Si l'on en croit cette gradation symbolique, force est de constater que ce sont les femmes architectes qui, statistiquement, sont les plus fréquemment portées à s'orienter vers les secteurs dits les plus « impurs », c'est-à-dire les moins légitimes du point de vue des valeurs dominantes de la profession. Sans même évoquer les difficultés d'insertion dont celles-ci font l'objet[58], elles sont effectivement beaucoup plus nombreuses dans les professions salariées en général et dans le secteur public en particulier.

Situation professionnelle type et sexe*[59]*

	Architecte libéral	Salarié d'agence	Salarié privé	Salarié public	Travailleur indépendant	Total
Hommes	56,7 %	18,2 %	9,2 %	12,9 %	3 %	100
Femmes	30 %	23,1 %	15,6 %	25,8 %	5,4 %	100
Total	48,2 %	19,8 %	11,3 %	17 %	3,7 %	100

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture, DAU, 1995

Sous le terme « féminisation » se cache donc un ensemble de positions et de trajectoires symptomatiques et exemplaires de l'entrée et de la réception d'un nouveau profil sociologique dans le champ de l'architecture. Lorsqu'on sait le mouvement de diversification et de re-définitions/re-discussions actuelles à propos des limites du champ architectural[60], l'écart entre modes d'exercice laisse à penser que les femmes sont effectivement peu nombreuses à exercer la profession dans sa forme la plus canonique : comme concepteur et en libéral. Compris en ces termes le mouvement d'entrée des femmes en profession serait donc, à un premier niveau, un élément prépondérant pour l'éclairage des mécanismes qui aujourd'hui dirigent les discussions autour de la réorganisation de la profession d'architecte. Pour autant, la question de la capacité de la profession d'architecte à accepter les changements identitaires qu'impose la féminisation de son corps, reste entière.

Au surplus, cette entrée des femmes en profession n'est pas sans susciter des réactions chez leurs confrères de sexe masculin. « *La femme peut-elle monter sur une échelle ?*[61] ». Tel est le contenu de l'objection ironique lancée à l'adresse de H. Dawson qui tentait d'exposer le problème des femmes architectes à l'honorable Institut Royal

[57] Cf. *BIP* n°89, 14 mai 1980.

[58] En 1993, par exemple, le chômage touchait près de deux fois plus les femmes diplômées que les hommes. Cf. *Enquête sur l'insertion des jeunes diplômés en architecture,* DAU, 1995.

[59] Il faut ici préciser la répartition proposée. Le terme « architecte libéral » rassemble tous les architectes qui ont une agence ou exercent seuls sous ce statut, le plus souvent dans le champ de la conception et de la maîtrise d'œuvre. Ils sont obligatoirement inscrits à l'Ordre des architectes. Les « salariés d'agence » exercent dans le même champ que les libéraux, néanmoins ils ne sont pas forcément inscrits à l'Ordre. La catégorie « salariés privés » regroupe des architectes qui travaillent moins souvent dans le secteur de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit des salariés de la promotion immobilière, des SEM d'aménagement, des associations, structures d'ingénierie… c'est-à-dire des « occupations » le plus souvent « connexes » à l'exercice de la maîtrise d'œuvre architecturale traditionnelle. Les « salariés du public » exercent dans les Ministères (DDE, DAPA), les collectivités publiques et territoriales, dans des offices publics d'HLM, donc le plus souvent du côté de la maîtrise d'ouvrage. Enfin, les « travailleurs indépendants » ont plus fréquemment des rôles de consultants en aménagement et en urbanisme. Ce découpage (proposé par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de la culture), montre la difficulté à identifier les postes occupés par les salariés publics et privés et leur plus ou moins grand éloignement de la formation de base des architectes.

[60] Véronique Biau remarque que tous les architectes n'occupent pas les mêmes positions et ne sont d'ailleurs pas portés dans leurs pratiques par les mêmes intérêts, et qu'une forte différenciation s'installe entre une « frange conceptrice » et une « frange dispersée » des métiers de l'architecture. Cf. « Sociologie des architectes », in *Urbanisme,* n°293, Mars 1997, pp. 61-63.

[61] Propos rapporté par Mme Fulles in *Woman in architecture*, 5e congrès international d'architecture, 1900.

des Architectes anglais au début du XX[e] siècle. Un tel échange reflète relativement bien la défiance historiquement entretenue par la profession à l'endroit des femmes architectes. Dans cette profession, liée à l'image du chantier et des relations aux artisans, les professionnels sont encore nombreux à entretenir un sentiment de réserve à l'égard des capacités féminines en matière d'architecture. Parmi les réactions les plus vives et significatives, on peut encore entendre : « *mais que voulez-vous qu'une femme foute dans ce métier ! C'est pas la peine de se pointer sur les chantiers en jupe et de monter les échafaudages, ce n'est pas sérieux !* » (architecte libéral). De la même façon, on peut voir quelques enseignants en architecture émettre des réserves quant à la capacité de la *« nature féminine »* à *« lire dans l'espace »*. Fort heureusement, ces réactions de fermeture de la profession restent minoritaires. D'autres professionnels, pleins d'une sincère volonté, considèrent, *a contrario*, que les femmes ont quelque chose à apporter à leur métier et n'hésitent pas à user des perceptions communes des fameuses qualités féminines pour appuyer leur point de vue. Les femmes seraient, disent-ils, *« plus sensibles »*, elles auraient des facultés spéciales *« pour l'aménagement et la décoration intérieure »* et *« le logement ordinaire »*. Opposant une « raison masculine » et une « passion féminine », certains ont même, à un moment donné, cru voir la source du renouveau des formes architecturales dans l'entrée des femmes en profession[62]. De plus, nombre de modes opératoires et oppositions présents dans la pensée architecturale apparaissent comme des enregistrements ou des « transfigurations savantes[63] » des divisions communes du monde social qui partagent le monde entre un extérieur masculin et un intérieur féminin.

Autrement dit, lorsqu'il n'y a pas fermeture proclamée, les dispositions mentales et les oppositions binaires[64] (intérieur/ extérieur ; privé/public ; courbe/droit …) du masculin et du féminin inclinent la profession à attribuer aux femmes les tâches qu'elle valorise le moins (aménagement intérieur, décoration, architecture domestique). Ainsi, l'architecte Claude Parent dans son autobiographie renvoie-t-il le féminin à la fois à la courbe et au « frou-frou », qu'il oppose à la rectitude de l'architecture moderne, mais aussi à la conservation incarnée par la permanence du foyer contre le progrès de l'architecture : *« Dans l'exercice de cet adoucissement décadent de l'architecture française, la femme a tenu un rôle capital. Gardienne des traditions du foyer, dictateur intra-muros, elle n'a cessé depuis le XVIII[e] siècle d'apaiser, d'éroder les passions créatrices et leurs actions dévastatrices. L'aventure architecturale n'est pas de son fait. La permanence des structures surannées du vécu, l'apaisement de l'ambiance intérieure du logement, le frou-frou, le moelleux, le doré, sont pour elles les plus sûrs garants de la pérennité familiale et sociale[65] ».*

Mais, outre ces réactions de fermeture côté masculin, ce qui apparaît plus signifiant encore ce sont les expériences du travail en agence telles que décrites par les femmes elles-mêmes. Toutes signalent en effet une espèce d'inadéquation entre le vécu du travail en agence et leurs conditions de genre. Que ce soit au niveau des interactions quotidiennes ou à celui de l'organisation du travail, ce sont toujours des désajustements qui sont mentionnés. De la même façon que l'arrivée des femmes dans les tribunaux pose problème eu égard aux règles qui régissaient les relations dans un tel contexte[66], ici c'est « *l'ambiance de l'agence* » qui est en cause. Les rythmes de travail des agences qui restent empreints de l'idéal de l'atelier avec, par exemple, la pratique des *« charrettes[67] »* semblent en effet poser d'énormes problèmes pour nombre de femmes, comme l'illustrent bien les revendications d'associations de femmes architectes comme l'Union Française des Femmes Architectes, pour l'établissement d'une nouvelle convention collective. Néanmoins, les valeurs dominantes de ce champ ne favorisent pas la mobilisation. Les femmes qui parviennent à exercer la profession en libéral sont, en effet, peu mobilisées et refusent souvent d'entendre parler d'une différence entre hommes et femmes architectes. Dans une profession dont les valeurs sont la personnalité individuelle et la création, ce sont les dimensions du mérite et du don qui sont mises en avant plutôt que la communauté de conditions.

Le « pur » et « l'impur » : être architecte en dehors du monde libéral

Comme on vient de le voir, en corollaire d'une féminisation de la profession, les places salariées se développent de façon remarquable dans une profession où le statut libéral a largement constitué la norme.

[62] Cf. Jean-Pierre Lambert, « Discours à une bonne architecte », revue *Esprit,* n°10, octobre 1969.

[63] Cf., entre autres exemples, l'ouvrage, de Marc Ollivier, *Psychanalyse de la maison,* (Seuil, coll. « Intuitions », 1972) qui, entre autres choses, fait de la porte une « fente naturelle » qui marque le passage entre un « intérieur féminin » et un « extérieur plus viril »...

[64] Cf. Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en science sociale,* n°83, juin 1990.

[65] Cf. Claude Parent, *Architecte, un homme et son métier*, Robert Laffont, 1975, p. 277.

[66] Cf. Anne Boigeol, « Les femmes et les cours : la difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », in *Genèses*, n° 22, mars 1996, pp. 107-119.

[67] Ce terme familier du langage professionnel des architectes désigne une pratique commune des agences qui consiste à travailler de façon continue, y compris la nuit, pendant un à deux jours avant la restitution d'un projet.

Vraisemblablement, cette évolution vers le salariat se confirme, puisqu'en 1975, un diplômé sur dix exerçait sa profession comme salarié dans le secteur public pour 1 sur 5 en 1993. Pour autant, comme le donne à penser l'idée *« d'architecture pure ».* Cet ordonnancement nouveau n'est pas anodin. Dans une profession dont le caractère libéral est affirmé par le triptyque « indépendance, confiance, responsabilité » et où la dimension essentielle de l'exercice est donnée par la création et la conception du projet, l'exercice salarié ne fait pas l'objet d'un classement très favorable dans l'échelle du prestige professionnel. D'ailleurs, certains diplômés exerçant une fonction autre que celle de la conception, ont souvent le sentiment, à tort ou à raison, « *d'être pris de haut* » par leurs anciens camarades d'études. Tout se passe comme si la profession, en réponse à l'arrivée d'individus dont les caractéristiques sont susceptibles de dévaloriser la fonction, avait procédé à une redistribution des tâches selon que celles-ci sont plus ou moins valorisées et valorisantes. En bref, aux hommes *« l'architecture pure »* en libéral, aux femmes l'exercice salarié des métiers de l'urbanisme et de l'architecture. Ainsi c'est en particulier par une différenciation des fonctions qui « peuvent » être occupées par des femmes et qui « doivent » être occupées par des hommes que le corps réagit[68]. Compris comme tel, le processus de féminisation est à mettre en relation avec l'instauration d'une reconfiguration identitaire de la profession et l'institution d'une nouvelle « division morale du travail[69] » entre le « *pur* » et « *l'impur* ».

Ce qui se joue dans cette redistribution des tâches, à un nombre de diplômés plus nombreux et aux caractéristiques différentes, c'est la distinction de ceux-ci. Il faut en effet se souvenir, qu'en dépit de l'existence de filières implicites d'insertion, le titre d'architecte reste « un ». Il donne droit à l'exercice et à la revendication de l'identité d'architecte à tous les diplômés, par le biais de l'estampille DPLG délivrée par les écoles, quelle que soit la fonction qu'ils exercent. On comprendra donc qu'ici il est moins question de la division des tâches que du maintien de la définition d'un territoire et d'un titre, desquels l'architecte tient son statut et les profits symboliques qui lui sont attachés. Ces transformations, tant qu'elles ne sont pas institutionnalisées, posent le problème de l'identité de la profession elle-même. La dispersion des diplômés elle-même interroge : on peut légitimement se demander, compte tenu des différentes fonctions assurées sous un même titre, s'il y a toujours une unité, un noyau dur, permettant d'identifier et de classer l'architecte dans la nébuleuse des nouvelles professions du « cadre bâti ».

Dès lors qu'à une même dénomination correspond un ensemble de fonctions aux contours mal définis et qu'une différenciation des membres de la profession s'installe, c'est un problème identitaire qui sourd. La représentation unitaire de la profession construite sur la sélection des profils sociologiques de ses membres est mise en cause. La vision d'une identité fondée sur la figure du travail libéral est alors au principe d'un sentiment de crise qui fait des places salariées des positions sociales en porte-à-faux et dévalorisées ; et conduit finalement à assimiler féminisation et précarisation.

Par référence à un modèle idéalisé, une « conception fondamentaliste du métier[70] », selon lequel un véritable architecte est un homme, concepteur, et libéral, une partie de la profession risque, par-là, d'être disqualifiée par ses pairs[71]. Ainsi, l'architecte Xavier Arsène Henry donne-t-il dans sa volumineuse autobiographie une étonnante définition de la grandeur de l'architecte salarié : *« Nous ne pouvons ni ignorer, ni dédaigner ceux qui n'ont pas choisi la route de l'exercice libéral. À chacun, selon ses dons, ses facultés, ses goûts, son potentiel d'acharnement et la liberté d'ordonner son existence comme il le souhaite après avoir bien mesuré le territoire de ses options. Limiter son intervention en endossant le statut de salarié est tout à fait honorable. Le contrat d'obéissance, la noblesse de servir, l'acceptation d'être le serviteur sont autant de conditions qui ne manquent pas de grandeur. Confrères ! Apôtres de l'exercice libéral de notre métier de créateur, conservons jalousement, au milieu d'un monde hostile cet esprit de liberté au service de l'art ![72] ».*

[68] Anne Boigeol, Idem pp. 124-125, note un phénomène semblable pour ce qui concerne les fonctions de la Magistrature.

[69] Cf. Everett C. Hugues, « Division du travail et rôle social », in *Le regard sociologique… op. cit.* pp. 61-68.

[70] Cf. Everett C. Hugues, « Métiers modestes et professions prétentieuses : l'étude comparative des métiers », in *Le regard sociologique… op. cit.* pp. 123-135.

[71] Cette difficulté à concilier « modèle fondamental de la profession » et définition de soi, lorsque l'on investit de nouvelles fonctions, est très bien mise en évidence par le travail de Jacques Allégret sur les architectes en CAUE. Cf. « Les architectes des CAUE. Hétérodoxie des pratiques et adhérence aux valeurs dominantes », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°2-3, novembre 1999, pp. 39-46.

[72] Cf. *Rentrons il se fait tard… le long voyage d'un architecte, 1918-1998,* L'Harmattan, 1999, p. 370. Au-delà des prises de position de l'auteur, il s'agit là d'un document étonnant qui présente l'avantage de saisir le travail d'un architecte et ses réflexions sur le métier (comme sa manière de les présenter) sur plus d'un demi-siècle d'exercice restitué.

1.3. Un décalage vécu : une recomposition identitaire ?

Sans aller plus loin dans l'exposition de ces transformations on voit bien ce qui encore une fois s'y joue : la définition unitaire de l'identité et de la mission de l'architecte et les profits qui y sont attachés. Car, si l'on considère ces déplacements comme la mise en place d'un « champ » qui n'est plus strictement architectural mais comme un « champ des professions du cadre bâti », dans lequel se répartissent et se hiérarchisent des positions, il devient nécessaire de comprendre, et les effets de cette nouvelle répartition sur l'identité de la profession d'architecte, et les nouvelles conditions de distribution des diplômés en architecture dans ce système. En ce sens, une attention particulière aux parcours effectués par des jeunes diplômés en architecture peut s'avérer féconde. Ceux-ci sont en effet aujourd'hui non seulement différents (du point de vue des traits sociologiques) mais aussi plus nombreux, et ils ont à trouver, avec leur titre, une place dans un système dont les divisions et les frontières de compétences semblent être en plein mouvement.

Les écoles devenues plus autonomes, en laissant entrer un nombre plus grand d'étudiants et en ayant différencié les enseignements (tout en délivrant un titre indifférencié) semblent en fait avoir mis en place les conditions préalables à une modification de la correspondance titre/territoire. Considérant que le territoire de l'architecte est effectivement lié à la conception et à la direction des opérations d'édification (ce qui définit une place dans les opérations, et les métiers, de la production du cadre bâti) on observe, sans conteste, une modification de celui-ci et un brouillage de ses limites.

Pour tout dire, la force symbolique du titre et sa représentation historique demeure dans les esprits alors qu'elle est mise en cause par la réalité des transformations actuelles. Ainsi, les discours des professionnels face à cette crise semblent être largement structurés par une espèce « d'inconscient historique » de la profession. De fait, nombre de diplômés DPLG qui exercent dans d'autres secteurs que la maîtrise d'œuvre libérale ont à gérer un décalage entre la définition historique de leur titre et la réalité de leurs pratiques[73].

Un ordre symbolique perturbé

L'enchaînement titre – fonction n'a en fait plus la même clarté que par le passé. Distinguer alors l'architecte de l'architecte-programmateur, de l'architecte-urbaniste... devient un enjeu. A une même dénomination dont la force symbolique demeure (être architecte) correspondent désormais un ensemble de fonctions dont il est malaisé de cerner la définition. Ainsi, ces transformations ne rendent pas du tout évidente pour les jeunes diplômés la perception des tâches qu'ils sont à même d'exercer. Ayant à l'esprit le modèle essentialisé de l'exercice de la conception, ils arrivent dans un environnement incertain dans lequel l'architecture réduit à la fonction de maîtrise d'œuvre se complexifie et la délimitation du territoire de l'architecte n'est plus très claire. Disposant d'un titre valorisé, acquis dans un établissement spécialisé et par des études longues, les reconversions pour les diplômés ne se font pas sans une certaine amertume. Formés à une image de l'architecte concepteur, dont ils sont obligés de se défaire, leur expérience s'apparente à celle d'un divorce difficile entre identité et statut. Tout le problème consiste à peu près en ceci : comment, étant architecte, puis-je être autre chose ou exercer d'autres fonctions que la conception ? Tous se disent architecte, avec une certaine fierté d'ailleurs, mais il n'en reste pas moins que l'investissement d'autres formations et le déplacement vers d'autres positions que celles liées à la conception ne se font pas sans difficultés, si ce n'est amertume et ressentiment d'ailleurs.

Ces déplacements ou « reclassements », dont on touche les effets au plus près avec les parcours dits de « diversification » ne sont cependant pas absents du discours des autres diplômés et des étudiants. Au moment des grèves des étudiants en architecture de 1995, on pouvait ainsi relever une phrase largement significative de cet état incertain de la position d'architecte, autant par son occurrence que par son contenu : « *un architecte, on ne sait plus ce que c'est aujourd'hui* », comme si le contenu des fonctions et les postes que les jeunes diplômés pouvaient occuper leur échappaient, comme si finalement ils ne savaient plus véritablement pourquoi ils étaient formés. Méfiants à l'égard d'un transfert de l'enseignement de l'architecture au Ministère de la Culture qui symbolisait un retour vers la figure de l'architecte artiste et vers l'ancien système des Beaux-Arts, ils n'ont eu de cesse d'affirmer l'importance et l'urgence d'une architecture liée aux « problèmes sociaux » et à « la question du logement », tout en transposant dans la rue un folklore (ateliers de sculpture et interventions spectaculaires) qui rappelle largement les ateliers de cette ancienne institution. Selon toutes apparences, l'unité de la profession est devenue problématique : le statut libéral et l'exercice de la conception ne peuvent plus être exercés par tous et il y a une dispersion des diplômés vers d'autres fonctions, nouvelles ou anciennes.

[73] C'est ainsi qu'Emmanuel Amougou et André Kocher notent que c'est chez les professionnels libéraux que le sentiment d'éclatement de la profession est le plus accentué, in *L'espace de l'architecture,* L'Harmattan, 1999.

C'est aussi que le secteur de la maîtrise d'œuvre lui-même, duquel la profession tient son statut le plus valorisé, se trouve aujourd'hui largement dévalué du point de vue de sa dimension économique (cf. tableau suivant). De sorte qu'aujourd'hui on peut vraiment parler de « décalage » au sens ou les représentations associées au statut de l'architecte se trouvent en discordance avec le réel[74]. Le vocable lui-même (architecte) conserve toute sa force symbolique et reste mentalement associé aux opérations de création alors qu'économiquement il s'est dévalué et qu'il devient difficile d'en établir les contours objectifs.

Le secteur libéral en particulier, placé au plus haut dans l'ordre symbolique professionnel, est aujourd'hui largement affecté du point de vue économique, au point que l'on parle de « paupérisation » de la profession. Résultat des effets conjugués d'une récession économique des marchés de la maîtrise d'œuvre et de l'augmentation du nombre de professionnels, la forme la plus prisée et la plus valorisée de l'exercice de l'architecture est effectivement la première touchée. Aussi, ce qui, à ce niveau, pose problème aux jeunes diplômés c'est l'expérience d'un véritable décalage entre la valeur symbolique liée à cette fonction et sa dévaluation économique. La forme d'exercice la mieux placée dans « l'ordre légitime » de la profession est en fait devenue la plus incertaine et la moins prévisible du point de vue économique. C'est donc bien, l'expérience d'un moment de dissonance et de doute que l'on perçoit dans les propos des étudiants et jeunes diplômés d'architecture[75].

Parfois, c'est même le sentiment de s'être laissé illusionné sur la nature de la profession choisie elle-même qui est évoqué et ce n'est sans doute pas un hasard si, faute d'y accéder, pour se défaire de l'image valorisée de l'exercice de la conception indépendante, les jeunes diplômés parlent d'une réflexion nécessaire pour « *recaler les choses* » et « *se repositionner* ». Dès lors, les thèmes chers à la profession de la vocation et de la croyance sont eux même dénoncés et c'est le sentiment d'une duperie (particulièrement présente dans les parcours de « diversification ») qui est mis en avant dans le discours à propos de l'enseignement. A cet égard, et dans un tel contexte, l'idée d'une force symbolique associée au titre d'architecte est largement mise en doute et n'apparaît plus comme une espèce de « luxe désintéressé ». À les entendre, derrière la magie du mot « architecte », il n'y aurait qu'illusion.

Revenu architecte/non architecte des diplômés DPLG

Tranches de revenus	Architecte* (%)	Autres professions (%)	Total actifs (%)
<90 KF	25,3	10,8	22,7
90-120 KF	17,3	21,0	18,2
120-150 KF	24,2	14,1	21,9
150-180 KF	13,2	20,3	14,5
180-210 KF	8,2	12,0	8,8
210-240 KF	2,9	6,5	3,8
240-270 KF	3,6	6,2	4,1
> 270 KF	5,3	9,0	6,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DAU, 1993* se sont déclarés architectes

[74] Sans entrer dans les distinctions qu'utilise Danilo Martucelli pour identifier ces « *moments de l'expérience moderne* » on peut en effet s'accorder à dire qu'il s'agit « *d'écarts entre le réel et sa représentation* ». Cf. *Décalages,* PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 1996. On pourrait ici également utiliser le terme « *hystérésis* » qu'emprunte Pierre Bourdieu aux sciences physiques pour désigner le prolongement d'un effet au-delà de sa cause.

[75] Cf. Olivier Chadoin, *Trajectoires de jeunes diplômés en architecture et recomposition d'une espace professionnel,* DEA de sociologie, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, 1995.

Finalement, la croyance en un modèle, longtemps valorisé par la profession, semble être bousculée. Il est d'ailleurs chez ces jeunes diplômés rarement question de vocation au sens de « réalisation subjective de soi dans une occupation ». A l'inverse, l'investissement d'autres positions, d'autres formes d'exercice, nécessite la dissociation du *soi* et du *métier*. L'effort consenti pour se défaire du titre/statut d'architecte semble conduire nombre d'interviewés à tenir un propos largement relativiste quant à l'idée selon laquelle ils se réaliseraient dans une tâche telle que la conception. De façon identique, si l'expérience de ce décalage vécu est très clairement perceptible chez les jeunes diplômés, leur problème principal reste celui du flou statutaire. Face aux difficultés économiques de l'exercice libéral, pour lequel ils ont généralement beaucoup investi (en croyance autant qu'en finance), et face à la dispersion de la profession sur des postes nouveaux et plus divers, beaucoup avouent ne pas connaître de définition simple de la fonction actuelle de leur métier. Aussi, c'est en ce sens qu'il faut comprendre leur volonté sincère de « *réapprendre aux gens ce qu'est un architecte »,* et/ou *« d'étendre les missions, de baisser le seuil de 170 m² ».* In fine, l'expérience repose sur les mêmes faits et les mêmes interrogations : qu'est-ce qu'être architecte aujourd'hui ? Quelle est la forme des changements en cours dans le champ ? Quel est actuellement le territoire réel d'intervention des architectes ?

Qu'il s'agisse de propos désabusés ou de prises de position pour une plus grande fermeture de la profession, ce qui est signalé c'est bien une incertitude de la profession sur elle-même. La dévaluation économique du statut libéral, l'augmentation du nombre de professionnels et l'essaimage des diplômés vers des secteurs nouveaux semblent en fait participer et de la perturbation d'un ordre symbolique historiquement institué, et d'une définition de la profession qui fonctionne comme un « inconscient historique ».

Devant l'impossibilité d'exercer les fonctions de conception, ouvertes et réservées à tous les porteurs du titre DPLG, une frange des diplômés a en effet choisi de se porter vers d'autres positions et par là même de bousculer les limites du territoire de l'architecte. En cela, on l'aura compris, c'est la définition des fonctions que recouvre le titre d'architecte qui est rendue incertaine : doit-il se cantonner aux opérations de conception ? Dans quelles mesures son « expertise » est-elle transposable à des secteurs tels que celui de l'urbanisme ? Enfin, peut-on encore parler d'un professionnel architecte ou doit-on parler des architectes en distinguant dans ce corps plusieurs spécialités ? Telles sont les questions que la profession se pose à elle-même. Pour exemple, c'est en ces termes qu'une architecte salariée posait la question de la reconnaissance de son activité lors des Rendez-vous de l'architecture de 1998 : *« Je travaille dans un CAUE[76] depuis 15 ans, je suis architecte et non inscrite à l'Ordre. Je ne fais pas partie des 27 000 architectes dont vous parlez qui représentent, soi-disant, la profession. Nous sommes très nombreux, dans les maîtrises d'ouvrage, à ne jamais être considérés comme des architectes, alors que c'est souvent grâce à nous que les architectes libéraux ont du travail. C'est important d'en parler ».*

Pour rendre compte de ces changements le terme « diversification » domine les travaux de recherche sur le sujet. Mais plus que tout, subsiste une difficulté *princeps* : comment nommer et reconnaître ces diplômés architectes qui exercent d'autres fonctions que celles de la maîtrise d'œuvre de conception[77] ? Qui plus est, on va le voir, parler de « diversification » n'éclaire en rien ce qui permet aux architectes d'investir de nouvelles positions, ni même les conséquences de ces investissements.

Les termes d'un débat

Face à ces turbulences, la profession est depuis le début des années quatre-vingt-dix en débat. Prenant acte d'une fragmentation de plus en plus grande de sa mission et de l'apparition de nouvelles fonctions liées à l'organisation de l'espace (qui ne sont d'ailleurs pas sans rapport avec le renouveau du thème de la ville), elle doit, une fois encore, procéder à une réflexion sur elle-même et sur son objet. Devant la complexification des opérations et l'augmentation du nombre d'intervenants en matière d'aménagement, la profession est mise en demeure de (re)préciser la nature de sa compétence et, par là même, de fixer les limites de son territoire d'intervention. Or ceci ne va pas sans poser quelques problèmes et, en ce sens, les débats qui s'ensuivent méritent d'être examinés. C'est en effet à travers ces moments d'inquiétude du corps que se révèlent le mieux ses logiques de fonctionnement et de préservation.

Les déplacements mentionnés dans la partie précédente reposent en fait principalement sur une disharmonisation du lien enseignement/profession. L'existence d'une profession étant liée et justifiée par « *le monopole d'une compétence exclusive fondée sur un corps de savoirs légitimes »,* on comprend que le contrôle

[76] Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.

[77] Rainié Hoddé, par exemple, parle « des métiers du troisième cercle », mais conserve l'idée « d'architectes hors l'architecture ». Cf. « Architectes hors l'architecture », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n°2-3, novembre 1999, pp. 135-145.

de l'accès, du nombre et de la qualité des agents amenés à partager ces savoirs est un enjeu pour le statut des professionnels en place.

C'est donc en ce sens, qu'il faut comprendre les changements actuels et les propos des professionnels qui leur font écho : c'est, semble-t-il, parce que la délivrance du titre et des savoirs qui lui sont liés est directement associée à la préservation d'un statut et d'un territoire d'intervention que, lorsqu'ils sont invités à prendre parti par rapport à l'actualité de leur profession, les architectes évoquent toujours le système de formation. Plus simplement, la définition de l'organisation du système d'enseignement représente un enjeu stratégique pour la préservation ou le renouvellement de la profession.

Dès lors que de nouvelles préoccupations et de nouvelles fonctions apparaissent et qu'une division du travail s'amorce au niveau de la production architecturale elle-même, les architectes ont à re-préciser leur objet par la revendication d'une compétence spécifique, d'une expertise. Ainsi, si l'on observe que ce sont les notions de « projet » et de « conception » qui sont le plus souvent avancées, il n'y a pas en revanche de véritable consensus sur le contenu à leur donner. Tout se passe comme si devant un découpage d'objet nouveau les architectes se trouvaient dans l'impossibilité pratique de préciser leur fonction réelle. Sans doute faut-il ici rappeler avec Christian de Montlibert que « *les architectes se définissent essentiellement par la capacité qu'ils ont à faire certains types d'opérations intellectuelles*[78] », et que la fonction de l'architecte se définit plus par une forme d'esprit, un état d'esprit, que par une activité ou une série d'activités précises. Aussi, la majorité des architectes que j'ai pu rencontrer au cours de mes différents travaux éprouvent de la difficulté à préciser leur mission au-delà d'un vague discours sur le « projet » et la « création », et bien souvent leur inquiétude à l'égard du sociologue qui s'intéresse à leur profession porte sur ce point. Dans cette logique, c'est à plusieurs reprises que j'ai pu m'entendre dire et être mis en garde contre le fait qu'il serait difficile de cerner ce qu'est l'activité d'un architecte.

L'établissement d'un consensus nécessaire à la spécification de ce qu'est ou de ce que doit être le territoire de l'architecte divise en fait largement le corps professionnel et tout oppose ceux qui veulent défendre la profession libérale actuelle, en revendiquant la spécificité de la démarche de projet, à ceux qui parlent plus volontiers, d'une discipline générale (l'architecture) et cherchent à développer de nouvelles pratiques d'aménagement et d'organisation de l'espace[79]. Dans un cas comme dans l'autre, ces objectifs sous-tendent toujours un point de vue sur l'enseignement qui, force est de le constater, demeure un lieu de définition stratégique du territoire ; clôture professionnelle qui finalement s'impose comme clôture problématique.

De ce point de vue, l'observation des réformes[80] qui ont rythmé l'histoire de l'enseignement de l'architecture montre bien le travail constant de la profession sur les conditions de son renouvellement (nécessaires à la préservation de son territoire) à deux niveaux : la réactualisation de l'expertise et la régulation du nombre d'entrants.

D'abord en 1968-69, la réforme dite « réforme Malraux » marque une volonté d'adaptation à la production, notamment celle du logement. Ainsi, cette première grande réforme a permis l'abandon de la primauté des disciplines artistiques, l'entrée des sciences sociales et surtout, dans un même mouvement, la décentralisation et l'ouverture des établissements de formation en architecture.

La seconde réforme, de 1978 (décret du 8 mars), à l'inverse, a répondu aux appels répétés des professionnels inquiets de la croissance du nombre d'architectes en ré-instituant les *numerus clausus*[81] et en ré-harmonisant le contenu des études dispensées dans les 23 unités pédagogiques existantes alors.

---

[78] Cf. *L'impossible autonomie… op. cit.* p. 50-51.

[79] On pourrait également ajouter à ces divisions repérables à l'observation des débats de la profession, celle, propre aux architectes libéraux, qu'analyse Christian de Montlibert, entre ceux qui défendent la profession libérale et veulent « l'adapter aux marchés » et ceux qui, à l'inverse, réclament le recul du marché et le développement de politiques publiques imposant le recours obligatoire à l'architecte de façon élargie (par exemple la baisse du seuil de 170 m² qui rend le recours à l'architecte obligatoire)

[80] Pour compléter cette analyse des réformes qui ont marqué le système de formation des architectes, se confirmer l'aspect stratégique de la relation enseignement / profession, il est également possible de rapprocher l'objet de celles-ci avec les réformes proprement professionnelles qui contribuent à modifier la définition du rôle et du statut de l'architecte dans l'espace de la maîtrise d'œuvre. On trouve une illustration de cette volonté dans le travail de Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte… op. cit.* pp. 99-118.

[81] La sélection s'opère en fin de première année en fonction d'un nombre de places fixé par le ministre en accord avec la profession, compte tenu des débouchés existants.

Enfin, la réforme de 1984 (décret du 9 avril) a prolongé l'effort d'harmonisation engagé par la précédente en précisant le contenu des disciplines inscrites obligatoirement dans le cursus. En outre, elle fut à l'origine de la (re)suppression des limitations d'effectif. Cette dernière fut ainsi jugée sévèrement par l'Ordre qui la qualifia de « bâclée » et critiqua, en particulier, une marginalisation des enseignements purement professionnels : « *La réduction de la durée des études, le laminage de la formation au métier par l'accroissement du nombre des enseignements dits d'initiation, les passerelles multiples de l'université vers les écoles d'architecture, le refus de tout mécanisme de sélection ont conduit la formation des architectes à une impasse* »[82].

Pour finir, il faudrait sans doute également interroger la mise en place actuelle de la réforme dite LMD dans les écoles d'architecture, qui marque un pas de plus vers « l'universitarisation », déjà constatée, de cet enseignement. Les changements introduits par cette réforme semblent se constituer sur une opposition entre « architecte » et « architecture », ou entre enseignement de la discipline et enseignement du métier. Il s'agit en effet, entre autres choses, avec cette réforme de développer la recherche architecturale avec notamment la mise en place de Doctorats d'architecture, dans des écoles qui visent d'ailleurs le statut d'établissements publics d'enseignement supérieur et deviennent des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA). Ainsi, la délivrance du titre DPLG serait découplée des Doctorats en architecture. Ce qui engage un débat dans les écoles et dans la profession qui renvoie très directement à l'enjeu du lien entre enseignement et profession[83]. Si la recherche architecturale se développe c'est en effet d'une part la discipline et l'autonomie des écoles d'architecture qui sont développées mais cela laisse la possibilité à des individus de se nommer architectes sans construire réellement. Or comme on le sait une des normes relativement prégnante qui fonde l'identité professionnelle repose non seulement sur l'autorisation d'exercer mais aussi sur l'obligation d'exercer (*licence* et *mandat*).

Autrement dit, la majorité débat des prises de positions des professionnels, porte sur la question de la ré-harmonisation des structures professionnelles et des structures de formation. Dans un contexte où le rôle de l'architecte n'a plus de définition unitaire, où un flou plane sur les contours de son territoire compte tenu de la dispersion des détenteurs du titre d'une part, et de la concurrence des nouveaux métiers de l'autre, le grand débat qui agite ce corps professionnel gravite autour de la question essentielle des conditions de restauration ou d'instauration d'une définition stable des fonctions de l'architecte. Face à la multiplication des occupations et du nombre d'intervenants dans le processus de production du cadre bâti, il s'agit de clarifier le rôle et le statut de chacun : l'architecte doit-il élargir le sien au risque de perdre sa spécificité ou doit-il, à l'inverse, se recentrer sur ce qui constitue sa spécificité (le projet) et laisser le champ libre au développement de nouvelles occupations ?

À la lecture des échanges qui scandent l'actualité professionnelle au sujet de la place et de la fonction actuelle de l'architecte, deux positions opposées s'esquissent tout en conservant un même mode d'action face aux événements présents : redéfinir et/ou préserver la profession en agissant au niveau du système de formation.

La première, attachée à l'implication de l'architecte à tous les niveaux de l'aménagement de l'espace, entend répondre à la dispersion des diplômés et à la multiplication du nombre d'intervenants et de prétendants à l'intervention dans le processus de production, par l'extension de la mission dévolue à l'architecte et par une refonte des enseignements permettant de préparer les architectes à des fonctions plus diverses que la seule conception du projet. L'autre, plus connue, plaide pour un recentrage sur le « noyau dur de la compétence architecturale » (entendue comme étant le « projet ») et pour une limitation du nombre d'entrants dans les établissements de formation. Alors que pour les premiers la préservation de la profession d'architecte doit passer par une réadaptation de l'enseignement à l'actualité de l'organisation du travail en architecture (et par là même favoriser une certaine spécialisation interne de la discipline), les seconds paraissent plus attachés à l'existence d'une compétence spécifique qu'il s'agit de préciser, de revaloriser, et de conserver par une politique de

[82] Cf. Hubert Salmon, *Architecture et cadre de vie,* Conseil économique et social, *Journal Officiel de la République Française*, 1990.

[83] Ainsi, par exemple, l'école d'architecture de Montpellier affirme à propos de la mise en place des Doctorats en architecture prévue dans le passage au LMD, dans son bulletin d'octobre 2004, qu'il « serait tout à fait inacceptable de croire que la pensée mise à l'œuvre pour un projet n'est pas une recherche ». Autre exemple l'école d'architecture de Grenoble dans une « Motion votée à l'unanimité par la Commission de la Pédagogie et de la Recherche le 27 mai 2004 » affirme à propos des décrets du LMD sur les écoles d'architecture : « Ce projet de décret ne permet pas aux écoles d'architecture de délivrer le grade de Master. L'intitulé 'conférant grade de' n'est pas le grade (…), le titre d'architecte est vidé de toute valeur puisqu'il n'est ni un véritable 'Master d'architecture', comme dans le reste de l'Europe, ni une capacité à exercer ».

préservation plus prononcée. Dans cette dernière position, le plus souvent, c'est la comparaison avec les écoles d'ingénieur qui est faite.

En fait, si l'alternative n'apparaît pas aussi simple c'est sans doute que la profession y tient une partie de son identité. La définition, ou la re-définition, des contenus à donner à la formation, comme des places que les architectes sont capables d'investir, passent en effet immanquablement par le problème de la détermination d'une expertise spécifique comme l'attestent bien les réactions suscitées par l'évocation d'un vocable tel que celui de *« métiers de l'architecture »*. Définir ou préciser le contenu de quelque chose comme « l'expertise architecturale » n'est pas en effet chose aisée dans une profession qui, comme l'explique François Aballéa, entretient un culte du non-appris et pour laquelle il est entendu que le métier véritable « s'apprend en faisant[84] ».

Devant l'évocation d'un exercice diversifié de l'architecture, c'est toujours l'existence d'une compétence globale en matière de travail sur, et de, l'espace qui est avancée. Il s'agit en fait d'affirmer le caractère général et légitime de la culture architecturale en matière de gestion et de définition de l'espace bâti. Mieux encore, ce qui renforce le plus souvent ce propos, pour faire face à l'idée d'une fragmentation et d'une concurrence de l'expertise architecturale, c'est la légitimité du savoir architectural. Il s'agit en fait de rappeler « l'intérêt public » de l'architecture. Pourtant, la dispersion des diplômés d'architecture, la crise du bâtiment, la concurrence des métiers, sont autant d'éléments qui contraignent les architectes à mettre en question leur rôle présent.

Pour exemple, Rémi Lopez, Président du Centre Nationale de l'Ordre de Architectes en 1996, explique : *« il faut envisager une politique globale au niveau de l'enseignement, avec la priorité autour du projet »* et *« les architectes ont le devoir de préciser leur rôle dans la production du cadre bâti »*[85]. La volonté énoncée ici est donc bien de redonner une définition stable à la profession via l'enseignement pour lui assurer la préservation d'un territoire réservé parmi la multiplicité croissante des intervenants. Dans cette optique, la solution qui s'esquisse présentement penche pour une différenciation forte des enseignements, avec la mise en place de Diplômes d'Études Approfondies (DEA, Master « recherche »), de Doctorats[86], et de Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées (DESS, Master « pro ») et surtout avec l'obligation d'acquisition d'une licence d'exercice[87] nécessaire à l'obtention du titre. En prenant une telle voie la profession semble viser l'établissement d'une distinction des métiers par le titre[88] et surtout vouloir se protéger d'un nombre de professionnels trop important par une différenciation institutionnalisée des métiers. Ainsi donc, on peut légitimement se poser la question du type de sélection qu'un tel système est en mesure d'induire sur le nombre et la qualité des accédants au titre d'architecte. Ceci d'autant que l'on sait qu'une différenciation plus forte des enseignements, si ce n'est une « universitarisation » (en particulier la définition explicite de filières) a généralement pour effet de hiérarchiser socialement les activités en renforçant le prestige des plus anciennes[89].

Outre cela, il demeure une interrogation quant à la dénomination des autres professions intervenantes dans le procès de production du cadre bâti. À cet égard, il semble que l'établissement d'une taxinomie et l'aspect

---

[84] François Aballea, « Évolution de la professionnalité des architectes »*,* in *Recherche Sociale*, FORS, n°113, janvier-mars 1990, pp. 93-103.

[85] Cf. Le magazine professionnel *D'architecture*, juillet 1996, n°66.

[86] Des formations dont on peut penser a priori qu'elles permettront aux architectes de s'affirmer comme des professionnels disposant de leurs propres méthodes et savoirs et par-là même affermiront l'autonomie de la « discipline ». Néanmoins, elles font l'objet de débats très vifs entre les tenants de la recherche architecturale et ceux de la pratique. Les derniers considérant que le travail de conception de projet est en soi un travail de recherche, comme on l'a vu précédemment.

[87] Pratiquement cela reviendrait à dissocier le diplôme et l'autorisation d'exercer. Cette dernière serait délivrée après une durée minimum de salariat d'une année. Sur ce point Cf. *Le Monde*, Entretien avec François Barré, Mardi 11 juin 1996, p. 13.

[88] L'enquête présentée ici est antérieure à la récente réforme des études d'architecture qui instaure une dissociation entre le diplôme et la « capacité à exercer ». Pour autant, cette dissociation semble plutôt confirmer l'hypothèse d'une recomposition de cette profession à partir d'une distinction des d'exercices. De ce point de vue elle vient institutionnaliser les changements engagés depuis les années 80. Pour autant, elle ne se fait pas sans débat car elle engage une distinction entre enseignement de la « discipline » et enseignement du « métier » conjuguée à un alignement sur le modèle universitaire (LMD notamment). Aussi, est-elle perçue par une fraction de la profession comme une concurrence illégitime. Ces derniers y voient en effet le *« danger »* que les universités soient en mesure de délivrer des « master d'architecture » à des individus qui, disent-ils, *« ne construiront jamais mais se présenteront comme des architectes… »*. Encore une fois, ici c'est la séparation de la discipline et du métier qui est en cause ; comme si pour les architectes la « professionnalisation » avait précédé la « disciplinarisation ». À l'inverse de ce que l'on peut d'ailleurs observer pour la sociologie. Cf. Johan Heilbron, *Naissance de la sociologie,* Agone, 2006.

[89] Cf. sur ce point Bernard Convert, « Des hiérarchies maintenues. Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001 », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 149, sept. 2003, pp. 61-73.

performatif du langage sont des éléments non négligeables. Pour exemple, on observe que l'un des malentendus principaux qui donne corps aux débats actuels est celui de l'identification et de la nomination des changements présents. Si la profession semble bien avoir pris acte des glissements de la fonction traditionnelle d'orchestration et de la dispersion des diplômés, il n'en va pas de même de l'identification de ceux-ci ; la question principale a trait ainsi à la classification de ces changements : a-t-on affaire à des spécialisations par division d'une compétence globale appartenant à l'architecte ou s'agit-il de missions complémentaires au rôle de l'architecte ?

Il reste que dans un contexte où les thèmes, on ne peut plus généreux et généraux, de la ville et de l'urbain font recette, les architectes ont sans doute tout à gagner (leur statut et sa préservation) à se réclamer d'une compétence globale en matière d'aménagement de l'espace et à définir les autres intervenants ou interventions comme étant *para*-architecturales. Aussi, n'est-il sans doute pas anodin de voir dans toutes les déclarations de bonne volonté à l'égard des architectes le rappel de l'intérêt public de l'architecture et de sa place en matière d'urbanisme et de traitement spatial des problèmes sociaux. Comme l'exprime Paul Chemetov dans un opuscule au titre largement significatif[90], *« L'architecte doit-il restreindre son champ d'intervention à ce qui serait du strict ressort de l'autonomie disciplinaire ? ou, qu'on le veuille ou non, à l'invention et à l'élucidation de sa propre modernité pour fertiliser d'autres domaines, d'autres champs de la société ? Cela conduit à des remises en causes non seulement esthétiques mais aussi politiques. Cette redéfinition du territoire de notre action est en même temps celle de nos instruments de pensée ».*

Ce que montrent ces faits et les discussions ou débats qui les accompagnent est donc bien plus complexe qu'une simple volonté de défense d'un statut en référence à un modèle essentialisé. C'est en effet le modèle de la profession qui lui-même paraît s'effriter. Aussi, peut-on faire l'hypothèse qu'il s'agit là véritablement d'un *travail* qu'ont à opérer les architectes sur l'identité de leur corps professionnel pour continuer à se définir comme architecte et préserver leur place dans la division du travail de production architecturale. Sous ce regard, il n'y a effectivement pas de « profession établie[91] ». Est-ce à dire que toute tentative pour arrêter une définition de cette profession et établir les limites de son territoire se trouverait invalidée par des nécessités continues d'adaptation, notamment pour faire entrer dans la définition de son territoire les positions dites diversifiées ?

[90] Paul Chemetov, *Le territoire de l'architecte,* Paris, Julliard, 1995, p. 159.
[91] Claude Dubar, Pierre Tripier, *Sociologie des professions*, 1998, pp. 248-249.

Chapitre 2 – Acteurs et mécanismes de la production architecturale : une sociologie du travail

L'analyse sociologique en termes de profession semble donc insuffisante pour saisir le groupe social des architectes dans sa diversité. Elle est en particulier confrontée à la question de l'unité et des limites de ce groupe. Si elle demeure essentielle pour rendre compte des éléments de fondation de son identité elle bute en revanche sur la question de ses changements. En ce sens, la seule comparaison des spécialités professionnelles sur le vu de leurs caractéristiques sociologiques ou économiques limite la connaissance à la juxtaposition d'éléments sociographiques (comparés par la suite terme à terme). Face à cet écueil une des réponses possibles est de ne pas dissocier l'identité des professions du cadre contextuel et relationnel de leurs pratiques ; bref, à saisir les professions *en action*. Plus simplement, la circonscription de l'analyse à la question des contours identitaires de la profession en référence au modèle classique de la forme professionnelle ne rend pas compte de la profession dans sa dimension active, économique et relationnelle ; c'est-à-dire, de ses pratiques et de ses relations aux autres professions et aux différents segments de marché du bâtiment.

Aussi, les analyses en termes de profession sont-elles le plus souvent conduites à s'attacher à la forme actuelle de la profession d'architecte soit en termes de déficit soit en termes de changement radical. Ainsi, Florent Champy engage son analyse par une approche historique de la formation identitaire de la profession pour finalement conclure que la faiblesse de leur corps professionnel tient à une incapacité à le réguler et à le « fonder sur des savoirs et savoir-faire clairement identifiables », ce qui « accentue la concurrence entre les professions[1] ». Les professions de la ville et de l'urbain sont dit-il « confrontées à un cercle vicieux. L'absence de régulation de la démographie professionnelle (…) et l'absence de monopole (…) créent un déséquilibre de l'offre et de la demande d'intervention sur le cadre de vie. Ce déséquilibre exacerbe la concurrence entre les professions, tentées de se repositionner conjoncturellement en fonction des demandes, et rend illisible la frontière de leurs interventions[2] ». Selon cet examen, le défaut de cohésion professionnelle conduit les architectes à être « soumis aux aléas des commandes et ce sont les stratégies de réponse à ces commandes qui permettent de rendre compte de la répartition actuelle du travail ». Ce qui conduit l'auteur à définir les architectes comme une « profession menacée[3] » : « les compétences qu'ils mettent en œuvre sont de moins en moins consensuelles et de plus en plus difficiles à faire reconnaître : les architectes les plus en vue revendiquent comme principale source de légitimité leur créativité, mais celle-ci ne peut pas être la base d'une identité professionnelle partagée et d'une reconnaissance officielle[4] ». Le propos prend donc la forme d'une sociologie des professions pour finalement conclure, par comparaison à d'autres professions « établies », à une « déprofessionnalisation » : « à l'inverse des médecins ou des hommes de loi, qui fournissent les exemples les plus typiques de professionnalisations réussies, les architectes n'ont pas réussi à imposer une définition univoque et stable de leur professionnalisation[5] ».

De même, de nombreuses approches saisissent cette profession comme étant en « changement », en « métamorphose », en « mutation »… Comme si, depuis les années soixante-dix, il était impossible de donner une définition stable de celle-ci. Il est vrai qu'elle a connu de nombreux changements, notamment techniques, politico-administratifs, et juridiques[6]. Sans doute cette profession est-elle dotée d'une formidable faculté

[1] Cf. « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain - L'état des savoirs, op. cit.*, pp. 215-224.

[2] Cf. « Les architectes, les urbanistes… », *Idem*, p. 223. L'auteur ajoute par ailleurs, « qu'en consacrant leur énergie à des combats stériles, les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage s'interdisent de convaincre le public de l'intérêt de leurs interventions, alors même qu'une demande considérable d'amélioration du cadre de vie devrait leur permettre de coexister ».

[3] Cf. la conclusion de Florent Champy, *Sociologie de l'architecture,* La découverte, « Repères », 2001, pp. 108-109. Dans la note de lecture que consacre Sylvie Tissot à cet ouvrage, elle note également l'écueil de cette approche : « L'approche privilégiée permet ainsi de replacer la sociologie de l'architecture dans l'histoire d'une concurrence entre professions, mais avec comme effet pervers de sous-estimer l'hétérogénéité du groupe », Cf. *Genèses,* n° 46, mars 2002, p. 169-170.

[4] *Idem*, p. 108.

[5] Cf. « Vers la déprofessionnalisation, l'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 2-3, novembre 1999, pp. 27-39.

[6] Non seulement la profession est sans cesse ballottée entre Ministère de l'Équipement et Ministère de la culture, mais elle a vécu de nombreux changements dans son organisation du travail avec l'avènement de l'informatique qui a fait disparaître le métier de dessinateur. Par ailleurs, de nombreuses modifications sont intervenues dans les règles de dévolution des marchés publics, imposant notamment la mission de programmation qui est venu empiéter sur le territoire professionnel de ces dernières comme on va le voir plus après.

d'adaptation au changement, car si toutes les analyses convergent pour montrer une modification de son organisation, de son identité et de ses pratiques, allant jusqu'à l'hypothèse d'une menace sur son existence, il n'en demeure pas moins que celle-ci perdure et continue de s'imposer pour la production de la ville et l'aménagement de l'espace. Ainsi, Gérard Ringon parle, plus prudemment d'une « identité en négociation[7] ».

Pour répondre à ce questionnement s'est donc développée une « sociologie du travail » des architectes. Celle-ci s'est en particulier donnée pour objet l'analyse de l'activité des architectes en tant qu'elle est prise dans un jeu d'interdépendance avec d'autres professions (économistes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes…). Partant, l'accent est porté sur le travail de cette profession et ses changements : changements dans la nature des compétences et des qualifications, changements de position dans la division du travail de construction. Ces approches du travail n'excluent évidemment pas que la notion de profession soit considérée, seulement, elles replacent le fait professionnel dans un espace de pratiques et d'interactions.

2. 1. Identité hétéronome, contraintes internes et externes

Une des premières direction prise par cette sociologie du travail des architectes consiste à contextualiser ces derniers dans les changements imposés par l'économie de la construction et les formes d'encadrement (notamment juridiques) de la commande architecturale. Elle conduit à observer une modification de la compétence des architectes et de leur place dans la division du travail face à la concurrence des autres professions intervenant dans le processus de construction.

Si ces approches s'accordent sur le constat d'une hétéronomie de la profession d'architecte, elles n'empruntent pas pour autant les mêmes principes de lecture. Ainsi, se différencient celles qui conservent l'idée d'une unité de la profession réagissant à des contraintes de nature externes, et celles qui considèrent la profession d'architecte comme un « champ » dans lequel la concurrence interne entre des positions est également un facteur d'évolution de la profession.

Contraintes économiques et juridiques, concurrence des professions

Sur ce point les analyses inaugurées par Raymonde Moulin[8] et ses collègues dans les années soixante-dix, et poursuivies aujourd'hui d'une certaine manière par Florent Champy[9], se démarquent pour constituer une tentative d'appréhension de la profession non seulement dans ses relations à la commande mais aussi en tant que groupe structuré ayant des lois propres de fonctionnement reposant sur une construction historique spécifique. Son investigation, devenue classique, pose à la profession d'architecte trois questions[10], qui ne sont pas sans résonances aujourd'hui encore sur le fait professionnel : « Quelle est la forme de la crise de la profession d'architecte ? Comment l'absence de consensus des architectes sur la nature de leur compétence favorise un jeu de stratégies concurrentes des différents acteurs intervenants dans le procès de production ? Quelles chances les architectes ont-ils de faire reconnaître leurs compétences spécifiques ? »

C'est bien un travail sur l'identité professionnelle des architectes et sur ses transformations que nous proposent ces travaux. À cet égard, la thèse des auteurs est très explicitement énoncée : on assiste sous les contraintes de l'économie capitaliste à la « métamorphose d'une profession libérale ». Les architectes se trouvent acculés au dilemme suivant : « ou bien se soumettre à la demande en participant à un urbanisme spéculatif, voué à la réitération, ou bien à la faveur d'une commande exceptionnelle, construire le chef d'œuvre unique et il dépend de la profession et de ses capacités à se rénover (...) que l'architecte réinterprète sa fonction traditionnelle en construisant à la fois une vision neuve et cohérente de la ville et de sa propre place dans un processus infiniment plus compliqué que jadis[11] ».

Ce travail, présente l'avantage de donner une bonne vision de la position problématique de l'architecte dans une société en pleine rénovation urbaine et où ce que l'on a appelé la « grande commande » tend à affirmer son passage dans l'ordre du mythe. C'est donc une réflexion sur l'identité de la profession, comprise comme liée aux orientations globales du système social qui permet ici aux auteurs de conclure à une « métamorphose » du modèle libéral. Dans cette étude la transformation des modalités d'exercice de la profession est bien analysée, néanmoins on ne peut que regretter l'absence d'une réflexion sur les influences réciproques, dans les

[7] Cf. *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, « Que-sais-je ? », 1996.
[8] Raymonde Moulin et Al, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale,* Calmann-Levy, 1973.
[9] Florent Champy, *Les architectes et la commande publique*, PUF, 1999.
[10] Ces trois questions sont énoncées telles quelles par les auteurs dès l'introduction de l'ouvrage, *Les architectes, métamorphose… op. cit.* p. 9.
[11] *Idem,* p. 293.

changements analysés, du système professionnel et du système d'enseignement ; ceci sans doute en raison du primat accordé à l'hypothèse générale d'un changement de nature économique, c'est-à-dire externe à la profession.

L'analyse de Florent Champy emprunte une voie proche en replaçant la place de l'architecte dans l'économie de la construction contemporaine et en analysant les formes juridiques qui encadrent l'intervention des architectes dans le cas des constructions publiques. Il montre ainsi que cet encadrement ne se double pas d'une intervention suffisamment cohérente et volontariste de la puissance publique[12] et, qu'en conséquence, « les jeux possibles à l'intérieur même des procédures sont considérables » et « les entorses à la linéarité des processus sont fréquentes[13] ». De fait, la division du travail de construction ne correspond pas exactement au découpage formel des textes qui encadrent l'intervention architecturale et l'on observe une réduction des limites de l'intervention des architectes qui se double d'une redéfinition de leur compétence en relation à la concurrence des autres métiers de la construction. Ainsi, par exemple, la définition de « programmes » en amont des projets de construction comme l'utilisation de l'architecture à des fins de communication[14] conduisent selon lui l'architecte à perdre une partie des compétences qui étaient les siennes. D'une part le travail de clarification des besoins qu'opère le travail de conception est rendu difficile par la programmation, d'autre part « l'esthétisation de l'architecture » fait perdre aux architectes le savoir et la maîtrise de la technique qui est pourtant une des bases de leur compétence professionnelle. C'est alors l'autonomie de la profession et la définition de sa compétence qui sont mises en jeu. On assiste alors à un brouillage paradoxal de la fonction de l'architecte dans la mesure où ses tâches ne sont pas pour autant simplifiées ; puisque celles-ci se trouvent prise dans un ensemble de décisions et de fonctions entremêlées. De fait, explique Florent Champy, « les compétences que les architectes mettent en œuvre sont de moins en moins consensuelles et de plus en plus difficiles à faire reconnaître : les architectes les plus en vue revendiquent comme principale source de légitimité leur créativité, mais celle-ci ne peut être la base d'une identité professionnelle partagée et d'une reconnaissance officielle[15] ».

Concurrence interne et trajectoires individuelles

Les analyses de Christian De Montlibert[16], selon une orientation théorique et méthodologique différente, cherchent moins à dégager les fondements de l'identité de l'architecte qu'à porter au jour, à travers les luttes qui structurent le groupe professionnel, sa réalité en tant « qu'espace de positions ». Ainsi, insiste-t-il sur le fait que « l'aménagement de l'espace est un domaine où se manifestent efficacement des rapports de domination[17] » et cherche donc à rendre compte de la croissance de la division du travail dans ce champ en développant l'hypothèse selon laquelle elle résulterait d'une forte lutte entre différents intérêts sociaux pour le contrôle de l'aménagement de l'espace[18]. Ce travail apporte donc une réflexion intéressante pour notre propos sur les changements survenus ces dernières années chez les praticiens de l'architecture. Il présente, notamment, l'intérêt d'une appréhension des architectes comme étant inclus dans un « champ des agents de la production de l'espace[19] » et pas seulement d'une profession. Les premiers concernent les changements de l'identité et de l'organisation du système professionnel, les seconds donnent une vue relativement complète quant aux prises de positions des architectes sur leur profession en fonction de leur trajectoire et de leur position. L'auteur souligne par ailleurs deux faits essentiels : la croissance du nombre des individus et des spécialités amenés à intervenir sur l'espace et, la prépondérance des trajectoires individuelles sur les positions et les prises de position

[12] « Mais si l'État est présent à de nombreux titres, nous montrerons également que ses interventions, peu volontaristes, peu cohérentes, et peu suivies, ne permettent pas de parler d'une véritable politique de l'architecture », écrit-il in *Sociologie de l'architecture…, op. cit.*, pp. 6-7.

[13] *Idem*, p. 27. On peut néanmoins ici ajouter que l'angle d'analyse choisi par l'auteur de la commande publique et de ses formes d'encadrement ne rend que partiellement compte de cette question puisque les commandes publiques ne représentent finalement que 30 % du volume d'activité des architectes contre 70 % pour les commandes privées. Analyser la profession d'architecte à partir de la commande publique c'est aussi finalement faire entrer dans la construction de son objet la place que cette commande tient dans la définition professionnelle de l'exercice légitime de l'architecture.

[14] Cf. Véronique Biau, *L'architecture comme emblème municipal*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1994.

[15] Cf. *Sociologie de l'architecture,* 2001, p. 108.

[16] Christian De Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte*, PUS, 1995

[17] *Idem*. p 7

[18] Concluant à la domination croissante du champ architectural par les logiques économiques et politiques, Christian de Montlibert affirme qu'en même temps qu'une nouvelle division du travail se développent des « processus de concentration interne et une croissance du nombre des grandes agences ». Pourtant, toutes les données quantitatives semblent infirmer cette hypothèse puisque depuis les années quatre-vingt on observe même une tendance à la diminution de la taille des agences (Cf. tableau suivant).

[19] *Ibid*. p 41-68.

dans le champ de l'aménagement de l'espace. La question de l'autonomie de l'architecte est donc envisagée à deux niveaux articulés : celui d'une concurrence interne au champ de l'architecture, et celui d'une concurrence externe au niveau du champ des « agents de la production de l'espace ». L'architecte est alors pris dans une suite de déterminations qui réduisent son autonomie : pression économique de la commande au niveau externe, hiérarchisation et spécialisation au niveau interne.

Une approche sensiblement différente est développée par Véronique Biau[20]. Ses travaux s'attachent à saisir la profession d'architecte en mobilisant la notion de champ de la production culturelle travaillée par Pierre Bourdieu, notamment à propos du champ littéraire[21]. Acceptant la définition de l'architecte comme producteur de sens, elle livre une analyse des principes sur lesquels se fonde la hiérarchie de ce corps professionnel. Pour ce faire, les parcours d'architectes et leur relation à la commande sont appréhendés comme des parcours de « consécration[22] ». La profession d'architecte est alors saisie comme une profession développant des stratégies pour courir un seul et même enjeu : le capital symbolique. Cette approche possède le mérite indéniable de rappeler que les architectes ne sont pas seulement des constructeurs mais aussi des professionnels de la culture. De plus, le travail sur les trajectoires révèle comment l'accès à la commande publique n'est pas qu'une affaire économique mais obéit également à des passages et des consécrations bien spécifiques. En cela, la notion de champ mobilisée apporte une plus-value à la seule approche économique du marché des architectes et de la commande publique vue comme exerçant une « fonction rectrice » sur la hiérarchie professionnelle. Mieux encore, cette analyse engage une réflexion sur l'enjeu d'une reconnaissance de ces professionnels comme producteurs culturels vis à vis des autres professions qui interviennent dans la conception de la ville. « La capacité des architectes à produire du non reproductible et/ou à faire valoir leurs produits comme tels serait le dernier domaine sur lequel les architectes pourraient faire valoir leur exclusivité ? Le processus de stratification symbolique, expression de leur seule revendication à être les seuls détenteurs des critères de leur évaluation, fonctionnerait alors au bénéfice plus ou moins conscient et avoué de tous, fournissant à l'ensemble de la profession les arguments de sa prédominance, voire de son quasi-monopole, sur la maîtrise de la dimension esthetico-symbolique de la production de l'espace[23] ». Centrée sur la dimension et le discours culturel de cette profession, l'analyse rappelle finalement que la « dimension esthético-symbolique » revendiquée par les architectes est d'autant plus intéressante pour eux qu'elle se présente comme désintéressée. En approchant la profession d'architecte sous le registre de la production culturelle et des parcours de consécration ce travail invite donc à interroger les lieux et les moments de mobilisation des effets capitalisés de cette consécration. En particulier, si la revendication d'une dimension culturelle de l'activité architecturale est un atout stratégique face aux autres professions et pour investir des segments de marchés, il convient d'en aborder les mécanismes de mobilisation[24].

2. 2. Division du travail et redistribution des pratiques : l'analyse de la production

Pour expliquer la place nouvelle des architectes dans l'espace de la maîtrise d'œuvre et rendre compte du contexte renouvelé de leurs pratiques, d'autres recherches concentrent l'observation des architectes sur leurs activités dans les processus de conception. Ce faisant ils développent une sociologie du travail des architectes. Ces derniers sont saisis comme les acteurs d'une division du travail qui s'est transformée sous l'effet des changements des modes et mécanismes de la production architecturale.

Ils pointent ainsi une évolution du processus de production architectural qui est à mettre en relation avec une modification de l'organisation du travail des agences. Analyse des agences d'architecture en tant qu'organisations et analyse des pratiques dans les projets convergent alors pour dire une modification de la « compétence » des architectes. Néanmoins, dans ces approches la question du fait professionnel ou de l'autonomie n'est pas première. C'est plutôt la production d'une connaissance de ces nouvelles conditions

[20] Cf. « Sociologie des architectes » in *Urbanisme,* n° 293, mars-avril 1997, pp. 61-63 et *La consécration en architecture,* Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2001, ou encore pour une vue générale des enjeux de l'usage de la notion de champ pour saisir la profession d'architecte, « L'architecture comme champ : un point sur l'état de la recherche », in Jean-Yves Toussaint, Chris Younes (Dir.), *Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions,* Actes du séminaire de l'Institut National des Sciences Appliquées, à Lyon le 22 mars 1996, Paris, Ed. de la Villette, 1997, pp. 121-129.

[21] Cf. *Les règles de l'art,* Seuil, 1992.

[22] Cf. Véronique Biau, « Marques et instances de consécration en architecture », in *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2-3, novembre 1999, pp. 15-38.

[23] Cf. *Sociologie des architectes…*, *op. cit.*, p. 63.

[24] Cf. Véronique Biau, « Marques et instances de consécration en architecture », *op. cit.*, pp. 15-38.

d'exercice, et des aménagements de compétence qui s'ensuivent, qui est visée. Les savoirs mobilisés sont alors plus ceux de la sociologie du travail et des organisations que de la sociologie de la culture.

Le renouvellement des modes de production

De nombreuses analyses soulignent la fin de la figure de l'architecte chef d'orchestre et de son corollaire de la relation à la commande sous la forme du colloque singulier. L'évanouissement de ces figures, mythiques plus que réelles, conduit à comprendre la production architecturale comme produit d'une organisation collective. Ainsi, bien que le triptyque classique maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre/entreprises, correspondant aux fonctions de commande, conception et réalisation, demeure un repère, il s'est néanmoins largement complexifié. Effectivement, depuis maintenant une vingtaine d'années les processus de conception et d'élaboration des projets urbains et architecturaux connaissent de nombreuses transformations. Le langage lui-même en est marqué. Aussi, est-il devenu courant de voir associés les termes de « projet » et de « complexe ». De même, une approche lexicale des ouvrages et autres contributions réflexives sur la fabrique de la ville et de l'architecture montrerait sans doute une inflation des vocables utilisés pour qualifier la situation présente[25] : « mutation », « déplacement », « émergence », « transformation »…

On observe effectivement à partir des années quatre-vingt une forte atomisation des fonctions dans la production architecturale. L'interrogation sur les processus de projet en atteste : « la vision linéaire et hiérarchique des processus d'aménagement et des relations entre les acteurs concernés par les projets est obsolète » et « les frontières entre les domaines et les échelles de l'aménagement sont reconsidérées. Ainsi, la complexité est non plus seulement abordée comme un principe majeur d'analyse de la ville mais aussi comme une donnée de l'action » explique par exemple Thérèse Evette[26]. Toutes les expériences professionnelles mentionnent en effet une complexification des processus. D'abord, les processus doivent intégrer de nouvelles préoccupations telles que la gestion des risques et la percée, unanimement constatée, des préoccupations environnementales. Il ne s'agit plus seulement de livrer un bâtiment. Encore faut-il penser et rendre efficace le processus qui mène à sa fabrication comme à sa gestion future[27], avec par exemple l'intégration des objectifs de « développement durable ».

Le premier des éléments visibles qui s'impose dans la réorganisation des processus est alors la pluridisciplinarité ou mieux, « l'interprofessionnalité ». La figure ancienne du colloque singulier entre l'architecte et son client est définitivement enterrée. Le nombre de spécialités et d'expertises mobilisées aux côtés des compétences traditionnelles (architectes, ingénieurs, entreprises) est relativement étendu : designers, concepteurs-lumière, paysagistes, urbanistes, vidéastes, sociologues, économistes… Les configurations d'acteurs et les modalités de leurs relations changent. Là où la segmentation et le « modèle fordiste de la production s'imposait pour réguler les processus, une importante nécessité de coordination se fait jour[28] ». Comme l'explique Bernard Haumont, c'est la fonction de conception elle-même, au centre de la définition du rôle des architectes, qui s'en trouve affectée : « on peut observer une dissolution relative de la notion (de conception) et du rôle, de la maîtrise d'œuvre qui assumait traditionnellement l'unité du processus, étant donné sa fonction centrale de conception et de projetation pour un bâtiment ou un ensemble bâti, considéré dans leur unité d'œuvre[29] ».

Du coup la recherche porte sur la manière dont les architectes aménagent les conditions de leur rôle et s'ajustent à ce contexte renouvelé de la production des bâtiments. C'est en particulier la question de la capacité des acteurs à coordonner leurs actions et poursuivre des buts communs tout au long de la production d'un projet qui est interrogée. Aussi, la tenue des objectifs de l'élaboration d'un projet dans le temps et la coordination des acteurs aux cultures professionnelles diverses deviennent l'objet de missions et des rôles spécifiques (tels le coordonnateur en France et le « facilitateur », ou *independant facilitator*, dans le cadre du *partnering* anglais). Ces rôles peuvent être aussi bien tenus par des profils professionnels émergents dits « nouveaux métiers », ou faire l'objet d'un investissement par des professions de la maîtrise d'œuvre plus traditionnelles qui développent des méthodes spécifiques sur la base de leur savoir initial. Dans tous les cas, s'impose avec ces rôles la nécessité de nouveaux supports de travail, parmi lesquels la communication et l'image tiennent une place non négligeable.

---

[25] Sur cet aspect les travaux du réseau RAMAU fournissent de nombreuses illustrations, Cf. notamment Olivier Chadoin, Thérèse Evette (Dir.), *Activités d'architectes en Europe,* Cahiers RAMAU 3, Ed. de la Villette, 2003.

[26] Thérèse Evette, « L'interprofessionnalité ? Un point de vue », in *Cahiers Ramau 2,* Ed. de la Villette, Paris, 2002, pp. 9-13.

[27] Cf. Jean Carassus, « Mutation et rôle nouveau de la construction », in *Activités d'architectes en Europe, op. cit.*, pp. 19-32.

[28] Cf. Michel Bonetti, « Les nouvelles formes d'activités le maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale en Europe », in *Activités d'architectes en Europe, op. cit.*, pp. 135-154.

[29] Cf. « Les métiers et les compétences de la conception architecturale et constructive. Questions de prospective », in *Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre,* PUCA, 1992, pp. 11-40.

Ces transformations générales du système de production confirment en fait l'hypothèse d'un éclatement et d'une fragmentation de la mission « traditionnelle » de l'architecte ainsi que la multiplication des « ingénieries spécifiques[30] ». Elles poussent naturellement à s'interroger sur la nature et la forme des compétences qui se développent ou prennent place dans les métiers de la maîtrise d'œuvre. Cette question est traitée à au moins trois niveaux d'analyse non exclusifs.

D'abord au niveau des parcours. Par la restitution de profils et d'évolutions de carrière par les professionnels eux-mêmes, c'est la construction individuelle d'une compétence qui est abordée. Il s'agit alors de croiser le structurel et le biographique[31]. Ces travaux donnent à voir la manière dont, à l'échelle d'une trajectoire professionnelle, par la rencontre d'opportunités liées à des changements plus profonds, notamment économiques, se construit ou se modifie une professionnalité de base.

Ensuite, au niveau des projets. Là, les analyses mobilisent la méthode monographique pour saisir comment dans le déroulement d'opérations spécifiques les professionnels sont amenés à aménager leur rôle. C'est la méthode que j'utilise dans la seconde partie. Par-là, c'est en fait un autre niveau et une autre temporalité du changement des professionnalités qui est abordée. En particulier, il s'agit de saisir comment les interactions entre métiers et les nouveaux enjeux du travail urbain et architectural, tels que la participation des usagers ou le « développement durable », affectent directement des compétences instituées.

La forme des processus se modifiant, elle interroge en retour les modalités d'organisation et de réaction des professionnels de la maîtrise d'œuvre. Les questions sont ici nombreuses : les nouveaux métiers ou rôles qui s'installent dans les processus font-ils appel à des compétences véritablement nouvelles eu égard à celles, traditionnelles, des métiers de la maîtrise d'œuvre ? Ou bien, a-t-on simplement à faire à un repositionnement des métiers de la maîtrise d'œuvre permis par une formation de base adaptée ? Enfin, la modification des processus génère-t-elle un recentrage des métiers sur ce qu'il est convenu d'appeler maintenant leur « cœur de compétence » ou, à l'inverse, un déplacement de leur compétence vers un autre champ ? Ces questions demeurent ouvertes et prises dans le débat, toujours recommencé, de l'organisation de l'interdépendance des professions. Comme on le verra, après avoir traité la question de l'analyse des organisations, ces travaux ont en commun de tenter une caractérisation de la notion de compétence chez les architectes.

Les agences : changements organisationnels et spécialisation

Les agences d'architecture sont les organisations principales de production de l'architecture et d'emploi des diplômés. Une des caractéristiques principale y est la faible concentration des moyens de production. On observe en effet, depuis les années quatre-vingt, à la fois une diminution des effectifs salariés des agences et une spécialisation des emplois dans la mesure où ils sont principalement occupés par des architectes. Là où les travaux des années soixante-dix avaient envisagé une intégration progressive des métiers de la maîtrise d'œuvre dans de grandes agences où division du travail et rationalisation seraient des mécanismes dominants[32], on observe au contraire une diminution de la taille des structures, une faible division du travail et un emploi majoritaire d'architectes. De fait la division du travail ne se constitue pas au niveau des agences mais dans l'espace de la maîtrise d'œuvre et, par projet.

Pour Florent Champy[33], cette structuration particulière du monde des agences d'architecture est une particularité française qui a pour conséquence d'accentuer la concurrence interne à la profession. Cela pour deux raisons : d'abord la petite taille des structures ne leur permet pas de traiter beaucoup de projets en même temps et les rend donc plus sensibles aux aléas de la commande, ensuite la faiblesse des effectifs des structures fait perdre de l'attractivité à la carrière des architectes salariés et maintient une préférence pour l'exercice libéral.

---

[30] Ce constat traverse l'ensemble des travaux sur la profession depuis le début des années quatre-vingt comme le note Dominique Raynaud, in « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », in *Revue Française de Sociologie*, 45-2, Avril-Juin 2004, pp. 339-366.

[31] Cf. pour exemple Jacques Allegret, et Al, *Trajectoires professionnelles : esquisse d'un champ de l'architecture,* Rapport Ecole d'architecture de Paris Villemin, 1989, et Bernard Haumont, *Les architectes et les modifications des pratiques professionnelles : l'insertion professionnelle et les nouvelles formes de pratiques,* GRESA/DAU, rapport, 1982 ; et Olivier Chadoin, *Trajectoires de jeunes diplômés en architecture et recomposition d'un champ professionnel,* DEA de sociologie, Université de Bordeaux II, 1995.

[32] Cf. entres autres, Bernard Lamy, Mario Robirosa, *L'évolution de la profession d'architecte,* Centre de Sociologie Urbaine, 1975 et François Marquart, Christian de Montlibert, *Etude sur l'exercice de la fonction d'architecte,* Institut National pour la formation des adultes, 1969.

[33] Cf. *Sociologie de l'architecture, op. cit.* pp. 58-59.

Nombre d'agences d'architecture d'au moins 1 salarié et nombre de salariés des agences (architectes et non architectes, en1996)

Tailles des agences	Nombre d'agences	en %	Nombre de salariés	en %
1 à 3 salariés	4157	71 %	7366	39,5 %
4 ou 5 salariés	911	15 %	4016	21,5 %
6 à 9 salariés	642	12 %	4614	25 %
10 salariés et plus	152	2 %	2615	14 %
Total	5862	100	18611	100

Source : D'après, FAF-PL, 1996, cité in Florent Champy, « Sociologie de l'architecture », *op. cit,* p. 58.

Les architectes eux-mêmes partagent ce constat. Néanmoins il reste lié à une analyse quantitative en termes de structures. L'analyse en termes de pratiques montre en fait d'autres réalités, difficiles à quantifier, mais qui viennent pondérer ces constats : d'une part les architectes constituent des équipes de maîtrise d'œuvre par projet en combinant les moyens de plusieurs agences et spécialités dans une logique de réseau, contournant ainsi les risques d'une concentration face aux aléas de la commande ; d'autre part le nombre de structures unipersonnelles dissimule la persistance de l'usage des rétrocessions sur honoraires qui permet aux agences de recourir à une main d'œuvre par projet sans s'engager sur une relation salariale. La logique du travail en réseau que Guy Tapie nomme « agence-réseau[34] » permet notamment de contourner le déterminisme géographique des marchés du bâtiment en s'associant avec « un architecte local » d'une part, et de sortir d'une voie de spécialisation imposé par certains secteurs de commande de l'autre. Ainsi, pour accéder à la commande d'un lycée ou d'un hôpital, véritables voies de spécialisation pour certaines agences, vaut-il mieux s'associer un confrère ayant déjà construit dans ce secteur et implanté dans la région de réalisation de ce projet.

De fait, la recherche d'une adaptation organisationnelle cantonnée à la seule observation de l'agence est insuffisante. C'est bien dans la manière dont chaque agence s'arrange pour constituer une organisation par projet qu'il faut chercher, donc autant hors de l'agence que dans l'agence. Pour autant selon Guy Tapie, qui s'inspire des travaux de Graham Winch[35], deux tendances semblent dominer les agences aujourd'hui : la spécialisation et la mise en réseau. Ces tendances s'actualisent selon lui sous la forme de trois logiques ou styles d'organisation : les agences à « logique entrepreunariale » qui privilégient la « prestation de service », celles qui suivent une logique « rationnelle-professionnelle » en privilégiant la dimension culturelle de l'architecture, enfin celles qui poursuivent une logique « d'adaptation individuelle[36] ». À travers ces trois figures, on constate un décalage avec l'identité historiquement instituée de l'architecte, notamment par la volonté accrue d'efficacité économique, source de « dilemme identitaire ». Une fois encore ces observations convergent pour dire une modification des « compétences » des architectes.

2.3. Recherches sur la notion de la compétence

À la fois conséquence et indice de la difficulté à saisir le groupe des architectes en termes de profession, comme des changements au niveau des processus de production les professions et métiers de la maîtrise d'œuvre, dont font partie les architectes, cette notion de compétence issue de la sociologie du travail, s'est étendue à de nombreux travaux.

Son usage vise en fait à rendre compte de ce changement qualitatif et de l'insuffisance d'une approche mécaniste de la relation entre métier et qualification basée sur une conception linéaire et séquentielle des processus de production. S'il reste difficile d'en donner une définition consensuelle, on peut s'accorder sur le fait qu'elle

[34] Cf. *Les architectes… op. cit.* p. 194-195.
[35] Cf. Graham Winch, Denis Grezes, Brid Carr, « Stratégies et organisations des agences d'architecture à l'exportation : une comparaison franco-anglaise », in Michel Bonnet (Dir), *La conception en Europe, Bilan-Évaluation-Perspectives,* PUCA, 1997, pp. 235-255. Les auteurs proposent de différencier les agences qui privilégient « le service et l'expérience », des agences qui privilégient « les concepts et idées ».
[36] *Op. cit.* pp. 195-199.

renvoie à l'aménagement des notions de rôle, de fonction et de statut qui sont reconfigurées par de nouveaux modèles d'action[37]. Elle est définie le plus souvent de façon large comme : « un art à base de qualités individuelles et d'expérience » ou comme « l'ensemble des ressources professionnelles mises en œuvre dans la pratique[38] ».

A ce niveau trois types de travaux concernant la profession d'architecte se distinguent. Les premiers tentent de cerner et sérier les changements survenus dans le rôle des architectes au niveau des processus de production. Pour eux le travail empirique, en particulier l'observation du travail des architectes dans les projets, est une nécessité. Les seconds, plus souvent le fait d'architectes d'ailleurs, s'efforcent de poser théoriquement le noyau dur de la compétence des architectes. Soit, de renouveler l'assise intellectuelle et théorique qui définit cette profession. Entre ces deux directions la voie prise par Christophe Camus[39] se distingue par l'adoption d'une posture que l'on peut qualifier de « constructiviste ». Pour lui, la compétence n'est pas donnée a priori mais fait l'objet d'une construction discursive de la part des acteurs du champ architectural. Aussi, parle-t-il d'une « compétence communicationnelle ».

Compétence et professionnalité

La différenciation des trajectoires, la redistribution des pratiques et les changements observés au niveau des processus de production convergent donc pour que se développe une sociologie qui cherche en particulier à saisir la forme d'un renouveau de la compétence des architectes. Le développement de ces travaux n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la demande d'études des architectes qui, comme on va le voir, cherchent à mieux définir leur exercice pour en protéger le territoire[40].

Ainsi, Florent Champy, qui utilise pourtant peu le terme de compétence dans ses travaux, plus orientés vers une approche en termes de « profession », en conserve l'enjeu lorsqu'il explique : « La compétence est la maîtrise de savoir et savoir-faire nécessaires (tout au moins utiles) à l'accomplissement d'une tâche (en l'occurrence professionnelle). La sociologie actuelle qualifie les compétences de construites (ce qui est contestable), et de contingentes (ce qui pose plus de problèmes). Il faut les prendre un peu plus au sérieux, et se demander ce que fait telle ou telle catégorie d'acteurs que d'autres ne peuvent pas faire, et ce qui fait que les compétences dont cette catégorie dispose ne sont pas contingentes. Il s'agit donc de chercher des critères de validité des pratiques architecturales, comme on peut en chercher, en épistémologie ou en sociologie de la connaissance, pour les sciences sociales[41] ». Il propose donc de poursuivre ses recherches sur la profession d'architecte selon deux directions : « Il s'agira bien sûr de montrer ce qui fait la spécificité du travail de l'architecte : quels schèmes propres d'interprétation du réel, tant spatial que social, quelles valeurs professionnelles, quelles ressources cognitives sont impliquées dans la pratique architecturale ? Cette description synchronique ne suffira cependant pas : il faudra aussi, pour répondre aux approches qui conçoivent le propre des professions comme contingent, rendre compte des conditions d'émergence de ces systèmes et valeurs, d'une façon qui évite le double écueil du relativisme et du rationalisme[42] ». Plus simplement, il s'agit bien, selon les termes de l'auteur, de « tracer le périmètre du travail professionnel, et en dégager les traits saillants, (…), pour « ouvrir une *ontologie* renouvelée des professions[43] ». A travers la question « que font les architectes que d'autres ne font pas ? » proposée par ce sociologue, c'est donc non seulement la spécificité du travail des architectes qui est visée, leur compétence propre, mais par voie de conséquence leur place dans la division du travail. De ce point de vue, la recherche d'une compétence spécifique ou la volonté de singulariser et différencier le travail des architectes fraie avec le

[37] Louis Toupin identifie quatre modèles de construction de la compétence : objectif, stratégique, subjectif, axiologique. Cette typologie permet de comprendre que la compétence est un « savoir agir » doublé d'un « pouvoir agir » qui prennent corps dans un contexte spécifique. Cf. « Les facettes de la compétence », *Sciences Humaines,* n° 24, mars-avril 1999, pp. 27-28.

[38] Cf. Dominique Monjardet, « Compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », in *Sociologie du travail,* n° 1, 1987.

[39] Cf. notamment, *Lecture sociologique de l'architecture décrite – Comment bâtir avec des mots*, L'Harmattan, 1996.

[40] Comme dans d'autres univers sociaux, la demande de recherches et d'études sur les « référentiels de compétences » concerne les architectes. Si elle produit évidemment de la connaissance, elle n'est cependant pas sans difficultés pour le sociologue dans la mesure où la connaissance qu'elle produit devient un des éléments de l'argumentaire des professionnels qui cherchent à faire valoir leur position vis à vis d'autres professions. Du coup le travail sociologique se trouve pris dans la lutte de définition des positions qu'il doit en même temps analyser.

[41] Cf. « La sociologie contemporaine française des groupes professionnels : ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie explicite », Texte de présentation au Centre d'Études Sociologiques de la Sorbonne, Mercredi 11 février 2004, p. 14.

[42] *Idem*, p. 10.

[43] *Op. cit.* p. 18, c'est moi qui souligne.

« travail professionnel » que font les architectes pour faire valoir et justifier leur expertise vis à vis d'autres professions.

On l'a vu, cette notion de compétence est également au centre des travaux de Guy Tapie. Empruntant plus explicitement les voies d'une sociologie du travail, voire des organisations, il insiste de son côté plus sur la dimension stratégique que constitue le renouvellement des compétences que sur les risques de dissolution des savoirs de référence qui fondent la profession. Pour lui, « au-delà des représentations qui préservent une identité menacée, les pratiques des architectes montrent leur ouverture et capacité à aller vers d'autres territoires professionnels[44] ». En effet, selon cette approche synchronique, la « culture architecturale » est suffisamment diversifiée et généraliste pour permettre des adaptations et repositionnements. De fait la compétence des architectes vivrait une « mutation » au sens où la compétence originelle de ces derniers s'enrichit et se recompose par « hybridation[45] » : hybridation dans la mesure où la seule référence au terme « architecte » est insuffisante pour dire ce qu'ils font aujourd'hui. Pour exemple, le thème omniprésent de la ville et de l'urbain conduit de nombreux architectes à se définir comme « architecte-concepteur » ou encore « architecte-programmateur ». Plus généralement, l'hétérogénéité des parcours et des formations semble participer d'une difficulté à identifier une figure professionnelle de base. Du coup, la référence à une profession identifiée devient insuffisante et l'on est conduit à distinguer parmi les architectes des « architectes-urbanistes », « architectes concepteurs », « architectes programmateurs »… Autrement dit, des architectes qui, de par leur parcours, ont ajouté une compétence de plus à leur professionnalité de base. Pour Guy Tapie cette « hybridation des compétences » aurait pour la profession un caractère stratégique. Reste cependant à analyser les conditions qui rendent possible cette « hybridation » et ses effets.

Comme le montrent les travaux de Gérard Ringon et Françoise Gaudibert[46] il ne s'agit pas là simplement de transfert de compétence ou d'empiétement dans un autre champ dans la mesure où cette « hybridation » s'accompagne d'un véritable travail sur soi et sur l'identité du groupe professionnel. Aussi, parlent-ils d'une « identité en négociation » pour désigner ces mouvements.

Tous ces travaux insistent sur le caractère stratégique des mutations décrites et rejoignent en ce sens également un des points de vue du champ architectural. Ils insistent plus particulièrement sur l'identification de nouvelles compétences à partir de l'analyse du groupe et des modes d'organisation des agences d'architecture. De fait, ils partent plus souvent de l'observation des pratiques des architectes avec la volonté de sérier des compétences émergentes chez eux, que de l'analyse des relations qu'entretiennent les architectes avec d'autres professions ou métiers, ou encore, de ce qui rend possible l'émergence des compétences identifiées. Du coup, si les aménagements de compétence sont bien identifiés, les enjeux relationnels qui en sont le principe sont moins bien éclairés. Enfin et surtout, on peut se demander si le fait de privilégier l'observation de la profession dans son travail de projet ne conduit pas à surestimer la négociation contextuelle de leur position dans le processus de construction au point d'en faire une modification ou « mutation » de compétence considérée comme structurelle. Ainsi, ces approches gagneraient-elles sans doute à considérer la manière dont les architectes travaillent également à la défense ou l'élaboration d'une définition stratégique de leur compétence en dehors des situations de projet (travail de l'Ordre, du Ministère de la Culture, des écoles d'architecture…).

Définir la compétence : un enjeu professionnel

Différents de ces analyses, les travaux de quelques « théoriciens » de l'architecture s'attachent, eux, aux mécanismes cognitifs ou aux interactions observables dans la démarche projectuelle des architectes comme expression d'une compétence singulière. C'est la direction prise par les recherches de Philippe Boudon[47] et Michel Conan[48] qui, malgré leurs différences d'appréhension du travail de l'architecte ont en commun la recherche de la vérité de la pratique de l'édification, du noyau dur de la « projetation ». Ces apports sont donc déjà un effort pour penser l'architecte et l'identité de sa profession. Comprendre comment l'architecte conçoit : quel mode de penser spécifique il met en action dans son entreprise d'élaboration de « l'espace architectural » ? Quels sont ses référents en matière d'appréciation spatiale ? Telles sont les questions qui occupent « l'architecturologie » que tente de mettre en place Philippe Boudon. Quant aux travaux de Michel Conan, ils portent, plus exactement, sur l'activité de l'architecte dans l'édification en tant que processus. Il s'agit de mettre à jour la

[44] Cf. *Les Architectes : mutations d'une profession,* L'Harmattan, pp. 247.
[45] C'est précisément ce terme « d'hybridation des compétences » qui est utilisé par Guy Tapie pour décrire ces changements. *Idem*, pp. 247-250
[46] Cf. *Être architecte en CAUE*, Rapport Melt – DAU, École d'architecture de Toulouse, 1995.
[47] Philippe Boudon, *Introduction à l'architecturologie,* Dunod, 1992.
[48] Michel Conan, *Concevoir un projet d'architecture*, L'Harmattan, 1991.

manière dont le praticien, pris dans un réseau d'interactions complexes, est conduit à formuler une solution dans un concept architectural qui permette de « spatialiser » une hétérogénéité de principes. En d'autres termes, l'action de l'architecte serait une « action en plan », capable d'organiser la division du travail des métiers qui concourent à la réalisation d'un bâtiment.

Ces travaux sont essentiellement le fait d'architectes ou d'enseignants des écoles d'architecture. Alors, la recherche d'une espèce d'essence de la pratique peut parfois s'apparenter à une entreprise de légitimation professionnelle, une tentative d'élaboration d'un savoir purement architectural nécessaire à la pleine autonomie de la discipline. Certes ces travaux permettent une compréhension sérieuse de l'activité de création en tant que telle. Mais c'est justement ce « en tant que telle » à l'égard duquel l'analyse sociologique doit faire preuve de défiance. On peut en effet s'interroger sur la portée de la recherche d'une compétence de type architecturale qui serait un noyau dur ; un savoir-faire essentiel et essentialisé. Non seulement l'architecture apparaît comme une discipline plurielle en tant qu'elle ne peut faire l'impasse sur les réflexions actuelles en termes d'usage, d'économie de la construction, de calcul de la contrainte des poids et des mesures… mais encore, elle est le lieu de débats nombreux à propos de la définition même de ses attributions. Sa place dans le processus de construction est le fruit d'un travail et de luttes en relations à d'autres professions. Sur ce point, il semble que les approches développées autour de la notion de compétence oublient le fait que les architectes, comme l'exercice de l'architecture, ne sont pas toujours et partout les mêmes. Les praticiens ont en effet (et c'est sans doute le devoir de la sociologie de le rappeler) des trajectoires et des positions différentes dans un espace qui lui-même voit ses pratiques évoluer. On peut en ce sens douter de la réalité de quelque chose comme une « pratique pure » d'une discipline aussi complexe et multiforme. Cela d'autant que, comme le remarque Florent Champy, les compétences mises en œuvre dans la négociation de la part des architectes sont « peu connues ou peu reconnues par les architectes eux-mêmes, dont la culture tend à minimiser tout ce qui contribue à faire du projet un acte collectif[49] ».

Surtout, on peut s'interroger sur cette nécessité de produire des recherches qui justifierait en théorie ou en raison la place prise par les architectes dans la division du travail vis-à-vis des autres professions. C'est en effet bien là un « travail professionnel » que réalisent les professions en argumentant sur leur compétence singulière et spécifique afin de conserver leur position. Du coup, le travail sociologique consiste sans doute moins à contribuer à la mise à jour de cette compétence exclusive et de ce territoire spécifique de l'architecte qu'à analyser la manière dont les architectes recourent à ce type de discours pour faire valoir leur place dans les processus de production. En ce sens, on peut envisager l'usage du discours sur les compétences comme un des éléments nouveaux du travail que font les professionnels pour faire valoir leur place par rapport à la concurrence d'autres professions.

Les travaux de Christophe Camus appuyés sur la notion de « compétence communicationnelle » sont significatifs d'une telle volonté. Dans une optique plus sociologique et moins nominaliste, il insiste sur les éléments de construction de la compétence chez les architectes. Prenant au sérieux le propos de Raymonde Moulin qui faisait remarquer qu'après la défaite du « système des Beaux-Arts » les architectes ont remplacé le dessin par le discours, il part précisément de l'analyse des discours sur l'architecture. Ce faisant, il montre toute l'importance qu'il y a chez les architectes à « dire le faire[50] ». Pour lui, en effet, le travail de communication que réalisent les architectes autour de leurs projets n'est pas seulement instrumental au sens où il permet à ces derniers de « coordonner consensuellement leurs actions et leurs plans d'action avec les commanditaires et partenaires de la maîtrise d'œuvre[51] ». Reprenant les travaux de Jürgen Habermas, il définit alors la compétence communicationnelle comme « capacité à utiliser le monde, ses objets et ses sujets, pour parvenir à un certain nombre de résultats concrets incarnés dans le monde[52] ». Cette compétence montre donc l'importance qu'il y a chez les architectes à établir un « récit » d'architecture qui fasse tenir dans sa description l'Autre (commande, usagers…) pour faire de l'architecture et pour être architecte.

Être architecte, explique Christophe Camus, « se caractérise par une maîtrise du discours légitime sur l'objet architectural à produire. L'architecte se définit d'abord vis à vis de ses partenaires, qu'ils soient dessinateurs, artisans ou ouvriers du bâtiment, comme le maître d'une œuvre réalisée de façon complexe et collective. Cette

[49] Cf. *Les architectes et la commande publique*, PUF, 1998, p. 217.
[50] Cf. « Dire le faire, présentations d'architectes ou présentations d'œuvres », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 107-118.
[51] Cf. « Sur la communication et les activités communicationnelles des architectes », texte de communication au séminaire du Laboratoire Espaces de Travail (LET) - École d'architecture de Paris La Villette, Janvier 1995, p. 7.
[52] *Idem*, p. 8

maîtrise s'exerce dans le registre de la connaissance exhaustive et minutieuse d'un objet à venir et de ses occupants. Cependant, cette maîtrise permet aussi de définir « l'architecturalité » de cet objet qui peut s'élaborer à travers la qualité architecturale et constructive d'un espace comme d'une relation particulière au concepteur[53] ». Ainsi, l'architecte doit-il adopter une posture qui le *produit* comme différent du commun et des autres professionnels de son domaine. La compétence est donc également le fait d'une véritable construction : l'architecte s'y présente différemment selon les interlocuteurs auxquels il s'adresse[54].

Cet usage constructiviste de la notion de compétence, invite finalement à saisir l'architecte comme producteur de sa compétence en relation à des situations singulières, à saisir la professionnalité comme étant le résultat d'un véritable « travail professionnel ».

2.4. Vers une sociologie du « travail professionnel »

L'examen des différentes approches sociologiques de la profession d'architecte conduit finalement à s'interroger sur l'analyse de cette profession en termes d'identité professionnelle sur le modèle des professions savantes ; lequel conduit le plus souvent à parler de « déprofessionnalisation[55] ». Le glissement des recherches sur les architectes vers la notion de compétence, et plus généralement la sociologie du travail, est un indice de cette difficulté. Comme on l'a vu, l'usage de la notion de compétence ne permet toutefois pas de surmonter toutes les difficultés de saisie de ce groupe professionnel. Certes, elle permet d'échapper au nominalisme auquel conduit souvent la sociologie des professions. Néanmoins, en référant la connaissance de l'identité des architectes à l'observation des situations de travail de ces derniers, elle grossit les effets de « négociation » qui pèsent sur leur identité, tout en ne répondant pas à la question du modèle auquel se réfèrent ces métiers pour penser leur identité et leur travail : celui de la profession. Aussi, ce type d'approche, nous l'avons évoqué plus avant, conduit soit à parler « d'hybridation des compétences[56] », soit à engager la recherche dans une volonté d'identifier des savoirs et savoir-faire indéfectiblement attachés à cette profession dans le but de les faire valoir face aux autres professions concurrentes.

Autrement dit, d'un côté la sociologie des professions conduit à surestimer la cohérence du groupe professionnel et réfère sa connaissance à un modèle dont elle serait plus ou moins éloignée, et d'un autre côté, la sociologie du travail et des compétences, en privilégiant l'analyse des architectes dans les situations de travail sur le mode synchronique, mésestime la manière dont ce groupe réalise un travail de positionnement et fait valoir son identité en dehors des seules situations de travail, en mobilisant des ressources historiquement construites. Ainsi, par exemple, évoquer à propos des architectes une « hybridation des compétences » ne rend pas compte des ressources mobilisées par cette profession pour parvenir à cette « multipositionnalité » ou cette « indétermination » qui peut se révéler payante en termes de positionnement vis à vis des autres professions du monde de la construction. En effet, comme l'a montré Pierre Bourdieu, plus la relation entre la définition du titre et celle du poste, ou la relation entre les deux, est « floue ou incertaine », « plus il y a de la place pour le bluff, et plus les détenteurs de capital social et de capital symbolique (nom noble, 'distinction' etc.) ont des chances d'obtenir un rendement élevé de leur capital scolaire[57] ». Autrement dit, si l'on en reste à une définition de la compétence référée à des situations de travail, c'est la question même des ressources sur lesquelles se fonde cette compétence qui est écartée[58]. Plus généralement même, s'agissant des architectes, un tel usage de la notion de compétence conduit à en minorer « l'ambiguïté[59] », c'est-à-dire le fait que le titre d'architecte est à la

[53] Cf. *A la recherche de l'architecture – Observation participante d'une agence,* LET, 1998, p. 44.
[54] *Idem*, pp. 36-38
[55] « Vers la déprofessionnalisation, l'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, p. 24.
[56] Cf. Guy Tapie, *Les architectes : mutations d'une profession*, *op. cit.* p. 247.
[57] Cf. *La Noblesse d'État – Grandes écoles et esprit de corps*, Ed. de Minuit, 1989, pp. 172-174.
[58] Ainsi, explique Claude Dubar, « l'espace de reconnaissance des identités est inséparable des espaces de légitimation des savoirs et compétences associés. La transaction objective entre les individus et les institutions est d'abord celle qui s'organise autour de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance des compétences, des savoirs et des images de soi qui constituent les noyaux durs des identités revendiquées », in *La socialisation – Construction des identités sociales et professionnelles,* Armand Colin, 1995, pp. 125-126.
[59] Cf. Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'État, op. cit.* (Chapitre 3, « Les ambiguïtés de la compétence »), pp. 163-175. De même, Pascale Moulévrier montre comment « la reconnaissance des compétences des professionnels du Crédit Mutuel n'est pas uniquement liée à la définition d'un diplôme ou à la définition exclusive qu'en donne une profession », mais « qu'elle s'opère en référence à l'ensemble des capitaux sociaux, économiques, culturels détenus par l'individu, mis en jeu sur une multitude d'espaces, et plus ou moins susceptibles d'être rentabilisés dans chaque institution, elle-même soumise à un discours dominant ». Cf. *Le mutualisme bancaire – Le crédit mutuel, de l'église au marché,* Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 188.

fois un certificat de « capacité technique » mais aussi une garantie de « dignité » (la fameuse « présomption d'honorabilité » dont parlait Guadet) ; un capital symbolique qui fonctionne comme une ressource pour se positionner dans les processus de production et vis et vis des professions concurrentes.

Entre ces deux positions, « compétence » ou « profession », il me semble possible de développer une attitude distincte, que l'on pourrait appeler, en acceptant une définition large de ce terme, « constructiviste[60] ». Si effectivement l'absence d'une forme professionnelle établie, unifiée et stable, est un élément constaté de façon récurrente chez les architectes et que c'est dans le jeu des commandes et des concurrences interprofessionnelles que se définissent ses contours, il faut alors se donner les moyens de l'approcher sous cet angle. Ce constat d'une « introuvable profession » doit conduire à s'interroger non plus seulement sur l'identité de ces professionnels mais aussi sur leurs pratiques ; pas seulement des *pratiques de travail* mais aussi *des pratiques qui permettent de se définir comme professionnel*. En effet, si l'idée de profession n'est plus qu'une « fiction utile[61] » présente dans les présentations de soi comme architecte, il faut saisir l'état de cette profession à partir de l'analyse de ce qu'elle *fait* et non plus de ce qu'elle devrait *être*. En ce sens, on peut suivre Everett C. Hugues lorsqu'il dit que poser la question « ces hommes sont-ils des professionnels ? ». C'est finalement poser « une fausse question, car le concept de 'profession' dans notre société n'est pas tant un terme descriptif qu'un jugement de valeur et de prestige. Il arrive très souvent que les gens qui exercent un métier tentent de modifier l'idée que s'en font leurs différents publics. Ils essayent ainsi également de modifier leur conception d'eux-mêmes et de leur travail. Le modèle que ces métiers se donnent est celui de la 'profession'. En conséquence le terme de profession est un symbole de la conception du travail qui est revendiquée, et par suite un symbole du moi[62] ». C'est cette optique, définie par le terme de « travail professionnel » qui est présentée maintenant.

Comment dans leurs pratiques les architectes parviennent-il à maintenir, voire à adapter, leur métier à la concurrence des autres métiers concourant également à la production du « cadre bâti » ? ou encore, comment, en l'absence de forme professionnelle établie, les architectes maintiennent-ils leur position (1) dans les processus de projet, (où ils cohabitent avec d'autres professionnels) (2) dans l'espace de la maîtrise d'œuvre (où ils jouent la définition de leur champ d'intervention professionnel) (3) au niveau des marchés de la maîtrise d'œuvre (où la concurrence interprofessionnelle et le caractère cyclique de l'activité de construction obligent à des repositionnements constants). C'est ce regard sur « la profession en action » que je nomme « analyse du travail professionnel », et que je propose de développer. Cette posture débouche sur l'analyse des architectes comme un groupement professionnel dont la forme est soumise à un « travail social » de positionnement et d'investissement au moins à trois niveaux :

- D'abord, au niveau des processus de production de l'architecture où se pose la question de la coordination des différentes interventions professionnelles : comment se partagent les territoires entre professions de la maîtrise d'œuvre ? Qui est aujourd'hui apte à diriger les processus de production ? Qu'est-ce qui se met en place à la place du modèle hiérarchique fondé sur la légitimité d'un architecte dit « chef d'orchestre » ? Comment l'architecte redéfinit-il finalement sa mission et son rôle dans le cadre des projets ? (Partie 2)
- Ensuite, au niveau de l'espace de la maîtrise d'œuvre où se déploie le jeu des stratégies croisées et des concurrences entre professions ; ces dernières engendrent nécessairement des re-définitions au niveau de la prise en charge des fonctions du processus de production architecturale par les différents métiers qui y prétendent (Partie 3) ;

[60] Si l'on se réfère au travail de Philippe Corcuff on pourrait penser que toutes les sociologies contemporaines sont « constructivistes ». Sous ce terme c'est en fait plus une attitude, un « regard sociologique », qu'il faut entendre qu'un nouveau paradigme ou un nouveau « courant ». Pour caractériser cette posture de façon synthétique l'auteur propose la définition suivante : « Dans une perspective constructiviste, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs ». Le terme « construction » appelle alors à rappeler que (1) « le monde social se construit à partir de pré-constructions passées » ; (2) « les formes sociales passées sont reproduites, réappropriées, déplacées et transformées alors que d'autres sont inventées dans les pratiques et les interactions de la vie quotidienne des acteurs » ; (3) « cet héritage passé et ce travail quotidien ouvrent sur un champ de possibles dans l'avenir ». Cf. *Les nouvelles sociologies,* Nathan, « 128 », 1995, pp. 17-18.

[61] J'emprunte ici le terme à François Dubet qui parle de « fictions nécessaires », c'est-à-dire de « croyances auxquelles les acteurs ne croient pas vraiment, mais auxquelles ils ne peuvent renoncer sans que leur travail se vide de sens », cf. *Le déclin de l'institution,* Seuil, 2002, p. 48.

[62] Cf. « Le travail et le soi », in *Le regard sociologique – Essais choisis,* Textes rassemblés et traduits par Jean-Michel Chapoulie, EHESS, 1996, pp. 76-77.

- Enfin, au niveau des marchés du bâtiment où la capacité des architectes à « socialiser » ou « construire socialement » des marchés est une donnée fondamentale pour saisir comment les architectes y imposent leur recours et s'y maintiennent. L'observation de cette situation rend compte et de la diversité des modes d'exercice de la profession et de ses modes d'adaptation au caractère changeant et concurrentiel des marchés de la construction (Partie 4).

En m'appuyant sur un certain nombre de travaux épousant aujourd'hui les contours de ce questionnement et apportant des informations d'ordre factuelles sur le contexte actuel du travail architectural, je développe dans les pages qui suivent l'outillage conceptuel sur lequel se fonde mon approche. Sortant du strict cadre d'une sociologie des professions, l'analyse doit articuler des niveaux de connaissance sociologique relativement différents : celui de l'action en commun, du travail et des relations interprofessionnelles. Il s'agit finalement pour moi de montrer comment le fait professionnel n'est pas donné a priori mais bel et bien le fruit d'un travail de construction permanente mobilisant des ressources spécifiques de la part des architectes.

Enfin, l'analyse du « travail professionnel », réalisée selon ces trois axes, débouche nécessairement sur une réévaluation de la question de l'identité professionnelle. La considération des pratiques professionnelles engage en effet à définir l'identité professionnelle non pas comme donnée *a priori* mais plutôt comme le résultat d'un travail de « construction sociale » qu'opèrent les architectes à travers leurs discours et leurs pratiques. L'observation du travail des architectes dans les projets, face aux marchés de la construction, et dans leur relation aux autres professions, tend finalement à montrer l'identité des architectes comme une identité en construction dans un « ordre négocié[63] ».

Examiner des dispositifs de projet : interprofessionnalité et action en commun

Les architectes ne produisent pas seuls. Ce truisme rappelle que le travail architectural n'est pas réductible à la seule création d'un projet, ou « projétation » comme disent les architectes. Certes, un projet est conçu pour être réalisé mais entre la commande et la réception d'une production architecturale de nombreux professionnels d'horizons disciplinaires divers interviennent, qui en modifient la réalisation finale. Cet état de fait engage l'architecte à collaborer avec d'autres. De plus, s'agissant de la production « par projet » d'un objet non reproductible, la division du travail n'est jamais donnée une fois pour toute. Faire un projet d'architecture c'est en effet toujours produire un objet original en inventant parallèlement l'organisation qui permettra d'aller jusqu'à sa réalisation concrète. On l'a dit, et toutes les analyses insistent sur ce fait, il n'y a pas dans les processus de projet de légitimité ou de hiérarchie qui s'impose à tout coup. La figure du chef d'orchestre qui, sur la base d'un « savoir savant », pouvait s'imposer à la tête des processus est incomplète, si ce n'est moribonde.

Pour rendre compte de ce changement de fond affectant la division du travail de production architecturale, de nombreuses approches parlent du passage d'un modèle de processus de projet dit « séquentiel » à un modèle nommé « concourant[64] », ou encore, du passage d'un modèle « hiérarchique » à un modèle « négocié ». Dans les deux cas, il s'agit de désigner le passage d'une organisation des processus de production fondés sur une division des tâches claire et précise permettant de définir les limites des territoires d'intervention de chaque profession, à une organisation plus souple, ouverte, et moins linéaire dans son déroulement. Celle-ci associe par exemple, dès les phases de création, en amont de la construction, des acteurs de la réalisation, de l'aval. Ainsi, Michel Callon[65], à qui l'on doit d'avoir modélisé l'opposition entre un modèle « hiérarchique » et un modèle « négocié », affirme que dans l'organisation dite « hiérarchique », « les domaines d'expertises et de compétences sont parfaitement établis et ni le maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre ne rentrent dans les boites noires techniques qui restent le monopole des spécialistes. On coordonne des compétences données et fragmentées en fonction du projet qui a été établi[66] ». À l'inverse dans le modèle dit « négocié », « c'est la matière sociale elle-même qui est mise en forme progressivement : ce n'est qu'en bout de course que les acteurs finissent par savoir ce qu'ils veulent, qui ils sont et qui sont les autres, avec qui ils interagissent. Dans cette forme d'organisation, il n'y a pas que les experts techniques qui comptent, et s'agissant des experts techniques, leurs

[63] J'emprunte ici la notion forgée par Anselm Strauss pour désigner un ensemble de règles informelles produites par une négociation permanente, et productrices d'ordres liés aux configurations des acteurs et à l'organisation des tâches. Cf. « L'hôpital et son ordre négocié » in *La trame de la négociation*, L'Harmattan, 1992, pp. 87-112.

[64] Sihem Ben Mahmoud-Jouini, Midler Christophe, *L'ingénierie concourante dans le bâtiment,* Synthèse des travaux du GREMAP, Paris, PUCA, 1998, et Sihem Ben Mahmoud-Jouini, *Stratégies d'offres innovantes et dynamiques des processus de conception,* Thèse de doctorat en Science de la gestion, décembre 1998.

[65] Callon Michel, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, vol.* 1, Paris, PUCA, 1997.

[66] *Idem* p. 170.

compétences ne sont pas établies une fois pour toutes (…) des tâches habituellement conduites de manière séquentielle sont réalisées en même temps de manière à profiter des apprentissages. La conception négociée permet ainsi de gagner beaucoup de temps. Elle favorise également la flexibilité et la réactivité puisqu'à tout moment des informations nouvelles peuvent être intégrées[67] ».

Pour analyser les spécificités de cette production par projet, ce sont les sciences de la gestion qui, le plus souvent, sont mobilisées[68]. Le projet architectural est alors simplement défini comme une « démarche d'action » réclamant une organisation spécifique des acteurs. Ainsi, Nadia Arab[69] tente un parallèle d'analyse entre les travaux de Christophe Midler à propos de la production industrielle automobile et la production des projets urbains. Pour l'essentiel le recours au modèle de la production industrielle conduit ce type de travaux à insister de façon critique sur les césures et les partages de territoires qui limiteraient la dynamique collective des projets[70]. L'approche reste donc relativement contrainte par le modèle rationnel de la production industrielle qui y prend parfois un statut presque normatif. Surtout, elle s'appuie sur une conception stratégique de l'action postulant que les acteurs participent au processus de projet dans le seul but de maximiser leur investissement. De la sorte, elle laisse dans l'ombre l'analyse de ce que les pratiques des acteurs doivent à l'histoire particulière de ce secteur qu'est celui de la production architecturale[71].

Réaliser une sociologie de l'architecture « telle qu'elle se fait » ou des pratiques des architectes dans les dispositifs de projet, c'est donc tenir compte à la fois de la spécificité de ce travail qui vise à produire un objet non reproductible avec des acteurs aux métiers différents mais complémentaires (décrire un travail par projet). Mais c'est également rendre compte de ce qui fait tenir ensemble les acteurs dans le temps du projet, donc faire à la fois une sociologie de la division du travail et une sociologie de l'action en commun. Saisir les processus en action, de ne pas dissocier les identités professionnelles du cadre contextuel et relationnel des pratiques, voilà ce qu'il faut tenter de construire.

Pour ce faire, il faut articuler trois niveaux d'analyse : celui du travail « par projet » et de ses conditions, celui de la division du travail et enfin, celui de l'action en commun. Une des hypothèses de base de cette attitude consiste à penser que dans chaque contexte, les systèmes de coopérations qui se mettent en place pour la production d'objets architecturaux ou urbains sont déterminants pour comprendre les différentes figures professionnelles de la production du cadre bâti. Les recherches que j'ai conduites se sont ainsi souvent appuyées sur une collecte d'informations de type biographiques et monographiques et sont, autant que faire se peut, confrontées et discutées avec les acteurs des opérations étudiées. Ainsi, la singularité d'une situation ne l'enferme pas dans le particulier, et elle peut révéler des processus sociaux plus vastes. Comme l'exprime Georges Canguilhem « le singulier acquiert une valeur scientifique quand il cesse d'être tenu pour une variété spectaculaire et qu'il accède au statut de variation exemplaire[72] ».

Les dispositifs de travail par projet dans lesquels sont engagés les architectes posent *grosso modo* toujours la même question : comment mettre en place une organisation qui soit la plus efficace possible pour produire un objet inédit avec des acteurs qui n'ont pas forcement l'habitude de travailler ensemble ? Pour répondre à l'incertitude de cette situation typique, on sait que les maîtres d'ouvrages ont trois possibilités : soit s'appuyer sur des viviers d'architectes connus pour leur spécialisation sur certains produits (usine, bureaux, logements …) ; soit avoir recours à la standardisation et la reproductibilité des constructions ; soit enfin, préférer la stabilisation des relations entre les acteurs et la continuité dans la poursuite des objectifs tout au long de l'opération, lesquels

[67] *Ibid*., p. 171.

[68] Cf. Christophe Midler, « Organisation de projet. Réflexions sur l'ingénierie concourante », in *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment,* n° 4851, novembre 1996, pp. 34-35.

[69] Cf. « La coproduction des opérations urbaines », in *Espaces et sociétés,* n° 105-106, 2001, pp. 57-80.

[70] Ainsi se pose le modèle dit de la concourance, comme un modèle où seraient associés sans rupture les acteurs de l'amont et de l'aval d'un projet, rappelant à certains égards le modèle du *partnering* anglais (abordé plus après). Le modèle de référence est ici celui de la production dite « par projet » de la Renault Twingo, modélisé par Christophe Midler (*L'auto qui n'existait pas,* Intereditions, 1998). Plus généralement c'est de façon symptomatique que l'association des acteurs des projets est décrite par des néologismes faisant intervenir le préfixe « co » : co-production, co-conception, co-organisation…. Du coup sont évacués, et la problématique classique de la division du travail, et la question de l'histoire des professions qui ont à collaborer ; s'y substitue l'image d'acteurs rationnels ayant dans tous les cas intérêt à la collaboration.

[71] Sur cette critique voir, Etienne Brousseau, Alain Rallet, « Efficacité et inefficacité de l'organisation du bâtiment. Une interprétation en termes de trajectoire organisationnelle », *Revue d'économie industrielle*, n° 74, 1995.

[72] Cf. « Du singulier et de la généralité en épistémologie biologique », *Étude d'histoire et de philosophie des sciences,* Vrin, 1970, cité in Gérard Mauger, Claude F. Poliack, Bernard Pudal, *Histoires de lecteurs*, Nathan, 1999, p. 375.

peuvent être assurés par des intermédiaires ou des instruments de « traduction » des objectifs (documents, chartes, contrats…) qui préservent la coordination des différentes actions (Partie III, chapitre 4).

Autrement dit, en fonction du type d'objet produit (plus ou moins standardisé et reproductible) et du degré d'interconnaissance des acteurs, les dispositifs de projet voient leurs formes varier. Ainsi, là où la présence d'acteurs intermédiaires et de fonctions de coordination est moins fréquente, les acteurs sont encore peu spécialisés (notamment les architectes qui restent des généralistes), et c'est la « confiance[73] », le « crédit » qu'apportent la réputation professionnelle et la reconduction des mêmes partenaires qui est privilégiée. Au contraire, là où la spécialisation des acteurs devient une garantie face au risque, elle augmente en contrepartie les exigences de coordination et de traduction entre des acteurs dont la continuité et l'intercompréhension professionnelle sont rendues moins évidentes.

D'emblée, l'analyse croisée des propos des acteurs en référence au déroulement réel d'un projet, permet de faire émerger la dimension collective de la production architecturale et aide par-là à rompre avec l'idéologie créatrice de l'unicité de l'œuvre pour ouvrir la « boîte noire » sur laquelle est souvent apposée une seule et même signature. Il s'agit de considérer non plus seulement la dimension professionnelle de l'action sur la ville et l'architecture mais de porter l'attention sur sa dimension interprofessionnelle ; à la nécessité relationnelle dans laquelle toute profession du monde de la construction se définit. L'analyse engage alors à travailler sur la question de l'interaction, ou mieux de l'interprofessionnalité, comme étant au cœur de la définition des rôles professionnels[74].

Cette notion d'interprofessionnalité incarne de multiples aspects, niveaux et enjeux, des modes de coopération et présente l'avantage de porter l'attention sur la question de l'ajustement des rôles professionnels[75]. Elle traduit un des enjeux clés pour les clients et les professionnels : la productivité et la performance des processus de production. Dans ce contexte, les modes de coopération, de coordination et de gestion existent dans des formes et à des niveaux variables. Ils sont sensés résoudre des questions pratiques : attribution du leadership, définition et orientation d'un projet, solutions envisagées et mises en œuvre, rémunérations qui leur correspondent. Dans cette logique, j'ai misé sur une analyse des métiers et des activités qui se situent à l'interface de l'action de plusieurs opérateurs ou acteurs en traçant ce qui relève de l'émergence de nouveaux métiers ou du reformatage de compétences traditionnelles du secteur. La question de la direction des dispositifs se pose alors comme un enjeu majeur en référence aux spécificités du secteur de la maîtrise d'œuvre.

Dans la grande majorité des situations de production, les professionnels de la maîtrise d'œuvre, appartenant fréquemment à des entreprises différentes, coopèrent sur la base de la complémentarité de leurs compétences. Cette situation de travail partagé n'est pas récente. On a assisté au cours des deux dernières décennies, à un réaménagement des processus de production qui pèse de plus en plus sur les stratégies de chaque professionnel comme on l'a précédemment vu. Dans de nombreux projets, des configurations d'acteurs plus complexes ont émergé entraînant des conséquences sur la coopération. Les exigences de « qualité du service » et du « produit » émises par les clients et les maîtres d'ouvrage, ont progressivement favorisé des segmentations fonctionnelles et des spécialisations concomitantes[76]. En même temps, elles obligent à rechercher des combinaisons nouvelles pour obtenir les coopérations nécessaires. L'élargissement permanent des compétences et des savoirs mobilisés

[73] Comme on va le voir, cette notion fait l'objet d'un réinvestissement pour saisir les mécanismes de coordination des projets d'architecture. Ainsi, en 2002 le réseau RAMAU a-t-il organisé un séminaire, dont un des ateliers nommé « Confiance et dispositifs de confiance » portait très directement sur l'usage de cette notion pour l'analyse de la production urbaine et architecturale.

[74] Cf. sur ce point Everett C. Hugues, « Division du travail et rôle social », in *Le regard sociologique,* Essais choisis par Jean Michel Chapoulie, EHESS, 1996.

[75] Effectivement la question de la pluridisciplinarité ou transdisciplinarité est une autre manière d'envisager ces questions certes productrices de connaissance, mais qui évacue, ou mieux, neutralise la question de la position des agents et des rôles. C'est pourquoi je lui préfère le terme d'interprofessionnalité qui rappelle qu'au-delà des disciplines ce sont des « professions » qui ont à collaborer. Ce qui pose d'emblée la question de la division du travail et de la définition des territoires professionnels liés à des identités.

[76] Les travaux sur la segmentation des secteurs de commande et les spécialisations professionnelles qui en découlent sont relativement nombreux. Cf. notamment, pour l'architecture d'entreprise, les travaux de François Lautier et Thérèse Evette, « Nouvelles tendances des espaces de travail », in *Espaces et sociétés*, n° 22-23, 1977, pp. 47-64, et *De l'atelier au territoire : le travail en quête d'espace et de territoire,* L'Harmattan, 1994, ou encore pour l'architecture industrielle la monographie d'agence de Francis Rathier et Guy Tapie, *Processus de conception et activités architecturales*, Rapport BRAU-PCA, 1993, et enfin les travaux de Bernard Haumont, qui esquisse l'hypothèse d'une généralisation des rapports entre la segmentation des marchés de l'architecture et l'organisation des agences, notamment, « Être architecte en Europe », in *Cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 75-84.

a créé de nouveaux besoins en matière de gestion de compétences et de régulation des concurrences entre professionnels. Ceci, au point que, les activités de coordination et de gestion de projet se sont rapidement développées. De fait, la plupart des commanditaires d'opérations plus ou moins complexes y ont maintenant recours. C'est précisément l'objet de la partie qui suit que de décrire les contours de cette mission.

Sur un autre plan, ces spécialisations ont produit des glissements entre fonctions et métiers qui questionnent la correspondance titre – fonction – métier – statut, traditionnellement présente dans la maîtrise d'œuvre. Tous les acteurs de la chaîne de conception relèvent ce type de déplacements et mettent en avant l'identification malaisée des territoires de chacun et les ajustements de comportement en cours de projets plus difficiles et plus coûteux.

En définitive, chaque professionnel est tributaire de ce que fait, de ce que pense, de ce qu'entreprend l'autre. Cette interdépendance se construit et se vit dans les relations quotidiennes de travail comme dans les relations professionnelles qui régissent ce secteur de production ; elle se gère autant par les contrats que par les relations interpersonnelles ; elle est encore l'expression de relations de pouvoir, reflétant la prééminence de l'une ou l'autre des professions. Elle conditionne donc les stratégies de la maîtrise d'œuvre et l'évolution des profils professionnels. Dans un tel contexte, la problématique de l'interaction, de la gestion du collectif de travail deviennent des enjeux incontournables. La réflexion sur la coordination des projets en est un des signes et une des conséquences. Comme on va le voir, dans quasiment tous les systèmes de coopération, la coordination s'apparente à des tâches de « traduction » et de « médiation », en général, portée par des acteurs ou des professionnels autonomes dont le profil est orienté vers cette fonction.

Finalement, l'étude des dispositifs de projet montre que se mettent en place des modes d'action relativement distincts de la direction hiérarchique confiée à l'architecte « chef d'orchestre ». Désormais, diriger un projet c'est pour l'architecte non seulement trouver les moyens d'y faire valoir son expertise mais c'est aussi inventer les moyens de s'imposer comme étant capable d'en assurer la direction par rapport à d'autres professions. On observe que dans bien des cas les systèmes tiennent autant du fait de leur sophistication institutionnelle que du fait d'une coordination informelle entre des acteurs qui se « comprennent naturellement » pour avoir, à un moment donné, partagé les mêmes idées ou fréquenté les mêmes lieux.

L'observation des pratiques dans les projets montre que la place de l'architecte, comme sa légitimité, ne sont pas donnés pour tous les projets et tous les acteurs. Ils sont sans cesse réinventés et, pour tout dire, bricolés. Sous ce regard, le travail architectural apparaît double : à la fois construction matérielle et relationnelle[77]. Observer et rendre compte de l'activité de l'architecte dans ce contexte, c'est donc prendre la voie d'une sociologie « configurationnelle » : « dire que les individus entrent dans des configurations, c'est dire que le point de départ de toute enquête sociologique est une pluralité d'individus qui, d'une manière ou d'une autre, sont interdépendants. Dire que les configurations sont irréductibles, c'est dire qu'on ne saurait les expliquer ni en des termes supposant qu'elles existent, d'une certaine façon indépendamment des individus, ni en des termes impliquant que les individus existent en dehors d'elles[78] ». C'est en ce sens, en référence au propos de Norbert Elias, que je parle de « dispositifs » de projet et « d'interprofessionnalité ».

Analyser les relations interprofessionnelles dans l'espace de la maîtrise d'œuvre

Néanmoins, comme on l'a dit plus avant, le seul examen de la place des architectes dans les situations de travail ne rend pas totalement compte de la manière dont ceux-ci se positionnent par rapport aux autres professions concurrentes. Aussi faut-il comprendre également comment ils parviennent à développer des stratégies en dehors des situations de travail, qui les différencient des autres métiers intervenant dans les processus de construction. C'est en ce sens que la seconde dimension qui structure ce travail est celle de l'étude de l'espace de la maîtrise d'œuvre. Comme dans l'espace du projet, les professions, métiers ou compétences n'existent pas indépendamment de cadres plus généraux. Leurs stratégies, leurs positions, leur rôle, leur identité comme leurs activités concrètes en sont empreints. Aucune profession ne peut effectivement se penser en dehors de sa relation à la société qui lui octroie une légitimité d'intervention[79], ni en dehors d'un système professionnel plus

[77] Cf. notamment Michel Callon, « Le travail de conception en architecture », in *Cahiers de la recherche architecturale,* n° 37, 1996.

[78] Norbert Elias, cité par Nathalie Heinich in *La sociologie de Norbert Elias,* La découverte, 1997, p. 91. La notion de configuration utilisée par Norbert Elias (*La société des individus*, Fayard, 1990) encourage à ne plus envisager les professions et les métiers en tant qu'individualités pour les saisir en termes de relations, dans des positions variables définies par le système des relations entre les professions. Pour cela, je parle également « d'interprofessionnalité ».

[79] Notons que cette définition pose le problème de l'architecture comme profession au sens de Eliott Freidson. En effet pour lui une profession se définit par un « pouvoir » qui consiste en « un contrôle du travail par les travailleurs eux-mêmes », et

vaste. Comme l'expriment Claude Dubar et Pierre Tripier, il n'existe pas de « profession séparée[80] ». Ainsi, comme le travail médical gagne à être replacé dans le système de santé, le travail architectural doit être replacé dans l'espace des professions de la maîtrise d'œuvre qu'il partage avec d'autres (ingénieurs, économistes de la construction, professionnels de l'ordonnancement et de la coordination).

Dans cet espace la place de chacune des professions est référée à la division du travail de l'acte de bâtir et à la reconnaissance de cette place ; laquelle est notamment juridiquement instituée. Aussi, cet espace est-il un lieu soumis à des luttes ou des « tensions » permanentes entre des professions « tenantes » et des professions prétendantes qui veulent soient y étendre leurs missions, soit y imposer une nouvelle mission. Ainsi, par exemple, les paysagistes se sont-ils imposés comme une profession de maîtrise d'œuvre, mordant ainsi sur le territoire des architectes et urbanistes, en faisant du « paysage » un remède aux maux de la construction moderne de la fin des années soixante[81]. De ce point de vue, l'espace de la maîtrise d'œuvre est le produit d'un enregistrement des relations entre professions de la maîtrise d'œuvre telles qu'elles ont pu être stabilisées à un moment donné. Cependant, cet état des relations est également soumis à des changements, des « pressions », dont la source est externe : rythmes et cycles des marchés de la construction, émergence des préoccupations environnementales, professionnalisation des maîtrises d'ouvrage, entres autres éléments. Les exigences nouvelles des commanditaires, la réorganisation de leurs relations avec la maîtrise d'œuvre, la complexité des systèmes décisionnels, la révision de réglementations (notamment au niveau européen), contribuent en fait à alimenter la question du positionnement et des stratégies de ces professions[82]. S'il y a quelques métiers et professions « historiques » dans cet espace de la maîtrise d'œuvre, il n'en est pas moins parcouru par divers mouvements reconfigurant les formes et les contenus de la division du travail, les règles d'attribution des tâches, les stratégies professionnelles et organisationnelles. Ce constat conduit à se poser la question des relations entre profession, métier, compétence, d'une part et, fonction, emploi, activités, d'autre part.

De fait, les positions de chacune des professions considérées vis-à-vis des fonctions, des missions et des marchés de maîtrise d'œuvre ne sont pas identiques, d'autant que les compétences qui les fondent et les valeurs qui les orientent sont en même temps complémentaires et concurrentes, c'est-à-dire interdépendantes[83]. Dans cet espace de la maîtrise d'œuvre, l'opposition la plus constituée est celle entre architectes et ingénieurs même si, plus récemment, les économistes de la construction engagés, à leur tour, un repositionnement pour devenir un pôle mieux reconnu et plus autonome. Ici, les conflits de position se mêlent à des représentations différentes de l'action ou à des luttes de pouvoir fondées sur des savoirs distincts et distinctifs. La structure des entreprises de maîtrise d'œuvre (taille, spécialisation, organisation, appartenance à un groupe...), reflète également ces différences. Enfin, il faut aussi souligner l'implication d'autres professionnels, aux activités autonomes dans les fonctions de maîtrise d'œuvre (paysagistes, architectes d'intérieurs, maîtres d'œuvre, géomètres, urbanistes, consultants…) ou d'autres profils intégrés à l'organisation des clients ou des fournisseurs. Les changements qui actuellement affectent les métiers et professions du cadre bâti se manifestent donc à plusieurs niveaux qui, à mon sens, nécessitent une réflexion sur, et au niveau, de la compétence des individus. Pour exemple, ce qui marque actuellement la montée de la division du travail et du salariat en architecture ce n'est pas seulement l'éclatement d'une mission globale en missions partielles, c'est également l'invention de nouveaux postes sur la base de la formation générale et généraliste d'architecte. L'espace de la maîtrise d'œuvre, est en fait ouvert à de multiples métiers, et il est de ce fait sujet à de nombreux mouvements. Son partage fait l'objet d'une négociation interprofessionnelle permanente qu'il convient de décrire pour comprendre comment les architectes s'y positionnent. Plus simplement, c'est le lien entre la prise en charge d'une fonction dans le processus de production et un métier identifié qui y est questionné. On assiste ainsi à une fragmentation des missions dans l'espace de la maîtrise d'œuvre qui se réalise sur fond de leur renégociation permanente.

---

non un contrôle externe (consommateurs, État, administration…). Cité par Howard S. Becker, *Les ficelles du métier,* La découverte, 2002, pp. 179-180. Or, on va le voir, les architectes ont à faire de façon croissante avec l'intervention des habitants et entretiennent une dépendance forte à l'égard des cycles de la commande de construction. Ce qui rend nécessaire un travail continu pour produire et reproduire cette autonomie.

[80] Cf. *Sociologie des professions*, 1998, *op. cit.*, pp. 247-248.

[81] Cf. Bernadette Planchon, « Les paysagistes français de 1945 à 1975 », in *Les annales de la recherche urbaine,* n° 85, décembre 1999, pp. 20-30 et bien sûr les travaux de Françoise Dubost, notamment, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail,* n° 2, 1985, p 154-164.

[82] Pour une approche comparée cf. Bernard Haumont, Véronique Biau, Patrice Godier, « Métiers de l'architecture et positions des architectes en Europe : une approche comparative », in *Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux,* PUCA, 1998, pp. 33-52.

[83] Sur cette notion, également centrale dans les travaux de Norbert Elias, Cf. *La société des individus*, Fayard, 1990.

Dans cet espace se joue finalement une lutte entre professions pour la définition du partage des tâches, ou de la division du travail, de l'acte de bâtir. Chaque profession cherche à y faire valoir le lien le plus adéquat entre des contenus de formation, dont atteste la qualification, et l'appropriation d'un certain nombre de fonctions au sein des processus de production. Ainsi donc, c'est bien le problème de la compréhension de la recomposition du territoire d'intervention du métier d'architecte qu'engage l'examen de cet espace de la maîtrise d'œuvre. Dans cet espace, la place de l'architecte pourrait également apparaître bien plus souvent négociée que définitivement acquise. Pourtant, là encore, l'architecte y déploie des stratégies d'investissement qui reposent plus sur la mobilisation du capital symbolique attaché à son titre et sur une représentation généraliste de son activité, qui montrent sa capacité à faire face à la concurrence des autres professions tout en continuant à se référer au modèle de la « profession ».

Saisir la relation aux marchés

Si leur intervention est protégée par un cadre juridique, les architectes n'en sont pas moins soumis aux aléas et aux cycles de l'économie de la construction. Sur ce propos, les analyses de Raymonde Moulin, déjà citées, ont constitué une des rares tentatives sociologiques pour appréhender la profession dans ses relations à la commande. De là, elle concluait que les architectes devaient ou se soumettre à une commande renouvelée, ou tout simplement renoncer à leur place dans l'économie de la construction et privilégier les commandes les plus exceptionnelles[84]. Appuyant son propos sur une analyse de l'évolution des marchés de la construction et sur une définition du groupe des architectes relativement homogène, l'analyse proposait alors l'image d'une profession face à une nouvelle orientation globale de l'économie de la construction dont elle était contrainte d'imprimer le mouvement.

Cette question de la relation des architectes aux marchés de la construction est en effet récurrente et les analyses disponibles sur cette question pointent toujours au moins trois éléments structuraux : la segmentation des marchés du bâtiment, leur caractère cyclique, et enfin la « hiérarchie de fait[85] » qu'ils induisent au sein de la profession.

D'abord, ces marchés sont très différenciés en fonction des types d'objet produits, des clients, et des volumes économiques qu'ils représentent. Ainsi, chaque segment de marché engage d'une part une spécialisation relative des agences d'architecture, d'autre part, une plus ou moins grande présence des architectes. Ainsi, la commande d'architecture d'entreprise (bureaux et lieux de travail) est le fait d'agences relativement spécialisées[86], tandis que la commande publique d'objets architecturaux prestigieux est le fait d'une frange de la profession plus généraliste et placée au sommet de la hiérarchie de la profession[87]. Quant aux secteurs particuliers de la commande dite « ordinaire » (maison individuelle, pavillon…) et de la réhabilitation, ils se caractérisent par une faible présence des architectes[88].

Ensuite, cette commande est soumise à des cycles économiques qui réclament de la part des architectes des adaptations régulières. Un des plus grands bouleversement est celui des années de la reconstruction durant lesquelles les architectes ont dû renouveler leurs doctrines pour investir la question du logement[89]. Vient ensuite

---

[84] Cf. Raymonde Moulin et Al, *Les architectes, métamorphose …*, *op. cit.* p. 293.

[85] Cf. Lucien Karpik, utilise ce terme pour rendre compte de la division sociale du travail juridique in *Les avocats, entre l'Etat, le public et le marché,* Gallimard, 1995.

[86] Cf. Thérèse Evette, *Les acteurs de la programmation et de l'architecture de bureaux – L'architecture de promotion,* PUCA, 1992.

[87] Pour désigner ces professionnels Véronique Biau parle d'une « élite symbolique ». Cf. *La consécration en architecture*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2001.

[88] Le terme « ordinaire » utilisé par les architectes pour désigner cette commande donne un indice de sa position dévaluée. Toutefois, elle fait régulièrement l'objet de tentatives d'investissement par la démonstration du savoir-faire des architectes. Ainsi, en 1996, le directeur de l'architecture François Barré parle d'un « nécessaire repositionnement » et propose d'encourager les architectes à investir ce qu'il nomme « l'architecture ordinaire », cité in Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, « Que sais-je ? », 1998. Quant à la maison individuelle elle a entre autres fait l'objet d'une exposition (arc en rêve, Bordeaux, 1998) et d'un catalogue destinés à démontrer que le recours aux architectes dans ce secteur ne serait pas plus onéreux mais serait gage d'une qualité certaine. Cf. les travaux du collectif Périphérique, *36 modèles pour une maison,* AFAA-Ministère de la Culture et de la Communication, 1998.

[89] Ce passage marqué par un rythme de construction de 300 000 logements par an est bien décrit dans le travail de Raymonde Moulin et Al., *Les architectes…, op. cit*. Dans un registre différent, Michel Ragon rapporte ce propos d'un des grands patrons de l'École Nationale des Beaux-Arts à ses étudiants en terminale juste après la seconde guerre mondiale : *« Messieurs je vous plains, vous allez être obligés de construire des logements »*. Effectivement, explique Michel Ragon, « les logements pour l'homme n'ayant jamais été inclus dans l'histoire de l'architecture, les architectes contemporains se sont en effet trouvés

la décennie 1974-1985 où l'activité du bâtiment ralentit et où la tertiarisation de l'économie augmente la demande de bureaux et de commerces[90]. Le développement de ce marché lucratif oblige alors une frange de la profession à développer des doctrines et des outils pour l'investir. C'est ainsi, que pour beaucoup de critiques d'architecture les années 1980-90 sont les années de la doctrine High tech[91]. Puis, de 1991 à 1997 on observe une forte récession des marchés du bâtiment. La surproduction des années précédentes et la baisse des besoins se conjuguent pour provoquer l'état de crise immobilière. Cette crise encourage une remise en cause importante du corps professionnel. C'est alors que les thématiques de la diversification professionnelle, de l'architecture ordinaire sont mobilisées. Il s'agit de s'adapter à une commande d'entretien et de réhabilitation devenue dominante et de repenser la place de l'architecte au sein des métiers de la maîtrise d'œuvre. Ce dont les propos même du directeur de l'architecture de l'époque, François Barré, attestent largement lorsqu'il dit : *« il devient urgent de mettre en œuvre la réforme de l'enseignement de l'architecture en favorisant une diversification des enseignements pour diversifier les aptitudes, ouvrir les champs d'intervention et les statuts professionnels (…) Il faut que les jeunes comprennent qu'ils appartiennent à une chaîne de métiers de l'architecture et qu'ils doivent travailler avec d'autres savoirs, ceux des ingénieurs, des urbanistes et des paysagistes[92] ».*

Enfin, le troisième et dernier aspect qui caractérise ces marchés de l'architecture est qu'ils sont regardés à travers les « lunettes » des valeurs professionnelles. Les commandes, en fonction du type d'objet ou du client construisent un ordre de légitimité interne à la profession, une « hiérarchie de fait ». Dans cette logique la commande publique de bâtiments prestigieux (musées, lycée, mairies…), reste l'exercice le plus couru et exerce une « fonction rectrice » sur ce champ professionnel[93]. L'architecte y renoue en quelque sorte avec la période historique la plus prestigieuse de sa profession dont la genèse est intimement liée à celle de la « grande commande[94] ». Cette forme de classification mentale du travail architectural explique donc que certains marchés sont plus investis que d'autres, voire que les architectes en parlent plus facilement et occultent dans leur propos le travail « consenti » dans les marchés les moins valorisés. Pourtant, l'observation longue des cycles de la construction montre qu'à chaque retournement de conjoncture, les architectes ont su s'adapter à de nouveau secteurs. Entre le discours dominant que la profession tient sur elle-même et la réalité de ses pratiques il y a donc souvent un décalage.

Ces constats invitent à considérer la manière dont les architectes parviennent à développer des outils, des méthodes et des discours qui leur permettent d'investir ces marchés dont on a dit qu'ils étaient segmentés et soumis à une classification mentale particulière de la part de la profession. Là, deux perspectives s'opposent : où l'on accepte dans l'analyse le principe de légitimité et la fonction rectrice de la commande publique pour analyser le rapport des professionnels aux marchés de la construction et l'on insiste sur la hiérarchie des positions, ou bien, l'on considère que les marchés les moins courus par les architectes constituent un lieu privilégié pour saisir le « travail professionnel » et les adaptations qu'y ont développé certains architectes. C'est dans cette seconde perspective que j'ai envisagé un travail sur la relation aux marchés de la réhabilitation, dits aussi de « l'existant », économiquement dominants aujourd'hui. Pour traiter cette question je pars d'un constat de base : le poids relativement faible des architectes dans les marchés dits de « l'existant ». C'est là un fait partagé de manière unanime par les instances professionnelles[95] qui donnent à ce dernier les traits d'un « problème professionnel » et pointent un manque de valorisation du secteur de la réhabilitation qui serait une des causes premières de la désaffection des architectes pour ces chantiers. Pour les organisations de tutelle, il s'agirait en quelque sorte de

---

devant une tâche pour laquelle personne d'ailleurs n'était préparé ». Cf. *L'architecte, le Prince et la démocratie,* Albin Michel, 1977, p. 13.

[90] La construction de bureaux et lieux de travail passe de 4 à 5 millions de m² au début des années 1980 à 8 millions en 1988 et 10 millions en 1991.

[91] J'ai abordé le rapport entre cette doctrine architecturale et le discours d'entreprise dans *Les architectes et la commande publique*, Mémoire de Maîtrise de sociologie, Université de Bordeaux 2, 1994.

[92] François Barré, « Pour une diversification des métiers de l'architecture face à la commande », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, vol.* 2, PUCA-CSTB, 1997.

[93] Sur l'organisation de ce secteur cf. le travail de Florent Champy, *Les architectes et la commande publique,* PUF, « sociologie », 1998 et « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte », in *Genèses,* n° 37, 1999, pp. 93-113.

[94] Sur cette période, cf. Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, « Que sais-je ? », 1998, et plus généralement, sur la relation entretenue par le champ de l'architecture à la commande publique de l'État, José Carlos Durand « Négociation politique et rénovation de l'architecture : Le Corbusier au Brésil », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 88, juin 1991, pp. 61-77.

[95] Cf. L'ouvrage collectif publié sous l'égide de la DAPA, *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Ed. du patrimoine, 2000.

« réhabiliter la réhabilitation. ». Partant de ce constat, les différents propos consistent à prendre pour objet ce décalage, cette défection des architectes vis à vis des marchés de l'existant.

Pour rendre compte d'un marché mal investi un certain nombre d'explications existent déjà. Globalement celles-ci prennent deux directions : l'une est de type économique, l'autre est de type culturelle. Dans la première tendance, les auteurs insistent sur le manque d'efficacité économique et le déficit de compétitivité des agences d'architecture face aux autres acteurs de ce secteur (syndics, maîtres d'œuvre, entreprises…). Ainsi, Nicolas Nogue, constatant l'absence relative des agences d'architecture dans le marché de la réhabilitation, signale que « les agences doivent s'affranchir de leur dimension artisanale pour devenir de véritables PME afin de re-déployer leurs activités sur les marchés les plus concurrentiels mais aussi les plus importants et les plus prometteurs[96] ». De même, cette approche constitue le fond théorique du propos de Florent Champy pour qui « si l'on veut réfléchir à la conquête de nouveaux marchés par les architectes, le premier principe (…) est qu'on doit s'intéresser de concert à l'extension du champ d'intervention et à l'étendue de la mission[97] ». Dans cette veine, le problème reste donc celui de la mauvaise adaptation à un marché et d'une définition faible de la mission des architectes qui favoriserait les investissements des professions concurrentes[98]. Cette approche est, on s'en doute, celle privilégiée par les institutions professionnelles dont la vocation même est la définition d'un territoire professionnel « ajusté », garantissant une protection relative face à la concurrence des autres métiers de la maîtrise d'œuvre.

Dans une seconde orientation, pas complètement antinomique avec la précédente, les auteurs avancent l'hypothèse d'un décalage de nature culturelle et historique entre la maîtrise d'ouvrage du secteur de « l'existant » et les architectes. Dans ce cas, ce n'est pas la capacité à convaincre ou l'économie qui sont mobilisées pour expliquer le décrochage des architectes de ce marché mais plutôt l'assujettissement, largement inconscient, de la profession à des modes de faire liés à la construction neuve, base historiquement constitutive de leur identité professionnelle.

Selon ces approches, ce sont, ou les valeurs et la culture professionnelle de cette profession, ou une disjonction économique, qui portent la profession à être en discordance avec ce type de marché. Ainsi, les moyens d'expliciter réellement cette disjonction finissent par fonctionner sur le mode d'un principe déterministe.

L'analyse qui est développée dans dernière partie de l'ouvrage, prend alors deux directions complémentaires : celles des représentations entretenues par la profession à l'égard du marché de l'existant et celle des pratiques des agences qui œuvrent dans ce secteur. Il ne s'agit évidemment pas de nier l'existence de mécanismes de différenciation des marchés de l'existant (la segmentation économique par type de clientèle, degré de technicité, et celle fondée sur les valeurs du groupe professionnel des architectes). En revanche, pour éclaircir les mécanismes qui permettent à cette profession de s'adapter aux cycles de la commande, on peut se donner pour objet de connaître ceux qui permet tout de même à une fraction de la profession d'architecte d'investir des marchés dévalués dans l'ordre du prestige professionnel. Cette question croise une interrogation économique et sociologique puisqu'elle revient à comprendre, et à mieux appréhender, les mécanismes et les étapes obligés de ce processus par lequel une profession parvient à réinvestir des secteurs de commande *a priori* dévalués. On peut qualifier cet effort, qui consiste à interpréter et à relire à partir des valeurs professionnelles, un état de l'offre et de la demande, de « construction sociale du marché[99] ». Plus profondément, cette exploration permet d'aborder la question suivante : comment réagit et s'adapte une profession dès lors que s'imposent à elle des types ou catégories de marchés qui ne sont pas en accord pré-constitué avec ses bases historiques et culturelles ? La réponse à cette question se décline en deux temps : d'abord la considération des éléments de la production doctrinale dans ce secteur de l'économie de la construction, et des mécanismes qui la fondent ; ensuite celle des réaménagements de la notion même de projet qui en découle. Là encore, on va le voir, le « travail professionnel » que réalisent les architectes pour se positionner sur ce marché mobilise la ressource symbolique attachée à la définition de leur titre.

* * *

La notion de « travail professionnel » proposée à l'issue de ce parcours dans la connaissance produite à propos des architectes s'impose en fait comme une attitude ou un regard qui permet de se défaire de la question des

[96] Cf. Nicolas Nogue, in *D'Architecture*, n° 77, octobre 1997, p. 31.
[97] Cf. l'intervention de l'auteur in *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Ed. du patrimoine, 2000, pp. 134-141.
[98] Pour une intéressante illustration de la lecture économique de la profession cf. le « Rapport sur les questions économiques et sociales de la profession d'architecte » établi par Florence Contenay pour Le Ministère de la Culture et de la Communication en Juillet 1999.
[99] Sur cette notion cf. Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, 2000.

limites du groupe professionnel pour envisager la description de ses pratiques comme un effort continu pour exister et se définir sur le modèle d'une profession. De ce point de vue la profession n'est pas inexistante. Simplement, elle est un modèle, une *forme symbolique*[100], que se donnent et revendiquent les architectes pour définir et penser leur activité ; une conception idéale de l'activité. Considérer la profession en ces termes c'est donc d'une part comprendre les situations de travail comme des lieux où se joue la définition de ce modèle, et non pas seulement des jeux d'acteurs animés par des stratégies relatives à un contexte, et d'autre part abandonner l'idée d'une définition préalable de ce groupe professionnel, laquelle peut conduire le chercheur à juger ce dernier en référence à d'autre groupes professionnels et conclure à sa « déprofessionnalisation » ou son « insuffisante professionnalisation » ; constats qui comme on l'a vu traversent l'ensemble des commentaires sur la profession d'architecte au moins depuis le début des années soixante-dix. Les « problèmes professionnels » des architectes semblent s'imposer au chercheur (comme c'est parfois le cas des « problèmes sociaux »). Ce dernier entre alors dans « le travail professionnel » des architectes alors même qu'il devrait le décrire à l'instar de tout autre jeu social.

A l'inverse, envisager la mobilisation de la notion de profession, et du titre d'architecte, avec toute l'épaisseur symbolique qui lui est attachée, conduit à montrer que les architectes sont bien actifs dans la défense de leur position dans le monde de la construction. Plus exactement, décrire le travail qu'ils font pour maintenir celle-ci, c'est être amené à porter un regard descriptif et compréhensif sur les pratiques des architectes face aux pressions externes et tensions internes qui s'exercent sur leur groupe. Enfin, c'est aussi mettre à jour les effets symboliques du titre d'architecte et montrer comment l'illusion de l'autonomie d'un groupe peut être au principe de ses pratiques et de ses discours.

[100] Pour contrepoint, on peut ici citer le modèle de la corporation qui, bien qu'ayant été officiellement supprimé, subsiste comme « forme sociale ». Cf. sur ce point Claude Dubar et Pierre Tripier, *Sociologie des professions…*, *op. cit.* pp. 185-204.

PARTIE II. La profession en « action » : analyse d'un dispositif de projet

Introduction

Une des premières voie de l'observation du « travail professionnel » des architectes consiste à saisir ces derniers en situation de travail, dans l'espace du projet « en train de se faire ». Une telle sociologie doit, à la différence d'une critique formelle qui tend à isoler les projets architecturaux et urbains de leurs contextes socio-historiques, référer leur connaissance aux systèmes qui les produits ; montrant ainsi que les projets sont autant des constructions relationnelles que matérielles.

L'hypothèse sur laquelle se fonde cette partie est que les « grands projets urbains et architecturaux », au-delà de leur singularité, développent des modes de travail et de régulation particuliers qui questionnent le rôle traditionnel des architectes. Confrontés aux « grands projets[1] », qui mêlent ambition urbaine et architecturale, les professions et les métiers de la maîtrise d'œuvre traditionnelle sont soumis à des concurrences de territoire d'action et alors contraints à des adaptations significatives. Pour s'engager dans cette démonstration, le cas d'un grand projet est appréhendé comme un processus collectif intégrant de multiples acteurs et compétences. Ce processus et le système qui le sous-tend est décrit autour de trois éléments.

Le premier part du principe que la connaissance des pratiques professionnelles ne peut être déliée de la nature des projets (programme, histoire, contexte) et de leurs enjeux sociaux, politiques ou institutionnels. La genèse du projet est alors un moyen de faire apparaître la spécificité d'une situation locale et de référer les actions des professionnels à ce cadre et ses contingences.

Le deuxième élément vise l'analyse des dispositifs d'action et des acteurs qui y participent. La fabrication de ces projets est en effet le lieu d'un renouvellement d'approches, de méthodes ou de techniques de travail. Organigrammes complexes, imbrication étroite entre sphère politique et sphère technique, sophistications des procédures de travail et de contrôle, et innovations techniques et architecturales, apparaissent comme des moyens obligés pour réaliser ces projets. Partant, ils offrent un terrain privilégié pour l'investigation de la position des professions traditionnelles (architectes, ingénieurs, urbanistes…) et pour décrire le renouvellement de leurs attributions et positions.

Enfin, troisième élément, la caractérisation des mécanismes de coordination et de régulation en œuvre permet d'identifier la variété des positions des acteurs professionnels dans les processus de production urbaine et architecturale, la façon dont ils coopèrent et les interdépendances existantes entre les expertises mobilisées. Si « l'œuvre » architecturale ou urbaine, accompagnée par des discours et communications professionnelles, crée une adhésion au projet, la coordination passe en effet aussi par des dispositifs organisationnels et des liens informels qu'il faut décrypter. On retrouve en particulier dans la mise en œuvre des projets urbains et architecturaux les trois conditions qui invitent, selon Anselm Strauss, à travailler sur la « négociation », c'est-à-dire : (1) si l'organisation emploie « des personnels formés dans plusieurs occupations ou professions différentes ; (2) « si chacune d'entre elles est formée d'un groupe professionnel constitué d'individus formés dans des traditions différentes, s'appuyant sur des valeurs plus ou moins différentes » ; (3) « encore, si une partie au moins du personnel est constitué de professionnels, ces derniers étant engagés alors dans des carrières qui exigent qu'ils soient mobiles[2] ». On pourrait ajouter à cette liste, comme autres caractères renforçant la nécessité de la négociation, le fait que pour tout projet architectural est mise en place une organisation du travail spécifique avec des acteurs qui ne se connaissent pas forcément, lesquels travaillent sur un objet non reproductible et dans un contexte (politique, sociale et historique) singulier. Aussi, on va le voir, si un certain nombre d'éléments de procédures et de contrats donnent un cadre à la collaboration des acteurs, il reste que l'interconnaissance, la confiance et le partage de « philosophies professionnelles », sont aussi des éléments sur lesquels se joue la stabilité de l'organisation du travail mise en place pour la production des projets urbains et architecturaux.

En reconstituant le processus et sa structure, en repérant les principales étapes de sa production, décisions et mode d'organisation des acteurs, l'analyse d'un projet singulier offre en fait un regard sur l'action des architectes dans un système de production et permet de juger de la transformation des pratiques et de l'émergence de

[1] Cette notion de « grand projet » comme conjuguant des échelles, en particulier urbaine et architecturale, à de grands objectifs politiques est développée dans Olivier Chadoin, Patrice Godier, Guy Tapie, *Du politique à l'œuvre – système et acteurs des grands projets urbains et architecturaux,* Ed. de l'Aube, 2000.
[2] Cf. Anselm Strauss, « L'hôpital et son ordre négocié », in *La trame de la négociation,* L'Harmattan, 1992, p. 112.

nouvelles fonctions. La description d'un projet « en train de se faire » montre aussi la diversité des positions et des rôles occupés par les architectes, ici présents aussi bien comme conseillers du côté de la maîtrise d'ouvrage, que maîtres d'œuvre libéraux, architectes des espaces publics et coordonnateurs. En particulier, l'analyse du projet retenu montre comment la tension entre la volonté d'expression singulière des architectes et la nécessité de produire un cadre urbain cohérent engage un renouvellement des pratiques.

Effectivement, dès lors qu'il est question d'agir sur la ville et le « cadre bâti », le problème récurrent de la tension entre uniformité et singularité se pose. Schématiquement l'alternative est la suivante : soit laisser agir l'initiative d'acteurs isolés dans un encadrement législatif minimal et donc laisser s'exprimer des styles différents au risque de la collusion des registres esthétiques et des rationalités ; soit imposer des contraintes de généralité suffisamment fortes pour que l'espace urbain présente une certaine homogénéité esthétique. Cette tension s'illustre en France de façon quotidienne dans les controverses entre les services techniques[3] chargés du traitement des permis de construire et les architectes accompagnés de leurs maîtres d'ouvrage ou encore, avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF), fabricants l'unité esthétique que recouvre la notion de patrimoine et l'expression de nouveaux styles architecturaux…. Le traitement de telles oppositions, où il s'agit finalement d'établir un juste équilibre entre expression architecturale singulière de l'espace privé et expression collective de l'espace public, est en fait au cœur du travail des professionnels de la ville et de l'architecture. D'un côté, les investisseurs privés et les architectes invoquent leur droit d'expression propre, de l'autre, les services publics en référent au cadre législatif et à l'universalité de la règle comme garantie de l'intérêt général.

Plus généralement, cette tension entre expression de l'unicité et expression de la généralité du cadre urbain renvoie à deux visions et deux régimes de discours sur la ville. L'un considère la ville comme un lieu d'expression d'identités particulières, l'autre, envisage la ville comme un cadre collectif. Cette dualité s'exprime en particulier dans la tension entre deux orientations professionnelles : celle de l'architecture comme expression esthétique unique, comme « objet » ; celle de l'urbanisme ou de « l'architecture urbaine » comme expression d'un « cadre collectif » fondé sur l'intérêt général, transcendant les identités singulières. Pour les uns ce sont les thèmes de la « sensibilité », de « l'esthétique », de « l'unicité », qui priment et pour les autres ce sont les thèmes de « l'insertion urbaine », du « cadre de vie », et donc de la généralité, qui l'emportent. Autrement dit, pour reprendre le langage des *économies de la grandeur*[4]*,* l'action sur la ville est toujours le lieu et l'occasion d'une mise en tension du « registre civique » d'une part, qui fait primer le général (l'histoire, le social, le cadre de vie…) sur le particulier, et du registre « inspiré » d'autre part, qui donne la primauté au singulier (la créativité, l'expression, la sensibilité…).

Ville	Objet
Urbanisme	Architecture
Collectif	Individuel
Civique	Inspiré

Cette tension des registres s'actualise donc de façon relativement prégnante à partir du moment où il s'agit de mettre en place un « morceau de ville ». S'agissant de réaménager un ensemble urbain, la maîtrise d'ouvrage se trouve devant l'alternative suivante : soit, laisser s'actualiser dans un découpage en lots des expressions différenciées au risque d'une collusion des styles architecturaux et d'une forte rupture de l'espace ainsi aménagé avec le reste de la ville et son histoire, soit, privilégier l'harmonie et l'insertion en imposant de fortes contraintes aux architectes ou en confiant l'opération à un seul intervenant, au risque d'engendrer une uniformité sans qualité[5]. Néanmoins, ces deux modes d'action idéaux-typiques s'observent rarement à l'état pur. Pris comme

[3] Cf. par exemple les travaux de Claudette Lafaye, « Praticiens de l'équipement et légitimités quotidiennes » in *Annales de la recherche urbaine,* n°44-45, décembre 1989 et « Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale », *Revue Française de sociologie,* vol. 31, n°2, Avril-juin 1990.

[4] Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur,* Gallimard, 1991.

[5] Notons que cette opposition renvoie également à deux traditions d'action sur la ville : l'une libérale, l'autre réformatrice. Ainsi, l'urbanisme se caractérise-t-il par une volonté d'agir globalement sur la ville et il est lié à une volonté de réforme sociale. De même, Georg Simmel oppose deux modes d'expression esthétique selon l'axe singularité/généralité. Cf. « Esthétique et sociologie » in *La tragédie de la culture,* Ed. Rivages, 1998, pp. 129-138.

tels ils font figure de fictions théoriques ; ils forment un modèle analytique et logique. Par conséquent, faire de cette opposition une illustration fidèle du réel reviendrait à faire se substituer, selon la formule marxienne, « les choses de la logique à la logique des choses ». Il reste cependant que l'observation des pratiques architecturales et urbaines à partir de cette grille analytique permet une compréhension de celle-ci comme l'élaboration toujours recommencée[6] d'un *compromis* entre ces deux registres d'action, compromis qui évidemment questionne la place de l'architecte dans le processus de la production urbaine et architecturale.

Ainsi, l'on sait qu'au retrait relatif de l'action publique et à la volonté d'ouvrir à un partenariat public-privé correspond le passage d'un modèle d'action sur la ville de type « hiérarchique », qui privilégie l'alignement des points de vue selon un principe unique, à un modèle d'action « négocié » où l'on cherche à aménager les conditions d'un compromis entre des partenaires aux intérêts et aux modes d'action dissemblables[7]. Le problème n'est plus alors seulement celui du respect de l'universalité de la règle mais devient celui de la coordination des actions, celui des conditions de construction d'un compromis au centre duquel se trouve l'architecte.

Le travail urbain et architectural apparaît donc comme un lieu privilégié pour l'analyse de la mise en place d'arrangements et de négociation entre des principes d'action hétérogènes. Il se présente à l'observation comme une illustration relativement intéressante de la notion de « dispositif composite[8] » au sens où il met à un (et pour un) moment donné, en relation des personnes et des choses relevant de « mondes » professionnels différents devant collaborer à la fabrication de quelque chose de commun.

C'est cette grille d'analyse qui est mise en place ici pour observer la *« fabrication d'un morceau de ville »* en examinant la production de la ZAC de Paris-Bercy. En particulier, la mise en place récente par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de la fonction d'architecte coordonnateur[9] sur un certain nombre de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) y apparaît comme une illustration de la manière dont l'élaboration d'un compromis s'engage sur la base d'une innovation organisationnelle qui place l'architecte en position de « médiateur » et le conduit à envisager autrement sa fonction et son rôle. Comment fonctionne-t-elle ? Quelles sont ses conditions de réussite et d'acceptabilité par les acteurs de l'opération ? Telles sont les questions auxquelles j'ai tenté d'apporter une compréhension à l'occasion d'une étude sur la construction des systèmes d'action et des conditions de collaboration des acteurs professionnels dans le cadre de la production des projets urbains et architecturaux[10].

Cette analyse insiste sur les effets de la croissance du nombre d'acteurs et de dispositifs capables d'assurer et de préserver l'unité des objectifs d'un projet dans le temps et, par-là même, sur la coordination des actions. De cette façon, la notion de « grand projet » conduit, à mettre l'accent sur la mise en place de montages ou dispositifs d'action capables de composer entre des enjeux contradictoires et d'assurer les points de passage entre divers intérêts et des spécialités de plus en plus nombreuses.

Enfin, surtout, elle montre comment le rôle de l'architecte y est soumis à des adaptations qui le font sortir de sa définition traditionnelle. Comment finalement il parvient à redéfinir les contours de son rôle et à « négocier »

---

[6] Le propre de l'action urbaine et architecturale tient, comme on l'a dit, en effet à sa logique de production : celle du projet qui chaque fois engage un contexte singulier, des acteurs aux intérêts divergents, et surtout un bien à produire toujours différent.

[7] Sur cette distinction Cf. Michel Callon, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié » in Guy Tapie, Patrice Godier, (Dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe,* Vol. 1. PUCA, 1997. pp. 169174.

[8] Notion avancée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification. Les économies de la grandeur, op. cit.*, pp. 337-347.

[9] Usant de la méthode monographique ce travail court le risque d'être lu comme un jugement sur la qualité de l'opération ou comme une exaltation des mérites de la coordination. Précisons donc qu'il s'agit simplement ici de comprendre ce qu'est la coordination et les aménagements de rôles que cette fonction engage pour un architecte. En conséquence le choix de cette opération n'obéit à aucune autre logique que cette volonté.

[10] Ce texte doit en particulier à la confection d'une étude comparative sur la production architecturale et urbaine en France et en Espagne. Cf. Olivier Chadoin, Patrice Godier, Guy Tapie, *Du politique à l'œuvre… op. cit.* Est repris plus particulièrement ici, non pas l'analyse complète de ce projet, mais la question du rôle de l'architecte coordonnateur en tant qu'elle semble révélatrice des aménagements de rôles de cette profession. Cf. aussi, Olivier Chadoin, « L'architecte coordonnateur : entre originalité et ordre », in *Les annales de la recherche urbaine,* n°88, décembre 2000, pp. 63-73.

sa place dans un processus de production renouvelé. En ce sens l'analyse présentée ici emprunte largement à l'étude de « l'ordre négocié » d'Anselm Strauss pour qui, se référant explicitement à Georges Herbert Mead, l'idée même de négociation émerge d'une « question, centrale entre toutes, de la problématique sociologique : comment face aux changements inévitables (alimentés par des sources tant externes qu'internes à l'organisation) se maintient une part d'ordre[11] ».

[11] Cf. Anselm Strauss, *La trame de la négociation, op. cit.* p. 87.

Chapitre 1 – La mise en place d'un projet

Le choix de la « requalification[1] » du quartier de Bercy à Paris et de ses anciens entrepôts répond à des enjeux singuliers. Certes, il comporte l'idée de transformation territoriale mais dans le contexte particulier d'une grande capitale. De plus, intégrant dans son programme un parc, des logements, des équipements et une zone d'activité, il concilie les préoccupations actuellement affichées des projets urbains comme la « qualité de vie », sans ignorer le poids de la contrainte économique qu'impose aujourd'hui le recours à l'investissement privé dans l'aménagement urbain[2]. De par les acteurs mobilisés et les procédures utilisées, il est en fait représentatif du système français d'intervention dans le domaine de la production architecturale et urbaine : des schémas de planification globale aux procédures d'aménagement devenues classiques dans le monde de l'urbanisme et de l'architecture ; la Zone d'Aménagement Concertée étant en France une de ces procédures fréquemment utilisées pour encadrer les projets d'aménagement menées conjointement par le public et le privé).

Zone d'aménagement concertée : définition
La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), instituée par la Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967 remplace la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) à laquelle on reproche une grande rigidité. Cette procédure permet à une collectivité publique d'équiper des terrains en vue d'une opération d'urbanisme par concertation entre les collectivités publiques et les promoteurs privés. Elle impose de façon simultanée plusieurs éléments : le premier est un règlement particulier d'urbanisme (PAZ et RAZ) qui déroge à la planification réglementaire (au Plan d'Occupation des Sols, POS, devenu Plan Local d'Urbanisme, PLU) sur son territoire. Le second consiste en un programme d'équipements. Le troisième institue des relations contractuelles avec un aménageur public ou privé. Le dossier prévoit donc les équipements publics à réaliser et leurs modalités de financement. L'initiative de la ZAC provient d'une personne publique mais le réalisateur peut être un aménageur privé. L'article L. 311-1 du code de l'urbanisme définit ainsi les ZAC comme des zones « à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement public a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés ». Aussi, on distingue-t-on souvent ZAC privées et ZAC publiques. Dans le premier cas, l'aménagement est confié par convention à une société. Dans le second, l'aménageur est la collectivité elle-même ou un organisme à qui elle délègue une partie de ses prérogatives : Établissement Public ou Société d'Économie Mixte (SEM), (ces dernières fournissant un outil plus souple que les

[1] Ce terme, très courant dans le langage des architectes et des maîtres d'ouvrage, est ambigu. S'il veut désigner une intervention strictement architecturale et urbaine, il se traduit généralement aussi par des effets sociaux. Ainsi, à la suite des interventions urbaines dites de « requalification », on constate le plus souvent une « requalification » de nature sociale au sens où l'intervention sur les logements et sur l'espace public provoque des changements dans la composition sociale des quartiers ou secteurs concernés. Ce qui est très clair pour le cas de Bercy où la « requalification » s'inscrit dans un processus de remplacement d'une population d'origine populaire par une population de cadres et professions intellectuelles et supérieures. C'est ainsi qu'en lieu et place d'un quartier pittoresque fait de chais et largement occupés par des négociants en vin, on trouve aujourd'hui un cinéma et une allée de boutiques de jardinage, librairie, agence de voyance, gastronomie et vins fins. Entre 1954 et 1999, les habitants de la catégorie « employés, ouvriers, et personnels de service » passent de 74% à 35%, tandis que dans le même temps la proportion des « artisans, commerçants et cadres » passe de 14% à 42% sur ce quartier. Cette transition est bien décrite par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de Paris,* La Découverte, « Repères », 2005, pp. 63-64. Sous ce regard, les notions, de « qualité de vie », « qualité urbaine », « requalification », omniprésentes dans le langage actuel des professionnels de la ville comme dans celui des élus en charge de l'urbanisme, doivent être considérées avec prudence. Pour une illustration critique et suggestive, cf. Éric Hazan, *LQR, la propagande du quotidien,* Raisons d'agir, 2006, pp. 75-83.

[2] Cf. sur ce point Olivier Chadoin, Thérèse Evette (Dir.), *Activités d'architectes en Europe, nouvelles pratiques,* « Cahiers Ramau 3 », Ed. de la Villette, 2004, Dominique Lorrain, Gerry Stocker (dir.), *La privatisation des services urbains en Europe,* La découverte, 1995, et Gilles Verpraet, « Le dispositif partenarial des projets intégrés : pour une typologie des rapports publics/privés », in *Annales de la recherche urbaine,* n°51, 1991, pp. 102-112.

établissements publics dans la mesure ou, régie par le droit privé, elles permettent des partenariats plus étendus).

Enfin, il recèle une originalité dans la coordination des intervenants et dans les liaisons entre projets au point que l'opération urbaine de la ZAC Paris-Bercy est souvent mise en exergue pour montrer de nouvelles manières de produire la ville. Sa description illustre en fait un mode de production urbain et la manière dont les architectes s'y positionnent. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses publications dans le monde de la production urbaine et architecturale. Ainsi, entre autres, Alain Bourdin et Ariella Masboungi en font un « modèle » de la production urbaine française contemporaine tant du point de vue de l'organisation de son processus que de celui de la forme produite[3].

1.1. Paris-Bercy : « continuer la ville »

L'aménagement du quartier de Bercy, dans le XII[e] arrondissement de la ville de Paris, offre donc un terrain privilégié pour aborder les modalités d'élaboration et de gestion d'interventions urbaines d'une certaine ampleur. Porté par une stratégie déjà ancienne et permanente de rééquilibrage de la capitale vers l'Est, affiché dans le plan programme d'aménagement de l'Est de Paris[4], l'objectif est, à l'époque, d'aménager de *« nouveaux quartiers comprenant des équipements importants et contribuant à la mise en valeur du site de la Seine (...), de créer des quartiers attractifs dans des espaces enclavés par la présence d'importantes emprises ferroviaires. »* La conception de ces quartiers, toujours selon ce programme, doit trouver un juste équilibre entre habitations et activités, intention concrétisée par la construction du Palais Omnisports de Paris-Bercy et du Ministère des Finances. Le développement de cette partie de la ville s'engage d'abord sur la rive droite de la Seine, à partir de la restructuration de la gare de Lyon en 1983, avant de s'étendre du centre vers la périphérie à Bercy.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) *Paris-Bercy* s'étend sur une superficie de 51 hectares. Elle est un projet qui s'affiche comme *« volontairement qualitatif ».* S'il s'agit à travers lui de reconvertir un lieu et d'étendre la ville et son centre, l'opération ne rassemble pas pour autant les indices d'une régénération urbaine classique. Sur ce site aux données historiques omniprésentes, la recherche d'un plus grand équilibre entre espaces bâtis et espaces verts a guidé l'action urbanistique[5]. La présence d'un grand parc de 13 hectares, très tôt inclus dans le programme, l'atteste de même que les représentations des professionnels ou des décideurs pour en décrire la logique d'aménagement et de production. Le lexique récurrent employé, *qualité, espace public, quartier, harmonie, continuité, mémoire*, *patrimoine*[6] est significatif d'une manière de concevoir cette partie de la ville. En ce sens, cette opération acquiert le principe de sa justification, comme celui de ses adhésions, dans les récentes approches d'aménagement qui valorisent les notions de « cadre de vie » et la « qualité de vie[7] », sans négliger la maîtrise des aspects économiques par la sollicitation d'investisseurs privés. Tous les acteurs en soulignent l'exemplarité, et au fond la spécificité, par la gestion du processus décisionnel ou par la nature des choix urbains retenus.

La réalité et l'histoire du processus sont davantage contrastées en raison de la segmentation de la ZAC en trois secteurs selon une logique spécifique d'affectation : un parc de 13 hectares qui structure l'ensemble ; un groupe de logements en relation directe avec le parc et les équipements qui l'accompagnent ; une zone de commerce et d'activité essentiellement consacrée à l'agro-alimentaire. Cette partition, lisible sur le plan et matériellement constituée, permet de comprendre la nature des systèmes d'activité engagés, acteurs et professionnels. Elle montre aussi le principe premier de la régulation globale du projet à savoir la volonté de transformation démonstrative d'un quartier parisien de qualité. D'ailleurs le parc et les logements en front de parc résument aux yeux de beaucoup la conception et la réalisation de cette ZAC car fédérateurs d'un urbanisme qualifié

[3] Cf. *L'urbanisme des modes de vie,* Ed. Electra - Moniteur, 2004.

[4] Pour une information complète sur ce point, voir la revue *Paris Projet* n°11-12.

[5] On pense ici à la notion de « développement durable » comme nouvelle dimension de l'aménagement. Elle est évoquée, entre autres, par Francis Beaucire in « Contraintes écologiques et développement durable », in Philippe Genestier (Dir.), *Vers un nouvel urbanisme ; faire la ville, comment ? pour qui ?,* La documentation française, 1996.

[6] L'idée de patrimoine peut être rapprochée non seulement d'une matrice normative, le règlement des architectes des bâtiments de France (ABF), mais également d'un style politique au sens où l'Etat libéral semble avoir vu dans le patrimoine une manière de se raccorder à la société civile d'une part et d'en maîtriser les mutations successives de l'autre en lui proposant un principe éthique explique Yvon Lamy, « Patrimoine : un style politique ? », in *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques,* Ed. de la MSHA, 1995, pp. 214-225.

[7] C'est en 1977 (loi du 3 janvier) que l'architecture est dite d'intérêt public, en même temps que les vocables « environnement » et « architecture » sont associés avec la création des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE). En avril de cette même année est aussi créé le Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

« d'exemplaire » par la presse professionnelle du monde des architectes et urbanistes ; par contre, la zone d'activités, pourtant très tôt présente dans le processus, est souvent ignorée des descriptions faites par cette même presse.

Si le consensus sur la signification de l'opération est primordial pour expliquer la réussite que la plupart des observateurs lui attribuent, il demande à être explicité. Il faut considérer les systèmes de relations tels qu'ils ont été vécus par les acteurs. Au découpage en trois zones du projet correspond une organisation des acteurs en référence aux objets produits : le parc, les logements et les équipements afférents (crèche, écoles...), les bureaux. L'équilibre entre action publique et action privée, dont on sait dans l'usage de l'espace combien les intérêts divergent quelquefois, est radicalement différent entre le parc ou les habitations qui le bordent et la zone commerciale, qui revêt la forme d'une véritable ZAC privée. Les professionnels ont dû, eux aussi, accommoder leurs préoccupations par des modes de coopérations adaptés à chaque zone et entre zones pour garder la cohérence d'ensemble instituée par la définition de la Zone d'Aménagement Concertée.

1.2. Le renouveau d'une stratégie urbaine

À l'origine de l'aménagement de Bercy et de sa mise sur l'agenda politique, il y a l'affirmation d'une nouvelle politique urbaine qui trouve son en 1977 avec l'élection d'un maire à Paris. Elle induit une autre vision de l'urbanisation de la capitale par la reformulation de tous les documents d'orientation de l'urbanisme dont le Schéma de secteur Seine-Sud-Est de 1973, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 1977, et surtout, le Plan programme pour l'Est de Paris de 1983[8].

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
(SD et SDAU)
Le Schéma Directeur est un outil qui relève à la fois des procédures de la planification et de l'urbanisme réglementaire. Situé en amont des opérations, il vise à définir des orientations majeures et stratégiques sur le long terme. Son objet est de localiser les espaces à préserver et ceux destinés à l'urbanisation en envisageant le placement des grands équipements publics et en définissant les grandes étapes de réalisation. En général il s'applique à plusieurs communes formant une agglomération. Paris a cependant le sien propre. Il est opposable aux collectivités publiques dans leurs décisions d'aménagement et d'équipement mais pas directement aux propriétaires des sols. Les documents d'urbanisme réglementaires régissant le droit des sols (POS devenu PLU, et ZAC) doivent être établis en conformité avec lui. Il comprend un plan (échelle 1/10 000 et 1/25 000), un rapport expliquant et justifiant les choix opérés, et des annexes techniques. Depuis la loi du 7 novembre 1983 son élaboration est décentralisée et intercommunale. Il est soumis à enquête publique[9].

Le Plan Programme pour l'Aménagement de l'Est de Paris donne un cadre programmatique cohérent aux transformations envisagées pour ce secteur. Commandité par la Municipalité, élaboré pour identifier les insuffisances d'aménagement et repérer des possibilités d'action urbaine. Ce Plan Programme « *indique des volontés sans jamais apparaître comme un carcan, en proposant une référence qui (...) s'appuie sur les données géographiques et historiques des lieux existants pour la construction dans la capitale »* rapporte François Grether[10]. Il est, selon le Maire de Paris (en 1990), un instrument exemplaire de la politique menée par la ville en faveur d'un développement équilibré dont les aménagements portent la marque « *d'un urbanisme qui fait une large place à la qualité de vie, qui permet à l'architecture d'être à la fois belle, mais aussi de mieux s'intégrer aux paysages parisiens. »* Cette affirmation de principe reflète la stratégie d'une nouvelle collectivité publique, majeure. La capitale se singularise par rapport à l'État[11] qui l'a longtemps considéré comme son territoire.

À la fin des années soixante-dix, Paris prend progressivement conscience des potentialités de développement qu'offre l'Est parisien[12] : *Paris-Bercy* est emblématique de cette nouvelle donne urbanistique que consacre le

[8] La place de Bercy dans ce processus général de changement, avec ses décisions et outils, qui affectent la capitale, comme la « gentrification » et « déprolatérisation » qui l'accompagnent, sont décrit par Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de Paris, op. cit.* pp. 56-76.

[9] Selon Pierre Merlin, il relève d'une « planification stratégique » au sens où il met l'accent sur la nécessité d'associer des acteurs de niveaux différents et traduit bien la recherche d'une cohérence générale dans les systèmes de décision publics. Cf. *Les outils de l'urbanisme,* PUF, 1985 et Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, 1988.

[10] Cf. « A propos de Paris. De la ville au travail urbain », *Les annales de la recherche urbaine,* n°44-45, 1989.

[11] Sur ce point cf. François Chaslin in catalogue de l'exposition du Pavillon de l'Arsenal, *Paris, la ville et ses projets,* Ed. Babylone - Pavillon de l'Arsenal, 1988.

[12] Pour une vue générale de ces orientations, cf. *Paris Projet* n°19-20, 1988.

slogan « *Paris se lève à l'Est »,* largement repris sur les documents de communication de l'opération comme sur les panneaux de chantier de cette dernière. C'est à la fin des années soixante, sous l'égide de Paul Delouvrier[13], que cette idée commence à être développée et qu'elle s'accomplit progressivement à travers le Plan d'Occupation du Sol (23 janvier 1977) et le SDAU (17 mars 1977) au moment où Paris devient une municipalité avec l'élection de son premier maire en 1977.

L'aménagement de l'Est parisien se précise au moment où la capitale se confronte au résultat d'un développement périlleux permis par le décret de 1958[14] et le plan d'urbanisme directeur de la ville, qui ont favorisé une rénovation brutale du paysage parisien et de ses faubourgs. Lorsque l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) se voit chargé de la rédaction du Schéma Directeur de la ville et du Plan d'Occupation des Sols, prévus par la Loi d'Orientation Foncière de 1967[15], il prend une position critique vis-à-vis de la rénovation telle qu'elle fut pratiquée dans les faubourgs parisiens jusqu'alors. Destruction du paysage périphérique et altération du centre sont alors compris comme un seul et même effet pathologique lié à une seule et même cause, la rénovation urbaine. Elle était menée par des sociétés d'économies mixtes (SEM) naissantes et des sociétés privées sur des secteurs entiers de la capitale (Les Halles, Belleville...). Jouissant d'une grande liberté d'action dans la définition urbaine et architecturale des opérations, ces sociétés appliquaient des critères d'augmentation des plafonds de construction ou de recul des alignements sans autre considération plus qualitative. Dans un contexte politique et culturel où la notion de patrimoine[16] commence à s'étendre à de nombreux secteurs, l'irréalisme de cette solution progressiste d'adaptation de la capitale est dénoncé par l'APUR. Cette attitude est confortée par les réflexions critiques d'une nouvelle génération d'architectes qui élabore une autre idée de la ville dans laquelle les données historiques et culturelles sont réévaluées et comprises comme traces[17].

L'APUR, structure d'aide et de conseil en urbanisme pour la ville de Paris, préconise une rupture avec les politiques urbaines antérieures pour cette zone. Le programme est simple et deux axes majeurs le constituent, « *retour aux traditions réglementaires de l'urbanisme parisien et suppression de la coupure centre – périphérie ».* Alors que se forme une pensée patrimoniale sur le centre-ville et que le développement de Paris demeure une nécessité, la réponse n'est plus celle de la conquête de terrains vierges (ou rendus vierges) par un urbanisme brutal, mais celle d'une *« réappropriation harmonieuse des franges du centre »* et d'un urbanisme de valorisation. Il ne faut plus assaillir les faubourgs mais étendre la ville depuis son centre et établir sa *« continuité »*. Plus fondamentalement, à partir de ces années-là, le problème n'est plus l'inscription de l'aménagement urbain dans la « ligne droite du progrès » tracée par les bulldozers et la densification mais la conciliation du respect d'un centre historique avec les impératifs de développement de la ville contemporaine[18]. En d'autres termes il faut « composer avec la ville au lieu de composer la ville[19] ».

La convergence entre la décision politique de donner à la capitale un statut de municipalité et le renouveau d'une pensée urbaine manifeste une inflexion de direction pour son aménagement. Paris-Bercy est d'abord le produit de la rencontre de ces changements socio-politiques et d'une autre manière de penser et de faire la ville.

---

[13] Il est alors délégué général au district de la région de Paris. Grand commis de l'État sous les IV et V[e] République. Il joua par ailleurs un grand rôle dans la mise en place de la politique d'aménagement des villes nouvelles.

[14] Dans le cadre de la loi du 7 août 1957 sur l'urbanisme, ce décret instaure la procédure des Zones à Urbaniser en Priorité, instrument majeur de l'urbanisme opérationnel des années 1960/70.

[15] Cette loi, dite LOF, a pour objet l'encadrement de l'évolution des agglomérations urbaines à travers trois types de document : les Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols et les Plans d'Aménagement de Zone des ZAC. Elle pose la naissance du régime des ZAC comme dispositifs d'aménagement urbain reposant sur la réunion et la concertation des acteurs lors de la préparation et de l'exécution des opérations d'urbanisme.

[16] La loi Malraux instituant le régime des secteurs sauvegardés encadrés par un Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) est votée le 4 août 1962.

[17] Les représentants du mouvement dit « culturaliste » attirent l'attention sur les ensembles urbains et considèrent le patrimoine bâti comme *« la part la plus immédiatement perceptible du patrimoine culturel »*. Cf. Maurice Goze « La ville-patrimoine et l'habitat ancien : le syncrétisme des politiques », in Yvon Lamy (Dir), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques, op. cit.* pp. 463-489.

[18] Yves Janvier considère la patrimonalisation comme l'un des changements majeurs de cette période susceptible de pousser l'urbanisme à réviser ses méthodes et ses concepts traditionnels. *L'aménagement urbain face aux nouveaux enjeux de société*, rapport DAEI, Mai 1995. Le slogan qui donne son titre au célèbre opuscule de E. F. Shumacher *(Small is beautiful,* Seuil, 1973*)* illustre également le climat de cette période. Il trouve son pendant en architecture avec le slogan *« less is more ».*

[19] Cf. Anne Querrien, « Compositions urbaines », *Les annales de la recherche urbaine,* n°32, Octobre 1986, pp. 3-4.

1.3. Genèse d'une intervention

Compris dans le vaste secteur Seine-Sud-Est, Bercy cumule au chapitre de ses atouts une bonne proximité du centre, le pont de Bercy est à trois kilomètres de Notre Dame de Paris, et de vastes emprises publiques disponibles à requalifier. Dès la publication du schéma de secteur Seine-Sud-Est, le site est un enjeu stratégique dans le programme de mise en valeur de l'Est de Paris en général, et dans le renforcement de l'identité de la capitale en particulier. Il est significatif que cette opération se nomme *Paris-Bercy* à l'inverse d'opérations plus difficiles à rattacher à l'idée d'extension du centre comme « *Seine Rive-Gauche »* qui, elles, ne bénéficient pas de la charge symbolique que confère l'association au nom de la capitale et de sa « bonne rive ».

Issu de l'industrialisation du XIX[e] qui a créé « *aux portes de la capitale une collection de milieux locaux, à l'équilibre relativement durable*[20] *»*, le quartier de Bercy est un lieu riche d'histoire. Demeuré longtemps à dominante rurale, il comprend de vastes entrepôts du XVIII[e], des d'activités viti-vinicoles et une importante couverture végétale, de plus de 500 arbres de qualité. Il est composé d'un tissu urbain original en bords de Seine qui forme et un lieu à part, à la fois protégé et proche de la capitale et de ses activités. On évoque à son propos un « *lieu de mémoire »* : on y a, par exemple, retrouvé en 1991 les plus anciennes traces d'une activité commerciale sur les bords de la Seine avec les restes de pirogues de bois datées d'environ 4000 avant J.-C. Elles ont d'ailleurs donné leur nom à l'une des rues de ce nouveau secteur de Paris.

Dès les années soixante-dix des signes évidents de déclin des activités sont pressentis et le schéma directeur approuvé en 1977 affirme clairement les objectifs à poursuivre pour ces terrains : « *faire un quartier d'habitation et d'activités avec l'implantation d'un grand équipement public au voisinage du boulevard de Bercy à l'articulation avec le pôle tertiaire de la Râpée ».* Signe des temps, plutôt que vision stratégique, le SDAU insiste sur la valeur et la prégnance des données contextuelles et prescrit la création d'un espace vert. C'est la période où l'APUR érige en doctrine sa vision culturaliste : contextualisme, intégration urbaine, retour au principe de l'îlot comme entité première, distinction lisible entre espaces publics et privés, diminution des hauteurs, efforts de conservation de l'existant, maintien des activités. En ce sens Paris-Bercy, dont les trois lignes de force sont l'attention aux traces de l'histoire, la continuité du tissu parisien et la valorisation d'espaces de qualité urbaine et de vie, est bien exemplaire de l'application des orientations urbaines développées par l'APUR dès 1975[21]. La décision de construire le grand équipement public projeté dans le SDAU, le Palais Omnisports de Paris-Bercy, confortent également l'intention d'intervenir sur ce site.

Repères chronologiques[22]

1973 : Approbation du schéma de secteur Seine sud-est
1977 : Approbation du SDAU de la ville de Paris
1978 : Construction du Palais Omnisports de Paris-Bercy
1978 : Pierre-Yves Ligen, président de l'APUR, prend la tête de la Direction de l'Aménagement Urbain de la ville de Paris.
1981 : Décision du transfert du Ministère des Finances à Bercy
1983 : Le plan programme pour l'aménagement de l'Est parisien reprend et précise les orientations du SDAU de 1977.
1983 : Approbation puis modification de la ZAC Lyon-Bercy en fonction de l'arrivée du nouveau Ministère des Finances
1985 : La ZAC Corbineau-Lachambaudie amorce un quartier d'habitation au nord du site
1985 : Jean-Pierre Hennequet, président du groupe ZEUS, lance le projet de construction d'une cité du vin et de l'alimentaire
1987, Février : Approbation par le Conseil d'État de la ZAC de Bercy
1987, Février : Lancement de la première consultation internationale pour le projet de parc.
1987, Décembre : Le projet de l'équipe Marylène Ferrand, Jean-Pierre Feugeas, Bernard Huet, Ivan Le Caisne et Bernard Leroy est retenu pour la constitution du parc.

[20] Antoine Haumont, rapporte que les éléments subsistants de l'industrialisation du XIX[e] arrondissement, aux portes de Paris, sont apparus dès les années quatre-vingt comme des enjeux majeurs de la politique d'aménagement de la proche périphérie parisienne. Cf. « L'Ile de France, développement, aménagement et environnement », *Les annales de la recherche urbaine,* n°50, 1991, pp. 4-14.

[21] Le manifeste de ces orientations est publié en 1975 par Jean-Louis Subileau dans le numéro 2 de la revue *Paris-Projet.* Les thèmes récurrents du catalogue de l'exposition du Pavillon de l'Arsenal donnent également une bonne illustration de cette politique. Cf. *Paris, la ville et ses projets,* Ed. Babylone - Pavillon de l'Arsenal, 1988.

[22] Sont présentés ici tous les éléments réglementaires et les événements qui ont progressivement permis la reconnaissance de ce site comme enjeu et déclenché l'action. J'ai bien conscience des risques d'une lecture finaliste d'une telle présentation. Aussi, il s'agit plus ici de « repères » pour le lecteur que d'une véritable généalogie.

1988, Avril : concession de l'opération à la SEMAEST (société d'économie mixte pour l'aménagement de l'est parisien)
1989, Juillet : Un protocole d'accord est signé entre la SEMAEST et la société ZEUS[23] : la SEM s'engage à vendre des droits à construire à ZEUS
1990, Mai : Début de la construction de la cité du vin et de l'alimentaire
1991 : Découvertes archéologiques sur le site
1992 : Avril : approbation par le Conseil d'État d'une « *charte d'aménagement de Paris* » qui insiste tout particulièrement sur les espaces publics dans la capitale.
1995-98 : Poursuite de l'opération vers la zone d'activité. Mise en service de la nouvelle ligne (14) de métro « Météor ». Ouverture d'un multiplexe cinématographique en fond de parc. Installation d'une cinémathèque par le Ministère de la Culture dans l'ancien American center. Restauration des anciens chais et finition de « Bercy-village » (zone d'animation commerciale en fond de parc) en cours.

D'autres ambitions contribuent à la définition du périmètre d'intervention et du programme de la ZAC de Paris-Bercy. Les propositions des années quatre-vingt d'utiliser ce bord de Seine pour deux grands projets de portée internationale, l'exposition universelle de 1989 et les Jeux Olympiques de 1992, en font partie. La création de l'un des deux pôles de l'exposition universelle y est étudiée avant son abandon en 1983. Plus tard, pour les Jeux Olympiques, il est envisagé d'y implanter une partie importante des installations (le village, le centre de presse et le stade nautique) qu'aurait complété le Palais Omnisports de Paris-Bercy (POPB) déjà en place. Si ces études n'ont pas abouti, elles ont toutefois confirmé les grands principes d'aménagement retenus pour le secteur Seine-Sud-Est[24] en général et pour Bercy en particulier. Le POPB, inauguré en 1984, apporte à ce secteur une importante animation et conduit à une adaptation des équipements dans son périmètre. Le boulevard de Bercy est ainsi doublé entre la rue de Bercy et la Seine. Équipements renforcés par la décision du transfert du Ministère des Finances en 1981 (Paul Chemetov, Borja Huibodro, architectes), terminé en 1989. Ainsi, lorsque la future ZAC de Bercy trouve la définition de son périmètre elle bénéficie d'un environnement largement favorable avec les deux grands équipements susmentionnés qui affirment l'identité de cette nouvelle partie de la ville.

La création d'une autre ZAC à proximité, *Corbineau-Lachambeaudie,* lui donne d'autres limites. D'une surface de trois hectares, elle borde les emprises ferroviaires sur une longueur de 700 m, depuis la rue de Chambertain jusqu'à la place Lachambaudie. Elle est créée de façon complémentaire en 1985 avant le déménagement des négociants en vin et, est composée essentiellement de logements. Parallèlement à l'ouverture de cet aménagement préliminaire, la forme urbaine de la ZAC de Bercy émerge véritablement, sous l'égide et selon les méthodes de l'APUR. Le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ, plan de la ZAC) est peu à peu affiné par un travail sur les espaces publics commandité à une architecte et l'organisation de deux concours, dont l'un porte sur des propositions d'aménagement pour le fond de parc et l'autre sur la réalisation du parc lui-même.

1.4. Trois directions de projet[25]

En définitive, la ZAC Paris-Bercy, approuvée par le Conseil d'État en 1987, à peine un an après la décision négative pour l'accueil des J.O. à Paris, propose un programme qui s'étend sur 51 hectares dont 41 sont la propriété de la ville de Paris. Elle comprend l'ensemble des entrepôts, les programmes récemment achevés d'équipements publics dont il s'agit de traiter les abords, et la voirie environnante. Sont prévus dans le Plan d'Aménagement de Zone : un parc de 13 hectares (700m x 170m), un quartier face au parc de 120 000 m² avec 1 200 logements, des commerces, des locaux d'activité, une crèche, une école et des parkings, un centre d'affaires pour l'agroalimentaire. Ce n'est pas, comme à l'accoutumée dans les procédures d'aménagement, un grand édifice public qui structure l'ensemble mais, signe latent d'une politique urbaine renouvelée, un espace vert qui remplit cette fonction[26].

[23] ZEUS (Zone d'Évolution Urbaine de la Seine) est en fait une anagramme du groupe bancaire SUEZ pour désigner sa filiale immobilière.

[24] Ces deux projets avortés ont également influencé la définition du secteur de l'actuelle opération du 13e arrondissement *Seine Rive-Gauche*, face au site de Bercy. Deux opérations qui devraient être reliées par une passerelle « habitée » sur la Seine entre la bibliothèque de France et le parc de Bercy. « Lancement d'un concours pour un pont habité à Paris », *Le Monde,* 6 mai 1997.

[25] Cette partition est décrite ici sous le registre du programme, c'est-à-dire par son contenu projeté. Elle est reprise plus loin (chapitre 2) comme principe de lecture de la répartition des tâches, avec une présentation des intervenants pour chaque zone, et donc comme élément d'une division du travail et de l'action en plan.

[26] Le programme du projet qui est décrit ici est celui qui a guidé la réalisation de la ZAC, telle que j'ai pu observer entre 1995 et 1996. Entre cette période et aujourd'hui des évolutions ont eu lieu et des bâtiments ont pu changer d'affectation. Ainsi, par exemple, l'American Center resté longtemps vacant abrite aujourd'hui la cinémathèque française (« maison du cinéma »).

Présentation de la situation de l'opération Bercy dans le document de communication de la ville de Paris, « Le nouveau Bercy - Paris se lève à L'est », 1999.

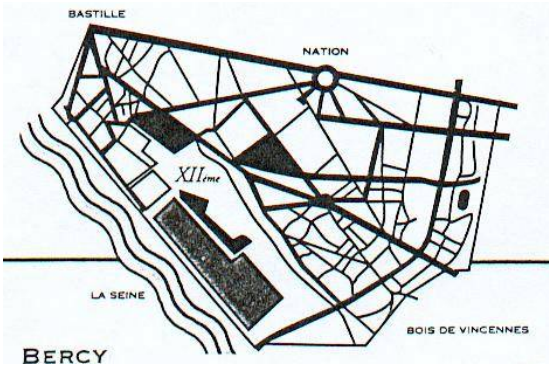

Vue Générale sur l'ensemble de la ZAC « Paris Bercy », projet 1998.
Source : Document de projet Agence J.-P. Buffi.

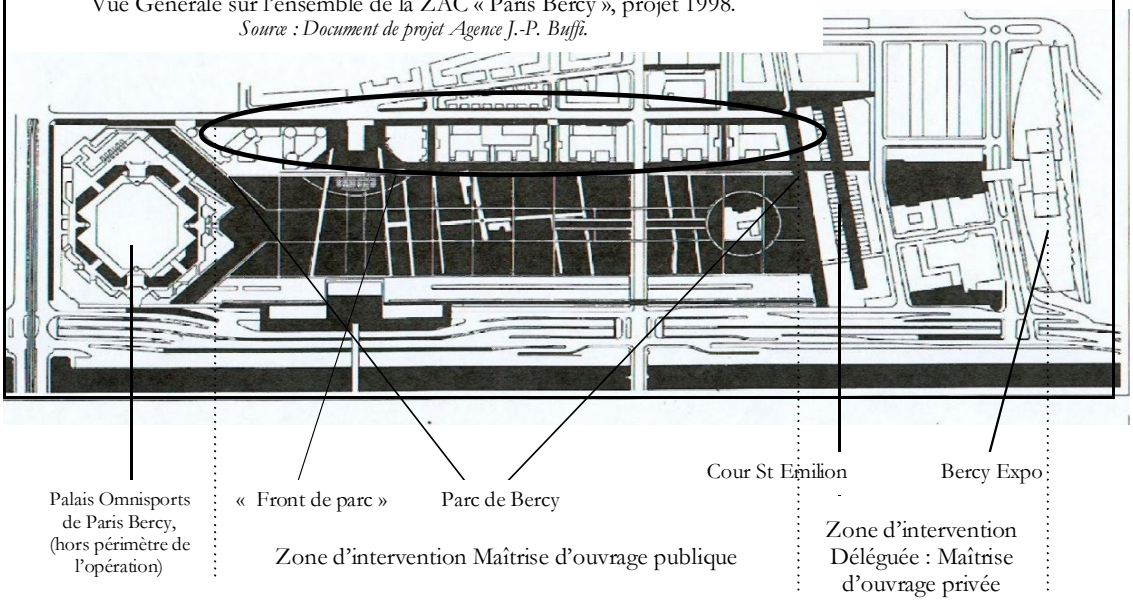

Parc de Bercy, Vue sur le « Front de parc »

Le parc ou Jardin de la mémoire

Affirmé comme « *épine dorsale »* de l'opération, c'est autour du parc que s'organisent les éléments construits. Il répond à la volonté du Conseil de Paris de faire des parcs des espaces de composition urbaine qui créent *« des quartiers mêlant habitat et activité sur d'anciens sites industriels »* ; qui forment *des équipements à l'échelle de Paris ;* qui offrent aux quartiers voisins des « *espaces de détente et une identité nouvelle qui les valorisent*[27] *».*

Sa conception fait l'objet d'une consultation internationale en 1987 dont le programme est significatif eu égard à la tonalité de cette opération. Les données qui en définissent l'orientation confirment la vocation et le symbolisme culturel recherché[28] : « *le lieu doit être traité à l'échelle de Paris et comme un espace majeur de la ville »* (on parle du dernier des grands parcs parisiens) ; *« les candidats devront tirer parti de la beauté et de la singularité du lieu en s'appuyant sur la trame des voies existantes et la présence du bâti ancien ; imaginer un programme proche du quotidien accueillant la fréquentation traditionnelle des grands jardins ; améliorer les rapports du parc avec la périphérie*. » Bref, comme le soulignait de façon significative le programme du concours « *faire un parc plus proche du quotidien que du spectaculaire. »* Un concours international est organisé. Fin 1987, le projet lauréat est significativement baptisé *Jardins de la mémoire.* Il s'appuie sur les strates historiques existantes et entend affirmer une connexion entre le parc et la ville. Il s'efforce de préserver un maximum d'arbres et une partie des bâtiments anciens en leur donnant des fonctions adaptées aux thèmes du parc (serres, jardins pédagogiques…).

Cet élément voulu et désigné comme « *majeur du programme »* constitue un réel point fort de légitimation de l'opération. Il semble posséder les attributs contemporains de la fameuse « qualité urbaine » et fait l'unanimité chez tous les acteurs professionnels de l'opération : « *c'est une demande de tout le monde, de gauche ou de droite, personne n'a jamais été contre les jardins »* commente l'un des acteurs engagés dans ce projet.

Le quartier d'habitation dit « front de parc »

Le quartier d'habitation situé en « front du parc » sur une longueur de 400 mètres, est l'autre élément fort du programme. Ce « *front d'habitation »* demeure, en termes de programmation de l'opération, subordonné au parc. L'opération repose sur trois acteurs : une maîtrise d'ouvrage déléguée, la SEMAEST aménageur de la ZAC, qui veille à l'équilibre et à la gestion financière de l'opération ; un architecte coordonnateur (Jean-Pierre Buffi) chargé de la composition urbaine pour le découpage des lots à bâtir et l'assemblage architectural ; des maîtres d'ouvrage en grande partie d'origine publique, notamment organisme HLM, se répartissant les lots pour les 1400 logements prévus (370 en secteur libre, le reste en secteur dit « aidé » : « Prêt Locatif Aidé », « Prêt Locatif Intermédiaire ») et les équipements qui y correspondent.

L'une des originalités de l'aménagement de cette partie de la ZAC est le rôle de l'architecte coordonnateur qui précise les formes urbaines et architecturales ainsi que leur articulation après définition du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ). Conformément aux principes d'une *« ville respectueuse de son passé »*, Jean-Pierre Buffi travaille à la mise au point d'une *« pré-architecture »* par l'analyse des plans de Paris et par la reprise des deux thèmes de la continuité bâtie et de l'îlot, déjà exprimés dans les études de l'APUR. L'objectif premier est d'éviter la collusion de styles architecturaux trop différents. Ces règles de composition architecturale doivent aussi s'accorder avec la conception du parc puisque les îlots sont délibérément ouverts en cohérence avec la trame transversale du parc de manière à « *faire entrer le parc dans les îlots »* explique Jean-Pierre Buffi. Cette composition préalable guide la répartition et la désignation des architectes d'opération auxquels on associe des maîtres d'ouvrage. L'aménageur (SEMAEST) et l'architecte coordonnateur sont aussi des partenaires très présents : « *les lots de maîtrise d'œuvre ont été définis de façon à ce que le même architecte intervienne des deux côtés de la voie ou de part et d'autre de l'espace intérieur des îlots afin d'obtenir des séquences architecturales homogènes. Les architectes d'opération ont été choisis en fonction de leur aptitude à travailler dans un tissu urbain »,* rapporte l'architecte coordonnateur. Plus d'une dizaine d'architectes d'opération, dont quelques stars et quelques « *jeunes architectes »*, ont travaillé sur ce secteur sous sa coordination. Situation peu banale, SEMAEST, APUR, coordonnateur ont choisi les architectes dont les profils et les productions sont en harmonie avec la *« philosophie de l'opération »* et les ont imposés aux maîtres d'ouvrages, évidemment plus difficilement vis-à-vis des maîtres d'ouvrages privés. Dans tous les cas, cette démarche est facilitée par un marché immobilier alors en expansion, « *on choisit des maîtres d'ouvrage »*, ce qui n'est plus le cas quand les investisseurs se font plus rares et plus

[27] Le numéro 30-31 de la revue *Paris Projet* éditée par l'APUR est entièrement consacré aux parcs parisiens.
[28] Celles-ci sont résumées dans le n°27-28 de la revue *Paris-Projet*.

exigeants. De plus, certains maîtres d'ouvrages dits « sociaux » (OPAC, OPHLM) dépendent directement de la ville de Paris ou participent au capital de la SEMAEST, ce qui rend plus aisées les relations contractuelles.

Un centre d'affaire pour le vin et l'agroalimentaire ou Fond de parc

Enfin, un grand centre d'activité pour le vin et l'agroalimentaire occupe le fond de Bercy. Cette zone s'étend sur 14 ha, jusqu'aux emprises SNCF de la Râpée. Tirant une fois de plus parti de l'histoire du lieu, la ville souhaitait réinstaller des entreprises viti-vinicoles en leur associant des activités *« plus attractives »* tel que le commerce du vin. Cette zone devait recevoir des bureaux, des hôtels et des activités de type commercial. Pour son aménagement, la Ville de Paris lance un concours auprès de différents investisseurs. Après l'examen de plusieurs programmes, le projet de la société ZEUS (Zone d'Évolution Urbaine de la Seine, constituée pour la circonstance), est retenu. Ce consortium réunit des investisseurs tels que la Banque Nationale de Paris, le groupe SUEZ, le groupe ACCORD et la Lyonnaise des eaux pour ne citer que les plus connus. ZEUS propose la création d'un centre d'affaires consacré au vin et à l'agroalimentaire[29], associant espaces d'expositions, bureaux, commerces, artisanat, entrepôts et équipements alimentaires. L'architecte Michel Macary, mandataire de ZEUS lors du concours, est désigné pour coordonner les projets. A l'instar de son confrère Jean-Pierre Buffi pour le front de parc, il gère la synergie entre architectes en élaborant un cahier des charges architecturales sur un programme relativement diversifié.

Initialement la proposition comprend : un pôle économique réservé aux professionnels, le « Capval », centre d'affaires permanent du vin et de l'alimentaire[30] de 130 000 m² baptisé actuellement *Bercy 2*, conçu par l'architecte Henry La Fonta ; un pôle grand public avec un *Bercy village* réalisé dans les anciens chais de la cour St Emilion restaurés par l'agence d'architecture Valode et Pistre ; un centre d'exposition dans le pavillon de Bercy réhabilité par Desmoulin, Loupins et Dagan ; et enfin, un pôle d'équipements communs élaborés selon les programmes par Macary, Ceria, Coupel, Soler, Valode et Pistre.

L'appel aux sociétés privées pour l'aménagement de l'espace urbain est alors perçu comme une voie prometteuse pour financer l'équilibre de l'opération, et soulager d'autant les fonds publics. Cela apparaît également comme le gage d'une dynamique économique dans cette zone de Paris (activités, emplois…).

Le périmètre de la *ZAC Paris-Bercy* et le contenu de ses aménagements sont en définitive largement conditionnés par la stratégie de la Ville de Paris et la nouvelle approche de l'aménagement urbain portée par l'APUR. Les premières réflexions convergent vers des aménagements consensuels illustratifs d'une nouvelle manière d'agir sur la ville dont les termes clefs sont « environnement », « histoire » et « qualité de vie ». Entre les objectifs d'aménagement arrêtés dès 1977 et l'approbation de la ZAC par le Conseil d'État dix ans plus tard, de nombreuses études affinent le projet jusqu'à en donner le visage actuel, quitte à gommer dans le discours de professionnels ce qui est jugé comme étant des échecs. La ZAC, déterminée initialement comme une entité territoriale cohérente, fait l'objet d'un découpage en trois grandes zones dans lesquelles les objets produits sont distincts. La zone confiée à ZEUS, « *une ZAC privée dans la ZAC publique »,* se distingue avec la production du parc, archétype d'une commande publique. Le front de parc s'efforce quant à lui de concilier architecture et urbanisme par le biais d'une coordination architecturale, instrument technique et prescriptif de régulation de la production urbaine. Globalement l'opération Paris-Bercy reste dominée par des méthodes d'intervention publiques dites *« rénovées »* et ses finalités orientées vers la préservation d'intérêts collectifs tout en recherchant un équilibre avec l'implication de l'action privée.

1.5. Les temporalités de l'action

L'une des caractéristiques fondamentales de tout projet urbain est sa durée, longue, ponctuée d'avancées rapides, de temps de latence ou de retournements. Plusieurs temporalités se croisent, se contredisent, ce qui nuit à la clarté des enjeux et de la critique.

De la confection des plans directeurs précités et des premières études réalisées par l'APUR en 1973 jusqu'à l'approbation de la procédure de la ZAC par le Conseil d'État en 1987, ce temps de la réflexion s'étale sur une

[29] Le « concept » de « *mart »* est la réponse proposée par la société d'investissement pour la future zone d'activités : *Les marts sont des centres d'affaires permanents, d'exposition et de vente, ouverts aux professionnels d'un même secteur d'activité. Ils regroupent des antennes commerciales d'entreprises, fabricants, importateurs, distributeurs exclusifs d'une ou plusieurs branches d'activité. (...) Les marts marquent l'apparition d'un nouveau mode de distribution né aux États-Unis. Les premiers marts en Europe sont ceux réalisés à Bruxelles, Amsterdam et Düsseldorf. Bercy – expo sera le premier mart dans le secteur agroalimentaire*, explique-t-on dans *Le nouveau Bercy, A l'Est Paris s'éveille*, Document de présentation de la ZAC, 1993.

[30] Aujourd'hui baptisé *Bercy-Expo*, l'activité choisie pour être dominante à l'origine ne l'est plus.

quinzaine d'années. Parti d'objectifs généraux tel que celui du rééquilibrage vers l'Est, le projet consiste en l'inscription progressive des priorités générales de l'aménagement de la capitale sur le site particulier de Bercy. Cette empreinte initiale est déterminante pour la suite de l'opération. Elle initie un processus et à ce titre lui donne une première matérialisation virtuelle, d'autant qu'elle est portée par une collectivité publique d'une grande stabilité politique. L'ouverture d'une procédure de ZAC et la mise en place d'un organisme chargé de l'acquisition et du remembrement des terrains s'actualise dans un temps pratique et opératoire. Les contraintes du partenariat public-privé au cœur de la définition de la ZAC exigent de composer un calendrier qui ordonne le temps de l'édification en fonction des rentrées financières envisagées, c'est un temps géré et administrativement balisé. Le futur y est construit comme une suite d'étapes qui échelonnent certaines actions mais, une fois lancée la machine, rares sont les retours en arrière, même si les projets prennent leur temps. Cette logique d'un temps monochrone[31], linéaire, perçu comme une contrainte extérieure, dans laquelle il faut se mouler pour parvenir à un maximum d'efficacité, reste cependant insuffisante pour évaluer l'ensemble du projet.

La zone du fond de parc en particulier, fonctionne sur d'autres registres temporels. Le projet ZEUS, amorcé bien avant les autres parties de l'opération (dès 1989), est en retard comparativement au parc et au front d'habitation que l'on peut alors considérer comme terminés selon nos interlocuteurs. Ici le temps est stratégique : « *un temps à saisir »*. Les débuts de l'opération dans les beaux jours de 1980 ont favorisé son décollage en un temps relativement court, puisqu'entre l'acquisition de la zone et l'ouverture du « Capval » moins de deux années se sont écoulées. Mais l'opération s'est brusquement arrêtée sous le coup de la crise du début des années quatre-vingt-dix. L'opération stagne faute de conjoncture favorable et les programmes de construction évoluent considérablement. Ce temps efficace engendre une modification pure et simple du but, l'attente d'une reprise économique ou le déplacement vers d'autres territoires des investisseurs initiaux.

Enfin, vient le temps de la critique qui s'efforce, lui, de relater l'histoire réelle des processus. Si l'excellence de la méthode est louée tant pour la définition des objectifs que pour la maîtrise des liens entre urbanisme et architecture, des débats doctrinaires resurgissent opportunément sur la pertinence des positions élaborées pour le développement de la ville. Entre les promoteurs d'approches historicistes ou les tenants de démarches plus contemporaines déliées en partie du passé, le déroulement de l'opération est l'occasion de débattre du futur des villes. Le discours de la méthode, savamment orchestré dans le cas de Bercy, couplé à une autre sur le sens des décisions, offre désormais un terrain fructueux à la critique urbanistique et architecturale. C'est ainsi, que le cas de Bercy sera repris très largement par toute la presse professionnelle et la critique architecturale, y voyant l'incarnation d'une manière « exemplaire » de faire la ville[32].

[31] Sur les paradigmes de la synchronisation et sur l'opposition monochrone-polychrone, ou *Kairos/Chronos, Informations sur les sciences sociales,* Vol. 36, n°1, Mars 1997.

[32] Fait rare, ce projet a été publié et commenté par tous les magazines d'architecture et d'urbanisme sans exception. De même, il a fait l'objet d'analyses dans au moins deux ouvrages d'urbanisme (Nicole Eleb-Harlè, *L'aménageur urbain face à la crise de la ville,* Ed. de l'Aube, 1997 ; Alain Bourdin, Ariella Masboungi, *L'urbanisme des modes de vie, op. cit.*

Chapitre 2 – Acteurs et fonctions : la mise en place du dispositif

La conception et la réalisation de ce *« morceau de ville »* est donc une production collective. Les rôles, les fonctions et les compétences de ceux qui y participent, s'y combinent pour produire des accords en vue de cette élaboration. Au cours d'itérations successives, on assiste non seulement à la mise en place d'une forme urbaine mais aussi à une distribution des rôles et des tâches. Il s'agit de produire en même temps une forme urbaine et une organisation du travail pour aller vers sa réalisation. Un premier temps de programmation produit les données de cadrage de futures interventions et formalise quelques grandes orientations dans le cadre des documents de planification et d'urbanisme qui régissent l'action urbaine. Ces premières avancées du projet sont le fait de stratégies d'acteurs les plus engagés dans le processus, la collectivité locale, ses services ou ses conseils. Le passage d'intentions programmatiques à leur opérationalisation conforte dans un second temps le découpage originel de la ZAC en trois zones distinctes par la nature des objets produits. Parc, Front de parc et Fond de parc mobilisent ainsi des « expertises » singulières, si ce n'est par leur qualification ou par leurs fonctions du moins par les valeurs qui guident leur action.

Enfin, la description des personnages et des rôles qui agissent dans le cadre de ce projet est symptomatique de la multipositionnalité des architectes. Comme on va le voir, on rencontre ces derniers tout aussi bien au niveau de la maîtrise d'ouvrage et de la définition de la commande (SEMAEST), que dans le rôle de conseils et chargé d'études urbaines (APUR), ou encore dans le rôle plus attendu de prestataires libéraux.

2.1. Une maîtrise d'ouvrage resserrée pour l'initialisation du programme

La Ville de Paris est le maître d'ouvrage clé de cette opération qu'elle veut emblématique de l'urbanisation de l'Est de la capitale. Son action se démultiplie selon plusieurs modalités : par le biais d'une société d'économie mixte, la SEMAEST, par l'action de ses directions[1], par ses élus ou conseillers.

La SEMAEST est la société d'économie mixte[2] chargée de l'aménagement du XII^{e} arrondissement. Créée en 1985 à l'occasion de l'opération *ZAC Chalons,* et financée en majorité par la ville de Paris puis par la SNCF, c'est le maire du XII^{e} arrondissement (Paul Pernin) qui en assure la présidence. Obtenant la concession de l'aménagement pour la ZAC en avril 1988, en qualité d'aménageur et de maître d'ouvrage délégué, la SEMAEST met au point un programme de découpage en lots, sur la base de ratios définis avec l'APUR, dont les bénéfices de la vente devront assurer l'équilibre financier de la ZAC. La différence entre l'achat initial du terrain et la vente des droits à construire le permet. L'objectif est l'équilibre général de l'opération pour éviter à la collectivité locale, principal actionnaire, d'avoir à combler les déficits éventuels.

La SEMAEST est composée de trois services principaux : le service foncier qui s'occupe des acquisitions des terrains (ventes, expropriations, relogement) ; le service de commercialisation qui a en charge les appels d'offres aux promoteurs et le bilan de la ZAC ; le service technique chargé de la réalisation des études et du suivi de l'opération dès qu'un lot à construire est attribué et de signer les protocoles d'accords entre SEMAEST et promoteurs. Son précédent directeur, architecte-ingénieur, est plébiscité pour sa rigueur et sa démarche sur le plan économique mais aussi urbain et architectural. Petite structure d'une dizaine de personnes la majorité des intervenants sont ingénieurs, architectes et marginalement spécialistes de la communication. Souvent les personnels sont détachés des services de la collectivité locale et quelques recrutements extérieurs complètent l'organisation. La Société d'économie Mixte fait également appel à des compétences externes en fonction de la nature des interventions. La coordination architecturale en est une première ; la viabilisation et la mise en état des terrains une deuxième ; l'organisation des chantiers (sécurité, propreté, accès) une troisième.

Placée à la tête du volet financier de la ZAC, la SEMAEST n'en demeure pas moins liée à l'APUR qui assure l'orientation globale de la politique urbaine de la ville, anime et lance les réunions entre intervenants. Son avis

[1] Au début des années quatre-vingt les directions impliquées sont les suivantes : la direction de l'aménagement urbain (128 agents) ; la direction des parcs, jardins et espaces verts (3000 agents) ; la direction de la construction et du logement (80) qui s'occupe de la politique foncière, de la gestion des autorisations de construire, de la gestion du domaine public et privé, de la conservation des bâtiments anciens, des problèmes de logement) ; la direction de l'architecture (2000 agents).

[2] Le recours, aujourd'hui courant, des collectivités locales à une SEM offre au moins deux avantages : n'étant pas soumises aux règles du droit public, elles assurent une ouverture à des capitaux extérieurs et permettent d'éviter une croissance excessive du personnel communal. Par ailleurs, elles permettent une comptabilité distincte et individuelle des comptes de la commune.

est toujours sollicité sur les questions d'ordre esthétique et symbolique. En collaboration (consultation avant dépôt définitif) avec l'APUR, elle aide les investisseurs à la constitution de pré-dossiers pour l'obtention des permis de construire. Elle organise aussi les réunions liées à l'assemblage des programmes entre eux ou à l'arbitrage des décisions. Cependant, dès qu'il y a un conflit trop important ou dont les effets politiques sont essentiels, il est fait appel directement au secrétaire général, au maire, ou à son cabinet, qui tranchent[3].

Pour l'aménagement de la zone d'activité comme le prévoient les règles spécifiques de financement qu'institue le régime des ZAC, la SEMAEST délègue son rôle d'aménageur à une société privée. Elle cède la partie sud du quartier de Bercy à la société privée ZEUS, en fixant avec elle un protocole d'accord qui fait de ce périmètre une ZAC quasiment privée. La SEMAEST lui impose de prendre un architecte coordonnateur à son compte pour réaliser le découpage en lots et la coordination des architectures sur ses emprises. Un protocole d'accord, signé à la suite du concours, entre la société ZEUS et la SEMAEST prévoit que l'aménageur privé s'engage à construire en respectant planning et délais établis ; en contrepartie de quoi la SEMAEST maintient le prix de cession des charges foncières.

La Ville de Paris demeure ainsi très influente, sur des registres complémentaires, par le biais de l'APUR et de la SEMAEST dont elle est le principal financeur. Elle est encore très présente de façon directe à travers l'action de ses directions ou indirecte par le biais d'organismes qui dépendent d'elles. Pour le parc comme pour la voirie, la présence de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), la Direction des Constructions (DC) et de la Direction Générale des Parcs et Jardins et des Espaces Verts (DGPJEV) est essentielle pour l'opérationalisation des projets. La combinaison des deux dimensions technique et politique, puisqu'à la tête de chaque société ou direction se trouvent des élus parisiens, confirme cette position centrale de la collectivité publique.

L'Atelier Parisien d'Urbanisme, pensée urbaine et prescriptions techniques

La Ville de Paris et l'APUR sont en fait les deux acteurs principaux à l'origine du programme et du montage juridicotechnique de la ZAC. Ils forment ensemble une véritable « maîtrise d'ouvrage urbaine » alliant dimension politique et technique. La volonté d'adaptation de ce territoire de l'est parisien de la part d'un pouvoir politique exceptionnellement stable et la connaissance du tissu urbain parisien de l'atelier d'urbanisme sont décisives.

Structure reconnue pour son monopole sur les études urbaines de la capitale, l'APUR assure une orientation globale de la politique menée par la ville dans ce domaine. Créé en 1967[4] l'Atelier Parisien d'Urbanisme est une association régie par la loi de 1901. Bien que complétée par des financements de l'État et de la Région Ile de France, la participation financière de la ville de Paris à l'APUR demeure prépondérante. L'APUR prend également place dans ses locaux dès sa naissance. L'atelier parisien travaille avec toutes les directions de la ville sur les projets de la capitale mais reste indépendant. Traditionnellement dirigé par des ingénieurs centraliens, l'APUR est en majorité composé d'architectes et d'ingénieurs qui se répartissent dans des équipes fédérées par un thème de travail et un territoire dans la ville. Ainsi, l'équipe « transports et voirie » est pour l'essentiel constituée d'ingénieurs tandis que les architectes dominent dans les équipes « projet ».

Chargé à l'origine de l'élaboration du SDAU, du POS de la capitale et de « *toutes les études d'urbanisme intéressant la capitale française »,* l'APUR répondait à sa création au souci de limiter les grandes rénovations entreprises quasiment sans contrôle et aux effets destructeurs dans les années soixante[5]. C'est cette orientation plus qualitative de la politique parisienne qui a semble-t-il justifiée la présence massive d'architectes. En 1978, événement non négligeable, Pierre-Yves Ligen, alors directeur de l'APUR, suite à la refonte de l'organigramme des services techniques de la ville de Paris, est nommé par le maire de Paris à la Direction de l'Aménagement Urbain. L'atelier dispose alors d'un outil opérationnel lui permettant de mettre en œuvre ses principes urbanistiques. La fonction d'analyse, prospective et critique de l'APUR est renforcée et finalisée par la préparation et la gestion de projets. Le passage à l'acte est effectivement rapide, puisque Pierre-Yves Ligen obtient la suspension de la plupart des ZAC engagées (182 ZAC seront révisées entre 1978 et 1980). Ses missions sont étendues par la création en son sein de sections dites « projet » à l'occasion des aménagements des terrains Citroën, de la Villette, Reuilly, puis Bercy et Seine Rive Gauche. À partir de 1982, l'appel à des architectes libéraux pour aider à la définition des aménagements et interventions est peu à peu systématisé. Enfin, un service de

[3] La stabilité politique remarquable des dirigeants politiques de la capitale a une incidence forte sur la continuité des options d'aménagement comme d'ailleurs sur leur contrôle.

[4] La création des ateliers municipaux d'urbanisme comme celle des agences d'urbanisme au début des années quatre-vingt est liée au souci des municipalités de se doter de contre-pouvoirs techniques pour l'aménagement des villes.

[5] Jacques Dumart, explique que c'est pour « *remettre de l'ordre dans les opérations d'urbanisme de la capitale et pour contrôler la machine emballée que le préfet Doublet a proposé la création d'une instance indépendante de la structure hiérarchisée de la ville »,* in *L'architecture d'aujourd'hui,* n° 295, octobre 1994.

coordination des espaces publics est créé pour gérer les interfaces entre architecture et urbanisme. En élaborant lui-même les grandes lignes des projets et en faisant appel à des compétences professionnelles extérieures reconnues, l'APUR s'est donc constitué en véritable outil de production du côté de la maîtrise d'ouvrage. De ce point de vue, la mise en place de cette structure de production de connaissance, de conseil et d'assistante en urbanisme (après que Paris dispose d'une autonomie et d'un maire), majoritairement composée d'architectes, est révélatrice d'un mouvement de positionnement des architectes à la fois vers la maîtrise d'ouvrage et vers l'urbanisme, discipline alors en constitution en France.

Le rôle de l'APUR prend effectivement tout son sens aux niveaux évoqués précédemment, de la stratégie urbaine, du conceptuel, des méthodes et du contrôle, donnant une continuité à l'action. Comme l'exprime Jean Fremiot, ancien sous-directeur des opérations de la ville de Paris, à propos de Bercy[6], « *une continuité entre la conception initiale et la réalisation, de l'amont vers l'aval, en associant les aménageurs le plus en amont possible, dès les études générales de l'APUR »,* a été recherchée. L'APUR propose des esquisses présentées aux élus puis reprises jusqu'à ce que les orientations choisies fassent l'unanimité : « *Le projet se fait en discutant avec tous les intervenants, les directions de la ville, les élus, les habitants par l'intermédiaire des enquêtes publiques. On présente des projets, les gens en débattent, ils font leurs observations et leurs critiques et on retravaille le projet pour le représenter à nouveau (...) Peu à peu les élus et les directions de la ville identifient le projet comme étant le leur »,* explique un des intervenants de l'atelier d'urbanisme de la capitale. Il s'efforce de mobiliser les nombreuses directions de la ville, amenées à participer à la réalisation d'un aménagement, ce qui à l'échelle d'une capitale est crucial. En ayant *une vision globale de l'urbanisme parisien,* l'APUR édicte une finalité qui oriente le travail des directions de la ville. Un observateur averti le note bien, *ils ont vraiment un rôle d'orientation générale et de coordination entre toutes les directions de la mairie.*

L'APUR impose aussi des missions de coordination architecturale, confiées à des architectes libéraux de renom, en vue d'établir une continuité entre urbanisme et architecture. L'objectif est de vérifier la faisabilité architecturale des critères réglementaires retenus et de proposer un découpage des lots à bâtir et des typologies architecturales (plein-vide, volumes, parements...). Puis ces coordonnateurs en négocient le contenu avec les intéressés, maîtres d'ouvrage, aménageurs, ville de Paris, formalisant un cahier des charges architectural pour « *exécution* ».

Au sein de l'APUR, un chargé de mission architecte de formation, responsable du site de Bercy, a un rôle central non seulement pour donner la ligne directrice dans le cadre des stratégies urbaines mais aussi pour en maintenir la cohérence. Architecte de formation, il suit l'opération pratiquement depuis le début. Il assimile son travail à la réalisation d'un projet qui se singulariserait autour de trois enjeux : définir une forme urbaine qui passe par des formalisations spatiales ; travailler sur les programmes et leurs évolutions ; intégrer le devenir du site, ce qui oblige à se détacher de parcelles ou d'objets architecturaux pour appréhender *la ville*. La réflexion sur le contenu n'obère pas l'intervention sur l'organisationnel, qui est aussi une gestion de l'économie des moyens, puisqu'il intervient sur la définition des missions et des prestations confiées à des professionnels libéraux. Sa participation aux principales réunions, à différents niveaux d'élaboration du projet, est aussi la garantie du maintien de la cohérence conceptuelle originelle et de ses adaptations quand elles sont rendues obligatoires par les circonstances : interventions des élus, évolutions des programmes…

Finalement, le rôle de l'Atelier Parisien est de constituer une mémoire des opérations ou des sites de sorte de préserver une continuité dans la mise en œuvre de l'urbanisme de la capitale, d'ailleurs appelé « urbanisme parisien » : « *Finalement l'APUR est une poutre qui passe dans les projets (...) Quelqu'un connaît tous les fils, les points de départ et d'arrivée (...) c'est fondamental pour la mémoire d'un projet. »* En s'appuyant sur une expérience, sur un argumentaire professionnel et technique reconnu, auquel s'ajoute la caution politique de la municipalité, l'APUR bénéficie d'une forte reconnaissance de la part des autres acteurs de la ville comme l'atteste largement sa position centrale dans le déroulement de cette opération. Reconnaissance qui pour beaucoup d'acteurs du projet Paris-Bercy est liée au fait que « *les gens de l'APUR sont des architectes »*, c'est-à-dire des gens *« avec qui on se comprend, qui ont une culture architecturale »,* explique par exemple un des architectes d'opération. Désignée comme *« incontournable »* dans ce projet, l'APUR recrute en effet l'essentiel de ces effectifs parmi les architectes, et confie également des missions d'étude à des agences libérales. Les architectes de l'APUR, s'ils ne construisent plus et n'exercent plus en libéral ont développé finalement un rôle de conseil et d'assistance pour la ville de Paris qui illustre pour partie le « reclassement » d'une fraction de cette profession

[6] Propos recueillis dans le numéro 2 de la revue *Projet urbain*, janvier 1995.

dans des postes salariés qui engagent, en plus d'une connaissance de l'architecture, une compétence en urbanisme[7].

L'architecte des espaces publics : gérer les interfaces

Nombres d'accommodements entre acteurs se font au nom du contrôle de « l'espace public » (voies piétonnes, rues, ruelles) considéré comme un élément clé d'intervention pour gérer la production de ce quartier. Préoccupation première de l'APUR, ce thème répond à la volonté de renouer avec les idées de *« qualité urbaine »* et de *« citoyenneté*[8] *»* pour s'imposer comme principe légitime dans le déroulement de l'action urbaine. Cela se traduit par une attention aux formes urbaines, aux trames et aux morphologies, intentions énoncées et maîtrisées par l'atelier parisien. Cette action se concrétise par le travail de coordination architecturale déjà évoqué mais prend d'autres formes comme cette mission d'aménagement des espaces publics : aménagement paysager et fonctionnel des voies de circulation, des trottoirs, des espaces de transition entre domaine public et privé. Il s'agit là comme le disent les professionnels dans leur langage de *« maîtriser les vides »* et d'en faire des *« lieux de projet »* et non des *« espaces résiduels de la construction ».*

Placée dans une position intermédiaire entre les projets des architectes d'opération et l'aménagement urbain (tracé des voiries, implantation d'équipements...), cette mission est comprise comme une garantie de l'unité du projet et des actions : « *l'espace public se fait avec les différents interlocuteurs, les commanditaires, la SEMAEST, l'APUR, la DAU et les directions de la voirie et de la construction ».* Ce projet est confié par la SEMAEST à l'architecte Muriel Pages. Ancienne collaboratrice des services de l'APUR, elle a préparé un plan d'aménagement des espaces publics pour la clarification du Plan d'Aménagement de Zone (le PAZ qui est, rappelons-le, un document d'urbanisme réglementaire). De fait, elle a une connaissance approfondie du site. Située, par définition, entre les intervenants, et ayant pour vocation de veiller à une qualité urbaine d'ensemble, cette position est médiatrice. Cela passe par un travail de négociation continu. Lors de l'édification de l'American Center de Franck Ghery, en tête de front de parc, un accord se négocie par sa médiation avec les concepteurs du parc, afin d'établir une liaison satisfaisante pour les deux parties et gérer la qualité de cette interface. Plus tard cette médiation se poursuit avec tous les intervenants, direction de la voirie, maîtres d'ouvrage successifs, RATP...

Là encore, on rencontre un profil ou un rôle d'architecte inattendu. Relativement éloignée de la construction, proche de la composition urbaine mais définissant ici un document de type réglementaire, cette architecte est également amenée à jouer un rôle de négociation au nom de la SEMAEST qui veut conserver la maîtrise de l'aménagement des espaces publics.

---

[7] L'APUR, comme les agences d'urbanisme présentent aujourd'hui dans toutes les agglomérations des grandes villes, mériterait évidemment une analyse particulière. L'étude des trajectoires des professionnels qui y sont présents fournirait sans doute un matériau très riche pour comprendre comment les architectes ont pu développer un nouveau positionnement sur la base du besoin d'études urbaines qui s'est fait jour à la fin des années soixante-dix, et s'est poursuivi avec la mise en place de la décentralisation qui a fait de l'urbanisme la première compétence des maires.

[8] Cf. sur ce point *Espaces publics,* Plan Urbain, Documentation Française, Septembre 1988, notamment la première partie, dans laquelle on trouve une analyse de l'émergence de cette notion et des enjeux qu'elle recouvre dans la production de la ville contemporaine. Plus généralement, il faut remarquer que dans cette opération se retrouvent un ensemble d'architectes qui partagent une « doctrine » architecturale et urbaine basée sur l'idée de valorisation des espaces publics considérés comme lieux de régulation. Schématiquement, on note en matière d'urbanisme une situation doctrinale contemporaine très hétérogène avec : un urbanisme d'inspiration culturaliste qui s'appuie sur les strates historiques pour faire la ville en respectant son identité, lequel suppose une volonté de recréer des éléments d'identification ; la planification conduite par le marché qui consiste à laisser se faire la ville (comprise comme un organisme qui se régule) sur elle-même ; et enfin, un urbanisme dit néo-moderne qui voit dans la notion d'espace public et le soutien de l'État dans l'action urbaine le moyen de refaire de la ville un espace de « régulation sociale ». Il est remarquable que chacune de ces orientations urbaines soit portée par des théories qui supposent un mode d'action dominant et une présence plus ou moins forte de la part de l'État. Ainsi la planification conduite par le marché a largement servi l'urbanisme des années Thatcher en Grande-Bretagne ; en France de nombreuses Zones d'Aménagement Concerté ont été légitimées par l'idée de « troisième ville » qui fait de l'espace public un élément essentiel de la ville et suppose en conséquence un soutien important de la puissance publique ; enfin, les démarches culturalistes ou historicistes se rencontrent aujourd'hui dans les villes qui ont décidé de remettre en scène les fondements d'une identité locale ou nationale à travers la réactualisation plus ou moins naïve des signes du passé et de l'identité locale...

Des acteurs associés « en cours de projet »

Au fur et à mesure de l'avancée de l'opération, la distribution des rôles devient plus complexe en raison de l'ampleur du projet. Viennent en effet s'y adjoindre des acteurs qui trouvent une opportunité d'installation sur le site, et d'autres, dont le projet ou l'avis n'a pu être considéré en amont du processus.

Dans la première catégorie on trouve l'American Center conçu par Franck O. Ghery qui, en vertu de la singularité de sa vocation, ne se plie pas totalement aux exigences du cahier des charges défini par Jean-Pierre Buffi. Seul le parement reste imposé, et l'aménagement de l'entrée du parc où il est implanté fait l'objet de nombreuses discussions. S'il vient perturber une logique bien établie, il est aussi une opportunité par les activités qu'il génère et des négociations deviennent nécessaires pour qu'il puisse trouver spatialement et matériellement une « *bonne place* ».

Les projets et les acteurs de la seconde catégorie, RATP et Architecte des Bâtiments de France[9] (ABF), posent plus de problèmes eu égard à l'avancement de l'ensemble de l'opération d'aménagement. La RATP, n'a pas participé aux négociations initiales sur l'aménagement de la ZAC, bien qu'une nouvelle station de métro pour la ligne *Météor* fût très tôt envisagée. Son intervention tardive marque la difficulté des urbanistes à penser et à intégrer un projet souterrain à l'aménagement global de surface[10] alors même que la RATP, soucieuse de son autonomie, s'est dotée d'une maîtrise d'ouvrage forte.

L'ABF a quant à lui un droit de regard sur la nature des projets en cours d'élaboration aux abords des monuments historiques présents sur le site (les chais en particulier). La sauvegarde des éléments architecturaux représentatifs de l'identité nationale est au cœur de son action et peut contraindre très fortement les futurs aménagements[11]. Sa participation interviendra à un stade avancé de l'opérationnalisation du projet avec pour conséquences majeures, au pire le blocage de projets et au mieux des rectifications de la part des concepteurs déjà désignés, retardant alors le calendrier des opérations.

S'appuyant sur la « légitimité traditionnelle du contrôle[12] », il est ici face à une relative autonomie de la politique urbaine parisienne, laquelle est appuyée sur un capital de connaissance accumulé et reconnu, notamment à travers l'APUR. De plus, il se heurte ici aux mécanismes de financement, à la fois public et privé, de cet aménagement urbain. Aussi, ses avis concernent plus particulièrement la zone des chais et les conditions de leur rénovation.

2.2. Du programme aux opérations

La partition de la ZAC en trois secteurs a des incidences notables sur ce système d'action, en raison même de la nature des produits urbains ou architecturaux. En particulier, le découpage en trois zones renvoie à des montages et à l'intervention d'acteurs relativement distincts, formant alors une « division du travail en plan ».

Le parc : l'archétype d'une commande publique

L'ouvrage majeur de la ZAC suit la logique classique d'une commande publique prestigieuse[13] : une intention politique forte dont la portée symbolique marque le paysage parisien[4] ; une programmation pointue de l'ouvrage un concours international aux moyens financiers conséquents ; une procédure qui consacre l'architecte dans une position centrale, ce qui ne le soustrait pas à des remaniements ultérieurs du projet. C'est un projet dans le projet.

La direction et la conduite de cette opération est confiée à la Direction Générale des Parcs et Jardins et des Espaces Verts de la ville de Paris et son financement est entièrement public (Ville de Paris, Région, Département). Maîtrise d'ouvrage publique, elle s'appuie sur ses services « *projet et finances* » essentiellement composés de paysagistes et d'ingénieurs. Elle a participé à la programmation et a en charge la conduite de l'opération et son contrôle : réalisation des marchés avec les concepteurs puis les entreprises. Elle maîtrise les circuits financiers de cette opération, programmation et engagement des dépenses, gestion des avenants en fonction des

[9] Agissant pour le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), rattaché au Ministère de la Culture.
[10] Une des personnes de la maîtrise d'ouvrage RATP déplore son absence du projet plus en amont. L'aménagement d'une voie souterraine du Métropolitain est pensé par les acteurs comme un projet à part ayant une logique et une identité propre, étant un constituant autonome de l'aménagement global d'un morceau de ville tel que Bercy.
[11] Sur les spécificités du travail des architectes des bâtiments de France Yvon Lamy : « Politique patrimoniale et singularité administrative : les Architectes des Bâtiments de France », in *Genèses*, n°1, Septembre 1990, pp. 112-130.
[12] *Idem*, p. 129.
[13] Par son budget de 400 millions de francs et sa relative complexité, le parc peut fort bien s'assimiler à un grand projet.

modifications conceptuelles et programmatiques... L'action propre de l'aménageur (SEMAEST) porte sur la livraison d'un terrain assaini, libéré de l'occupation et sur les articulations entre le parc et les autres programmes de la ZAC. En définitive, c'est bien la Ville de Paris qui reste là le maître d'ouvrage principal.

Organisé en deux phases (présélection et sélection), le concours a ses règles. Les étapes qui conduisent jusqu'au projet lauréat sont appliquées : l'information et l'appel à candidature, le contenu des prestations demandées et les formes de rendu, les modalités d'indemnisation des concurrents, l'analyse des propositions et le choix du jury. La responsabilité du maître d'ouvrage est clairement affichée : il est responsable de la procédure, de la nomination des membres du jury, de la désignation définitive des équipes admises à concourir et du choix du lauréat, sachant que pour le programme et la préparation du concours, l'APUR joue un rôle central. La commission technique (APUR, direction de l'aménagement urbain, direction des parcs et jardins et des espaces verts, direction de la voirie, SEMAEST, architecte de coordination) examine les réponses sur le plan fonctionnel, technique et économique, et vérifie leur conformité au programme afin d'en dégager les aspects positifs et négatifs. Mais elle ne se substitue pas à l'autorité du maître d'ouvrage.

Dans un premier temps, on réclame de la part des candidats une note d'intention sur l'aménagement du parc, puis dans un second temps, un projet. Dix propositions sont évaluées par un jury, présidé par l'élu de la ville en charge des espaces verts, dans lequel figure la DAU, la SEMAEST et l'APUR. Parmi la dizaine d'équipes d'architectes et de paysagistes finalistes, on note la présence de deux équipes anglaises (G. Somorjay/London landscape consortium et S. Pearson/P. Higson) une italienne (G. Mazzanti/G. Ferrara) et, une espagnole (E. Battle-Durandi/J.

Carrilo de Albanoz). L'équipe lauréate est française : M. Ferrand, J.-P. Feugeas, B. Leroy, B. Huet, I. Le Caisne, association de deux agences d'architecture libérales et d'un paysagiste libéral également. Des principes forts guident leur réflexion architecturale, sur le fait que la ville est plus importante que l'œuvre individuelle des architectes, qu'il s'agit d'être soigneux et d'inventer sans rechercher de manière obsessionnelle l'originalité architecturale, de préserver le bâti et le réhabiliter pour conserver une mémoire des lieux et une continuité historique. Conforme au cheminement d'une pensée, cette position doctrinale s'est exprimée dans la conception du parc de Bercy : « *Le parc était un site très chargé d'histoire, on appelait cela les jardins de la mémoire. Garder l'existant a guidé constamment notre démarche (...) On a fait un tracé moderne sur l'ancien en gardant le plus possible la mémoire du lieu.* »

Dès l'origine, le phasage de sa réalisation est déterminé de façon souple. Cette originalité est due aux évolutions des programmes environnants. En raison de sa position centrale dans l'opération, le parc est tributaire de la libération des chais par les négociants en vin et de l'avancement des opérations proches, ceci pour des raisons très pratiques de conduite et d'accès aux chantiers, ou plus fondamentalement d'interfaces avec d'autres opérations dans le périmètre de la ZAC. Citons sans ordre logique ni continuité chronologique, l'aménagement de la terrasse face à la Seine, l'implantation de la station du métro *Météor*[14], l'entrée du parc avec le bâtiment (l'american center) de Franck O. Ghery, les changements de programme dictés par les élus... La durée du projet prédispose à ces changements. Les arbitrages sont dépendants de la position des acteurs dans le système et l'avis des élus est souvent prépondérant. La résolution de chaque problème est aussi trouvée dans les réunions entre les professionnels considérés sous la conduite de l'aménageur et de l'APUR.

Sur cette zone du parc, la présence publique est prépondérante. Ainsi se développent les principes d'un système d'action classique, ou à tout le moins bien connu, de commande publique[15]. L'architecte, formant ici équipe avec un paysagiste est amené à développer son projet en relation avec le service des parcs et jardins de la ville, puis en collaboration avec un bureau d'étude technique désigné par le maître d'ouvrage. Les architectes demeurent *responsables et maîtres de leur projet*. La conduite du projet se réalise, relativement à l'ampleur du programme, sur la base d'un partenariat traditionnel pour les concepteurs. Le service de la ville, son bureau d'étude technique, ses assistants s'occupent de la gestion technico-économique du projet ; l'architecte prend en charge la gestion architecturale et esthétique de l'objet et la direction des opérations de conception ; la dimension urbaine est négociée avec l'APUR. Dans le cadre de la production d'un morceau de ville dont l'unité est

[14] Le processus de production et les changements dans le travail de la RATP qu'il a induit a fait l'objet d'une analyse par Isaac Joseph, *Météor, les métamorphoses du métro,* Economica, 2004.

[15] Pour une illustration, cf. l'analyse de la production d'équipements publics de Florent Champy, *Les architectes et la commande publique,* PUF, « Sociologie », 1996, et « Comment produire un grand projet ? Bibliothèque François-Mitterrand, Stade de France, hôpital Georges Pompidou… », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n°1, 1999, p. 87-100.

recherchée, ce découpage conventionnel n'exclut pas des compromis avec les acteurs présents à l'entour du parc, l'imbrication complexe des opérations l'explique dès que l'on passe au stade de l'opérationalisation.

Le front de parc, commande publique et coordination architectureurbanisme

Sur cette partie de la ZAC, la mairie de Paris, par ses directions ou au travers de la SEMAEST, est très présente en raison de la nature et de la qualité du bien produit, de ses interfaces avec le parc et de l'adjonction de sociétés immobilières publiques pour l'essentiel, dont certaines dépendent directement d'elle. Le financement et la logique de production restent dans l'esprit d'une intervention publique esquissée par le programme de la ZAC. La SEMAEST s'est efforcée de raccourcir les délais entre la viabilisation des terrains et leur commercialisation de manière à récupérer très rapidement des disponibilités financières pour préparer la mise en vente d'autres lots et financer la part publique de l'opération, voiries, viabilisation des lots, financement d'ouvrages complémentaires (parkings). La réalisation du front, « *d'un bloc »*, l'a permis.

Les deux tiers des logements construits sont aidés par des financements publics (Prêts Locatifs Aidés, Prêts Locatifs Intermédiaires). Parmi les principaux maîtres d'ouvrage d'opération on peut citer la SAGI (Société Anonyme de Gestion Immobilière qui a la particularité de participer au capital de la SEMAEST à 20%), l'OPAC de Paris, la Caisse autonome des chirurgiens-dentistes. Autant de sociétés de droit privé qui ont pour finalité l'intérêt général et sont déclarées comme telles.

Pour l'aménagement de cette zone, une mission de coordination architecturale est confiée à l'architecte Jean-Pierre Buffi. De fait, le processus de construction se complique dans la mesure où, à la relation duale maître d'ouvrage – maître d'œuvre, se superpose un tiers pour régler en partie l'insertion urbaine des bâtiments. Cette intervention traite d'une approche urbaine globale (l'îlot, la continuité, le patrimoine) mais va dans le détail « *le nivellement des seuils des bâtiments, le type de revêtement, de grille, le calage des éléments du bâti au centimètre près »*. Ces prescriptions architecturales sont formalisées dans le langage du bâti puisqu'au cahier des charges architectural est annexé un carnet de détail qui présente les éléments « *tenus pour fondamentaux* » tel que les ouvertures en rez-de-chaussée, le traitement des limites par des clôtures ou grilles types. Cette situation aurait pu rendre les négociations difficiles avec les stars de l'architecture, concepteurs d'opération. La désignation du coordonnateur en a tenu compte : elle est celle de *« l'expérience et de la légitimité professionnelle »* explique-t-on à l'APUR. À l'exception de l'American Center qui demeure le fait d'un investisseur privé ayant fait l'objet d'une négociation particulière, tous les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre ont placé leur projet dans le système d'action de la coordination et de ses exigences.

Le choix des architectes d'opération se fait en concertation entre promoteurs, SEMAEST, APUR, et coordonnateur. Ici des architectes de renom sont retenus. Ils apportent un *« cachet supplémentaire »* à l'opération et favorisent indirectement la commercialisation des logements. Ils sont désignés de gré à gré. Situation privilégiée pour l'aménageur et le promoteur car cela réduit les délais souvent plus longs pour l'organisation de concours.

Le fond de parc, la dominance du privé

Dans le *Fond de parc*, l'équilibre public-privé est radicalisé au profit de l'acteur privé. Sur cette zone, les objets et les acteurs se définissent plus en termes de diversité de l'offre marchande (bureaux, services) que de « demande sociale[16] » (évaluation des besoins sociaux, logements conventionnés) et c'est donc un système d'activité plus fragile qui s'esquisse car moins protégé par des financements publics et davantage soumis aux aléas économiques. Cette zone est d'ailleurs peu évoquée par les documents relatifs à la ZAC. La tendance est à l'occulter et à limiter la restitution de l'ensemble de l'opération au parc et à son front. Par sa dominante *marchande*, il semble difficile pour les acteurs de l'accorder mentalement aux autres éléments de l'opération plus centrés sur les valeurs collectives du *monde civique,* pour reprendre ici le langage des économies de la grandeur[17].

Une fois le projet de la société ZEUS sélectionné, un protocole d'accord est signé entre ZEUS et la SEMAEST pour la vente des lots et des droits à construire. ZEUS s'engage à rechercher des investisseurs et la SEMAEST assure, pour sa part, l'équilibre financier de la ZAC par le produit des transactions foncières. Les actionnaires de ZEUS se présentent comme les principaux clients. La fonction de promotion immobilière de ZEUS, relativement élargie, est qualifiée « *d'ensemblière »*. Elle combine des tâches de programmation pour trouver des clients en accord avec la philosophie du programme général et la rentabilité attendue, avec d'autres opérations de

[16] Gilles Verpraet, « Le dispositif partenarial des projets intégrés »*, op. cit,* pp. 102-112.
[17] Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification…*, 1991, *op. cit.*

commercialisation et d'assistance technique pour les démarches administratives et architecturales (préparation des permis de construire).

Sur ce secteur pour lequel le PAZ précise clairement les éléments de voirie et d'altimétrie, la coordination n'a en revanche pas été aussi forte au niveau architectural. Par la nature des éléments prévus par le programme lui-même, ouverts aux aléas d'un marché, cette coordination éprouve des difficultés à mettre en concordance architecture et urbanisme. C'est plus une démarche de produit et d'urbanisme de communication qui domine que de composition urbaine. Aussi, la mission de coordination est vécue différemment que sur la zone du « front de parc ». Elle s'apparente à une organisation spatiale et visuelle de volumes distincts, sans aller forcément dans les détails ni privilégier un lien fort à l'espace public. Comme le fait remarquer un des intervenants sur cette partie de la ZAC « *on a affaire à une série d'événements. Les relations majeures de ces bâtiments ne se font pas par rapport à l'espace public mais par rapport à un paysage volumétrique. »* De surcroît, une condition générale de cette mission veut que l'architecte coordonnateur ne construise pas sur son site d'exercice pour préserver une certaine éthique (le coordonnateur est en position favorable pour obtenir des marchés de conception) et éviter une confusion des rôles nuisible à la fonction de coordination. Or, la mission de coordination a ici été confiée à l'architecte mandataire du groupe ZEUS. Lesquels ont répondu solidairement pour l'aménagement de cette zone. Cette non dissociation des fonctions a conduit beaucoup de professionnels à critiquer cette situation. Sans se placer dans une posture éthique qui n'est pas ici le propos, cette action de coordination semble néanmoins moins représentative de la mission homologue telle qu'elle a pu se constituer sur le « front de parc ».

Pour comprendre ce que d'aucuns mentionnent encore comme un « *point sombre »* de cette opération, il faut rappeler qu'après un lancement favorisé par l'élan immobilier des années quatre-vingt, cet aménagement, déjà retardé par la décision de l'arrêt des abattages d'arbres et de nombreuses discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France, a été confronté à la crise du marché immobilier de 1993. Affaibli par ces évolutions contextuelles le programme de l'opération a été largement remis en question par le retrait de nombreux investisseurs. Ces données contextuelles n'ont en fait pas favorisé la continuité de la démarche.

2. 3. Du contractuel au professionnel : l'arrangement des registres de l'action

Finalement, ce projet urbain de Bercy imbrique constamment un registre « contractuel », qui fixe les rôles et les fonctions de chacun, et un registre « professionnel » qui fournit le contenu et les significations. L'élaboration des documents contractuels est marquée par un langage substantif d'experts qualifiés avec la rédaction du plan programme et des cahiers des charges architecturaux. Les premiers documents servent l'avancement de l'opération et lui donnent un cadre stable en ce qui concerne le partage des tâches, les seconds préparent un langage commun pour la collaboration des acteurs durant la mise en œuvre. Si sur le registre « contractuel », des cadres (règlements, contrats, ententes…) existent, ils n'en comportent pas moins une « annexe temporelle comme le dit Anselm Strauss[18]. De la sorte, ces cadres servant de base à « l'action concertée » doivent être continuellement travaillés dans le registre professionnel.

Les places des professionnels qui concourent à la réalisation de la ZAC sont clairement identifiables. L'APUR apparaît comme une « clé de voûte » de ce système professionnel puisqu'il participe à l'initialisation du processus, à la définition des stratégies urbaines, à sa réalisation, à la mise en œuvre des procédures et à leur contrôle. Le paradoxe est cependant qu'il n'a pas de fonction hiérarchique strictement établie, à la différence de la direction de l'aménagement urbain ou d'autres qui ont des fonctions réglementaires.

Structure de conseil, institution respectée par laquelle nombre d'architectes ont transité ou travaillent pour et avec elle, financée par la ville de Paris, la légitimité de l'APUR est historique, professionnelle et politique. L'atelier regroupe en majorité des architectes auxquels on confie différents secteurs ou opérations de la capitale, chargés de missions qui traduisent en formes urbaines une philosophie d'intervention. Cette articulation entre des options stratégiques et la matérialisation de la forme urbaine est partagée avec les professionnels libéraux qui deviennent les éléments d'un réseau influant. Dans le cas de Bercy, cette action se prolonge par les missions de coordination instituées, confiées à des architectes libéraux. Nouvelle fonction, elle traduit en contingences architecturales les orientations dites « *floues »,* ou *« peu déterminées »*, du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ).

L'unité programmatique d'origine de ce projet se diffracte en fait en trois systèmes de production singuliers, repérés par une « division spatiale du travail ». Il s'établit une cohérence interne d'action sur chacun des trois segments qui se différencient par la nature des objets produits.

[18] Cf. *La trame de la négociation*, *op. cit.* p. 88.

Pour la réalisation du parc, élément central du projet, l'action est guidée par des valeurs d'ordre esthétique, symbolique, social, dont seul un financement public est en mesure d'assurer l'autonomie. Pour le front de parc, sur des objets différents, des logements aidés et les équipements correspondants, le volontarisme de la collectivité aboutit à la mise en place d'une procédure hybride de régulation et de compromis qui modifie le placement traditionnel de l'architecte maître d'œuvre et concepteur. Enfin, pour le fond de parc, la rationalité technicoéconomique que suppose la logique de produit l'emporte et l'architecte coordonnateur est mis en situation de double contrainte : il est garant de l'unité et de la qualité architecturale voulue par l'APUR et la SEMAEST pour cette frange mais doit s'adapter aux stratégies fluctuantes des investisseurs privés.

Mais l'élément fort du programme qui nous intéresse maintenant particulièrement ici, pour l'étude des conditions de travail des architectes en situation de projet, est le « front d'habitation ». Situé en face et en bordure du parc sur 400 m, cette opération repose sur trois acteurs : une maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SEMAEST (aménageur de la ZAC) qui veille au montage et à l'équilibre financier de l'opération ; des maîtres d'ouvrage publics et privés se répartissant les lots pour la construction des logements et équipements correspondants (crèche, école, locaux d'activité, parkings…) ; enfin, un rôle d'un genre nouveau, celui de « l'architecte coordonnateur ». On confie là, à un professionnel architecte, une mission de coordination pour élaborer un *compromis* entre la logique voulue par la collectivité pour la ZAC et celle des opérateurs privés. Elle se concrétise par un cahier des charges architectural (coordination) et fait l'objet du projet d'aménagement des espaces publics. Cet usage de la compétence architecturale et de la notion de projet, capables d'effectuer des liaisons entre des intérêts et des volontés divergents, caractérise l'aménagement de Bercy du point de vue des expertises. Ce faisant, il brouille, en la dépassant, la division polémique entre urbanisme et architecture. Les fonctions de coordination illustrent le travail, si ce n'est la conversion, identitaire qu'une telle position réclame de l'architecte. La compétence architecturale fournit ici les ingrédients les plus à même d'assurer l'unité du processus.

C'est dans la présence de cette dernière mission que réside l'originalité de cette partie de l'opération. Le découpage de ce front bâti linéaire en lots correspondant à autant de couples architecte/ maître d'ouvrage, il y avait un risque fort de confrontation des styles architecturaux qui dérogeait à la volonté de créer une continuité urbaine et une identité de quartier. Aussi, cette section de l'opération a-t-elle été confiée à l'architecte Jean-Pierre Buffi qui en a assumé au préalable la définition d'ensemble puis la coordination. Comment obtenir une certaine harmonisation du bâti (une certaine généralité d'expression) tout en conservant un dispositif d'action hétérogène ? Comment accorder les voix des différents architectes en présence, et au nom de quoi ?

Chapitre 3 – La coordination : une fonction d'architecte

Pour satisfaire à la double exigence de continuité et d'harmonie du point de vue de la trame urbaine tout en confiant l'opération à plusieurs architectes, il faut qu'à un moment donné se fonde un accord. Pour ce faire, les acteurs de l'opération ont plusieurs possibilités. Tout d'abord, il est possible d'en référer à l'intérêt général et d'imposer par le biais d'un règlement une intégration commune des actions. Néanmoins, cette option est difficile à tenir dans la mesure où les intérêts des maîtres d'ouvrage particuliers qui ont à faire valoir leur voix pourraient être découragés par un encadrement réglementaire trop fort. De plus, l'établissement d'une règle de prescription esthétique forte peut être vécue comme arbitraire par les différents architectes, et elle ne garantit pas leurs ajustements et accommodements mutuels en cours d'opération. L'autre option envisageable se présente comme suit : confier l'ensemble de cette zone à un professionnel garant de l'intégration des actions et de la continuité de la morphologie urbaine. C'est-à-dire placer entre le maître d'ouvrage de la ZAC d'une part, et les maîtres d'ouvrage et leurs architectes de l'autre, une personne capable d'établir un accord entre les parties de façon à produire une certaine harmonie urbaine sans pour autant imposer un règlement perçu comme trop rigide. Cette deuxième alternative, ici retenue, suppose d'inventer une mission de médiateur capable d'établir un arrangement entre les parties en présence de telle façon que les actions de chacun s'agencent et, par-là même, que la discordance des styles architecturaux ne l'emporte pas sur l'unité urbaine. C'est en cela que réside donc le rôle et la place intermédiaire de coordonnateur que je souhaite mettre en exergue dans ce chapitre.

La méthode, mise au point par l'APUR vise fondamentalement à éviter le collage antinomique des styles architecturaux, et à prévenir le risque de discontinuité urbaine en travaillant sur les interfaces. Comme le rapporte Nicole Eleb Harlé, cette démarche participe d'un « ensemble de moyens organisés et mobilisés par la maîtrise d'ouvrage urbaine » qui visent à « définir les qualités urbaines et architecturales des projets et à garantir leur maintien dans le temps[1] ». Elle correspond donc à une volonté des acteurs en présence d'établir un rapprochement entre expression architecturale particulière et expression homogène du cadre urbain, de même qu'à une volonté de s'accorder pour agir ensemble. À l'instar de l'écriture polyphonique d'un Kundera[2], la coordination doit faire en sorte « qu'aucune voix ne domine et qu'aucune voix ne serve de simple accompagnement ». C'est en cela que la tâche est originale. Pratiquement, elle vise à articuler le registre civique porté par la collectivité initiatrice du projet et le registre inspiré sur lequel se placent les architectes intervenants pour leur maître d'ouvrage particulier.

3. 1. La dynamique du compromis

Cette articulation nécessite la mise en place non seulement de rôles spécifiques (ici celui de coordonnateur) mais aussi d'objets, de documents et de textes pour donner corps à cette volonté. L'établissement du compromis nécessite plusieurs moments : d'abord celui d'un accord sur le fond et la validité globale de l'action. Celui-ci est à la base de l'engagement des acteurs dans l'opération. Ensuite, la fabrication de mots, d'objets, et de documents, « composites » qui contribuent à l'enracinement de l'entente et au règlement des éventuelles controverses. Enfin, la reconnaissance de qualités spécifiques au porteur du compromis (le coordonnateur). C'est en définitive la mise en place progressive de ce « monde » et de ses « actants » que je vais expliciter.

Un accord de base

Le compromis se fait, avant toutes choses, en fonction d'une « grandeur » qui doit d'abord être acceptée et reconnue tacitement par les acteurs en présence. C'est l'enjeu du projet qui dépasse les intérêts des seuls architectes d'opération et englobe des acteurs qui ne prennent pas directement parti à l'opération que sont les futurs usagers. On se met donc à l'origine d'accord, non seulement en vue d'une bonne collaboration, mais, de surcroît, cet objectif est réalisé en recherchant quelque chose qui dépasse cet accord, un grand principe et une vision à long terme : la création d'un cadre urbain de qualité pour les futurs habitants et le respect d'un site exceptionnel en termes d'histoire et d'environnement[3]. Cette reconnaissance d'un intérêt général permet donc aux acteurs de s'accorder sur le but de l'opération, sur ce qu'il y a à produire. Ceci, à défaut de s'entendre sur

[1] Cf. « La conception et la coordination urbanistique et architecturale », in *L'aménageur urbain face à la crise de la ville,* Ed de l'Aube, 1997.
[2] Cf. *L'art du roman,* Gallimard, 1993.
[3] Toutes les personnes engagées dans l'opération, comme les articles qui s'en font l'écho, rappellent l'importance d'une mémoire de Paris et l'intérêt de la couverture végétale (des arbres centenaires) du site.

comment on va le produire. Dans l'opération cette visée s'exprime à travers l'utilisation de vocables qui renvoient aux objectifs généraux de l'ensemble de l'opération, lesquels sont matérialisés par la réalisation du parc, voulu comme élément structurant de l'opération. Les termes *« continuité de la trame urbaine existante »* ; *« histoire et mémoire »* ; *« harmonie urbaine »* ; *« quartier de qualité »* ; *« espace public »* ; *« intégration et respect du contexte »*… dominent ainsi la restitution verbale de l'opération. Ils définissent l'enjeu de ce projet, le motif valable de la recherche d'un terrain d'entente. C'est, pour l'exprimer dans le langage d'Anselm Strauss[4] le « ciment symbolique » et « l'oriflamme public » sur lequel se fonde la négociation et la division du travail. Il permet non seulement aux acteurs de travailler ensemble à la réalisation d'un objet commun mais constitue également le but affiché et valorisé vis à vis du public.

Traduire le règlement en règle du jeu

Dans la recherche d'un compromis pour réaliser cette visée commune, les différents architectes d'opération sont amenés à articuler leurs actions. Là, il est nécessaire d'élaborer des outils et des conditions propres à la réalisation de ces buts généraux ; de faire en sorte que chaque architecte d'opération réalise *« un projet dans le projet ».* Dès lors, il s'agit de définir le cadre par lequel construire une généralité à partir des différentes interventions architecturales ; de définir un mode d'agir global qui dépasse et englobe les individualités afin que, comme l'explique l'architecte coordonnateur, *« les voix s'accordent »* et qu'il n'y ait pas de *« solistes exhibant leurs tripes ».*

À ces fins, le seul règlement de ZAC, qui donne les grandes orientations urbaines, doit être précisé, dépassé. Le RAZ est effectivement un document généraliste : il ne prend pas en compte les expressions architecturales singulières mais propose un cadre réglementaire et collectif. Celui-ci, associé au PAZ donne notamment l'indication du tracé des voies, la répartition fonctionnelle des îlots et le plafond maximum de leurs constructions. Il s'assortit également de recommandations générales : volonté d'un traitement architectural d'ensemble du front bâti et recherche d'une relation forte entre le parc et son quartier. Comme telles, les pièces constitutives de la ZAC définissent en fait un *« mécanisme de spatialité »* général insuffisant à satisfaire les larges enjeux prédéfinis. Aussi, reste-t-il à arrêter les conditions d'intervention de chaque maître d'œuvre par lot. Et, c'est pour réaliser ce passage du réglementaire global à l'opérationnel particulier, qu'intervient la mission de coordination.

Le rôle de l'architecte coordonnateur consiste alors à élaborer un document, complémentaire, qui considère en même temps architecture et urbanisme. Ce document « composite », indispensable, n'est ni un règlement urbain, ni un projet d'architecture mais une *« charte d'architecture urbaine ».* Il vise à composer le général, le cadre urbain, en accordant le particulier, l'expression architecturale. Conformément au principe de base du respect de la synchronie urbaine, l'architecte coordonnateur travaille à la mise au point d'une sorte de « pré-architecture » pour mieux définir la forme urbaine du futur quartier[5]. Dans ce travail de traduction du plan d'aménagement de zone (PAZ) en « charte d'architecture urbaine » le but est de dépasser le règlement urbain pour le transfigurer en *« règle du jeu architectural »*.

Afin de définir et préciser les formes urbaines et architecturales ainsi que leurs modes d'articulation, cette charte intègre trois éléments de registres d'action et d'ordre différents : le règlement d'urbanisme (RAZ) porté par la maîtrise d'ouvrage publique de l'opération, l'exigence de continuité et d'équilibre de la trame urbaine qui fonde l'orientation globale de l'opération et que partagent les acteurs engagés, enfin, la possibilité d'interventions particulières de la part des architectes et de leurs maîtres d'ouvrage. De la sorte, ce document intermédiaire reprend les contraintes réglementaires d'origine et définit un vocabulaire architectural de base destiné à établir une armature morphologique homogène, (balcon filant, menuiserie, matériau de façade… sont ainsi imposés) tout en découpant le front bâti selon un ordre typologique[6] et modulaire de façon à fixer le lieu de l'intervention de chacun des architectes. La typologie qui est finalement le lieu de l'articulation de l'architecture et de l'urbanisme fonctionne à la manière d'une partition musicale. Elle définit un cadre d'expression mais n'exclut aucune variation.

[4] S'agissant de l'hôpital, Anselm Strauss montre en effet la nécessité d'un « objectif vaguement ambigu » comme celui de « rendre les malades en meilleure forme au monde extérieur ». Cet objectif est « un symbole auquel le personnel peut se référer, avec l'assurance que sur ce point 'au moins', tout le monde est d'accord », cf. *La trame de la négociation*, *op. cit.* p. 95.

[5] Il s'est pour cela inspiré d'une étude de l'organisation en plots du champ de Mars et de la rue de Rivoli.

[6] Le coordonnateur a défini quatre types (les refends, le cadre, les pavillons, les liens) qui ont pour objet de créer, selon ses termes, un *« théâtre urbain »* en articulant de façon systématique domaine public et domaine privé (cf. illustrations p.182).

Dans la mise en place de ce dispositif, il s'établit un équilibre entre le règlement de la collectivité initiatrice du projet, les prescriptions architecturales de l'architecte coordonnateur, et les expressions architecturales particulières des architectes d'opération. En faisant tenir ensemble une modénature architecturale de base et en aménageant la possibilité d'une expression architecturale d'auteur, c'est bien la question de la confrontation entre espace public et espace privé qui est travaillée. Dans cet esprit, en plus de la charte, un *« carnet de détail »* précise les éléments tenus pour fondamentaux et établit une partition entre prescriptions et recommandations. Le front urbain, lieu de confrontation des registres est, de cette façon, instruit selon un équilibre entre la prescription d'éléments de continuité de la part de l'architecte coordonnateur et la libre expression des architectes d'opération*. « Nous avons donné un système de macro-écriture, mais des interprétations différentes sont possibles »* commente Jean-Pierre Buffi.

Comme l'indique le terme « charte » lui-même, on a affaire à un document « souple et organisateur » qui ne fonctionne plus sur le registre du réglementaire mais sur celui de la règle du jeu. En faisant tenir ensemble dans le même document architecture et urbanisme, la coordination fonde donc une base de compromis entre deux lectures opposées de la ville : *« Ne pas établir de règles c'est laisser faire le projet par les promoteurs, et s'appuyer sur des thèmes généraux n'empêche pas chez les architectes des variations de leurs propres écritures »* explique encore l'architecte coordonnateur. De surcroît, il n'est pas question de contrainte mais bien d'accord. Le but recherché ici est que chacun trouve sa place et son mode d'expression dans un jeu collectif dont la règle est fixée à l'origine, avec l'acceptation préalable des joueurs.

Cette charte architecturale constitue donc un premier pas dans la réalisation d'un assemblage entre architecture et urbanisme. On retrouve là en définitive le principe de la « traduction[7] » au sens où ce qui est recherché par le recours à la coordination et à la fabrication d'une charte, c'est bien un point de passage entre les buts de la collectivité exprimés en termes réglementaires et ceux des différents architectes par le moyen de la forme. Autrement dit, on glisse du langage réglementaire au langage professionnel. Plus profondément, la charte offre une base et une visibilité à partir de laquelle il est possible de faire tenir ensemble l'exigence de généralité du cadre urbain et l'exigence d'unicité de l'expression architecturale, entre registre inspiré et registre civique. Désormais, pour les personnes engagées dans l'opération, il ne sera plus question d'architecture ou d'urbanisme mais de « composition architecturale » ou de « composition urbaine ». Les deux expressions d'ailleurs sont utilisées et une difficulté à arrêter une définition de la démarche est évoquée. C'est toujours l'idée d'un entre-deux qui est présente. Comme si la nature composite du dispositif lui-même interdisait qu'on en stabilise la définition selon des catégories connues.

Distribuer les rôles

Véritable règle du jeu, la charte distribue également les attributions et les positions de chaque joueur. Ainsi, dans le travail de définition de ce document l'architecte coordonnateur a découpé l'ensemble du front bâti en « îlots ». L'idée est la suivante : chaque maître d'œuvre dispose d'une unité de travail (l'îlot) sur laquelle il est autonome, mais, dès qu'intervient un contact avec l'espace public ce sont les éléments de la charte qui s'imposent. C'est le principe de l'interface public-privé qui s'enracine dans le seuil qu'est la façade. En travaillant sur la notion d'îlot et en donnant à chaque architecte des faces d'îlots soit en vis à vis autour d'une rue, soit des deux côtés d'un même îlot, il s'agit bien d'éviter la confrontation de styles architecturaux par trop différents[8]. C'est donc une règle morphologique de constance urbaine qui guide la distribution des rôles et le choix des architectes d'opération[9]. La répartition de la maîtrise d'œuvre ne se fait plus au nom d'une logique d'ordre administrative mais selon une nécessité morphologique de cohérence urbaine. La traduction du réglementaire vers le professionnel prévaut.

Enfin, l'îlot est lui-même défini comme un espace *« poreux »*, ni totalement l'expression d'une unicité, ni totalement celle du collectif. Autrement dit, il apparaît dans sa définition comme un objet hybride, à la fois objet architectural et espace public. On note ainsi, une synchronisation d'ordre spatial avec le parc puisque les îlots ont été délibérément ouverts en cohérence avec la trame transversale du parc de manière à *« faire entrer le*

[7] Cf. Bruno Latour, *La science en action, introduction à la sociologie des sciences,* Gallimard, 1995, pp. 261-292.

[8] Un élément déroge à cette logique de composition : l'*American center* (aujourd'hui devenu cinémathèque) de l'architecte Franck O. Ghery. Situé en tête du front bâti et à l'entrée du parc, il semble, en vertu de son statut d'équipement (d'objet non ordinaire), être raccroché à la seule « cité inspirée » qui lui confère un statut d'exception accepté par tous. Il est décrit comme un « événement », une « locomotive » en tête des logements (« les wagons ») et, obéit seulement à une contrainte de matériau.

[9] Ceux-ci ont été choisis conjointement par les différents maîtres d'ouvrage des différents lots, l'aménageur (SEMAEST), l'APUR, et l'architecte coordonnateur.

parc, l'espace public, dans les îlots » explique un des architectes de l'opération. Aussi, toujours dans cette logique d'hybridation certains acteurs parlent à propos des îlots, de « compromis entre l'îlot hausmannien fermé et le bloc moderne » et d'espaces dits « semi-publics ».

L'American Center, Franck O. Ghery

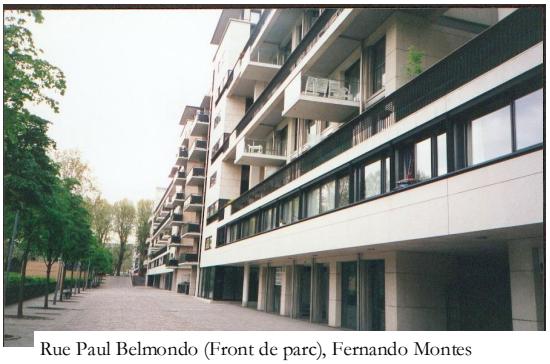

Rue Paul Belmondo (Front de parc), Fernando Montes

Rue Paul Belmondo, Christian De Porzamparc

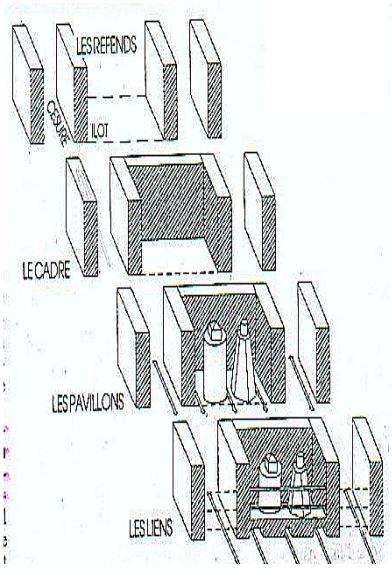

Éléments de composition urbaine, extrait de la charte établie par Jean-Pierre Buffi

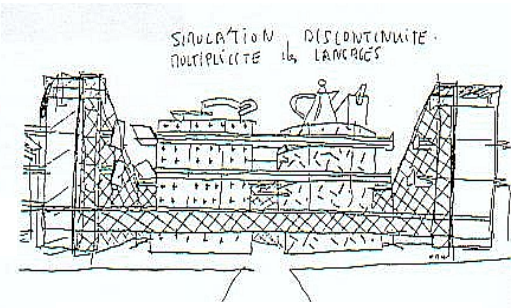

Croquis de principe, Jean-Pierre Buffi

3. 2. Les objets de l'accord

Le rôle primordial de l'architecte coordonnateur, placé en qualité « d'acteur tiers », entre les architectes d'opération et la maîtrise d'ouvrage, consiste à opérer ainsi un passage entre le volet urbain et le volet architectural : à composer l'urbain. En organisant l'action des différents « hommes de l'art » par le biais d'une traduction en terme architectural du règlement et en se donnant les moyens de la distribution des différents architectes d'opération, la coordination aspire à aménager les conditions d'un projet partagé. Pour autant, le seul document composite que constitue la charte demeure insuffisant pour régler l'éventualité d'une controverse. Aussi, à ce document de base viennent s'ajouter une procédure spécifique et la construction d'un objet particulier.

Engager des acteurs aux intérêts divergents à collaborer sur la base d'un compromis nécessite non seulement une objectivation de cet accord dans des objets, mais également qu'un minimum de prévisibilité soit possible.

Cet objectif se réalise tout d'abord au niveau de la cession des terrains où la charte est annexée au règlement de ZAC dans le dossier de vente des charges foncières aux différents investisseurs. De cette façon, les promoteurs qui signent ces documents lors de la transaction sont de fait associés à la démarche et inclus dans le dispositif. Au-delà de l'accord entre architecture et urbanisme, c'est aussi un accord concernant les impératifs de commercialisation et de vente des promoteurs qui est recherché[10]. Ensuite, pour préserver le sentiment d'une solidité du compromis, nécessaire au bon déroulement de l'action, une méthode d'ordre contractuel est mise en place pour la délivrance des permis de construire. Les principes en sont les suivants : chaque architecte d'opération et son maître d'ouvrage s'appuient sur le cahier des charges issu de la charte qui s'applique à leur parcelle pour définir une première esquisse de projet. Cette première esquisse fait ensuite l'objet d'un dialogue avec l'aménageur, les services techniques de la ville de Paris, l'APUR, et l'architecte coordonnateur. Un accord préalable de base rassure ainsi mutuellement les partenaires. Cet échange assure les maîtres d'ouvrage et les architectes d'opération d'une non remise en question de leur projet au stade du dépôt de permis de construire. De même, elle garantit aux initiateurs du projet (Ville, aménageur, APUR) que les orientations globales du projet seront suivies en accord avec la charte définie par l'architecte coordonnateur. Les documents écrits sont donc relayés par des transactions verbales.

La protestation écologiste[11]

Cette intégration successive d'accords, que ponctuent et solidifient chaque fois des modes d'organisation appropriés et des documents (programme de l'Est parisien, Plan d'aménagement de la ZAC, RAZ, charte architecturale, prédossiers...), n'est pas sans fragilité. Ces systèmes d'action, malgré leur capacité à gérer les conflits potentiels, sont confrontés aux aléas des contextes socio-politiques ou économiques. Des prises de parole, des retournements de conjoncture, viennent bousculer le bon ordonnancement d'une organisation que l'on pensait apte à les intégrer. La négociation est dans ce cas liée à une source externe.

A Bercy trop peu d'habitants résident sur le site pour être consultés, mis à part les négociants en vin pour lesquels de confortables indemnités ou des relogements furent trouvés. L'une des surprises pour les aménageurs est sans doute la protestation écologiste qui revendique la préservation d'un maximum d'arbres sur le site. La tension politique monte au moment où les élections présidentielles de 1995, auxquelles le maire de Paris, Jacques Chirac, est candidat (il sera élu), font resurgir le vote vert comme essentiel. Le maire de Paris, décide d'arrêter l'abattage d'arbres et crée un Comité Scientifique de l'Arbre qui détermine après analyse, ceux à abattre ou à conserver. Cette décision, appliquée à tous les aménagements alors en cours par la ville de Paris, suscite un blocage d'un an de tous les programmes, ainsi que leur redéfinition.

L'illustration la plus connue est celle du projet d'immeuble de Christian de Porzamparc qui revoit son projet et scinde en deux parties son immeuble de façon à conserver un arbre de qualité. Bien que les concepteurs du parc aient préservé une grande quantité d'arbres, ils réintègrent ceux devant être abattu pour réaliser notamment une terrasse le long de la Seine. La construction de parkings fut aussi retravaillée pour garder la précieuse végétation à l'aide de bacs de 15 mètres de hauts et l'insertion de pieux. L'injonction politique entraîne non seulement des surcoûts mais aussi des retards importants pour la délivrance des permis de construire. Circonstances dont la commande publique s'accommode sans trop de difficultés alors que les conséquences sont plus sensibles pour les investisseurs privés.

Pour la zone d'activité, l'arrêt des abattages d'arbres conduit à geler de nombreux programmes. De plus les décideurs s'interrogent sur la stabilité des choix politiques, stabilité recherchée car elle minimise le risque d'investissement. L'incompréhension réside aussi dans la valeur d'échange : des arbres contre une construction à la valeur économique indéniable. Les arbres. « Cela a créé quelques désordres, on a perdu des promoteurs, il y a eu un procès (...) Toutes les études de permis de construire ont dû être reprises (...) ce fut un petit orage écologique sur l'opération » *explique l'architecte coordonnateur. L'intervention du politique face à des groupes de pression perturbe un arrangement passé avec le registre marchand. Le rapprochement entre coordination politique et marchande ne se produit pas, comme l'indique un des acteurs chargé du projet au niveau de la SEMAEST :* « avec ZEUS on s'est mal rencontré, cela s'est mal passé et il a fallu revoir tous les projets (...) on est reparti sur un nouveau projet et, le temps de refaire tout ça, la crise est intervenue et certains n'ont pas voulu reconstruire, se sont retirés en remportant leur argent selon la clause du contrat ».

[10] Il s'agit ici d'un quartier de logements. Néanmoins, cette exigence de l'expression marchande peut parfois devenir première. Nicole Eleb Arlé (« La conception et la coordination urbanistique et architecturale », in *L'aménageur urbain face à la crise de la ville,* Ed. de l'Aube, 1997) signale deux objections généralement faites à la coordination : celle de l'entrave aux libertés d'expressions architecturales et celle des contraintes aux objectifs commerciaux des promoteurs.

[11] Cet épisode est symptomatique de l'émergence des préoccupations environnementales dans le déroulement des projets (cf. aussi partie IV, chapitre 1). Sur ces questions cf. aussi Philippe Brunet, *La nature dans tous ses états, Uranium, nucléaire*

Par conséquent, les acteurs peuvent en bonne logique compter sur l'intégration de tous les intervenants et leur accord de principe avant d'agir. Avec cette sophistication des procédures de vente et d'attribution des permis de construire, l'environnement où avancent les acteurs est rendu plus certain. Mieux encore, le *« pré-dossier »* de permis de construire ainsi constitué, vient solidifier la construction du compromis amorcée par la charte architecturale. À ce niveau, c'est pratiquement la capacité de la charte à servir de base à la conception des projets qui est éprouvée. La crainte étant de voir le projet encore considéré comme trop singulier et de se voir refuser l'accord, avec une telle procédure il est donné à chacun l'occasion d'évaluer la validité du compromis avant de s'engager. Le risque est évidemment de voir le compromis se révéler être une « compromission » au sens où il privilégierait une des deux logiques d'action en présence. À travers ce circuit, c'est la solidité du travail de traduction du coordonnateur qui, en retour, est confortée par les adhésions de chacune des parties. Un véritable réseau se met peu à peu en place en vue de la production du projet. Plus profondément, la procédure renforce l'entredéfinition des personnes et solidifie le cadre de leur coopération.

Enfin, autre élément d'accord et de coordination, une façade type établie d'après la charte de l'architecte coordonnateur est édifiée sur le site[12]. Celle-ci joue également un grand rôle dans la régulation de l'action conjointe en constituant une sorte de condensation en vraie grandeur des accords institués entre les différents partenaires. Face à l'incertitude ou au sentiment d'étrangeté du compromis engagé par la charte, elle permet de rassurer les acteurs et de faire la preuve de la réalité du compromis lui-même en lui donnant une incarnation physique. Comme un objet réceptacle des accords constitués celle-ci fournit une véritable incarnation de la faisabilité et de la prévisibilité du projet lorsque les acteurs engagent des « épreuves[13] » : *« Lorsqu'on avait un désaccord, qu'un artisan nous disait, 'c'est pas possible on ne peut pas faire ceci ou cela', on allait lui montrer la façade »*.

3. 3. La question du « traducteur »

Ainsi, sur la base d'un parti prédéfini en fonction d'exigences de continuité urbaine, c'est une dizaine d'architectes d'opération, dont quelques « stars »[14], qui ont travaillé sous la coordination d'un de leur pair, parfois d'ailleurs désigné par la presse professionnelle par les termes *« d'arbitre des élégances »* et de garant des *« règles de courtoisie[15] »*. Pour autant, comme l'attestent l'exemple précédent des épreuves autour de la « façade modèle », il est toujours possible aux personnes engagées dans le processus de revenir sur la construction du compromis pour en dénoncer la fragilité où la partialité. *La neutralité et la compétence de l'arbitre*

La condition de crédibilité de l'architecte coordonnateur semble reposer, du point de vue des acteurs en présence, sur deux exigences : celle d'abandonner ou de mettre entre parenthèse pour un temps sa vocation à édifier et celle de la reconnaissance par ses pairs de sa capacité à construire. Autrement dit, l'architecte coordonnateur ne doit pas construire dans l'opération qu'il coordonne sous peine de voir dénoncer sa charte comme étant partiale et ajustée à son propre point de vue. Néanmoins, si ce dernier n'a pas lui-même déjà bâti, sa charte peut être vécue comme étant également partiale[16] et reflétant le seul point de vue de la commande. A ce titre, on peut souligner la difficulté à déterminer une fois pour toutes la position et la fonction de l'architecte coordonnateur, entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, entre programmation et conception. Assurant le passage d'un métier à un autre il devient difficile d'assigner à la coordination les termes de maîtrise d'ouvrage

et radioactivité en Limousin, Pulim, 2005 et Sandrine Rui, *La démocratie en débat - Les citoyens face à l'action publique,* Armand Colin, 2004.

[12] Celle-ci, construite à titre de parangon ou de prototype a bien entendu été détruite à l'issue de l'opération.

[13] Comme le montrent Yvon Lamy et Mathieu Bera (*Sociologie de la culture*, Armand Colin, 2003, p. 25-26) la notion « d'épreuve », développée dans les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, Michel Callon et Bruno Latour, est aujourd'hui largement mobilisée en sociologie. C'est dans le sens générique d'une controverse nécessaire à la coordination des actions, que je prends ici cette notion d'épreuve. Il s'agit d'un « jugement modèle » qui doit permettre de clarifier la cohérence des sujets et des objets mobilisés dans une situation. Autrement dit, un moment essentiel de la construction des accords entre personnes à même de faire que la situation « se tienne ». Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification – Les économies de la grandeur*, *op. cit.* pp. 39-57.

[14] Citons, entres autres : Henry Ciriani, Christian De Porzamparc, Franck Hammouténe, Yves Lion, Fernando Montes.

[15] Termes ambigus par lesquels sont soulignés et la réputation des architectes rassemblés pour cette opération et le fait qu'ils appartiennent tous à une fraction du champ de l'architecture liée à une orientation doctrinale.

[16] C'est notamment un des principes sur lequel repose la dénonciation de la zone du fond de parc. Non seulement le fait que l'architecte coordonnateur y ait construit est mis en avant mais c'est aussi une situation trouble de double contrainte qui est évoquée. Effectivement, celui-ci était désigné comme coordonnateur mandataire de l'aménageur public mais rétribué par le concessionnaire privé de la zone.

ou de maîtrise d'œuvre et elle demeure dans l'entre-deux et l'entredéfinition. En cela, une telle compétence amène à réfléchir à la possibilité d'une dédifférenciation de l'expertise architecturale vis à vis de la commande.

Afin que le compromis se réalise, le coordonnateur doit être porteur non seulement des qualités des deux registres en présence (celui du collectif en tant que coordonnateur et celui du singulier en tant qu'architecte) mais également se voir reconnaître des qualités « équivoques[17] ». Selon les acteurs, celui-ci doit avoir de *« l'autorité »,* une *« capacité d'écoute et de dialogue* » et surtout *« avoir de l'expérience »* et être *« reconnu »*, par ses pairs. Dans cette opération en particulier, il semble que le détour par les éléments des répertoires domestiques et du renom aient facilité la réalisation du compromis puisque l'ensemble des personnes engagées dans ce projet s'accordent pour souligner le rôle de la réputation du coordonnateur, sa « grandeur », et mentionner celui de la continuité de référence et l'interconnaissance existants entre les architectes d'opération et ce dernier : *« on n'a jamais été confrontés à des situations de conflit importantes sur des options fortes. Les architectes auxquels on a affaire font, en quelque sorte, partie de la même sphère culturelle que nous (...), il y a des termes, des concepts, que nous partageons. Et, la règle qui émane de la recherche effectuée par un architecte est plus facile à travailler que celles qu'édicte l'administration »*. Dit autrement, la réussite de la coordination semble devoir autant à l'orchestration des *habitus* professionnels en situation, du fait des qualités reconnues par les coordonnés au coordonnateur, qu'à la solidité du dispositif en soi.

En fait, tout porte à penser que d'un côté la transfiguration du règlement en un langage professionnel de la part d'un pair dûment reconnu et de l'autre, le choix d'architectes usant des mêmes référents architecturaux, ont façonné les conditions de réussite de la coordination.

Une fonction de « médiation » ?

La particularité de cette mission de coordination est de demander à l'architecte qui en a la charge, réputé dans le monde de la conception, de rompre avec celui-ci puisque comme l'exprime souvent ceux-ci *« on a un rôle de chef d'orchestre mais on a pas le droit de toucher aux instruments et ça c'est une frustration terrible ; on a vraiment pas l'habitude de jouer ce rôle-là, c'est une situation bizarre et pas très aisée ».* Certes ce n'est pas une nouveauté en soi, mais c'est la négociation d'un rôle et d'une représentation traditionnellement instituée. Et si les architectes y accèdent au nom d'une culture architecturale et d'une capacité à dialoguer avec leurs collègues concepteurs, ils opèrent une conversion individuelle (assurer des missions autres que la conception architecturale au nom d'un maître d'ouvrage) et collective (accepter des formes de contrôle par des pairs).

Lorsqu'elle est confiée à un architecte, la fabrication d'accords et d'arrangements entre les intervenants semble facilitée par la continuité des références, la communauté de langage, qui favorise l'émergence de l'idée de projet partagé par le passage d'une régulation à base normative à une régulation par l'inter-compréhension pratique d'un corps professionnel. Reste cependant en suspens la question de l'identité d'une profession qui, généralement attachée à l'idée d'unicité est amenée à remplir une fonction, plutôt inhabituelle, qui réclame en contrepartie l'abandon de toute prétention à la signature pour s'effacer derrière l'appropriation collective de son travail. Il ne s'agit plus en effet d'exprimer un concept ou un parti dans une entité isolée mais d'épouser un parti urbain et architectural pré-défini en considérant à chaque étape l'accord de son projet avec la totalité des intervenants. L'architecte, mis à contribution dans la fabrication d'accords communs entre les partenaires (chartes, coordination, pré-dossiers,...), se voit demander de renoncer à « l'imagination créatrice » et à la singularité pour une position de médiateur dans laquelle finalement « l'éthique de responsabilité » l'emporte sur la « conviction ». Plus généralement, ce rôle de « maître d'œuvre urbain » illustre bien la position présente d'une profession qui, de façon croissante, est plus appelée à « continuer les villes » en intervenant sur des tissus déjà existants qu'à construire des villes. Ici, on ne demande pas à l'architecte une œuvre singulière et inspirée mais à l'inverse d'assurer une continuité urbaine qui gomme la possibilité d'une exception architecturale. On pense là très directement au passage du « charisme » à la « routinisation » de la sociologie religieuse de Max Weber, qui pour Matthieu Bera et Yvon Lamy s'applique *mutatis mutandis* aux professions du monde la culture[18].

En ce cas, l'architecte n'est plus « chef d'orchestre » ou « homme de synthèse » au sens où il n'est plus forcément à la tête du processus de production ; sa légitimité ne repose plus seulement sur les dimensions esthétique et

[17] Par ce terme, Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification – Les économies de la grandeur*, 1991, *op. cit.* pp. 278-279), désignent des êtres ou des objets qui peuvent se révéler appartenir à plusieurs mondes. Sans prendre appui sur l'ensemble de cette élaboration théorique le terme me paraît bien décrire ici les sources de la reconnaissance accordée au coordonnateur.

[18] Cf. *Sociologie de la culture, op. cit.*, pp. 109-118.

technique mais sur sa capacité à établir des modes de liaison entre des intérêts parfois contradictoires[19]. Au surplus, dans de tels montages organisationnels, la reconnaissance de la légitimité des actions engagées ne se laisse plus appréhender par rapport à la notion d'expertise et à l'imposition d'un savoir légitime[20], elle se construit et s'éprouve en situation, entre les acteurs. Aussi, le recours croissant à de telles missions pose la question de la formation des architectes, et celle de la perte d'un savoir commun de référence (une doctrine) ou de la reconnaissance d'une expertise légitime puisque à mesure que ceux-ci s'estompent c'est l'exposition des personnes[21] qui grandit et les processus qui s'en trouvent complexifiés, sinon fragilisés. En cela, l'effacement des grands principes généraux d'action urbaine au profit d'arrangements locaux engage vers une sociologie de la coopération et de la « négociation » au sein des processus de production et vers l'évaluation de ses effets sur les univers de sens des métiers de la ville.

Plus précisément, on peut aussi s'interroger sur la capacité de cette profession à « s'accommoder » de nouvelles fonctions. Il y a là l'illustration d'une capacité des architectes à « s'adapter en pratique » à de nouvelles fonctions qui questionnent directement le discernement possible d'une identité. Si indéniablement la formation, le titre d'architecte, et la reconnaissance du coordonnateur, sont ici des éléments qui fonctionnent comme un « capital symbolique » qui permet au coordonnateur de s'imposer, l'analyse des pratiques montre autre chose. En particulier, la capacité de cette profession à prendre en charge des fonctions très diversifiées, par ailleurs bien illustrées par la variété des rôles endossés par les architectes rencontrés dans le cours de la restitution de ce projet. Sous ce regard la recherche d'une « identité professionnelle » pose problème. On assiste en effet à une « multipositionnalité » de cette profession (souvent traduite dans la multiplication des épithètes : architecte-coordonnateur, architecte-concepteur, architecte-urbaniste, architecte-programmateur…) qui pousse finalement à penser qu'une des bases de l'identité de cette profession réside plus dans sa capacité de multi-fonctionnalité que dans les figures mythiques de « l'architecte-artiste » ou « chef d'orchestre ». Du coup, tenter de caractériser l'identité des architectes en reprenant à son compte les épithètes qui aujourd'hui suivent ce titre paraît vain. Sur le vu de cette figure particulière du coordonnateur, mieux vaut sans doute s'interroger sur la force symbolique du titre d'architecte qui paraît être le socle de l'appropriation de nombreuses fonctions dans le processus.

* * *

Outre l'éclairage de la figure du coordonnateur, l'étude monographique de ce projet a également conduit à rencontrer les architectes dans des rôles et des positions finalement très diversifiés. Le projet choisi, de par sa méthode et l'organisation de ses acteurs, est emblématique de la production architecturale et urbaine française contemporaine. Les diverses positions professionnelles qu'on y croise (APUR, SEMAEST, architectes conseil…) sont aujourd'hui très courantes. Ainsi, on y voit les architectes endosser d'autres rôles et d'autres positions que ceux, traditionnels, liés à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en libéral. Mieux encore, le développement des fonctions de conseils, études et coordination, les placent dans une situation qui, à bien des égards, rend la séparation maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'œuvre incertaine. De fait, cette capacité des architectes à investir des rôles aussi divers interroge. Au-delà de l'idée d'une diversification de l'activité, par ailleurs attestée, se pose deux questions : d'abord, celle des ressources propres à cette profession qui permettent une telle diversité de positionnement, ensuite, celle des effets de cette *multipositionnalité*, laquelle en dispersant les positions des architectes pose le problème de *l'unification symbolique* de ce groupe. À cet égard, pour autant qu'elle soit symptomatique des modes de production urbains et architecturaux actuels, la restitution monographique d'un projet est insuffisante pour aborder ces questions. Le fait que les architectes soient conduits à des aménagements de rôle dans les situations de travail ne signifie en effet en rien que ces accommodements marquent durablement l'ensemble du groupe professionnel. Il reste donc à saisir maintenant comment les architectes poursuivent leur effort de « travail professionnel » dans un espace plus large de relations qui engage l'ensemble de la profession : l'espace de la maîtrise d'œuvre.

[19] On touche là, sans doute, ce que Florent Champy nomme le « paradoxe de l'activité architecturale », c'est-à-dire, « la multiplicité des compétences hétérogènes nécessaires pour préserver l'autonomie des choix esthétiques alors même que ces choix ne reposent en revanche sur aucun savoir incontestable mais sur la mise en œuvre d'une culture ». Cf. *Sociologie de l'architecture*, *op. cit.* p. 106.

[20] « Lorsque des architectes sortent de leur champ ou de leur monde pour s'affronter aux questions urbaines, les jeux sociaux et les systèmes de références ne sont alors plus tout à fait les mêmes », explique Bernard Haumont in « Le projet urbain : un nouveau champ pour l'architecture et ses recherches », in *Cahier de la recherche architecturale,* n°32-33, 1993, p. 108.

[21] Dès lors que les institutions s'effacent, que ce soit dans le travail (faiblesse et affaiblissement des représentations collectives…) comme dans la sphère publique, ce sont les personnes et leur « soi » qui sont exposés. Cf. Jacques Ion, Michel Péroni, (Dir.), *Engagement public et exposition de la personne,* Ed. de l'Aube, 1997.

PARTIE III. L'architecte dans l'espace de la maîtrise d'œuvre

Introduction

Après avoir vu d'abord comment des *tensions* internes contribuent à travailler la profession d'architecte et ensuite comment celle-ci est soumise à un élargissement de son champ d'action et à des « accommodements » dans les situations de travail, il s'agit maintenant d'aborder cette profession comme étant prise dans un espace plus large qui est celui des professions de la maîtrise d'œuvre[1]. Espace, dans lequel se joue une division du travail entre métiers intervenants dans l'acte de construire et où les architectes doivent aussi faire un « travail professionnel » pour se maintenir, si ce n'est étendre leur place.

Le processus de production d'un ouvrage est classiquement décrit par un partage en trois grandes phases : maîtrise d'ouvrage ou commande, maîtrise d'œuvre, exécution ; chacune de ces séquences engage des intervenants différents. La maîtrise d'œuvre est généralement définie comme un espace qui rassemble les professions qui prennent en charge dans le processus de production d'un ouvrage des missions ayant un caractère intellectuel ou de service. C'est-à-dire « l'ensemble des activités destinées à étudier, concevoir, faire réaliser un ouvrage ou un système d'ouvrages et à assister l'exploitant pour sa mise en fonctionnement » selon une récente étude commanditée par les professions de la maîtrise d'œuvre réunies[2]. Une telle définition limite en fait la saisie de l'espace de la maîtrise d'œuvre à quatre professions : les architectes, les ingénieurs, les économistes de la construction, et les professionnels de l'Ordonnancement Pilotage et Coordination (dits OPC ou pilotes de chantiers). Choisir ces quatre professions comme représentantes de la maîtrise d'œuvre est cohérent avec la définition « stricte » qu'enregistre le droit, notamment la loi MOP[3]. C'est donc le noyau dur des professions de la maîtrise d'œuvre que j'aborde en partant également de ces quatre professions que l'on pourrait désigner comme les « tenantes » de cet espace professionnel. Néanmoins, il faut souligner que d'autres professions exercent et « prétendent » à exercer des missions de maîtrise d'œuvre. Parmi celles-là, les urbanistes, les paysagistes, géomètres, architectes d'intérieur et les maîtres d'œuvre agréés. Si les travaux de Françoise Dubost[4] permettent de bien connaître les paysagistes et leur logique de professionnalisation, on sait en revanche encore trop peu de choses sur les autres professions citées[5]. C'est notamment le cas des urbanistes qui pourtant sont actuellement engagé dans une entreprise de définition professionnelle de leur travail et de leur territoire avec la mise en place d'un Office Professionnel de Qualification[6] (OPQU).

---

[1] Je parle ici « d'espace de la maîtrise d'œuvre » afin de rompre avec la notion indigène de « maîtrise d'œuvre » qui, d'abord renvoie à une définition juridique, mais surtout essentialise une mission (la maîtrise de l'œuvre) sans rendre compte des positions et des relations de concurrence qu'entretiennent les professions qui concourent à la réalisation de cette mission. Le terme « espace » de la maîtrise d'œuvre est donc ici utile pour souligner que la maîtrise d'œuvre est avant tout un espace déterminé par des rapports entre des positions sociales.

[2] Cf. Elisabeth Courdurier, Guy Tapie (dir.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, La documentation Française, 2003, p. 11.

[3] Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique n°85-704 du 12 juillet 1985. Comme le notent Jean-Paul Garcia et Philippe Grand, cette loi « donne de la maîtrise d'œuvre une définition indirecte lorsqu'elle précise dans son article 7 que 'la mission de maîtrise d'œuvre que le maître d'ouvrage peut confier à une personne de droit privé ou à un groupement de personnes de droit privé doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique, et économique au programme *(c'est moi qui souligne)* du maître d'ouvrage », cité in *De la maîtrise d'œuvre en France,* Rapport pour le Ministre de l'Équipement et le secrétaire d'État au logement, 2003, p. 5.

[4] Cf. entres autres, *La profession de paysagiste,* EHESS, 1986 et « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme » in *Sociologie du travail,* n°2, 1985, pp. 154-164.

[5] Les professionnels de l'urbanisme ont néanmoins été approchés dans une perspective socio-historique, notamment par Christian Topalov (dir.), *Le laboratoire du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1930,* Ed. de l'EHESS, 1999 et plus récemment par Gilles Verpraet, *Les professionnels de l'urbanisme – Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme,* Anthropos, 2005.

[6] Mis en place le 2 mars 1999, à la suite de la signature d'un protocole avec le secrétaire d'État au logement, cet office est habilité à attribuer la qualification d'urbaniste. La mise en place de cette structure, sorte de garant des barrières à l'entrée progressivement mises en place, repose sur une volonté de clarifier la position de cette profession face à la multiplicité de ses modes d'exercice (fonctionnaires, contractuels, libéraux, salariés privés…). Né du lobbying du CFDU (Conseil Français Des Urbanistes, notamment relayé par l'association des Maires des villes de France) cet office vise, selon ses statuts, à « organiser cette profession autour d'un système unique de qualification facilitant la plus grande mobilité possible entre ses différents modes d'exercice ». Les critères de qualification des urbanistes sont les suivants : « diplômés d'une formation de base les candidats doivent justifier d'une formation complémentaire spécifique à l'urbanisme et d'une pratique suffisante » ou,

Comme l'indiquent les définitions citées précédemment les professions de la maîtrise d'œuvre se caractérisent par la prise en charge de missions spécifiques dans le processus de production d'un ouvrage. Autrement dit, cet espace de la maîtrise d'œuvre est aussi un espace dans lequel se définissent, ou mieux *s'entre-définissent,* des *territoires* d'action professionnelle. Aussi, les quatre professions qui cohabitent dans cet espace font-elles un « travail professionnel » destiné à préserver leur place et leur mission, si ce n'est à l'étendre, dans les processus de production du bâtiment. Ainsi, le « travail professionnel » des architectes consiste-t-il également à faire valoir et reconnaître la singularité de leur compétence par rapport aux autres professionnels, intervenants dans la production du bâti, dans cet espace de la maîtrise d'œuvre. En définitive, chaque profession cherche le lien le plus adéquat entre un certain nombre de fonctions à prendre en charge au sein des processus de production et la revendication d'une formation ou qualification.

Le plus souvent le partage de cet espace de la maîtrise d'œuvre est pensé de façon « fonctionnelle ». Les discours des professionnels le décrivent comme l'ajustement entre la réalisation d'une fonction et une forme institutionnalisée du métier ou de la profession. Selon cette optique, on considère que les capacités dont atteste le diplôme limitent et imposent l'autorité d'un métier sur un domaine d'activité dit légitime. C'est ainsi que chacune des professions de la maîtrise d'œuvre défend à la fois son métier et sa position dans le processus de production d'un ouvrage en faisant référence à la pertinence de son activité et de sa formation initiale. Elles prétendent chacune à faire reconnaître le caractère incontournable de leur intervention.

Autrement dit, dans cet espace de la maîtrise d'œuvre, chaque profession cherche le lien le plus adéquat entre des contenus et la revendication d'une formation dont attestent la qualification et l'appropriation d'un certain nombre de fonctions au sein des processus de production. Ainsi les organismes professionnels développent-ils des « référentiels[7] » qui sont des outils utilisés dans des procédures de recrutement ou dans l'élaboration de programmes de formation. Le principe de cet outil est de mettre en correspondance une liste de tâches ou de fonctions avec un métier. De la sorte, l'ajustement entre les individus formés et les postes pourvus paraît fonctionnel et efficace. Cette méthode fonctionnelle[8], s'attache à mettre en correspondance des capacités objectivement identifiables et des tâches objectivement descriptibles. Elle rejoint le propos de l'analyse économique pour laquelle « l'optimum résulterait d'un équilibre des appariements entre les individus dotés de

« diplômés d'une formation de base et justifier d'une pratique dans le domaine de l'urbanisme », ou encore, « ne justifier que d'une pratique mais faire état d'un dossier de références sérieuses et récentes ». Cet office de qualification est désormais opérationnel et tout urbaniste souhaitant bénéficier du titre « qualifié de l'OPQU » peut donc faire acte de candidature. Celui-ci devra fournir un état de son parcours professionnel et présenter au moins trois travaux portant sur au moins deux types de mission parmi les neuf retenues par l'OPQU comme relevant de la pratique des urbanistes. Pour les jeunes diplômés qui n'auraient pas les deux années minimales de pratique professionnelle requises, il est prévu un certificat de « capacité provisoire » et un système de tutorat. L'adhésion à l'OPQU engage les urbanistes qualifiés au respect des principes et à la déontologie d'une « charte européenne des urbanistes ». On compte à ce jour environ 400 urbanistes qualifiés par cette instance en France et le rythme d'instruction des dossiers devrait être de 3 à 400 dossiers par an pour un effectif total d'urbanistes estimé à 5000 en France. Cette initiative a fait l'objet d'un protocole avec l'État et en particulier avec le Secrétaire d'État au logement Louis Besson. On peut donc dire sans peine que la profession d'urbaniste se structure progressivement sous la forme d'une profession instituée avec l'appui de l'État et en particulier les services de l'Équipement et du Logement, ce qui marque assez fortement sa différence d'orientation avec les architectes, plus attachés au ministère de la Culture. Pour une présentation complète des activités de cet OPQU cf. le site de la Société Française des Urbanistes (SFU), www.urbanistes.com.

[7] En réalité, la définition de référentiels d'activités par métier pose non seulement des problèmes méthodologiques et d'adaptation à la spécificité des activités concernées mais constitue également un enjeu stratégique dans le partage des tâches de maîtrise d'œuvre. Construire un référentiel par métier reviendrait à construire une représentation forcément partiale et partielle de l'espace maîtrise d'œuvre. Plus précisément le recours à la réalisation d'un référentiel sur la base d'une étude confiée à une équipe de recherche ou à un bureau d'étude est une des stratégies développées par les professions pour identifier un territoire d'action et le faire valoir face à la concurrence des autres professions. Ainsi, par exemple, l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes qui vise à faire reconnaître la place de cette profession dans les processus d'étude et d'aménagement est-il en train de développer un « référentiel » des missions du métier d'urbaniste, entendant ainsi officialiser sa position dans l'espace de la maîtrise d'œuvre.

[8] Les représentations croisées et historiquement construites des professions sont notamment écartées. Cela, alors même qu'elles sont très importantes pour comprendre les relations interprofessionnelles des métiers de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, si l'on s'en tient aux architectes, leur fonction se définit « plus par une forme d'esprit (presque un état d'esprit) que par une activité ou une série d'activités précises » explique Christian De Montlibert, qui insiste par ailleurs sur le fait qu'au cœur de l'apprentissage de la profession d'architecte se trouve la transmission de « manières d'être architecte » et donc d'un sens social attaché à l'activité, cf. *L'impossible autonomie de l'architecte*, PUS, 1995, pp. 48-50.

préférences diverses et la variété des emplois[9] », et il faut alors « que la gamme des activités soit suffisamment différenciée pour que les individus aient les meilleures chances de trouver l'emploi auquel ils se considèrent le mieux assortis[10] ». Cette posture prend pour base d'analyse ce que font les individus mais laisse dans l'ombre et les significations qui sont attachées à ce qu'ils font et les négociations comme les luttes de division du travail pour le partage de cet espace de la maîtrise d'œuvre. Pour reprendre une opposition commode on pourrait dire qu'elle décrit plus les professions à partir du « faire » que de « l'être ». Bref, cette méthode n'épuise pas la définition des postes de travail dans la mesure où il lui est souvent reproché de définir un poste par une liste de tâches sans considérer le sens que les individus confèrent à la réalisation de celles-ci[11]. Pour exemple de cette critique quelque peu abstraite, on peut citer le décalage qu'il y a entre l'activité de conception qui fonde l'identité de la profession d'architecte vis à vis d'un public et les tâches relationnelles et de gestion bien moins souvent mises en avant mais qui pourtant représentent une partie prépondérante de leur travail. C'est en ce sens que les instances de représentation des corps professionnels (Ordre, Office de qualification) insistent pour parler d'expérience et que la sociologie du travail use de la notion de « compétence[12]» pour désigner un mixte de qualités individuelles et d'expérience qui dépasse la qualification. Cet état des lieux général rejoint effectivement les principaux constats fait actuellement par les observateurs du travail : à savoir, une individualisation des carrières qui pousse à définir les postes de travail par identification à la personnalité de ceux qui les occupent[13].

Aussi, la vision fonctionnelle d'un ajustement réalisé entre qualification et mission est-elle partiale. Elle représente finalement un état stabilisé des relations entre des professions à un moment donné. Pour rendre compte de la construction de cet état deux directions d'analyse complémentaires sont nécessaires : la considération des luttes de concurrence internes entre les professions de la maîtrise d'œuvre d'une part, et celle des influences sociales externes qui provoquent ou suscitent l'apparition de nouvelles tâches et activités[14].

La question de l'identification des compétences professionnelles des métiers de la maîtrise d'œuvre à partir de l'identification d'une liste de missions (ou fonctions dans le processus de production) achoppe en fait sur la fragmentation des missions dans l'espace de la maîtrise d'œuvre comme sur leur renégociation permanente. En ce sens les relations entre les professions dans cet espace de la maîtrise d'œuvre définissent bien un système d'interaction, ou encore une « écologie[15] » des professions. Dans ce système *d'interdépendance*[16] l'émergence, le repérage, et la prise en charge de nouvelles fonctions sont des enjeux de positionnement pour les métiers de la maîtrise d'œuvre. Face à la difficulté à établir un lien fixe ou nominal entre fonctions et métiers, il est possible

---

[9] Cf. Pierre Michel Menger (Dir.), *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions,* Ed. de la MSH Paris, 2003, p. 5.

[10] Idem, p. 5.

[11] C'est en ce sens que Jean-Pierre Darré, dans un autre domaine, reproche à la notion de référentiel un effet « d'abstractisation uniformatrice ». Il montre en effet que les référentiels fonctionnent comme un modèle qui non seulement peut tendre à devenir normatif mais qui surtout ne permet pas de rendre compte de situations contrastées. Cf. Jean-Pierre Darré, « Les voies de construction d'un référentiel : le cas des conseillers techniques agricoles », in Françoise Ropé et Lucie Tanguy, *Savoirs et compétences – De l'usage de ces notions dans l'école et dans l'entreprise*, Paris, l'Harmattan, 1994, pp. 147-174.

[12] La notion de compétence vise justement à rendre compte de l'insuffisance d'une approche mécaniste de la relation entre métier et qualification. Elle est définie comme « un art à base de qualités individuelles et d'expérience » ou comme « l'ensemble des ressources professionnelles mises en œuvre dans la pratique », Cf. Dominique Monjardet, « Compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », in *Sociologie du travail,* n°1, 1987.

[13] À l'inverse de la sociologie des années soixante-dix qui usait de la notion d'aliénation pour pointer la séparation du travailleur et de son œuvre les travaux actuels s'efforcent plus souvent de montrer les problèmes que posent l'individualisation et la sur-identification des travailleurs à leurs poste. Cf. entres autres Alain Erhenberg, *le culte de la performance*, Calmann Levy, 1991 et François Dubet et Danielo Martucelli, *Dans quelle société vivons-nous ?,* Seuil, 1998.

[14] Andrew Abbott, *The system of professions*, Chicago, University of Chicago Press, 1988, cité et commenté par Pierre Michel Menger, in *Les professions et leurs sociologies – Modèles théoriques, catégorisation, évolutions,* Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003, pp. 4-7.

[15] Par le terme « d'écologie des professions » Andrew Abott veut montrer comment chaque profession en relation à d'autres entend défendre et faire valoir sa « juridiction ». Revenu néanmoins sur ses premiers travaux dans lesquels il estime avoir surestimé l'indépendance et la clôture des professions, l'auteur propose de parler « d'écologies liées » pour montrer que les manières de faire valoir une « juridiction » des professions sont liées à des contraintes externes à ces dernières (État, bureaucratie, marché, associations…). Cf. Andrew Abott, « Écologies liées : à propos du système des professions », in Pierre Michel Menger (Dir.), *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions,* Ed. de la MSH Paris, 2003, pp. 29-50.

[16] Cf. la notion de « configuration » (Norbert Elias, *La société des individus*, Fayard, 1990) qui invite à dépasser une approche des professions et métiers terme à terme pour les saisir en termes de relations, dans des positions définies par le système des relations qu'elles ou ils entretiennent. C'est aussi en ce sens que je parle dans cette partie « d'interprofessionnalité ».

de proposer une définition dynamique. On peut effectivement répondre que c'est sur la base de luttes de définition des fonctions entre métiers que se partage un « champ[17] » de la maîtrise d'œuvre. En ce sens, la notion de maîtrise d'œuvre est définie comme un ensemble relationnel ; un champ de lutte ou de force au sein duquel ce sont les relations entre les éléments, et leur principe dynamique, qui priment. Ce qui importe dans ces évolutions ce n'est pas le lien entre fonctions et métiers mais la manière dont celui-ci est « négocié » dans les relations entre métiers de la maîtrise d'œuvre.

Cette troisième partie aborde cette question en trois moments.

D'abord (chapitre 1), pour comprendre les relations existantes entre les professions de la maîtrise d'œuvre, il convient de décrire la forme typique du processus de production d'un ouvrage et les changements qui affectent la division du travail dans ce dernier en les liant aux luttes de concurrence que se livrent ces professions. Il s'agit donc de décrire les mouvements qui affectent les processus de construction et engagent de nouvelles modalités de division du travail. Les architectes qui, par exemple, ont longtemps assuré une maîtrise d'œuvre étendue (chef d'orchestre) et se voient aujourd'hui de plus en plus circonscrits à la fonction de conception tandis que d'autres professions se constituent en mettant l'accent sur de nouvelles fonctions ; ainsi, les fonctions d'économistes ou de « programmistes » sont apparues et s'autonomisent progressivement au sein des processus de production. « Tout se passe comme si l'on assistait à un rétrécissement du champ de la fonction d'architecte et que, d'une part les tâches que l'architecte exécutait assez empiriquement, pour lesquelles des méthodes rationnelles ont été mises au point, et d'autre part, les tâches très proches des aspects financiers, sont les premières accaparées par d'autres groupes d'agents » explique, par exemple, Christian De Montlibert[18].

Ensuite (Chapitre 2), il s'agit d'expliciter comment les professions de la maîtrise d'œuvre réagissent à ces changements, au-delà de la division du travail. La description des stratégies par lesquelles réagissent à cette nouvelle division du travail les quatre professions de la maîtrise d'œuvre étudiées, montre qu'au renouvellement de la division du travail des processus de construction correspondent de nouveaux modes d'organisation de ces professions : spécialisation et logique de réseau, notamment. Ainsi, par exemple, on observe que les architectes se chargent de moins en moins seuls des missions de maîtrise d'œuvre : environ 50% des missions réalisées[19], publiques et privées, sont le fait de d'architectes qui engagent une collaboration avec un autre professionnel, qu'il soit architecte, ingénieur, paysagiste, urbaniste…).

Enfin, le dernier chapitre est consacré à la question de la direction des processus. L'évolution du processus de maîtrise d'œuvre et la demande des maîtrises d'ouvrage convergent en effet vers la mise en place de processus dits partagés ou « négociés » entre professions de la maîtrise d'œuvre. Cette évolution rend pressante le besoin de compétences de « coordination » et « d'articulation » (« *managériales* » dans le langage indigène des professionnels) pour faire marcher ensemble les différentes actions et en maîtriser le bon déroulement. L'enjeu de lutte entre les professions qui participent à la production d'un bâtiment se porte donc sur ce qu'Anselm Strauss nomme le « travail d'articulation[20] ». Comme le note Florent Champy « les maîtres d'ouvrage sont ainsi

[17] La notion de champ, définie par Pierre Bourdieu, est utilisée ici pour évoquer d'une part le jeu de « pressions » et de « tensions » qui s'exerce sur ces professions et les luttes de concurrence qu'elles entretiennent pour « tenir » leur territoire face aux « nouvelles professions prétendantes ». Elle fait aujourd'hui l'objet d'un usage courant pour désigner simplement un milieu alors qu'elle suppose une véritable construction. Pour ma part, le matériau présenté ici et son traitement sont insuffisants pour vraiment construire un « champ de la maîtrise d'œuvre » ou plus généralement des « professions de l'aménagement de l'espace ». Ne disposant pas des moyens propres à réaliser une telle construction, je préfère en rester à une approche en termes de lutte et de division du travail. Pour une approche en termes de « champ de l'aménagement de l'espace » d'une part et de « champ architectural » d'autre part, on peut se référer respectivement aux travaux de Christian De Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte*, *op. cit.* et Véronique Biau, « L'architecture comme champ : un point sur l'état de la recherche », in Jean-Yves Toussaint, Chris Younes (Dir.), *Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions,* Actes du séminaire de l'INSA, Lyon, 22 mars 1996, Paris, Ed. de la Villette, 1997, pp. 121-129.

[18] *Idem*, p. 52.

[19] Selon les statistiques produites par la Mutuelle des Architectes Français (MAF) pour l'année 1998.

[20] Anselm Strauss, montre que la prise en charge de la « trajectoire » du malade « implique le calcul et l'exécution de nombreuses lignes de travail, qui à y regarder de près, sont constituées de groupes de tâches (…) et appellent une « coordination » car elles ne s'organisent pas, automatiquement d'elles-mêmes en séquences de temps appropriées. En d'autres termes, un travail supplémentaire – *un travail d'articulation* – doit être fait pour que les efforts collectifs de l'équipe soient finalement plus que l'assemblage chaotique de fragments épars de travail accompli ». Cf. Anselm Strauss avec Shizuko Fagerhaugh, Barbar Suczek, Carlyn Wiener, « Le travail d'articulation », in *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme,* textes réunis par Isabelle Bazsanger, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 191-244. Pour le monde de la construction la « trajectoire » s'apparente finalement au « processus de production d'un ouvrage ». C'est en effet sur la base de celui-ci que se forme un « arc de travail » pour reprendre le terme d'Anselm Strauss.

devenus les véritables responsables de la coordination du projet (…) cependant tous ne sont pas capable de mener à bien cette tâche dans de bonnes conditions, et nombreux sont ceux qui cherchent de nouveaux prestataires de service pour les y aider[21] ». En ce sens, l'enjeu principal des professions de la maîtrise d'œuvre semble être de remonter vers l'amont du processus pour y prendre ces positions, notamment vers l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Pour autant, on constate une indécision forte, eu égard aux compétences propres à assurer ce type de mission. Chacune des professions met en avant un caractère essentiel de son activité pour investir celle-ci sans qu'aucune ne parvienne vraiment à en stabiliser les contours. Les architectes revendiquent une *« culture de projet »* selon eux *« par nature transversale »*, les ingénieurs, leur formation à la fois technique et généraliste de haut niveau, les économistes, le caractère premier de la maîtrise des coûts, les OPC le caractère nécessairement relationnel de leur travail. Enfin, d'autres, issus du monde de la consultance ou de « l'ingénierie sociale » mettent en avant l'aspect essentiel de la gestion des processus et de l'association des populations à ceux-là. En définitive, la question du « management » et de la coordination des processus correspond à un enjeu de redistribution des places qui, à travers les débats qu'elle engage, contribue à faire évoluer chacune des professions vers une spécification plus fine et stratégique de sa professionnalité. Tout se passe comme si finalement et le renouvellement de la division du travail et l'entrée de nouvelles professions prétendantes se jouaient toujours sur l'investissement de missions de « médiation » ou « d'interface ».

Au niveau de la maîtrise d'ouvrage et de son assistance se joue donc un enjeu fondamental pour les architectes : celui de la concurrence d'autres profils professionnels pour la direction du processus de construction.

[21] Cf. *Sociologie de l'architecture,* La découverte, « Repères », 2001, p. 103.

Chapitre 1 – L'espace de la maîtrise d'œuvre : lieu de la lutte des places

Face à la difficulté à établir un lien fixe ou nominal entre les fonctions qui composent le processus de production d'un ouvrage et les métiers qui y concourent, il semble illusoire de tenter de construire une stricte typologie des partages de tâches dans l'acte de construire présupposant l'adéquation compétences-fonctions-métiers, concernant les activités de maîtrise d'œuvre. Au surplus, les manières dont les métiers de la maîtrise d'œuvre s'organisent pour prendre en charge les missions ou fonctions du processus de production d'un ouvrage sont relativement diverses et difficiles à appréhender : l'échelle progresse depuis la maîtrise d'œuvre « clef en main », qui intègre tous les corps professionnels, jusqu'à la distribution par profession de chacune des fonctions du processus.

Les changements survenus dans l'organisation et le partage des tâches entre les différents intervenants de la maîtrise d'œuvre invitent donc à poser la question de l'identification des compétences professionnelles de la maîtrise d'œuvre à partir de leur confrontation à une fragmentation des missions et à de nouvelles fonctions.

Longtemps, on a pensé l'ajustement entre la réalisation d'une fonction et une forme institutionnalisée du métier ou de la profession. C'est dans cette optique que la loi sur l'architecture de 1977, fait de l'architecte le garant de la qualité des projets d'édification du fait de l'obtention d'un diplôme estampillé DPLG. Les autres professions de la maîtrise d'œuvre sont moins instituées et défendent le plus souvent leur métier en faisant référence à la pertinence de leur activité. Mais elles cherchent également à mieux définir le cadre de leur intervention et à faire en sorte de passer du statut de métier à celui de « profession » ; donc à faire reconnaître le caractère incontournable de leur compétence et à obtenir un gain d'autonomie dans la maîtrise de leurs activités.

Pourtant, cette correspondance ou recouvrement entre une profession, un métier ou une activité, une fonction, est, on l'a dit, depuis une quinzaine d'années remis en cause au vu des constats faits à propos de la maîtrise d'œuvre, comme d'ailleurs de la maîtrise d'ouvrage[1] : diversification, spécialisation, apparition de nouveaux profils professionnels, glissements de rôles entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. On assiste tout simplement à une évolution de la division du travail dans le processus de production des ouvrages. Si l'on se réfère aux architectes, on sait effectivement que la délimitation de leur profession, le recensement de leurs membres et des positions qu'ils occupent, des activités qu'ils mettent en œuvre, est plus difficile qu'il n'y paraît[2]. Une part non négligeable de leurs effectifs est amenée à assumer des missions et des fonctions au-delà de leur définition initiale ou théorique. De même, la liste des fonctions assurées par un même métier, tel qu'économiste de la construction, est relativement large et en pleine évolution. L'éventail de l'intervention des ingénieurs est tout aussi important et complexe.

Selon la nomenclature INSEE, les statistiques concernant l'ingénierie et les services aux entreprises[3] ne comprennent pas moins de 20 secteurs. De même les nomenclatures des Offices Professionnels de Qualification livrent un paysage varié des compétences requises pour les activités de maîtrise d'œuvre ou d'autres comme l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. La distribution statistique des activités, comme leur approche qualitative, attestent d'une dispersion des fonctions exercées par une même profession. On parle d'ailleurs plus souvent de compétence[4] que de qualification ou de métiers.

Cette complexité reflète les évolutions de la production d'un bien immobilier. Celles-ci se traduisent notamment de la part des clients par des besoins d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'expertises diverses (juridiques, économiques…), de contrôle, de « management », de conseils en stratégie patrimoniale, en exploitation ou en maintenance, qui vont bien au-delà de la seule conception architecturale et constructive. Les professions de la maîtrise d'œuvre (ou d'autres) s'efforcent de répondre à ces besoins en faisant valoir leur qualification. Elles

[1] Cf. François Lautier (Dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances,* PUCA, 1998.
[2] Cf. le numéro spécial « Métiers » des *Cahiers de la recherche architecturale,* n°2-3, novembre 1999.
[3] Catherine Souquet, *L'ingénierie et les services aux entreprises en 1995,* Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Secrétariat d'État à l'Industrie, SESSI, 1995.
[4] La notion de compétence évoquée plus avant vise justement à rendre compte de l'insuffisance d'une approche mécaniste de la relation entre métiers et qualification. Elle est définie comme « un art à base de qualités individuelles et d'expérience » ou comme « l'ensemble des ressources professionnelles mises en œuvre dans la pratique », Cf. Dominique Monjardet, « Compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », in *Sociologie du travail,* n°1, 1987.

développent ainsi de véritables stratégies de positionnement dans le processus de production d'un ouvrage. Ces stratégies passent par la rénovation des organisations (« intelligence économique », « veille stratégique », « communication », « marketing » sont des termes passés dans la langue commune de ces métiers), la création de services singuliers, l'adaptation des qualifications ou la mise à niveau par des formations. Enfin, surtout, ce travail d'investissement et de positionnement des professions s'engage dans des relations « d'inter-dépendance » au sein de l'espace de la maîtrise d'œuvre.

Le travail qui est restitué ici porte essentiellement sur cette mise en correspondance. Dans un premier temps, les mouvements généraux qui affectent le processus de production, la fragmentation des missions, et le repérage de ses grands ensembles fonctionnels de tâches, sont décrits. Ensuite, sont précisées les principaux glissements entre fonctions et métiers vus au travers des professions.

1.1. Des « pressions » externes qui affectent l'équation fonctions et métiers

Tout d'abord, la relation quelquefois complexe à établir entre fonctions et métiers de la maîtrise d'œuvre découle d'une transformation importante des stratégies des clients[5] et de l'organisation des processus de production. Sans entrer dans une analyse exhaustive de l'organisation des maîtrises d'ouvrage, il convient de restituer les grandes lignes de ces modifications.

Les exigences des clients

De manière générale, la recherche accrue de prévisibilité et de « qualité » des maîtres d'ouvrage, la sophistication des procédures et des techniques, ainsi que l'évolution des réglementations, et l'émergence de nouveaux aspects de la demande se conjuguent pour encourager une recomposition du paysage des métiers de la maîtrise d'œuvre. Comme l'exprime Christian De Montlibert, « Tout se passe comme si les maîtres d'ouvrages voulaient à nouveau contrôler étroitement la production architecturale et y imposer les logiques de leurs intérêts : économiques, utilitaires, esthétiques[6] ».

Cette pression se traduit par une double exigence de chiffrages et d'études préalables, comme d'une forte demande de coordination, de la part des maîtres d'ouvrage. Ceci, jusqu'à l'établissement même d'une phase propre à la « programmation » et l'autonomisation complète de la fonction d'économiste. La question des coûts et de l'efficacité économique a pris une place importante comme la maîtrise de nombreuses externalités, auxquelles doit se confronter un projet immobilier. Pour aller vite, dans un premier temps, on peut dire les choses telles que les expriment les maîtres d'ouvrage eux-mêmes : « maîtriser les coûts, les délais, et la qualité[7] ». Cette volonté se traduit en fait par une demande accrue de compétence en termes de « produit » et de « processus » ; une rationalisation technico-économique. D'un côté, il s'agit de définir aux mieux les caractéristiques du « produit » (le bien immobilier) en fonction d'une cible de clientèle, d'une enveloppe financière et de caractéristiques techniques (entre autres pour des enjeux évidents de durabilité et de maintenance) ; de l'autre,

[5] La maîtrise d'ouvrage et la commande ont fait l'objet d'un regain de production de connaissance ces dix dernières années. Cf. entres autres : *Espaces et Sociétés*, « Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande », n°105-106, 2001 ; François Lautier (dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, PUCA, 1998 ; Florent Champy, « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte », in *Genèses,* n°37, 1999, pp. 93-113 ; Isabelle Chesneaux, Bernard Haumont, « L'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude comparative », *Jeudis de la commande,* PUCA, 21 octobre 1999. Enfin, pour une information sur la commande, les marché et les clients des professions de la maîtrise d'œuvre », cf. Elisabeth Courdurier, Guy Tapie (dir.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre, op. cit.* pp. 47-88.

[6] Cf. *L'impossible autonomie de l'architecte, op. cit.*, p. 53.

[7] L'évocation de ce triptyque est récurrente. Par exemple, dans les articles consacrés à la maîtrise d'ouvrage dans la revue professionnelle « Le Moniteur » ou dans les documents proposés par l'association « Architecture et Maîtres d'Ouvrage », association nationale soutenue par les pouvoirs publics qui chaque année décerne un « prix AMO » pour *« récompenser le maître d'ouvrage et l'architecte d'une réalisation remarquable par sa qualité architecturale ».* Par « Qualité architecturale », l'association AMO (cf. le site www.amo.asso.fr) entend entre autres choses *« l'aptitude à être conforme aux besoins exprimés par une programmation préalable définissant avec précision les contraintes et exigences sociales, esthétiques, urbanistiques, fonctionnelles et économiques de l'opération ».* De façon générale, l'apparition du thème de la « qualité » dans la relation architecte/maître d'ouvrage est d'ailleurs aujourd'hui l'objet de nombreuses publications et actions soutenues par le Ministère de l'Équipement et la Direction de l'architecture (DAPA). Citons par exemple : Philippe Dehan, *Qualité architecturale et innovation – Méthodes d'évaluation et études de cas,* PUCA, 1999 ; Jean-Jacques Terrin, *Qualité, conception et gestion de projet,* PUCA, 1998. L'introduction de ce thème de la « qualité » (qui n'est d'ailleurs pas propre à l'architecture, mais prolifère aujourd'hui dans tous les domaines) repose le plus souvent sur des références aux sciences de la gestion et traduit une volonté de rationalisation technico-économique et d'évaluation sur le modèle industriel. Sous ce regard on pourrait d'ailleurs se demander si l'imposition de ce terme ne s'accompagne pas de stratégies d'investissement de la part de professionnels de la gestion et du « management ».

il s'agit de faire tenir ensemble dans le temps des équipes de production, de plus en plus segmentées, tout en exigeant le respect des objectifs voulus à l'origine des opérations engagées. Ainsi assiste-t-on à l'émergence d'un monde du conseil et de l'assistance qui prend position, dans le processus de production d'un ouvrage, entre le client et l'architecte. La demande de conseils, d'études préalables, de diagnostics, des maîtres d'ouvrage est alors un lieu d'investissement privilégié pour de nouvelles professions de diverses origines réclamant un statut d'expert[8].

Pour ce qui concerne, ensuite, les procédures et la réglementation, les trois lois et décrets parus depuis 1973 donnent une image grossie de la fragmentation du processus de production et de l'émergence de la notion de maîtrise d'ouvrage, si ce n'est de sa professionnalisation[9]. D'abord, le décret sur l'ingénierie de 1973 institue une démarcation claire entre trois pôles : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises. Ensuite, la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 instaure un monopole d'exercice des architectes pour la conception d'édifices neufs non agricoles de plus de 170 m². Enfin, en 1985, la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) et ses décrets, réaffirment le « devoir de maîtrise de l'ouvrage » ou « devoir de commande ». Elle permet ainsi d'asseoir et la nécessité du programme, et le rôle et la fonction d'assistance en maîtrise d'ouvrage. Depuis lors, les fonctions liées à la phase de définition et de préparation des opérations de construction n'ont cessé de se développer et se sont rendues indispensables au point même qu'aujourd'hui, les découpages, comme la méthode, sous-tendue par la loi MOP servent de modèle y compris à la maîtrise d'ouvrage privée.

> La loi MOP (12 juillet 1985) instaure l'obligation de définir un « programme » et précise dans son article 2, les contours de l'action du maître d'ouvrage : « Le maître de l'ouvrage est la personne morale (…) pour laquelle l'ouvrage est construit. (…) Il lui appartient après *s'être assuré de la faisabilité de l'opération envisagée*[10] d'en déterminer la localisation, d'en *définir le programme*, d'en arrêter *l'enveloppe financière prévisionnelle*, d'en assurer le financement, *de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé* et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les études et l'exécution des travaux ». Par ailleurs : « le maître de l'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de *qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement*, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage ».

Enfin, il faut souligner d'autres enjeux qui sont également des facteurs de changements de l'organisation des processus : la prise en compte des préoccupations d'ordres environnementales et patrimoniales, d'une part, et la volonté croissante d'association des populations aux décisions d'autre part. Le renouvellement des « philosophies » d'action sur la ville à travers le thème général de la « qualité de vie » semble avoir des répercussions importantes sur les métiers de la maîtrise d'œuvre. La désillusion des promesses modernistes, l'émergence des préoccupations environnementales[11] et de qualité urbaine, ont aussi constitué des facteurs non négligeables du renouveau des fonctions de maîtrise d'œuvre[12]. Aussi, aujourd'hui les approches dites de « Haute Qualité Environnementale » (HQE[13]), le désamiantage, la nécessité de réhabiliter le bâti ancien, la

[8] Cf. François Lautier (Dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, PUCA, 1998, et Olivier Chadoin, « Structure et organisation des entreprises de maîtrise d'ouvrage en France, Espagne, Allemagne », rapport, PUCA, 1998 ; et aussi Isabelle Chesneaux, Bernard Haumont, *L'assistance à la maîtrise d'ouvrage : étude comparative,* Rapport, PUCA, 1999.

[9] Pour évoquer ce changement Florent Champy n'hésite pas à parler d'une « professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage » expliquant que « le rôle accru joué par les maîtres d'ouvrages public et parapublics dans le travail de conception, grâce au développement en leur sein de compétences nouvelles et à l'augmentation de leur capacité de contrôle sur le travail de l'architecte, constitue un des changements les plus importants intervenus depuis le début des années quatre-vingt en France », cf. *Sociologie de l'architecture, op. cit.* p. 90. De même, Guy Tapie parle à propos des maîtres d'ouvrage de l'émergence de « clients savants », cf. in *Sociologie de la fabrication des espaces – architectes et autres professionnels, op. cit.* pp. 62-63.

[10] C'est moi qui souligne.

[11] Ce thème n'est pas développé ici. Je me permets de renvoyer le lecteur intéressé à ma thèse : *Être architecte : les vertus de l'indétermination… op. cit.*, pp. 253-256.

[12] Pour une appréhension générale de l'impact de ces thèmes voir Francis Beaucire, « Contraintes écologiques et développement durable », in *Vers un nouvel urbanisme ; faire la ville. Comment ? Pour qui ?,* La documentation française, 1996, et aussi, Yves Janvier, *L'aménagement urbain face aux nouveaux enjeux de société,* rapport, DAEI, 1995.

[13] La HQE, méthode élaborée par l'association du même nom, consiste à concevoir un ouvrage satisfaisant à un ensemble d'objectifs environnementaux mesurés par des critères dont seule cette association a le secret puisque le terme HQE et son

gestion des contraintes d'insertion urbaine, de développement de la consultation des habitants, sont autant de thèmes qui renouvellent les préoccupations des professionnels de l'aménagement ainsi que leurs pratiques.

Évidemment ces préoccupations n'ont pas d'impact en soi, mais elles sont des ressources externes mobilisables pour l'entrée de nouvelles professions dans les processus de production des ouvrages. Ainsi, aujourd'hui est-il commun de voir mentionner dans les appels d'offre de construction la nécessité d'associer des professionnels de l'ergonomie, de l'environnement, de l'ingénierie sociale, de l'acoustique, de l'éclairage… Obligation est souvent faite, de constituer des équipes pluridisciplinaires. Ainsi, en 1998 sur 69 716 collaborations d'architectes, 55 779 concernaient des collaborations avec des « non architectes[14] ». Tout se passe en fait comme si prendre place dans le processus de production c'était aussi en définir de nouveaux enjeux. Les ergonomes par exemple feront ainsi valoir leur capacité à prendre en compte « l'usage », délaissé selon-eux par les architectes ; les paysagistes la qualité de l'environnement définie comme un enjeu essentiel… L'une des stratégies privilégiée par ces professions consiste finalement à imposer un nouveau principe de « qualité » des bâtiments : usage pour les ergonomes, environnement pour les professions du paysage…

Processus de production et division fonctionnelle

Pour comprendre comment les professionnels s'organisent et se partagent les tâches dans une division du travail on peut partir d'une analyse des fonctions qui composent le processus de production d'un ouvrage. Celle-ci fait apparaître deux faits concomitants : une fragmentation des missions traditionnelles de la maîtrise d'œuvre et une division du travail autour de la structuration de cinq ensembles de fonctions. Les tableaux qui suivent permettent d'identifier cette division du travail et ses mécanismes.

Découpage simplifié des taches du processus de production d'un ouvrage[15]

PHASES CLASSIQUES DU PROCESSUS DE PRODUCTION						
commande	esquisse	avant-projet	projet	contrats	travaux d'exécution	réception, fin de l'ouvrage
DÉTAIL SIMPLIFIÉ DES MISSIONS						
- préparer la demande, conseiller la maîtrise d'ouvrage dans ses choix et ses hypothèses… - études préalables -programme - faisabilité technico-économique - modalités de réalisation	- concevoir l'ouvrage, (calculs, projet, éléments techniques, économie…) - esquisse - avant-projet (avant-projet sommaire, avant-projet détaillé) - dossiers (permis de construire, qualité, sécurité…)	faire réaliser l'ouvrage ; superviser sa réalisation et coordonner les travaux - passation des contrats de travaux - plans d'exécution - études de synthèse, ordonnancement, pilotage et coordination (respect des délais, conformité)				Assister la maîtrise d'ouvrage pour la réception, (mise en route, maintenance, commercialisation, communication…) - assistance à la réception - exploitation, maintenance, commercialisation…

La prise en charge de ce processus renvoie donc à des préoccupations et des fonctions différentes pour lesquelles chaque profession tente de faire valoir sa qualification. Le tableau suivant donne une représentation des problématiques fonctionnelles plus générales qui ordonnent à l'heure actuelle les prises de positions des professions dans le processus de production. Il identifie des fonctions du processus de production d'un ouvrage et les types d'acteurs qui y répondent. Ce classement définit de grands ensembles fonctionnels dans la production d'un ouvrage qui ne correspondent pas à un partage des tâches ou une division technique du

utilisation sont déposés et protégés. Reste que celle-ci dispense de nombreuses formations auprès des architectes et que la HQE est présente dans les modules d'enseignement de certaines écoles d'architecture.

[14] Données de la Mutuelle des Architectes Français (MAF), citées par Florent Champy, in *Sociologie de l'architecture, op. cit.* pp. 100-101.

[15] Ce tableau n'a pas prétention à épuiser les possibles. Il vise seulement à donner des repères pour comprendre le positionnement de chacun des acteurs professionnels. Pour ce dernier j'ai retenu comme principe le découpage entre préparation/conduite/transmission/réception proposé par Jean Jacques Terrin in *Qualité, conception, gestion de projet,* PUCA, 1998.

travail[16]. Cette répartition n'est présentée ici qu'à des fins de compréhension car, comme l'exprime Bernard Haumont : « il serait sans doute illusoire d'essayer de construire une stricte typologie des partages des tâches présupposant peu ou prou l'adéquation compétences-fonctions-métiers, au moment où les fonctions techniques, économiques et culturelles, concernant les activités de conception architecturale ou encore urbanistique enregistrent des changements majeurs ainsi que l'émergence de nouvelles façons de concevoir », En effet, on va le voir, chacune de ces fonctions fait l'objet d'un travail d'investissement permanent de la part des professions de la maîtrise d'œuvre, l'objectif de chaque profession étant finalement de définir l'une de ces fonctions comme son territoire légitime et réservé. En ce sens, l'espace de la maîtrise d'œuvre est bien le lieu d'une « lutte des places ».

Fonctions et acteurs du processus de production d'un ouvrage[17]

Fonctions	Missions (à l'échelle du bâtiment)	Nom des acteurs
Fonctions d'assistance et d'aide à la décision	Programmation et montage technico-financier du projet. Études préalables et diagnostics.	Maîtrise d'ouvrage (clients, assistants à la maîtrise d'ouvrage)
Fonctions de conception et de mise au point constructive	Conception du projet, de ses caractéristiques architecturale et technique, économique, plans d'exécution	Maîtrise d'œuvre (architectes, ingénieurs, économiste…)
Fonctions d'exécution et de réalisation	Construction du projet par les entreprises d'exécution.	Entreprises d'exécution (corps d'état ou entreprise générale)
Fonctions de gestion et de maintenance	Gestion et entretien de l'ouvrage réalisé	Maîtrise d'ouvrage (clients, assistants à la maîtrise d'ouvrage)
Fonctions de coordination, contrôle, communication	Conception, vérification et validation des normes, coordination des entreprises d'exécution, diffusion des informations	Métiers de la maîtrise d'œuvre (OPC, économistes, architectes) et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Fonctions d'aide à la décision et de programmation

Le premier grand groupe de fonctions recouvre la préparation de la conception qu'illustre la demande croissante d'études et de gestion de projet de la part des maîtres d'ouvrage ; soit, de « maîtrise des coûts, des délais et de la qualité ». Elles comprennent l'élaboration de diagnostics préalables, de conseils sur les objectifs et les procédures. Elles peuvent aller jusqu'à la mise au point des programmes et le montage technico-financier des projets.

C'est ainsi qu'on observe ces dix dernières années une forte croissance des missions de conseil et d'expertise « sans exécution » dans le monde des métiers de la maîtrise d'œuvre. Parallèlement, le nombre des entreprises qualifiées sur des missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) n'a cessé d'augmenter. Ce mouvement est récent. Pour exemple, 25 % des entreprises d'AMO ont été créées entre 1991 et 1995, dont 12 % entre 1996 et 1998[18]. Suivant les marchés, les acteurs en charge de ces questions ne sont pas de même nature puisque pour les marchés d'infrastructure, c'est essentiellement l'ingénierie publique qui occupe ce terrain ; dans l'industrie, c'est souvent un couplage entre des consultants intervenant dans le domaine de l'organisation, du financier voire du marketing, et la technologie du « process » qui sont sur le devant de la scène. Globalement, on a à faire là à une nébuleuse « d'experts » d'origine et de statuts extrêmement divers.

Ce développement des missions de « préparation de la conception » par des programmes, des études préalables, et conseils, traduit en fait deux choses : d'abord un accroissement de la capacité des commanditaires à contrôler le travail des architectes, ensuite une professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage qui devient un lieu d'entrée pour de nouvelles professions. Ainsi, les « programmeurs » ou « programmistes » élaborent un « programme » qui vise à aider les maîtres d'ouvrage à traduire et faire respecter leurs exigences (juridiques, d'usage,

[16] Cf. « Les métiers et les compétences de la conception architecturale et constructive. Questions de prospectives » in *Forces et tendance de la maîtrise d'œuvre, op. cit.*, pp.11-40.

[17] Ce tableau est construit d'après Guy Tapie, *Les architectes, mutations d'une profession*, *op. cit.*, p. 209.

[18] Selon les données de l'enquête d'Isabelle Chesneaux et Bernard Haumont, « L'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude comparative », *Jeudis de la commande,* PUCA, 21 octobre 1999.

économiques…) auprès des architectes. Pour autant, cette « nouvelle profession » ne fait pas l'objet d'une formation spécifique et reconnue[19]. Aussi assiste-t-on à une concurrence de définition de cette mission entre des professions qui cherchent à l'investir. Les ergonomes prétendent par exemple construire une *« maîtrise d'ouvrage d'usage[20] »* en identifiant et défendant les intérêts des utilisateurs face à l'architecte, les environnementalistes à préserver la qualité et la « durabilité » des bâtiments…

Fonctions de conception et mise au point exécutive

Cette fonction est typiquement identifiée aux quatre professions de la maîtrise d'œuvre : architecte, ingénieur, économiste, Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC). Pour cette dernière, la répartition des tâches qui s'opère, entérine la division du travail instaurée depuis la fin des années soixante-dix : aux architectes, la conception du projet et sa traduction spatiale à plusieurs moments de sa production, de l'esquisse à l'avant-projet détaillé ; aux ingénieurs et aux bureaux d'études, la technique du bâtiment et la mise au point constructive ; aux gestionnaires et aux économistes l'économie du projet, et aux OPC le déroulement et l'organisation du chantier. Chacun appartient le plus souvent à une organisation autonome : l'agence.

Aujourd'hui, la prise en charge de ce type de fonction est devenue plus autonome et suit la complexité architecturale, technique, urbaine, économique de la conception d'un bien immobilier. Aussi, la mise au point constructive est le plus souvent l'œuvre d'un collectif, créé par nécessité ou par affinité, au prix de montages contractuels quelquefois complexes, même si l'architecte reste souvent le mandataire. Aux acteurs traditionnels du secteur (architectes, bureaux d'études, économistes, OPC), on a vu s'adjoindre de plus en plus de spécialistes sollicités pour une expertise de type technique, ingénieurs spécialisés principalement.

Fonctions d'exécution et réalisation

La réalisation d'un projet passe aussi par l'anticipation des questions de construction et de chantier. Aussi, cette phase s'est-elle également progressivement autonomisée. L'accord entre les intervenants est pensé au préalable mais ne résout pas la totalité des problèmes lors de la réalisation de l'ouvrage. Le chantier introduit sa propre logique et ses propres références, celles des corps de métiers de l'exécution. Les modalités d'attribution des marchés de travaux conditionnent les relations entre entreprises de travaux et maîtres d'œuvre. L'organisation des métiers qui concourent à l'exécution de l'ouvrage se fait principalement selon deux modalités : en « lots séparés », chaque entreprise se voit attribuer une tâche (gros œuvre, plomberie, électricité, maçonnerie…) ; en « groupement », une entreprise est mandataire et responsable de l'ensemble des métiers qui concourent à la réalisation de l'ouvrage.

L'appel d'offres par « lots séparés », très répandu dans la commande publique, pose la question de la coordination du chantier. Autrefois tâche de l'architecte, souvent confiée en extension de mission, elle est aujourd'hui investie par des professionnels libéraux, chargés de gérer les délais et les moyens ; le suivi technique et architectural étant à la charge d'autres acteurs de la construction (Architecte, BET, Bureau de contrôle). D'autres opérateurs sont aussi possibles : les « architectes d'opération », qu'ils aient participé ou non à la conception de l'ouvrage, ou les « conducteurs de travaux ». De même, d'autres données s'y sont greffées : l'organisation des tâches, la circulation des documents, le suivi et le contrôle... Ainsi, pour les « grands chantiers » (Grande Bibliothèque, opéra Bastille, Parlement européen…) une mission dite de « synthèse d'exécution » s'est-elle développée. Celle-ci vise à collecter les plans et à les « recoller » à l'aide d'outils informatiques spécialisés afin de repérer les éventuelles incohérences entre les différents intervenants, au stade du chantier, qu'elle se donne pour mission de coordonner[21].

Fonctions de gestion et de maintenance

La fonction de gestion et de maintenance des bâtiments a toujours existé en soi. Sa particularité autrefois était d'être pensée et gérée après l'édification, de façon déliée de la programmation voire de la conception.

---

[19] Il existe néanmoins un Institut Français de formation à la programmation et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais délivre actuellement un DESS de « programmation architecturale ».

[20] Cf. Didier Dubourg, Jacques Escouteloup, Jean-Philippe Guillemet, *Positionnement des maîtrises d'ouvrage dans les processus de conception – Le cas de l'hébergement pour personnes âgées*, rapport pour le Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement – Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction, Mai 2004.

[21] Les textes de la loi MOP, en particulier l'article 24 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 donnent une définition et un contenu juridique à cette mission. Pour une illustration de son usage Cf. Olivier Chadoin, « L'agence Architecture Studio et la mission de synthèse d'exécution », in Ben Mahmoud Jouini (dir.), *Co-conception et savoirs d'interaction »,* PUCA, 2003, pp. 237-259.

Aujourd'hui, elle fait l'objet de réflexions et d'investigations poussées sur tous les plans : les matériaux, les fonctions, la maintenance future. Elle est devenue de la « gestion patrimoniale ». Dans une logique d'optimisation économique, on s'intéresse davantage aux paramètres qui conditionnent le devenir des constructions. Tous les acteurs sont concernés par ce processus : architectes, ingénieries, économistes de la construction. Ainsi, les Assistants à la Maîtrise d'ouvrage développent-ils une la rhétorique de la « qualité » et parlent de « durabilité » ou « d'approche produit[22] ». Il s'agit donc dorénavant d'inclure dès le stade de la conception et le travail de l'architecte les contraintes de gestion, d'utilisation, d'entretien, et de vieillissement des ouvrages.

Fonction transversale : « articulation » et « coordination »[23]

La fragmentation des missions du processus de production des ouvrages d'une part et la perte de la fonction « d'orchestration » ou « d'articulation[24] » de l'ensemble des acteurs par les architectes fait de cette fonction transversale d'articulation et de coordination un enjeu d'investissement pour de nombreuses professions. Si indéniablement ce sont les « maîtres d'ouvrage qui sont devenus les véritables responsables de la coordination du projet[25] », il reste que cette mission est le plus souvent déléguée[26] à des métiers d'assistance en matière de coordination. Il s'ensuit l'observation d'un fort développement des fonctions de « régulation » et de « traduction » dans les dispositifs de projet à plusieurs niveaux, comme on a pu le voir dans la précédente partie avec le cas de Bercy. Ces missions sont, soit autonomes et centrées sur des aspects techniques pointus, soit, sont le fait de métiers moins traditionnels de la maîtrise d'œuvre et engagent alors des compétences de « management ». C'est par exemple le cas d'un « nouveau métier », dont il est malaisé d'identifier la formation, mais qui revendique une capacité à conduire efficacement et rationnellement la réalisation des projets de construction : celui de *« project manager[27] ».*

Le but est d'organiser, de coordonner et planifier les actions en vue de la réalisation concrète. Les missions sont dirigées vers la mise au point et la définition de procédures et méthodes de travail. Elles visent à ordonner les politiques, plans, projets dans le temps (délais et phasage) et dans l'espace (plans de répartition des interventions). Autrement dit, à parvenir à un plan d'organisation d'ensemble pour parvenir à la réalisation du bâtiment. De ce point de vue cette mission s'apparente à ce qu'Anselm Strauss nomme le « schéma directeur de la trajectoire[28] ». C'est une des fonctions les plus importante et cruciale des fonctions transversales. Sa caractéristique est d'être liée à d'autres activités plus techniques : le projet architectural et urbain ; la planification technique et organisationnelle ; la gestion économique et politique du processus.

---

[22] Jean-Jacques Terrin, définit deux approches complémentaires de la « gestion de projet » et de la « qualité » : l'une, dite « produit », « privilégie le point de vue de l'utilisateur, prend en compte l'ensemble des caractéristiques et des comportements du produit tout au long de son cycle de vie ; l'autre, dite « process », a pour objectif « d'optimiser la réalisation d'un produit en termes de qualité, de réduction des coûts et des délais ». Cf. *Qualité, conception, gestion de projet,* PUCA, 1998, p. 56. On retrouve ici encore la volonté d'introduire une rationalité technico-économique issue du monde de l'industrie dans le secteur de la production des biens immobiliers.

[23] On s'en tient essentiellement à des fonctions de régulation ou de coordination car elles apparaissent comme les plus importantes pour comprendre comment les dispositifs d'action en commun se tiennent et saisir la place qu'y occupent les architectes. Il existe néanmoins d'autres fonctions comme le contrôle ou la communication qui ne sont pas abordées ici. Pour le contrôle, il s'agit de vérifications, validations et réorientations des solutions. Le but est de vérifier l'adéquation des projets aux règlements en matière de droits des sols et d'urbanisme, et aux normes en cours dans la construction. Pour la communication**,** il s'agit de concevoir, organiser et diffuser l'information sur et autour du projet. Inégalement développée selon les projets cette fonction est relativement forte dans la production urbaine. Ce besoin de communication peut d'ailleurs engager le développement d'offres globales de maîtrise d'œuvre incluant cette dimension.

[24] Cf. Anselm Strauss avec Shizuko Fagerhaugh, Barbar Suczek, Carlyn Wiener, « Le travail d'articulation », in *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme, op. cit*, pp. 191-244.

[25] Cf. Florent Champy, *op. cit.* p. 103.

[26] L'autonomisation des maîtrises d'ouvrage a effectivement le plus souvent pour pendant un allégement de leurs fonctions techniques et un recours croissant à des professionnels externes. Cf. François Lautier (dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, PUCA, 1998, et Olivier Chadoin, « Structure et organisation des entreprises de maîtrise d'ouvrage en France, Espagne, Allemagne », rapport, PUCA, 1998.

[27] Ce profil revendiquant une capacité de « management » de l'ensemble des intervenants de la construction, et ses références, sont décrits plus après dans la partie consacrée aux professionnels de l'Ordonnancement, du Pilotage et de la Coordination.

[28] Cf. « Le travail d'articulation », in *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme, op. cit.*, pp. 191-244. On pourrait en poussant l'analogie au monde médical ici parler de « schéma directeur du processus de construction ».

De nombreux acteurs revendiquent cette fonction comme une dimension de leur compétence propre (architectes, éventuellement ingénieurs) alliée à la dimension technique et constructive. D'autres revendiquent cette mission de manière autonome, comme une mission strictement « managériale ». Dans tous les cas, et nous le verrons dans le quatrième chapitre de cette partie, elle est un enjeu fort des stratégies de positionnement des métiers de la maîtrise d'œuvre, cela qu'ils soient prétendants à l'entrée ou tenants de l'espace de la maîtrise d'œuvre.

1.2. Des fonctions aux territoires professionnels

Ce qui marque donc actuellement la maîtrise d'œuvre ce n'est donc pas seulement l'éclatement de certaines missions, leur parcellisation, mais c'est aussi l'invention de nouveaux postes sur la base des formations traditionnelles de la maîtrise d'œuvre. Pour exemple, les rôles de programmateur ou d'assistant à la maîtrise d'ouvrage, correspondent à la spécialisation de certains professionnels sur des étapes spécifiques de l'édification. D'autres fonctions, telles que celles de communication ou de « management », peuvent être prises en charge par des métiers inhabituels dans le champ de la maîtrise d'œuvre (ergonomes, consultants, ethnologues…). On peut distinguer dans cette croissance de la division du travail de maîtrise d'œuvre deux mouvements.

Le premier, de fragmentation des expertises globales, renvoie à plusieurs figures. Il concerne en particulier les professions instituées qui détachent de leur mission une fonction particulière. C'est le cas des métiers historiquement reconnus comme faisant partie de la maîtrise d'œuvre, tels les architectes et les ingénieurs. À ce niveau, la compétence originelle demeure prépondérante. Elle est en fait le socle sur lequel des professionnels prennent position sur une mission spécifique du processus (communication, assistance). C'est par exemple le cas des architectes qui se spécialisent sur des secteurs de production ou des missions particulières telles que la programmation du logement, la définition de stratégies urbaines ou des ingénieurs qui concentrent leurs prestations sur une spécialité ou sur un moment du processus (la gestion des travaux par exemple).

Le second est celui du développement et de l'invention de nouveaux métiers ou l'apparition de nouvelles fonctions au sein des processus de construction. Là, il ne s'agit plus tellement de répondre à une demande ponctuelle ou précise et complexe au niveau technique par spécialisation mais au contraire de susciter et de parvenir à imposer la prise en charge de fonctions nouvelles. Aussi, se mettent en place et s'autonomisent des fonctions selon une logique de « niche » (c'est le cas par exemple des AMO spécialisés dans les ouvrages complexes, les espaces de travail…), tandis que d'autres métiers moins « historiques » de la maîtrise d'œuvre (financier, géographe, juriste…) s'approprient de nouvelles missions et entrent plus ou moins dans son champ (montage d'opération, management de projet…). Le plus souvent, ces métiers répondent par une stratégie d'offre nouvelle aux mouvements, émanant de côté la maîtrise d'ouvrage, évoqués plus avant. Dans le cas des logiques de « niches », c'est encore le savoir ou l'expertise technique de spécialistes qui prévaut alors que dans le cas des métiers dits « moins traditionnels » c'est sur une capacité de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans ses choix stratégiques que se fonde le positionnement.

Ces métiers dits « nouveaux » renvoient à des préoccupations relativement récentes en matière d'aménagement de l'espace et de construction. Pour la plupart, ils sont nés d'un déplacement d'objectifs ou de la naissance de préoccupations nouvelles[29] en matière de politique spatiale[30]. Le vocabulaire actuel lié à l'émergence de préoccupations environnementales (environnement, paysage, cadre de vie, qualité de vie), et d'une volonté de maîtrise des processus avec une prévisibilité économique comme technique dans les opérations (coordination, management, qualité, coût global) le traduit assez bien. Il en est ainsi des urbanistes, des paysagistes, des programmateurs et des assistants à la maîtrise d'ouvrage en général. Il s'agit là, en fait, de professions dont les missions, comme les formations, ne bénéficient pas encore d'une reconnaissance suffisamment claire et forte

[29] Cette différence entre métiers nouveaux et métiers historiques de la maîtrise d'œuvre évoque la distinction qu'opère Robert Castel, entre « expert institué » et « expert instituant » : alors que l'expert institué est légitime, imposé par la loi et connaît une définition historique de sa formation sur des questions à traiter, l'« expert instituant », s'institue comme expert en construisant une nouvelle définition du problème à traiter. Il « rassemble les pièces du dossier d'une affaire ou d'un scandale ou recueille toutes sortes de preuves, de témoignages et d'indices d'un « problème » jusque-là ignoré. Il s'auto-constitue comme expert dans le même mouvement où il constitue une cause à défendre ». Cf. Robert Castel, « L'expert mandaté et l'expert instituant », in « Situations d'expertise et socialisation des savoirs », Saint-Etienne, CRESAL, 1985, Cité par Valérie Amiraux et Daniel Cefaï, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », in *Culture et Conflits*, n°47, Automne 2002.

[30] Pour ce qui est de l'émergence des professions liées à l'environnement, cf. Françoise Dubost, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », in *Sociologie du travail*, n°2, 1985, p 154-164.

pour imposer leur position[31], notamment par le droit. La revue d'orientation « *Avenir* » le concède notamment : « *il est difficile de dresser un tableau d'ensemble de la formation des urbanistes, car il n'existe ni diplôme national d'urbaniste, ni école nationale d'urbanisme et le domaine de l'urbanisme lui-même est vaste et pluridisciplinaire* »[32]. Quant aux fonctions liées à l'AMO, elles sont encore hétéroclites et font pour l'instant plus appel à la notion de « compétence » qu'à celles de « profession ». Aussi, il reste malaisé de définir avec exactitude les contours des professionnels exerçant ces fonctions et plus encore d'avoir une vision claire des lieux assurant ce genre de formation. Il n'en demeure pas moins, que ces fonctions sont peu à peu parvenues à s'imposer dans le monde de la construction. Par ailleurs, si elles ne s'identifient pas encore directement par des formations, c'est qu'elles sont largement le fait de parcours professionnels singuliers de personnes ayant une base de formation liée aux métiers traditionnels de la maîtrise d'œuvre.

Une structure de conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)

Créée à l'origine pour servir la maîtrise d'ouvrage de logements sociaux qui voulait disposer de *« son propre prestataire de service professionnel »,* la structure dans laquelle travaille M. Klein[33] compte 50 consultants répartis dans 4 agences : Lyon, Paris, Lille, Marseille et couvre 4 départements.
C'est une structure pluridisciplinaire dans laquelle on trouve sous le titre de consultants, essentiellement des urbanistes DESS, des DEA de Sciences Politiques et des architectes. Les recrutements sont dirigés essentiellement vers des profils de type urbanisme ou Science Po et ESC, avec une différence de trajectoire : d'un côté les personnes plus ou moins spécialisées de type DESS urbanisme ou Architecte DPLG qui restent techniciens, de l'autre, les profils de type sciences politiques, ou École supérieure de commerce ou management, plus souvent dévolus à des fonctions d'encadrement, de conseil, et de gestion des affaires.
Selon M. Klein, le recrutement croissant de profils du second type traduit moins une volonté d'investir d'autres marchés et de diversifier l'activité qu'une volonté de changer la *« culture de l'entreprise »* : *« Déjà il y a quelques années, on ne se nommait pas 'consultants' mais 'chargés d'étude' et l'image n'est pas la même. Il a, semble-t-il, été estimé que les personnes qui étaient chargés d'étude depuis longtemps n'étaient pas capables d'évoluer vers un poste de consultant ».*
Pour M. Klein, c'est un *« changement de métier »* qui s'opère : *« jusqu'alors on travaillait sur des études en tant qu'expert et aujourd'hui on va plus vers un métier de conseil ; le discours c'est qu'il faut arrêter de faire des études et travailler plus vers des aides à la décision et l'élaboration de stratégies ».* Ce glissement se traduit par *« un travail de médiation plus fort entre le décisionnel et le technique ».* Surtout, en se recentrant sur une fonction d'aide à la décision, les éléments d'étude et de prise en compte du technique sont de plus en plus délégués : *« on s'associe de plus en plus avec des bureaux d'étude, des urbanistes, ou des d'architectes (…) Là on peut aller jusqu'à l'esquisse dans les programmes de renouvellement ; ces associations se font aussi lorsqu'on doit investir une région ou on n'est pas connu, alors on s'associe avec un local ».*

Ces deux sources de changements de l'espace professionnel de la maîtrise d'œuvre s'actualisent chacune à deux niveaux : à celui des organisations et à celui de la compétence des individus.

Au niveau des organisations trois cas de figure sont possibles : premier cas, celui d'une fonction qui s'autonomise et fait l'objet de la création d'un département ou service détaché des autres fonctions assurées par la structure. Ainsi, par exemple, dans certaines agences d'architecture une fonction de communication des projets peut faire l'objet d'un traitement indépendant de la conception architecturale et technique. Dans ce cas, un architecte de l'agence se sépare de ses prérogatives de conception pour assurer cette seule fonction de communication.

[31] Il faut cependant souligner : la reconnaissance de la profession de paysagiste ; la création d'un Conseil Français des Urbanistes visant à la protection du titre et à la certification des organismes de formation ; et, la mise en place de nombreuses formations pour ce qui concerne les diverses missions réunies sous le vocable d'AMO.
[32] Cf. *Avenir*, Revue de l'ONISEP, 1993
[33] Dans le souci de préserver leur anonymat, les personnes rencontrées et citées dans les exemples choisis sont désignées par des pseudonymes.

Second cas, un bureau d'étude d'ingénierie peut décider de la création d'un service interne faisant appel à un nouveau métier en intégrant les compétences d'un ergonome ou d'un paysagiste. Dans cette situation, il y a création d'une nouvelle fonction à l'intérieur de l'organisation de maîtrise d'œuvre. C'est alors un nouveau profil qui s'impose dans le processus de maîtrise d'œuvre par le biais de l'organisation. Enfin, derniers cas, des fonctions, nouvelles ou issues de la fragmentation des missions traditionnelles, peuvent donner lieu à des créations de structures autonomes qui proposent leurs services aux autres professions de la maîtrise d'œuvre, voire directement auprès de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, par exemple, des agences de communication des projets architecturaux et urbains comme des bureaux d'études spécialisés dans l'environnement, les études urbaines et environnementales, existent de manière autonome.

Au niveau des compétences individuelles, le changement est essentiellement un changement de métier qui concerne les professions « traditionnelles » de la maîtrise d'œuvre. Des individus, pour des raisons liées à un parcours professionnel ou de formation, d'investissent des missions spécifiques ou nouvelles. D'abord, les métiers « nouveaux » peuvent par exemple faire l'objet de stratégies d'investissement par des professionnels de la maîtrise d'œuvre qui alors changent de métier (architectes, urbanistes, ingénieurs programmateur…). Dans ce cas, les individus sont amenés à développer une posture de travail particulière relativement différente de celle de leur métier d'origine. Ensuite, l'autonomisation des fonctions par fragmentation des missions traditionnelles peut aussi conduire au développement d'un système d'attitude distinct de celui du métier d'origine. En effet, à la différence des personnes formées dès l'origine à des métiers nouveaux (paysagistes, urbanistes…), qui s'imposent dans la maîtrise d'œuvre, les individus formés au moule des métiers traditionnels (architectes, ingénieurs) qui veulent investir de nouvelles fonctions (environnement, communication…) ont à opérer une conversion d'identité et de compétence, ou mieux, un reclassement.

Le processus est donc parcellisé sous l'influence de nouveaux métiers qui imposent leurs missions, et de la segmentation des missions assurées jusqu'à aujourd'hui par des métiers traditionnels de la maîtrise d'œuvre. La position de chacun des intervenants dans le processus de production devient dépendante d'une fragmentation en plusieurs ensembles fonctionnels et missions. Comme l'explique Christian De Montlibert, « Les changements dans la division du travail d'aménagement et d'organisation de l'espace se sont, ces dernières années, amplifiés considérablement et, en cela, ils vérifient une nouvelle fois l'interprétation durkheimienne selon laquelle une rupture d'équilibre de la masse sociale suscite des conflits qui ne peuvent être résolus que par une division du travail plus développée[34] ». Aussi, au-delà des aspects proprement économiques, ces changements ouvrent la question des effets induits sur les groupes professionnels, les organisations et les individus.

Dès lors, chaque profession se trouve mise en demeure d'élargir la définition de son expertise. La relation entre sa qualification et la nature des tâches qu'elle prend en charge s'en trouve brouillée. De même, l'introduction de nouvelles dimensions professionnelles (l'environnement, la concertation, le conseil…) témoigne d'une redéfinition des « univers de référence ». Souvent les professionnels disent aussi ne plus savoir où se situent exactement les limites d'intervention de leur métier. De ce point de vue le recours des procédures de « qualification » ou « certification » sur des missions particulières est symptomatique ; on ne qualifie effectivement pas des métiers mais une capacité à réaliser telle ou telle mission[35]. Finalement, l'ouverture du processus de maîtrise d'œuvre, et les fonctions émergentes qu'il sous-tend, place les métiers de la maîtrise d'œuvre devant une situation singulière de redéfinition de leur territoire d'intervention. Aussi, il s'offre à l'observation comme un moment de lutte interprofessionnelle de délimitation des registres d'intervention. Enfin, dans cette lutte, ce sont les divisions fonctionnelles en univers d'activités et de sens qui traditionnellement fournissaient les ingrédients de la différenciation sociale[36] qui sont également en jeu. Derrière la recomposition de la division du travail du processus de construction se joue donc également sans doute des jeux classiques de classement, déclassement et reclassement[37] qui au-delà des ressources propres aux groupes professionnels engagent les propriétés sociales des individus.

---

[34] Cf. *L'impossible autonomie de l'architecte*, *op. cit.*, p. 51.

[35] Cette question de la « qualification » fait l'objet d'un traitement particulier à la fin du troisième chapitre de cette partie.

[36] Cf. sur ce point les propos de Claus Offe sur la différentiation sociale comme définition « d'ensemble sociaux significatifs », cité in Sébastien Schehr, « La sociologie française à l'épreuve de la différenciation sociale », *Sociologie du travail,* n°3, 1999, pp. 329-342.

[37] Cf. Pierre Bourdieu, « Classement, déclassement, reclassement », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°24, novembre 1978, pp. 2-22. Sur les mécanismes de conversion et reconversion et les déplacements d'investissement dans l'espace social cf. également Christophe Gaubert, Marie-Hélène Lechien, Sylvie Tissot (Coord.), *Les reconversions militantes*, PULIM, 2005.

Chapitre 2 – Fonctions, métiers et professions : « tensions » internes à la maîtrise d'œuvre

La notion de maîtrise d'œuvre désigne donc un ensemble hétérogène d'activités professionnelles qui s'inscrivent dans des ensembles fonctionnels larges aux articulations complexes et sujets à des stratégies d'investissement et de concurrence.

À cette nouvelle organisation correspond non seulement une redéfinition de la fonction traditionnelle de l'architecte par recentrage sur l'exercice de la conception[1] mais également un positionnement de « nouveaux métiers ». En outre, ces modifications s'accompagnent de glissements de sens assez significatifs qui conduisent à utiliser les termes de « maîtrise d'œuvre » et « maîtrise d'ouvrage », de « concepteur », « monteur d'opérations »... et non plus « d'architecte », de « commanditaire », « client » et de « chantier » qui laissaient transparaître une plus grande simplicité des processus. Lorsqu'on étend la réflexion à l'ensemble des intervenants en matière d'aménagement de l'espace, on constate de façon récurrente la croissance du nombre des prétendants à l'intervention dans les processus de production des ouvrages.

Des professions qui ont longtemps assuré une maîtrise d'œuvre étendue se voient aujourd'hui de plus en plus circonscrites à une fonction spécifique tandis que d'autres se constituent en mettant l'accent sur de nouvelles missions. Il y a donc là une identification nécessaire des positions professionnelles qui sont en concurrence pour le monopole ou l'appropriation de la définition de l'une ou plusieurs fonctions du processus de maîtrise d'œuvre.

Dans ce jeu de relations pour l'appropriation des fonctions du processus s'institue un « chassé-croisé » des professions de la maîtrise d'œuvre. Certaines professions se positionnent vers des missions en amont du processus de production des bâtiments tandis que d'autres se recentrent sur des missions spécifiques. Chacune des quatre professions de la maîtrise d'œuvre est donc affectée de manière différente par cette dynamique.

Tenant le propos aux quatre professions constituant le cœur de la maîtrise d'œuvre de bâtiments[2] (architectes, ingénieurs, économistes de la construction, OPC), je cherche ici à cerner les évolutions globales et significatives à propos des missions sur lesquelles celles-ci se positionnent dans le processus de production d'un ouvrage. Il s'agit en fait en retraçant les évolutions de « trajectoire[3] » de ces quatre professions de la maîtrise d'œuvre de saisir les modalités de circulation et de concurrence qui se jouent dans la division du travail d'un ouvrage et de situer les architectes dans cette lutte. Ce n'est en effet qu'en reconstituant les « trajectoires » des professions et la manière dont celles-ci négocient les frontières de leur territoire dans le processus de production d'un ouvrage que l'on peut saisir comment se déploient les ressources que ces dernières mobilisent dans la lutte qui les oppose. L'analyse est présentée par profession et appréhende donc les stratégies de positionnement dans le processus de production de chaque métier à l'aide d'illustrations par des cas concrets présentés sous la forme d'encadrés.

2. 1. Les architectes : diversification et spécialisation

Chez les architectes, déjà, en 1973, le travail de Raymonde Moulin et son équipe[4] montrait que la mythique fonction de synthèse et d'orchestration traditionnellement dévolue à l'architecte était vouée à l'obsolescence sous la contrainte du marché. Depuis, il s'est ajouté à leur situation une croissance importante des effectifs professionnels et, à en croire les différentes études disponibles, comme les propos des architectes, la maîtrise complète du processus d'édification n'est plus qu'un rêve ancien[5]. Si, comme on l 'a vu, la concentration des

[1] Recentrage qui n'est sans doute pas étranger à l'émergence de la notion « d'objet » et a son succès en architecture à partir des années quatre-vingt.

[2] Le cas des infrastructures reste singulier : largement investi par les ingénieurs et les grands groupes de la construction, les architectes y sont peu présents.

[3] Pour Pierre Bourdieu la notion de trajectoire ne peut être construite comme l'histoire « des positions successives occupées par un même agent ou un même groupe ». En effet, explique-t-il, « les événements biographiques se définissent comme autant de *placements* et de *déplacements* dans l'espace social, c'est-à-dire, plus précisément dans les différents états successifs de la structure de la distribution des différences espèces de capital qui sont en jeu dans le champ considéré ». Cf. « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, p. 69-72.

[4] Raymonde Moulin et Al., *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale, op. cit.*

[5] Ce phénomène de « réduction » de la mission de l'architecte qui a été développé en première partie est unanimement constaté dans les travaux sur cette profession (quelle que soit la posture théorique empruntée). Ainsi par exemple, Florent

moyens de production dans de grosses agences demeure marginale, on constate cependant de nombreux changements qui laissent penser qu'une organisation nouvelle se forme au niveau de la distribution des postes et des tâches dans le processus de la conception architecturale.

Progressivement, trois processus conjoints se sont développés : diversification des activités d'une part, recentrage sur la conception de l'autre, et enfin, spécialisation sur des lignes de produits ou d'ouvrages spécifiques. Recentrage sur la conception face à la segmentation du processus et à la prise d'autonomie de certaines professions et missions telle que celle de coordination et d'OPC. Diversification des activités liées à l'invention ou l'investissement de nouveaux postes et métiers (urbaniste, designer, programmateur) sur la base de la formation initiale d'architecte sous le coup de la croissance des effectifs diplômés et du développement de nouveaux besoins. Enfin, au niveau des agences, on note un mouvement général de spécialisations, plus ou moins contraintes, du fait des modes de sélection sur compétences des concours et d'une demande accrue de « qualité » du côté de la commande.

L'investissement de nouvelles missions

Si le thème de la diversification reste accepté dans son principe et acquis pour cette profession (puisqu'il est même encouragé au niveau de la Direction de l'Architecture[6]), il est très malaisé d'en saisir les lieux de réalisation. À défaut d'établir une liste sèche des nouveaux territoires professionnels des architectes[7], on peut s'accorder et sur le développement de métiers liés à l'urbanisme et à l'environnement, et sur celui de compétence de conseil et de service lié au développement d'une offre d'assistance ou d'AMO. L'investissement de missions en amont ou sur d'autres domaines (études urbaines, programmation, urbanisme, paysage, design) est pensé comme l'investissement d'un métier distinct. Les architectes qui se consacrent à l'urbain, par exemple, le font souvent sur la base d'une formation supplémentaire et établissent une distinction entre leur métier d'architecte et celui d'urbaniste. On remarque effectivement pour les architectes un usage prégnant de la formation en cours de carrière et une forte croissance du nombre de professionnels possédant une double qualification (architecte DPLG et DESS « urbanisme », architecte et paysagiste, architecte avec Certificat d'Études Approfondies en Architecture, CEAA, « patrimoine, environnement »)[8]. Ce double mouvement qui contribue à un élargissement de la définition de leur expertise et par-là même à une élévation générale du niveau de qualification des professionnels, est lié à deux facteurs. D'abord, la re-formation en cours de parcours professionnels semble répondre à une volonté de diversification des marchés des agences et d'adaptation par la formation à l'évolution des marchés. Ensuite, la multiplication des formations complémentaires est liée au recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail par une large fraction des diplômés de ces dix dernières années qui ont eu à faire face et à la crise du secteur et à l'augmentation du nombre de diplômés[9], notamment les nouveaux profils entrants dans les écoles d'architecture.

Champy explique que « les architectes ne peuvent espérer reconquérir leur position perdue dans la coordination du travail de l'ensemble des participants de la conception tant les obstacles sont nombreux » (in *Sociologie de l'architecture*, *op. cit.* p. 103), et Christian De Montlibert, de son côté, montre que la fonction de synthèse et de coordination de l'ensemble du processus ne fonctionne plus dans les faits mais subsiste comme une « idéologie » qui a pour « double fonction d'assurer leur pouvoir dans leur concurrence avec leurs partenaires tout en masquant à leurs propres yeux leur appréhension de perdre la place centrale qu'ils avaient su acquérir dans le processus d'aménagement de l'espace » (in *L'impossible autonomie de l'architecte, op. cit.* p. 50). Autrement dit, et on y reviendra en conclusion, ce n'est pas parce que cette place n'existe plus dans les faits que l'entretien de la croyance en sa subsistance ne produit pas des effets réels.

[6] Cf. François Barré, « Pour une diversification des métiers de l'architecture face à la commande » in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, PUCA, 1997, pp. 11-12.

[7] Guy Tapie, tente toutefois une typologie des nouvelles fonctions assurées par les architectes faisant l'hypothèse que ces fonctions sont avant tout des fonctions liées à l'urbanisme, in *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000, pp. 231-250.

[8] Cf. Jean-Philippe Guillemet, *La formation initiale et continue des architectes*, in Elisabeth Courdurier, Guy Tapie (dir.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, *op. cit.* p. 11.

[9] Cf. Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte,* PUS, 1995 et Olivier Chadoin, *Trajectoires de jeunes diplômés en architecture et recomposition d'un champ professionnel,* DEA de sociologie, Université de Bordeaux II, 1995.

Présentation du métier d'architecte par le Ministère de la culture
Extrait du « Guide des formations aux métiers de l'architecture », 2005
Les métiers[10] *de l'architecte :* Des domaines d'intervention diversifiés

Les missions qui sont confiées à un architecte sont *multiples*. Elles vont de la conception et la réalisation de bâtiments (1), aux interventions sur la ville et le territoire. L'architecte doit maîtriser la représentation dans l'espace, être capable de concevoir un projet architectural et d'en conduire l'exécution.
L'architecte travaille au sein *d'équipes pluridisciplinaires* composées d'ingénieurs, de paysagistes, d'urbanistes, d'économistes, de sociologues et de plasticiens.
Ses services peuvent être sollicités par des particuliers, des chefs d'entreprise, des propriétaires institutionnels (compagnies d'assurance, banques...) ou des professionnels de l'immobilier (promoteurs, administrateurs de biens). L'État, les collectivités territoriales, les Sociétés d'Économie Mixte ou les organismes HLM assurent également une part importante de la commande d'architecture dans le domaine des équipements publics, écoles, hôpitaux, salles de sport, etc.
Un architecte peut donc intervenir dans les domaines suivants :
la conception et la réalisation de bâtiments, la gestion et le suivi de chantiers, l'entretien, la réhabilitation, la transformation et l'agrandissement de bâtiments, la sécurité des constructions, la décoration intérieure ou extérieure d'un bâtiment, la programmation, le montage d'opérations, la conception et l'aménagement d'espaces publics, les études d'impact et environnementales, l'enseignement et la recherche, le conseil aux collectivités territoriales, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage privée, l'expertise auprès des tribunaux, le paysagisme, l'urbanisme, le design, l'infographie et les nouveaux médias, la scénographie, l'architecture navale, les métiers de l'organisation et de la communication, etc.

Des modes d'exercice différents

Le mode d'exercice des architectes reste majoritairement libéral, avec une augmentation des architectes exerçant en société par rapport aux individuels. Les autres se répartissent entre les agents publics de l'État (…) ou des collectivités territoriales, les salariés, les architectes exerçant à l'étranger et les architectes sans activité (2).
La concurrence accrue, en particulier sur le plan international, va inciter les architectes à opérer des *regroupements permanents ou temporaires, associant des professionnels de qualifications diverses* (ingénieurs, paysagistes, urbanistes, économistes...), travaillant dans des bureaux d'études techniques et des cabinets d'architecture et à *travailler en réseau* (ce qui implique de revoir l'organisation des sociétés d'architecture). Enfin, on peut souhaiter que soit renforcée la représentation des architectes dans les structures publiques, en particulier au sein des collectivités locales.
(2) Le mode d'exercice des architectes : libéral (83,6 %), architectes exerçant en sociétés (12,9 %), individuels (70,7 %). Les 16,3 % restant se répartissent entre les agents publics de l'État ou des collectivités territoriales (3,3 %), les salariés (8,4 %), les architectes exerçant à l'étranger (0,2 %) et les architectes sans activité.

Au niveau des processus de production et de la place qui occupent les architectes, comme on l'a vu, les processus ont évolué depuis un mode de production de la ville de type « hiérarchique » vers un mode de production de type « négocié » (cf. partie 1, chapitre 3). Dans le premier type, les processus restent séquentiels, hiérarchisés et centrés sur la spécificité des expertises alors que dans le second, les systèmes d'expertises s'ouvrent pour laisser la place à la pluridisciplinarité et à un mode de travail par projet[11]. De fait, avec ce passage, les fonctions

[10] C'est moi qui souligne.
[11] Le développement de cette représentation des processus de production de la ville contemporaine est sans aucun doute lié au relatif désengagement de la puissance publique dans le montage des opérations architecturales et urbaines et le recours croissant à un partenariat entre public et privé. Ce phénomène, qui n'est pas ici directement mon objet mériterait, une étude

techniques et de conception se sont modifiées pour s'élargir à de nouveaux professionnels (économiste, manager, sociologue, communicant…). Aussi, c'est l'espace professionnel qui s'est ouvert.

Cette complexification des modes de production de la ville a eu pour effet d'engager le travail des architectes dans un cadre « pluridisciplinaire », ou mieux « interprofessionnel », mais surtout, favoriser le développement de métiers de l'articulation. Cette double évolution des besoins de médiation et de coordination conduit la profession d'architecte à un re-positionnement dans les processus de production d'un ouvrage entre la « préparation de la conception », sa « transmission » et sa « conduite ». Dans la mise en place de la distinction entre production architecturale et production urbanistique, on relève quatre grandes figures qui s'imposent à l'intersection de ces deux champs de production et du côté de la préparation de la conception : l'architecte-urbaniste-concepteur, l'architecte-médiateur, l'architecte-traducteur, l'architecte-programmateur[12]. Pour exemple de ce type de profil, articulant une formation de base en architecture à l'investissement d'un autre territoire, on peut citer au moins deux cas (le cas de l'architecte coordonnateur développé précédemment en illustre un autre).

Un architecte-urbaniste

M. Magritte, architecte DPLG, par ailleurs titulaire d'un CEAA[13], environ 40 ans, se définit comme *« architecte-urbaniste ».* Il a créé son agence en 1998 et travaille seul en usant d'une *« politique de co-traitance, souvent pluridisciplinaire, qu'impose l'urbanisme ».* Selon lui dans ce domaine *« le plus important est que les différentes professions travaillent pour faire émerger un projet de façon non sectorisée* et *il faut travailler dans un autre esprit que celui d'une hiérarchie des professions ».* Ses principaux marchés sont « l'urbanisme et le territoire ». Il a d'ailleurs le sentiment d'être *« un architecte du territoire ».* Il travaille essentiellement avec les collectivités territoriales sur des POS (plan d'occupation des sols), l'élaboration de stratégies urbaines, et la requalification d'espaces publics. *« L'aménagement du territoire et l'aide à la maîtrise d'ouvrage »* sont des *« marchés porteurs ».* Pour lui l'urbanisme est une compétence distinctive par rapport aux *« architectes purs qui font plutôt du bâtiment ».* Selon M. Magritte, les exigences des commanditaires ont beaucoup augmenté et il y a *« une pression de plus en plus forte sur les délais, les prix et le contrôle du projet ».* Selon lui les différentes lois liées à la maîtrise du développement urbain et à l'environnement (paysage, eau, air, renouvellement urbain) vont avoir de fortes incidences sur les métiers d'architecte et d'urbaniste et leurs relations aux maîtres d'ouvrage. En ce sens pour M. Magritte, l'aide à la maîtrise d'ouvrage va se développer car *« l'intercommunalité croissante engendre un rapport au projet qui s'alourdit »* et, *« il va falloir s'y préparer »,* conclue-t-il.

Un architecte-programmateur

M. Millet est architecte DPLG de formation et possède un CEAA. Il exerce en indépendant le métier d'architecte et de programmateur depuis 15 ans. Son agence comprend quatre architectes salariés. Lui, se charge essentiellement des missions de programmation. Pour lui c'est *« vraiment un travail spécifique et prenant »,* aussi il ne fait « *pas plus de trois programmations par ans ».* Concernant la capacité des architectes à investir des fonctions de programmations, elles ne sont pas, selon M. Millet, une donnée systématique. Ce qui compte avant tout selon lui c'est *« la*

particulière. Un certain nombre de travaux existent néanmoins sur ce sujet, notamment initiés par le réseau Ramau, cf. entres autres, Olivier Chadoin, Thérèse Evette (Dir.), *Activités d'architecte en Europe, nouvelles pratiques,* Ed. de La Villette, 2003.

[12] Guy Tapie identifie ainsi cinq figures de compétences des architectes : « l'architecte-urbaniste concepteur », « l'architecte-manager », « l'architecte-programmateur », « l'architecte- coordonnateur », le « passeur stratégique », in *Sociologie de la fabrication des espaces – architectes et autres professionnels,* Rapport d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, Section sociologie, sous la direction de François Dubet, pp. 118-119. Voir également « Profession et pratiques. La redistribution des activités des architectes » in *Cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 65-74. Cette lecture en termes de « compétence » reste dans l'ensemble attachée à la volonté de repérer l'émergence de « nouvelles compétences » des architectes sans pour autant considérer les ressorts de cette capacité « multipositionnelle » que leur confère le capital symbolique attaché au titre.

[13] Les Certificats d'Études Approfondies en Architecture, dispensant une formation d'une durée de 1 à 2 ans selon les écoles d'architecture sur le modèle des DESS, ont aujourd'hui disparu.

méthode » et la capacité à *« s'adjoindre les compétences nécessaires ».* Ainsi, M. Millet fait appel à des spécialistes de différents domaines pour élaborer ses programmes (BET, paysagistes, historiens, sociologues, économistes, plasticiens…). Il définit son activité par une *« situation d'entre-deux »* entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Il explique le développement de son métier au sein de l'agence par la situation de besoins de la maîtrise d'ouvrage : *« on s'aperçoit que souvent les maîtres d'ouvrage publics, en particulier les petites communes, ont une méconaissance complète de l'acte de bâtir (…) c'est donc à partir de ce constat que nous avons trouvé intéressant de proposer aux maîtres d'ouvrage cette mission d'assistance ».* De plus il y avait selon M. Millet une *« volonté économique »* car *« la profession a des difficultés à trouver du travail et peu à peu elle s'éclate : il y a des gens qui font du design, du paysage, des études de programmation… »* qui plus est, selon lui, « *ce sont des professions où la compétence des architectes est toujours très honorable et bien exploitée ».*

Néanmoins, comme on l'a déjà dit, la diversification et l'investissement de nouvelles missions de la part des architectes est encore vue par une fraction de la profession comme posant des problèmes identitaires eu égard à un modèle historiquement institué de la maîtrise d'œuvre libérale qui fonctionne comme un « stéréotype professionnel[14] ». Pourtant, cette dispersion atteste d'une forte capacité d'adaptation et d'une forte mobilité dans le processus de conception de la part des architectes. Il est à cet égard significatif que le titre « architecte » demeure et qu'il soit suivi d'un autre qualificatif désignant une autre fonction (architecte-urbaniste, concepteur, coordonnateur…) À la différence des autres professions, qui ont fondé leur position dans les processus sur une technicité reconnue (par division du travail), la compétence des architectes se caractérise effectivement plus par son aspect généraliste. Plus exactement, la revendication d'une culture générale transversale aux fonctions des processus de production place, de fait, les architectes en position favorable pour investir de nouvelles fonctions. Si, comme le dit Florent Champy les architectes sont dans une situation paradoxale, dans la mesure où ils sont obligés de « mobiliser des compétences qui relèvent de domaines dans lesquels ils ont perdu leur pouvoir, pour préserver l'autonomie de leurs choix esthétiques, alors même que ces choix ne repose sur aucun savoir incontestable mais sur la mise en œuvre d'une culture[15] », il faut tout de même rappeler qu'ils disposent encore d'un « capital symbolique[16] » important dans la lutte qui les opposent aux autres professions de la maîtrise d'œuvre. Tout se passe en fait comme si le titre continuait pour eux à fonctionner non pas seulement comme une garantie de compétence technique mais aussi comme une garantie de dignité. Or, comme l'explique Pierre Bourdieu « plus la définition du titre et la définition du poste est floue, plus il y a de la place pour le bluff et plus les détenteurs de capital social et symbolique ont de chances d'obtenir un rendement élevé de leur capital scolaire[17] ». En ce sens, les architectes possèdent un atout de poids dans la lutte pour l'appropriation de nouvelles missions dans le processus de production des ouvrages. De ce point de vue il n'est finalement pas étonnant de les voir développer des identités qui se traduisent souvent par la multiplication des épithètes : architecte-coordonnateur, architecte-concepteur, architecte-urbaniste, architecte-programmateur... Loin du paradoxe ou de l'hybridation, il semble en fait que la force symbolique attaché au titre d'architecte constitue une ressource pour l'appropriation de nouvelles fonctions dans le processus de production. Mieux encore, en conservant le terme architecte tout en se positionnant sur de nouvelles missions, la croyance en la représentation généraliste et au supposé talent de synthèse[18] qui caractériserait ce métier trouve les moyens de sa préservation.

[14] Cf. Everett C. Hugues, « Dilemmes et contradictions de statut », in *Le Regard sociologique,* EHESS, 1996, pp. 187-197, qui développe cette notion pour montrer justement comment les changements de profils sociaux et de rôles des professions sont au principe de dilemmes identitaires.

[15] *Sociologie de l'architecture*, *op. cit.* p. 106.

[16] La notion de « capital symbolique » empruntée aux travaux de Pierre Bourdieu renvoie ici au crédit et à l'autorité attachés au titre (« architecte »), et à la croyance ou reconnaissance qu'y accordent encore les professions de la maîtrise d'œuvre partenaires des architectes.

[17] Cf. *La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*, Minuit, 1989, p. 172-174.

[18] Croyance qui est au cœur de la constitution historique de cette profession et de son système de valeurs comme le montre Christian De Montlibert, in *L'impossible autonomie…op. cit.* p. 48-50.

Stratégies de spécialisation et « réseautage »

Dernière figure marquante de l'évolution du métier d'architecte : la spécialisation. Comme le souligne Françoise Piotet, cette tendance à la « spécialisation » s'étend aujourd'hui à la grande majorité des métiers[19]. Pour les architectes, elle renvoie à un recentrage sur un segment particulier des marchés de la construction[20] de la part d'un certain nombre d'agences d'architecture. Celle-ci semble toucher un nombre encore limité d'agences et renvoie en particulier au positionnement sur des lignes de produits complexes et contraignants du point de vue de la prise en charge du déroulement d'activités spécifiques et réglées (hôpitaux, bâtiments industriels, réhabilitation de patrimoine). Elle suppose une adaptation particulière des agences à ces types de commande. Néanmoins, si elle se révèle être un important atout d'adaptation économique, elle comporte certaines contradictions. D'une part, elle met en cause l'image de l'architecte « créateur universel » (*« de la poignée de porte à l'ensemble urbain »,* affirment encore certains) ; d'autre part, elle peut poser des difficultés pour faire face aux cycles des marchés et se repositionner sur d'autres types d'ouvrages[21]. Aussi, la spécialisation, qui renvoie à une fragmentation des marchés du bâtiment, cohabite le plus souvent dans le champ de l'architecture avec le développement de logiques de réseaux et d'associations permettant d'investir de nouveaux segments de commande. Elle se double en fait d'une « stratégie organisationnelle ». À ce niveau, elle ne marque pas une évolution profonde du métier, mais un changement au niveau des modes d'organisation des agences avec l'émergence du modèle de « l'agence réseau[22] » qui fonctionne sur des logiques d'association, une grande mobilité des salariés d'agence et l'entretien d'un solide carnet d'adresses. Cette logique permet en fait aux agences d'architecture d'éviter la concentration et explique le faible développement des structures ayant de gros effectifs salariés. Il s'agit donc pour ces dernières de développer des associations de manière stratégique, selon les commandes, avec des partenaires réguliers en fonction des projets.

Il faut cependant mentionner une autre logique liée elle aussi à la spécialisation : celle du développement d'une compétence complète sur une ligne de produit. Dans certains cas, la spécialisation peut être revendiquée et aboutir à une logique d'offre de compétence diversifiée au sein du processus. C'est par exemple le cas de l'agence décrit ci-après. Celle-ci est partie d'une spécialisation en termes de conception sur les espaces de travail et a progressivement mis en place une offre complète de service liée à ce secteur du marché de la construction.

Une agence d'architecture spécialisée

Espace architecture[23] est décrite comme une agence d'architecture spécialisée dans les lieux de travail. Créée par trois architectes associés en 1981 elle a axé son développement sur une *« déclaration d'intention » : « l'usine, l'organisation du travail, l'organisation des espaces ».* Ainsi, *« très vite l'agence à été confrontée aux équipes d'ingénieurs process et à une réflexion sur les process, les flux, les stocks, l'ergonomie… tous ces éléments de conception de l'espace qui, traditionnellement n'ont pas grand-chose à voir avec l'architecture ».* Peu à peu les architectes constatent qu'elle *« ne peut se satisfaire d'un positionnement d'architectes »* pour répondre aux conditions de spatialisation des activités industrielles. Aussi, commente l'un des architectes, *« nous avons décidé d'élargir notre champ d'intervention vers l'amont de la programmation et vers l'aval, avec le « space-*

[19] Cf. Françoise Piotet, *La révolution des métiers, op. cit.*, pp. 8-9. L'exemple, emblématique de cette extension de la spécialisation citée par l'auteure, est celui des commissaires-priseurs étudiés par Alain Quemin dans ce volume (« 'De l'espace privé à l'espace professionnel' - Les commissaires-priseurs », pp. 317-344).

[20] Cette évolution, constatée par de nombreux travaux, n'est pas une tendance spécifiquement française. Cf. Bernard Haumont, Véronique Biau, Patrice Godier, « Les segmentations des marchés de maîtrise d'œuvre : esquisse européenne » in Christina Conrad (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe,* PCA, 1997, pp. 29-49 ou encore Guy Tapie, *Les architectes, mutations d'une profession*, *op. cit.* pp. 191-201.

[21] Il faut aussi noter, à titre d'indice, que la majorité des agences présentent leurs références en les classant par type d'ouvrage (logements, bureaux…), et arrangent cette présentation en fonction du type de commande pour lesquelles elles sont candidates. Cf. sur ce point Christophe Camus, *A la recherche de l'architecture – Observation participante d'une agence,* LET, 1998.

[22] Cf. Guy Tapie, « Rôles et positions des architectes dans les projets architecturaux et urbains : une comparaison franco-espagnole », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe,* Vol. 3, PUCA, 1998, pp. 53-62

[23] Sur ce cas, cf. aussi Philippe Meurice in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe,* Vol. 3, PUCA, 1998, pp. 109-118.

planning[24] *», l'organisation* et *la spécialisation que nous avions mises en place a été modifiée par une dynamique de diversification ».* C'est de cette façon qu'en 1987 et 1995 l'agence d'architecture s'est associée successivement avec deux cabinets européens de consultants travaillant sur ce thème de l'organisation spatiale du travail. Aujourd'hui, l'agence compte 25 salariés répartis en trois départements : architecture et ingénierie, programmation-space planning, infographie et supports.

Finalement, les jeux de concurrence et de division du travail entre professions au sein du processus de production des ouvrages engagent les architectes dans trois directions distinctes : la diversification des missions, la spécialisation, le développement de stratégies de réseau.

Si la diversification permet à l'architecte de préserver la croyance au caractère généraliste de son métier, la spécialisation l'entame fortement en mettant en cause la croyance aux figures du génie créateur et du chef d'orchestre omniscient. De surcroît, elle engage le plus souvent les agences dans une rationalisation des méthodes de travail et une répétitivité qui fait entrer l'architecte dans une « stratégie d'organisation » axée sur l'efficacité et la compétitivité ; notions peu compatibles avec la représentation de créateur historiquement attachée à son activité. Aussi, l'idée d'une spécialisation reste-t-elle très souvent déniée par les architectes. C'est ainsi qu'un architecte dont environ 60% du chiffre d'affaire est réalisé dans le secteur de l'immobilier tertiaire explique « le mot 'spécialisation' ma toujours ennuyé. Je me sens tout aussi capable de dessiner une maison individuelle qu'une usine de 600m² (…), ce que je sais faire sur l'un, je sais forcement le faire sur l'autre, à l'école on ne vous apprend pas à dessiner par secteur, logement, tertiaire… (…), il est vrai qu'on commence à avoir des références dans ce domaine (l'immobilier tertiaire). On a en fait une spécialisation entre guillemets, mais moi je déteste dire que l'on est spécialisé. En fait on a une spécialité, c'est un domaine qu'on connaît bien, voilà c'est tout ». Dès lors qu'intervient une « spécialisation » plus poussée et un accroissement de la division du travail des architectes, c'est effectivement la construction de « communautés pertinentes[25] » qui est rendue problématique. C'est en ce sens sans doute qu'il faut entendre ce déni de spécialisation ; en ce qu'il met en cause la représentation unitaire de la profession d'architecte, qui reste une nécessité pour l'action collective et le sentiment de « faire corps » (professionnel).

Enfin, la stratégie de réseau, qui repose sur l'élaboration de partenariats et d'alliances avec d'autres agences d'architecture et d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre (BET, économistes…), permet aux architectes de conserver une petite taille d'organisation tout en postulant sur des projets importants. Ainsi, le dilemme posé par une identité de créateur mise en avant et la nécessité de développer une stratégie organisationnelle trouve-t-il là un moyen de résolution. Reste cependant le problème de la cohésion de ces équipes créées « par projet » qui engagent à chaque fois les architectes à négocier la part de leur travail, leurs honoraires également, avec leurs confrères ou d'autres professionnels associés.

[24] Ce terme de « space planning » comme celui de « space planners » (parfois traduit par « planificateurs d'espaces ») est utilisée dans ce monde professionnel pour désigner une mission qui consiste à optimiser l'utilisation des espaces construits, notamment les espaces de travail, et rentabiliser un projet immobilier. L'usage d'un terme anglo-saxon est en fait utile pour ces professionnels en termes de stratégie distinctive vis à vis des architectes d'intérieur en ce qu'il permet d'insister moins sur l'aménagement et la décoration des espaces intérieurs que sur la recherche d'optimisation et de rentabilité dans l'usage des biens immobiliers. De fait, les structures qui revendiquent cette orientation du métier ont principalement investi le marché de l'immobilier de bureau et d'entreprise. Ces professionnels revendiquent non seulement un savoir en termes d'aménagement mais également un rôle de conseil en gestion des organisations. Pour exemple, une entreprise « d'aménagement et de space planning » définit sa prestation de la manière suivante sur son site Internet (c'est moi qui souligne) : *« Nos space planners sont de vrais multi-spécialistes qui maîtrisent les différentes matières nécessaires à la réussite de ce type de projet* (les espaces de travail) *: architecture, design, organisation d'entreprises, réseaux et télécoms, décoration, second œuvre du bâtiment, cloison, mobilier, maintenance, déménagement... Notre résultat : des implantations réussies aux meilleurs coûts où il fait bon travailler. »* Aussi, les références mobilisées par ces professionnels sont-elles le plus souvent celles des sciences de la gestion.

[25] Cf. Denis Segrestin, « Les communautés pertinentes de l'action collective », *Revue Française de Sociologie,* XXI-2, pp. 232-248, cité in Françoise Piotet, *La révolution des métiers,* PUF, 2002, pp. 7-8.

2.2. L'ingénierie[26] : stratégies de spécialisation et développement organisationnel

L'histoire des relations entre architectes et ingénieurs est finalement l'histoire du développement de deux figures par séparation[27] : d'un côté celle de l'architecte artiste, de l'autre celle du « technicien savant » capable de rationaliser son travail et son organisation. Cette représentation est encore forte dans l'opposition entre structure d'ingénierie et agence d'architecture. D'un côté des structures aux méthodes et à l'organisation des tâches relativement rationalisées, de l'autre des agences d'architecture de faible taille travaillant « par projet ». Il ne s'agit néanmoins pas pour moi de refaire ici cette histoire, mais plutôt de saisir de manière synchronique la position qu'occupent les ingénieurs et leurs Bureaux d'Études Techniques (BET), partenaires obligés pour la construction, au sein des processus de production des ouvrages et les stratégies qu'ils déploient pour y tenir leur place, si ce n'est l'étendre.

Spécialisation et « remontée » vers la conception architecturale

Le monde des bureaux d'études techniques et sociétés d'ingénierie se positionne en fait sur deux types de prestations : conseils et études d'une part et prestations d'études techniques d'autre part[28]. Ces missions d'ordre techniques sont en principe liées aux fonctions de *« mise au point constructive »*. Il s'agit de développer une *« conception technique »* qui complète la *« conception architecturale »* des constructions ; c'est-à-dire passer du « quoi faire » au « comment faire[29] ». Aussi les BET, généralistes (dits « tout corps d'état ») ou spécialisés, sont-ils des partenaires privilégiés des architectes dans la maîtrise d'œuvre. Traditionnellement, ceux-ci travaillent comme sous-traitants ou associés, plus rarement salariés, pour assister les architectes dans la mise au point technique de leur projet. Néanmoins, on observe dans ce monde de l'ingénierie, et une stratégie de spécialisation des prestations, et une stratégie de développement de grandes structures capables de fournir des prestations complètes, qui offrent un gain d'autonomie par rapport aux architectes. Ainsi, certains parlent aujourd'hui, à propos de la collaboration des ingénieurs avec les architectes, non plus de *« mise au point constructive »* mais de *« co-conception »* ; traduisant par là le fait que les ingénieurs travaillent au plus près des architectes, les accompagnant dès le stade de la conception.

On observe cependant une chute des performances d'activité de la part des BET dits « tous corps d'état » au profit des BET[30] spécialisés. Indéniablement, les structures généralistes qui ont misé sur « l'ingénierie de calcul[31] » font les frais du développement de l'informatique et des délocalisations qui concourent à déqualifier leurs prestations[32]. D'un côté les bureaux d'études spécialisés semblent toujours réclamer plus d'innovation et misent sur une exploitation de compétences pointues, de l'autre les BET généralistes (dont le travail est aujourd'hui grandement changé par l'usage de l'informatique) ont recours de façon croissante à des personnels de faible niveau. Pour le dire autrement, la structuration des compétences obéit à une logique de séparation entre « exécution » et « conception ». Ainsi, on note que dans ces structures, les profils recherchés sont plus souvent issus de formations de type IUT voire Baccalauréat technologique qu'ingénieurs proprement dits. A

[26] Contrairement aux économistes de la construction et OPC, le métier d'ingénieur a donné lieu à de nombreux travaux sociologiques et historiques, que manifeste une imposante bibliographie. Mon propos n'est cependant pas de refaire l'histoire ou la sociographie de ce groupe mais de saisir la manière dont ce dernier se positionne dans le processus de production des ouvrages en tant que métier de la maîtrise d'œuvre.

[27] Jusqu'au XVIII[e] siècle, le savoir de la construction est indissociablement architectural et technique. C'est seulement dans la première moitié du XIX[e] siècle que débute une concurrence entre ingénieurs et architectes, notamment avec le développement d'écoles d'ingénieurs indépendantes et l'opposition entre deux pôles antagonistes : l'école des Beaux-Arts (fondée en 1806) et l'école polytechnique (1794). La polémique qui est supposée opposer depuis ces deux professions s'appuie en fait sur deux conceptions antagoniques de la construction : d'un côté les ingénieurs reprocheraient aux architectes leur manque de considération pour les choses techniques ; de l'autre les architectes reprocheraient aux ingénieurs leurs réalisations utilitaires sans sens artistique, trop proche des considérations de l'industrie. Mais en réalité cette opposition semble être de « surface ». En effet, Hélène Lipstadt montre, en analysant sur la longue durée l'histoire des relations entre ces deux professions, que cette polémique est surtout présente chez les architectes et peu chez les ingénieurs. Elle fait alors l'hypothèse que l'utilité de cette polémique est finalement d'éviter aux architectes d'aborder les questions qui concernent leur métier. Cf. Hélène Lipstadt et Al., *Architectes et ingénieurs dans la presse, polémique, débat, conflit,* CORDA-IERAU, 1980, commenté par Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France*, *op. cit.*, pp. 88-92.

[28] Ces deux secteurs de l'ingénierie sont représentés en France par deux syndicats : le Syntec pour les grandes sociétés d'ingénierie et la Chambre des Ingénieurs Conseil de France (CICF) pour les structures de petites tailles.

[29] Cf. Sihem Ben Mahmoud Jouini, (Dir.), *Co-conception et savoirs d'interaction*, PUCA, 2003.

[30] Cf. Philippe Alluin *Ingénieries de conception et ingénieries de production,* PUCA, 1998.

[31] Le terme désigne les taches relativement classiques et codifiées (notamment par l'usage de ratios et de formules de calcul éprouvés), de calcul des forces, poids et mesures des constructions.

[32] Idem, p. 31.

l'inverse, les BET qui se sont spécialisés sur des « niches » liées à des matériaux ou à des mises en œuvre singulières (bois, textile, HQE…) placent la compétence de leurs collaborateurs à un haut niveau et font de la stabilité des personnels un argument stratégique. Par conséquent, c'est dans ce champ des spécialisations que se rencontre le plus un renouvellement dans la prise en charge des fonctions du processus.

Un bureau d'études techniques spécialisé

Le bureau de M. Dubuffet est spécialisé dans la production d'ouvrages à structure métallo-textile. Compte tenu de la faible présence de structures concurrentes sur ce secteur relativement spécialisé et des innovations qu'il engage, le BET travaille avec *« un réseau d'acteurs connus »*. En effet, au vu de la nouveauté et de la spécificité du secteur, M. Dubuffet est obligé de *« travailler très en amont et en partenariat avec l'architecte qui le contacte très vite ».* Il précise : *« il n'est pas possible pour moi d'imaginer des équipes par projet comme dans les agences d'architecture. En ingénierie, et surtout en ingénierie spécialisée, il y a un savoir-faire qui s'acquiert dans l'entreprise ; je suis obligé d'avoir des compétences pérennes ».*

Le métallo-textile est en effet un matériau nouveau qui au-delà de ses caractéristiques techniques, offre une possibilité et une opportunité de renouvellement de la forme architecturale. Son esthétique translucide est souvent mise en avant par les revues professionnelles. Ce fait a pour le BET deux conséquences liées : la nécessité d'un travail conjoint avec les architectes très tôt dans la conception du projet d'une part, et la mise en place d'une capacité à « concevoir avec » les architectes d'autre part : *« Les architectes qui ont la volonté de travailler avec nous sur l'image de leur bâtiment s'adressent effectivement relativement tôt au BET, généralement sur la base d'une esquisse. Il s'ensuit une discussion sur la possibilité technique ou non de s'approcher de la forme voulue. Cette étape est d'autant plus importante que pour nous le travail avec l'architecte est une manière de ne pas dissocier la mise au point technique et l'esthétique. »*

Pour M. Dubuffet, *« il s'agit de ne pas séparer les différentes facettes du projet (techniques, fonctionnelles, esthétiques, économiques), mais de les aborder ensemble en les hiérarchisant dès la conception. On ne se situe donc pas dans une logique de type problème architectural = réponse technique. Lorsqu'on travaille en 'co-conception » on est dans une approche et une compréhension globale, holistique, du projet. Cela signifie que dès le stade de l'esquisse un projet doit-être assuré d'une conception pertinente. En général, la structure est dès l'esquisse relativement bien définie. Évidemment nous n'avons pas tous les détails mais nous sommes déjà très proches du réel. Ce travail est par ailleurs facilité par la présence de deux chefs de projet dans le BET ayant un profil d'architecte-ingénieur qui font que se met finalement en place un dialogue entre un architecte technique et un architecte un peu moins technique*[33]*.* Cette spécificité des ouvrages complexes en général a amené le BET à se doter des compétences d'architectes qui *« parlent le même langage ».* En effet il faut parvenir à passer du langage de l'architecte au langage technique et vice versa. *« Pour cela nous avons une équipe intégrée d'architectes qui va très bien travailler avec des architectes, lesquels ont quand même le souci des ingénieurs. Le travail se fait donc le plus souvent sur le mode de la 'co-conception' avec l'architecte. Ce mode de travail amène parfois le bureau d'étude à innover ou à rechercher de nouvelles solutions techniques pour parvenir à la forme proposée. À partir de là, l'innovation technique se fait par le défi que pose la forme. Cela est particulièrement visible et fréquent aujourd'hui avec par exemple les architectures deconstructionnistes comme celle de Bernard Tschumi, Franck Ghery ou Coop Immelbau… et, plus généralement avec le travail sur l'image qui prend beaucoup de place chez les architectes aujourd'hui ».* Avec cette méthode on sort donc d'une logique de division du travail entre architecte et ingénieur, l'un attendant des réponses de l'autre sans

[33] Ce qui d'ailleurs est assez révélateur de la situation française dans laquelle les architectes sont très peu « techniques » et plus centrés sur l'image, comparativement aux anglo-saxons qui sont beaucoup plus précis sur le volet technique des projets ou à d'autres pays européens comme l'Allemagne ou encore l'Espagne où architectes et « architectes techniques » (apajerador), sont formés ensemble.

véritable collaboration, pour entrer dans une logique où le problème est d'organiser la collaboration et de gérer la relation au niveau de la conception. *« En fait lorsqu'on travaille en 'co-conception' avec l'architecte il s'agit de mobiliser chez les ingénieurs une capacité à concevoir qui se distingue de la capacité à développer. Évidemment, il n'est pas question de se substituer à l'architecte. Notre métier reste la conception technique et nos clients sont d'abord des architectes. Il faut alors avoir la capacité à s'imprégner de ce que souhaite l'architecte, comprendre son projet qui est plus ou moins défini soit par des mots ou des dessins, pour le traduire de manière technique. Il ne s'agit pas pour autant toujours d'innovation mais plus souvent d'invention au sens où l'on compose avec ce que nous connaissons et maîtrisons déjà comme connaissance. Simplement il s'agit de partir de là pour inventer quelque chose qui corresponde à la demande de l'architecte. »* Avec cette stratégie, le BET de M. Dubuffet remonte finalement en amont du processus de production et se positionne sur la mission de conception de l'architecte : *« Il est vrai que l'on remonte d'un cran dans l'organisation du processus puisque nous sommes présents aux côtés des architectes très tôt : lorsque les architectes viennent nous voir ils n'ont en effet bien souvent qu'une image et nous travaillons alors avec eux à la manière d'aller aux mieux vers cette image voulue ».*

Cette spécialisation et ce travail proche de l'architecte place en fait le BET dans une situation particulière de collaborateurs de la conception architecturale qui conduit M. Dubuffet à parler de « co-conception » : *« pour le travail sur la structure et l'enveloppe, on touche très directement à la forme du bâtiment. La collaboration peut alors débuter dès la phase concours ou au stade Avant-Projet Sommaire (…) De fait nous sommes très proche de l'architecte sans en être complètement un sous-traitant mais pas non plus seulement un service d'ingénierie, nous sommes dans une position entre-deux. Cette fonction n'existe en fait pas vraiment encore en France. Curieusement, ce métier existe vraiment dans les pays où l'architecte est plus technique comme en Angleterre, mais en France nous avons encore du mal à faire reconnaître une ingénierie enveloppe. Cela en dépit même de la forme des bâtiments contemporains qui appelle de plus en plus de co-conception. Cette question de la reconnaissance de la co-conception est d'autant plus importante que le travail en co-conception engage des rencontres et des réunions qui font que celui-ci a un coût. Néanmoins, il est très difficile de chiffrer le coût de la co-conception pour la valoriser puisqu'en principe c'est l'architecte qui conçoit et on ne nous demande pas de faire de la co-conception ».*

Cette stratégie, de « remontée » vers la conception architecturale, passe aussi par une politique de gestion du personnel au sein du BET qui est composé d'ingénieur mais aussi d'architectes et une organisation très proche de celle d'une agence d'architecture : *« Non seulement nous avons des ingénieurs et des chefs de projet qui de par leur expérience maîtrisent la conception et l'intelligence constructive (…) mais il y a aussi une question d'organisation car le plus souvent le rythme de travail et la manière de s'inscrire dans le processus n'est pas la même chez les ingénieurs que chez les architectes. Nous avons donc progressivement adapté notre organisation au travail par projet tel que le pratiquent les architectes. Nous sommes en fait structurés comme une ingénierie mais nous fonctionnons un peu comme une agence d'architecture lorsque nous travaillons avec des architectes. Nous sommes en effet obligés de fournir à l'architecte les éléments en fonction de ses besoins et de son rythme d'élaboration du projet, ce qui réclame une souplesse relative ».*

Un Bureau d'études techniques « environnement »

Le BET de M. Turner a développé depuis cinq ans environ un secteur Haute Qualité Environnementale (HQE). Tous les collaborateurs du bureau sont ingénieurs ou diplômés de niveau DESS ou Doctorat car selon M. Turner *« c'est un bon profil. La formation fac donne une compétence théorique et généraliste importante pour les secteurs sur lesquels l'entreprise intervient. Surtout ils savent s'adapter à des évolutions d'intervention ».* La structure travaille avec trois ou quatre BET avec *« lesquels elle a l'habitude de travailler »* et ces *« relations de travail sont en train de*

se formaliser ». Pour ce qui est de son intervention dans le processus, M. Turner la situe à deux niveaux : d'abord côté maîtrise d'ouvrage, avec une mission d'AMO spécialisée (généralement avec un programmiste) et une mission spécialisée HQE (participation au choix des concepteurs et suivi de l'opération jusque parfois après la livraison) ; ensuite, côté maîtrise d'œuvre, avec des interventions moins ordinaires et plus floues car *« c'est une mission indissociable d'une mission d'ingénierie de conception et qu'il est difficile de trouver sa place et de décrire sa mission ».* En effet, le caractère innovant du travail du BET positionne celui-ci dans des phases où il n'intervenait pas jusqu'ici et surtout, met en cause le découpage instauré par la loi MOP : *« Quand on intervient dans une équipe, il y a toujours un bureau d'étude fluides, un BET structure. Nous intervenons comme spécialistes HQE sur les fluides et sur la structure. On apporte une compétence que les autres n'ont pas et on intervient à leur place dans des phases dans lesquelles ils n'intervenaient pas (…) on démarre vraiment dès l'amont, le dialogue avec l'architecte et ensuite avec le bureau d'étude ».*

Ce qui fait dire à M. Turner, que *« du point de vue du processus de conception, il y a de plus en plus besoin d'une ingénierie généraliste capable de traduire, en termes objectifs, les effets du plan »* et donc « *dans le processus de conception il y a un couple de compétence nécessaire entre la conception architecturale et la conception strictement technique ».* M. Turner explique que son activité correspond à un vrai phénomène pour le « durable » et l'environnement. Cependant il reste que l'avenir n'est pas si certain : *« est-ce que c'est un nouveau métier, une nouvelle démarche, qui sera porteur ? Ce sont des questions très ouvertes. On en a au moins pour 4 à 5 ans mais ensuite cela risque de se banaliser (…) ce qui veut dire qu'il faut qu'on soit toujours en recherche. C'est aussi pour cela que nous militons pour l'ingénierie de conception ».*

Comme en attestent les deux exemples choisis ici, la spécialisation génère un positionnement nouveau des BET et favorise un renouvellement des compétences. Pour autant, elle fonctionne sur un mode paradoxal : d'un côté, elle oblige au développement d'une culture professionnelle spécifique et à un réseau de partenariat stable qui rend l'environnement de travail et de marché plus stable ; de l'autre, elle est une source d'incertitude sur la stabilité dans le temps d'une spécialisation des structures et de leur « ressources humaines ». C'est sans doute en ce sens qu'il faut comprendre la tendance des structures d'ingénierie de ce type à recruter des profils universitaires qui, plus généralistes et *« repositionnables »*, permettent de faire face aux aléas des marchés spécialisés[34]. Pour bien comprendre le phénomène de spécialisation et mieux appréhender sa durabilité sans doute faudrait-il distinguer ce qui est de l'ordre de la spécialisation stratégique sur des marchés de court terme (amiante, acoustique…) et ce qui est de l'ordre de la spécialisation contrainte par le marché (liée à des évolutions structurelles des politiques de maîtrise d'ouvrage, de logement, environnement). Pour l'heure, on constate cependant que ces mouvements comparables à « l'effet Gerschenkron[35] » sont au principe d'une nouvelle fragmentation du processus de production et donc d'un possible renouveau dans les tâches prises en charge traditionnellement par les BET, en particulier pour ce qui concerne le partage des tâches entre ingénieurs et architectes.

Concentration des missions et rationalisation de l'activité

A l'inverse, la stratégie des grandes sociétés d'ingénierie (Technip, OTH, SETEC pour ne citer que les plus connues) est d'offrir un service global qui inclue tous les aspects de la production avec des prestations pour les unes orientées « *espace »*, pour d'autres « *organisation »,* pour des troisièmes « *techniques »* :

> « Nous avons une série de structures voisines dans le groupe qui sont constituées autour d'ingénieurs du bâtiment et d'autres plutôt chargées de réfléchir sur les organisations. L'une fait par exemple du conseil et de l'audit auprès des collectivités locales, ce qui veut dire qu'ils sont plus en amont encore que la programmation. Ils font des études de

[34] Cette tendance est illustrée par l'analyse des marchés de l'ingénierie in Elisabeth Courdurier, Guy Tapie (dir.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre…*, *op. cit.*

[35] Étudiant les évolutions du droit en Italie, au Moyen-âge, l'historien Gerschenkron explique que dès que les juristes ont eu conquis leur autonomie chacun a commencé à diviser la discipline de manière à « être le premier en son village plutôt que d'être le deuxième à Rome », cité in Pierre Bourdieu, *Choses dites,* Ed. de Minuit, 1987, pp. 52-53.

> stratégies de développement, d'ingénierie culturelle (...) Nous sommes, nous, davantage concentrés sur les questions spatiales ».

On est donc là, face à une concentration des missions dans de grandes structures qui se traduit par une division du travail et une rationalisation des activités d'ingénierie.

En fonction de la taille des BET, un découpage en départements s'opère (chacun est spécialisé dans une prestation). Ce découpage s'estompe quand les commandes l'exigent. L'enjeu principal est de mieux se positionner sur les marchés de la construction et de les capter en se rapprochant du client et en l'aidant à définir ses besoins (proposer des prestations « clé en mains »). Il est ainsi plus aisé de le convaincre surtout dans le secteur privé :

> « Nous travaillons à 90 % pour le privé (...) Pour nous la programmation est le meilleur moyen d'entrer chez un client parce que c'est par là que commence la réflexion sur une construction (...) Elle est correctement réalisée dans la mesure où l'on fait à la fois la partie amont (programmation) et aval (assistance à l'installation, installation dans les nouveaux bâtiments) et bien évidemment l'ingénierie de maîtrise d'œuvre. Pour bien faire de la programmation, il faut réaliser et construire les immeubles pour se rendre compte de la réalité physique de nos recommandations initiales » (société d'ingénierie).

Cette conception de la programmation et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est portée par les grands bureaux d'études indépendants[36] mais aussi par quelques rares agences d'architecture. Le secteur privé (bureaux, industries) est particulièrement adapté pour développer ce type de *« service complet et intégré »* allant des études préalables à la réalisation.

Un bureau d'études techniques diversifié

Le groupe Gilles est une structure d'ingénierie qui compte plus de 400 personnes et travaille autant à l'export que sur le territoire national. Ses missions sont concentrées dans les domaines de l'irrigation, des réseaux urbains, et de l'assainissement. En outre, il y a dans la société une activité d'études et de conseils (plans directeurs, études techniques, sectorielles, économiques, institutionnelles). Nos interlocuteurs du groupe Gilles expliquent que pour mener à bien ses missions, la structure s'est diversifiée dans divers métiers, comme l'environnement et le conseil : *« Il y a tous les aspects de la gestion des déchets, de la dépollution de sols (avec de la maîtrise d'œuvre aussi derrière) et des activités qu'on appelle 'consulting', c'est-à-dire accompagnement des délégations de services publics qui sont plutôt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La branche conseil n'est pas seulement centrée sur la maîtrise d'œuvre. Elle fait aussi les études en amont. Tout ce qui est, eau potable, assainissement, épuration, aménagement des rivières, ressource en eau, études réglementaires d'environnement. Que ce soit en étude amont, conseil, expertise, AMO, ou maîtrise d'œuvre… Cette branche représente plus de la moitié des effectifs »*. Ainsi, la structure a-t-elle intégré de nouveaux profils pour développer ces missions complémentaires à la maîtrise d'œuvre : *« je crois que ce qui se développe, c'est la maîtrise d'œuvre tous métiers (…) c'est un développement flagrant du groupe aujourd'hui ».*

Pour décrire les profils de compétence des effectifs du groupe, les représentants font plus appel à une répartition par fonctions : *« on dispose de profils maîtrise d'œuvre, compétence travaux, suivi des travaux (…) et aussi des profils de maîtrise d'œuvre dans l'activité marketing, ou environnement* ». Autrement dit, la prise en charge des fonctions telles que le marketing, l'environnement, est assurée par des ingénieurs. Ces professionnels sont donc à la fois porteurs d'une culture de maîtrise d'œuvre

[36] La société d'ingénierie la plus connue et la plus représentative de ce type d'organisation est OTH (Omnium Technique). Elle intervient dans le domaine du bâtiment, des infrastructures sur l'ensemble du territoire français comme à l'étranger. Constituée de trois secteurs (bâtiments, infrastructures, industrie) et d'un ensemble de filiales spécialisées elle est capable d'intervenir autant dans le domaine de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie de calcul, ou le pilotage de chantier. Elle emploie 570 personnes dont 300 ingénieurs pour un chiffre d'affaire de 460 MF en 1999, Cf. « Les professions de la maîtrise d'œuvre », *op. cit.* p. 110.

traditionnelle et ont développé des compétences pour assurer d'autres fonctions : « *dans l'ensemble, ce sont quand même des gens qui viennent de formations traditionnelles des métiers de la maîtrise d'œuvre qui, après, disposent d'un complément technique avec des formations en environnement, économie ou autre* » commente un de nos interlocuteurs. Néanmoins, le groupe dispose également d'autres compétences et métiers. Ainsi, par exemple un économiste et une division juridique sont présents *« pour gérer les contrats, le suivi des contrats, les contentieux… Ce sont des gens qui sont spécialisés dans le juridique et tout ce qui est réglementation environnementale, les études réglementaires, et l'accompagnement des projets* ».
Pour parler de leur organisation, les représentants de ce groupe parlent *« d'élargissement de l'offre »* : *« l'idée, c'est de proposer une offre originale en disant : voilà, on a toutes ces compétences, on vous propose ça (…) s'il s'agit par exemple d'un marché passé avec un industriel, on va pouvoir lui offrir une compétence large pour prendre en charge son projet. On peut assurer la recherche de son site. On peut l'accompagner sur tous les aspects. On apporte une offre sur les aspects économiques, les aspects études réglementaires, les aspects techniques, etc. ».*

L'évolution des structures d'ingénierie selon ces deux voies, spécialisation des prestations et développement d'offres organisationnelles complètes, montre que ces métiers s'autonomisent vis à vis de l'architecte en remontant en amont du processus de production des ouvrages ; en se rapprochant des clients pour les assister dans la préparation de la commande. Là encore, la stratégie d'autonomisation s'opère par un positionnement au plus près des intérêts de la maîtrise d'ouvrage qui finalement diminue la dépendance des ingénieurs vis à vis des architectes. La conséquence essentielle de ces positionnements, comme l'illustre l'exemple de la « co-conception » décrit précédemment, est de contribuer à réduire la prestation de l'architecte à sa dimension esthétique, si ce n'est à l'utilisation de l'architecture et du nom de l'architecte (fonctionnant alors comme une marque) à des fins de communication[37]. Pour exemple de cet usage du nom et de l'image de ces « bâtiments coquilles[38] » on peut citer le bâtiment de l'hôtel « Holiday Inn » conçu par Christian de Porzamparc à Paris face à la cité de la musique, dont il est également l'auteur. La société hôtelière, après avoir obtenu un bâtiment de cet architecte de renom, s'est en effet réservée le droit de recourir à d'autres compétences pour en concevoir la disposition et l'aménagement intérieur ; ce qui fut la source d'un conflit public. Mais, c'est encore là une manifestation évidente de la ressource que jouent les architectes dans cette lutte des places dans le processus de production des ouvrages : le capital symbolique attaché au titre.

2.3. L'économie de la construction : la recherche d'une définition intellectuelle et autonome de l'activité

Le métier d'économiste de la construction compte entre 6000 et 7000 professionnels regroupés en environ 3500 cabinets dont la taille oscille entre deux et cinq personnes. Elle est plus connue sous le terme ancien de « métreurs vérificateurs ». Cette dénomination a été abandonnée en 1967 et remplacée par celle « d'économiste de la construction » porté par l'Union Nationale des Techniciens et Économistes de la Construction (UNTEC). Ce changement n'est évidemment pas anodin. Il témoigne de la part de ce métier d'un positionnement renouvelée dans les processus de construction et d'une volonté de reconnaissance sociale accrue. Il s'agit en fait par ce passage pour les anciens « métreurs vérificateurs » d'une part de parvenir à autonomiser leur intervention, et

[37] Ce phénomène dit « d'esthétisation de l'architecture », notamment dans la commande publique, est décrit par Florent Champy, « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte », in *Genèses,* n°37, 1999, pp. 93-113 ; Champy Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF, 1998, et également par Véronique Biau qui insiste sur l'usage de l'architecture et du nom des architectes à des fins de communication par la maîtrise d'ouvrage publique, dans *L'architecture comme emblème municipal*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1994.

[38] À partir des années quatre-vingt on voit également se populariser en architecture les notions « d'image architecturale » et « d'objet architectural » pour designer des bâtiments à l'esthétique singulière rompant avec leur contexte, souvent décriés pour leur inconfort en termes d'usage, mais dont les formes sont censées être expressives et originales. Le parangon de cette approche de l'architecture « objet », ou « machine célibataire » pour ses détracteurs, est sans aucun doute le Musée Guggenheim de Bilbao réalisé par l'architecte Californien Franck O. Ghery, d'ailleurs largement repris dans le monde publicitaire.

d'autre part, de lui faire reconnaître un caractère de prestation de service de nature intellectuelle. La présentation de la profession en ouverture du site Internet de l'UNTEC[39] est symptomatique de cette recherche d'autonomie et de reconnaissance de la part de ces professionnels. Elle donne une définition du métier d'économiste de la construction qui insiste à la fois sur son caractère ancien, son indépendance, et son importance dans le processus de production des ouvrages : *« La profession d'économiste de la construction, dont l'origine remonte à plusieurs siècles[40], a évolué avec le développement de l'industrie et des techniques du bâtiment. Successeur du « toiseur », puis du métreur, l'économiste de la construction, professionnel libéral et indépendant, intervient aujourd'hui dans toutes les phases de la construction depuis l'intention de construire du maître d'ouvrage jusqu'à la gestion du bâtiment en passant par les phases de programmation, d'études et de conception puis de réalisation »*.

Du « métreur vérificateur » à « l'économiste de la construction »

Dans ce passage d'une position hétéronome de sous-traitant ou salarié de l'architecte sur des missions subalternes, les changements législatifs ont eu une grande influence. La loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) a, en quelque sorte, consacré leur rôle et engagé leur intervention de manière plus autonome et plus en amont des projets de construction (plus proche de la commande). Effectivement en 1973 un décret (du 28 février) sur le mode de calcul des rémunérations des architectes décompose l'ensemble des tâches requises pour la construction d'un édifice et donne une visibilité à l'intervention des anciens « métreurs vérificateurs » en détachant, parmi les neuf tâches identifiées, une tâche « d'assistance aux marchés de travaux » et en obligeant les architectes à fournir un « coût d'objectif de l'opération » avant même la construction dans le cadre de la commande publique[41]. Cette première étape donne donc aux économistes de la construction la possibilité de revendiquer un territoire légitime dans la division du travail. Ce processus d'autonomisation progressive passe ensuite, par la publication de la loi MOP qui, en 1985, interdit aux maîtres d'ouvrage publics s'engageant sur la conception d'un ouvrage, de déléguer la « détermination financière de l'opération », comme d'ailleurs le programme. Du coup, ce texte consacre la stratégie d'autonomisation des « métreurs –vérificateurs » qui traitent alors non plus seulement sous la houlette de l'architecte mais directement pour le compte des maîtres d'ouvrage, et revendiquent alors le titre « d'économistes de la construction ».

C'est en ce sens que la majorité des économistes de la construction font de la loi de 1973 puis, de celle de 1985, des dates clefs dans leur exercice. Certains établissent même dans leurs propos une distinction entre économistes *classiques* ou *traditionnels* et *économistes d'aujourd'hui.* L'idée est ici que les premiers couvrent des fonctions de type « métreurs-vérificateurs–prescripteurs » (estimations, description des travaux et contrôle de coûts pour les architectes ou les entreprises) et que leurs prestations restent hétéronomes dans le processus car majoritairement liés à la demande des entreprises de travaux et des architectes, donc sans liens directs au projet et dans un rapport de service d'exécution eu égard aux autres métiers de la maîtrise d'œuvre. Partant, de nombreuses petites structures d'économie de la construction semblent encore prises dans un rapport de dépendance avec des agences d'architectures qui leur fournissent parfois plus de 50% de leur volume d'activité. Un des indices évident de cette fragilité latente est la proximité physique des agences d'économie de la construction et de celles d'architecture (le partage d'un même bâtiment).

Les seconds, dits « économistes nouveaux », eux, seraient plus autonomes car plus fortement partie-prenants de la maîtrise d'œuvre et reconnus directement par la maîtrise d'ouvrage. Pour désigner ce nouveau profil, la notion « d'ingénierie économique » est mobilisée par l'UNTEC. Avec cette évolution essentielle, la profession a acquis une visibilité et une reconnaissance de la spécificité de son expertise auprès des commanditaires. De plus, dans les pratiques, elle traite de façon croissante directement avec la maîtrise d'ouvrage. Ceci, dans le cadre de prestations d'AMO ou d'appels d'offre faisant la demande explicite d'un économiste comme dans celui, plus en amont, du montage d'opérations (plan de financement, faisabilité…).

[39] Cf. www.untec.com.

[40] C'est moi qui souligne.

[41] Effectivement avant 1973, les maîtres d'ouvrage publics avaient la possibilité de confier et le programme et la conception du bâtiment à un même architecte. Or, l'architecte étant rémunéré proportionnellement au coût de l'ouvrage celui-ci pouvait être tenté de faire dépenser plus d'argent à son client.

Un économiste de la construction « traditionnel »

M. Renoir, se présente comme un *« économiste de la construction traditionnel ».* Pour lui, c'est l'ancien métier de métreur qui est aujourd'hui celui d'économiste : *« c'était la formation classique du métreur que maintenant on appelle économiste, qui est celui qui décortique les éléments de la construction ; quel que soit le type d'ouvrage ».* Il a débuté son activité en 1964 et a suivi l'évolution de son métier et sa diversification *« au rythme des lois et décrets »* : *« à partir de 1970, on s'est retrouvé dans l'ingénierie sans le savoir et il a fallu s'adapter. Alors, c'était soit continuer une activité de métreur classique, mais les clients disparaissaient soit s'orienter vers l'ingénierie. À partir du moment où on a commencé à comprendre, c'est devenu très prenant. Puis après, il y a eu la loi MOP et là c'était encore autre chose* ». Ainsi, aujourd'hui une grosse partie de son activité est dirigée vers l'industrie, en direct vers les maîtres d'ouvrages en tant que maître d'œuvre.
M. Renoir réalise environ 80% de ses affaires directement avec les maîtres d'ouvrage L'autre pan de son activité se réalise ensuite avec des architectes et des entreprises. Le secteur privé est constitué d'entreprises et d'artisans pour des études de prix et des quantitatifs : *« là c'est le métier de métreur ».* Mais, commente M. Renoir, *« ces clients disparaissent et il faut s'adapter »*. Ainsi, il explique que les économistes trouvent d'autres secteurs de travail. À ce propos, il cite deux de ses collègues économistes qui travaillent essentiellement pour un organisme public de propriétaires bailleurs (ANAH) ou des régisseurs et font finalement de *« l'aide à la maintenance ».* Ce sont des opérations qui, explique M. Renoir, échoient aux économistes car *« elles n'intéressent pas les architectes et les BET »* et, dans ces cas *« l'économiste travaille donc directement avec le maître d'ouvrage ».*
En 30 ans d'activité, M. Renoir dit avoir vu radicalement changé sa profession : *« on est passé d'une position obscure où l'on travaillait pour des entreprises fiscalement et juridiquement en position de sous-traitance, à la fonction de maître d'œuvre. Et cela s'est fait tout seul puisque les entreprises pour lesquelles on travaillait ont disparu ».* De même, M. Renoir observe qu'actuellement *« les jeunes économistes ont une culture générale, que nous on n'avait pas, parce que nous on avait surtout une culture technique ; de même ils ont une formation juridique importante parce qu'on a enfin compris que participer à une opération c'est participer à un contrat et on s'est rendu compte que maintenant le juridique devenait incontournable ».* Aussi, selon lui, les économistes sont désormais *« capables de jouer un rôle de conseil auprès des clients par leur compréhension des relations entre la technique et les coûts »*.

Cette évolution trouve donc son origine directe dans les exigences de prévisibilité financière et de garantie face aux risques de la part des maîtres d'ouvrage et fait glisser la profession d'économiste sur des fonctions un peu plus vers l'amont des processus de construction.

Pour autant, ce déplacement n'est pas une direction exclusive du métier. Aussi, est-elle assez rarement décrite comme stratégique et semble se faire au gré de l'évolution de la demande des maîtres d'ouvrage. Rares sont les agences d'économie de la construction qui décrivent ce tournant comme une modalité stratégique d'adaptation de leur structure. Tout se passe en fait comme si c'était ici la demande qui fonctionnait comme facteur naturel de changement et d'adaptation de l'offre de services de ces professionnels. En ce sens, tous les économistes interviewés observent l'évolution des exigences d'économie de la maîtrise d'ouvrage non comme une donnée de marché opportune mais comme un fait auquel ils ont à répondre sur la base de leur compétence et capacité présente :

> « Aujourd'hui les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus proches de l'économie de leurs projets, ils s'adressent à nous en souhaitant avoir des améliorations sur tout le programme, en souhaitant que l'on trouve des solutions technico-économiques qui les satisfassent et qui rentrent dans le projet. Donc, ils en demandent de plus en plus aux maîtres d'œuvre (…) Les conséquences pour nous sont claires : c'est une surcharge de travail parce qu'on a une lourdeur de traitement des dossiers qu'on ne connaissait pas avant. Il faut être de plus en plus précis. Et tout cela ça va très vite, par sursauts, ce n'est pas linéaire, il faut que l'on s'adapte et qu'on réponde ».

Pour beaucoup d'économistes de la construction, les activités demeurent donc hétérogènes, si ce n'est contraintes. Ce glissement du métier d'économiste vers l'amont des processus n'est donc pas pour le moment saisi dans tout ce qu'il a de potentiel pour une nouvelle structuration de la profession, comme en atteste dans les propos la référence à une division du métier entre « économie de la construction traditionnelle » et « économie de la construction actuelle ». En réalité, cette période fait cohabiter des structures « d'économie traditionnelle » avec des structures diversifiées « de fait » et il reste délicat d'établir la logique de ce mouvement. Ainsi en 1994, c'est 43% des missions des économistes de la construction qui sont encore réalisées en collaboration avec des architectes et des ingénieurs, et 24% seulement sont faites directement pour le compte de maîtres d'ouvrages[42]. C'est aussi que les prestations d'AMO sont fortement concurrencées. Elles sont le lieu d'investissements d'autres professions qui y font valoir d'autres formations. Deux variables semblent expliquer cet état du monde de l'économie de la construction : d'une part, la répartition des structures professionnelles de ce secteur selon la taille des agglomérations ou des bassins potentiels de marchés ; d'autre part la trajectoire du chef d'agence, sa période d'installation, et sa formation de base. Les économistes dont la trajectoire est marquée par un passage dans des cabinets d'architecture ou des entreprises d'exécution paraissent en effet plus attachés que d'autres à une définition « traditionnelle » du métier.

La quête d'une assise légitime

Aussi pour faire valoir sa place dans le processus de production des ouvrages, ce métier est-t-il à la recherche d'un modèle de savoir légitime d'assise de son intervention. Comme en attestent les possibilités d'évolution actuelles du métier vers plus d'autonomie, la mise en place d'une formation plus généraliste, délivrant un « certificat d'expertise », paraît être pour les économistes une voie d'accès à la reconnaissance du caractère intellectuel de leurs prestations. C'est la condition d'une définition « autocéphale » de leur activité, sur le modèle libéral. Une telle option dégagerait sans doute cette profession d'une position fragile et hétéronome car liée à la demande et aux marchés des architectes, des BET, ou des entreprises.

Cette stratégie de positionnement claire, du côté des professions libérales intellectuelles de niveau supérieur[43], se manifeste dans cette profession par (1) la création d'un office professionnel de qualification (OPQTEC) chargé de clarifier et de « qualifier » les prestations des économistes de la construction, (2) la mise en place d'un code de déontologie professionnelle, permettant d'affirmer une autorité auprès des clients, (3) la volonté de se doter de formations de niveau supérieur clairement identifiables et reconnues. C'est donc bien le chemin d'une « professionnalisation » qui s'engage pour ce métier[44]. Par ailleurs, la variété des demandes en matière d'expertise économique légitime le besoin d'une culture générale plus large. C'est là un point de vue d'ailleurs bien saisi par les instances professionnelles de l'économie de la construction qui réclament une clarification et une reconnaissance de leur statut par la mise en place de formations laissant une grande part à la « culture générale[45] ». Le point de comparaison utilisé est d'ailleurs celui d'une expertise instituée et protégée telle que celle des architectes : *« le terme économiste de la construction regroupe des personnes très différentes. Par rapport aux architectes qui ont une activité cernée, les économistes de la construction peuvent intervenir à toutes*

[42] Le reste des missions se ventile comme suit : 15% pour le compte d'entreprises de travaux, 11% concernent des missions de coordination et 7% des missions diverses. Selon une enquête réalisée en 1994 par le syndicat des économistes de la construction auprès de ses adhérents. Cf. UNTEC, *L'économiste de la construction aujourd'hui et demain, Livre blanc sur la profession,* 1995.

[43] Cette volonté de professionnalisation et de reconnaissance nous fait retrouver le thème de la barrière et du niveau développé par Edmond Goblot. Cf. *La barrière et le niveau,* Alcan, 1925.

[44] On retrouve là les critères classiques d'une « professionnalisation » tels que les résument Matthieu Bera et Yvon Lamy in *Sociologie de la culture,* A. Colin, 2003, pp. 114-115 : (1) « l'existence d'une *structure associative* qui permette d'imposer certaines régulation internes et d'affirmer une autonomie par rapport à d'éventuels pressions externes » ; (2) le développement d'une *expertise,* de compétences spécifiques qui nécessitent souvent l'aménagement d'apprentissages longs et systématiques et donc d'un corps enseignant » ; (3) « l'instauration d'une *relation de service,* garantie par un code de déontologie, qui permet d'imposer une autorité sur les clients ».

[45] Outre la formation « sur le tas », encore présente pour de nombreux professionnels, le niveau requis jusqu'à présent pour cette profession, était celui des diplômes de l'éducation nationale de niveau III, IV et V au plus (BEP « construction et topographie », Baccalauréat professionnel « Étude de prix », BT et BTS « étude et économie de la construction »). Aujourd'hui les représentants de la profession se sont engagés sur la mise en place d'une formation de niveau Bac +3 avec une Licence professionnelle « Études et économie de la construction », qui recrute ses effectifs après un DUT « génie civil », un BTS « Bâtiment et économie de la construction » ou encore des DEUG généralistes. De même, l'UNTEC est présent au sein du Comité européen des Économistes de la Construction (CECS) dont l'objectif est de mettre en place un réseau d'écoles et d'universités européennes délivrant sur la base d'une formation homologue un diplôme européen d'économie de la construction.

les phases du processus de production et d'utilisation du bâtiment ». Cette entreprise de clarification est d'ailleurs aujourd'hui entamée dans le cadre de diverses « démarches qualité » et de « qualification » qui, comme ailleurs, font leur entrée dans le monde de la construction : *« On a commencé à travailler à définir le métier et le processus métier. On a dégagé 11 métiers différents qui peuvent, en tout ou partie, être exercés par les économistes de la construction. C'est dire le champ d'activité ! L'économiste intervient de plus en plus en AMO, en assistance aux entreprises… c'est très vaste »* explique un économiste de la construction délégué de l'UNTEC. Certes on peut s'interroger sur la capacité de ces seules démarches de qualité et de qualification à clarifier la position de ce métier. Néanmoins celles-ci semblent participer de la stratégie des professionnels pour faire valoir leur position dans les processus de construction. Aussi, l'OPQTEC délivre désormais la certification « économiste de la construction » et travaille avec l'UNTEC à ce que celle-ci soit réclamée systématiquement dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, la demande croissante de la part des commanditaires de maîtrise des coûts dès l'amont des processus de production des ouvrages constitue une opportunité pour le positionnement de cette profession et son autonomisation. La figure de référence pour penser l'appropriation de nouvelles fonctions dans le processus qui est souvent mentionnée par les économistes de la construction est celle du « quantity surveyor[46] » anglais, professionnel autonome de la gestion financière des projets de construction faisant valoir les intérêts économiques de la maîtrise d'ouvrage dès la conception auprès de l'architecte.

2.4. Ordonnancement, Pilotage et Coordination : la recherche d'un modèle de référence

Ce métier se situe à « l'articulation » des phases de conception et de construction dans le processus de production des bâtiments. Sa reconnaissance correspond à l'autonomisation des fonctions d'ordonnancement et de pilotage des chantiers, c'est-à-dire de la coordination des entreprises d'exécution, traditionnellement dévolue à l'architecte[47]. Elle consiste à « analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution des travaux ; déterminer leurs enchaînements ainsi que leurs chemins critiques par des documents graphiques ; harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des intervenants au stade des travaux ; mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux[48] ». L'émergence de cette mission dans la division du travail est à mettre en rapport avec la relation qu'entretiennent les architectes et les entreprises d'exécution.

L'émergence d'un métier : entre l'abandon du chantier par l'architecte et la sortie du salariat

Le recours aux entreprises d'exécution selon la méthode des « lots séparés » par corps de métiers s'est estompé au fur et à mesure que les grands groupes du BTP ont opéré leur concentration. Aussi, le recours à la méthode de « l'entreprise générale » s'est-il généralisé, imposant avec lui une coordination de chantier réalisée par

[46] A l'inverse des références disciplinaires des économistes de la construction français qui restent « techniques », celles des « quantity surveyor » britanniques sont en fait celles des sciences de la gestion et du « consulting ». Ils revendiquent un statut d'expert indépendant et l'usage de méthodes typiquement gestionnaires comme le « Total Quality Management » ou « l'analyse de la valeur » qui leur permettrait de maîtriser la « qualité » en étant présents pendant l'ensemble du déroulement des opérations de construction. Ces professionnels issus de grands cabinets de conseils et de management sont, en Angleterre, capables de concurrencer de grandes agences d'architecture. Ils font aujourd'hui leur entrée sur le territoire français en proposant leurs services pour de « grands projets ». Là encore, on assiste à l'entrée de la rationalité comptable dans le monde de la construction, portée par un discours sur la « qualité » et le développement des partenariats public - privé pour le financement des opérations de construction. Sur cette figure cf. Mel Lees, « Evolution du partenariat et des formes contractuelles en Grandes Bretagne », in François Lautier (Dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, PUCA, 1998, pp. 103-110 et Graham Winch et Martin Symes, « Les mutations dans l'industrie du bâtiment britannique : *partnering*, financement privé et renouvellement urbain », in Olivier Chadoin, Thérèse Evette (Dir.), *Activités d'architectes en Europe : nouvelles pratiques*, *op. cit*, pp. 114-135.

[47] Si la loi MOP définit une mission dite « complète » qui permet à l'architecte de maîtriser l'ensemble du processus de production d'un ouvrage depuis la conception en passant par le pilotage du chantier et jusqu'à la réception, celle-ci est plutôt utilisée pour des projets de construction de petite taille. Au surplus, le fait de disposer d'une « mission complète » ne signifie en rien que l'architecte ne soit pas assisté par un professionnel de l'OPC ou par une entreprise pour sa mission de pilotage de chantier. De ce point de vue, il faut noter que c'est au milieu des années quatre-vingt, au moment de l'émergence et la reconnaissance du métier d'OPC qu'émerge également le terme « d'architecte-concepteur » revendiqué par une fraction de la profession d'architecte.

[48] Cité in *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, *op. cit.*, p. 165

l'entreprise d'exécution[49]. C'est sur la base de ce constat que Guy Tapie oppose deux figures de l'architecte correspondant à deux modes d'organisation des entreprises de conception : la méthode de l'entreprise générale qui engendre, dit-il, « une coordination simplifiée » mais « un architecte soumis » ; la méthode des lots séparés qui, poursuit-il, « complexifie la coordination » mais laisse l'architecte en position de « garant » du processus de production[50]. En fait le positionnement des professionnels de l'OPC correspond bien de ce point de vue à un rétrécissement de la mission de l'architecte et à la prise de position d'une nouvelle profession dans le processus de production des ouvrages. Ces professionnels sont néanmoins encore peu nombreux à exercer leur mission de manière indépendante (leur nombre est évalué à environ 4000 par leur syndicat professionnel, l'Union Nationale des professionnels de la coordination en OPC, UNAPOC). Ils sont encore pour beaucoup salariés des entreprises d'exécution ou des grands groupes de la construction.

L'OPC n'exerce pas de mission de conception et n'intervient en fait pas directement sur les projets. Sa mission est limitée à un double objectif : maîtriser les délais d'une part, organiser et coordonner les interventions des entreprises d'exécution d'autre part. De ce point de vue, il est un garant indirect des exigences de prévisibilité et de qualité dans la réalisation des constructions qu'engagent les maîtres d'ouvrage. Ces objectifs, pris en compte par les OPC, ont également des répercussions sur leurs missions de coordination. Cela d'autant, comme l'explique Florent Champy, que « la complexité croissante des bâtiments, due tant aux progrès techniques (la climatisation constitue un exemple d'innovation technique majeure) qu'à la prolifération des normes » impose le recours à ces « nouveaux spécialistes, les pilotes de chantier, qui se chargent de coordonner le travail de ces dernières (les entreprises d'exécution), sauf pour les plus petites opérations[51] ».

« Se défaire de l'exécution » : vers un modèle de compétence et une reconnaissance sociale ?

Aussi, ce que cherchent à faire valoir ces professionnels pour faire leur place dans le processus de production des ouvrages, c'est une compétence alliant la connaissance technique à des méthodes de coordination qui empruntent leurs références au monde du « management ». Au-delà même des prérogatives de sécurité et d'assurance[52], qui sont surtout perçues comme un atout et un attribut de distinction pour l'obtention des marchés, il semble que ce métier cherche surtout à développer des méthodes et des références qui lui permettent de se positionner dans le processus comme incontournable, et pas seulement comme un acteur ayant hérité d'une mission hétéronome abandonnée par les architectes. Aussi, les professionnels de l'OPC mentionnent-ils, avec une occurrence relative, le déploiement nécessaire de compétences de type *« managériales »* pour répondre aux exigences de suivi et de coordination posés par les maîtres d'ouvrage. Pour justifier ce positionnement, les OPC font valoir que la fragmentation des missions de maîtrise d'œuvre, la croissance du nombre des spécialités intervenantes, les conduit à passer plus de temps à *« animer les réunions d'équipes sur le chantier, et à faire en plus du pilotage un véritable travail de management »*. Il s'agit pour eux de faire valoir la qualité et la nécessité de leur mission en lui donnant une référence nouvelle sur le registre de la gestion et de la coordination des actions. Un tel glissement ferait ainsi passer ce métier d'une activité de type fonctionnelle, basée sur le travail des plans, du temps et des lots de construction, à une gestion de type plus « managériale », non seulement centrée sur les hommes et les relations, mais surtout en position de *leadership* au niveau du chantier. C'est là un facteur essentiel qui pourrait aller dans le sens (similaire à celui des économistes de la construction), d'une remontée vers la maîtrise d'ouvrage et faire des OPC des acteurs incontournables. Ainsi placés à l'interface des architectes et des entreprises, et y parlant au nom des intérêts de la maîtrise d'ouvrage, ils sont à même de revendiquer un « pilotage élargi » qui pourrait aller jusqu'à leur association au niveau de la conception aux côtés de l'architecte.

---

[49] Cf. sur ce point Elisabeth Campagnac, *Les grands groupes de construction en Europe,* L'Harmattan, 1995. Ce mouvement et ses conséquences pour l'architecte dans le secteur de la commande publique est par ailleurs décrit par Florent Champy, in *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF, 1998.

[50] Cf. Tapie Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000.

[51] Cf. *Sociologie de l'architecture*, *op. cit.* p. 99.

[52] Depuis 1989, une série de directives européennes (Directives 92/57/CEE du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires et mobiles) visent à améliorer les conditions de santé et de sécurité sur les chantiers de construction. Les professionnels de l'OPC sont en effet très nombreux à disposer d'un agrément dit CSPS (Contrôleur Sécurité, Protection de la Santé) qui leur permet, en plus de leur mission de coordination, d'exercer une mission de contrôle de la bonne application des conditions de sécurité et de santé sur les chantiers.

Une telle stratégie vise en fait à faire passer ce métier d'un « travail d'articulation » hétéronome, de « second niveau[53] », car encore guidé par la conception architecturale, à un « travail d'articulation », de « premier niveau », aux côtés du maître d'ouvrage ou de l'architecte ; plus près des tâches de conception, plus nobles, moins attachées à l'image de l'exécution qui est celle du chantier. Ce que jouent donc là les professionnels de l'OPC c'est à la fois un positionnement plus autonome dans le processus mais aussi les gains qui y sont associés en termes de statut et de reconnaissance sociale ; c'est-à-dire être plus près d'une « profession » que d'un « métier », définit plus par « l'être » que par le « faire[54] ».

Un OPC au service de la maîtrise d'ouvrage

L'agence de M. Duchamp est une structure unipersonnelle située dans une petite ville de province. Âgé de 40 ans environ, M. Duchamp a d'abord travaillé comme collaborateur d'architecte pendant une dizaine d'années, puis il a suivi une formation de conducteur de travaux pour ensuite se charger des études de prix et de conduite de travaux en entreprise avant de fonder, en 1996, sa propre structure. Il se définit comme un *« coordinateur généraliste et traditionnel ».* Il exerce sur un département où ce type de compétence est encore peu présent (environ une dizaine de coordinateurs). De plus, explique M. Duchamp, *« chaque coordinateur travaille avec ses économistes et ses architectes ».* Il fait par ailleurs de la coordination de sécurité mais, *« ce n'est pas un marché essentiel. Cependant, comme cela est obligatoire pour tous les chantiers, cela donne un atout et une spécificité de plus vis-à-vis des clients ».* Selon lui l'activité de coordination est *« en plein boom »* : *« on a des carnets de commande pratiquement pleins sur un an à un an et demi ».* En particulier, pour lui, la demande de coordination est énorme et il a *« du mal à faire face »*. Aussi, il hésite entre les formules de partenariats et de développement de son agence en termes de personnel.

Il explique ce trop-plein d'activité par la demande qui lui est adressée par de jeunes agences d'architecture : *« les architectes qui se sont longtemps occupés des chantiers laissent de plus en plus tomber ce qui est lié à la coordination (…) les anciens architectes qui avaient l'habitude de tout faire ne délèguent pas grand-chose alors que les jeunes, qui eux ont été formés surtout à la conception, délèguent beaucoup »*.

L'agence de M. Duchamp se développe assez fortement. Il envisage donc de recruter un collaborateur pour faire face à un carnet de commande bien rempli. Il envisage le recrutement d'une personne qui, comme lui, aurait une formation de conducteur de travaux car pour lui c'est une bonne formation qui permet de toucher un peu à tout. Néanmoins, pour faire de la coordination cette formation seule ne suffit pas. De son point de vue, il faut également être passé par les entreprises et avoir une bonne expérience de leur fonctionnement. Selon lui, le problème est que, pour l'instant, il n'y a pas de qualification véritable pour le métier d'OPC : *« Il y a des stages mais ce qu'il faut c'est surtout avoir travaillé au niveau des entreprises pour comprendre comment elles fonctionnent en termes de suivi, métré… ».*

Concernant la demande, M. Duchamp observe que de plus en plus, *« depuis que les missions sont bien séparées »,* il est amené à faire plus que de la coordination, de *« l'animation et du management sur les chantiers »*. Ainsi, le nombre de réunions et

[53] Anselm Strauss différencie à propos du travail d'articulation dans le monde médical trois niveaux distincts : « Au premier niveau, coiffant l'ensemble, on trouve le travail du médecin chargé du cas. C'est lui qui en a la vue la plus large, spécialement si le cas n'est pas trop problématique. Il voit les interventions nécessaires pour en gérer le déroulement. Autrement dit, il a le tableau d'ensemble : les traits principaux de l'arc de travail, les tâches principales à effectuer, décidant de leur moment, leur ordre successif ou simultané, etc. (…) Au second niveau, on trouve le travail des personnes qui organisent, mettent en route, supervisent et monitorent les tâches demandées ou ordonnées par le médecin. (…) A un troisième niveau, il y a les tâches mêmes qui sont faites de groupes ou de séquences de tâches. Par exemple pour faire une radio, il faut prévenir et quelquefois préparer physiquement le malade pour la séance, s'arranger avec le département de radiologie pour programmer le rendez-vous, faire venir un brancard ou un fauteuil roulant, conduire le malade à la radio puis le reconduire dans son unité et l'aider peut-être à se remettre au lit. » Cf. « Le travail d'articulation », in *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme, op. cit.,* pp. 197-200.

[54] Il est en effet significatif que ces professionnels soient le plus couramment appelés OPC (« l'OPC », « un OPC » voire parfois pour les architectes « mon OPC »), c'est-à-dire par le nom de la mission ou de la fonction (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) et non par celui d'un métier.

> de négociations est énorme. À cet égard, il considère que sa mission est une mission de « *service pour la maîtrise d'ouvrage »*. Ceci, en particulier dans les cas où il est face à des entreprises qui n'ont pas de conducteur de travaux. Cet aspect « managérial » de l'activité est selon M. Duchamp, acquis essentiellement par expérience car la condition de coordinateur est selon lui celle d'un entre-deux : *« on est coincé entre l'entreprise et le maître d'ouvrage et il faut jouer avec les deux car notre client, c'est le maître d'ouvrage, mais notre partenaire c'est l'entreprise. Il faut donc arriver à jongler. C'est un problème de relations et, c'est l'expérience qui est nécessaire ».*

Là encore, comme pour les économistes de la construction, cette stratégie de redéfinition de la mission des OPC passe par le recours à la qualification et à la certification. Le modèle professionnel qui sert de référence à ce positionnement est celui, déjà revendiqué par certains et considéré par les offices de qualification, du *« project manager*[55] *»* anglo-saxon. On trouve un indice de cette évolution dans la certification ISO 9001 pour les missions d'OPC. En effet, celle-ci précise qu'elle ouvre la voie à la « reconnaissance d'un *pilotage élargi* faisant intervenir la mise en œuvre du chantier *dès la conception des bâtiments* et tend vers le *management de projet*[56] ». De même, l'Union Nationale des Professionnels de l'Ordonnancement et de la Coordination (UNAPOC) rappelle que la compétence de coordinateur fait également partie des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage telles que définies en 1994 par l'OPQIBI[57] (Missions 0401 et 0402 et 0403, rubrique « Management de projet ») et que les méthodes du « project management » sont pour la profession *« sinon un modèle, du moins une référence pour l'évolution de la profession*[58] *».*

A l'inverse des économistes qui misent également sur la formation, chez les OPC cette volonté est encore peu perceptible. Certes, ils mentionnent souvent que les formations des OPC sont aujourd'hui encore imparfaites et méritent d'être élargies et complétées par des stages et un *« apprentissage relationnel »* mais ajoutent que :

> « la formation de conducteur de travaux est une bonne formation qui permet de toucher un peu à tout mais, seule, elle ne suffit pas. Il faut aussi avoir une bonne expérience du fonctionnement des entreprises et des relations (…) Le problème c'est que pour l'instant il manque une vraie qualification du métier (…) on est dans une profession qui évolue très vite et on ne peut pas passer son temps à regarder dans les bouquins. Il faut faire des stages, des réunions, avoir une formation plus large ».

Finalement, leur positionnement par la « qualification » se double d'une vision relativement instrumentale de la formation qui traduit plus une attente à court terme référée à des « missions » (voire des marchés), qu'un investissement à long terme visant une reconnaissance sociale, comme c'est le cas chez les économistes. C'est là sans doute un des symptômes de leur faible autonomie et de leur position qui demeure attachée au salariat.

---

[55] Le terme peut-être approximativement traduit par « planificateur de projet » ou « gestionnaire de projet ». Le Project manager est en fait un professionnel qui est associé au projet dès la conception architecturale de sorte que soit inclus dès cette phase les contraintes d'exécution et de mise en œuvre des matériaux par les entreprises d'exécution. Le principe général vise à ce que dès sa conception le projet tienne compte, voire associe, des acteurs et des méthodes de l'exécution dans un souci de maîtrise des coûts et délais de la construction. En général le « project manager » est responsable de la gestion de l'ensemble du projet et il est en contact direct avec le client. En Grande-Bretagne le « project manager » est né dans le cadre d'une refonte des méthodes de la production architecturale sur fond d'encouragement de *« public private partnerschip »* (PPP). Il s'impose particulièrement dans la méthode du « Partnering » actuellement très discutée en Grande Bretagne. Sur les sources du développement de cette figure et ses méthodes, cf. Graham Winch, Martin Symes, « Les mutations dans l'industrie du bâtiment britannique : *partnering*, financement privé et renouvellement urbain », in Olivier Chadoin, Thérèse Evette (Dir.), *Activités d'architectes en Europe : nouvelles pratiques*, *op. cit.*, pp. 114-135.

[56] « OPC-SPS, Cicad consultants certifié ISO 9001 », in *Le Moniteur-BTP*, n°4937, 10 juillet 1998, p. 23.

[57] L'OPQIBI (Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie, Infrastructure, Bâtiment et Industrie), créé le 3 janvier 1969 à l'initiative de trois syndicats professionnels (CICF, Syntec Ingénierie, Fédération des professionnels de l'ingénierie) est un organisme (association loi de 1901) qui délivre des « certificats de qualification technique » et un label aux prestataires (cabinets et sociétés) qui exercent des missions d'ingénierie (conseils et études) dans six domaines : infrastructures ; industrie ; bâtiment ; énergie ; environnement ; loisirs, culture et tourisme. L'OPQIBI fait valoir ces qualifications auprès des maîtres d'ouvrage et des clients par une activité de communication (avec par exemple une présence active au salon des Maires). Il propose une nomenclature recensant pas moins de 160 qualifications. Pour une présentation cf. www.opqibi.com.

[58] Selon les propos de Maurice Pinard cité in « OPC, certification et normalisation au programme de l'UNAPOC » in *Le Moniteur-BTP*, n°4878, 23 mai 1997, p. 29.

Chapitre 3 – Spécialisation, interprofessionnalité, qualification, métiers d'articulation : évolutions de l'espace de la maîtrise d'œuvre

Face à la situation de fragmentation des missions dans le processus de production d'un ouvrage, la réaction observée du côté des métiers de la maîtrise d'œuvre emprunte finalement deux directions. On observe d'une part une croissance des missions partielles au sein des processus qui encouragent des mouvements de « spécialisation » professionnelle, de l'autre, le développement d'équipe de maîtrise d'œuvre sur le mode pluridisciplinaire pour répondre aux demandes des maîtres d'ouvrage. Cette dernière figure pose la question de l'articulation « interprofessionnelle » des diverses compétences mobilisées, que je désigne par le terme de « coopération concurrentielle[1] ». Coopération concurrentielle dans la mesure où des professions ont à mettre en place une organisation du travail pour répondre à un projet en articulant leurs compétences définissant ainsi un cadre de coopération sur le fond d'une concurrence de territoire car, à chaque projet, c'est une nouvelle division du travail qui se négocie entre les professions.

De ce point de vue, la situation des architectes est particulière. Dans la mesure où la concentration et la division du travail dans les agences n'est pas la voie qui s'est développée, on observe que cette division du travail et cette concentration se fait dans la constitution des équipes de maîtrise d'œuvre par projet. Ainsi, la constitution d'équipes pluridisciplinaires[2] est-elle devenue une voie privilégiée puisqu'en moyenne 50% des affaires qu'ils traitent engagent les architectes à collaborer avec au moins un « non architecte » dans l'équipe de maîtrise d'œuvre[3] ; ce chiffre moyen est de 75% pour la seule commande publique. Ainsi est-il devenu courant de voir les architectes répondre à des appels d'offre en s'associant les services de personnes aussi diverses qu'un ergonome, un économiste, un acousticien, voire même un sociologue. Ces profils sont d'ailleurs explicitement demandés dans la publication des appels d'offre de construction, de bâtiments ou d'infrastructures. Autrement dit, à la faiblesse des effectifs et de la division du travail dans les agences d'architecture répond la constitution d'équipes de maîtrise d'œuvre par projet et un partage des tâches s'y renégociant à chaque fois.

3.1. Les formes de la spécialisation

L'examen des professions de la maîtrise d'œuvre a montré une diffusion relative de cette logique chez les architectes et les ingénieurs. Cependant, celle-ci s'actualise de façon contrastée.

D'abord la spécialisation sur une fonction particulière du processus de maîtrise d'œuvre n'est pas toujours maîtrisée dans une optique stratégique de la part des professionnels et peut s'avérer contraignante pour investir d'autres marchés dans le cas d'un retournement de conjoncture. La spécialisation tient en effet compte de la spécificité des cycles et des conjonctures de l'activité de la construction. Ainsi, faut-il distinguer ce qui est de l'ordre d'une spécialisation à court terme sur des marchés et ce qui est de l'ordre d'une spécialisation durable sur des procédés techniques. Pour exemple, on peut citer le cas des bureaux d'études qui ont mis en avant une spécialisation dans le secteur de la réhabilitation ou de l'amiante (marchés liés au cycle du bâtiment ou à des décisions législatives mais épuisables à moyen terme) pour répondre ponctuellement à une demande, ou encore, celui des bureaux d'étude qui (comme celui de M. Dubuffet vu plus avant), sont spécialisés sur une compétence technique relative à un procédé et des matériaux. Dans le premier cas, l'entreprise développe un savoir-faire, mais celui-ci est fragilisé par les cycles des marchés, alors que dans le second, l'entreprise développe un savoir-faire, qui cumulé, ne cesse de l'enrichir puisqu'il correspond à une offre de mise en œuvre particulière d'un procédé toujours utilisable et perfectible.

Pour autant, la maîtrise d'ouvrage reste maître du choix de la maîtrise d'œuvre et des professionnels qui la compose. C'est pourquoi elle obéit à un certain déterminisme géographique. Pour le promoteur par exemple, le fait de disposer d'un réseau d'architectes et d'entreprises dits « politiquement correct au niveau local » et

[1] J'emprunte le terme à Bernard Haumont pour qui, il s'agit là d'un des indices de l'existence d'un « modèle latin » (qu'il oppose à un « modèle Rhénan ») de la production urbaine et architecturale qui est, « structurée par une très grande fragmentation des compétences organisées dans des cabinets ou des entreprises souvent petites, spécialisées et se livrant à des formes de coopération plus ou moins concurrentielle », Cf. « Être architecte en Europe », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°2-3, novembre 1999, p. 78.

[2] Comme plus avant, je préfère au terme « pluridisciplinaire » celui « d'interprofessionnel » qui permet de souligner que ce ne sont pas seulement des disciplines qui collaborent mais des professions, avec tout ce que cela suppose d'enjeux de définition de leurs rôles respectifs dans la division du travail de maîtrise d'œuvre.

[3] Cf. les données de la Mutuelle des Architectes Français, in Florent Champy in *Sociologie de l'architecture, op. cit.* pp. 100-101.

« compétents sur une ligne de produits » permet la recherche de terrains (« avoir des oreilles sur place »), l'ajustement à des contraintes politiques et sociales, et, en retour, un minimum de sécurité d'action. L'architecte est alors choisi pour plusieurs raisons : « parce qu'il peut être un bon contact pour nous faire avoir un terrain, parce que politiquement il est correct sur un territoire donné (…) Par exemple au Pays basque les architectes que nous faisons travailler ce sont des architectes bien implantés localement. On sait qu'ils vont faire un style d'architecture qui s'insère bien dans le paysage, qui va être relativement traditionnel, surtout dans le Pays Basque où les possibilités de s'écarter sont très faibles. Et puis, ils connaissent les habitudes des entreprises ». Par la nature des biens engagés (le foncier et le bâti), qui ne sont pas des marchandises ordinaires[4], la compétence sociale des acteurs (« les gens bien introduits ») revêt un rôle majeur. Les contraintes régionales qui pèsent sur les choix de la maîtrise d'ouvrage sont donc importantes et très contrastées.

Le choix des acteurs qui composent le processus de production d'un ouvrage (BET, architectes, entreprises) obéit donc autant à des contraintes de compétence professionnelles par type de produit qu'à des critères d'ancrage local[5] : « on construit avec les locaux, les BET et les architectes locaux. Dans la promotion, ça vous est très souvent imposé par les élus locaux ; vous avez le terrain, l'architecte et le BET en même temps » explique par exemple un promoteur de logement. « Quand on présente un projet à l'extérieur, il vaut mieux être associé à un local, les maîtres d'ouvrage sont très sensibles à cela » explique encore un architecte. Ce sont donc là deux facteurs de poids sur les marchés de la maîtrise d'œuvre qui engagent également les professionnels vers des logiques de spécialisation et d'association.

Cette logique de spécialisation, soumise au déterminisme géographique des marchés de la maîtrise d'œuvre, renvoie en fait à deux types de situation :

1- La spécialisation sur un secteur techniquement très pointu (ouvrages complexes, hôpitaux, lieux de travail…) dans lequel la concurrence et faible. Dans ce cas, le recours au spécialiste et à son savoir se fait au-delà des logiques locales d'attribution des marchés. C'est le type de produit qui prévaut. Ainsi, quelques architectes spécialisés dans le secteur hospitalier trouveront leurs marchés sur l'ensemble du territoire français.

2- Dans le cas de la spécialisation sur un secteur qui reste relativement généraliste se pose, à l'inverse, la difficulté d'investir des marchés au-delà de sa région d'implantation. La seule possibilité est alors l'association avec un partenaire local. Aussi y-a-t-il une corrélation prégnante entre les logiques de spécialisation et la taille des agglomérations d'implantation. De cette façon, en province, les logiques de spécialisation restent faibles et cohabitent souvent avec une volonté de diversification. *« En fait, cet aspect généraliste de l'activité est lié au faible nombre d'opérations sur le département : ici on ne peut pas être sur un créneau de spécialité. On prend tout ce qu'il y a. Évidemment, on peut, à un moment donné, se spécialiser sur des secteurs comme la réhabilitation mais il faut faire attention. C'est pas durable, et puis, il y a de la concurrence »* commente par exemple un OPC.

3.2. Coopérations concurrentielles et réarrangements fonctionnels

La première conséquence de l'accroissement du nombre de spécialités dans les projets de construction est celle de l'interprofessionnalité : on a un ensemble de personnes qui ont chacune leur spécialité et il s'agit de trouver comment celles-ci forment un ensemble de travail cohérent[6] (*une* maîtrise d'œuvre). Si cette question dépend de la nature des projets et de leur taille, elle n'en reste pas moins une tendance marquante. Ces montages participent ainsi du changement des pratiques de la maîtrise d'œuvre. Soit, ils amènent les professionnels de la

[4] Sur les spécificités de production de ces biens, cf. Christian Topalov, *Le logement en France : histoire d'une marchandise impossible*, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 1987.

[5] Pierre Bourdieu à propos du marché de la maison individuelle montre également des effets proches, expliquant notamment que la maison est « un produit doublement lié à l'espace et à un lieu de l'espace » fonctionnant sur des « micro-marchés à base locale », cf. *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, 2000, pp. 60-61.

[6] Comme le signale Bernard Haumont, (« convergences, concurrences et indifférences dans le projet architectural et urbain », in Ola Soderström, Elena Cogato Lanza, Lawrence Roderick (Dir.), *L'usage du projet*, Payot, 2000, pp. 67-80) : « très peu de projets d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement n'entraînent pas aujourd'hui la participation plus ou moins active d'experts et de professionnels de plus en plus nombreux, et souvent aussi celle des populations (ou de leurs représentations) immédiatement ou plus largement concernées ». Aussi pour caractériser cette ouverture de l'espace professionnel, l'auteur propose-t-il d'utiliser la notion de « forum hybride » proposée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes à propos de la science. Par cette notion les auteurs entendent des « espaces publics, ouverts, où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif » et dans lesquels « les groupes engagés et les porte-paroles qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés », cf. *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique,* Seuil, 2001, p. 36.

maîtrise d'œuvre à penser autrement leur action et leurs positions dans le processus : « réarrangements fonctionnels » ; soit, ils engagent une logique d'offre nouvelle avec la constitution d'équipes transdisciplinaires : « coopérations concurrentielles ». À ce niveau, il faut distinguer trois types de collaboration interprofessionnelle dans la maîtrise d'œuvre.

(1) D'abord celle qui se réalise, de fait, à l'occasion et dans le cours du projet lui-même. Les équipes qui forment l'ensemble de maîtrise d'œuvre se rencontrent et ont à collaborer de fait : le problème est donc la manière dont elles s'entendent pour collaborer dans le déroulement du processus. Le partage des tâches est ainsi largement déterminé par le type d'objet à produire. La distribution des fonctions du processus par métiers peut d'ailleurs s'en trouvée bousculé.

Le repérage des changements induits par ce type d'interprofessionnalité est bien appréhendé lorsqu'on observe les découpages fonctionnels de la maîtrise d'œuvre par projet. Cette « interprofessionnalité de fait » pose en réalité le problème de la distribution des positions des professions de la maîtrise d'œuvre et, plus généralement, celui d'une connaissance des fonctions prises en charge par les professions selon les types de projets. Ce que soulignent le plus souvent les professionnels, c'est la difficulté à collaborer dès lors qu'ils interviennent sur un projet et ont à coopérer avec de nombreuses spécialités. Non seulement ils ne connaissent pas les personnes avec lesquelles ils ont à coopérer et il est difficile de *« se sentir en situation de confiance »* mais, ils éprouvent également des difficultés à ajuster leurs langages professionnels. Ainsi, M. Lippi, responsable d'un BET tous corps d'état, nous dit

> chaque profession existe parce que, d'abord les exigences de performances et de compétences se sont accrues à tous les niveaux, et puis parce qu'il y a des professions qui ont perdu leur place et leur savoir-faire. Il y a eu une époque où c'était 'Monsieur l'architecte' qui dirigeait tout du début à la fin. Mais c'est plus possible. C'est devenu trop compliqué et il y a une multiplication des compétences complémentaires. (…) On est plus pointu, mais on est de plus en plus nombreux… alors pour savoir quelle serait la structure idéale d'organisation ? On ne sait pas en réalité. (…) Forcement il y a toujours des problèmes de chevauchement des compétences de l'un sur l'autre. J'ai peine à penser qu'aujourd'hui quelqu'un soit capable de cerner toutes ces spécificités. Je crois qu'on doit s'obliger à être des gestionnaires de projet. Pour y arriver, je crois qu'il faut des équipes plus structurées et plus polyvalentes.

(2) Ensuite, une « interprofessionnalité stratégique par projet » : il s'agit là de la constitution d'équipes aux compétences complémentaires qui se créent pour répondre de façon complète aux appels de la maîtrise d'ouvrage. C'est une optique peut être dite « proactive » au sens où elle anticipe la demande d'une prise en charge de la maîtrise d'œuvre par des compétences différenciées. La mise en place de ce type de « groupements de moyens » a des répercussions sur les marchés de maîtrise d'œuvre de ces associations et procède d'une logique par segments de marchés : on sait par exemple que, de plus en plus, lorsqu'il s'agit par exemple du traitement d'ensembles urbains, les équipes sont formées d'une association pluridisciplinaire par projet. Cabinets de communication, architectes, sociologues, urbanistes, paysagistes… s'associent ainsi pour maîtriser l'ensemble, ou du moins le maximum, des missions de maîtrise d'œuvre[7]. De surcroît, le montage de ces ensembles est, une fois de plus, une manière de répondre au fort déterminisme géographique des marchés de la maîtrise d'œuvre.

Cette logique dont on pourrait penser a priori qu'elle concerne exclusivement les architectes et les bureaux d'études techniques semble s'étendre à toutes les professions. En particulier, le besoin des maîtrises d'ouvrage de faire tenir ensemble économie du projet et maîtrise du processus engage la réunion des compétences d'OPC et d'économiste : « pour accroître mon activité et mieux répondre aux demandes, j'ai développé une association avec deux économistes de la région : chacun a son indépendance et on travaille ensemble ; C'est-à-dire que si eux ont des marchés en économie, moi je les récupère en coordination et, de mon côté, je leur amène également des missions » explique un professionnel de l'OPC indépendant. Au surplus, cette dynamique de réseau paraît être un moyen de répondre aux incertitudes des marchés du bâtiment. Elle permet de monter des offres complètes pour répondre à des demandes tout en n'alourdissant pas la gestion du personnel et en conservant une certaine flexibilité des structures. Les architectes habitués de ce type de montages parlent pour les qualifier de « rapprochements opportunistes » et/ou de « partenaires obligés ».

(3) Enfin, une autre manière de répondre à la demande des maîtres d'ouvrage réside dans le « montage d'offres organisationnelles complètes et intégrées ». Dans ce cas, l'agence ou la société d'ingénierie disposent en interne

[7] Cf. pour exemples, Alain Bourdin, « Comment on fait la ville aujourd'hui en France », in *Espaces et Sociétés*, n°105-106, 2001, p. 147-166 ou la notion de « collectif d'énonciation » développée par Jean-Yves Toussaint, « Le collectif d'énonciation de l'espace ou l'histoire des acteurs que cachait l'architecte », in *Cahiers du LAUA,* n°3, 1995, pp. 7-20.

d'une variété de profils professionnels à même de répondre aux exigences des clients. Ainsi, aujourd'hui, quelques agences d'architecture ont internalisé les compétences d'urbaniste, d'économiste, de paysagiste, et même de sociologue. C'est aussi le cas de BET qui intègrent les compétences des économistes, voire d'architectes. Cette réponse par l'organisation est en fait une manière de minimiser le risque pour le maître d'ouvrage. Néanmoins, celui-ci est reporté sur l'agence elle-même qui doit trouver une réponse en termes d'organisation du travail et de gestion du personnel.

La difficulté tient alors à ce que la coordination entre les différents métiers trouve une réponse en termes de rationalisation de l'organisation. Réponse qui, comme on l'a vu, peut passer dans le cas des BET par le recrutement de profils dits « moins techniques » et « plus « managérial ».

À ce niveau, il faut également signaler, comme évolution possible de ces offres organisationnelles, la tentation de quelques BET d'intégrer dans leur organisation la dimension économique. Pour faire face à la demande de la maîtrise d'ouvrage de rationalisation des paramètres technico-économiques, certains BET envisagent sérieusement une telle évolution de leurs structures : « c'est vrai que les clients sont de plus en plus exigeants sur la fiabilité des estimations, en particulier les industriels (…) pour nous une des manières de faire face serait de recruter un économiste ». De même, ce dirigeant d'un BET explique que « les maîtres d'ouvrage demandent de plus en plus de faire des calculs précis et de fournir des pièces écrites » et ajoute qu'il « a pris l'habitude de travailler toujours avec le même économiste (lequel possède son bureau à l'étage au-dessus) auquel il sous-traite ces missions ».

Une agence d'architecture « pluridisciplinaire »

Créée en 1988, l'agence de M. Braque est aujourd'hui une société civile professionnelle. Elle travaille sur cinq départements. Elle se présente comme une « *équipe pluridisciplinaire du fait du groupement des compétences » :* architectes (3), paysagistes (2), urbanistes (3), économiste (1), chargés d'étude en aménagement environnement (3). Ainsi, l'agence intervient *« aussi bien au niveau des études en amont que sur des missions opérationnelles de maîtrise d'œuvre ».* Cette double optique permet, selon M. Braque *« de mener une mission de maîtrise d'œuvre dans un cadre global et cohérent ».* Ceci, d'autant que *« l'équipe est ponctuellement renforcée en fonction des tâches et du plan de charge par d'autres professionnels avec lesquels elle a l'habitude de travailler ».*

Les cas précédemment cités illustrent le caractère non exclusif des modes d'organisation interprofessionnelle. La plupart du temps les trois modes d'interprofessionnalité distingués ici analytiquement cohabitent dans les faits et dénotent d'un mode d'adaptation spécifique des métiers de la maîtrise d'œuvre aux exigences de la commande.

Dans tous les cas, ce qu'impliquent ces trois types de coopération c'est une nécessaire et progressive adaptation des pratiques et des métiers à des contextes différenciés et à une production par projet. Il ne s'agit plus en effet ici de faire cohabiter des spécialités dans des phases très distinctement établies mais de façon croissante de produire ensemble tout au long de l'élaboration du projet. Plus encore, au-delà de la question de la division du travail, c'est l'impact de ces relations nouvelles et du renouvellement des pratiques qu'elles engagent qui est à envisager. Ainsi, on va le voir, la gestion de ces ensembles interprofessionnels pose la question des figures professionnelles capables d'assurer cohérence et cohésion des relations entre les diverses compétences mobilisées. C'est le problème de la définition des métiers dits « d'articulation ».

3.3. L'enjeu de la définition des compétences d'articulation

Dans ce contexte de fragmentation des expertises et de croissance des dispositifs interprofessionnels, l'exigence d'un mode nouveau de coordination des actions se fait jour. L'effacement de l'expertise reine de l'architecte au profit d'une multidisciplinarité dans des processus engage de fait la question de la cohabitation des professions et de leurs langages professionnels. Aussi, assiste-t-on à une lutte entre professions pour l'attribution de la mission de coordination des divers métiers réunis dans les équipes de maîtrise d'œuvre.

C'est à cet égard qu'on parle de la mise en place de fonction de « traduction » et de « coordination », voire de « médiation ». Il s'agit là de trouver des principes et des méthodes susceptibles d'assurer la cohérence du

processus dans le temps et donc de parvenir à faire travailler les différents professionnels engagés en direction du même but : celui du projet voulu par la maîtrise d'ouvrage.

Le positionnement des professionnels sur ce type de mission, semble s'engager selon deux voix distinctes : d'un côté par la mise en place de missions d'AMO autonomes, de l'autre, par le glissement des missions de certains professionnels de la maîtrise d'œuvre au sein des structures. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, c'est le processus de maîtrise d'œuvre et le contexte relationnel de travail des métiers qui s'en trouvent affectés.

Dans le premier cas, illustré ci-après, la fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage est autonome et travaille directement aux cotés de la maîtrise d'ouvrage. Aussi, elle procède par recrutement de personnes spécialisées de la maîtrise d'œuvre et propose une offre intégrée d'assistance. On trouve donc dans ce genre de structure à la fois des professionnels de la maîtrise d'œuvre et des profils plus généralistes qui assurent la coordination des différentes missions de maîtrise d'œuvre.

Une agence d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

M. Appel dirige une entreprise qui offre des *« prestations complètes d'AMO »*. L'organisation de sa structure est dit-il *« matricielle »* : *« on a des généralistes et des pôles de compétences*, *on parle d'organisation en fonction des questions posées. En fonction des problèmes à résoudre, on fait appel à certains pôles de compétences »*. Il y a dans la société six grands pôles de compétences : (1), *« l'administration de biens et la gestion locative ».* (2), *« les métiers de la santé » où nous agissons en conducteurs d'opérations*, *en mandat de maîtrise d'ouvrage.* (3), *« Les grands équipements »* (4*), « La gestion et la maintenance »* (5), *« Logements et commerces » qui regroupe une spécificité dans les domaines de redynamisation des centres-villes*. Enfin (6), le *« management technique des projets »* où *nous avons acquis et nous développons un savoir-faire sur le montage, nous faisons même de la maîtrise d'œuvre dans ce cas-là sur des opérations particulières ; allant même jusqu'à faire des contrats clé en mains.*

« Nous sommes une société de prestation de services (…) nous essayons de répondre à un marché : celui de tout le patrimoine en général. Nous essayons de répondre aux maîtres d'ouvrages qui sont les propriétaires. Pour cela, il faut savoir aussi bien gérer que concevoir, que restructurer, qu'arbitrer et vendre, que casser. Pour nous la stratégie est de devenir un opérateur, l'opérateur majeur dans ces métiers que nous exerçons pour le compte d'autrui. Nous essayons de répondre à des problèmes ou des questions, à toutes les questions que se pose un propriétaire, un maître d'ouvrage, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une association qui veut faire une opération et qui ne sait pas comment la faire. Il faut qu'on puisse lui dire : « voilà on va vous consacrer 2 journées d'ingénieur là-dessus, on va vous monter le prix de revient etc.… (…) Nous, on a donc une conception de la MO extrêmement extensive et nous sommes des "assistants à maître d'ouvrage" et l'on répond aussi bien par la maintenance que par une étude de programmation, que par une étude de faisabilité, que par un programme de construction etc... », explique M. Appel.

Dans le personnel de cette structure on trouve *« beaucoup d'architectes et d'ingénieurs »* et M. Appel affirme que sa structure est surtout *« une boîte d'ingénieurs ».* Par contre dans le domaine de la gestion on trouve « *des gestionnaires, des titulaires de DUT, des diplômés des écoles de commerce, et des gens qui viennent de sciences politiques, ou sciences économiques ».*

Pour M. Appel, le cœur du travail d'assistance à la maîtrise d'ouvrage consiste surtout à savoir choisir les bons partenaires et à savoir les coordonner : *« une fois toute la définition, tout le travail de valeur ajoutée initial fait (…) Tout notre savoir-faire est de savoir choisir la bonne équipe d'architectes, la bonne équipe de maîtres d'œuvre, qui pourra conduire ce projet. Il faut que nous contribuions à ce que le programme soit bien clair et bien compréhensible par les maîtres d'œuvre (…) l'assistance est fondamentale. Si on veut que l'équipe de maîtrise d'œuvre fasse bien son travail, il faut que la MO soit forte. Auquel cas, si elle ne l'est pas, il faut qu'elle ait un assistant qui l'assiste bien dans la définition de ses produits. Sinon le maître*

d'œuvre ne comprend pas, il est complètement perdu ».
Pour qualifier cette méthode de travail M. Appel parle de processus en entonnoir : « Toute la qualité d'une opération est dans la qualité de sa préparation (…) Mieux elle est définie à l'origine, c'est-à-dire au niveau de l'étude de faisabilité, le programme technique détaillé… plus cela est précis, plus on a de chances de choisir un bon maître d'œuvre qui lui-même comprendra bien ce que l'on cherche. Donc tout ce qui est mis en amont… après, à chaque phase il y a des validations (…) Normalement par processus itératif on doit arriver à la bonne réponse pour le maître d'ouvrage (…) C'est un peu le système de l'entonnoir. C'est-à-dire qu'au départ on a beaucoup de possibilités et puis plus on avance dans la définition du produit et normalement, si on ne s'est pas trompé à l'origine, à la sortie, le produit correspond à ce que l'on cherchait.
Pour qualifier l'identité de sa profession M. Appel parle d'un mixte entre qualité de la maîtrise d'ouvrage (gestion, économie…) et de la maîtrise d'œuvre (technique, conception, suivi) : « il faut bien sûr des architectes, on trouve bien entendu des ingénieurs, on trouve des gestionnaires…après il faut décliner : dans les architectes, il y en a qui seront des urbanistes, et d'autres plus sensibles à l'architecture propre ; dans les ingénieurs, il faut avoir des gens qui soient des professionnels pointus dans leur domaine : dans notre société, vous avez quelques polytechniciens, centraliens, Travaux Publics, INSA, donc toute la palette des ingénieurs. Vous avez aussi quelques généralistes dont (sciences politiques, HEC…).

Dans d'autres cas, la mise en place de ce type de service d'AMO procède non plus de l'internalisation des compétences de la maîtrise d'œuvre, mais fonctionne de manière autonome en s'attachant, dans une logique de projet, les professionnels de la maîtrise d'œuvre jugés compétents. C'est là aussi un changement important au sens où ce qui compte ce n'est plus un conseil technique ou de spécialiste sur un domaine précis, mais la capacité d'un professionnel à cumuler l'ensemble des études par spécialité pour éclairer la décision des maîtrises d'ouvrage. C'est en ce sens que les acteurs eux-mêmes parlent de « *traduction* ». L'assistant à la maîtrise d'ouvrage devient celui qui est à même d'effectuer la synthèse des divers langages professionnels pour le compte de la maîtrise d'ouvrage dans l'optique d'une décision qu'elle veut optimaliser. De plus, on voit que cette assistance peut descendre dans le processus de maîtrise d'œuvre et agir sur les décisions et le management du processus. C'est là une fonction nouvelle et transversale aux fonctions de conception dans le processus. Elle fait exister la représentation du maître d'ouvrage jusque dans les phases de mise en œuvre des décisions.

Un ingénieur en AMO

M. Schiele, ingénieur de formation, après un parcours de *« chargé de projet »* dans un grand groupe de promotion immobilière, s'est installé en 1993 dans le secteur de l'AMO. Il travaille seul. Les activités de sa société sont présentées selon trois secteurs : *« Programmation, études et conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage ».*
Les interventions typiques de la société se déclinent selon quatre registres : l'audit et expertise de projet ; les études de faisabilité et de programmation ; les missions d'études, de conseil et de formation ; l'AMO. Ses domaines d'intervention sont relativement diversifiés puisqu'ils comprennent : *« l'administration tertiaire, industrie et technologie, domaines hôtelier, les transports, la santé, l'urbanisme et l'habitat ».*
Il explique que son métier consiste aujourd'hui à *« apporter des compétences à des maîtres d'ouvrage pour gérer et faire des études, les aider à définir leur projet. Par exemple si le maître d'ouvrage veut construire, je l'aide à définir et choisir le type d'équipe de maîtrise d'œuvre ».* De ce point de vue, il considère que sa compétence est plutôt *« stratégique que technique ».* Dans ces missions, il inclue une dimension forte de *« management des équipes de projet » : « j'assiste par exemple des chefs de projet pour des décisions d'opération, de transfert d'activité ou autres. Par exemple, là, il s'agit de transférer un marché. Là, j'assiste le maître d'ouvrage dans ses opérations par l'animation des équipes d'architecte et de maîtres d'œuvre…*

Néanmoins, comme M. Schiele ne possède pas toujours toutes les compétences, il s'associe les compétences de techniciens selon les demandes. À cet égard il explique *« moi, j'ai pratiquement toujours fait ou eu des fonctions d'organisateur et de producteur de méthodes, donc même dans l'industrie, j'ai toujours été plus en amont pour gérer et suivre, mettre au point des méthodes… personnellement j'ai toujours été plutôt du côté maître d'ouvrage et que du côté ingénieur et maître d'œuvre ».*
De même pour expliquer son extension de marché vers les domaines de l'urbain il explique que c'est avant tout une compétence managériale qui lui a été nécessaire : *« je dirais que, quand même, mon action sur l'urbain est vraiment une action d'AMO, c'est-à-dire que je ne produis pas, je ne suis pas urbaniste, mais simplement j'essaie de poser les bonnes questions. De cerner les objectifs, les avantages et les inconvénients de telles et telles solutions. Mon rôle, ce n'est pas de vérifier les calculs de structure, de béton, c'est de gérer le projet et de poser les questions ; d'envisager des variantes, de pouvoir faire contrôler certaines propositions…Notre rôle, c'est de révéler les problèmes en amont... C'est une réflexion non pas au sens urbanistique sur les voies, les structures urbaines mais plutôt une réflexion sur l'économique et le social. Pour cela, je m'appuie sur des études économiques qui sont faites par des spécialistes, par des bureaux d'étude, des statistiques, des sociologues aussi, des aménageurs fonciers … Je fais rentrer tout ça dans la moulinette et j'aide à prendre des décisions ».*

Enfin, dernier cas, moins visible mais traduisant également une évolution des métiers de la maîtrise d'œuvre, le besoin de mise en cohérence des différents langages professionnels peut devenir une mission de fait au sein des structures maîtrise d'œuvre. C'est en particulier le cas des chargés d'affaire dans les bureaux d'études et les agences d'architecture qui développent auprès de leur client une compétence spécifique qui relève assez largement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, nombre d'ingénieurs ou d'architectes abandonnent au sein des organisations leur expertise technique pour assurer ces missions qui reposent sur un « mixte d'expérience et de qualités individuelles », faute de formation identifiée. Les glissements sémantiques du terme de *« chargé de projet »* à celui de *« chargé d'affaire* », ou mieux encore, de celui de *« chargé d'étude »* ou *« technicien »* à celui de *« consultant »*, disent bien l'élargissement vers des fonctions commerciales et économiques des ingénieurs et architectes. Il reste cependant que les ressorts de compétence spécifiques à ces missions, qui sont moins constituées par de l'ingénierie ou de la conception que du relationnel et de la communication (de l'entretien de réseau), restent mal identifiées.

Une mission d'AMO dans une structure de maîtrise d'œuvre

M. Gérôme, ingénieur de formation, est chargé d'affaire et de projet dans une structure de cinquante personnes dont les missions traditionnelles sont des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la construction. Il s'occupe en particulier des *« études et des projets pour l'international ».* Pour lui, sa compétence se situe surtout dans une *« capacité à comprendre les enjeux et les besoins de la maîtrise d'ouvrage* ». Il dit par ailleurs qu'il *« ne sait plus faire d'études »,* et qu'il ne fait maintenant plus *« que du management ».*
Effectivement, explique M. Gérôme, *« il n'y a pas de formation dans ce domaine qui est un domaine très peu technique »*. La formation se fait donc par transmission « *en interne »*. L'essentiel, *« c'est d'avoir des gens souples et capables de s'adapter rapidement : des gens qui ont travaillé sur des grands projets sont capables de s'y mettre ».*
En fait, explique-t-il, dans ce type d'opération *« au bout d'un moment, on ne sait même plus si c'est de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre ».*
Les séparations connues et convenues pour penser les lots de maîtrise d'œuvre sont donc brouillées par les exigences de la maîtrise d'ouvrage privée (en particulier pour ce qui concerne la construction des centres commerciaux) et c'est la coordination et la tenue des objectifs dans le temps qui deviennent les enjeux véritables du projet : *« Quand on a un immense centre commercial à ouvrir à une date donnée, laquelle ne*

changera pas, quels que soient les événements ou les entreprises choisies…, les intempéries, au bout d'un moment quand le client demande quelque chose même si ce n'est pas dans notre mission on ne peut pas refuser ». Ce qui donc a changé selon M. Gérôme, c'est *« la philosophie des clients et leur façon de réagir et d'étudier. Maintenant, on demande aux gens quand même une polyvalence et un état d'esprit assez différent de ce que pouvait être un bureau d'étude il y a 20 ans ; maintenant on ne peut plus être strictement "étude", on est de plus en plus sur du management, on fait plus de management que du calcul d'ingénierie proprement dit ».*

À ce niveau, la tâche essentielle du « chargé d'affaire » précédemment cité n'est pas d'être exclusivement compétent sur les études mais d'être également capable de coordonner une équipe et de diriger le projet : *« je ne fais plus d'études, je ne fais que du management, du management d'organisation d'affaire ».* En fait ces fonctions sont doubles : « management » et « montage » des équipes en interne et, « management » et « coordination » au sein du processus pendant le déroulement des opérations de construction. Ce constat amène à penser que la compétence de ces professionnels réside moins dans leur capacité à affronter des problèmes techniques qu'à comprendre la complexité des systèmes d'acteurs en place dans les dispositifs de production : *« c'est la complexité des relations entre les acteurs qui est importante à comprendre : il faut être 'un peu politique' et comprendre ce qui se passe entre les personnes, comprendre comment le client raisonne, ses objectifs et pourquoi ils réagissent comme ceci ou comme cela »* explique par exemple un « chargé d'affaire » employé dans une structure d'ingénierie.

Dans l'organisation des structures, le développement de ce type de profil semble entériner une division entre conception et exécution. Dans ce cas, les chargés d'affaires sont responsables de l'ensemble de la prestation devant le client et doivent coordonner l'ensemble des études. C'est donc à ce niveau qu'il y a glissement vers l'AMO qui renvoie à une globalisation de l'offre et à une demande d'adaptation en cours de projet : *« devant la demande des clients qui est de plus en plus globale, on ne peut pas refuser certaines missions (sauf si vraiment il y a des choses particulièrement difficiles). En général, si on dit non c'est plutôt parce qu'on ne sait pas faire que parce que ce n'est pas dans notre mission : C'est-à-dire que si un client nous demande un modèle de droit au bail, bon là par exemple, on dira non… ».* Cette attente, plus globale, des clients se caractérise par le fait que ceux-ci réclament plus de prévisibilité quant au déroulement des opérations de construction dans lesquelles ils s'engagent financièrement : *« dès le début quand on prend une opération, depuis le terrain, le client veut savoir ce que ça va lui coûter au final, avec une visibilité d'un bout à l'autre ».* Pour autant, cela n'est pas seulement dû aux types de clients mais aussi à la spécificité des objets produits et à leur vocation : *« en fonction des produits, les clients changent d'avis en cours de route et en permanence, c'est-à-dire que trois mois avant l'ouverture, ils vont toujours changer beaucoup de chose du projet ; on est dans un truc évolutif en permanence qui est plus complexe ».* En fait, le développement de missions d'assistance au sein des structures de maîtrise d'œuvre semble répondre, une fois de plus, à des exigences de prévisibilité sur les coûts et le temps de réalisation, mais aussi à une certaine flexibilité pendant la réalisation concrète des opérations.

Ces différents types de mission sont donc à cheval entre la volonté d'assister la maîtrise d'ouvrage et de réaliser, pour elle, une mission de maîtrise d'œuvre classique. Situation qui est ambiguë et s'apparente effectivement à un mélange de mission d'AMO et de maîtrise d'œuvre. Parfois, sur certaines opérations, notamment en clé en main, la passation d'un contrat d'AMO peut d'ailleurs être envisagée en parallèle à celui de maîtrise d'œuvre : *« c'est complètement mélangé puisqu'on a deux missions : un contrat d'AMO et un contrat de maîtrise d'œuvre bâtiment. En réalité, il y avait deux contrats parce qu'il le fallait, mais les gens faisaient les deux choses sans se préoccuper de savoir s'ils faisaient de l'AMO ou de la maîtrise d'œuvre (…) C'est un cas extrême où dans la journée on ne sait plus vraiment, qui on est : si on fait de l'AMO ou de la maîtrise d'œuvre »* indique par exemple le dirigeant d'un BET. Ces transformations et ces glissements entre professions et fonctions, ont donc pour symptôme un brouillage du partage classique maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage. J'aborderai la question de la singularité de ces profils professionnels dans le dernier chapitre de cette partie, en questionnant en particulier l'usage de cette notion de « traduction » passée dans le langage commun des professionnels.

3.4. Formation, qualification et certification : des stratégies d'investissement différenciées

Pour faire valoir leur place dans la concurrence des professions pour l'appropriation des places dans le processus de production, toutes les professions mettent en avant des savoirs et savoir-faire. Aussi, dans cette lutte, la formation et la qualification sont-elles des ressources d'action collective des professions. Néanmoins, si les architectes continuent de faire valoir leur place en insistant sur leur formation initiale et leur titre, leur

« expertise instituée », on observe que les autres professions de la maîtrise d'œuvre empruntent une autre direction : celle de la *certification* et des *qualifications*. S'il ne s'agit évidemment pas ici d'entrer dans le débat sur les sources de la « confiance » et « l'économie de la qualité[8] », il semble tout de même important de relever les usages différenciés que font les professionnels de la maîtrise d'œuvre de la qualification et de la certification.

Ainsi, les instances professionnelles de l'économie de la construction se sont non seulement engagées dans une clarification et une reconnaissance de leur statut par la mise en place de formations de niveau supérieur mais, de surcroît, cette entreprise de clarification s'appuie également aujourd'hui sur des « démarches qualité » et des « qualifications » (avec la mise en place d'un OPQTEC[9]). Enfin, le même mouvement est à l'œuvre chez les OPC et les structures d'ingénierie qui s'appuient sur les qualifications proposées par l'OPQIBI.

Évidemment, on peut s'interroger sur la capacité des seules démarches qualité et de qualification à clarifier la position de ces professions. Celles-ci participent pourtant de la stratégie des professionnels pour se positionner dans les processus de construction en y faisant valoir la rationalisation de leur activité[10] et d'une clarté et prévisibilité de leur prestation. En ce sens, la question de la « qualité » et de ses usages renvoie à un double mouvement qui fait se démarquer très clairement ces professions de celle d'architecte : rationalisation des organisations et des méthodes de travail d'une part et réassurance de la maîtrise d'ouvrage d'autre part. Ces professions ont en fait en commun d'évoluer sur des marchés de prestations de services caractérisés par une asymétrie d'information avec leur clientèle (les caractéristiques du projet et du bâtiment ne sont pas connues à l'avance par le client). Or la régulation de cette relation marchande se fait pour les architectes par la revendication d'une culture, assurée par une formation de niveau supérieur, une déontologie et un cadre législatif. De ce point de vue, ils sont proches des avocats étudiés par Lucien Karpik[11]. Une telle posture leur permet finalement de faire reposer la relation au client sur une incertitude quant aux caractéristiques de leurs prestations[12] sans les engager dans une relation trop codifiée et prévisible qui menacerait leur identité de « créateurs ».

À l'inverse, ingénieurs, économistes et OPC se sont engagés dans des procédures de qualification qui définissent leur offre sur un registre plus « industriel ». Effectivement « qualifier un produit ou une personne », c'est aussi « parvenir à un accord sur les caractéristiques qui le définissent[13] ». C'est en fait s'engager dans une « rationalisation professionnelle » qui rapproche le « service rendu » par le prestataire d'un « produit », au sens où le service s'engage dans une standardisation des méthodes, routines et recettes professionnelles. Mais c'est aussi finalement engager une mobilisation collective au nom d'une profession puisque cette « rationalisation professionnelle » appelle en contrepartie la formation de collectifs et d'acteurs intermédiaires (office de qualification, syndicats, communicants…) capables de définir la qualité, de la mettre en avant, et de la faire valoir notamment auprès des clients en imposant par exemple que soit mentionné dans les appels d'offre « qualification appréciée » ou « souhaitée[14] ».

---

[8] Cette discussion sur la question de la qualité et des « engagements crédibles » développée par l'économie conventionnaliste, la sociologie de Luc Boltanski et celle de Bruno Latour, fait l'objet de nombreux travaux comme en atteste la bibliographie présentée à la fin du débat consacré par la revue *Sociologie du travail* à ce thème, cf. « Dossier-débat : la qualité », in *Sociologie du travail,* n°44, 2002, pp. 255-287. Sur la question particulière de la certification, on peut également se référer au n°31 des *Cahiers Lillois d'Économie et de Sociologie,* 1998, dirigé par Bernard Convert et entièrement dédié à la question de la construction et des usages de la certification.

[9] Fait important qui distingue la stratégie des économistes de la construction, dont le modèle est la profession libérale, de celle des OPC encore largement liés au statut salarié, l'office de qualification des économistes (OPQTEC) qualifie des personnes, alors que l'OPQIBI (office de qualification de l'ingénierie, dont les OPC font partie) qualifie des structures.

[10] Ce type de démarche s'accompagne en effet d'engagements de la part des professionnels à utiliser des procédures et des méthodes standards fournies par les offices de qualification et par ailleurs consultables par leurs clients.

[11] Le problème posé pour le barreau et les avocats par Lucien Karpik est le suivant : alors même que ce groupe professionnel bénéficie d'un monopole, travaille dans un contexte de forte asymétrie d'information avec sa clientèle, il n'en abuse pas. Aussi, avance-t-il l'hypothèse selon laquelle ces professionnels seraient guidés par une « économie de la modération » reposant sur des dispositifs collectifs qui offrent une garantie quant à la qualité des actes. Cf. « L'économie de la qualité », *Revue Française de Sociologie*, 30-2, pp. 187-210.

[12] Cette incertitude peut néanmoins être palliée par les maîtres d'ouvrages grâce à la répétitivité (source de « prévisibilité » et de « confiance ») des commandes attribuées aux mêmes architectes ou par le « renom » de l'architecte choisi. Dans ce cas la « réputation » fonctionne comme un indice de confiance.

[13] Cf. Christine Musselin et Catherine Paradeise, « Dossier-débat : la qualité », in *Sociologie du travail, op. cit.*, p 259.

[14] Pour exemple de cette mobilisation ce fut là un des premiers acquis de l'université d'été des urbanistes qui s'est tenue à Toulouse en août 2004. Ainsi, lors de cet évènement porté par l'association des maires des villes de France (rappelons que depuis la décentralisation l'urbanisme est une des premières compétences des communes), le Ministre de l'Équipement

Ce sont finalement deux stratégies différentes qui s'opposent pour permettre à l'architecte de se positionner dans les processus de production des bâtiments : d'un côté une stratégie professionnelle qui s'appuie sur la revendication d'une irréductibilité de sa compétence créative et peut ainsi jouer d'une relative souplesse quant à la définition de ses missions, c'est-à-dire d'une capacité de multipositionnalité ; de l'autre une stratégie de rationalisation des prestations qui fait entrer la relation au maître d'ouvrage dans un cadre plus certain, sur le modèle industriel, mais qui limite finalement les capacités de repositionnement et la formation d'un capital symbolique attaché au titre et à l'histoire dont bénéficient les architectes. Au-delà du « paradoxe de l'architecte » évoqué par Florent Champy[15], la force symbolique attaché au titre d'architecte, la croyance en la représentation généraliste et au talent de synthèse qui lui est attachée, apparaissent comme des ressources pour se positionner sur de nouvelles fonctions dans le processus de production. Sous ce regard, la formule de Françoise Choay[16] selon laquelle « la stabilité de l'architecture c'est l'instabilité des architectes », prend tout son sens.

(alors Gilles de Robien) a annoncé dans son discours aux urbanistes qu'il encouragerait la mention « qualification appréciée » dans les appels d'offre publics.

[15] Rappelons effectivement, en le citant une fois de plus, que selon l'auteur, il y aurait paradoxe dans la mesure où les architectes sont contraints de « mobiliser des compétences qui relèvent de domaines dans lesquels ils ont perdu leur pouvoir, pour préserver l'autonomie de leurs choix esthétiques, alors même que ces choix ne reposent sur aucun savoir incontestable mais sur la mise en œuvre d'une culture », *Sociologie de l'architecture*, *op. cit.* p. 106.

[16] Citée par Bernard Haumont, in « Convergences, concurrences et indifférences dans le projet architectural et urbain », Ola Soderström, Elena Cogato Lanza, Lawrence Roderick (Dir.), *L'usage du projet*, *op. cit.* p. 79.

Chapitre 4 – les métiers de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage : une fonction de traduction[1]

L'examen de la fragmentation des missions dans le processus de construction montre que l'enjeu principal des professions est la remontée de leurs expertises vers l'amont du processus, vers la maîtrise d'ouvrage. De même la description des chassés-croisés des professions de la maîtrise d'œuvre au niveau du processus de production d'un ouvrage illustre finalement que le passage par les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage est une stratégie courue par de « nouveaux » métiers pour s'imposer dans cette division du travail. Pour autant, il subsiste une difficulté quant à l'identification des compétences nécessaires pour ce type de missions.

Aussi, ces missions sont-elles investies par les professions « historiques » de la maîtrise d'œuvre comme par les « nouvelles professions ». Tandis que les premières font valoir leur compétence sur la maîtrise de la qualité des constructions, les secondes mettent en avant la nécessité de « coordonner » ou « manager » le processus de construction. Faire face à la complexité des processus et réduire les incertitudes : telles seraient les fonctions des métiers dits « d'articulation ».

Souvent ces rôles « émergents » sont désignés par les termes de « médiateurs » ou, mieux encore, de « passeurs ». Pour désigner les compétences requises par ces derniers, les termes « d'entredéfinition » ou de « traduction[2] » sont passés dans le langage de la recherche urbaine. Toujours est-il que le constat de la nécessité de compétences propres à assurer le passage du langage d'un univers spécialisé à un autre et, par-là même, de l'allongement des chaînes de travail, demeure. Il s'agit donc ici d'interroger les usages de cette notion de « traduction » et de saisir à quels types de compétence et de positionnement dans les processus de production elle renvoie.

L'usage analogique des concepts, certes discutable, possède ce mérite que d'obliger à être « plus attentif aux tâches de description qu'il impose, par ses adéquations comme par ses inadéquations[3] ». Dès lors qu'on parle de « traduction » revient en scène la fameuse opposition et le débat entre « sourciers » et « ciblistes[4] » : qui traduit et pour qui ? Poussons donc un peu plus loin la parenté littéraire : quel sens a cette traduction ? quelles modalités sont nécessaires à son bon fonctionnement ? Deux interrogations récurrentes pour approfondir la connaissance de ce qui, pour avoir été un simple constat de nouveauté, s'affirme à présent comme une tendance accrue. Prolongeant une l'interrogation engagée plus avant sur l'émergence de la notion de maîtrise d'ouvrage et des métiers de l'assistance à cette dernière, je restitue d'abord ici les changements actuels de l'organisation des maîtrises d'ouvrage pour, ensuite, rendre compte de la mise en place d'un monde de l'assistance et interroger les profils, modes, et logiques d'action de ces fameux « traducteurs » ou « *go-between* ».

---

[1] Cette partie s'appuie sur la reprise d'un article publié à la suite d'une recherche sur la notion de maîtrise d'ouvrage et les métiers de l'assistance menée entre 1997 et 1998. Cf. Olivier Chadoin, « De la décision à sa traduction : fidélité, re-création et bricolage intellectuel », in *Espaces et sociétés*, n°105-106, 2001, pp. 83-100 et « Structure et organisation des entreprises de maîtrise d'ouvrage en France, Espagne, Allemagne », rapport, PUCA, 1998.

[2] Ce terme de « traduction » issue des travaux de l'approche socio-technique de Bruno Latour et Michel Callon est effectivement couramment repris par les professionnels eux-mêmes pour parler de leur mission. On le retrouve également utilisé dans les travaux de recherche urbaine avec la notion de « forum hybride » également issue de ce courant. Cf. entres autres Michel Callon, « Politique, expertise et marché : le triangle vertueux de la maîtrise d'ouvrage », in *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances,* PUCA, 1998, pp. 145-154 et Guy Tapie, qui identifie parmi les compétences des architectes une capacité de « traduction », faisant de ces derniers des « passeurs stratégiques », cf. *Sociologie de la fabrication des espaces – architectes et autres professionnels,* Rapport d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, Section sociologie, *op. cit.*, pp. 118-119.

[3] Cf. Jean Claude Passeron, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », in *Revue Française de Sociologie,* Vol. XXIII, 1982, pp. 551-584.

[4] Cf. l'intervention d'Alain Bourdin à l'occasion du séminaire « les maîtrises d'ouvrage en Europe : organisation et mode de fonctionnement », Ministère de l'Équipement - PUCA, les 26 et 27 novembre 1998.

4. 1. Du maître à la maîtrise

Généralement le maître d'ouvrage est défini comme étant « *celui pour qui on construit ».* Définition classique. Le maître d'ouvrage est une personne physique ou morale clairement identifiable : un client ou un commanditaire qui, en somme, décide d'entamer une opération et une relation avec des acteurs capables de le conseiller dans ses choix, de concevoir son projet et de le réaliser pour lui. On est là dans le cadre d'une définition extensive où le maître d'ouvrage est, dans la chronologie d'une opération, l'instigateur. À cet égard, dans le triangle de la production urbaine et architecturale, on identifie de façon habituelle trois pôles : celui de la commande (le maître d'ouvrage), celui de la conception et de l'ingénierie technique (l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur) et, celui de la réalisation (les entreprises de construction). Si l'on en reste donc à cette définition basique, le maître d'ouvrage est le client ; celui qui décide de prendre le risque d'engager des fonds et de passer des contrats pour réaliser une opération[5].

De la position de client à l'activité de maîtrise d'ouvrage

Pourtant, cette définition traditionnelle d'une maîtrise d'ouvrage identifiable à un « maître », unité donneuse d'ordres clairement identifiable, est aujourd'hui bousculée. L'autonomisation des fonctions de décision et d'investissement des maîtrises d'ouvrage a pour pendant un allégement de leurs fonctions techniques. Il s'ensuit un fort développement des fonctions de régulation et de traduction. Ces missions sont, soit autonomes et centrées sur des aspects techniques pointus, soit, sont le fait de métiers moins traditionnels de la maîtrise d'œuvre, et engagent alors des compétences de « management ». Devant l'effacement de « l'expertise reine » de l'architecte, au profit de dispositifs pluridisciplinaires dans des processus moins hiérarchiques que négociés[6], les demandes de coordination et d'intermédiation augmentent[7]. Le terme unitaire de « maître » est d'ailleurs remplacé par celui de « maîtrise ». Ce dernier renvoie à un ensemble de fonctions (un processus propre de prise en charge de la définition de l'ouvrage), et non à une simple compétence dans le processus de production. Définie comme telle, la notion de maîtrise d'ouvrage relève plus d'une position dans un processus de production qu'à une profession instituée[8]. Ce phénomène s'illustre, en particulier, dans le développement des assistances à la maîtrise d'ouvrage, de métiers et de fonctions nouvelles qui tendent à se professionnaliser et à s'organiser. Elles contribuent d'ailleurs par-là à l'extension de la liste des fonctions et des occupations que recouvre le terme ensemblier de « maîtrise d'ouvrage ». On a désormais affaire à des ensembles organisés en vue de l'accomplissement de fonctions partielles de la mission globale de maîtrise de l'ouvrage (telles que celles d'investissement et de conduite d'opération[9]).

Le maître d'ouvrage n'est effectivement jamais un simple client ayant à choisir face à une offre pré-constituée de projets tel un consommateur commun. Au contraire, celui-ci a un « devoir de commande » qui suppose un risque car c'est lui qui décide de faire réaliser l'objet sur lequel il place un capital. Aussi, le maître d'ouvrage n'est pas un client comme les autres : il doit mettre en forme une commande et une organisation pour aller jusqu'à la réalisation concrète de son projet. Le processus de maîtrise d'ouvrage, décomposable en fonctions[10], depuis la recherche de terrain, en passant par le financement, le montage, jusqu'à la vente et parfois la gestion des immeubles, suppose la mise en place d'une organisation. L'activité consiste donc également à passer des contrats

[5] Rappelons que la France est un des rares pays à donner un statut légal à cette activité avec la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 10 juillet 1985. Comme on l'a vu, celle-ci instaure l'obligation de définir un programme.

[6] Cf. Patrice Godier et Guy Tapie (coord.) et Michel Callon in, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Vol 1 : les acteurs du projet architectural et urbain*, PUCA-MELT, 1997.

[7] La comparaison des situations françaises et allemandes d'un côté et espagnole de l'autre est de ce point de vue parlante. On observe dans les deux premiers pays la mise en place d'une offre d'intermédiation technique et « managériale » au profit d'un repositionnement plus fin de l'expertise architecturale, alors qu'à l'inverse, en Espagne, où la protection de la profession d'architecte est très forte et au centre des processus, le développement de missions d'intermédiation reste faible. Cf. les conclusions de Olivier Chadoin, « Structure et organisations… », *op. cit.*

[8] Cf. François Lautier, « La situation française : manifestations et éclipses de la figure du maître d'ouvrage » in *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, PUCA, 1998, pp. 15-24.

[9] Françoise Choay insiste par exemple sur la distinction entre le financement des opérations et leur conduite opérationnelle qui peut être déléguée à une « *entité juridiquement distincte* » de celle prenant en charge la fonction d'investissement qui, poursuit-elle, est devenue « *fondamentale en période de récession* ». Cf. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 1990, pp. 461-462.

[10] Cf. Christian Topalov, *Les promoteurs immobiliers, contribution à une analyse de la production capitaliste du logement en France,* Paris, Mouton, 1974.

avec des professionnels capables d'apporter une aide quant à la minimisation du risque que représente la production d'un objet non industriel. Fondamentalement définie par l'idée d'une prise de risque, l'action de décision et d'élaboration de la commande consistent alors essentiellement à travailler à la diminution de ce risque en agissant sur l'organisation du processus de production de l'ouvrage et sur les composantes du produit à réaliser.

Le maître d'ouvrage pourra par exemple établir des contrats incluant des clauses fortes vis à vis de ses partenaires ; industrialiser la production en se limitant à une gamme de produits au coût fixe et correspondant à une clientèle ciblée ; privilégier la reconduction d'équipes d'architectes et d'exécution… Les risques encourus par tout maître d'ouvrage qui engage une opération tiennent à deux éléments : d'une part, la stabilité des relations entre les partenaires d'une opération et leur compréhension partagée des objectifs, de l'autre, les garanties de réussite et d'adéquation du produit à sa finalité (vente, procès de travail d'une usine, logement pour une clientèle spécifique…). Dans tous les cas le maître d'ouvrage navigue entre deux conceptions de son activité : ou bien, privilégier la stabilité de son action en reconduisant des solutions éprouvées par le passé, ou, innover en reconfigurant son équipe, ses produits… Les maîtres d'ouvrage oscillent donc entre une conception stable et sûre de leur action et une volonté d'innover pour s'ajuster à de nouveaux segments de marché ou faire face à la concurrence. Face à l'aléatoire qu'engage toute opération, l'attitude se donne donc toujours comme un compromis entre d'un côté une stabilité forte des équipes de maîtrise d'œuvre et une standardisation des produits permettant d'aménager plus de certitude, et de l'autre, une volonté d'innover en matière d'organisation et de production pour améliorer les performances[11], les produits, et s'adapter à de nouvelles clientèles (en particulier dans le secteur concurrentiel).

Plus généralement, dans la gestion de cette dialectique entre innovation et stabilité trois attitudes sont typiques :

(1) Les maîtres d'ouvrage peuvent s'appuyer sur des viviers d'architectes connus pour leur spécialisation sur certains produits (usine, bureaux, logements …) et ainsi être à même d'aménager un minimum de prévisibilité quant à la réussite des produits. On attend par exemple du concepteur qu'il possède une compétence forte dans le secteur (on parle de *« vivier d'architectes spécialisés »*) mais aussi et surtout des dispositions cognitives spécifiques au secteur : inventivité et réactivité pour la promotion immobilière privée par exemple.

(2) La standardisation des produits ajustés à un segment précis de marché est un moyen de faire diminuer les risques sur les ventes et la maintenance. Néanmoins, cette attitude devient rare et, nombreux sont ceux qui s'accordent pour dire qu'il n'y a plus de produits standardisés, qu'il faut désormais renouveler les produits pour toucher des fragments de clientèle précis qui restent constamment en mouvement

(3) Enfin, la stabilisation des relations entre les acteurs et la continuité dans la poursuite des objectifs tout au long de l'opération, peuvent être assurés par des acteurs intermédiaires ou des instruments de traduction des objectifs d'un registre à l'autre (documents, chartes, contrats…), lesquels préservent la coordination des différentes actions. À ce niveau, la capacité à composer de bonnes équipes de professionnels et surtout à coordonner l'action et les différentes phases du processus devient primordiale. Le besoin de compétences capables d'assurer la coordination dans le temps du processus et des diverses spécialités professionnelles est un fait toujours mis en avant. Cette volonté de tenir, et faire tenir, les dispositifs (acteurs et projet) est, là encore, à mettre en rapport avec une volonté de minimiser les risques.

Plus simplement, les manières dont la maîtrise d'ouvrage augmente la prévisibilité de son action tiennent à trois registres : la définition et l'étude préalable des produits ; le choix des acteurs de la maîtrise d'œuvre ; la gestion et le management des processus de production. Aussi, c'est en particulier sur ces trois registres d'action que semblent se positionner aujourd'hui les assistances à la maîtrise d'ouvrage, en tant qu'intermédiaire entre commande et projet.

Dire la « bonne » maîtrise de l'ouvrage

Désormais assistée et conseillée pour le montage et la réalisation des opérations, la maîtrise d'ouvrage est en mesure d'optimiser ses décisions et peut se réduire à un simple client. Parallèlement au placement d'intermédiaires entre elle-même et la maîtrise d'œuvre, l'autonomisation des fonctions de décision et d'investissement grandit. Dès l'instant où une spécialité professionnelle, qui se met en place comme profession de service, peut prendre en charge la gestion, la coordination et le montage des dispositifs de maîtrise d'ouvrage,

[11] Sur l'appariement et les montages technico-économiques vus selon cette approche, Cf. Michel Callon, « Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques » in CSI, *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan, 1992, pp. 53-78.

les dispositifs intégrés (directement attachés à la fonction d'investissement et capables de couvrir toutes les fonctions du processus avec peu de recours externes) voient leur nombre diminuer au profit des dispositifs par opération. Autrement dit, le développement de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage permet le développement d'une maîtrise d'ouvrage réduite à la décision d'investir, qui s'entoure par opération de toutes les spécialités professionnelles en mesure de l'assister dans la minimisation de sa prise de risque. Selon un tel scénario on comprend que se structure un milieu professionnel d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

De fait, appréhender la notion de maîtrise d'ouvrage comme processus pose la question des professionnels capables d'assurer le passage de la décision à l'opérationnalisation. C'est ici que s'impose la notion de traduction comme objet d'étude : qui (ou quels métiers), est (ou sont) en mesure d'assurer le passage des objectifs du client à l'opération concrète ? Cette interrogation, pour aussi générale qu'elle se donne, engage en fait l'ouverture d'un espace de luttes professionnelles pour la définition des compétences capable d'assister les décisions et d'en renforcer la prévisibilité. Quelle compétence est-il donc légitime de mobiliser ? Dans la mise en place de cette offre d'assistance, on repère deux mouvements liés.

D'abord la progressive structuration d'une offre de service de la part de métiers non traditionnels de la maîtrise d'œuvre est évidente. Il s'agit là des compétences liées au management, à la consultance, à la communication, voire à l'ergonomie et à l'ingénierie sociale. Ces professions ont en commun de rentrer dans le monde de la construction moins par leurs savoirs techniques que sur la base de leur capacité méthodologique et intellectuelle à participer à un travail sur les paramètres non matériels des produits (enquêtes de besoins, consultation, communication, gestion et coordination des processus…). Pour illustration de la présence croissante actuelle de ces métiers, citons, entres autres cas, le recours à des professionnels de l'organisation et du « consulting » pour l'aménagement des espaces de travail, ou encore la position actuelle des ergonomes qui interviennent pour la programmation d'équipements spécifiques dans le secteur de la santé. Dans l'ensemble, ces professions tendent à être de moins en moins cantonnées à l'exercice de leurs expertises sur des études en amont des projets. Il faut noter l'exemple des *projekt-manager* allemands[12]. Ces derniers interviennent pour rationaliser les coûts au niveau de la conception et de la production. Ils peuvent agir auprès des architectes et ingénieurs jusque dans le choix des matériaux. De même, les ergonomes semblent passer d'un discours et d'une action centrés sur les objets à une volonté d'intervention active dans les processus de conception et la conduite des projets[13].

Ensuite, du côté des professions traditionnelles de la maîtrise d'œuvre deux changement s'esquissent : la mise en place progressive d'offres organisationnelles de maîtrise d'œuvre incluant des services et, corrélativement, le glissement de certaines missions classiques de maîtrise d'œuvre vers des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. On assiste, à ce niveau, à une remontée des professions de la maîtrise d'œuvre (ingénieurs, économistes, coordonnateurs et architectes) vers la préparation de la conception. Ce qu'illustre bien la demande croissante d'étude et de gestion de projet ; soit, de maîtrise des coûts, des délais et de la qualité. Du point de vue statistique, ces dix dernières années ont enregistré une très forte croissance des missions de conseil et

[12] Dans ce pays où la spécialisation des compétences est une tendance marquée, on assiste certes également à une délégation forte des fonctions de programmation mais celles-ci sont moins dirigées par une volonté de réussite technique que par une volonté économique de maîtrise des coûts. Ainsi, la profession de *projektmanager* (aussi nommée *projekteuerer*) ne consiste pas seulement à effectuer un travail technique sur le projet mais elle inclue également une volonté marquée de maîtrise des coûts et de coordination des acteurs en vue de la réalisation du projet. Ce professionnel de la « chasse à l'économie » est ainsi présent pour le compte du maître d'ouvrage dès le travail de conception de l'architecte et son rôle est de veiller à ce que le projet soit maîtrisé au niveau de son coût depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. En ce sens, le travail de programmation constructive et de coordination de ces professionnels, moins souvent issus de formations techniques que les programmateurs français, est toujours réalisé en fonction d'une rationalité comptable. Pour eux, les bonnes solutions techniques sont, avant toutes choses, celles qui permettent une réduction des coûts et des délais dans leur mise en œuvre.

[13] Cf. pour exemple de cette volonté les actes du colloque de l'association d'ergonomie d'Orsay *Ergonomie et conception architecturale*, Université Paris Sud, 29 mai 2001, notamment les interventions de Christian Martin, « L'ergonome dans les projets architecturaux », Gérard Bouche, « Les enjeux de la programmation », Catherine Sauvagnac et Louise Beaudoin, « Participation à la maîtrise d'ouvrage : une bonne position pour l'assistance aux utilisateurs ? », ou bien encore l'intervention de François Daniellou, « Contribution de l'ergonomie à la conduite des projets hospitaliers – conception ou organisation », à la Conférence Internationale de la Santé au Travail, Montréal, 28 septembre 1999, texte disponible sur le site : http.www.santepub-metl.qc.ca.

d'expertise sans exécution dans le monde des métiers de la maîtrise d'œuvre. Parallèlement, le nombre des entreprises qualifiées sur des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'a cessé d'augmenter[14].

Pour exemple de la mise en place de cette offre de service, on peut citer l'intégration croissante dans les structures d'ingénierie de fonctions de conseil et d'étude en amont des projets. Plus parlant encore, une fraction de la profession d'économiste de la construction revendique aujourd'hui le modèle du *quantity surveyor* et la notion « d'ingénierie économique » pour repenser ses missions. Enfin, un indice évident de cette évolution existe chez les pilotes et coordonnateurs dans les procédures de certification et de qualification qui suggèrent la figure du *project manager* anglo-saxon déjà rencontré dans cette partie). On pourrait multiplier les exemples.

La mise en place de cet espace professionnel de l'assistance s'actualise donc sur fond de brouillage de la division entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Finalement, tout se passe comme si se mettait en place un *champ* de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. D'un côté de nouveaux entrants y prétendent à une place, de l'autre, les professions de la maîtrise d'œuvre voudraient y étendre leur place.

4. 2. Entre traduction « active » et programmation

Cependant un propos sur les logiques de professionnalisation mettant à jour la manière dont chaque métier prétendant à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage tente d'imposer les limites de son territoire et une définition de la « bonne traduction », n'éclaire que de biais la question de la traduction elle-même et de son usage par les maîtres d'ouvrage. Il faut ici rappeler que tous les dispositifs de maîtrise d'ouvrage n'accordent pas la même importance à toutes les dimensions du processus et ne les prennent pas en charge de la même façon. Surtout, les objets produits, comme leur contexte de production, appellent des logiques d'action différenciées. Partant, pour saisir la mise en place d'un milieu de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, vaut-il mieux partir des objectifs assignés.

Au-delà des différences d'orientations, l'activité de tout maître d'ouvrage consiste à mettre en place des dispositifs ou systèmes d'acteurs aptes à résoudre de façon optimale l'équation coût/délais/qualité. Le maître d'ouvrage dit lui-même devoir « maîtriser » ces trois dimensions. Cette volonté de rendre les processus de production plus sûrs se traduit par une demande accrue de compétence en termes de « produit » et de « processus » ; donc, de demande en termes de missions de « préparation de la conception » et de « transmission de la conception ». Il s'agit de définir aux mieux les caractéristiques des constructions en fonction d'une cible de clientèle, d'une enveloppe financière et de caractéristiques techniques, comme de faire tenir ensemble dans le temps des équipes de production, de plus en plus segmentées, tout en faisant respecter les objectifs voulus à l'origine des opérations engagées. Au premier niveau, la « traduction » se fait par l'élaboration de documents de programmation et se situe en amont des processus. Au second, la « traduction » se veut « active » et prend place au niveau de l'organisation et de la coordination des processus.

Ces deux dimensions (définition des produits / organisation et coordination des processus) fournissent un principe de compréhension de la distribution et du positionnement des métiers de la traduction, eu égard à la demande des maîtres d'ouvrage. Le croisement des dimensions de compétence recherchées par la maîtrise d'ouvrage dans les projets avec des figures professionnelles typiques des missions d'assistance permet de dégager quatre pôles idéaux-typiques à partir desquels se structure un monde de l'assistance où cohabitent à la fois des métiers traditionnels de la maîtrise d'œuvre (ingénieurs, architectes, économistes…) et de nouveaux métiers faisant leur entrée dans le monde de l'aménagement et de la construction (ergonomes, managers, consultants…).

[14] Ce mouvement est récent. Pour mémoire : 25 % des entreprises d'AMO ont été créées entre 1991 et 1995, dont 12 % entre 1996 et 1998. Cf. aussi, Isabelle Chesneaux, Bernard Haumont, « L'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude comparative », présentées lors des *Jeudis de la commande,* Ministère de l'équipement - PUCA, 21 octobre 1999.

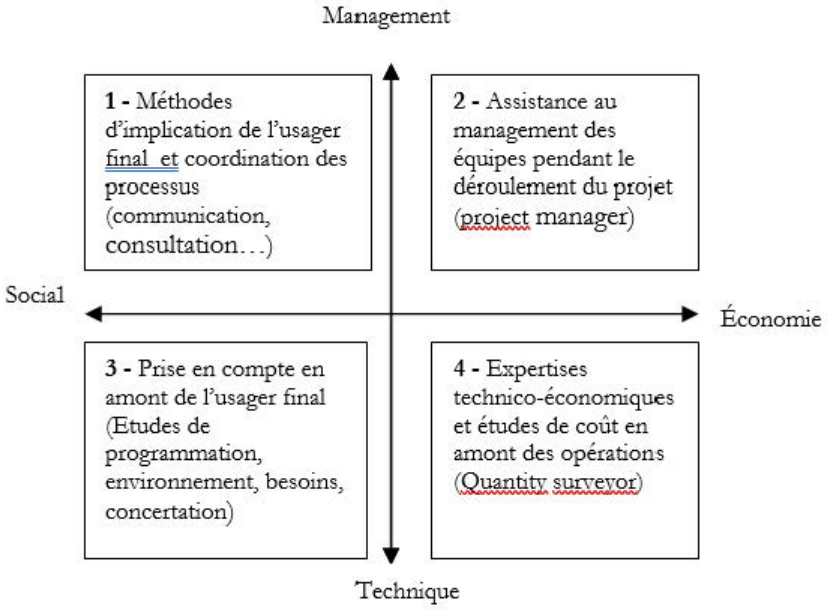

Le premier pôle, au croisement de l'implication des populations et des méthodes du management correspond à l'implication de professions non traditionnelles de la maîtrise d'œuvre dans les phases de « conduite et de transmission de la conception ». Pour illustration, signalons l'association croissante des populations dans l'élaboration des projets urbains par la mise en place de dispositifs de consultation, communication, voire « d'ateliers urbains[15] ». C'est là, semble-t-il, un pôle vers lequel les ingénieurs conseil et les architectes semblent s'engager, tandis que les disciplines de la communication et de l'ingénierie sociale y sont présentes.

Le second pôle, au croisement des compétences de type managériales (animation, gestion de processus et d'équipes) et de la maîtrise économique des projets, semble assez bien correspondre à la figure revendiquée par certains pilotes ou coordonnateurs du *project manager.* Il s'agit là de maîtriser l'organisation des processus et de rationaliser les coûts de production. Souvent, cette intervention procède de l'entrée des sciences de la gestion et de l'organisation dans les processus. Le modèle de référence y paraît être celui de l'organisation dans l'industrie.

Le troisième pôle, au croisement des objectifs sociaux et techniques correspond à une vision particulière de la programmation qui concerne les études situées en amont des projets (études d'impacts, définitions des besoins…) et concerne les ingénieurs conseil et les programmateurs. Là aussi, il semble que ce soit une fonction bien investie par les architectes et les ingénieurs de formation dans la mesure où la dimension technique y demeure prégnante. Néanmoins, la considération des besoins et des usages, comme la confection d'études de clientèle, y font également se positionner les métiers de « l'ingénierie sociale[16] » et commerciale.

Enfin, le dernier pôle identifié, renvoie directement à l'équilibre technico-économique des projets. Il correspond à une demande supplémentaire de prévisibilité sur les coûts ; d'études et de considération économique dans les projets dès la phase de « préparation de la conception ». Il semble qu'actuellement cette mission soit effectuée par des programmateurs professionnels ou assumée par défaut par les économistes de la construction. C'est sans doute en ce sens qu'une frange de cette profession fait aujourd'hui référence à la figure du *quantity-surveyors* pour repenser ses missions, comme on l'a dit plus avant.

Pour aussi partielle et schématique que soit une telle figuration idéale-typique, elle rend compte de l'enjeu des compétences à engager dans le travail de traduction. En particulier, on observe que ce qui importe dans ces missions, ce n'est pas seulement la fabrication d'études de programmation en amont des processus sur chacun des paramètres en présence, mais c'est aussi la capacité à croiser ceux-ci et à les porter dans le cours des

[15] Sur l'univers de la « concertation » devenu aujourd'hui un sens commun des professionnels de la ville et de l'architecture cf. Sandrine Rui, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique,* Armand Colin, 2004.
[16] Sur cette notion et son usage, cf. Sylvie Tissot, *Les spécialistes du « lien social » : genèse du Développement social urbain*, Communication au Colloque « Savoirs, travail et organisation », 22-24 septembre 2004, Université de Versailles-St-Quentin et Laboratoire Printemps, et aussi Vincent de Gaulejac, Michel Bonetti et Jean Fraisse, *L'ingénierie sociale*, Syros, « Alternatives sociales », 1989.

processus. Produire des études de besoins ou des études économiques juxtaposées en amont de l'opérationnalisation des projets n'est pas suffisant, encore faut-il parvenir à la définition et la réalisation d'un projet qui fassent tenir ensemble chacune des dimensions présentes. C'est ce pari d'une assistance transversale qui semble faire actuellement « courir » les prétendants à une entrée dans le champ de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Traduction et rapport de fidélité

À partir de ces quatre pôles, les professions, nouvelles ou traditionnelles de la maîtrise d'œuvre, se disputent la vocation de « traducteur ». Chaque profession met alors en avant les capacités et atouts de sa qualification de base pour opérer le passage entre différents langages professionnels.

Chaque métier, voire discipline, déclare un caractère essentiel de ses savoirs et savoir-faire pour investir ces missions sans qu'aucun ne parvienne vraiment à stabiliser les contours d'une expertise. Les architectes évoquent une *« culture de projet »* qui serait *« par nature transversale »,* les ingénieurs, leur formation à la fois technique et généraliste de haut niveau, les économistes, le caractère premier de la maîtrise des coûts, les pilotes et coordonnateurs, le caractère *« nécessairement relationnel »* de leur travail… tandis que d'autres, issus du monde de la consultance ou de l'ingénierie sociale en réfèrent à l'aspect essentiel de la gestion des processus et de l'association des populations à ceux-là. De même, les programmateurs se posent comme *« hommes du savoir et du langage commun »* et parlent de leur activité comme étant un *« instrument indispensable de coordination et de contrôle ».* Autrement dit, tantôt, c'est la compréhension de la « cible » (les usagers par exemple à travers des méthodes de consultation et de communication), tantôt c'est la « source » (le respect des coûts et des délais du projet par un ajustement technico-économique) qui sont posés comme principe. Effectivement, comme l'écrivait Roland Barthes c'est l'esprit de création qui distingue le traducteur du simple écrivant et c'est la nature de la traduction qui décide de l'existence de la fidélité.

Lorsqu'on s'en remet aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes, le « traducteur » est défini comme un être doté de neutralité et d'universalité. A l'instar de la définition d'Albir Amparo[17], celui-ci doit développer un triple rapport de fidélité : fidélité au vouloir dire de l'auteur, à la langue d'arrivée, et au destinataire de la traduction ; à la demande, aux acteurs de la maîtrise d'œuvre, au marché visé. De fait, les qualités pour investir ce genre de missions sont difficilement identifiables précisément en ce qu'elles s'apparentent plus à des qualités de « savoir-être » (attitude et capacités relationnelles) que de savoir-faire (méthodes) ou de savoir (expertise). En définitive, c'est bien la question du management des processus qui s'impose aujourd'hui comme un enjeu dans la redistribution des places.

Dans la représentation que donnent les acteurs de l'activité de maîtrise d'ouvrage les mêmes éléments sont retenus avec de faibles variations selon les contextes. D'abord, l'aspect nécessairement pluridisciplinaire du travail est relevé. Il faut pratiquement « *savoir tout faire* ! *»* : être capable de comprendre tous les langages professionnels (architectural, économique, technique…) et avoir, surtout, une forte capacité à élaborer des compromis et à fabriquer des accords avec l'ensemble des acteurs. À en croire nos interlocuteurs, un bon professionnel de la maîtrise d'ouvrage et de son assistance ne doit en aucun domaine être un spécialiste mais, connaître et comprendre toutes les spécialités. Ainsi, dans une activité où aucun parti-pris professionnel ne doit dominer mais où ils doivent tous s'accorder pour la réussite de l'opération, on trouve beaucoup d'individus aux parcours pluriels[18], parfois autodidactes. Tout se passe comme si un apprentissage éclaté et une identité non rigide, une capacité à prendre des options pragmatiques (en fonction d'une situation plutôt qu'en fonction de certaines valeurs) plutôt que l'accomplissement d'un rôle intériorisé était une condition ; une identité « d'homme pluriel » pourrait-on dire puisque dépourvu d'un ensemble de dispositions professionnelles actives et transposable. Tous soulignent qu'un « bon professionnel de la maîtrise d'ouvrage » ne doit jamais être un spécialiste et, surtout pas une personne partie-prenante de la maîtrise d'œuvre car il serait fatalement tenté par la *re-création*.

[17] Albir Amparo Hurtado définit ainsi la traduction littéraire idéale selon un triple rapport de fidélité. Cf. *La notion de fidélité en traduction,* Paris, Didier Érudition, 1990.

[18] Comme l'explique Sylvie Tissot, ce terrain semble en effet le lieu de processus de reconversion militantes, où du « capital militant » peut être réinvesti. Cf. *Les spécialistes du « lien social » : genèse du Développement social urbain*, Communication au Colloque « Savoirs, travail et organisation », 22-24 septembre 2004, *op. cit.* Sur cette question des reconversions cf. aussi Christophe Gaubert, Marie-Hélène Lechien, Sylvie Tissot (Coord.), *Les reconversions militantes*, PULIM, 2005.

Ensuite, c'est l'aptitude à établir des compromis et coordonner les acteurs qui est mentionnée. En corollaire logique du premier élément, dans le propos des acteurs, la compétence d'un bon professionnel de la maîtrise d'ouvrage tient en sa capacité à monter de bonnes équipes de spécialistes en liaison avec l'objet à produire, comme à coordonner leur action en établissant des dispositifs (réunions, contrats, plans types…) capables de les faire concourir ensemble vers la réalisation d'un même but. Ce qui, par ailleurs, suppose des talents de montage juridique et réglementaire[19]. Alors, les termes utilisés pour parler de ces rôles sont ceux de *« chef d'orchestre »* de *« manager »,* et, plus significativement encore, *« d'alchimistes*[20] *»*. Qu'elle se traduise en termes de management, d'orchestration, ou de coordination, c'est toujours la même préoccupation qui caractérise l'activité de maîtrise d'ouvrage : celle de l'arrangement d'acteurs d'origines diverses, et aux intérêts particuliers, qu'il s'agit de faire tenir ensemble pour réaliser un but commun dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, la disposition d'un bon ancrage local est le dernier élément abordé. Un bon ancrage territorial est compris comme un atout facilitant et la recherche foncière, et la composition rapide d'équipes sûres et efficaces pour répondre à des opérations comprises comme des *« coups ».* Il s'agit d'avoir sur le terrain, au sens propre du terme, une *« antenne »,* ou *« des oreilles »,* un relais capable d'apporter des informations pour agir avec un minimum de prévisibilité. À ce niveau, notons que le recours à une maîtrise d'œuvre locale est une règle du jeu reconnue de la promotion immobilière qui se fait sur un système de don et contre don, au sens où il permet d'établir un rapport de confiance et de réciprocité avec les instances élues d'un territoire ou d'une localité. Ainsi, nombre de promoteurs rapportent que l'une des meilleures façons de s'implanter et de réaliser des opérations sur une région consiste à faire appel à des professionnels bénéficiant d'une reconnaissance dans celle-ci. Dans le cas inverse d'une promotion sans appel aux compétences locales, les garanties de reconduction sont moindres. On retrouve donc là le fameux principe du déterminisme géographique des marchés qui conduit les architectes à s'allier (fut-ce seulement en apparence) avec des confrères locaux à partir du moment où ils concourent pour un projet hors de leur région d'implantation.

Finalement, l'identité des professions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ne se laisse jamais complètement discerner. Les facultés professionnelles requises oscillent toujours entre des dimensions techniques, économiques, sociales, et managériales. Autrement dit, il semble que les chefs de projet et les *project manager* se recrutent essentiellement sur des critères flous tels que le *« charisme »* et qu'ils sont souvent eux-mêmes des autodidactes. La professionnalité propre de ces métiers consiste alors à jouer d'une disposition mentale essentiellement pragmatique, *« curieuse »,* et sans appartenance professionnelle forte (qui affecterait les jugements) pour établir des compromis et des passages entre les registres en présence et, au final, faire tenir les dispositifs composites de la maîtrise d'ouvrage. En d'autres termes, ils seraient porteurs d'une disposition à comprendre et à passer d'une logique cognitive à une autre. On rejoint ici la définition de la traduction comme « bricolage intellectuel » proposée par Claude Levi-Strauss à propos du monde littéraire[21].

En conséquence, ces missions sont l'objet d'investissements de la part de formations universitaires généralistes (sciences politiques, sciences de l'organisation ou de la gestion, et sciences sociales) d'une part, et de professionnels de la maîtrise d'œuvre sur la base de trajectoires professionnelles dites « atypiques » de l'autre. Néanmoins, compte tenu des talents *d'alchimistes* évoqués par les maîtres d'ouvrage, il se pourrait que ces missions ressortissent moins à une expertise instituée par un quelconque diplôme ou une profession qu'à une « compétence[22] » liée à des propriétés sociales et à une trajectoire.

---

[19] Pour ce qui concerne l'aménagement urbain, Alain Bourdin identifie quatre domaines de référence : des savoirs stratégiques qui engagent des compétences juridico-économiques et réglementaires ; des capacités d'organisation et de coordination ; une connaissance de la science politique des villes *(métropolitics)* ; enfin, une capacité à appréhender des savoirs et des logiques cognitives différentes. Cf. « Les compétences dans l'aménagement urbain », in *Cahiers RAMAU,* n°1, juillet 2000, pp. 85-96.

[20] Bertrand Avril et Bernard Roth, *La promotion immobilière ; construire pour autrui,* Paris, Presses de L'ENPC, 1997

[21] Cité in Albir Amparo, *La notion de …,* Didier Érudition, 1990.

[22] La notion de compétence est justement définie comme « un art à base de qualités individuelles et d'expérience » ou, comme « l'ensemble des ressources professionnelles mises en œuvre dans la pratique ». Autrement dit, elle engage dans la définition de l'activité des propriétés sociales liées aux individus. Cf. Dominique Monjardet, « compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », in *Sociologie du travail,* n°1, 1987.

Une pragmatique de l'assistance

Plus généralement, on peut s'interroger sur la mise en place de ces missions de traduction dans le monde de l'aménagement et de la construction. Certes, de façon croissante, les processus y sont segmentés, le travail s'y effectue par projet et la régulation s'y pose comme un enjeu. Pourtant, on peut encore questionner la pertinence et la consistance de cette offre de « traduction » qui, pour partie, trouve son pendant dans l'organisation de la production industrielle. Le débat qui s'ensuit couvre alors trois niveaux : celui des spécificités du secteur de la production urbaine et architecturale ; celui de la lutte des métiers pour stabiliser une définition professionnelle du « bon traducteur » ; enfin, celui des particularités sous-jacentes à la nature des objets produits.

D'abord, rappelons que l'activité du secteur du bâtiment demeure largement structurée par des modes de fonctionnement pré-capitalistes. La concentration des structures n'y est pas encore dominante et les relations restent marquées par l'importance du face-à-face entre les acteurs. Les produits et procédés n'y sont que partiellement reproductibles. De ce point de vue, l'exigence d'un ancrage local des partenaires de travail de la maîtrise d'ouvrage est un fait significatif. La confiance dans les relations[23], sans même parler des contrats et de la codification des missions, apparaît comme un mode de régulation de première instance. C'est ce dont attestent la reconduction des partenariats, la préférence de la commande pour des équipes locales, ou encore des relations qui restent encore assez largement structurées et régulées par l'interconnaissance des acteurs[24]. Aussi, on peut penser que les besoins de management et de coordination ne relèvent pas de toutes les situations de projet et qu'il subsiste d'autres modes de régulation. À cet égard, les secteurs de l'aménagement urbain et de la construction qui, rappelons-le, ne produisent pas des « marchandises comme les autres », apparaissent plus que jamais comme des activités « encastrées[25] », sinon territorialisées.

Ensuite, l'observation des profils des personnes assurant des missions de ce type conduit à s'interroger sur leur formation. Se définissant par l'usage d'un *espéranto* de l'aménagement et de la construction, il se pourrait que ces rôles d'intermédiation déplacent en effet le débat de la notion de « qualification » vers celle de « compétence ». En cela, les oppositions de professions et de disciplines pour définir la « bonne traduction » seraient décalées. Effectivement, le fait marquant de ces missions tient dans leur indéfinition et donc dans un découplage entre fonctions et qualifications. Leur pertinence se pose moins en termes de correspondance entre métier et fonction, de rôle ou d'expertise instituée, qu'en terme de « compétence » et de « pragmatisme ». On attend des traducteurs que leur action soit, non pas guidée par l'intériorisation de réflexes professionnels, mais par une capacité cognitive à définir des stratégies en rapport à des situations. Or, c'est justement sur la volonté de retrouver un ajustement entre ces fonctions et un métier institué, qu'achoppe le raisonnement des différentes professions en opposition pour prendre position sur ces missions. Ceci, au moment où les travaux actuels de sociologie de l'emploi montrent que ce désajustement entre qualification et fonctions touche de nombreux secteurs et qu'il semble vain de vouloir trouver un principe de raccordement entre ces deux termes. Les carrières des individus qui assurent ces missions sont d'ailleurs très rarement linéaires et procèdent de repositionnements et de reformations en cours de trajectoire. Aussi, est-il possible de conjecturer que l'investissement de ces fameuses missions peut trouver une autre voie d'accomplissement que la qualification et le repositionnement complet d'un métier, notamment à travers l'individualisation des carrières, une tendance déjà présente. En ce cas, ce ne serait pas l'action des instances professionnelles qui serait déterminante mais la mobilisation individuelle[26]. De ce point de vue, il faut rappeler que les maîtres d'ouvrage sont « pragmatistes ». Il n'y a pas de compétence qui s'impose de façon exclusive dans tous les projets. A l'inverse, une compétence est considérée comme bonne tant qu'elle est utile, pour paraphraser Richard Rorty[27].

Surtout, on ne peut défaire la question du management et de la coordination des processus, de celle du type d'objets produits. Si le problème est, et demeure, bien celui de la coopération des acteurs quels que soient les

[23] Sur l'usage de cette notion l'article de André Orléan est remarquable, cf. « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand » in *La revue du MAUSS,* n°4, 2nd semestre, 1994, pp. 17-36.

[24] Pour une illustration de ce propos cf. Olivier Chadoin, « La confiance comme conséquence : les conditions de la coordination architecturale », in *Confiance et dispositifs de confiance*, *Cahiers RAMAU 2,* Paris, Ed. de la Villette, 2001. pp. 95-134

[25] Cf. la notion « d'encastrement » ou *embedness,* chez Karl Polanyi, *La grande transformation,* Gallimard, 1987.

[26] Constat qui débouche par ailleurs sur la question de l'exposition des personnes. Dès lors que les acteurs ne parlent plus au nom d'une expertise ou à celui d'une institution, c'est en tant que personnes qu'elles s'engagent dans les situations.

[27] Sur la posture pragmatiste de Richard Rorty cf., *L'espoir au lieu du savoir,* Albin Michel, 1995.

biens produits, il reste que la manière de coordonner elle-même diffère grandement selon les secteurs et les exigences de production qu'ils recouvrent. La réalisation de bâtiments répétitifs tels que ceux des chaînes hôtelières ou des supermarchés nécessite, surtout une capacité à maîtriser le temps et à comprendre des langages et logiques commerciales (plan commercial, localisation en fonction des chalandises…) tandis que les procédés techniques demeurent, quant à eux, relativement peu innovants. A l'inverse, les grands projets urbains et architecturaux réclament, entres autres choses, une capacité d'innovation technique et des facultés méthodologiques propres à assurer l'association des populations aux décisions. L'appartenance à des secteurs plus ou moins concurrentiels est également une variable de poids. Un promoteur qui doit faire face à des concurrents ne doit pas seulement se soucier de résoudre l'équation coûts/délais/qualité par projet, il devra aussi se préoccuper de la réaction et de la position des autres promoteurs[28] avec lesquels il est en situation « d'interdépendance ». On pourrait encore allonger la liste des particularités.

Il ressort finalement, que la variabilité des dispositifs de coordination mérite moins d'être considérée au regard d'une différentiation par métiers qu'à celui d'une différentiation sectorielle par type de projet. C'est pourquoi, sans doute, la question des compétences pour investir ces missions reste l'objet d'un débat interprofessionnel continu.

* * *

La description du « travail professionnel » que réalisent les architectes en relation aux autres intervenants de l'acte de construire montre que la prise en charge des fonctions des processus de construction est l'objet d'une lutte permanente qui ne se réalise pas seulement dans les situations de travail (comme on a pu le voir précédemment avec la restitution monographique d'une opération particulière).

L'analyse, circonscrite à quatre professions de l'espace de la maîtrise d'œuvre, montre comment ce « travail professionnel » se réalise à la fois sur fond de pressions externes et relationnellement aux autres professions qui agissent dans cet espace. Plus encore, on a pu voir que les pressions qui pèsent sur l'activité des architectes existent par le biais d'une lutte entre les groupes professionnels, lesquels prétendent aussi faire leur place dans ce monde de la construction. Ainsi, les préoccupations environnementales, la qualité, l'ergonomie, la consultation ou « concertation » des habitants, sont les plus souvent portés par des professionnels qui entendent imposer une nouvelle exigence et définition de l'acte de construire, et avec elle prendre position dans les processus de construction. Dans ces jeux de concurrence ou chassés-croisés chacun fait valoir des atouts distincts et distinctifs. Au final, la part du processus de production dévolue aux architectes semble se réduire pour se recentrer sur le seul exercice de la conception. De cette fragmentation sourdent les problèmes de la direction et de la coordination des processus de construction et, une autonomisation des fonctions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Dans cette concurrence des professions, ou lutte des places, les architectes font en fait moins valoir une compétence de nature technique qu'une « culture » ou une « largeur de vue », notamment par la revendication de l'exclusivité de la notion de projet. Une telle attitude leur permet finalement de jouer d'un flou ou d'une indétermination quant à la nature de leur compétence, efficace pour s'assurer des repositionnements constants. Néanmoins, l'espace de la maîtrise d'œuvre n'est pas le seul lieu où se joue cette stratégie. Pour bien saisir la manière dont les architectes mobilisent le capital attaché à leur titre, il faut aussi maintenant considérer leur capacité de réaction à l'évolution des marchés de la construction.

[28] Pierre Bourdieu montre, à propos du champ des constructeurs de maison individuelles, la nécessité de dépasser une approche en termes de « branche » ou de « secteur » qui agrège les entreprises produisant les mêmes produits comme s'il s'agissait d'un acteur unique. Aussi, développe-t-il une approche qui interroge les relations de complémentarité et de concurrence qu'entretiennent les constructeurs de maisons individuelles, qui montre que ces derniers agissent d'abord sous contrainte structurale. Cf. *Les structures sociales de l'économie,* Seuil, 2000.

Partie IV – Les architectes dans les marchés de la réhabilitation : une entreprise de « réhabilitation symbolique »

Introduction

Historiquement, l'identité professionnelle des architectes s'est bâtie en relation à la commande publique et à la construction neuve[1] ; la commande publique pour le prestige et la construction neuve car c'est là que s'incarne l'idée de l'architecture comme « création ». Aussi Raymonde Moulin et son équipe faisait-elle en 1973 de cette fondation un « inconscient historique[2] » de la profession d'architecte limitant notamment sa capacité à investir les commandes de logements engendrées par la reconstruction. « Au temps où la commande publique était toujours une réalisation singulière elle était la consécration la plus noble de la carrière d'architecte et elle constituait l'exercice canonique de la profession en conjuguant effet de prestige et enjeu économique » et elle était « le champ d'action privilégié où se rencontrait l'architecte-artiste et l'administrateur mécène, l'un et l'autre nostalgique du monument singulier[3] » explique-t-elle.

En fait, cette question de la capacité des architectes à prendre position dans les marchés de la construction croise toujours celle de la différentiation sociale des secteurs d'intervention de ces derniers, c'est-à-dire du prestige plus ou moins important qu'ils attachent à leurs interventions. Ainsi, au milieu des années quatre-vingt-dix, la faible présence des architectes dans la commande de réhabilitation[4] et dans la commande privée des particuliers, au moment où les effectifs professionnels ont augmenté est la source d'une mobilisation professionnelle. Cette mobilisation des instances professionnelles vise à produire de la connaissance et à communiquer sur la capacité des architectes à intervenir dans les secteurs de commande de l'habitat des particuliers et de la réhabilitation[5]. C'est plus précisément cette question de la mobilisation et des formes de positionnement des architectes dans ce secteur de la réhabilitation qui est l'objet de cette dernière partie. Il s'agit en fait pour moi d'examiner la façon et les conditions dans lesquelles les architectes déploient des ressources pour parvenir à se positionner dans ce secteur de commande pourtant réputé peu prestigieux.

Pour rendre compte de ce marché peu investi, les explications développées à la fin des années quatre-vingt-dix vont prendre deux directions complémentaires : l'une est économique, l'autre culturelle.

---

[1] La mise en place de la profession en France est en effet décrite le plus souvent par la création de l'Académie royale d'architecture en 1671 (dont la fonction est la production d'une doctrine, l'enseignement, et la gestion des bâtiments royaux). Du fait que ses membres sont les seuls dont le titre est protégé (par un arrêté de Colbert du 7 mars 1676), l'Académie opère une coupure entre architecture de prestige et architecture ordinaire. Ce mouvement s'est ensuite poursuivi avec la mise en place de l'École Nationale des Beaux-Arts en 1819. Sur ce point, les références sont nombreuses, on peut notamment citer Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, 1998 ; Jacques Lautman, Raymonde Moulin, « La commande publique d'architecture », in *Sociologie du travail,* n°2, octobre-décembre, 1970, pp. 393-415 ; Louis Callebat (Dir.), *Histoire de l'architecte*, Flammarion, 1998 ; Jean-Pierre Epron, *Architecture, architectes, enseignement, Une anthologie, 1790-1948,* IFA, 1978 ; Jacques Lautman, « L'architecte et l'État », in *Esprit,* Octobre 1969.

[2] Cf. Raymonde Moulin et Al., *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale,* Calmann Levy, 1973, p. 9.

[3] *Idem*, p. 8.

[4] Le terme « réhabilitation » comme la catégorie « entretien-amélioration » rendent compte d'un mode d'intervention (entretenir, rénover, améliorer…), mais ne disent rien du type de bâti sur lequel s'exerce l'action (friches industrielles, patrimoine classé, habitat collectif ou individuel…). Pour rassembler la variété des situations où l'intervention des architectes vise à la revalorisation d'un bâti existant (amélioration, rénovation, mise en valeur...), le vocable de « marchés » ou « secteurs » de « l'existant » est proposé par Xavier Malverti. (*La place de la maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de l'habitat,* Rapport, PUCA, 1999). Certes, cette définition « englobante » est commode. Elle permet de rassembler toutes les commandes se faisant sur un bâti « existant » dans une perspective d'évaluation du poids économique de ce secteur mais elle ne rend pas compte de la question des différences de valeurs et de significations attachées à ces interventions (patrimoine, friches industrielles…), notamment par les architectes. Aussi, dans la première partie du texte j'utilise d'abord le terme « existant » pour désigner l'ensemble des interventions d'entretien-amélioration, rénovation, réhabilitation, quel que soit le type de bâtiment, et en évaluer et décrire le poids économique. C'est ensuite, dans une seconde partie que je montre qu'il existe une « segmentation » de ce secteur de l'existant qui ne se joue pas seulement au plan économique mais sur celui des significations que les architectes attachent à leurs diverses interventions dans ce secteur en fonction du type de bâti concerné (patrimoine, habitat, reconversion industrielle...).

[5] Les éléments de cette mobilisation visent en fait deux secteurs de commande où les architectes sont peu présents : la maison individuelle et la réhabilitation.

Dans la première orientation, les auteurs insistent sur le manque d'efficacité économique et le déficit de compétitivité des agences d'architecture face aux acteurs professionnels concurrents de ce secteur[6] (maîtres d'œuvre, architectes d'intérieur, entreprises…). L'inadaptation d'une définition de leurs missions autoriserait les investissements des professions concurrentes[7], ou rendrait impossible la captation des marchés. C'est alors la difficulté des architectes à imposer leur savoir-faire, autrement que par la contrainte réglementaire, pour répondre à la variété des demandes qui est mise en cause. Ces explications sont privilégiées par les institutions professionnelles dont la vocation est la définition d'un territoire professionnel ajusté à la totalité des marchés de la construction, des plus nobles aux plus ordinaires.

Dans une seconde orientation, d'autres auteurs remarquent un décalage culturel, qui serait historiquement construit, entre les maîtres d'ouvrage du secteur de l'existant et les architectes. Ce n'est pas la capacité à convaincre les clients qui est pensé comme la cause de ce décrochage, mais plutôt l'assujettissement largement inconscient de la profession à des modes de faire lié à la construction neuve. Le décalage serait alors double : d'une part, les architectes parlent le « langage du neuf » et sont plutôt formés à des constructions d'une certaine ampleur ; d'autre part leur modèle professionnel est éloigné des préoccupations de la « commande ordinaire », alors que le marché de la réhabilitation est justement dominé par une clientèle constituée de particuliers[8]. Ainsi, Florent Champy explique que « La France, en développant un statut de l'architecte plus proche de l'artiste que celui de l'artisan, éloigné des questions de construction ou de service à la clientèle, a marginalisé cette profession et coupé ses liens avec la société civile. Ainsi, seules les opérations neuves ayant rapport à une commande d'exception (équipements publics et logement social expérimental) méritent quelque intérêt. La maison individuelle comme le travail dans l'existant semblent boudés par la profession[9] ». On retrouve effectivement dans ce dernier schéma des problèmes identiques à ceux posés pour l'accès des architectes au secteur de la maison individuelle qui est également un marché principalement formé par une clientèle de particuliers[10].

Ces deux registres d'explication s'appuient donc sur l'idée d'un ajustement non réalisé entre une demande et une offre et aboutissent finalement à pointer des déficits ou des différences insurmontables. Il ne s'agit pas pour moi de minimiser ces décalages, réels et qui ont leur place dans l'explication, mais plutôt d'inverser le raisonnement. Avant de s'interroger sur les raisons de l'absence relative des architectes de ces marchés, je propose de chercher à saisir comment une fraction de la profession d'architecte y est présente et développe des stratégies pour y accéder et s'y maintenir. Comprendre comment, dans l'ombre et jusqu'à présent de manière invisible, il existe une *fraction* de ce champ professionnel qui a ses pratiques et ses réseaux liés à cette commande. Dès lors que les marchés de la réhabilitation se sont développés, au point de devenir une donnée lourde de l'économie du bâtiment, l'analyse des stratégies, des ressources mobilisées par des agences (compétences, discours) et des discours d'action est pertinente. Surtout, une telle attitude engage à ne pas se laisser imposer le discours de la profession qui consiste à définir le problème professionnel de l'absence relative des architectes dans ce secteur en véritable problème social. A l'inverse, il me semble essentiel d'essayer de comprendre comment la définition de cette absence comme « problème » procède elle-même d'une mobilisation professionnelle qui vise à défendre et développer la présence des architectes dans ce secteur des marchés de la construction.

Pour aborder cette question relative aux contextes réels de l'intervention architecturale dans ce secteur j'ai donc choisi de réinvestir d'abord la connaissance de ces marchés dits de « l'existant » et de rendre compte de leurs récents développements (chapitre 1). Dans un second temps je tente de saisir comment ce secteur de l'entretien-

---

[6] Cf. Nicolas Nogue, in *D'Architecture*, n°77, octobre 1997, p.31, et Florent Champy in *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Ed. du patrimoine, 2000, pp. 134-141.

[7] Pour une illustration de la lecture économique de la profession cf. le « Rapport sur les questions économiques et sociales de la profession d'architecte » établi par Florence Contenay pour Le Ministère de la Culture et de la Communication en Juillet 1999.

[8] Le marché de l'amélioration et de la réhabilitation de l'habitat est en effet dominé par des particuliers, propriétaires occupants, qui selon l'évaluation faite par Xavier Malverti représenteraient environ 75% des commandes de ce secteur. Cf. Xavier Malverti (Dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000, pp. 13-16.

[9] Florent Champy, in *Être architecte, présent et avenir d'une profession,* 2000, *op. cit.* pp. 147.

[10] Cf. Pierre Lajus, Gilles Ragot, *L'architecture absente de la maison individuelle,* PUCA, 1997. Il faut comprendre dans ce travail l'idée « d'architecture absente » selon une double acception soutenue par les auteurs : au sens où d'abord, les architectes sont absents de ce secteur, et ensuite, les maisons construites sans architectes seraient « sans architecture », c'est-à-dire « sans qualité ». Ce point de vue qui réserve la qualité et l'architecture à la seule intervention des architectes est typique du point de vue professionnel sur ce marché.

amélioration, rassemblé sous le terme « d'existant », fait l'objet d'une différenciation sociale du point de vue des architectes[11].

Ensuite, une dernière partie (chapitre 2) est centrée sur les doctrines et les discours d'action que développent les architectes à propos de leur intervention dans ce secteur de la construction, et repère la façon dont ces derniers abordent ce marché en tant que producteurs de sens ; cherchant à aboutir à une sorte de « recharge de légitimité » de cet exercice de l'architecture. *In fine*, ce sont les modalités de la « construction sociale » d'un marché qui sont abordés (chapitre 3). Il s'agit de saisir par quels moyens les architectes parviennent à s'imposer dans un marché vis à vis d'autres professionnels et à s'y maintenir. Aborder finalement le « travail professionnel » de « réhabilitation symbolique » qu'ils font pour investir cette commande, a priori en décalage avec la définition historique de leur identité, est donc l'objectif principal de cette dernière partie.

[11] J'ai, dans cette partie, choisi de mettre l'accent sur l'activité que réalisent les architectes et leurs instances de représentations pour investir ce secteur. De fait, mon propos est centré sur les mécanismes de perceptions et les discours, tandis que les pratiques et le travail des architectes dans ce secteur sont moins décrits. Aussi, pour compléter ce dernier par une analyse de l'activité des agences qui œuvrent dans ce secteur on pourra se reporter aux typologies des agences du secteur proposées par Xavier Malverti, in *La place de la maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de l'habitat, op. cit.*, et Patrice Godier, Olivier Chadoin, *Les architectes et « l'existant », de la part d'ombre au ré-enchantement,* rapport, PUCA, 2000.

Chapitre 1 – les marchés de « l'existant » : différenciation économique et différenciation sociale

Dans l'évolution générale des marchés du bâtiment, l'inversion du rapport entre construction neuve et réhabilitation (tous types de bâtiments confondus et en volumes financiers), est un fait remarquable[1]. Les travaux d'amélioration et d'entretien constituent dorénavant la part dominante des travaux et entraînent un réajustement des entreprises du secteur mais aussi des activités de maîtrise d'œuvre. En 1998, en montant de travaux, 52 % concernent de l'entretien contre 45 % du neuf (la différence concerne des ouvrages de Travaux Publics liés au bâtiment). En 1999, la relance de la construction neuve a certes modifié quelque peu la donne mais sans pour autant inverser cette évolution. Cette tendance est aujourd'hui perçue comme structurelle dans la mesure où, si en pourcentage, le poids de l'entretien augmente régulièrement, ce résultat est dû autant à sa progression qu'à la régression spectaculaire de la construction neuve au cours de la période 1990-1996 (cf. tableaux pages suivantes).

Deux dimensions permettent de cerner la nature de ce changement et ses conséquences sur le travail des architectes. La première est macro-économique et porte sur l'activité cyclique du bâtiment et le passage d'une logique de développement basée sur la construction neuve à une autre visant la valorisation et la « gestion des stocks » ; la seconde, plus contextuelle est le caractère segmenté et local des marchés du bâtiment.

Pour autant, la seule considération économique d'un secteur, dit de « l'existant », est insuffisante. Elle agrège des interventions qui, du point de vue des architectes et de leur *ethos* professionnel, sont très différenciées. Aussi, la connaissance de ce marché gagne-t-elle à être complétée par l'examen des catégories de perception qui structurent le regard des architectes sur ce dernier.

1.1. Des « flux au stock » : la place des architectes dans les marchés de « l'existant »

L'inflexion de la commande publique et de la commande neuve au profit d'une commande d'entretien-réhabilitation a lieu au début des années quatre-vingt-dix sous un double effet : d'une part, la baisse de la commande de constructions neuves, d'autre part la présence d'un patrimoine construit à entretenir de plus en plus conséquent. C'est le cas aussi bien du « non-résidentiel » (constructions publiques, bâtiments tertiaire, immobilier d'entreprise) que du logement. De même, l'arrivée sur le marché de nombreuses friches industrielles[2], en ville ou à proximité des villes, a conduit à réfléchir sur leur devenir autrement que par le simple processus de démolition et reconstruction, pour les réinscrire dans une adaptation de l'activité originale ou une reconversion d'usage, plus radicale. Globalement, ce mouvement procède d'une critique qui pointe les limites d'un développement exponentiel des périphéries par la construction neuve. À la fin des années 1990, le réinvestissement des centres villes[3], la restructuration des moyens de transports en commun, la perception du coût de la péri-urbanisation, remettent sur le devant de la scène les politiques de réhabilitation des parcs immobiliers situés au centre des villes. En définitive, ce processus affecte la totalité du parc immobilier : transformations d'entrepôts en logements, de bâtiments militaires en équipements publics, réhabilitation de programmes de bureaux.

[1] L'étude présentée ici débute au mitan des années 90. Néanmoins le développement de la commande de réhabilitation est le fruit d'un processus long qui débute dès les années 70 avec notamment la mobilisation d'une fraction de la profession d'architecte tel que l'illustre les publications de Bernard Huet, Aldo Rossi, ou encore l'organisation du PAN 75 (arcane avec la « rénovation inverse » et Christian de Porzamparc pour les hautes formes). C'est donc plutôt un moment de « remobilisation » de la profession que j'observe ici.

[2] Les exemples de ces anciens lieux industriels, le plus souvent investis par des activités culturelles, sont nombreux : les usines LU à Nantes, le CAPC à Bordeaux, le palais de Tokyo à Paris, les abattoirs à Toulouse, la friche de la Belle de Mai à Marseille, la BFM de Limoges… Comme on le verra les architectes ont trouvé là un terrain favorable pour redonner une légitimité à leur intervention dans la mesure où s'il s'agit certes d'intervenir sur des réhabilitations mais celles-ci concernent la mise en place de lieux de culture sur des sites chargés d'histoire ; deux conditions à même de redonner une valeur symbolique à l'intervention architecturale dans ce secteur.

[3] C'est en effet à partir de la fin des années quatre-vingt que le slogan « refaire la ville sur la ville » s'impose à la fois dans le champ politique et dans le discours des professionnels de la ville et de l'architecture. Globalement, il s'agit de faire face à la consommation d'espaces périphériques et à l'étalement urbain, coûteux du point de vue économique et environnemental, pour valoriser les centres villes avec notamment les politiques de transports collectifs (tramway, bus…) aujourd'hui développées dans toutes les grandes villes. Ce mouvement est résumé par Francis Rathier comme étant le passage du « faire *de* l'architecture » à « faire *avec* l'architecture » in Xavier Malverti (Dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture, op. cit.*, 2000, pp. 97-109.

Aux raisons structurelles, d'autres, plus conjoncturelles, confirment ce poids grandissant de la réhabilitation. Ainsi, la crise qui traverse le secteur du bâtiment dans les années quatre-vingt-dix est moins forte pour ces travaux d'entretien et d'amélioration. Pour exemple, en ce début de décennie, l'évolution de la part de l'entretien-amélioration dans le bâtiment est positive ou faiblement négative, (+ 3 %, +2,5 %, 0 %, -1 %) tandis que la part de la commande neuve est, elle, en chute libre (+1 %, -2 %, -10 %, -15 %)[4]. Cette montée en puissance de l'entretien-amélioration est également confirmée par la part croissante des travaux de second œuvre par rapport à ceux de gros œuvre, ce qui signifie aussi un déplacement relatif des enjeux de conception architecturale et technique pour les clients et les professionnels. À la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années deux-mille, les travaux de réhabilitation et d'entretien demeurent donc une valeur sûre maximisée par les aides de l'État qui viennent soutenir l'activité ; un crédit d'impôt sur le revenu et une réduction de la TVA à 5,5% (au lieu de 19,5%) sur les travaux d'entretien amélioration des particuliers en 1996 notamment[5].

Cette nouvelle donne implique de nouveaux outils conceptuels et techniques pour réaliser des diagnostics plus nombreux, plus diversifiés et plus aléatoires ; les incertitudes techniques, constructives, mais aussi sociales et politiques, augmentent en effet considérablement en site occupé. Intervenir sur un site ou un bâtiment déjà occupé réclame en effet de considérer à la fois ce qu'il est capable de supporter comme amélioration sans risque mais aussi de prévoir et d'organiser la continuité de son fonctionnement durant les travaux. Ces contraintes spécifiques à l'intervention dans le secteur de la réhabilitation concernent aussi bien les architectes habitués à la construction neuve que d'autres professions de la maîtrise d'œuvre comme les ingénieurs, économistes de la construction et professionnels de l'OPC évoqués dans la partie précédente.

Tableau 1. Évolution de la construction du bâtiment

Source : Ministère de l'Équipement DAEI/SES

En milliards de francs	1990	1993	1996	1998	1999	% 1999
Bâtiment neuf	281,4	218,9	203,9	210,2	251	48,5%
Entretien de bâtiment	196,3	216,6	231,1	243,7	253	48,9%
Ouvrages de TP	12,8	12,7	11,9	12,1	13	2,5%
Total bâtiment	491,1	448,2	446,9	466,1	517	100,0%

Tableau 2. Évolution de la construction de bâtiments non-résidentiels selon l'état de l'ouvrage

Source : Ministère de l'Équipement DAEI/SES : Siclone

En milliards de francs	1990	1993	1996	1998	% 1998
Neuf	149,8	109,4	87,4	86,1	46,4%
Entretien	76,9	88,7	95	99,4	53,6%
Total bâtiment non- résidentiel	226,7	198,1	182,4	185,6	100,0%

Tableau 3. Évolution de la construction du logement selon l'état de l'ouvrage

Source : Ministère de l'Équipement DAEI/SES : Siclone

[4] Les évolutions sont calculées en valeur relative, sur la base des prix courants des années 1990, 93, 96 et 98. Cf. aussi les tableaux page suivante.

[5] On retrouve là une des constantes du marché de la construction et du logement, à savoir sa construction par l'intervention de l'État, examinée en particulier par Pierre Bourdieu et Rosine Christin, qui soulignent qu'« il est sans doute peu de marchés qui, autant que celui de la maison, soient non seulement contrôlés mais 'véritablement construits par l'État', tout spécialement à travers l'aide accordée aux particuliers, qui varie dans son volume et dans les modalités de son attribution, favorisant plus ou moins telle ou telle catégorie sociale et, par là, telle ou telle fraction de constructeurs », cf. « La construction du marché », in *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°81-82, mars 1990, pp. 65-85.

En milliards de francs	1990	1993	1996	1998	% 1998
Neuf	131,6	109,6	116,5	124,1	46,3%
Entretien	120	127,9	136,1	144,2	53,7%
Total logement	251,6	237,5	252,6	268,3	100,0%

Pour résumer ce changement progressif des marchés et activités du bâtiment au plan macro-économique, l'économiste Jean Carassus propose de parler du passage d'une *logique de flux* à une *logique de stock*[6] ; signifiant selon lui l'abandon d'un paradigme « moderniste » ou « fordiste » de la construction neuve qui progressivement s'articule à une logique de gestion, d'optimisation, et d'amélioration du *stock* des ouvrages existants. L'idée est finalement simple : l'activité de l'économie de la construction se caractériserait aujourd'hui plus par une volonté de gestion et d'entretien des biens immobiliers construits par le passé que de la production de nouveaux biens.

Dans cette évolution globale de l'économie de la construction deux propriétés fondamentales caractérisent l'activité des architectes :

(1) la liaison « mécanique » de la profession aux marchés du bâtiment. Elle suit les mêmes mouvements de baisse ou de hausse avec une amplitude plus ou moins marquée. Elle peut être présentée schématiquement selon trois phases. De 1974 à 1985, la progression des marchés de la construction se stabilise autour d'un seuil de 75 à 80 milliards de francs (50 milliards d'euros) de travaux par an. De 1985 à 1991, une forte relance se produit qui bénéficie aussi aux architectes : le montant des travaux passe de 80,6 milliards à 169,3 (110 milliards d'euros) ; soit une augmentation de 122 %. La présence des architectes dans les marchés du bâtiment passe ainsi de 25 à 37 %[7]. L'essentiel de la progression se réalise alors dans le cadre de la commande privée de bureaux que les architectes ignoraient jusqu'alors. De 1991 à 1996, la forte récession des activités du bâtiment touche directement les architectes : le montant des travaux des architectes chute de 22 % quant à leur activité d'ensemble et leur taux de pénétration des marchés du bâtiment régresse de 37 % en 1991 à 30,6 % en 1997.

(2) L'activité des architectes est partiellement protégée par la loi sur l'architecture de 1977 qui prévoit le recours obligatoire à leurs services pour l'établissement des projets architecturaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire lorsque celui-ci est le fait de société ou lorsque la surface de construction dépasse les 170m² (hors bâtiments agricoles). Aussi, les personnes physiques qui réalisent une construction de faible importance, les constructeurs de maisons individuelles, les travaux d'aménagement intérieur, ne requièrent pas le recours à un architecte. En ce sens, l'intervention des architectes ne couvre pas toutes les activités du bâtiment. Tous les marchés de faible surface (en dessous de 170 m²), en particulier le logement, restent faiblement investis par ces derniers. Or, le marché de la réhabilitation concerne d'abord une clientèle de particuliers, propriétaires occupants de leurs logements, formant une clientèle relativement atomisée évaluée à 75% de la totalité de ce secteur de commande. Là subsiste en fait l'effet d'une coupure entre les architectes et la commande dite « ordinaire[8] ».

Dans ces mouvements, la période 1990-1996 constitue une charnière où les marchés de l'entretien–amélioration deviennent prépondérants. Alors que dans l'activité du bâtiment, la commande de travaux d'entretien et réhabilitation a dépassé la commande neuve (54 % des travaux du bâtiment), les architectes ne se sont que relativement engagés sur ce marché. Ainsi, seulement 27% des travaux qu'ils réalisent concernent le secteur de la réhabilitation et leur positionnement dans ces marchés est loin de suivre son augmentation dans le temps comme le montrent les graphiques ci-dessous. Tout se passe en fait comme si ces derniers ne pouvaient

[6] D'après, Jean Carassus, « Mutations et rôles nouveaux de la construction : éléments de cadrage », communication aux « Journées RAMAU », 21 et 22 mars 2002.

[7] Cette mesure, est obtenue en rapportant le montant des travaux réalisés par les architectes à celui du montant total des travaux bâtiment ou d'un de ses secteurs (la base est le montant des travaux déclarés à la Mutuelle des Architectes Français).

[8] Pour preuve de cette coupure entre l'architecte et la commande des logements et maisons de particuliers, on peut également rappeler la mention distinctive bien connue des annonces immobilières qui stipule « maison d'architecte » ; ou encore ce propos du couple Latapie (ouvriers à la SNCF) dont la maison a été conçue par des architectes de renom Anne Lacaton et Jean Philippe Vassal et largement publiée : *« nous n'avions jamais envisagé de faire appel à un architecte, pour nous un architecte c'était quelqu'un d'important qui fait des grandes maisons pour des gens importants »*.

progresser économiquement que sur les secteurs où ils sont déjà incontournables : ceux de la construction neuve et ceux qui sont garantis par le cadre juridique de leur exercice.

Montant des travaux neuf/entretien pour les architectes et les marchés du bâtiment en %*

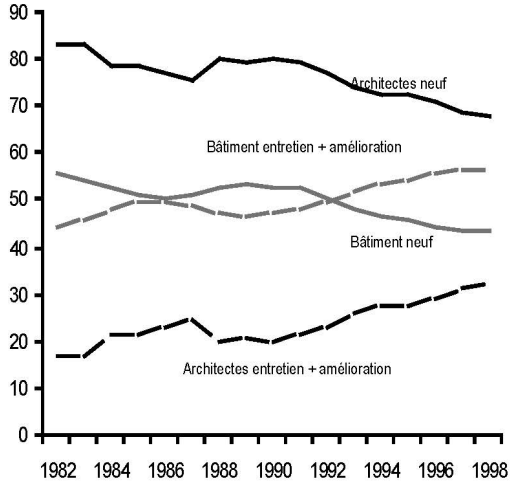

Taux de pénétration comparés des marchés neuf et entretien en % par les architectes

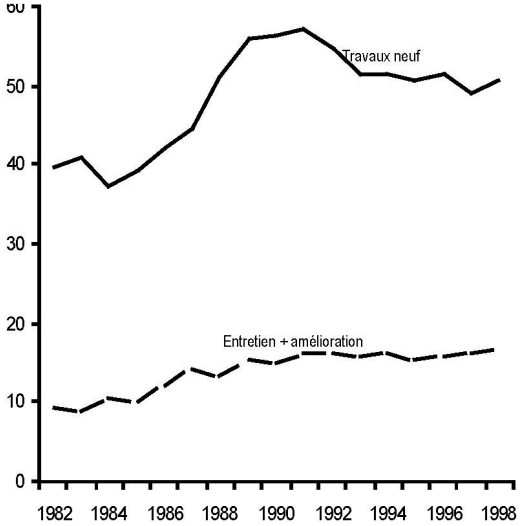

*Hors missions de projet architectural relatives aux maisons individuelles

Source : Mutuelle des Architectes Français, mars 2000

Plusieurs explications sont avancées pour cerner cette difficulté des architectes à investir ce secteur de la construction.

D'abord, une approche en terme « d'efficacité économique » pointe une difficulté d'ajustement entre offre et demande. Il est mis en avant que dans ce secteur du logement la clientèle potentielle est pour l'essentiel composée de particuliers qui généralement ne font pas appel aux architectes ; lesquels ont toujours eu de grandes difficultés à saisir ce type de commande atomisée, contraignante et souvent en décalage avec leurs missions traditionnelles. Plus encore, c'est le mode d'organisation des professionnels qui est remis en cause pour saisir des marchés non seulement très concurrentiels mais en partie inorganisés. En ce sens l'offre de service de cette profession, composée en majorité de petites organisations, n'arriverait pas à produire ou à rendre lisible la pertinence de ses activités pour ce secteur : « les agences doivent s'affranchir de leur dimension artisanale pour devenir de véritables PME afin de redéployer leurs activités sur les marchés les plus concurrentiels mais aussi les plus importants et les plus prometteurs » explique par exemple Nicolas Nogue[9] . La réhabilitation fait alors partie de ces marchés évoqués. Selon cette approche économique, le statut libéral sur lequel s'est construit l'identité de la profession serait à la fois archaïque de par ses modalités de gestion des marchés, et de par l'éthique du désintéressement qui tend à laisser au second plan l'efficacité économique.

Une seconde explication, proche de la précédente, en ce qu'elle privilégie la question de la capacité des architectes à s'imposer dans un système de concurrence, pointe la forte concurrence qui s'est instituée entre intervenants de la maîtrise d'œuvre dans ce secteur de la réhabilitation. Il est vrai que ce secteur est largement tenu par d'autres professions concurrentes. On peut signaler parmi celles-là, la présence « traditionnelle » de petites entreprises de bâtiment, des géomètres experts, des architectes d'intérieur, et de maîtres d'œuvre non agréés. Ces entreprises mettent en avant un savoir-faire *in situ* et traditionnel vis-à-vis d'un tel marché : « *La rénovation et l'entretien du bâti existant est un domaine de prédilection des artisans du bâtiment. Passer à côté du secteur du patrimoine sans en saisir les opportunités alors que vous en avez les capacités n'aurait aucun sens, en particulier au moment où la demande s'intensifie* » explique-t-on par exemple dans l'éditorial d'une revue à

[9] Cf. Nicolas Nogue, *D'Architecture*, n°77 octobre 1997, p. 31.

destination des artisans[10] du bâtiment. Les économistes de la construction avancent aussi une réelle capacité à faire tenir ensemble coût et technicité. Les dossiers thématiques de la revue de l'UNTEC[11] montrent bien cette stratégie (*Amélioration de l'habitat, activité n°1 du logement,* n°107, *Les monuments historiques*, n°106). Le contexte général d'intervention y est présenté comme particulièrement porteur pour un rôle grandissant des économistes de la construction. Les marchés sont aussi vus au travers des clients visés, (*Le marché des collectivités locales est largement ouvert aux économistes de la construction,* n°108). Ces différents segments de marchés forment donc un enjeu d'investissement, à la fois pour des professions « historiques » de la maîtrise d'œuvre, mais aussi pour de nouvelles professions proposant d'autres services : optimisation des investissements des clients ; valorisation des patrimoines immobiliers ; diagnostics technico-économiques. Propositions qui s'adressent à tous les investisseurs immobiliers[12].

Enfin, le dernier registre d'explication est de nature théorique et conceptuelle voire culturelle. Robert Prost[13], par exemple, explique qu'avec le développement des marchés de la réhabilitation, au début des années quatre-vingt-dix, s'impose une « mutation » des métiers de la maîtrise d'œuvre s'appliquant tout autant à la commande publique et privée, qu'au logement et à l'équipement. Ces marchés seraient alors un nouvel enjeu et terrain pour des affrontements internes entre les tenants du patrimoine, les Architectes des Bâtiments de France ou Architectes des Monuments Historiques[14], et les franges modernistes de la profession qui prônent une architecture contemporaine ; entre les défenseurs de la préservation à l'identique du bâti, ceux qui proposent la continuité historique au nom de la mémoire et ceux qui préconisent la rupture et la nouveauté. Autrement dit, le secteur de la réhabilitation se présenterait comme un des lieux où les architectes ont à résoudre la tension entre « architecture vive » et « architecture de conservation[15] ». C'est le lieu d'un débat continu sur ce qu'il est nécessaire de préserver et donc de définition de la notion de patrimoine architectural.

1. 2. Une différenciation sociale des interventions architecturales

La mise en perspective quantitative de l'économie et des marchés de l'existant demeure néanmoins insuffisante pour rendre compte de façon compréhensive du rapport qu'entretiennent les architectes à ces marchés et à leurs agents[16]. Avant d'aborder la question même des postures et des pratiques des agences qui travaillent dans le secteur de « l'existant », une analyse des perceptions et représentations entretenues par les architectes à l'égard de ces marchés est incontournable. Si effectivement, comme le suggère un certain nombre d'approches citées plus avant, c'est une sorte « d'inconscient historique », produit d'une identité fondée sur la commande de neuf, qui structure le regard des architectes sur ce secteur de la réhabilitation, il convient d'interroger ce dernier. L'objectif est alors de repérer et les diverses manières dont l'exercice des architectes dans le secteur de la réhabilitation est conçu, et comment ses différentes représentations forment une cartographie mentale des marchés qui permet d'une part d'affiner la définition les différents segments, distincte de celle de l'analyse économique, en les confrontant aux « catégories de perception » et de classement de la profession d'architecte.

Il s'agit donc de ne préjuger d'aucune répartition des postures des architectes face à ce secteur de commande ou encore d'un classement a priori des activités architecturales comme le fait l'analyse économique (réhabilitation, reconversion, requalification…), mais, à l'inverse, de dégager des « formes communes de classification[17] » utilisées dans les pratiques de ces professionnels pour penser leurs activités dans ce secteur.

---

[10] Le bâtiment artisanal, CAPEB, septembre 2001, p. 3.

[11] Union Nationale des Économistes de la Construction et des Coordinateurs, cf. Partie 3, chapitre 3.

[12] On observe finalement là, le même mouvement de rationalité technico-économique vu plus avant à propos des métiers de la maîtrise d'œuvre.

[13] Cf. Robert Prost, 1992, p. 148-150. *Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre,* Actes du séminaire des 24 et 30 Mars 1992, Plan construction et architecture, 1992.

[14] Sur le travail de ce corps professionnel cf. Yvon Lamy, « Politique patrimoniale et singularité administrative : les architectes des bâtiments de France », in *Genèses*, n°1, septembre 1990, pp. 112-130.

[15] J'emprunte cette opposition à Yvon Lamy qui l'a développé à propos du corps des Architectes des Bâtiments de France (ABF), idem, pp. 127-130.

[16] Pour décrire la dynamique de la commande et de l'offre architecturale, Xavier Malverti propose la classification suivante : (1) l'habitat privé ordinaire : l'architecte y intervient peu. C'est le secteur privilégié des entreprises ; (2) le patrimoine de caractère qui demeure un champ d'intervention privilégié pour la maîtrise d'œuvre (notamment en secteur sauvegardé) ; (3) l'habitat public : la place de la maîtrise d'œuvre y est reconnue mais les architectes y sont le plus souvent prestataires de service ; (4) la reconversion : sur ce segment l'obligation du Permis de Construire rend la maîtrise d'œuvre classique plus présente. Cf. Xavier Malverti (Dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000, pp. 9-65.

[17] J'utilise ici une des expressions les plus classiques de la tradition sociologique (« formes symboliques », chez Ernst Cassirer, « forme de classification » chez Émile Durkheim), qui vise à éclairer comment les rapports de force entre les acteurs sont en

L'objectif est bien celui d'une saisie des marchés de l'existant à partir des structures cognitives historiquement instituées des professionnels de l'architecture. Aussi, pour aborder cette question faut-il se défaire des catégorisations économiques au profit d'une identification des logiques d'action qui traversent ce secteur et qui se réfèrent à la façon dont les architectes définissent leurs activités et leurs marchés. Plus simplement, il s'agit de passer d'une différenciation économique des marchés de la réhabilitation à une différenciation sociale qui s'appuie sur la signification que les architectes donnent à leurs interventions dans ce secteur.

Une classification mentale des interventions

Une telle approche, par les représentations, montre une hiérarchie bâtie sur la mobilisation d'un système de valeurs, d'un *ethos,* propre à la profession d'architecte. Elle s'appuie en particulier sur des oppositions binaires communes à la profession qui vont au-delà de la seule opposition entre neuf et ancien. Ce système de perception peut être schématisé par le croisement de deux axes qui l'organisent.

Un premier axe (horizontal) oppose deux types d'intervention des architectes dans le secteur de la réhabilitation et de bénéfice symbolique attaché à ces dernières. Ainsi, la commande dans l'existant est elle-même pensée à partir d'un axe d'opposition où se décline un éventail de situations qui vont de l'intervention valorisée et très spécifique sur les Monuments Historiques en passant par le *« patrimoine de caractère »,* jusqu'à la *« petite réhabilitation privée »*. Les architectes insistent effectivement sur une telle graduation : *« il faut distinguer d'abord ce qui est Monuments Historiques et Secteur Sauvegardé ; ça c'est à part. C'est très différent de la petite réhabilitation privée ou du logement »* explique par exemple un architecte de province habitué des interventions sur des bâtiments historiques en Secteur Sauvegardé[18]. Tout se passe comme si le rapprochement progressif du patrimoine et de l'Histoire ou de la mémoire replaçait les architectes dans une perspective plus noble, et moins marchande. Cette première grande opposition recoupe aussi le type d'intervenants avec lesquels l'architecte aura à travailler. Alors que dans les projets liés aux « Monuments Historiques », aux « Secteurs Sauvegardés », et au « patrimoine de caractère », on a à faire à des intervenants professionnels relativement bien identifiés (ABF, entreprises agrées, collectivités locales…) et à des clients qui vont du groupement d'investisseurs aux bailleurs notables[19]. Dans la « petite réhabilitation », la clientèle privée est constituée principalement de la présence plus ou moins diffuse de petits propriétaires. La description de ce pôle de marché insiste généralement sur son caractère très singulier et sur les réseaux qu'il engage : entreprises agrées, ABF, Associations d'investisseurs immobiliers… tandis que dans le marché dit de la « petite réhabilitation privée », la commande, plus atomisée, est moins relayée par des acteurs institutionnels et engage des réseaux de commande plus soucieux d'efficacité technique et économique que de bénéfice symbolique.

Un deuxième axe d'opposition concerne les modalités de travail de l'architecte et la nature de son intervention : est-ce un travail de conception où « l'activité créative » est intense, ou son intervention se traduit-elle par une simple remise en état des édifices ou espaces réhabilités ? On rejoint dans cette opposition les analyses sur la nature des travaux de conception architecturale[20] qui, selon les marchés, se réalisent avec plus ou moins de bonheur. On aurait d'un côté des interventions qui privilégient le temps historique, auquel on attache une dimension conceptuelle, esthétique, symbolique, qualitative de l'espace construit (le « champ culturel »), et d'un autre côté, d'autres marchés où les productions qui s'organisent en référence à un temps chronométrique fondé sur l'espace support d'activités socio-économiques, lequel se pense à partir de besoins et de nécessités quantifiables. Dans cette situation, les besoins fonctionnels sont privilégiés : « *dans le cadre de réhabilitations, nous choisissons des architectes plus dociles aux préoccupations des maîtres d'ouvrage. Le travail de*

même temps des rapports symboliques, des manières de lire et de coder la réalité sociale. Comme le rappelle Pierre Bourdieu qui parle de « schèmes classificatoires », Les agents sociaux « construisent le monde social à travers des structures cognitives ». Cf. « Sur le pouvoir symbolique », *Annales*, 3, juin 1977, pp. 405-441.

[18] Les Secteurs Sauvegardés, mis en place par la loi Malraux en 1962, sont des secteurs ou quartiers protégés, en raison de l'intérêt historique de leurs bâtiments. Ils font l'objet d'un Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) qui précise les règles et procédures de la construction dans ces secteurs afin d'en préserver l'unité et l'ambiance architecturale. Sur le travail et les pratiques de classement qu'engage la maîtrise de ces périmètres comme lieu de fabrication du patrimoine, Cf. Yvon Lamy (Dir.), *L'alchimie du patrimoine – Discours et politiques,* Ed. de la MSH Aquitaine, 1996.

[19] Cette logique de la restauration des secteurs anciens et résidentiels de centre-ville par les catégories dominantes procède selon Alain Bourdin d'un « ordre symbolique néo-bourgeois ». Cf. « Restauration – réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois », in *Espaces et sociétés,* n°30-31, juillet-décembre 1979, pp.15-35. Cette analyse est d'ailleurs bien reprise par Emmanuel Amougou dans *La réhabilitation du patrimoine architectural – Une analyse de la domination des notables,* (Préface de Christian de Montlibert), L'Harmattan, 2001.

[20] Robert Prost « La référence au temps : l'architecture et la question du temps » in Philippe Boudon (Dir.), *De l'architecture à l'épistémologie,* PUF, 1991, pp. 323-347.

restructuration n'est pas un travail de créateur et son intervention résulte plus de ses astuces et de ses savoirs-faire que de sa capacité artistique » explique par exemple un promoteur immobilier du secteur. Alors la marge de manœuvre des architectes se concentre sur la performance technique et économique, si souvent mise en évidence dans la réhabilitation et peu valorisée par les architectes.

De ce point de vue le discours des architectes sur les marchés de la réhabilitation semble pouvoir être écrit à partir du croisement de ces deux axes : un axe qualitatif qui mesure le gain symbolique du travail architectural ou du bâti concerné, et un axe quantitatif qui porte plutôt sur la réponse à des besoins de réhabilitation en nombre de logement ou en mètres carrés à réhabiliter, dans une optique plus économique. Néanmoins, il semble que pour quelques architectes, la perte de bénéfices symboliques peut être compensée par une échelle d'intervention significative. *« Ce qui change tout c'est la quantité et le matériau. Si c'est du logement banal en béton ou en brique, il faut quand même un certain volume de travail pour que ce soit intéressant »* explique par exemple un architecte intervenant régulièrement dans le secteur de la réhabilitation.

Le croisement de deux logiques (patrimoine-architecture ordinaire ; conception-remise en état) distribue ainsi plusieurs situations de commandes et d'interventions que l'on peut résumer par le schéma qui suit.

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Remise en état
Projet et dimension créative
Faibles</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Dimension patrimoniale et bénéfice symbolique
Faibles</td><td>1 - Entretien, maintenance, mise aux normes. Habitat privé ordinaire, petites surfaces de travail. Syndics, maîtres d'ouvrage occasionnels, Particuliers, marchands de biens
Commande ordinaire et diffuse</td><td>3 - Restauration des Monuments Historiques, réhabilitation du patrimoine de caractère, ABF, entreprises agréées. Tout type de clients Commande encadrée par les procédures</td><td rowspan="2">Dimension patrimoniale et bénéfice symbolique
Forts</td></tr>
<tr><td>2 - Reconversion, réhabilitation d'immeubles, ensemble d'habitat social. Maîtres d'ouvrage professionnels, HLM, développeurs, institutions, grandes entreprises
Commande stratégique</td><td>4 – Réhabilitation - extension immobilière en centre ancien, patrimoine rural, aménagements urbains emblématiques (espaces publics). Maîtres d'ouvrages publics, clients privés professionnels
Commande encadrée par les procédures</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Travail de conception
Projet et dimension créative
Forts</td><td></td></tr>
</table>

Des formes de classification aux positionnements professionnels

Ce croisement permet de dégager quatre types idéaux ou fictions théoriques[21] qui suggèrent alors des activités dominantes et autant de segments de marché en matière de prestations architecturales. Notons cependant que

[21] Il s'agit là de constructions théoriques, ou idéales-typiques, qui séparent analytiquement des ensembles cohérents exclusifs. Ces figures sont obtenues par grossissement des caractères et ne sont donc pas forcement aussi exclusives et pures dans la réalité sociale. C'est ce qu'explique Max Weber, à propos des types idéaux, qu'il désigne aussi par le terme « d'ensembles significatifs », lorsqu'il dit : « Le même événement historique peut par exemple avoir, par un de ses aspects une structure 'féodale', par un autre 'patrimoniale', par d'autres 'bureaucratique' et par d'autres encore 'charismatique'. Si l'on veut penser quelque chose *d'univoque* sous ces termes, la sociologie est obligée d'élaborer de son côté des types (« *idéaux* ») 'purs' de chacune de ces sortes de structures qui révèlent alors chacune pour soi l'unité cohérente d'une adéquation *significative* aussi complète que possible, mais qui, pour cette raison, ne se présentent peut-être pas davantage

cette classification ne rend que partiellement compte de deux autres faits majeurs dans la segmentation des marchés : un même client, c'est notamment le cas des clients institutionnels, peut agir sur plusieurs quadrants en même temps, différenciant nettement sa propre production (« construction neuve », « réhabilitation fonctionnelle », « réalisation d'une œuvre »). De même, les architectes se déplacent dans ces quadrants, mariant plusieurs types d'activités. L'ensemble est donc plus dynamique que ne le laisse présager le schéma précédent. Il permet néanmoins de saisir la perception que les architectes ont de ce secteur de marché et de comprendre les efforts et stratégies qu'ils mettent en œuvre pour s'y positionner.

La première commande qualifiée « d'ordinaire » (quadrant 1), est constituée d'une clientèle très atomisée, dominée par une clientèle privée et de particuliers[22], notamment dans le domaine de l'habitat, puisque « 85 % de ce marché est le fait de personnes physiques[23] ». C'est ce dont atteste la croissance du marché du bricolage évaluée à 4% par an entre 1992 et 2002 par L'INSEE[24]. La part d'auto-réhabilitation y est importante, par la réalisation de nombreux travaux d'entretien ou d'amélioration effectués par les habitants (mise au niveau de confort). Cette prépondérance des particuliers reflète une des propriétés des marchés actuels de la construction à savoir la faible régulation d'une commande essaimée. Cela nécessite une adaptation quasi-permanente des prestations et rend plus difficile leur standardisation. Le processus de décision, le type de prestations attendues ne favorisent pas le positionnement des architectes et s'adressent principalement aux entreprises artisanales locales ou à des maîtres d'œuvre[25]. Quand il existe, le type de prestations fourni par les architectes est celui du conseil et de la prescription, diagnostic technique, information et orientation. Dans ces domaines, les bureaux d'études spécialisés et les économistes de la construction occupent néanmoins quelques positions fortes. C'est par exemple le cas pour l'entretien des immeubles en copropriété ou la reconversion des espaces de travail.

Trois conditions semblent contraindre la plus grande ouverture de cette commande aux architectes, bien définies par le réseau Rénov'[26] : d'abord qu'il y ait un enjeu architectural et technique dans la demande de prestation ; ensuite que le chantier comporte un degré de complexité mobilisant plusieurs corps d'état (métiers du bâtiment) et entraîne avec lui une exigence de coordination (l'architecte est ici présenté comme pilote et chef d'orchestre avant tout) ; et enfin, que le volume de travaux soit supérieur à 15 000 euros. Autant dire qu'à l'instar de la production de la maison individuelle, on est loin d'une volonté forte d'investir ces marchés que certains architectes ne considèrent d'ailleurs même pas comme tel. *« Si vous ne créez pas de surface de plancher, si vous ne changez pas la destination des locaux, c'est simplement une déclaration de travaux. Il n'y a pas besoin d'architecte[27] ! ».* Pour être « compétitifs », les architectes doivent alors orienter leur réflexion sur une autre organisation du secteur. Celle-ci est pour partie éloignée de *l'ethos* de l'exercice libéral, comme c'est le cas avec les réseaux professionnels (Renov, architecteurs) qui développent des offres complètes de construction en collaborant avec des distributeurs de fournitures et de matériaux (grandes surfaces de bricolage et leurs fiches conseils supervisées par un architecte) ou bien encore par le biais des sites Web[28].

Quant au secteur de la co-propriété, réservoir important pour les travaux d'entretien et de maintenance, il apparaît comme un des enjeux de positionnement pour les prestations des « experts » en diagnostic, dont les

---

dans la réalité sous cette forme *pure,* absolument idéale, qu'une réaction physique que l'on considère sous l'hypothèse d'un espace absolument vide. Ce n'est que sur la base de ce *pur* type ('idéal') qu'une casuistique sociologique est possible ». cf. Max Weber, *Économie et société*, Volume 1, « Les catégories de la sociologie », Plon, « Agora », 1971, pp. 48-49.

[22] Cf. Paul Kalck, Jacques Pillemont, « Le patrimoine architectural, un marché en construction », in *Cereq Bref*, CEREQ, n°183, février 2002.

[23] Xavier Malverti, « La place de la maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de l'habitat – le rôle particulier de l'architecte », in *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Ed. du Patrimoine, pp. 142-151.

[24] Cité dans le magazine économique *L'expansion*, n°75, 2002.

[25] Les maîtres d'œuvre réalisent des plans de construction et conçoivent des projets en dessous du seuil de 170m². Ils sont autodidactes issus des entreprises de construction, dessinateurs, voire promoteurs immobiliers. Ils représentent, pour l'année 2000, 130 000 entreprises dont le poste entretien-amélioration est le premier poste de chiffre d'affaire global.

[26] *Rénov'* est un réseau national d'architectes (comptant environ 200 membres en 2002), qui offre, dans sa promesse de vente aux particuliers et institutionnels des rénovations « clés en main », dans le secteur du logement (maison individuelle et collectif). Ce réseau entend par ailleurs développer le marché de la maison individuelle pour les architectes. Ainsi, a-t-il édifié en 2003, deux « maisons d'architecte » témoins dans le parc de Paris La Villette, destinées à être visitées pour démontrer le talent des architectes en ce domaine.

[27] À noter que sur ce sujet, Mme Trautmann en 1997, ancienne ministre de tutelle de la profession envisageait, pour contourner cette contrainte, de faire évoluer la loi avec un permis de réhabilitation.

[28] Ainsi le site www.assithome.com, a été créé à l'occasion de la foire de Paris en 1999 pour *« dynamiser le marché de l'amélioration de l'habitat »*. Il réunit des professionnels de l'habitat (architecte, ingénieurs, consultants de l'habitat et des systèmes d'information) et propose aux clients une esquisse et un croquis de leur projet de réhabilitation en 48 heures.

architectes : *« Une bonne gestion ne peut s'accommoder de décisions de gros travaux au coup par coup sans diagnostic permanent, plan pluriannuel et constitution de provisions pour le financer. Force est de constater que cette approche est rarissime. Une des causes probablement majeure de cet état de fait est la méconnaissance tant de la part des (co) propriétaires que des gestionnaires s'ajoutant à la réticence généralisée à recourir à des experts et prestataires spécialisés pour les différents diagnostics »* explique par exemple un promoteur. Le manque de diligence des syndics, les problèmes de rigueur dans la gestion prévisionnelle, l'absence de vision à long terme de l'entretien du patrimoine sont autant de contraintes propres au fonctionnement de ce système de la co-propriété actuellement en difficulté[29].

Le deuxième type de commande, plus investi par les architectes, (quadrant 2) est le fait de maîtres d'ouvrage professionnels, publics et privés, donc de clients habitués à solliciter des architectes, sur un registre qui, en général, impose par une stratégie immobilière. Elle concerne en premier lieu les grands ensembles « d'habitat social » que l'on a commencé à réhabiliter à partir de la fin des années soixante-dix. Dans un premier temps, il s'agissait simplement de la mise aux normes de bâtiments ou leur entretien. Dans un second temps, s'est installée le mélange d'interventions sur le bâti, avec la volonté de mener des politiques sociales et économique en parallèle. Ces politiques ont généré des expertises spécialisées dans ce domaine soit sous forme de nouvelles fonctions, soit sous forme d'une adaptation (d'une spécialisation) de la maîtrise d'œuvre classique (architectes, urbanistes). Un diagnostic est réalisé par des techniciens, urbanistes, mais aussi « socio-économistes », « géographes », et autres « consultants »[30]. Cette commande sollicite aux côtés de l'architecte d'autres professionnels d'horizon divers (sciences sociales, géographie, économie) sur des fonctions d'expertise partagées dans des processus plus ouverts notamment avec la volonté d'organiser la participation des habitants concernés.

En second lieu, dans ce quadrant, sont concernées les commandes du secteur des bâtiments non résidentiels (entreprises et bâtiments tertiaires en général) avec des processus de reconversion d'ampleur qui incluent une offre complète de services au client (du conseil de la programmation au *« facility management »*). Elle découle d'un changement de stratégies des entreprises privées qui privilégient la réhabilitation, la réutilisation de locaux existants pour conquérir de nouveaux territoires (les centres anciens pour les grandes surfaces commerciales, les centres villes pour les entreprises de services). Dans ce cadre, des opérateurs spécialisés (dits « développeurs ») contractualisent avec des structures de conception spécialisées en réhabilitation ou de grandes agences parisiennes pour réaliser des opérations complexes de réhabilitation ou de rénovation. Leur particularité est d'intégrer un ensemble de compétences et de métiers différents, dans une logique d'organisation propre aux entreprises réputées pour leur maîtrise globale des missions, dites « clé en main ».

Le troisième type de commande (quadrant 3) fait du patrimoine un enjeu fort au regard du caractère historique de l'objet à traiter. On y trouve des opérations très variées de restauration, de ravalement de façade ou de réhabilitation de logements, voire de restructuration des espaces environnants. Les clients y sont très divers : clients privés, petits propriétaires[31] , amoureux des belles pierres ; clients professionnels qui veulent conserver les traces du patrimoine dans leurs nouveaux locaux ; clients publics (état, collectivités locales) dont les commandes entrent dans le cadre de politiques plus larges sur le patrimoine. Avec les opérations où la valeur patrimoniale est déterminante, (secteur sauvegardé, protégé), la présence de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) est obligatoire par le contrôle *a priori* que celui-ci exerce sur les opérations. C'est aussi le domaine privilégié des entreprises artisanales spécialisées. Si la contrainte patrimoniale est commune à toutes ces opérations, on remarque le nombre et la qualité des procédures (fiscales, juridiques, techniques) qui obligent les acteurs à diversifier leur offre de services au client, du conseil au diagnostic, de la conception au suivi de chantier,

[29] 40 % des immeubles seraient touchés par les impayés (source ANIL, 2001). Le phénomène des copropriétés en faillite devient d'ailleurs une préoccupation centrale des maires, singulièrement dans les villes nouvelles. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, du 13 décembre 2000), oblige dorénavant les syndics à davantage de rigueur en imposant l'adoption d'un budget prévisionnel et en programmant quatre appels de fond par an. Cf. Marie-Pierre Lefeuvre, *La copropriété en difficulté*, Ed. de l'Aube, 1999.

[30] Pour un exemple de la mise en place de cette commande cf. le travail réalisé par Sylvie Tissot à propos du quartier « Beaubreuil » à Limoges, *Les spécialistes du « lien social » : genèse du Développement social urbain*, Communication au Colloque « Savoirs, travail et organisation », 22-24 septembre 2004, Université de Versailles-Saint-Quentin et Laboratoire Printemps.

[31] Une analyse économique fine de cette clientèle montrerait sans doute sa structuration complexe qui va des réseaux de type « Maisons paysannes » et « Vieilles maisons françaises » (deux revues éponymes) en passant par les affinités constituées sur des bases socio-économiques (clubs, cercles de fréquentation), jusqu'au particulier isolé. L'analyse des revues entamée par Christophe Camus et Valérie Devillard (« Corpus et rhétoriques des publications analysées pour la recherche sur les identités professionnelles et les images médiatiques », Rapport PUCA, 1999), sur les jeux d'homologies entre publication et lectorat dans le secteur de la presse-magasine de l'architecture, est sous ce regard très éclairante.

du montage financier à la négociation avec les services techniques. Là, plus que dans la construction neuve, le projet est soumis à un investissement intense, d'où la présence potentielle d'un grand nombre d'intervenants. L'architecte n'est souvent présent dans ce type de commande qu'au prix d'une connaissance pointue dans le domaine clé du patrimoine et des procédures de financements induites.

Enfin, le quatrième pôle (quadrant 4) recouvre les commandes les plus emblématiques du secteur de la réhabilitation engageant un travail de conception important associé à une forte valeur patrimoniale. Ce sont les « clients historiques » des architectes qui s'engagent dans la transformation de leurs immeubles ou locaux d'activités dont certains sont situés en centre ancien. La commande publique (État, collectivités locales) y prend une part importante par les signes qu'elle donne : restructuration de palais de justice, de musées, de bâtiments administratifs, réaménagement d'espaces publics… Ces interventions portent sur des objets architecturaux ou des sites porteurs de bénéfices symboliques incontestables que l'on pare d'esthétique contemporaine en respectant leur qualité patrimoniale. Pour le dire dans le langage des architectes, il s'agit là *« d'innover en respectant la tradition »,* ou de *« concilier patrimoine et modernité »,* bref d'inscrire son exercice de l'architecture dans une continuité prestigieuse, celle de l'histoire de l'architecture. C'est une place forte des architectes et l'on retrouve le modèle traditionnel de la co-traitance ou sous-traitance avec les bureaux d'études et les économistes. Du fait de cette valeur culturelle, symbolique, esthétique, les architectes y occupent des positions fortes qu'ils cherchent à renforcer.

S'imposant comme un secteur en expansion à investir, les activités de réhabilitation et de rénovation conduisent finalement à un repositionnement des professions en général et des architectes en particulier. Très simplement, désormais, les architectes ne sont pas uniquement destinés à construire mais ils doivent également gérer le devenir d'un bâtiment, voire d'une infrastructure.

Les architectes ont à réaliser dans le cadre de ce changement de marché un travail d'investissement pour faire valoir leur place dans ce secteur et faire face à des professions concurrentes. C'est d'autant plus flagrant que l'intervention sur un bâti existant impose des modes et des manières d'intervenir distinctes de la commande neuve. Parmi celles-là, on peut citer la nécessité de diagnostics, en amont de l'activité constructive, destinés à déterminer la faisabilité des réhabilitations (étude de l'état du bâti avant intervention, repérages des niveaux et possibilités d'intervention et chiffrages du coût des interventions. Au niveau de ce secteur des marchés de la construction, l'architecte a, une fois de plus, affaire à de « nouvelles missions » qui s'imposent à la lisière du territoire traditionnel de son action (entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre). C'est le cas de la programmation destinée à la reconversion de bâtiments anciens, ou celui de l'aménagement intérieur (second œuvre avec la restructuration d'espace par les architectes d'intérieur, ou encore « space planning[32] »). Contraints par les habitudes, sollicités par de nouvelles offres de services, concurrencés par d'autres professionnels, les architectes affrontent finalement les mêmes enjeux dans ce secteur de l'intervention sur un bâti existant que dans l'ensemble de la production du bâtiment vue dans la partie précédente. Les prestations qu'ils offrent doivent être en adéquation avec les segments de marchés concernés, provoquant des spécialisations temporaires ou plus durables. C'est ainsi que, depuis une quinzaine d'années déjà, de nombreuses agences investissent ce secteur du marché de la construction.

Pour autant, le positionnement des architectes sur ce secteur (dévalué du point de vue des valeurs de la profession) ne peut se réaliser seulement par le développement d'une offre spécialisée, d'une compétence revendiquée ou de la rationalisation des agences. Les valeurs du « désintéressement » et de la « création » attachées à la profession[33] leur imposent de satisfaire à la fois à des exigences *externes* d'adaptation à la demande et à des exigences *internes* de reconnaissance par les pairs. En ce sens, le positionnement des architectes sur ce secteur se réalise sur la base de stratégies particulières des agences pour accéder à ces marchés, qui dessinent et distinguent des trajectoires allant des stratégies les plus « intéressées » à celles restent fidèles aux valeurs de la profession et font de leur positionnement dans ce segment de marché une des modalités d'un parcours d'accès à la reconnaissance par les pairs.

[32] Ce terme de « space planning » déjà rencontré précédemment (comme le vocable de « space planners », parfois traduit par le terme de « planificateurs d'espaces ») désigne une mission qui consiste à optimiser l'utilisation des espaces construits, en particulier les espaces de travail, et rentabiliser un projet immobilier. Ce métier, principalement présent sur le marché de l'immobilier de bureau et d'entreprise, revendique non seulement un savoir en termes d'aménagement de l'espace mais également un rôle de conseil en gestion des organisations.

[33] Sur le système de valeurs de la profession on peut se reporter à l'analyse réalisée par Christian de Montlibert à partir du code Guadet in *L'impossible autonomie de l'architecte,* PUS, 1995, pp. 46-50.

Chapitre 2 – Discours sur l'action et mobilisation professionnelle : une « réhabilitation symbolique »

La question de la capacité des architectes à prendre position dans les marchés de la construction croise toujours celle de la différentiation sociale des secteurs de leurs interventions ; c'est-à-dire du prestige plus ou moins important qu'ils attachent à celles-ci. C'est sous ce regard que la question de la réhabilitation est intéressante. C'est plus précisément la question de la mobilisation et des formes de positionnement des architectes dans ce dernier secteur qui m'intéresse. Il s'agit en fait pour moi d'examiner la façon et les conditions par lesquelles les architectes parviennent à se positionner dans ce secteur de commande pourtant réputé peu prestigieux.

En réalité, devant le constat d'une faible présence des architectes dans les marchés de la réhabilitation, on assiste à la fin des années quatre-vingt-dix à un véritable travail de réévaluation à la hausse de la perception de ce secteur ou plus exactement à un « réinvestissement symbolique » qui mobilise deux niveaux de la profession d'architecte : instances de représentation professionnelles qui s'efforcent de convaincre du recours incontournable aux architectes, et professionnels qui produisent des discours et doctrines justifiant leur intervention. L'examen de ce moment permet d'observer une profession déployer ses ressources de mobilisation.

D'abord, une nouvelle « interprétation publique de la réalité[1] » de la réhabilitation se met en place. Elle mobilise de nombreux acteurs (des praticiens aux chercheurs) et s'actualise aujourd'hui par un réinvestissement de ce secteur, tant du côté de la maîtrise d'œuvre que de celui de la maîtrise d'ouvrage. Cela se traduit par une « réhabilitation symbolique[2] » de la réhabilitation qui prend deux voies.

La première est celle de la mise en place d'encouragements et d'actions à forte visibilité : parmi celles-là, le « palmarès de la réhabilitation » créé par le Ministère de la Culture, le réinvestissement par l'art des lieux en friches pour lesquels on fait appel à « l'élite symbolique[3] » de la profession d'architecte, la prise en charge de cette question par un groupe de travail sur la profession mis en place par la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) en 2000, enfin, les journées de l'architecture de 2001, mise en place par le Ministère de la culture te la Direction de l'Architecture, dont le titre était « transforma(c)tions[4] ».

La seconde est celle du développement, au sein d'une frange de la profession (bien représentée par des noms comme Pierre Melissinos, l'agence Reichen et Robert, Valode et Pistre, Patrick Bouchain ou encore Jean Nouvel), de discours doctrinaux ou de justification de l'intervention dans « l'existant » tant au niveau urbain qu'architectural. Il s'agit là finalement pour la profession de redonner une valeur symbolique à l'intervention des architectes dans la réhabilitation.

En définitive, ces manifestations conjointes des professionnels et des institutions (Ministère de la culture, Direction de l'architecture, Ordre des architectes notamment) contribuent à caractériser une conjoncture qui me permet de parler d'une entreprise de « réhabilitation symbolique ». Il reste cependant à comprendre et

---

[1] Cf. Pierre Bourdieu cité par Francis Rathier in « Faire de l'architecture et faire avec l'architecture », in *Construire dans le construit – un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000, pp. 97-109.

[2] J'utilise ici le terme « symbolique » au sens où, comme l'explique Louis Pinto, il renvoie à un triple système d'opposition : « comme une activité de construction cognitive (sens) par opposition à une action politique de transformation ou de conservation du réel (force), ensuite comme subjectif (représentation) par opposition à objectif (structure), enfin comme mode d'excellence (humaine, personnelle) par opposition à valeur marchande (économie). Cf. *Pierre Bourdieu et la théorie du monde social,* Albin Michel, 1998, pp. 166-167.

[3] Cf. Véronique Biau, « La consécration des grands architectes », in *Regards Sociologiques,* n°25-26, 2003 et, du la même auteure, « Marques et instances de consécration en architecture », in *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999.

[4] La manifestation intitulée « Les rendez-vous de l'architecture » est un événement à forte visibilité médiatique organisée par le Ministère de la Culture et de la communication depuis 1997. Elle vise à promouvoir l'architecture. Sous le titre distingué de « transforma(c)tions », la manifestation de l'année 2000 voulait précisément aborder la question des actions de transformation (reconversion, réhabilitation…) de lieux existants qui engagent les architectes. Une grande partie de celle-ci était alors consacrée à la « réhabilitation comme création », sur fond de mobilisations d'exemples prestigieux (dont les anciennes usines Renault de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt alors au centre des débats de la scène architecturale), tant au niveau urbain qu'architectural. Comme l'indique la quatrième de couverture de l'ouvrage réunissant les actes de cette manifestation il s'agissait de « rendre compte d'un métier qui bouge, acquiert de nouvelles compétences, et retrouve son rôle social ». Cf. *Transforma(c)tions – Rendez-vous de l'architecture,* Ed. du Patrimoine, 2002.

mieux appréhender les mécanismes et étapes obligés de ce processus par lequel une profession parvient à recharger symboliquement des secteurs de commande a priori dévalués en vu de les réinvestir.

Cette entreprise ou ce « travail professionnel » de requalification conduit à interroger la manière singulière dont la profession d'architecte investit un marché. En effet, entre le développement économique de ce marché sur un temps court et son investissement par la profession, un certain nombre d'étapes décisives existent qui montrent que cette profession possède une « réactivité » distincte des professions du monde marchand. Pour une profession qui reste attachée au « désintéressement » et à une organisation de type pré-capitaliste, le développement d'un marché ne suffit effectivement pas à lui seul à susciter l'investissement. Celui-ci passe bien sûr, comme on l'a vu dans le chapitre qui précède, par la réorganisation des structures de production, mais aussi et surtout par un réarrangement du discours sur la pratique architecturale avec la mise en avant d'exemples prestigieux de réhabilitation. Autrement dit, il s'agit pour la profession de « construire » socialement ce marché, par une relecture qui engage ses valeurs professionnelles ; de faire de ce marché de la réhabilitation, simple secteur du marché du bâtiment, un secteur « d'architecture ». Pour cela les architectes réalisent un travail social qui consiste d'une part à distinguer leur intervention dans ce secteur de l'action d'autres professionnels (maîtres d'œuvres, entreprises, architectes d'intérieur…), et d'autre part à en donner une vision conforme à la définition professionnelle d'un travail d'architecte en faisant de la réhabilitation autre chose qu'une « réparation », « rénovation » ou « remise en état ».

2.1. De la « redécouverte » d'un marché à sa « réhabilitation symbolique »

C'est en fait au milieu des années quatre-vingt-dix, au moment où la commande publique et de bâtiments neufs s'est raréfiée et où les effectifs professionnels ont augmenté, que les instances professionnelles se sont mobilisées pour engager une entreprise de promotion du secteur de la réhabilitation. Les marchés de l'entretien-amélioration, réhabilitation et rénovation, dits de « l'existant », sont en effet alors caractérisés par la faible présence des architectes et le peu de valorisation des interventions qu'ils y réalisent. En 1996, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), prend position quant à la nécessité d'étendre l'intervention des architectes à ce qui est alors appelé « l'architecture ordinaire[5] ». Il s'engage alors une mobilisation des instances professionnelle pour produire de la connaissance et communiquer sur la capacité des architectes à intervenir dans les secteurs de commande de l'habitat des particuliers et de la réhabilitation. Organisations de tutelle et organisations professionnelles se rejoignent en effet pour affirmer que : « *le manque de valorisation du secteur de la réhabilitation explique la désaffection des architectes pour ces chantiers. Ces derniers, même les plus exemplaires sont rarement montrés dans la presse spécialisée. Il faut promouvoir la réhabilitation qui représente un marché de 33 Milliards d'Euros. Il n'existe pas aujourd'hui de politique de la réhabilitation en l'absence de réglementation et de financement adapté au degré d'intervention nécessaire. Ainsi, le marché est atomisé, désorganisé »* et « *une réflexion reste à mener[6] ».*

Autrement dit, la réhabilitation représente une manne économique pour la profession mais demeure un secteur boudé car ne correspondant pas à l'image de l'architecte, « créateur » d'un objet nouveau et singulier. L'enjeu pour la profession consiste alors à travailler à produire une définition de la réhabilitation comme « exercice d'architecture ».

Les éléments de cette mobilisation visent en fait simultanément deux secteurs de commande où les architectes sont peu présents, notamment en raison du volume de commande qu'y représentent les particuliers (propriétaires habitants) : la maison individuelle et la réhabilitation. Dans cette mobilisation cohabitent la mise en place de prix d'architecture (le « Palmarès de la réhabilitation » initiée par la Direction de l'architecture en 2001, devenu aujourd'hui « Trophées de la réhabilitation[7] »), d'une campagne de publicité sur les « maisons d'architecte » (2002-2003), l'encouragement d'expositions et d'expérimentations sur le thème de la maison individuelle (expositions à Bordeaux sur le thème « Une *maison d'architecte* pour moins de 500 000 francs » et le catalogue « 36 modèles pour une maison » par *Périphériques* avec le soutien de la Direction de l'Architecture

[5] C'est François Barré (alors Directeur de l'architecture au Ministère de la culture) qui dans un article publié dans le journal *Le Monde* (Juin 1996), intitulé « L'indispensable dessein c'est celui de l'architecture ordinaire » engage cette réflexion. Cf. sur ce point l'analyse de Gérard Ringon, *Histoire du métier d'architecte*, *op. cit.*, pp. 115-118.

[6] Voir les commentaires du groupe de travail sur le site : www.archi.fr/profession, rapport en ligne p. 27) ou encore l'ouvrage collectif paru sous la direction de François Barré, *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Ed. du patrimoine, 2000.

[7] Le règlement de ce prix fixe quatre objectifs : « Valoriser et promouvoir la réhabilitation sous tous ses aspects (technique, économique, environnemental… ; permettre la connaissance d'opérations de réhabilitations exemplaires ; favoriser les échanges entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans le contexte de la réhabilitation ; encourager le recours aux professionnels compétents. » Cf. www.trophéedelarehab.archi.fr.

et du Patrimoine). Deux programmes de recherche financés par le Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) sont également développés sur les thèmes de la maison individuelle et de « l'existant » dont « Construire dans le construit : un enjeu d'architecture » (en 1997) et « Concevoir pour l'existant : d'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers » (en 2000). À chaque fois ces entreprises ont pour objectifs de produire une connaissance sur la place des architectes dans ces secteurs et celle-ci fait l'objet de publications et manifestations qui contribuent à construire cette problématique de la présence des architectes dans le marché de la réhabilitation comme « question légitime ».

Ainsi, la presse professionnelle est-elle également mobilisée. Citons, pour exemple significatif du retournement et de cette volonté de redéployer une justification de l'intervention des architectes dans le secteur de la réhabilitation, un éditorial de la revue professionnelle d'architecture « *AMC* » paru en 2000 :

> *« Les étudiants des écoles d'architecture sont, paraît-il, atterrés lorsqu'ils croient comprendre que – peut-être – les seules commandes auxquelles ils auront accès seront des requalifications, transformations, restructurations, rénovations, extensions, mutations (…) A priori, on peut comprendre leur déception. Programmes trop petits, sans souffle, autorisant peu d'expression (…) La réalité est forcément plus nuancée dans les faits. La réhabilitation a forcément sa dignité et, ne serait-ce qu'en ampleur de commande, elle peut représenter autre chose que les miettes du repas. Certaines, comme la transformation par Christian de Porzamparc du Palais des Congrès de la porte Maillot à Paris, ou l'extension du Conseil Économique et Social par Gilles Bouchez, constituent des morceaux de choix (…) Quelle que soit l'échelle, l'existant est lu comme une géographie dans laquelle vient s'inscrire le projet (…) Déjà, les architectes sont unanimes à constater que l'on produit des logements de bien meilleure qualité en termes d'habitabilité dans les rénovations[8] ».*

La forme de ce propos est en fait typique. Elle ouvre le commentaire sur l'existant en l'opposant au secteur du neuf pour ensuite pointer un marché intéressant *mais* sans architectes et enfin, met en avant des formules d'investissement valorisantes, voire prestigieuses de ce marché en citant des exemples de bâtiments emblématiques réhabilités par « l'élite symbolique[9] » de l'architecture contemporaine. Telles sont les composantes principales du discours de la profession sur « l'existant » et de cet exercice significatif de « ré-enchantement » d'une activité redécouverte à investir. Parallèlement, il est intéressant de noter comme y fait allusion le début de l'extrait précité, que cet investissement est suivi par la mobilisation des jeunes générations d'architectes. Sans doute a-t-on affaire dans cette dynamique de requalification du marché de la réhabilitation à un « effet de génération[10] » conjugué à un « effet de période » qui sont à même d'avoir sur l'exercice des architectes dans l'existant des effets visibles et durables. Il est vrai qu'aujourd'hui, « qu'on privilégie la production de la ville là où elle existe déjà[11] ».

Dans le même registre, les thèmes abordés lors des « Rendez-vous de l'architecture » de l'année 2000 sont éclairants. Non seulement le thème général de la manifestation prend pour objet la prestation des architectes sur des situations urbaines ou architecturales existantes, mais ce sont deux des exemples les plus emblématiques de ces interventions qui y sont présentés par les architectes les plus légitimes et consacrés de la profession : les cas de la friche de l'Ile Seguin à Boulogne Billancourt et de la Belle de Mai à Marseille, par Jean Nouvel et Patrick Bouchain. Autrement dit, deux lieux aux caractéristiques essentielles pour redonner de la dignité à la réhabilitation : ils sont chargés d'histoire (voire de mémoire ouvrière[12]), représentent un important volume de construction, sont destinés à être convertis en lieux culturels, et sont pris en charge par des « stars » de la profession. L'exercice ne consiste cependant pas seulement à communiquer ou revaloriser une commande jusque-là dévaluée. Il procède également d'une mobilisation de la part des professionnels pour faire de la

---

[8] Françoise Arnold, « Détails », in *Le moniteur AMC*, n°113, Février 2000.

[9] Cette notion est utilisée par Véronique Biau pour décrire la frange « consacrée » du champ architectural qui est présente à la fois en termes de publication, d'exposition mais domine également largement la commande publique de bâtiments neufs et prestigieux. Cf. *L'architecture comme emblème municipal*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1994 et « Marques et instances de consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 15-38.

[10] Les démographes distinguent par ces termes trois sources du changement des opinions : « l'effet d'âge » selon lequel les individus changent d'opinion en vieillissant ; « l'effet de génération » selon lequel chaque génération a ses opinions ; et enfin, « l'effet de période » selon lequel chaque période est dominée par des opinions plus ou moins partagées (« autres temps, autres mœurs »). Cf. sur ce point Ronald Inglehart, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées,* Economica, 1993.

[11] Cf. Alain Bourdin, « Comment on fait la ville aujourd'hui, en France », in *Espaces et Sociétés*, n°105-106, 2001, p. 153.

[12] Ainsi, l'île Seguin de Boulogne Billancourt, occupée par les anciennes usines Renault, lieu emblématique du monde ouvrier, a-t-elle fait l'objet entre 1999 et 2000 d'un large débat mobilisant écrivains et intellectuels dans les colonnes des quotidiens nationaux dans une lutte pour la définition légitime du site, entre tenants d'une conservation, transformation en lieu de consommation, muséification, ou encore démolition et retour de l'île à l'état naturel.

réhabilitation un exercice qui corresponde aux valeurs de création et d'invention revendiquées par les architectes.

2.2. Définir la réhabilitation comme une « création »

Si effectivement l'intervention des architectes dans le secteur de la réhabilitation a jusque-là été dévaluée, c'est aussi qu'elle engage l'architecte dans un exercice de « réparation », ou de « rénovation » qui ne colle pas avec son identité revendiquée de création, évidente dans le secteur du neuf où un objet original est créé. Aussi, la « réhabilitation symbolique » se réalise-t-elle à un autre niveau : celui de la production de discours sur l'action des architectes dans le cadre de la réhabilitation. Cette production discursive vise en fait deux objectifs : un objectif professionnel de définition de la réhabilitation comme exercice architectural « digne » et un objectif de distinction des architectes par rapport à l'intervention des autres professions prétendant à l'intervention dans ce secteur de marché.

L'adéquation des agences d'architecture aux marchés ne se réalise donc pas seulement sur le plan organisationnel, mais se construit également sur la production d'un « discours d'action ». Car le seul développement d'un marché ne suffit pas pour susciter l'investissement. Ce souci d'ajustement aux réalités d'un marché reflète la nécessité de mettre « des attitudes conceptuelles en accord avec les situations de production[13]» de la part des architectes. Cet effort que l'on pourrait nommer « construction sociale du marché[14] », consiste finalement à interpréter et relire à partir des valeurs professionnelles, un état de l'offre et de la demande. C'est un exercice obligé des professions de service où le discours est primordial dans la construction de la confiance qui structure la relation aux clients[15]. Il s'agit d'une véritable « construction sociale », au sens où le discours permet de dépasser le simple ajustement à un état du marché pour donner une orientation de l'action par rapport à des valeurs distinctives vis à vis des autres professions concurrentes ; de « médier » la relation entre offre et demande par un ensemble de significations[16]. On a alors une transaction marchande entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre qui s'établit sur la construction d'un univers de sens et sur la mobilisation d'un « univers de sens » ; ce dernier renvoie à des orientations générales, des significations, sur lesquelles se définit la relation marchande. Ce passage correspond également à un processus stratégique d'adaptation des agences à des secteurs de commande en évolution constante qui possèdent des exigences propres. On assiste ainsi au milieu des années quatre-vingt-dix à la mise en place de nouveaux outils conceptuels et de nouveaux discours dans une profession soumise à la redécouverte d'un marché devenu potentiellement porteur[17].

Plus généralement, l'exploration de ces discours permet d'aborder la question suivante : comment réagit et s'adapte une profession dès lors que s'imposent à elle des marchés qui ne sont pas en accord pré-constitué avec ses bases historiques et culturelles ? La réponse à cette question se décline en trois temps : d'abord la considération des éléments de la production doctrinale dans « l'existant » et des mécanismes qui la fondent ;

---

[13] Guy Tapie, *Les architectes – Mutations d'une profession,* L'Harmattan, 2000, pp. 157-158.

[14] Cette notion vise à dépasser l'abstraction du marché pur proposée par les économistes néo-classiques pour rendre compte de la manière dont des agents et des institutions contribuent en fonctions de leurs dispositions à définir un état de la relation entre offre et demande. Elle a été développée par Pierre Bourdieu à propos du marché de la maison individuelle et du rôle qu'y joue l'intervention de l'État. Cf. « L'économie de la maison », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°81-82, mars 1990, et *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, 2000. De même, Philippe Steiner propose une définition de la « construction sociale des relations marchandes » comme objet de sociologie en montrant que les relations marchandes sont toujours inséparables des organisations sociales qui les rendent possibles, cf. *La sociologie économique,* La découverte, « Repères », 2005. On peut également citer les travaux de Viviana A. Zelizer pour qui la « compréhension du fonctionnement de l'économie implique une ouverture aux dimensions non économiques de l'économie » et qui décrit cet univers comme « imbriqué dans un ensemble de rapports sociaux et symboliques », in *La signification sociale de l'argent,* Liber, Seuil, 2005, p. 12-19.

[15] Pour une illustration de cette problématique de la confiance dans la profession d'architecte, Cf. « Confiance et dispositifs de confiance » in *Cahiers RAMAU 2,* Ed. de la Villette, 2001. pp. 95-134

[16] Pour aller plus loin dans cette idée de construction sociale il faudrait évidemment interroger les réseaux de relations qui permettent de faire exister ce marché mais aussi les *dispositions* à recevoir le discours architectural ainsi constitué du côté de la commande.

[17] On peut d'ailleurs, dans cette logique, évoquer les changements qui ont eu lieu au tournant des années quatre-vingt-dix chez les architectes américains décrits par Magali Sarfatti Larson comme des modalités d'adaptation stratégique à l'ouverture de nouveaux marchés. Dans ses travaux, l'auteure s'attache à expliquer l'émergence du postmodernisme américain en le rapportant aux évolutions du marché immobilier. Néanmoins, l'approche n'épuise pas l'analyse et encourage plutôt à s'attacher aux effets d'un tel réarrangement sur l'espace des positions, et sur les identités professionnelles. Cf. *Behind the post-modern façade: architectural change in late twentieth century America*, California Press, 1993.

ensuite l'exploration des réaménagements de la notion même de projet ; enfin, l'analyse des effets de légitimité liés à la pratique architecturale qui en découle.

De nombreuses analyses des modes d'accès aux marchés des agences d'architecture reposent sur une distinction entre « producteurs pour producteurs » et « producteurs pour clients », ou encore, deux dimensions : le jugement des pairs et le jugement des tiers. Ainsi, il y aurait des agences qui cumulent la reconnaissance par les pairs et reconnaissance par les clients tandis que d'autres sont tournées quasi exclusivement vers l'une ou l'autre de ces deux directions[18]. Cette dichotomie, qui fait écho à la division entre « art pur » et « art commercial » dans la théorie de la légitimité culturelle[19], permet de mieux saisir les différentes manières d'investir le secteur de la réhabilitation.

La revalorisation, ou mieux une « recharge symbolique », de la commande de réhabilitation a priori dévaluée, s'accompagne et s'appuie sur une rhétorique dont l'objet essentiel semble être de montrer qu'il est possible de *« faire projet »* dans l'existant. Au-delà des représentations d'une intervention dans l'existant conçue comme un simple exercice technique de conservation sans innovation (ni invention), une frange de la profession s'attache à développer un discours sur cette pratique du *« construire dans le construit ».* Souvent, la métaphore biologique est prégnante avec, parmi d'autres, un discours sur les greffes : *« qu'il s'agisse d'insérer un nouvel édifice dans un centre ancien ou de faire évoluer l'usage d'un bâtiment mémorable (…). Qui dit greffe dit risque de rejet »* peut-on par exemple lire dans un article de la revue *D'Architecture*[20]. À cette lecture analogique s'ajoute un discours plus général encore sur les rapports entre *« patrimoine, modernité, et devenir de la ville »*. Cette montée en généralité vers des valeurs et des considérations sur le devenir de la ville est récurrente. Elle place les architectes comme des professionnels qui, au-delà de la « réparation » ou « rénovation », s'inscrivent comme des garants du fameux « cadre de vie ». Ainsi, chacun s'efforce de penser sa pratique et de situer son intervention théoriquement vis-à-vis de ses pairs. *« Ce serait une très mauvaise idée de vouloir opposer histoire et modernité. Le problème consiste plutôt à trouver les modalités de cette complémentarité (…) Mais c'est quand même là où l'homme a le plus vécu, dans les lieux qu'il a le plus façonnés que l'on doit être le plus exigeant. Et c'est là, si ces lieux continuent à vivre, et c'est souvent le cas, que l'on doit continuer cette concrétion, cette superposition qui donne de l'épaisseur aux choses »* explique Jean Nouvel[21].

De même, Alexandre Melissinos parle d'une *« amitié critique entre créé et conservé*[22] *»*. Les expressions sur les manières de *« faire la ville sur la ville »* ou *« créer dans le créer »* ne manquent pas. Certes, elles expriment la nouvelle donne contextuelle qui s'impose aux architectes, mais elles montrent également qu'un espace intellectuel de positions et d'attitudes se construit autour de l'existant. De ce point de vue le discours de Jean Nouvel sur la « modification comme création sociale » aux « Rendez-vous de l'architecture » de l'année 2000, à la fois de par son contenu et du fait de sa position dans ce champ, est suffisamment emblématique pour mériter cette longue citation : *« L'architecture qui avait auparavant pour vocation de créer un monde artificiel dans lequel on allait vivre, ne peut plus avoir aujourd'hui comme ambition que de modifier le monde dans lequel on vit, et de prendre part à la géographie complexe qui est celle de nos villes. Je préfère en effet le terme 'modification' à celui de 'transformation', qui évoque comme une obligation de changer de visage (…) La ville ne peut s'inventer qu'à partir de la conscience totale de ce qui préexiste, et de la volonté de la modifier, dans un sens ou dans un autre. Elle ne peut plus, par conséquent, évoluer que par itération, altération, substitution, révélation, par sublimation aussi (…) Ce qui devrait ressortir de nos rencontres c'est que tout acte de modification est un acte culturel aussi important qu'une création ex nihilo, voire plus important, au plan politique et au plan social (…) Dans les grands exemples architecturaux des siècles passés, il est très rare qu'un bâtiment ait été conçu à une seule époque. Dans cette concrétion, ces différentes couches ces imbrications, ces travaux sur l'intérieur, sur le paysage, sur l'entre-deux, il y a chaque fois les raisons qui font qu'un lieu devient profond et mystérieux. (…) La transformation est l'un des moyens d'atteindre ce niveau de séduction, qui est proche de l'art* [23]*»*.

---

[18] Cf. Graham Winch « L'organisation des agences d'architecture à l'exportation dans le contexte européen » in *Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux. L'élaboration des projets architecturaux et urbains,* Vol. 3., PUCA, 1998.

[19] Cf. Pierre Bourdieu « Le champ littéraire », in *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°89, 1991, pp. 4-46 et *Les règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire,* Seuil, 1992.

[20] Cf. « Vers une décrispation ? », in *D'Architecture*, n°96, octobre 1999.

[21] *Idem*, p.12

[22] Cf. « Entre crée et conservé : une amitié critique », in *Urbanisme,* n°303, novembre-décembre 1998, pp. 68-73.

[23] Cf. « A propos des friches de l'île Seguin et de la Belle de mai » in *Transforma(c)tions – Rendez-vous de l'architecture, op. cit.*, pp. 136-137.

Dans cet extrait se trouve concentré tout le travail discursif que les architectes ont à réaliser pour investir cette commande de la réhabilitation : la définir comme enjeu social général en substituant au lexique classique de la rénovation ou réhabilitation des termes d'ambition plus « théoriques ». Par là même, il est question de redonner une légitimité à la réhabilitation en l'inscrivant dans l'histoire de l'architecture et en en donnant une définition comme exercice de création ; dépassant ainsi l'opposition entre « architecture vive » et « architecture de conservation ».

La fondation d'une doctrine générale, ou du moins l'avènement d'un discours d'action sur l'existant, se met progressivement en place, signe d'une sortie de l'ombre où il est resté longtemps cantonné. Un corps de références diversifiées qui affirme toujours la nécessité de *« refaire la ville sur la ville »*, s'autonomise une fois légitimé par la critique et la presse spécialisée. Ainsi, de nombreuses revues, telles que *Le Moniteur* (revue du bâtiment suivie des architectes), propose une rubrique régulière sur les questions de réhabilitation et pose clairement le problème du *« construire dans le construit »*. De même, la vague actuelle de publications dans les revues d'architecture (*D'Architecture, Architecture intérieure créée, Technique et architecture*…), qui a l'œil sur le Palmarès de la réhabilitation, concourt à opérer une lecture générale de la réhabilitation en termes d'enjeux culturels et sociétaux, conditions pour faire entrer le travail de réhabilitation dans le champ de l'architecture sur le registre de la création. Enfin, cette hypothèse est confortée par le cas de grandes agences qui ont développé depuis plusieurs années un savoir et un « discours d'action » dans les domaines de la reconversion des espaces industriels en déshérence ou dans le *« renouvellement urbain »* des quartiers dits d'habitat social. Quelques-unes des récentes controverses entre stars de l'architecture et de l'urbanisme, illustrent bien ces déplacements d'enjeux des commandes architecturales et urbaines actuelles vers l'existant, et sa retranscription au sein du champ architectural et dans ses débats doctrinaux. Les prises de position sur la vocation redéfinie ou la re-qualification de l'île Seguin citées précédemment sont, de ce point de vue, emblématiques.

C'est en fait tout un langage qui se développe qui ambitionne de faire basculer la réhabilitation vers la création et la culture. Ainsi, les architectes utilisent très peu les termes de réhabilitation ou rénovation mais parlent d'une *« science de la réanimation »* de *« créer dans le créé »,* de *« modification »* … les mots pour le dire sont ici nombreux. Avec l'usage de ces termes demi-savants il s'agit finalement de transfigurer une commande banale (réhabiliter, rénover…) en exercice de création culturelle. La production de ces discours s'engage donc pour les architectes, et la nécessité de définir des lignes directrices conceptuelles distinctives, et un mode d'accès spécifique à ce segment de marché qui s'apparente à une véritable « construction sociale ».

Chapitre 3 – Une construction sociale du marché

Tout se passe en réalité comme si l'investissement d'un marché en développement procédait pour les architectes d'un ajustement nécessaire par le discours pour dépasser le simple investissement marchand et rappeler la dimension d'expertise et d'implication esthétique de l'architecte (production d'un discours d'action sur le *« passé recomposé »*, le *« déjà-là »* …). Cette dimension d'expertise est nécessairement liée, dans le propos, à un rappel de l'intérêt général, de la dimension civique de l'exercice *(« faire la ville sur la ville »*, *« produire un logement de qualité »*…). Dès lors, l'investissement d'un marché délaissé est nécessairement retraduit par un passage dans les formes de la « rhétorique professionnelle » ; rhétorique qui, pour produire ses effets nécessite néanmoins l'assentiment ou la croyance de ceux qui la reçoivent[1].

Dans cette volonté de montrer par les mots la capacité des architectes de continuer à créer dans du *« déjà-là »*, on assiste à une tentative de conciliation entre « architecture vive[2] » (valeurs de création plutôt liées au neuf), et architecture de restauration (valeurs de conservation). Il s'agit de « frayer un compromis », qui permette de positionner une pratique appuyée sur des valeurs plutôt liées au projet et à la création neuve, dans un marché de l'entretien et de la réhabilitation devenu dominant. On retrouve là une parenté logique entre des évolutions économiques et sociales et les changements de pratiques comme de discours de la profession[3]. Ce mode d'adaptation au changement est à rapporter à *l'ethos* professionnel des architectes pour être compris. En effet, pour la profession d'architecte, prendre la décision d'investir un marché n'est pas lié aux seuls bénéfices financiers probables de cet investissement ; la production symbolique potentielle y est un argument tout autant décisif.

Pour travailler dans ces marchés de « l'existant », les architectes doivent finalement être en mesure de « transformer le problème initial en quelque chose qui soit susceptible de se transposer dans un registre architectural[4] ». Il y a donc dans cette manière de procéder une construction de la relation de service professionnel dans la mesure où l'architecte parvient à traduire l'expression de la demande du client dans un langage et des notions professionnelles pour finalement mobiliser des méthodes, des expériences et des routines qui lui permettront d'agir. Cette nécessaire construction et relecture de la commande dans le langage professionnel, que j'ai nommé « construction sociale du marché » explique le manque de réactivité souvent incompris par les tenants d'analyse économique et déploré par les approches en termes de profession ; saisi comme étant symptomatique d'un manque d'efficacité économique par les observateurs de la profession qui privilégient une approche standard de la notion de marché[5]. C'est qu'en fait l'investissement d'un marché obéit pour les architectes à des contraintes sociales spécifiques. Il s'agit en effet pour ces derniers de faire tenir ensemble reconnaissance interne, par les pairs du milieu architectural, et reconnaissance externe, par les clients.

C'est pourquoi, la « redécouverte[6] » d'un marché tel que celui de « l'existant » se réalise de façon progressive. Celle-ci commence par la revendication de valeurs professionnelles quant à la manière de répondre à cette

[1] Comme l'explique en effet Pierre Bourdieu « l'efficacité symbolique des mots ne s'exerce jamais que dans la mesure où celui qui la subit reconnaît celui qui l'exerce comme fondé à l'exercer ou, ce qui revient au même, oublie et s'ignore, en s'y soumettant, comme ayant contribué, par la reconnaissance qu'il lui accorde, à la fonder ». Cf. « Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », in *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°5-6, novembre 1975, pp. 183-190. Ainsi s'explique, sans doute pour partie, la difficulté des architectes à investir totalement les marchés de la réhabilitation, encore largement dominés par une clientèle de particuliers, propriétaires habitants.

[2] Sur cette opposition qui est au cœur du travail du corps des ABF cf. Lamy Yvon, « Politique patrimoniales et singularité administrative : les architectes des bâtiments de France », in *Genèses*, n°1, septembre 1990.

[3] Ainsi Magali Sarfatti Larson, pour le postmodernisme aux États-Unis à la fin des années 80, et Gérard Monnier, pour le modernisme entre les deux guerres, montrent ce parallèle entre changements économiques et production théorique professionnelle. Par-là, ils pointent tous les deux la relative hétéronomie de cette profession. Cf. la note de lecture établie par Florent Champy sur ces approches in *Les architectes et la commande publique*, PUF, 2000, pp. 36-38.

[4] Cf. Christophe Camus, « L'architecte : entre le service et l'œuvre », in *Cahier RAMAU,* n°2, Ed. de La Villette, 2001, pp. 193-208.

[5] Ces approches fonctionnent en effet comme si les marchés de la construction étaient des marchés comme les autres et comme si les professions étaient des agents économiques animés par un seul intérêt. Elles négligent ainsi le fait que les architectes forment un groupe social qui dispose d'un *ethos* particulier qui engage à s'intéresser aux aspects non économiques qui structurent ses marchés, eux-mêmes liés à des contraintes spécifiques.

[6] Je parle ici de « marchés redécouverts » au sens où les marchés de la réhabilitation ne sont pas nouveaux ou « émergents » (il y a toujours eu une part de réhabilitation dans l'activité des architectes) mais « redécouverts » dans la mesure où leur

commande. C'est à cette condition, que les architectes parviennent à osciller entre jugement des pairs et jugement du client, entre contraintes « internes » et « externes ». Il s'agit pour eux de construire une position (portée par un discours) qui convainc les clients de la nécessité de recourir à un architecte et, vis-à-vis des pairs, de faire montre de singularité et d'autonomie pour faire de son intervention un acte d'architecture et non une simple réponse marchande. On peut identifier dans ce redéploiement du discours des étapes spécifiques qui mettent en jeu trois niveaux discursifs : (1) celui sur la représentation collective et unitaire de la profession qui revendique le traitement des questions dites de société comme celles de l'héritage, du patrimoine architectural et urbain… ; (2) celui sur la relation à la commande et aux clients où il est question de mettre en œuvre une expertise ; (3) celui des différentes positions face à l'intervention architecturale dans « l'existant » au niveau du champ de l'architecture, notamment face aux effets de segmentation de ce marché. Empruntant les facilités de qualification qu'offre la sociologie des conventions, on pourrait dire que le travail des architectes pour conquérir et se maintenir dans de nouveaux marchés ou des marchés redécouverts, tels que celui de l'existant, nécessite de faire tenir ensemble trois grands pôles de justification[7] : un pôle « civique » qui, par la montée en généralité et le rattachement de l'intervention architecturale à des grands enjeux collectifs et sociétaux atteste de la légitimité des professionnels de l'architecture ; un pôle « marchand » où il s'agit de convaincre le client ; enfin un pôle de « l'inspiration » qui est le socle des valeurs professionnelles partagées avec les pairs.

3.1. La représentation unitaire de la profession : attester de l'intérêt collectif

Comme de nombreuses professions libérales, la profession d'architecte doit faire valoir dans son attitude par rapport au marché sa mission d'intérêt collectif. Ainsi, de façon unitaire, le discours d'investissement des marchés de la réhabilitation concerne une profession qui doit faire valoir un engagement de type civique. Les architectes revendiquent, dès qu'il s'agit de parler de leur travail, l'utilité publique de leur action qui sert le *citoyen, l'usager, la ville, l'avenir* ; en bref, la collectivité symbolisée par ces termes qui renvoient à des valeurs communes[8]. De la sorte, une grande partie du discours qui porte la redécouverte de la commande dans l'existant est appuyé sur la mobilisation de ces valeurs. Les professionnels revendiquent leur distinction par rapport à d'autres professions, dites plus « marchandes » ou plus « techniques », par un discours qui relie leurs pratiques à des enjeux et intérêts collectifs dont ils se font les dépositaires. Ils n'hésitent pas à évoquer la nécessité de la *« continuité urbaine »*, de la *« construction du patrimoine de demain »* ou encore à se positionner dans un refus de la *tabula rasa*. Ainsi, un architecte affirme sa singularité sans détours par rapport à *« l'économiste de la construction, parfaitement inutile ».* Ce propos provocateur lui permet de poursuivre *« l'architecte doit faire preuve de modestie afin de faire vraiment de l'Architecture ; il est seul à même de faire une réhabilitation de qualité, de s'appuyer sur ce qui existe et sur les exigences du client »*. L'argumentaire se structure autour de la notion de « qualité architecturale et urbaine », dont l'architecte se porterait garant. De ce point de vue, en 2001, le discours de la Ministre de la culture, Madame Tasca, à l'occasion de la parution du « Palmarès de la réhabilitation », publié sous le titre « Un contexte porteur pour la qualité architecturale des réhabilitations[9] », est exemplaire :

> *« la réhabilitation s'inscrit dans l'esprit général du projet de loi qui est d'élargir le recours à l'architecte. Mais il n'est pas question d'imposer systématiquement un architecte dans toute réhabilitation. Cela dit, lorsqu'on modifie la structure d'un immeuble, il ne me paraît pas aberrant qu'un diagnostic soit fait par un architecte (…) Là encore, l'objectif n'est pas de créer un échelon supplémentaire, mais d'inciter à une meilleure vision des enjeux de réhabilitation pour la qualité architecturale et urbaine ».*

Le long encadré qui suit, s'il ne porte pas directement sur la question des marchés de « l'existant », illustre néanmoins très bien la logique du discours de l'Ordre des architectes, en particulier la manière dont les notions « d'intérêt public » ou « d'intérêt général » sont ramenées à l'activités des architectes.

importance économique oblige ces derniers à s'y intéresser de manière plus explicite et à développer des savoirs et savoirs-faire souvent délaissés au profit de la commande dans le secteur du neuf.

[7] Cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification – Les économies de la grandeur,* Gallimard, 1991.

[8] Pour de nombreux analystes, depuis Talcott Parsons jusqu'à Eliot Friedson aujourd'hui, les professions libérales se distinguent par le fait qu'elles exercent un service pour le fonctionnement général de la collectivité. C'est aussi pour désigner cette forme particulière le sociologue Everett Hugues propose de parler de « professions établies ».

[9] Cf. *Le Moniteur*, 6 juillet 2001, pp. 48-52.

La rhétorique professionnelle de l'intérêt général[10]

L'analyse de l'ensemble des tribunes de l'Ordre des architectes publiées dans la revue « d'Architecture » sur l'année 1999, les contextes lexicaux d'utilisation des termes « architectes » et « architecture » sans *a priori* de classement permet de percevoir les caractéristiques essentielles de la rhétorique de l'institution ordinale et la présentation de l'activité des architectes comme activité « professionnelle », c'est-à-dire comme reposant sur la reconnaissance d'une expertise protégée et revendiquée, d'une activité sociale désintéressée, et d'une revendication d'autonomie. De la sorte, les tournures lexicales de type « il appartient aux architectes », « redonner toute la place à l'architecture »… renvoient à l'affirmation d'un territoire et d'une expertise particulière au sein des professions se partageant le processus de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des tribunes ordinales montre que le discours de la profession est essentiellement dirigé vers les dispositifs juridiques qui instituent et protègent la définition de l'intervention des architectes (en particulier la loi du 3 janvier 1977) et vers l'affirmation d'une utilité publique de cette dernière. Ce qui contraint le discours ordinal à un cadre strictement national et à une critique de forme du travail des institutions européennes (« les eurocrates de Bruxelles »). A contrario, le discours de la rationalité économique ou en termes de marché est relativement peu présent, et lorsqu'il l'est, c'est pour finalement en appeler à « l'intérêt public ». En effet, pour se réclamer d'un intérêt supérieur ou général la profession doit également affirmer son désintéressement compris comme une garantie de l'intérêt public.

Autrement dit, la profession porte ses revendications au nom d'un « intérêt général » (celui de la « qualité architecturale ») dont elle serait, à travers son expertise, dépositaire. Par ailleurs, les revendications sont ouvertement exprimées en direction des pouvoirs publics et politiques et renvoient très souvent à la volonté d'une protection plus grande. On est donc bel est bien là sur le modèle de la rhétorique professionnelle classique. Le discours suit ainsi de façon récurrente la trame suivante : d'abord on pose la nécessité d'un intérêt général, souvent c'est le thème du « cadre de vie » qui ressort, et qui est confondu avec l'idée d'architecture ; ensuite on affirme la vocation de la profession à servir et à garantir l'intérêt général ; enfin on évoque la nécessité d'une attention politique ou réglementaire propre à assurer aux architectes les meilleures conditions de travail. On retrouve les expressions les plus typiques de cette rhétorique professionnelle dans des formules telles que « affirmer sans détour *l'intérêt public de l'architecture* et en tirer toutes les conséquences en terme de valorisation du *cadre de vie* » ou encore des fondus-enchaînés qui assimilent travail de l'architecte à l'intérêt général ou en réfèrent à « l'opinion » : « notre profession ne pourra *se réclamer de l'intérêt public* que si elle accepte aussi de répondre à la manière dont *l'opinion* pose la question de l'architecture ». Il s'agit dans ce discours d'affirmer la profession d'architecte comme « corps intermédiaire » entre la société civile et l'État, sur le modèle de la corporation durkheimienne ou de la profession vue par Talcott Parsons.

En ce sens, le discours de l'institution professionnelle tel qu'il apparaît dans ces tribunes peut être résumé comme une variation à partir de quatre thèmes qui sans cesse passent de la discipline « architecture », à la profession « architecte », comme l'illustre le schéma suivant :

[10] Afin d'alléger le propos, j'ai repris ici seulement le résultat de cette analyse. Je me permets ici de renvoyer e lecteur intéressé par la méthode de traitement de ce matériau à Olivier Chadoin, *Être architecte, les vertus de l'indétermination*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université de Limoges, 2006, pp. 397-400.

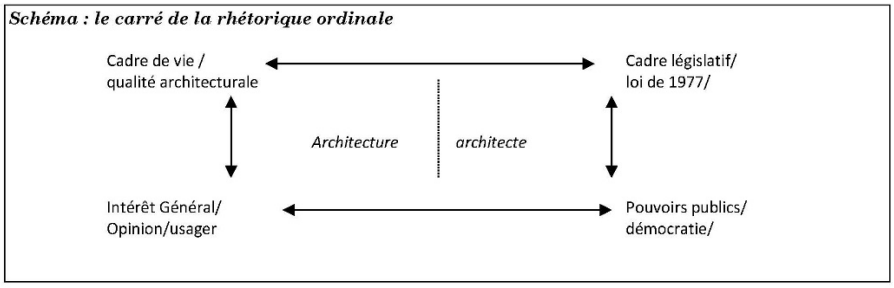

Au-delà même du discours d'affirmation et de protection de l'exercice, on trouve également une volonté forte de réforme. Ainsi, pour tout ce qui concerne les termes liés au registre politique ou législatif, on voit, à travers les contextes d'énonciation, que la réforme de la loi de 1977 et de la profession sont des thèmes récurrents. Par ailleurs, l'usage systématique du terme « cadre de vie » renvoie non seulement à la volonté d'en référer à l'intérêt général mais il semble également parfois renvoyer à une volonté de la profession d'étendre son expertise à d'autres secteurs que la construction architecturale *stricto-sensu*. De la sorte, nombre de discours glissent vers une caractérisation de la compétence architecturale relativement généraliste et quelquefois comme étant placée en tête de la liste des professions de la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale : « Nous revendiquons être aujourd'hui *les tous premiers acteurs de la transformation de l'espace* » ; « parce que *l'architecture* n'est pas une discipline indépendante au sein de la société, parce qu'elle ne doit pas se limiter à la réalisation de bâtiments neufs ou à la réhabilitation de bâtiments anciens… » ; « ce nouveau cadre législatif doit se penser dans une *perspective élargie du paysage*, à l'environnement, à l'urbain, *en un mot, du cadre de vie » ;* « l'Ordre… a pris la mesure de la fonction même de *l'architecte* : cette fonction est pluridisciplinaire ».

C'est donc à cette condition d'un discours sur des grands enjeux collectifs que la profession se distingue comme profession libérale des professions de type marchandes ou liées aux arts mécaniques. De même, aujourd'hui l'entrée dans les marchés de « l'existant » est légitimée aux yeux des pairs à cette condition. Faute de quoi le travail est dévalué car trop strictement attaché à des valeurs d'exécution technique ou à l'intéressement financier. Ainsi, les agences qui ont développé une offre de services forte et ont un volume de prestations important dans ce secteur de la réhabilitation, et qui négligent la production d'un discours sur leurs pratiques, sont critiquées ou dénoncées par les pairs au motif d'une attitude affairiste et d'un désengagement apparent de l'éthique architecturale au profit du monde marchand.

La relation à la commande et aux clients

Les architectes sont une profession de service. Ils construisent leur relation au marché sur le double registre de l'expertise (savoir et savoir-faire attestés par le diplôme) et de la confiance[11]. Et comme on l'a vu plus avant, les marchés de prestations de maîtrise d'œuvre sont des marchés « asymétriques » dans la mesure où le prestataire de service contrôle souvent plus de données et d'informations que son client (le projet n'est pas un objet connu au départ dans la prestation). Tout un pan du travail de l'architecte consiste alors à « rassurer » le client et à réduire aussi l'asymétrie d'information de départ. Il s'agit pour l'architecte d'attester d'une légitimité et de rendre palpable sa future intervention auprès du client. De fait, la relation au client ne se construit pas seulement sur la seule présentation du diplôme. Elle procède surtout, et d'une relation sociale dans laquelle le dialogue[12] tient une place de toute première instance, et de l'importance de la mise en mots de l'acte de concevoir lui-même.

Pour ce qui est des marchés de l'existant, les professionnels rappellent certes l'intérêt collectif, vu précédemment, mais insistent surtout sur leur capacité d'experts par la production d'un discours sur leur

[11] Pour une illustration de cette problématique autour des notions de confiance et de service cf. *Cahiers RAMAU*, n°2, *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception,* Ed. de la Villette, Paris, 2001.

[12] Comme on l'a vu (Partie 1), Christophe Camus, qui a fait de cette capacité à mettre en mots un objet d'analyse spécifique, parle d'une « compétence communicationnelle » des architectes. Cf. *Lecture sociologique de l'architecture décrite – Comment bâtir avec des mots,* L'Harmattan, 1996, pp. 211-220.

intervention. *« Il faut aussi savoir conseiller le commanditaire sur ses choix (…), ce n'est pas comme dans le neuf où l'on est réputé tout connaître. Là il peut y avoir des surprises en cours de route »* explique un architecte qui a longtemps travaillé pour des associations foncières (AFUL) en centre ancien (souvent Secteur Sauvegardé). Le discours architectural construit alors une relation au client qui s'appuie sur le développement de concepts spécifiques comme la notion « *d'habitabilité* », en vogue aujourd'hui dans la réhabilitation de logements, ou de « *réanimation* ». Ces notions, déjà évoquées, ne sont pas seulement là pour enchanter et donner un « vernis culturel » à la relation entre architecte et client. Elles sont autant de termes médiateurs entre le client et l'architecte dans la construction de la réponse architecturale. Chaque architecte dit alors sa manière d'intervenir par des mots-clefs. *« Faire de la réhabilitation m'ennuie. Pour moi il s'agit plutôt d'une espèce de 'réanimation' qui est fantastique. Il y a plusieurs types de réanimation : quelque fois il faut changer les choses, d'autres fois les conserver ou les modifier sans les travestir… Ne faire que de la réhabilitation cela peut être très frustrant et limiter l'esprit. Je pense qu'un architecte doit pouvoir travailler sur l'identité. Donner une identité, une genèse à un bâtiment, c'est bien aussi* » explique l'un d'eux.

C'est donc bien à ce niveau qu'il convient de parler d'une « compétence communicationnelle » des architectes qui vise à « raconter *l'autre*, le commanditaire, le destinataire, à travers un objet architectural[13] ». De façon générale, c'est d'ailleurs, à cette condition de production d'un discours que l'intervention architecturale d'abord matérielle, existe également comme une production de sens. Ce qui structure la transaction entre l'architecte et son client, et la différencie du recours à une entreprise ou un maître d'œuvre, c'est en fait cette part de capital symbolique contenue dans le langage et la manipulation de significations que propose l'architecte.

La mise en place d'un jeu de positions

Si les deux dimensions précédentes, de représentation publique de la profession et de relation aux clients, sont fortement structurées par la production de discours qui participent du repositionnement de la profession sur ce segment de marché de « l'existant », il ne faut pas perdre de vue que la profession n'est pas un ensemble aussi unitaire qu'il n'y paraît. Elle est aussi structurée comme un champ opposant des positions de la plus « pure » à la plus « commerciale[14] ». Il y a des modes d'organisation différents, mais il y a aussi des manières de prendre position dans les marchés de la réhabilitation par le discours qui sont relativement diverses. Ainsi, des lignes de discours et de lecture se mettent en place qui esquissent désormais la formation d'un « espace professionnel » où se distribuent des positions professionnelles à partir de la commande dans l'existant.

Une agence comme celle de Reichen et Robert produit par exemple un discours à orientation urbaine qu'il qualifie *« d'urbano-architectural[15] »* et qui participe d'un volontarisme à l'échelle urbaine, notamment par la reconversion des lieux en déshérence. D'autres, plus proches des objectifs de la promotion immobilière, comme l'agence Ory, se définissent comme les *« champions du mètre carré »* avec une méthodologie forte pour convertir la vocation originelle des lieux et optimiser leur utilisation. De jeunes architectes, tels Patrick Bouchain qui a restructuré les usines LU à Nantes, ou encore l'agence Lacaton et Vassal qui ont eu en charge l'opération, médiatique et distinguée, du Palais de Tokyo à Paris, qui produisent un discours sur le *« déjà-là »* et *« l'attitude fondamentale de retrait »* et de *« modestie »* de l'architecte. Enfin, les opérations de renouvellement urbain et les démolitions-restructurations[16] qu'elles engagent font l'objet d'une forte production discursive dont participent des architectes aussi divers que Lucien Kroll, Christian Devillers ou Jean Nouvel. Un espace de positions architecturales semble en fait se mettre en place, lequel permet de distinguer les approches. Le but n'est évidemment pas ici de rentrer dans le détail de ces positions et oppositions mais plutôt de les appréhender comme des modes d'adaptation et des manifestations du positionnement d'un champ professionnel ; comme un indice de la construction de la réhabilitation comme problématique légitime dans l'univers des architectes. Il s'ensuit que « l'existant », qui apparaissait comme une commande *a priori* moins légitime ou plus obscure, s'impose tout de même actuellement comme un axe à partir duquel se construisent, voire se renouvellent des légitimités professionnelles. Ce secteur de commande semble devenu un véritable champ d'affrontement

[13] *Idem*, pp. 220-221

[14] Sur cette opposition reprise pour le champ littéraire sous la forme de l'opposition entre « production restreinte » et « production élargie » ou encore investissement à court terme et à long terme cf. Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire,* Paris, Seuil, 1992.

[15] Une présentation de ce cas et son discours est faite par Marc Bedarida, Milka Milatovic, « Portait d'une pratique », in Xavier Malverti (dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture*, PUCA, 2000, pp. 141-151.

[16] Cf. pour illustration le travail de Francis Rathier « Faire de l'architecture et faire avec l'architecture », in *Construire dans le construit – un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000, pp. 97-109.

doctrinal à même de renouveler le débat architectural qui, par-là, nourrit le jeu des positions et prises de positions qui traversent de façon permanente ce champ.

Dans ces jeux de prises de positions ce qui demeure structurant c'est à la fois le caractère plus ou moins « désintéressé » de la démarche (l'opposition « pur /commercial ») et la capacité des architectes à « innover » ou inventer dans ce secteur (l'opposition « création/conservation »). Effectivement, dans la mesure où il ne fournit pas les moyens de la commande neuve pour réaliser le but légitime de la profession (qui est de faire un acte d'architecture au sens classique du geste inspiré et créatif, novateur), le travail dans l'existant, induit chez les architectes au moins trois grandes attitudes d'adaptation : le « conformisme conservateur » : attitude de conservation et de respects des règles, très présente chez les architectes qui œuvrent dans les Secteurs Sauvegardés ou auprès de réseau de type *« Vieilles Maison Françaises »* ; (2) « l'innovation ou l'invention » : détournement des moyens et invention de nouvelles attitudes pour parvenir au but (discours sur le *« déjà-là »*, attitude *« minimaliste »*…) présente parmi les franges les plus « consacrées » de la profession ; (3) « le service rendu » : focalisation sur les moyens et les besoins du client, attitude centrée sur les budgets et les aspects techniques qui est le fait de grosses agences qui se sont spécialisées sur ce secteur dans une optique « marchande » souvent dénoncée par les pairs[17].

3.2. Du projet à la « protention » : une autre pensée du projet

« Il va bientôt publier dans ma boite un gros ouvrage sur ses projets parisiens : le genre mégalo-book, papier glacé, photos couleurs, plans dépliables et tout. Opération prestige. Avec de belles phrases d'architecte : de celles qui s'envolent en abstractions lyriques pour retomber en parpaings de béton[18] ». Ainsi parle l'un des personnages de Daniel Pennac à propos d'un architecte. Pour autant, il est difficile de « réduire » la production discursive qui vient d'être examiné à un ensemble de discours d'accompagnement ou simple emballage distingué et distinctif de l'intervention des architectes dans le champ de la réhabilitation. Non seulement ce serait passer à côté de la question de l'efficacité symbolique de ces discours mais aussi oublier que, si les architectes s'y réfèrent dans leur travail, c'est aussi qu'ils revêtent pour eux un sens ou donnent une signification à ce qu'ils font qu'il faut aussi décrypter.

Comme on l'a vu, des constats et des discours que les architectes formulent à propos des marchés de l'existant, il ressort généralement la mise en évidence de la nécessité *« d'être modeste »* dans sa manière de *« faire projet »* pour utiliser leur langage. Cette attitude de distance respectueuse de l'architecte dans l'existant est signalée de façon omniprésente dans les entretiens. Dans le cas d'un travail sur un bâti existant, la « création » est en effet toujours plus ou moins contrainte par une architecture *« déjà là ».* Toute la question revient alors à savoir comment créer à partir de ce qui existe, sur le plan symbolique comme sur le plan matériel. Ainsi, c'est autant des questions très techniques de structure et de conservation qui sont posées que des questions liées à la conservation d'une qualité esthétique ou historique du bâti. *« Dès qu'il s'agit d'intervenir sur une réhabilitation il faut essayer de faire des recherches sur les anciens plans et l'histoire du bâti (…) il faut en fait refaire le projet à l'envers en comprenant comment le bâtiment a été construit »* explique un architecte.

Le projet n'a dès lors plus cette dimension héroïque de la création singulière mais part d'un ensemble de significations qui s'imposent (travail d'un autre architecte, histoire du site…). L'exercice est alors marqué par l'idée *« d'humilité »* et le rôle qui paraît s'imposer pour le concepteur est celui du *« révélateur »*. Il n'est pas question de créer ou d'inventer de façon autonome mais bien plutôt de *« mettre à jour »* et de *« découvrir »* les potentialités architecturales d'un existant pour en faire le socle de l'action *: « quand on travaille dans l'existant, on ne peut pas arriver avec des idées toutes prêtes. Il faut savoir regarder »* ou encore *« quelques fois l'attitude à avoir est de dire qu'il ne faut pas intervenir et être en retrait. Savoir voir que ça marche et que c'est bien. Il ne faut pas forcément qu'il y ait un grand déballage, il faut savoir s'effacer un peu »* explique encore un architecte. Autant de formules qui révèlent la construction d'une autre manière d'aborder la notion professionnelle classique de projet. Cette dernière, telle qu'elle est forgée dans le secteur de la commande neuve, sous-entend généralement une création « pure » et renvoie à l'idée d'un auteur singulier. Or, ici la création est conçue comme

[17] C'est en particulier le cas d'agences qui travaillent essentiellement pour la promotion privée ou dans le domaine des espaces de travail et ont développé une stratégie d'organisation adaptée à ce secteur. Les agences les plus souvent évoquées comme exemplaires de cette position sont les agences parisiennes Ory et le groupe Arcane, qui comptent des effectifs avoisinant la centaine de salariés et ont développé une politique de communication et de promotion et une organisation rationnelle de leur activité qui les ont rendus incontournables dans le champ de la réhabilitation opérée par la promotion immobilière privée (bureau et logements notamment).

[18] Cf. *La Fée Carabine*, Gallimard, 1987, p. 45.

un acte exigeant pour lequel l'auteur est tenu de respecter un état préétabli par d'autres, avant lui. Son ambition est de poursuivre une œuvre déjà engagée.

Par conséquent pour les architectes, plutôt formés à une définition de la notion de projet comme création nouvelle ou neuve, l'intervention dans l'existant oblige à un certain nombre de réajustements. La difficulté est alors de réussir à faire un acte d'architecture singulier et autonome, comme cela est valorisé dans la profession, dans un contexte de commande où semble s'imposer plutôt retrait et humilité. Tout le travail architectural de projet dans l'existant semble traversé par cette dialectique. Réaliser un projet devient alors une tentative pour réduire la distance entre les contraintes que pose la commande dans l'existant et une définition historique de la profession basée sur les valeurs de la commande dans le secteur du neuf.

Cette dialectique, présente au cœur de l'ensemble des discours produits sur l'intervention dans l'existant, semble ainsi renouveler la notion de projet elle-même. Les orientations théoriques et conceptuelles qui se dessinent pour dire l'intervention dans l'existant ont d'ailleurs toutes en commun d'abandonner l'idée d'un projet vu comme élan inspiré et libre au profit d'une définition moins autonome. L'intervention architecturale, et le projet, sont ainsi décrits comme subordonnés ou conditionnés à la considération des « traces ». En fait, on est moins dans le projet entendu comme acte de production de sens autonome[19], voire subjective, que dans ce qu'Edmund Husserl propose d'appeler *protention.* C'est-à-dire une action qui n'est pas établie sur une visée consciente du futur mais une action qui a une *« visée pré-reflexive d'un avenir qui se livre comme quasi-présent dans le visible (…) à la façon des faces cachées d'un cube[20] »*. En effet, les discours théoriques sur l'existant font du passé un élément dynamique qui imprime fortement la direction du projet futur. Cela, comme si l'intervention sur le bâti existant générait un espace de projet particulier où s'imposent des règles de choix et d'intentions plus limitées et contraintes par la présence du passé ; comme si encore, le projet d'architecture entrait dans un autre rapport au temps. Ceci explique d'ailleurs que les architectes soient le plus souvent rétifs devant les projets de démolition, comparativement aux maîtres d'ouvrage, y compris pour des architectures dites « ordinaires » comme pour des espaces plus marqués par l'histoire. C'est en fait la *rétention* des intentions d'autres concepteurs dans le bâti existant qui s'impose dans le présent et imprime une direction de projet que l'on peut comparer avec l'idée de *protention*[21].

Cette idée est très bien illustrée par la métaphore du temps comme processus de « *stratification »* et l'usage récurent de l'idée de la « *révélation »,* voire de *« dialogue avec le passé »,* dont l'architecte serait l'acteur dans l'existant. L'extrait d'article suivant issu d'une revue d'architecture en offre une parfaite illustration : *« Comment construire le futur à partir des ruines, comment faire évoluer le présent en réutilisant le savoir des époques antérieures ? Réécrire, réinscrire la mémoire par-dessus les strates révolues – palimpseste ou ardoise magique (…) l'utilisation des strates antérieures ne réside pas dans une imitation servile mais une transposition (…) le relevé comme un apprentissage du langage architectural permet de déceler des traces, des sources indicielles afin de poursuivre le dialogue avec projet, avec la matière… en somme de relever le défi du temps[22] »*.

Ces notions de dialogue et de strates sont d'ailleurs également présentes au niveau urbain. Ainsi, dans son discours sur *« l'urbanisme de valorisation »* Bernard Reichen parle-t-il de *« continuité historique »* de la ville et propose de *« reprendre le fil du récit urbain interrompu[23] ».* Bernard Huet, de son côté, entendait l'intervention de l'architecte sur la ville comme la contribution à l'élaboration d'un palimpseste[24], écrivant que la ville « résulte d'une succession de projets additionnés, avec des architectures qui se renvoient les unes aux autres comme si tous les architectes successifs savaient intuitivement quel était le projet à accomplir, sans que personne ne l'ait jamais composée[25]. ». On pourrait multiplier encore les exemples pour dire ce passage du projet à ce que l'on peut désigner par le vocable de protention.

---

[19] À noter que la notion de projet renvoie à l'action de « projeter », laquelle vient du latin *propicere,* qui signifie « se jeter », « porter en avant ». Sur les significations de cette notion cf. Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet,* PUF, 1991.

[20] Cf. Husserl lu par Pierre Bourdieu, in *Méditations pascaliennes,* Seuil, 1997, pp. 248-249.

[21] La notion élaborée par Edmund Husserl désigne le processus suivant : « ce qui vient d'être est encore retenu dans le présent (rétention), et ce qui arrive immédiatement et comme déjà attendu (protention) » aussi, « le maintenant présent est relié par une chaîne de rétentions au passé dont il a été une fois le maintenant présent ». Cf. *Idées directrices pour une phénoménologie*, Tel. Gallimard, 1985.

[22] Murielle Hladik, « Figure(s) de la ruine », in *Architecture d'aujourd'hui*, n°331, décembre 2000, pp. 50-53.

[23] Cf. « Méthode pour un urbanisme inédit », in *Urbanisme,* n°303, novembre 1998, pp.80-84.

[24] Cf. Bernard Huet, Jean Castex, Christian Depaule, Jean-Charles Panerai, *Éléments d'analyse urbaine,* Ed. AAM, 1980.

[25] *Idem*, p. 80.

***

Après l'examen de ce domaine des marchés dits de l'existant c'est d'abord l'idée d'un moment d'une réhabilitation symbolique qui s'impose. L'hypothèse d'une part obscure de l'activité des architectes réservée aux travaux de réhabilitation et d'entretien pour une commande ordinaire, portée par une frange de la profession déclassée, est donc inapte à résumer seule la situation actuelle. L'activité de restauration du patrimoine qui avait su progressivement forger un statut particulier et honorifique pour certains architectes, tout en renforçant la relégation d'autres dans la réhabilitation ordinaire selon une « hiérarchie de fait[26] » n'apparaît plus clairement. L'activité de réhabilitation dans toutes ses variantes a acquis auprès des architectes une certaine légitimité, qui semble être le fruit d'une mobilisation collective du corps de 1990 à aujourd'hui, ce que j'ai tenté de décrire ici.

Mais surtout, en s'imposant quantitativement et qualitativement, les marchés de l'existant ont incité les architectes, non seulement à s'adapter économiquement et structurellement à cette nouvelle donne, mais également à accorder une nouvelle signification à cette activité. Pour cela, ils ont dû redéfinir et renouveler autant les pratiques que les discours d'action en vigueur dans ce domaine, seules conditions pour sauvegarder le capital symbolique attaché à leur activité définie comme « créatrice[27] ». L'analyse de ce repositionnement, à la fois économique et professionnel, montre qu'il se réalise dans un enchaînement de discours et de temporalités singuliers. Tout se passe comme si la réactivité de cette profession ne pouvait suivre celle, très vive, des secteurs de nature plus marchande mais passait par d'autres moments et par un temps plus long.

Au final, tant la mise en place de nouvelles manières de penser l'intervention architecturale dans l'existant que dans la redéfinition de la notion de projet qu'elle engage témoignent, de l'effort déployé par une profession pour s'ajuster à une nouvelle configuration des marchés du bâtiment, désormais dominés par la réhabilitation. En cela, les débats théoriques qui traversent la pensée architecturale apparaissent relativement hétéronomes[28]. Ils épousent, ou mieux, transfigurent dans un langage professionnel des orientations et des discours déjà présents du côté de la commande[29] *(« refaire la ville sur la ville », « concilier tradition et modernité* »…). Comme l'indique effectivement Christian De Montlibert « l'autonomie que peut viser l'architecture est bien différente de celle qui se constitue dans le champ scientifique. La théorisation architecturale à moins d'être une traduction sophistiquée de pressions hétéronomiques ne peut se constituer qu'à partir d'inductions nées de l'analyse de données particulières[30] ». Aussi, bien réels et d'allure désintéressés du point de vue interne au champ de l'architecture, les discours des architectes sur leurs interventions ne peuvent cependant être saisis qu'à la condition d'être replacés dans le contexte économique et politique qui est celui des marchés du bâtiment. L'ajustement entre offre et demande de construction ne se réalise donc pas automatiquement mais engage des individus et un champ dans un travail social qui peut bel et bien être désigné et décrit par l'idée de *construction sociale d'un marché*. Là encore, l'identité de la profession d'architecte apparaît bien comme faisant l'objet d'un travail et d'une négociation contextualisée, comme engageant un « travail professionnel » qui se réalise en fonction et des contraintes internes et des pressions externes à la profession.

[26] J'emprunte ici le terme développé par Lucien Karpik à propos des avocats, cf. *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché*, Gallimard, 1991.

[27] Sur cet aspect le numéro 5-6 des *Cahiers de la recherche architecturale,* Octobre 2000, intitulé « Cent doutes. Cent architectes parlent doctrines », est emblématique.

[28] Ce que montre également Louis Pinto à travers l'analyse des luttes d'interprétation de l'architecture du centre Beaubourg où se jouent des conceptions opposées de la culture. Ainsi, explique-t-il, « la forme qui comporte une part irréductible d'indétermination n'est liée à aucun contenu discursif de façon univoque. Les interprètes, dont la visibilité peut en certaines conjonctures s'accroître (surtout lorsque les circuits de légitimation deviennent plus longs et plus complexes), ont à compter avec ceux qui ont le pouvoir social de construire, et pour qui la question du sens, et encore moins celle de sa déconstruction, ne sont l'affaire exclusive », cf. « Déconstruire Beaubourg - Art, politique et architecture », in *Genèses,* n°6, décembre 1991, pp. 98-124.

[29] Il faudrait bien sûr ici nuancer le propos et examiner sur un temps plus long par quels lieux, moments, agents, fréquentations, ces orientations dominantes s'élaborent de façon partagée entre les professionnels et les commanditaires, notamment le champ politique.

[30] Cf. *L'impossible autonomie de l'architecte – Sociologie de la production architecturale*, PUS, 1995, p. 211.

CONCLUSION

« C'est donc probablement pour le salut de la vie que l'humanité a réussi à inventer, à la place de 'ce pour quoi il vaut la peine de vivre', la vie-pour, ou en d'autres termes remplacer son état idéal par son idéalisme ».
Robert Musil, *L'homme sans qualité*, Vol. 2, 1956.

« Au moment où la profession, sous prétexte de complémentarité, se ramifie, éclate en spécialistes, en urbanistes, en sociologues, en sitologues, en techniciens de tout ordre et de toute nature, je tiens à me confirmer à travers le reflet que me renvoient les autres comme à travers l'analyse que je fais de mon propre caractère, comme architecte, purement et simplement, mais à part entière ».
Claude Parent, *Architecte – Un homme et son métier*, 1975.

L'analyse de la profession d'architecte en termes de « travail professionnel » montre l'image d'une profession dont la définition n'est pas donnée a priori. C'est-à-dire, pour reprendre le propos de Claude Dubar[1], une profession qui n'est ni « séparée », ni « établie », ni « objective », ni « unifiée ». À l'inverse, elle réalise un *travail* social continu d'entretien de la croyance en ses « compétences » pour poursuivre son existence sur le modèle d'une profession et conserver les ressources sociales qui sont attachées à cette dénomination. C'est ce travail que j'ai voulu décrire ici.

Évidemment, cette posture n'épuise pas la connaissance de ce groupe social. Elle m'a guidé pour suivre la profession dans trois espaces sociaux distincts : celui du projet, situation de travail commune des architectes, celui de la maîtrise d'œuvre où se définit la division du travail de production des bâtiments, et enfin celui des marchés de la construction où les architectes déploient des stratégies d'investissement distinctes et distinctives des autres métiers du monde de la construction. Il faudrait sans doute poursuivre ce travail dans d'autres espaces qui réclament également la mobilisation de la profession d'architecte et un « travail professionnel » ; notamment ses relations à l'État et à l'enseignement, juste esquissées ici. De même, cette analyse pourrait être engagée selon une perspective socio-historique plus forte.

Cette volonté de saisir la profession comme une construction permanente permet de se défaire d'une volonté, sans doute vaine, de caractériser la « compétence » ou la « professionnalité[2] » des architectes, pour envisager ces professionnels autrement que « menacés » ou « soumis » à des « adaptations » qui engendreraient des « mutations » ou « métamorphoses » de leur métier. Dans le modèle d'analyse que j'ai tenté de mettre en œuvre, la profession n'est pas seulement soumise à des « pressions » ou des forces externes qui s'exercent sur elle. Elle est également travaillée par des « tensions » internes comme la féminisation ou la croissance de ses effectifs. C'est en fait dans ce jeu de *tensions* et de *pressions* que se réalise ce que j'ai proposé d'appeler le « travail professionnel » qui consiste en un effort pour préserver la définition de l'architecture comme « profession » et entretenir la croyance en sa valeur ou « compétence ».

La profession comme « volonté et représentation »

Saisie en ces termes, la profession d'architecte n'apparaît pas démunie, mais bien active, dans la défense de son statut. L'observation de ce corps professionnel montre une étonnante permanence et capacité d'adaptation aux changements qui affectent son univers. Alors même que le monde de la construction est l'objet de logiques de concentration, de rationalisation, et de spécialisations, ces professionnels font montre d'une surprenante faculté à conserver la croyance au modèle pré-capitaliste de la « profession libérale » et à ses valeurs de création et désintéressement. Ainsi, par exemple, non seulement on observe une dénégation des logiques de spécialisation pourtant à l'œuvre au niveau des agences, mais la logique du développement de réseaux apparaît chez les architectes comme un moyen d'éviter la concentration. Plus encore, ce qui frappe c'est la capacité de

[1] Cf. *Sociologie des professions*, 1998, A. Colin, coll. U, pp. 247-248.
[2] Le parti-pris ici qui a conduit à porter l'accent sur les ressources symboliques de cette profession ne doit pas être compris comme la négation d'une quelconque compétence architecturale. Il n'est pas ici question de juger de cette dernière mais simplement de montrer en quoi elle est aussi constituée et appuyée sur une dimension symbolique.

« multipositionnalité[3] » de ces professionnels dans un contexte de croissance de la division du travail des processus de construction. Comme on l'a vu, ceux-ci conservent en effet toujours le titre « architecte » qu'ils font suivre d'un autre terme : architecte-coordonnateur, architecte-urbaniste, architecte-concepteur, architecte-communicant, et même parfois architecte-sociologue... Au-delà de l'idée d'un « métissage » ou d'une « hybridation » de leur compétence, il faut noter que c'est le titre « architecte » qui précède les autres qualificatifs. Ainsi, demeure-t-il dominant et peut se voir associer un autre terme, construisant par-là un « double profil » propre à assurer des « double profits ». En fait, quelles que soient les missions ou fonctions prises en charge par ces derniers, elles restent référées au titre d'architecte auquel ces professionnels sont attachés. Comme le dit significativement Françoise Choay, « la stabilité de l'architecture, c'est l'instabilité des architectes[4] ».

Tout se passe en fait comme si l'image, ou la représentation collective et collectivement entretenue, de l'aspect généraliste, capable de prendre position à tous les niveaux des processus de construction, demeurait dans les esprits alors même qu'elle est entamée dans les faits. Comme si le terme « architecte » continuait de fonctionner sur une représentation : celle de l'homme de l'art, créateur au talent de synthèse, capable de s'imposer au-dessus de toutes les spécialisations des métiers de la construction, voire de prendre en charge les spécialités directement. Robert Castel, en 1997, invité aux Rendez-vous de l'architecture, « manifestation-vitrine » de l'architecture, signalait significativement *:*

> « j'ai lu des petites choses dont, en particulier, le bilan 1996 de la profession. Une chose frappe d'abord : on a l'impression d'une profession qui est en transformation profonde, et dans le sens de la massification, à la fois accroissement récent et rapide du nombre des architectes, un certain appauvrissement aussi (…). On a une image de l'architecture qui ne correspond pas à sa réalité sociologique et qui y correspond de moins en moins ».

Au terme de ce parcours dans la profession d'architecte, il semble donc important de revenir sur ce qui précisément permet à ces professionnels de persévérer dans leur croyance et de continuer à entretenir la conviction en l'unité de leur corps et en l'importance de leur place dans les processus de construction.

On peut faire l'hypothèse que la profession survit finalement dans un « travail professionnel » qui fait exister la profession comme « volonté et représentation ». Si cette profession se caractérise en effet essentiellement par une existence fondée sur la force symbolique de son titre, on peut dire que cette force contribue à la maintenir et à la faire exister du seul fait qu'elle s'impose aux esprits[5]. Ce qu'entretient en effet la profession, et qui lui permet cette mutipositionnalité face aux pressions qui s'exercent sur son champ d'activité, c'est quelque chose comme un caractère « magique » attaché au titre d'architecte. Pour le dire autrement, il semble qu'une des ressources essentielles permettant encore aux architectes de s'imposer réside dans la « vertu d'indétermination[6] » attachée au titre d'architecte. Indétermination qui permet des repositionnement et positionnements variables dans les processus de construction face aux professions concurrentes[7]. La compétence de l'architecte semble alors moins référée à un caractère technique qu'à une capacité sociale incarnée dans son titre : « architecte DPLG ». On retrouve finalement là, les effets qu'exerce la consécration symbolique qu'évoque Pierre Bourdieu notamment à propos des polytechniciens lorsqu'il explique : « créditée

[3] Cf. Luc Boltanski, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », in *Revue Française de Sociologie*, vol. 14-(1), 1973, p. 6-28. L'auteur y signale en particulier que « moins un champ est autonome, plus l'occupation de positions de pouvoir dans ce champ inclus l'occupation de pouvoirs dans d'autres champs », p. 12. L'approche de Luc Boltanski reste néanmoins plus focalisée sur la question de l'autonomie des champs et de l'étendue du capital social, alors qu'ici je réfère la multipositionnalité des architectes au capital symbolique attaché à leur titre.

[4] Citée par Bernard Haumont, in « Convergences, concurrences et indifférences dans le projet architectural et urbain », Ola Soderström, Elena Cogato Lanza, Lawrence Roderick (dir.), *L'usage du projet*, *op. cit.* p. 79.

[5] Comme l'explique Louis Pinto commentant Pierre Bourdieu « dire les choses telles qu'elles sont selon un ordre symbolique déterminé, c'est en même temps contribuer à cet ordre, à le donner comme naturel, comme devant être voulu », Cf. *Pierre Bourdieu et la théorie du monde social*, Albin Michel, 2002, pp. 169.

[6] Pierre Bourdieu, à propos de la logique pratique et des symboles, parle de « coups doubles » et des « doubles ententes ». Plus exactement, il développe cette idée d'indétermination à propos de la pratique magique expliquant que « les flottements de la pratique magique, loin de s'embarrasser des ambiguïtés, en tirent parti pour maximiser le profit symbolique » ou que « le sens d'un symbole n'est jamais complètement déterminé que dans et par les actions où on le fait entrer ». Cf. *Le sens pratique*, Ed. de Minuit, 1980, pp. 426-438.

[7] On songe ici à ce que dit Luc Boltanski (*Les cadres, la formation d'un groupe social*, Minuit, 1982) de la cohésion interne du groupe des cadres lorsqu'il parle de « cohésion par le flou ». Mais ici le flou ou l'indétermination revêt à la fois une source de cohésion interne mais aussi une fonction externe dans la mesure où il permet des stratégies de placement et de déplacement dans le champ de la production du cadre bâti.

d'emblée, et pour la vie, d'une essence supérieure, la noblesse culturelle est vouée aux carrières rapides vers les positions dominantes et les fonctions dites d'autorité qui, n'étant jamais définies (ou en apparence seulement) par leur seule dimension technique, appellent la 'largeur de vue', les aptitudes polyvalentes, la vision en survol, la 'culture générale', les idées générales, les capacités de synthèse, bref, toutes les vertus inséparablement intellectuelles et morales que les occupants des positions dominantes dans les différentes champs s'attribuent à eux-mêmes en s'accordant pour les exiger des nouveaux entrants à l'occasion des opérations de cooptation[8] ».

On est donc loin de l'idée du « paradoxe de l'architecte[9] » désignée comme une insuffisance de compétences techniques menaçant la place de ces professionnels dans le monde de la construction. En effet, c'est sans doute dans cette affirmation d'une aptitude et d'une compétence généraliste et « tout-terrain » que réside la force de repositionnement de cette profession, non seulement en fonction des cycles des marchés mais aussi en fonction de la concurrence des autres professions de la maîtrise d'œuvre. Cette vertu d'indétermination attachée au titre d'architecte est, sans aucun doute, liée au capital symbolique auquel il renvoie. Néanmoins, une telle réponse ne rend pas totalement compte du travail fait pour entretenir la croyance nécessaire au fonctionnement de ce capital qui n'est finalement qu'un « crédit », le fruit d'une croyance collectivement entretenue. Ainsi, par exemple, ce que j'ai désigné comme une « réhabilitation symbolique » par le discours ne peut réussir et être efficace qu'à la condition que ceux qui reçoivent ces discours reconnaissent ceux qui les tiennent comme fondés à les tenir, comme c'est le cas pour le discours rituel[10].

C'est à ce niveau aussi que l'idée de « travail professionnel » peut être mobilisée utilement. C'est en effet bien un travail que réalise la profession pour entretenir *sa* croyance *et celle de son environnement* en la force et au crédit qui est attaché à son titre. À cet égard, l'idéal de la profession, ce symbole du moi selon Everett C. Hugues, peut être saisi comme une « fiction utile[11] », ou encore une « forme symbolique », c'est à dire comme la mise en avant d'une représentation de la profession idéalisée à travers des figures prestigieuses de grands architectes (« l'élite symbolique[12] »), qui fonctionne selon un double intérêt : d'abord en produisant du capital symbolique utile à l'ensemble de la profession (y compris aux positions les plus dominées) pour son positionnement face à la concurrence des autres métiers, ensuite en offrant aux architectes une représentation capable de maintenir la croyance en une cohésion interne préservée et une foi en la dimension artistique et culturelle de leur activité. Ainsi, le maintien d'une « élite symbolique » ou d'un « vedettariat » alimente un « imaginaire de réussite par délégation[13] ».

De l'action professionnelle à l'identité professionnelle

À l'issue de cette volonté d'observer la profession d'architecte en partant de l'analyse de ses pratiques, plutôt que d'une définition préalable de son identité, s'impose néanmoins un retour sur la question de l'identité[14]. Que nous apprend l'observation de la profession dans ses projets, dans l'espace de la maîtrise d'œuvre, et face à l'un de ses marchés sur son identité ? Si effectivement cet angle d'analyse délaisse toute définition a priori de la

[8] Cf. *La noblesse d'État – Grandes écoles et esprit de corps,* Minuit, 1989, pp. 210-211.
[9] Cf. Florent Champy, *Sociologie de l'architecture,* La découverte, « Repères », 2001, p. 106.
[10] Cf. Pierre Bourdieu, « Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », in *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°5-6, novembre 1975, pp. 183-190.
[11] Je reprends ici le terme proposé par François Dubet de « fictions utiles » ou « nécessaires », à propos du travail des métiers de la socialisation. Ces fictions sont en fait des modèles de la profession « auxquelles les acteurs ne croient pas vraiment, mais auxquelles ils ne peuvent renoncer sans que leur travail se vide de sens. Ce ne sont ni des idéologies ni des convictions morales, mais des cadres cognitifs et moraux indispensables à l'accomplissement du projet de socialisation » (qui celui des professions étudiées par l'auteur). Cf. *Le déclin de l'institution,* Seuil, 2003, pp. 48-51. On songe également ici à ce que dit Marcel Mauss des institutions : « les institutions véritables vivent, c'est-à-dire changent sans cesse : les règles de l'action ne sont ni comprises, ni appliquées de la même façon à des moments successifs, alors même que les formules qui les expriment restent littéralement les mêmes », in « Cohésion sociale et divisions de la sociologie », *Œuvres,* Volume 3, Minuit, 1969, pp. 150-151.
[12] Le terme est de Véronique Biau in « Sociologie des architectes » in *Urbanisme, n°293,* mars-avril 1997, pp. 61-63 et *La consécration en architecture,* Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2001.
[13] Comme dans le monde des artistes que décrit Pierre-Michel Menger in *Portait de l'artiste en travailleur – Métamorphoses du capitalisme*, Seuil, « La République des Idées », 2002, p. 60.
[14] Même si l'usage de cette notion fait toujours encourir le risque de l'essentialisme, que j'ai cherché à éviter avec l'idée de « travail professionnel », il me semble important de l'interroger à l'issue de ce travail. Cela au sens où, comme le signalent Claude Dubar et Didier Demaziére, elle fonctionne comme une « forme symbolique » par laquelle les acteurs se racontent. Cf. *Analyser les entretiens biographiques, l'exemple des récits d'insertion*, Nathan, 1997, pp. 301-304.

profession pour saisir la forme professionnelle telle qu'elle se construit, il s'impose de revenir *in fine* à la question de l'identité professionnelle ainsi produite.

D'abord, plusieurs éléments sont confirmés : la diversité des manières d'être architecte, la situation d'interdépendance que cette profession entretient avec d'autres métiers de la maîtrise d'œuvre, et enfin sa capacité singulière de réaction et de positionnement face au changement de ses marchés. Globalement, l'analyse des pratiques professionnelles montre le visage d'une profession dont l'identité n'est jamais donnée a priori mais semble faire l'objet d'un travail continu que j'ai proposé d'appeler « travail professionnel ». Ainsi, s'explique sans doute le fait qu'à peu près toutes les hypothèses de transformation générale lui ont été prêtées, des plus optimistes ou plus pessimistes d'ailleurs : « métamorphose », « mutations », « menace », « diversification ».

Comme on le vu, il y a aujourd'hui une réelle difficulté à identifier le territoire de travail ou « l'expertise » par lesquels l'architecte se singularise des autres métiers de l'acte de bâtir. Au rôle historique de chef d'orchestre se substitue une identité plus fragile et plus labile. Ainsi, dans les projets et dans la concurrence au niveau de l'espace de la maîtrise d'œuvre, la place de l'architecte ne s'impose pas toujours ; la légitimé de l'intervention architecturale elle-même n'est pas naturellement requise à tous les niveaux comme le montre le recours à d'autres professions au niveau urbain, paysager ou encore celui de l'architecture d'intérieur. Face à un morcellement des processus de construction, tout se passe comme si finalement l'architecte devait sans cesse trouver les moyens de défendre et de convaincre de son utilité. L'analyse du déroulement d'un projet et l'invention du rôle d'architecte coordonnateur (partie 2) comme celle des « chassé-croisé » entre professions au sein de la maîtrise d'œuvre (partie 3) montrent qu'il n'y a plus véritablement de profession dominante qui s'impose à tout projet mais au contraire un jeu de concurrence qui conduit de nombreuses professions à remonter vers l'amont des processus (programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage) et à proposer des missions dites de « médiation » ou de « traduction[15] ». Dans ce contexte, le « travail professionnel » des architectes pour maintenir et adapter leurs positions se fait à trois niveaux : celui de l'intégration dans le champ de la maîtrise d'œuvre où il est en situation d'interdépendance avec d'autres métiers face auxquels il doit sans cesse redéfinir ou défendre son territoire d'intervention dans les processus de production ; au niveau des marchés où il doit faire valoir sa place en terme stratégique et où les discours et les doctrines sont mobilisés comme éléments de positionnement (partie 4) ; enfin dans les projets où se rejoue directement et pratiquement l'enjeu de la direction du processus.

En ce sens, le maintien de l'identité de la profession apparaît bien une fois encore comme le fruit d'une activité sociale ou d'un « travail professionnel ». Comme l'exprime Eliot Freidson « les travailleurs ne peuvent contrôler leur propre activité que s'ils sont capables en quelque sorte de s'accaparer son contenu, c'est-à-dire de définir ce qu'elle doit-être[16] ». Finalement il n'y a pas d'identité professionnelle stable mais un travail à faire à chaque projet et en continu dans l'espace de la maîtrise d'œuvre. Le travail professionnel lui-même devient un travail identitaire et un travail d'entretien de la croyance en la valeur du titre. Les dispositifs de projet et l'espace de la maîtrise d'œuvre apparaissent comme des espaces relationnels où se fabriquent par des accommodements continus, un ordre et une division du travail « négociés ». Dès lors que les principes du rôle à endosser face aux autres acteurs de la maîtrise d'œuvre ne sont plus définis une fois pour toutes et pour toutes les situations, qu'il n'y a plus de fondement d'identité homogène, les rôles se définissent sur des principes hétérogènes et mobilisés par les acteurs en fonction des situations. Pour emprunter un autre langage, il semble que l'action des architectes ne repose plus sur un « programme institutionnel[17] » à accomplir. Les architectes qui doivent aujourd'hui

[15] Évidemment ces missions, peu définies, forment aussi un terrain investi par les architectes. Ce constat est également au cœur du travail de Gilles Verpraet qui définit les professionnels de l'urbanisme (architectes, ingénieurs et chargés d'étude selon sa définition) par une double compétence technique et sociale. Cf. *Les professionnels de l'urbanisme – Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme,* Anthropos, 2005.

[16] Cf. Eliot Freidson, « Pourquoi l'art de peut pas être une profession », in Pierre Michel Menger, Jean-Claude Passeron (dir.), *L'art de la recherche – Essais réunis en l'honneur de Raymonde Moulin*, La documentation Française, 1994, pp. 118-135. L'auteur ajoute par ailleurs que pour contrôler et définir le contenu de leur activité les professionnels doivent « établir les frontières des connaissances et des tâches qu'ils revendiquent contre les incursions. Puisque tout travail spécialisé prend place dans une division sociale du travail, le contrôle du métier suppose la négociation de barrières juridiques stables avec d'autres métiers au sein de cette division du travail, afin de les rendre complémentaires et non pas concurrents. Mais dresser des barrières juridiques avec d'autres métiers ne suffit pas. La profession doit aussi empêcher les clients, consommateurs ou employeurs potentiels de s'adresser à l'extérieur du groupe. », p. 126.

[17] François Dubet, dans *Le déclin de l'institution, op. cit.*, propose de définir par ce terme « un type de relation à autrui, celui que l'instituteur, le prêtre, le médecin, pouvait mettre en œuvre avec leurs élèves, leurs fidèles, ou leurs malades. Ce programme participe d'une conception générale de la socialisation et présente des caractéristiques suffisamment stables pour qu'on puisse en construire le type-idéal au-delà des conditions et des histoires particulières de l'école, de l'hôpital », p.

naviguer dans un contexte où action publique et action privée se chevauchent le savent bien. Finalement, un architecte qui réussit à exercer son métier est aujourd'hui quelqu'un qui en fonction des contextes de projet parvient à articuler et mettre en adéquation des ressources d'action très différenciées : des éléments de fondement de l'identité historique et culturelle de sa profession, la production d'une doctrine, et une stratégie d'investissement des marchés. Cette attitude pragmatique des architectes n'est d'ailleurs sans doute pas sans rapport avec la disparition des doctrines unifiées, ou prétendant à l'universel, dans le monde de l'architecture. La situation d'éclatement des références que l'on nomme le plus souvent « postmoderne » n'est en effet pas totalement étrangère à la volonté des architectes de trouver des moyens d'ajustement à des segments de marchés et à des situations de production relativement diverses[18]. De ce point de vue, ce que l'on nomme « l'éclatement postmoderne » ne serait pas seulement un avatar de ladite « fin de l'Histoire » mais une réaction de l'action professionnelle face à la diversité des situations de projet, et à la segmentation de ses marchés. Autrement dit, moins le fruit d'une production intellectuelle que d'un ensemble de pratiques de placement.

Par conséquent, l'observation de cette profession repose sur une attitude inductive, souvent descriptive, attentive aux contextes de travail. En particulier, l'analyse contextualisée du travail architectural (dans les dispositifs de projets et dans l'espace de la maîtrise d'œuvre), montre que les positions et les rôles attribués aux architectes reposent sur une négociation toujours recommencée. Il s'ensuit, que les architectes ont sans cesse à « bricoler », en fonction des contextes, pour construire une posture où, perception de soi, désignation par les autres professionnels, et présentation de soi, comme architecte, sont des éléments congruents[19]. L'analyse du travail des architectes apparaît alors comme une analyse de la manière dont les architectes se produisent comme « professionnels » tout en produisant de l'architecture.

Plus prosaïquement, comme pour le métier d'instituteur qu'analyse François Dubet, il semble que l'intervention de l'architecte ne peut « plus être décrite comme l'accomplissement d'un rôle déjà écrit[20] ». L'absence de figure dominante, comme par exemple celle de « l'architecte-artiste » dont Raymonde Moulin décrivait la fin, comme la multiplication de figures idéal-typiques concurrentes dans les analyses disponibles traduisent bien cet éclatement, si ce n'est cet état *d'indétermination* du rôle des architectes. La mobilisation croissante des outils de la sociologie du travail, et plus particulièrement de la notion de « compétence », n'est pas non plus étrangère à cette difficulté d'identification. En effet, le terme de « compétence » est vague et il incarne finalement « la synthèse à la fois pratique et intériorisée par les individus de toutes les dimensions qui constituent leur expérience[21] ». Pour dépasser cette difficulté François Dubet[22] propose une description de « l'expérience sociale » du travail à partir de trois notions : rôle, métier et personnalité. Le « métier » est une « qualification sociale 'substantielle' appartenant à la personne au terme d'un apprentissage méthodique et complet (…) avoir un « métier », c'est être capable de produire un travail autonome et prévisible dans des contextes différent ». Le « rôle » est lié, lui, à la division du travail, « il relève de la position de l'individu dans l'organisation. Il est 'relationniste', il n'appartient pas à la personne mais à la place qui lui est donnée dans l'organisation du travail ». Enfin, la « personnalité » est « ce qu'on appelle couramment le 'savoir-être' qui procède de la socialisation de l'individu, de son expérience personnelle, de ses capacités d'engagement et de sa maîtrise de soi ».

---

13. La force de cette conception idéal-typique et générale est de donner un sens partagé à l'action des professionnels de la socialisation. Élaborée pour ces métiers, ou « semi-professions », qui agissent sur autrui cette notion semble cependant utile pour penser l'activité des architectes qui ont à convaincre de l'utilité sociale de leur intervention et qui sont eux-mêmes persuadés qu'elle est utile pour la préservation de la « qualité de vie » et du « cadre bâti ». Aussi, se réfèrent-ils pour cela à une conception idéale du métier et de leur vocation comme orientée vers le bien-être collectif.

[18] Jusqu'à la contestation radicale en 1977 de l'architecte Charles Jencks qui utilisera le premier le terme « postmoderne », le champ de l'architecture est dominé par les idées fonctionnalistes énoncées par le groupe des CIAM (Congres Internationaux de l'Architecture Moderne). Cette théorie autour de laquelle le champ architectural comme la commande (en particulier l'État et ses services) se rencontrent, présente alors une conception spécifique de l'individu et du monde social dans laquelle les idées de progrès et de raison sont fortement présentes. Cf. entres autres, Yves Boisvert, *Le monde postmoderne – Analyse du discours sur la postmodernité*, L'Harmattan, 1996. J'ai également développé cette thématique dans *La ville des individus. Sociologie, urbanisme et architecture, propos croisés,* L'Harmattan, 2004, pp. 111-135.

[19] J'emprunte ici les trois termes de l'identité en « régime de singularité » développés par Nathalie Heinich à propos du champ littéraire in *Être écrivain, création et identité*, La découverte, 2000.

[20] Cf. *Le déclin de l'institution*, *op. cit.*, p. 117.

[21] *Idem*, p. 318-319, s'appuyant sur un article de Bruno Hérault (« Les travailleurs et leur qualification : de la spécialité à la compétence », in *Sociologie Santé,* n°1, 1997), l'auteur montre qu'entre 'savoir-faire' et 'savoir-être', la liste des compétences attendues peut se décliner à l'infini. Aussi, préfère-t-il à cette notion celle de « rôle ».

[22] *Ibid*., p. 317-325, pour toutes les citations qui suivent.

Pour appréhender la profession d'architecte en ces termes, il aurait fallu mobiliser simultanément ces trois dimensions avec une méthodologie adéquate, notamment en partant d'un recueil et d'une observation de situations, d'expériences, qui sont des rapports individuels au travail. Ce n'est pas l'angle que j'ai privilégié ici puisque ce que j'ai choisi d'aborder c'est la recomposition de la profession d'architecte en tant que groupe constitué. De fait, je n'ai pas traité directement la question de la personnalité[23]. Pour autant, il me semble que l'idée d'une tension entre le « métier » et le « rôle » est une voie intéressante pour saisir les transformations actuelles de cette profession. Notamment, parce que ces deux dimensions renvoient aux deux sources identifiées de sa recomposition : d'abord le « métier » est concerné par des *tensions* internes à la profession (diversification des parcours, segmentation, élargissement du recrutement et croissance des effectifs, féminisation…), ensuite, les *pressions*[24] externes que sont la forme renouvelée des processus, les jeux de concurrence entre professions dans l'espace de la maîtrise d'œuvre, le passage d'un marché du bâtiment dominé par la commande neuve à la réhabilitation, agissent également sur la recomposition du « rôle » de l'architecte. Si la question de la « personnalité » intervient dans l'analyse c'est donc sans doute « en creux », notamment à travers le constat, récurrent de la part des acteurs, d'une nécessité de la « confiance » dans les dispositifs de projet. Le cas de l'opération « Paris Bercy » illustre bien ce constat. L'architecte doit y composer les éléments d'un rôle qui n'est pas coutumier pour lui et surtout, le faire reconnaître par les autres acteurs du processus. Il est alors conduit à puiser dans ses capacités « personnelles » (en tant que « personne » singulière, plutôt qu'en tant que « personnage », d'architecte) pour composer un nouveau rôle. Du même coup, pour expliquer la reconnaissance de sa place dans le processus, les autres acteurs (autres architectes, maîtrise d'ouvrage, entreprises, économistes…), évoquent moins sa qualification, son « métier », que sa personnalité (notamment par l'usage de son nom propre et l'évocation de sa réputation) comme élément de facilitation de relations dites de « confiance[25] ».

Dans la mesure où les processus de production sont effectivement moins simplifiés du point de vue organisationnel que par le passé, on voit en fait le « régime vocationnel » et l'affirmation du métier s'effacer pour laisser la place à une plus grande « exposition » des personnes. Plus généralement encore, pour les architectes, la fin du mythe du colloque singulier et de « l'architecte inspiré » ou encore du « chef d'orchestre » dialoguant avec de grands hommes (lesquels le grandissent à son tour comme le fait le jeu de la préface dans l'édition) pour conjuguer « dessin » et grand « dessein » apparaît comme une mise en question du statut social attaché à son titre. Ainsi, l'architecte Xavier Arsène Henry qui a suivi l'urbanisation de Bordeaux durant plus de 50 ans, notamment la conquête de « Bordeaux Lac », relate-t-il dans ses mémoires ce changement sous la forme du sentiment :

> « Me voilà à nouveau invité par la Communauté Urbaine de Bordeaux comme architecte en chef du quartier du Lac. J'assiste à une première réunion concernant la création d'un casino que Chaban avait toujours repoussé. Mais rien n'est comme avant ! Avec Chaban nous étions quatre ou cinq personnalités à discuter sur les projets en cours. Là il y a 30 personnes[26] ».

Autrement dit, si la profession d'architecte réalise un travail social pour persévérer dans sa forme « professionnelle » et apparaît comme une profession en négociation, la ressource essentielle qu'elle joue dans cette négociation semble bien être celle du capital symbolique qui demeure attaché à son titre ; confirmé dans cette citation par le rapport à des *personnalités*. Si cette profession reste finalement incontournable et se maintient comme tel, c'est bien du fait d'une force de nature symbolique, c'est-à-dire de l'entretien d'une croyance en une définition idéale du métier toujours entretenue par un travail social spécifique que j'ai appelé « travail professionnel ». En ce sens, comme le dit Robert Musil, lorsque « l'état idéal » n'est plus, il peut toujours être remplacé par « l'idéalisme ». Si en effet, l'idéal de l'unité professionnelle est largement entamé par la

[23] À ce niveau, il me semble que la notion de « formes identitaires » proposée par Claude Dubar et Didier Demaziére s'applique tout à fait pour comprendre les récits des architectes aux trajectoires hétérodoxes, dont les parcours féminins, qui ont finalement à composer un travail singulier pour « gérer une pluralité de significations, en combinant des rationalités et en construisant une 'expérience sociale' comme étant leur expérience », Cf. *Analyser les entretiens biographiques…. op. cit.*, p. 321-323.

[24] Sur le jeu des forces, *pressions* (internes) et *tensions* (externes), cf. Pierre Bourdieu, *Science de la science… op. cit.* p. 94-96.

[25] Aussi peut-on penser que le succès actuel de cette notion qui confirme en quelque sorte que comme le disait Émile Durkheim, « tout n'est pas contractuel dans le contrat » (*De la division du travail social*, PUF, 1996, p. 190) n'est pas sans rapport avec les changements survenus dans les processus de production et les aménagements de rôles qui s'ensuivent. Sur cette notion cf. Christian Thuderoz, Daniel Harrison, Vincent Mangematin, *La confiance. Approches économiques et sociologiques,* Gaétan Morin éditeur, 1999.

[26] Cf. *Rentrons il se fait tard… le long voyage d'un architecte, 1918-1998,* L'Harmattan, 1999, p. 390. C'est moi qui souligne.

diversité des positionnements des architectes et les accommodements qui s'ensuivent, il demeure encore, comme repère et moyen d'action, l'entretien de la croyance « idéaliste » en cette unité de la profession d'architecte. En cela on peut dire que tout le « travail professionnel » qu'ont à réaliser les architectes vise à entretenir une croyance. La croyance en la compétence généraliste des architectes et en ses vertus, seule à même d'entretenir une « indétermination » permettant une diversité de positionnements face à la concurrence des professions prétendantes à l'entrée dans le monde de la construction. Sous ce regard, l'analyse de cette profession montre qu'il n'y a ni effondrement, ni mutation, de ce groupe professionnel, mais, comme pour d'autres groupes sociaux[27], une combinaison de changements et de fragilités sur fond de permanence historique d'une forme symbolique : celle de la profession.

[27] Cf. par exemple l'analyse de Laurence Ould Ferhat à propos des courses hippiques, « La crise du recrutement des lads jockey : l'essoufflement d'un système d'emploi corporatiste », in *Sociologie du travail*, n°45, 2003, pp. 211-235.

Orientations bibliographiques

La totalité des ouvrages et des sources bibliographiques mobilisée n'est pas reprise ici. Certaines références, plus ponctuelles, notamment celles extraites de la presse professionnelle des professions de la maîtrise d'œuvre, ou les rapports d'études et de recherche, sont également citées en notes de bas de page dans le corps du texte.

Ouvrages et articles généraux

BECKER H. S., *Les mondes de l'art,* Paris, Flammarion, 1984.
BERA M., LAMY Y., *Sociologie de la culture,* Paris, Armand Colin, « cursus », 2003.
BOLTANSKI L., *Les cadres, la formation d'un groupe social,* Paris, Ed. de Minuit, 1982.
BOLTANSKI L., et THEVENOT L., *De la justification, les économies de la grandeur,* Paris, Gallimard, 1991.
BOLTANSKI L., « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 14, n°1, 1973, pp. 3-25.
BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard, 1999.
BOURDIEU P., *Science de la science et réflexivité,* Paris, Ed. Raisons d'agir, 2001,
BOURDIEU P., *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
BOURDIEU P., *Méditations pascaliennes,* Paris, Seuil, 1997.
BOURDIEU P., *Les règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire,* Paris, Seuil, 1992.
BOURDIEU P., *La noblesse d'État – Grandes écoles et esprit de corps,* Paris, Ed. de Minuit, 1989.
BOURDIEU P., *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979
CALLON M., LATOUR B., *La science en action*, Paris, Gallimard, Folio, 1989.
DAPA, *Être architecte : présent et avenir d'une profession,* Paris, Ed. du patrimoine, 2000.
DARRÉ J.-P., « Les voies de construction d'un référentiel : le cas des conseillers techniques agricoles », in Françoise ROPÉ et TANGUY L., *Savoirs et compétences – De l'usage de ces notions dans l'école et dans l'entreprise*, Paris, l'Harmattan, 1994, pp. 147-174.
DUBAR C., « Formes identitaires et socialisation professionnelle », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 33, n°4, octobre-décembre 1992.
DUBAR C., *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1991.
DUBAR C., TRIPIER P., *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1998.
DUBET F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2003.
DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1995.
FREIDSON E., *la profession médicale,* Paris, Payot, 1984.
ELIAS N., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1990.
HEINICH N., *Être écrivain, création et identité,* Paris, La découverte, 2000.
HUGUES E.-C., *Le regard sociologique. Essais choisis,* textes rassemblés et traduits par J.-M. Chapoulie, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.
HUSSERL E., *Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris, « Tel. », Gallimard, 1985.
LAFAYE C., « Praticiens de l'équipement et légitimités quotidiennes » in *Annales de la recherche urbaine,* n°44-45, décembre 1989.
LAMY Y., *L'alchimie du patrimoine - Discours et politiques,* Bordeaux, Ed. de la MSHA, 1995.
LAUTIER F., « Penser l'architecture », in *L'état des sciences sociales en France,* Paris, La découverte, 1986.
MARTUCELLI D., *Décalages,* Paris, PUF, 1996.
MENGER P.-M., (dir.), *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions,* Paris, Ed. de la MSH, 2003.
MENGER P.-M., PASSERON J.-C., (dir.), *L'art de la recherche – Essais réunis en l'honneur de Raymonde Moulin,* Paris, La documentation Française, 1994.
MONJARDET D., « Compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », in *Sociologie du travail,* n°1, 1987.
MOULÉVRIER P., *Le mutualisme bancaire – Le crédit mutuel, de l'église au marché,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
ORLEAN A., « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *La revue du MAUSS,* n°4, 2nd semestre, 1994, pp. 17-36.
PARADEISE C., « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail,* Vol. 37, n°1, janvier-mars 1985.

PASSERON J.-C., « L'inflation des diplômes, remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, XXIII, 1982, p 551-58

PASSERON J.-C., *Le raisonnement sociologique, l'espace non poppérien du raisonnement naturel,* Paris, Nathan, 1991.

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Sociologie de Paris,* Paris, La Découverte, « Repères », 2005.

POLANYI K., *La grande transformation,* Paris, Gallimard, 1987.

SEGRESTIN D., *Le phénomène corporatiste,* Paris, Fayard, 1985.

SCHEHR S., « La sociologie française à l'épreuve de la différenciation sociale », *Sociologie du travail*, n°3, 1999, pp. 329-342.

STRAUSS A., *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme,* textes réunis par BAZSANGER I., Paris, L'Harmattan, 1992.

WEBER M., *Économie et société,* Tome 1, « Les catégories de la sociologie », Pocket, Coll. Agora, [1956] 1995.

Ouvrages et articles sur la profession d'architecte et la maîtrise d'œuvre

ADAMS A., PETA T., *L'architecture au féminin, une profession à redéfinir,* Montréal, Éditions du remue-ménage, 2002.

BEAUCIRE F., « Contraintes écologiques et développement durable », in *Vers un nouvel urbanisme ; faire la ville. Comment ? Pour qui ?,* Paris, La documentation française, 1996.

BIAU V., « La consécration des grands architectes », *Regards Sociologiques,* n°25-26, 2003.

BIAU V., « Marques et instances de consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 15-38.

BIAU V., « Positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines,* n°29, janvier 1998.

BIAU V., *L'architecture comme emblème municipal*, Paris, Plan Construction et Architecture, 1994.

BOURDIN A., « Comment on fait la ville aujourd'hui, en France », *Espaces et Sociétés*, n°105-106, 2001, p. 147-166.

Cahiers RAMAU 2, « Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception », Paris, Ed. de la Villette, 2001.

CALLEBAT L., (dir.), *Histoire de l'architecte,* Paris, Flammarion, 1998.

CALLON M., « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié » in TAPIE G., GODIER P. (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe,* Vol. 1. PUCA, 1997, pp. 169-174.

CAMUS C., *Lecture sociologique de l'architecture décrite – Comment bâtir avec des mots*, Paris, L'Harmattan, 1996.

CARLOS DURAND J., « Négociation politique et rénovation de l'architecture : Le Corbusier au Brésil », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°88, juin 1991, pp. 61-77.

CHADOIN O., *La ville des individus - sociologie, urbanisme et architecture, propos croisés,* Paris, L'Harmattan, 2004.

CHADOIN O., « Patrimoine et exercice libéral de l'architecture : un parcours, un réseau et une organisation » in E. AMOUGOU E., (Coord.), *Le patrimoine en questions – Quelques lectures critiques*, Paris, l'Harmattan, 2004.

CHADOIN O., « Exercice libéral et marchés de l'existant – la construction sociale d'un marché », (avec la collaboration de GODIER P.), in AMOUGOU E., (coord.), *Le patrimoine en questions – Quelques lectures critiques*, Paris, l'Harmattan, 2004.

CHADOIN Olivier, « Fonctions et métiers de la maîtrise d'œuvre », in COURDURIER E., TAPIE G., (Dir.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre,* Paris, La Documentation Française, 2004.

CHADOIN O., EVETTE T. (dir.), *Activités d'architectes en Europe,* Cahiers RAMAU 3, Ed. de la Villette, 2003.

CHADOIN O., « Confiance et dispositifs de confiance », *Cahiers RAMAU 2,* Paris, Ed. de la Villette, 2001. pp. 95-134.

CHADOIN O., « La coordination architecturale : entre ordre et généralité », *Les annales de la recherche urbaine,* n°88, décembre 2000, pp. 63-73.

CHADOIN O., GODIER P., TAPIE G., *Du politique à l'œuvre, système et acteurs des grands projets urbains et architecturaux*, La Tour d'Aigues, Ed. de L'aube, 2000.

CHADOIN O., « Structure et organisation des entreprises de maîtrise d'ouvrages en France, Espagne, Allemagne », in LAUTIER F. (dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, Paris, PUCA, 1998.

CHADOIN O., « Féminisation : la fin d'un modèle », *Urbanisme,* n°302, septembre-octobre 1998, pp. 71-74.

CHAMPY F., « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte », *Genèses,* n°37, 1999, pp. 93-113.

CHAMPY F., *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF, 1998.

CHAMPY F., *Sociologie de l'architecture*, Paris, La découverte, « Repères », 2001.

CHESNEAUX I., HAUMONT B., « L'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude comparative », présentées lors des *Jeudis de la commande,* PUCA, 21 octobre 1999.

CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1990.

COURDURIER E., TAPIE G., (dir), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation Française, 2004.

DUBOST F., « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, n°2, 1985, p 154-164.

EPRON J.-P., *Architecture, architectes, enseignement, Une anthologie, 1790-1948,* Paris, IFA, 1978.

Espaces et sociétés, « Ville, sciences sociales et professions », n°84-85, L'Harmattan, 1996.

FOWLER B., WILSON F., « Women architects and their discontents », in *Sociology,* vol. 38 (1), 2004, pp. 101-119.

GODIER P., TAPIE G., (Coord.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, Volume 1 : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris, PUCA-MELT, 1997.

HAUMONT B., « Le projet urbain : un nouveau champ pour l'architecture et ses recherches », *Les cahiers de la recherche architecturale*, pp. 103-110, n° 32-33, 1995.

LAMY Y., « Politique patrimoniale et singularité administrative : les Architectes des Bâtiment de France », *Genèses*, n°1, septembre 1990.

LAUTIER F. (dir.), *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, Paris, PUCA, 1998.

LAUTMAN J., Moulin Raymonde, « La commande publique d'architecture », in *Sociologie du travail,* n°2, oct-dec., 1970, pp. 393-415.

MALVERTI X. (dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000, pp. 9-65.

MONTLIBERT de C., *L'impossible autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale,* Strasbourg, PUS, 1995.

MOULIN R. et Al., *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale,* Paris, Calmann Levy, 1973.

PAQUOT T., LUSSAULT M., *La ville et l'urbain - L'état des savoirs,* Paris, La découverte, 2000.

PINSON D., *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993.

PINTO L., « Déconstruire Beaubourg - Art, politique et architecture », *Genèses,* n°6, décembre 1991, pp. 98-124.

RAYNAUD D., « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue Française de Sociologie*, 45-2, Avril-Juin 2004, pp. 339-366.

RINGON G., *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, Que sais-je ?, 1998.

SALLENAVE C., *Professionnalisation ambivalente et dynamique identitaire spécifique des architectes en France,* de 1969 à 2001, Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, 2001.

SARFATTI LARSON M., *Behind the post-modern façade: architectural change in late twentieth century america*, Berkeley et Londres, University of California Press, 1993.

TAPIE G., « Profession et pratiques. La redistribution des activités des architectes », *Cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 65-74.

TAPIE G., *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000.

TOPALOV C., *Les promoteurs immobiliers, contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France*, Paris, Mouton, 1974.

TOUSSAINT J.-Y., YOUNES C. (dir.), *Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions,* Actes du séminaire de l'Institut National des Sciences Appliquées, à Lyon le 22 mars 1996, Paris, Ed. de la Villette, 1997.

VERPRAET G., *Les professionnels de l'urbanisme – Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Anthropos, coll. « Villes », 2005.

VERPRAET G., « Experts ou médiateurs ? Les professionnels de l'urbanisme », *Annales de la recherche urbaine*, n°37, 1987.

VIOLEAU J.-L., *Les architectes et mai 68,* Paris, Ed. Recherches, 2005.

Sigles et abréviations utilisés

ABF : Architecte des Bâtiments de France
AFAQ : Association Française pour l'Assurance Qualité
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APD : Avant-Projet Détaillé
APE : Activité Principale Exercée
APS : Avant-Projet Sommaire
APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme
BET : Bureau d'Études Techniques
BRAU : Bureau de la Recherche Architecturale et Urbaine
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CEAA : Certificat d'Études Approfondies en Architecture
CEP : Contrat d'Études Prospectives
CICF : Chambre des Ingénieurs Conseils de France
CNOA : Conseil National de l'Ordre des Architectes
CNC : Conseil National de la Construction
DAEI : Direction des Affaires Économiques et Internationales (Ministère de l'Équipement)
DAGE : Direction Générale de l'Équipement
DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine
DAU : Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DEFA : Diplôme d'Études Fondamentales en Architecture
DGPJEV : Direction Générale des Parcs et Jardins et Espaces Verts
DPLG : Diplômé Par Le Gouvernement
DRAC : Direction Régional des Affaires Culturelles
ENSBA : École Nationale Supérieure des Beaux-Arts
GRESA : Groupe d'Étude et de Recherche sur la Socialisation en Architecture
HLM : Habitation à Loyer Modéré
HQE : Haute Qualité Environnementale
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MAF : Mutuelle des Architectes Français
MELT : Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports
MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
MOP (loi) : Maîtrise d'Ouvrage Publique
OEA : Observatoire de l'Économie de l'Architecture
OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination
OPHLM : Office Public d'Habitation à Loyer Modéré
OPQIBI : Office Professionnel de Qualification des Ingénieries Bâtiment – Infrastructure
OPQTECC : Organisation Professionnelle de Qualification Technique des Économistes de la Construction.
PAZ : Plan d'Aménagement de Zone
PC : Permis de Construire
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POPB : Palais Omnisports de Paris Bercy
POS : Plan d'Occupation des Sols
PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture
PUF : Presses Universitaires de France
RAMAU : Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
RAZ : Règlement d'Aménagement de Zone

SA : Société Anonyme
SAGI : Société Anonyme de Gestion Immobilière
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SEM : Société d'Économie Mixte
TPFE : Travaux Personnels de Fin d'Études
UNSFA : Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
UNAPOC : Union Nationale des Professionnels de la coordination en OPC
UNTEC : Union Nationale des Économistes de la Construction et des Coordonnateurs
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZEUS : Zone d'Évolution Urbaine de la Seine

Table des matières

Préface à la première édition 2

Introduction 6

PARTIE I. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel 14
Introduction 14

Chapitre 1 – De l'objet aux acteurs de sa production : la profession 16
1.1. La sociologie de la profession : une « sociologie classique » 16
1. 2. Les vicissitudes de la profession 20
Du côté de l'enseignement 21
Du côté de la profession 24
La féminisation comme cas type d'une source interne de diversification 25
Le « pur » et « l'impur » : être architecte en dehors du monde libéral 29
1.3. Un décalage vécu : une recomposition identitaire ? 31
Un ordre symbolique perturbé 31
Les termes d'un débat 33

Chapitre 2 – Acteurs et mécanismes de la production architecturale : une sociologie du travail 38
2. 1. Identité hétéronome, contraintes internes et externes 39
Contraintes économiques et juridiques, concurrence des professions 39
Concurrence interne et trajectoires individuelles 40
2. 2. Division du travail et redistribution des pratiques : l'analyse de la production 41
Le renouvellement des modes de production 42
Les agences : changements organisationnels et spécialisation 43
2.3. Recherches sur la notion de la compétence 44
Compétence et professionnalité 45
Définir la compétence : un enjeu professionnel 46
2.4. Vers une sociologie du « travail professionnel » 48
Examiner des dispositifs de projet : interprofessionnalité et action en commun 50
Analyser les relations interprofessionnelles dans l'espace de la maîtrise d'œuvre 53
Saisir la relation aux marchés 55

PARTIE II. La profession en « action » : analyse d'un dispositif de projet 59
Introduction 59

Chapitre 1 – La mise en place d'un projet 63
1.1. Paris-Bercy : « continuer la ville » 64
1.2. Le renouveau d'une stratégie urbaine 65
1.3. Genèse d'une intervention 67
1.4. Trois directions de projet 68
Le parc ou Jardin de la mémoire 70
Le quartier d'habitation dit « front de parc » 70
Un centre d'affaire pour le vin et l'agroalimentaire ou Fond de parc 71
1.5. Les temporalités de l'action 71

Chapitre 2 – Acteurs et fonctions : la mise en place du dispositif 73
2.1. Une maîtrise d'ouvrage resserrée pour l'initialisation du programme 73
L'Atelier Parisien d'Urbanisme, pensée urbaine et prescriptions techniques 74
L'architecte des espaces publics : gérer les interfaces 76
Des acteurs associés « en cours de projet » 77
2.2. Du programme aux opérations 77
Le parc : l'archétype d'une commande publique 77
Le front de parc, commande publique et coordination architectureurbanisme 79
Le fond de parc, la dominance du privé 79
2. 3. Du contractuel au professionnel : l'arrangement des registres de l'action 80

Chapitre 3 – La coordination : une fonction d'architecte 82
3. 1. La dynamique du compromis 82
Un accord de base 82
Traduire le règlement en règle du jeu 83
Distribuer les rôles 84
3. 2. Les objets de l'accord 85
3. 3. La question du « traducteur » 87
Une fonction de « médiation » ? 88

PARTIE III. L'architecte dans l'espace de la maîtrise d'œuvre 90
Introduction 90

Chapitre 1 – L'espace de la maîtrise d'œuvre : lieu de la lutte des places 95
1.1. Des « pressions » externes qui affectent l'équation fonctions et métiers 96

Les exigences des clients 96
Processus de production et division fonctionnelle 98
Fonctions d'aide à la décision et de programmation 99
Fonctions de conception et mise au point exécutive 100
Fonctions d'exécution et réalisation 100
Fonctions de gestion et de maintenance 100
Fonction transversale : « articulation » et « coordination » 101
1.2. Des fonctions aux territoires professionnels 102

Chapitre 2 – Fonctions, métiers et professions : « tensions » internes à la maîtrise d'œuvre 105
2. 1. Les architectes : diversification et spécialisation 105
L'investissement de nouvelles missions 106
Stratégies de spécialisation et « réseautage » 110
2.2. L'ingénierie : stratégies de spécialisation et développement organisationnel 112
Spécialisation et « remontée » vers la conception architecturale 112
Concentration des missions et rationalisation de l'activité 115
2.3. L'économie de la construction : la recherche d'une définition intellectuelle et autonome de l'activité 117
Du « métreur vérificateur » à « l'économiste de la construction » 118
La quête d'une assise légitime 120
2.4. Ordonnancement, Pilotage et Coordination : la recherche d'un modèle de référence 121
L'émergence d'un métier : entre l'abandon du chantier par l'architecte et la sortie du salariat 121
« Se défaire de l'exécution » : vers un modèle de compétence et une reconnaissance sociale ? 122

Chapitre 3 – Spécialisation, interprofessionnalité, qualification, métiers d'articulation : évolutions de l'espace de la maîtrise d'œuvre 125
3.1. Les formes de la spécialisation 125
3.2. Coopérations concurrentielles et réarrangements fonctionnels 126
3.3. L'enjeu de la définition des compétences d'articulation 128
3.4. Formation, qualification et certification : des stratégies d'investissement différenciées 132

Chapitre 4 – les métiers de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage : une fonction de traduction 135
4. 1. Du maître à la maîtrise 136
De la position de client à l'activité de maîtrise d'ouvrage 136
Dire la « bonne » maîtrise de l'ouvrage 137
4. 2. Entre traduction « active » et programmation 139
Traduction et rapport de fidélité 141
Une pragmatique de l'assistance 143

Partie IV – Les architectes dans les marchés de la réhabilitation : une entreprise de « réhabilitation symbolique » 145
Introduction 145

Chapitre 1 – les marchés de « l'existant » : différenciation économique et différenciation sociale 148
1.1. Des « flux au stock » : la place des architectes dans les marchés de « l'existant » 148
1. 2. Une différenciation sociale des interventions architecturales 152
Une classification mentale des interventions 153
Des formes de classification aux positionnements professionnels 154

Chapitre 2 – Discours sur l'action et mobilisation professionnelle : une « réhabilitation symbolique » 158
2.1. De la « redécouverte » d'un marché à sa « réhabilitation symbolique » 159
2.2. Définir la réhabilitation comme une « création » 161

Chapitre 3 – Une construction sociale du marché 164
3.1. La représentation unitaire de la profession : attester de l'intérêt collectif 165
La relation à la commande et aux clients 167
La mise en place d'un jeu de positions 168
3.2. Du projet à la « protention » : une autre pensée du projet 169

CONCLUSION 172
La profession comme « volonté et représentation » 172
De l'action professionnelle à l'identité professionnelle 174

Orientations bibliographiques 179
Ouvrages et articles généraux 179
Ouvrages et articles sur la profession d'architecte et la maîtrise d'œuvre 180

Sigles et abréviations utilisés 182
Table des matières 184

La sociologie des professions et du travail des architectes pointe généralement la faiblesse de la cohésion professionnelle de ce groupe et ses difficultés à faire valoir une « compétence » spécifique lui permettant de maintenir et d'imposer clairement sa position dans la division sociale de l'acte de construire.

Pourtant les architectes maintiennent leur place dans ce champ. Ils auraient même plutôt tendance à y développer une « multipositionnalité ».

Ce livre propose donc d'abandonner la volonté de caractériser la « compétence » ou « l'identité professionnelle » des architectes, pour comprendre comment ils parviennent à maintenir leur présence dans l'univers de la construction. Comment le titre d'architecte et les conceptions qui lui sont associées fonctionnent comme un capital mobilisable par ces derniers pour poursuivre leur existence et se maintenir comme « professionnels ».

L'hypothèse centrale de l'ouvrage est que, loin d'une « déprofessionnalisation » ou d'une « mutation d'identité », les architectes font montre d'une grande faculté d'adaptation liée au capital symbolique attaché à leur titre. Cette mobilisation du groupe professionnel pour maintenir et faire valoir sa place est décrite sous le terme de « travail professionnel » entendu comme un regard sur les pratiques renvoyant à deux dimensions : à la fois travail de production du bâti architectural et travail de production d'une identité professionnelle, celle d'architecte.

Olivier CHADOIN, Professeur de sociologie, ENSAP Bordeaux, Directeur de PAVE – Centre Emile Durkheim, CNRS 5116. Il a notamment publié *La ville des individus* (L'Harmattan, 2004), *Activités d'architectes en Europe : nouvelles pratiques* (avec T. Evette, La Villette, 2004) et *Du politique à l'œuvre, systèmes et acteurs des grands projets architecturaux et urbains* (avec P. Godier et G. Tapie, Ed. de l'Aube, 2000).

couverture : *Shakti*, © Pulim

Université de Limoges

Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement LAVUE UMR CNRS 7218

ensa paris la villette